

LIBRARY OF THE
DEPARTMENT OF
EXTERNAL AFFAIRS
CANADA



CANADA

CALL No.

Access.No.

JX351

A3F

1956

b 1603425 (F)

S

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Janvier 1956

Vol. 8 N° 1

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Session ministérielle de l'OTAN – Paris, décembre 1955.....	2
Le Canada reconnaît le Soudan....	7
L'entreprise du Mayurakshi.....	8
Un an à Kampot, Cambodge, par le major A. L. MacLean.....	15
Le Canada et les Nations Unies....	21
Les affaires extérieures au Parlement	24
Message du premier de l'an.....	36
Nominations et mutations.....	37
Visiteurs officiels venus au Canada.....	38
Documents des Nations Unies.....	39

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Session ministérielle de l'OTAN—Paris, décembre, 1955

A la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Paris les 15 et 16 décembre, les représentants des quinze États membres ont échangé des vues sur trois questions fondamentales:

- a) problèmes militaires de l'Alliance;
- b) situation internationale envisagée à la lumière des conférences de Genève;
- c) développement futur de la communauté atlantique.

Le Canada était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Lester B. Pearson; le ministre de la Défense nationale, M. Ralph Campney; le ministre des Finances, M. Walter Harris, et le représentant permanent du Canada auprès de l'OTAN, M. L. D. Wilgress. Ils étaient assistés de M. W. M. Benidickson, adjoint parlementaire du ministre des Finances, et de représentants des ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale, des Finances et de la Production de défense.

Problèmes militaires

Le Conseil a réaffirmé les objectifs stratégiques fondamentaux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et s'est mis d'accord sur certaines mesures nécessaires à la préparation de ses forces en vue d'une guerre possible. De plus, on a adopté des principes régissant l'organisation défensive sur le plan collectif et national et l'on a examiné longuement l'institution de priorités pour les programmes de défense de chacun des pays membres de façon à réaliser une constitution aussi efficace que possible des forces, compte tenu des ressources en hommes, en argent et en matériel dont disposera vraisemblablement l'Alliance.

L'attention du Conseil s'est portée sur un problème particulier: l'urgent besoin d'une défense aérienne et d'un réseau d'alerte efficaces en Europe occidentale. On a décidé que le commandant suprême allié en Europe serait chargé de coordonner la défense aérienne dans les pays européens de l'OTAN et l'on a approuvé dans ses grandes lignes le réseau qui sera mis au point par SACEUR.

Examen de la situation mondiale

Il y a eu échange de vues entre les membres du Conseil sur les questions politiques courantes, les discussions portant en particulier sur l'activité militaire des Soviétiques, notamment leurs initiatives au Moyen-Orient et en Asie. Comme la conférence des ministres des Affaires étrangères à Genève n'avait pris fin que quelques semaines auparavant et que des représentants de l'Allemagne assistaient pour la première fois à une session annuelle de l'OTAN, il était naturel qu'on accordât une attention spéciale au problème allemand. Même si les problèmes ne présentaient pas la même importance pour tous, les

Paris,

Paris les
échange

nces de

ures, M.
Campney,
nent du
W. M.
e repré-
ale, des

e l'Orga-
certaines
possible
r le plan
tés pour
réaliser
des res-
blement

l'urgent
pe occi-
t chargé
TAN et
point par

uestions
vité non
nt et en
Geneve
tants de
OTAN.
lemand.
tous, les



Photo: NATIS

SESSION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

Une session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord a eu lieu à Paris en décembre 1955. La délégation du Canada comprenait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson (au centre), le ministre de la Défense nationale, M. R. O. Campney (à droite), et le ministre des finances, M. Walter Harris. L'interlocuteur de M. Pearson est lord Ismay, secrétaire général de l'OTAN.

membres du Conseil ont de toute évidence été largement d'accord dans leur définition de la politique soviétique et sur les grandes lignes de la politique récente de l'Ouest à l'endroit de l'Union soviétique.

Il n'y a pas eu d'hésitation à reconnaître que, dans un effort pour briser l'unité de l'Alliance, l'offensive diplomatique actuelle des Soviétiques exploitait toutes les situations susceptibles de créer des difficultés pour les membres de l'OTAN. On a admis à l'unanimité qu'un resserrement de l'unité constitue la seule réponse possible à ces tactiques. Les échanges de vues sur la situation internationale ont apporté une nouvelle preuve que l'OTAN acquiert de plus en plus d'importance en tant que tribune où les membres entendent exposer l'opinion de leurs partenaires, s'efforçant, quand cela est possible, d'adopter une attitude commune sur les questions internationales qui appellent encore une solution. Les entretiens sur la nécessité d'étendre les consultations aux domaines économique, social et à celui des renseignements ont mis en lumière le fait que le Conseil est en train de devenir autre chose qu'une simple alliance militaire. Comme le notait le communiqué final, les ministres ont décidé que le Conseil en session permanente devait étudier et mettre en œuvre toutes les mesures pouvant rendre plus étroite la coopération entre les membres ainsi que l'envisage l'article 2; la discussion n'a pas révélé cependant d'intention quelconque d'établir un nouvel organisme à cet effet.

De l'avis général, la session a été fructueuse. Les discussions politiques marquées au coin de la franchise et de l'intimité, se sont révélées particulièrement utiles. Le communiqué a voulu montrer clairement à l'opinion publique qu'en face des résultats négatifs de la deuxième conférence de Genève tous les États membres s'entendent sur la politique à adopter à l'égard de l'Allemagne. Il a également démontré que le Conseil, tout en prenant conscience de la menace qui se dresse pour le monde libre en Asie et au Moyen-Orient, se rend compte que les problèmes relatifs à l'Europe sont loin d'être résolus et continueront d'exiger de lui une attention soutenue.

COMMUNIQUÉ FINAL

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle régulière à Paris, les 15 et 16 décembre. Les États membres étaient représentés par leurs ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale et des Finances. Le Dr Kristinn Gudmundsson, ministre des Affaires étrangères de l'Islande, présidait les séances.

I

Le Conseil a procédé à un examen approfondi de la situation internationale.

Il s'est unanimement félicité de la force avec laquelle les trois Ministres occidentaux ont présenté à la deuxième Conférence de Genève les propositions dont les grandes lignes avaient été arrêtées aux précédentes réunions du Conseil atlantique. Ces propositions visaient à réaliser la réunification de l'Allemagne par des élections libres, permettaient au Gouvernement de l'Allemagne unifiée de choisir librement sa politique étrangère et offraient à l'URSS un pacte de sécurité.

Le Conseil a constaté avec regret:

1. que l'URSS a catégoriquement refusé d'étudier la question de la réunification de l'Allemagne au moyen d'élections libres, malgré la directive établie à la première Conférence de Genève.
2. qu'elle s'est opposée à tout système efficace de contrôle des armements y compris les inspections aériennes proposées par le Président Eisenhower.
3. qu'elle a montré ses craintes et son hostilité à l'égard d'un libre échange d'information entre les peuples de l'Union soviétique et les peuples du monde libre.

Le Conseil déclare que le résultat négatif de la Conférence de Genève n'a en aucune façon mis un terme aux efforts des Puissances du Pacte atlantique en faveur de la réunification de l'Allemagne dans la liberté, cette réunification restant à leurs yeux une condition indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable.

Le Conseil rappelle que le Gouvernement de la République fédérale est le seul gouvernement librement et légitimement constitué en Allemagne, ayant, de ce fait, qualité pour parler au nom de l'Allemagne et représenter le peuple allemand dans les affaires internationales; souligne à nouveau que la sécurité et le bien-être de Berlin doivent être considérés dans la situation internationale actuelle comme un des éléments essentiels de la paix du monde libre; insiste

sur l'importance de consultations constantes au sein de l'OTAN au sujet de la réunification de l'Allemagne et de la situation à Berlin.

Le Conseil a aussi passé en revue les récentes initiatives et déclarations provocantes de l'Union Soviétique au sujet du Moyen-Orient et de l'Asie. Il lui est apparu que cette tactique, rapprochée de l'accroissement continu de la capacité militaire soviétique, soulevait de nouveaux problèmes et aboutissait à un nouveau défi au monde libre.

II

Après un rapport du secrétaire général sur les travaux et l'activité de l'Organisation au cours des huit derniers mois, le Conseil a discuté des futurs plans de défense de l'OTAN. Il a examiné le rapport sur l'Examen annuel 1955 et a approuvé les objectifs de forces pour 1956, 1957 et 1958. Pour la première fois, la République fédérale d'Allemagne participait à l'Examen annuel. Le Conseil s'en est félicité.

Le Conseil a adopté une procédure destinée à donner une impulsion et une orientation nouvelles aux futurs plans de défense de l'Alliance et à rendre plus étroite encore la coopération dans ce domaine.

La discussion a établi la volonté de tous les gouvernements représentés de voir les forces atlantiques dotées des armes les plus modernes. Le Conseil a constaté avec satisfaction que des progrès importants pouvaient être réalisés dans cette voie grâce à l'efficace contribution des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada.

Le Conseil a consacré une attention particulière à l'amélioration des accords pour la défense aérienne et le système d'alerte en Europe. Il a accepté des recommandations en vue de la réorganisation et de la coordination plus étroite de la défense aérienne dans les pays européens de l'OTAN. Ces mesures doivent entraîner une intégration plus poussée dans ce secteur vital de l'activité de l'OTAN. Le Conseil a également reçu un rapport sur un nouveau type de réseau de télécommunications pour la défense aérienne. Les Etats-Unis ont offert de financer un projet pilote pour ce nouveau système.

III

Le Conseil, reconnaissant que la récente évolution de la situation internationale rend plus nécessaire que jamais une étroite coopération entre les pays de l'Alliance, telle qu'elle est envisagée par l'Article 2 du Traité, a décidé de charger le Conseil en session permanente d'étudier et de mettre en œuvre toutes les mesures utiles à cet effet.

IV

En conclusion de ses travaux, le Conseil déclare que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord reste le fondement irremplaçable de la sécurité des quinze nations associées. Cette association s'oppose au système suranné qui expose les nations isolées à être subjuguées l'une après l'autre par un groupement despotique tel que le bloc soviétique.

Palais de Chaillot

Paris, 16 décembre 1955

**DÉCLARATION FAITE PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
M. L. B. PEARSON, À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE,
LE MARDI 20 DÉCEMBRE 1955.**

La dernière réunion de l'OTAN a fourni une réponse directe aux efforts que l'Union soviétique a tentés récemment pour affaiblir notre alliance. En plus d'approuver des plans de défense plus efficaces, la réunion de Paris a démontré quatre choses en particulier: 1) le besoin de force et de vigilance dans la défense, de souplesse et d'unité dans la politique; 2) le besoin de discussions politiques continues et franches au sein de l'OTAN pour assurer cette unité; 3) l'importance du problème de la réunification de l'Allemagne; 4) la multiplication salutaire des consultations, au sein de l'OTAN, sur des questions économiques et d'autres questions non militaires.

Les délégués à la réunion ont souligné qu'en face de la tactique nouvelle de l'URSS, nous ne pouvons diminuer notre effort ni dans le domaine de la défense ni dans la sphère diplomatique. Nous étions tous d'accord à ce sujet. Si nous pouvons faire comprendre à l'Union soviétique que les quinze membres de l'OTAN sont résolus à travailler en étroite collaboration pour résister à l'agression et à l'infiltration, le monde se verra éviter beaucoup de difficultés inutiles.

La réunion du Conseil a montré également que les pays de l'OTAN cherchent sincèrement à diminuer les tensions mais qu'ils ne se laisseront pas leurrer par de simples manœuvres tactiques. Pendant cette période de tactique soviétique zigzagante, l'OTAN doit être à la fois forte et souple; elle doit être forte au point de vue militaire, bien qu'elle soit plus qu'une alliance militaire, et elle doit être ingénieuse et prête à s'adapter à toute situation diplomatique nouvelle. La réunion de Paris a montré la fermeté avec laquelle les gouvernements de l'OTAN entretiennent ces vues.

Le communiqué mentionne plusieurs fois les questions allemandes. A la récente conférence à Genève des ministres des Affaires étrangères, l'Union soviétique a révélé clairement sa véritable politique à l'égard de l'Allemagne. Elle ne s'oppose pas simplement à ce que l'Allemagne se réarme ou devienne membre de l'OTAN. Elle ne se contenterait même pas d'une Allemagne « neutralisée », quoi que cela puisse signifier. Le prix qu'elle demande à l'heure actuelle pour la réunification de l'Allemagne est la création d'un État satellite tout à fait communiste. Il est donc évident qu'elle ne permettra pas des élections libres. Nous sommes convenus à Paris qu'il est extrêmement important de faire comprendre cela clairement à l'opinion publique et d'identifier les vrais responsables de la division de l'Allemagne.

A Paris, la situation de l'Allemagne a été examinée de nouveau avec soin et impartialité, et il en a été conclu que les pays de l'OTAN devraient poursuivre leurs efforts « pour effectuer la réunification de l'Allemagne dans la liberté, cette réunification étant toujours considérée par eux comme une condition essentielle de l'établissement d'une paix juste et durable ». Bref, nous sommes convenus, après cet examen approfondi de la situation, que nous devrions maintenir notre politique actuelle à l'égard de l'Allemagne, parce que c'est la politique que désirent la plupart des Allemands et que leur Gouvernement poursuit de façon ferme et soutenue. Nous ne sommes arrivés à ces conclusions qu'après avoir entendu les opinions réfléchies du représentant de la République fédérale d'Allemagne.

Le Canada reconnaît le Soudan

ix effort
En plus
lémontr
dans la
scussions
te unité
multipli
s écono

nouvelle
ne de la
ce sujet
membres
ésister à
difficultés

AN cher
s leurrer
e soviéti
tre forte
itaire, et
matique
ouverne-

es. A la
l'Union
emagne.
levienne
e « neu-
l'heure
satellite
es élec-
oportant
ifier les

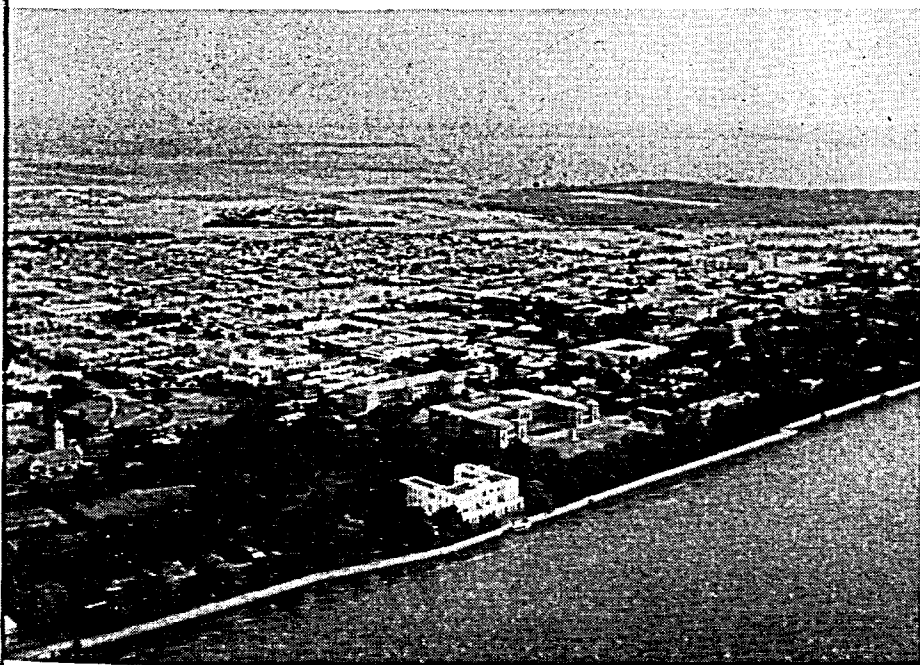
vec soin
at pour-
dans la
e condi-
f, nous
e nous
rce que
Gouver-
s à ces
tant de

La Chambre des représentants soudanaise s'étant prononcée, le 19 décembre 1955, en faveur de la souveraineté, les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Égypte ont reconnu, le 1^{er} janvier 1956, l'indépendance du Soudan. Ces pays exerçaient un *condominium* sur le Soudan depuis 1899. Le Canada a reconnu le nouvel État soudanais le 6 janvier, par un télégramme de félicitations du Premier ministre, M. St-Laurent, au Premier ministre du Soudan. Voici le teneur du message:

« Au nom du Gouvernement et de la population du Canada, je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de l'avènement de l'indépendance du Soudan. Au Canada, l'on a suivi avec un sympathique intérêt le progrès du Soudan vers la pleine autodétermination. C'est pour moi un sujet de vive satisfaction de pouvoir me joindre à d'autres pour souhaiter la bienvenue au Soudan dans le groupe des États souverains et offrir mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité à votre pays. »

M. Ismail el Azhari a répondu à M. St-Laurent dans les termes suivants:

« Au nom de la population et du Gouvernement du Soudan, je vous remercie cordialement de votre chaleureux message de félicitations à l'occasion de l'indépendance du Soudan et je vous adresse, ainsi qu'à la population du Canada, nos meilleurs vœux de bien-être, de bonheur et de prospérité. »



KHARTOUM, CAPITALE DU SOUDAN

L'entreprise du Mayurakshi

LE Mayurakshi prend sa source dans les collines de Tchota-Nagpou, État de Bihar, se dirige vers l'est puis ensuite vers le sud à travers le Bengale occidental. Après un cours de 150 milles, il se jette dans l'un des bras du delta par où les eaux sacrées du Gange s'écoulent dans la mer. Le Mayurakshi ressemblait autrefois à un grand nombre de cours d'eau indiens. Durant la mousson, les berges contenaient à peine le cours gonflé par les pluies; la sécheresse venue il ne restait plus qu'un filet au milieu de la désolation d'une rivière asséchée. Alors les villageois se livrant à la culture dans les régions arrosées par le Mayurakshi, notamment celle de Birbhoun dans le Bengale occidental, traversée par la partie supérieure du cours d'eau, voyaient sécher leurs récoltes une année sur quatre. En 1927 encore, les récoltes ont été si mauvaises que la région de Birbhoun a été éprouvée par une grave famine.

Aujourd'hui, le Mayurakshi, « œil de paon » en bengali, n'est plus du tout ce qu'il était; sa transformation cependant s'est effectuée dans le bon sens. S'il mugit encore durant la mousson et dort pendant la sécheresse, il a quand même été dompté, puisqu'on a réalisé l'aménagement de la vallée du Mayurakshi, la plus étendue du Bengale occidental.

La clef de voûte de ces vastes travaux consiste en un barrage de 2,000 pieds de longueur et de 155 pieds de hauteur au plus profond des assises. Sur la surface de granite blanc du barrage, au-dessus des trois vannes principales, repose une plaque de marbre noir portant en lettres d'or une inscription anglaise se traduisant comme il suit:

BARRAGE CANADIEN

Ce barrage fait partie de l'aménagement du Mayurakshi; érigé avec l'aide financière du Gouvernement canadien, il a été inauguré le 1^{er} novembre 1955 par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat canadien aux Affaires extérieures.

Tel est le sujet de notre récit.

En 1928; après la famine de Birbhoun, on a entrepris dans la région des recherches sur les possibilités d'irrigation. Le gouvernement du Bengale occidental approuva un plan complexe élaboré par ses ingénieurs à la suite d'une année d'étude; il s'agissait de ne plus gaspiller, mais de mettre éventuellement en valeur les eaux du bassin du Mayurakshi. Le projet s'est réalisé par étapes à compter de 1948. On a d'abord construit des canaux d'irrigation et des barrages pour les alimenter. En établissant un barrage sur un fleuve ou une rivière, on ne peut contenir qu'une quantité d'eau relativement faible; or, pour alimenter les canaux existant déjà et ceux qu'on allait construire, il fallait une vaste réserve d'eau, où il serait possible de puiser au besoin.

Il était donc nécessaire de construire un barrage cadrant avec le vaste projet déjà mis en route. Tout près de la frontière du Bengale occidental, dans l'État de Bihar, là où le Mayurakshi débouche d'une vallée étroite, à Messanjore, se trouve un endroit idéal pour un barrage.

Les travaux exigeraient la solution préalable de deux problèmes importants, dont l'un d'ordre géographique. Situé dans l'État de Bihar, le barrage monderait une partie du territoire au profit du Bengale occidental; dans une région à population dense, il nécessiterait le déplacement d'un grand nombre d'habitants. En effet les 27 milles carrés qui seraient submergés étaient habités par quelque 14,000 personnes, réparties en une centaine de villages. Il s'agissait pour la plupart de Santals dont l'établissement dans la vallée remontait à des temps immémoriaux, ce qui n'est pas peu dire en Inde. Ils ne pouvaient, cela va de soi, envisager avec enthousiasme la perspective de se faire déraciner de leur pays ancestral et condamner à un avenir incertain.

La sagesse et la bonne volonté des gouvernements de Bihar et du Bengale occidental ont permis de résoudre cette question d'emplacement. Une série de conférences entre les deux États a abouti, au printemps 1949, à une entente en vertu de laquelle ceux qui devraient évacuer la zone du bassin de captation auraient la faculté d'accepter une indemnité en argent pour leur lopin de terre ou de s'établir dans une région, rationnellement aménagée, où le sol serait amendé et bien irrigué. Bien qu'il ait coûté deux fois plus que la réquisition des terres du bassin de captation, ce choix a eu pour résultat heureux la bonne volonté de tous dans l'évacuation de la vallée. L'accord a été conçu en outre de façon que le Bihar ne considère pas le barrage comme un parasite fixé à son sol. Le barrage alimente un canal d'irrigation creusé à l'intention des cultivateurs du Bihar.

Financement de l'entreprise

Le second problème, général celui-là, consistait dans le financement de l'entreprise, ce qui n'est pas une mince affaire, quand il s'agit d'aménager le bassin d'un cours d'eau. De toute façon, le Gouvernement indien allait bientôt inaugurer son plan quinquennal de développement économique, où tenaient une grande place les projets tendant à intensifier la production agricole. Convaincu de la valeur du projet de Mayurakshi, il consentit à prêter au Bengale occidental l'argent nécessaire à la réalisation de l'entreprise. En juin 1951, le président de l'Inde, M. Rajandra Prasad, posa la première pierre du barrage. Huit mois plus tard, on procédait à la première coulée de ciment. Les travaux se sont poursuivis par la suite.

Le transfert provisoire de la responsabilité financière à l'autorité fédérale n'a résolu le problème que pour le Bengale occidental, et a suscité une nouvelle difficulté au Gouvernement indien. Celui-ci était résolu à utiliser au maximum les ressources du pays pour hausser le niveau de vie; cependant ces ressources ne suffisaient pas à la réalisation intégrale de son plan. S'il affectait au projet de Mayurakshi tous les fonds nécessaires à sa mise en œuvre, il lui faudrait réduire sa contribution aux autres projets dignes d'intérêt. Le Canada avait, il est vrai, fourni pour 15 millions de dollars de blé à l'Inde en vertu du Plan de Colombo. Conformément à l'entente intervenue entre les deux pays, l'Inde avait cédé ce blé contre des roupies et affecté les sommes ainsi réalisées à un compte spécial appelé fonds de contrepartie. Ce fonds pouvait ensuite être utilisé pour couvrir les dépenses locales de certaines entreprises de développement économique jugées opportunes par les deux gouvernements. Le projet de Mayurakshi étant évidemment de ceux-là, il fut convenu que l'argent servirait à couvrir une partie des dépenses locales de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires à la construction du barrage. Plus tard, le fonds s'augmenta des



Photo: Gouvernement du Bengale occidental

INAUGURATION DU "BARRAGE DU CANADA"

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M^{me} L. B. Pearson arrivent au barrage du Canada pour l'inauguration de cet ouvrage. A la droite de M^{me} Pearson, le ministre en chef du Bengale occidental, M. B. C. Roy, et le haut commissaire du Canada dans l'Inde, M. Escott M. Reid.

roupies de contrepartie provenant d'un don de chaudières de locomotives, d'une valeur de 2 millions de dollars, fait par le Canada à l'Inde.

Notre assistance est allée plus loin encore. Le plan du barrage comportait en outre une petite centrale hydro-électrique. Au prix de 3 millions, le Canada a consenti à faire don du matériel hydro-électrique, nécessaire à la marche de la centrale. La centrale aura une puissance de 4,000 kilowatts sûrement exploitable pour moitié seulement durant l'année entière. Le rendement maximum coïncidera avec la mousson durant laquelle l'énergie sera le plus utile aux industries artisanales créées dans la région comme moyen de subsistance supplémentaire pour les villageois. Durant les pluies, les travaux agricoles sont impossibles. En saison de culture, ceux dont les terres nécessitent une irrigation par pompage continueront de bénéficier pour leurs travaux agricoles d'une énergie à bon marché. L'électricité actionnera les pompes.

Le Bengale occidental et l'Union indienne sont fiers, à juste titre, de ce qu'ont accompli dans l'entreprise de Mayurakshi les techniques et la main-d'œuvre indiennes. Nous avons dit la longueur et la hauteur du barrage et l'étendue de son bassin de captation. La réalisation du barrage est étonnante à d'autres points de vue. Ainsi, la méthode suivie dans la construction du barrage combinait l'utilisation du travail manuel en maçonnerie brute et celle de machines légères pour le levage des fardeaux. Grâce à cette méthode, il a été possible en moins d'un an de terminer un ouvrage de maçonnerie de 6 millions de pieds cubes, avec une seule équipe travaillant huit heures par jour

et en des circonstances pas toujours favorables. L'ouvrage dont le coût fut maintenu dans les limites du devis s'est terminé avant la fin des délais prévus. Depuis la visite du président à Messanjore, plus de 15,000 manœuvres ont travaillé au barrage et aux canaux. Il ne s'est produit aucune grève.

Le barrage a été conçu de façon à résister aux inondations, à la pression des vagues et aux secousses sismiques. Le secteur nord consiste en une cloison-poids; le secteur sud comprend un déversoir de 740 pieds de long régularisé par 21 vannes de 30 pieds de longueur sur 15 de hauteur. La cloison-poids est munie de six vannes immergées, dont trois de hautes eaux et trois de basses eaux, servant à régler l'alimentation des canaux d'irrigation. Deux canaux l'amènée de six pieds de diamètre alimenteront la centrale électrique.

Dans le Bengale occidental, l'entreprise du Mayurakshi comprend des canaux d'une longueur globale de 840 milles, sans compter ceux qui sont en voie de construction. Ces canaux, qui partent du bassin aménagé, s'étalent en un réseau d'irrigation couvrant 600,000 acres. Durant la principale époque de culture, soit de juin à octobre, cette étendue de terre sera arrosée en entier. Pendant les sept mois de sécheresse, 120,000 acres seulement seront irriguées. S'il est possible de rationner la réserve d'eau, seule la mousson permet de nouvelles accumulations. Dans le Bihar, le canal d'irrigation reliant le barrage à la région de Santhal-Parganas arrosera 30,000 acres de terres durant la saison des pluies et 6,000 acres le reste de l'année.

La principale culture des 1,000 milles carrés de superficie irriguée est celle du riz dont le rendement est très faible. Après avoir procédé à quelques études locales et à quelques moissons expérimentales, des spécialistes indiens ont établi que dorénavant l'irrigation augmentera la récolte de riz de 325,000 tonnes durant la bonne saison. Quand au riz cultivé en période de sécheresse, il représentera un gain net, puisqu'il n'était guère possible auparavant d'obtenir plus d'une récolte par année. Il est probable que les principales cultures durant cette saison seront celles de la canne à sucre et du coton. Autrefois, dans le Sud asiatique, les Canadiens sinon les Indiens considéraient comme excellent le coton de Birbhoum que l'East India Company choisissait pour la confection des voiles de ses navires rentrant à leur port d'attache.

Calculs difficiles

D'après les calculs officiels, les immobilisations totales de Mayurakshi, quelque 31 millions, seront compensées en trois ans par un accroissement de la production agricole. Ces calculs ne tiennent pas compte des avantages indirects qui pourront résulter de l'irrigation. Ainsi, les agriculteurs soucieux d'accroître encore les rendements de leurs cultures seront poussés à acheter avec leurs épargnes nouvelles de meilleurs instruments et des engrais. Il n'est guère étonnant qu'à l'inauguration du barrage, M. Pearson ait parlé de la merveille de l'entreprise dans le cadre de laquelle un envoi de blé canadien (suivi d'un envoi de chaudières) suscitera d'année en année d'abondantes moissons. Il s'agit d'un placement à rendement croissant plutôt que d'un actif défectible.

Dans le nord de l'Inde, la belle saison dure de novembre à février; elle a bien commencé le 1^{er} novembre quand M. Pearson s'est rendu à Mayurakshi. Le barrage poli et astiqué pour la circonstance réfléchissait la lumière vive à la façon d'un glacier. Le lac auquel il avait donné naissance, encore tout couvert, de la boue rougeâtre des terres immergées, ressemblait à l'un des bras de la



LA CÉRÉMONIE DE L'INAUGURATION

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, inaugure officiellement le « barrage du Canada », derrière lequel s'étend le réservoir principal des aménagements du Mayurakshi.

partie supérieure de la baie de Fundy. Les collines de la jungle échantraient la ligne de l'horizon. Au bas du barrage, tout près des trois vannes, un dais de toile aux couleurs gaies gardait du soleil les hôtes officiels et leurs éminents visiteurs. Autour du dais et le long du canal à vannes se pressaient des milliers de gens de la région, qui pour venir voir la cérémonie avaient quitté avant l'aurore leurs divers patelins aux noms pittoresques, tels Mahammad Bazar, Ahmendpour et Doumka.

Présenté à l'assistance par le ministre de l'Irrigation du Bengale occidental, M. Pearson a déclaré que le choix du nom du barrage constituait un honneur pour le Canada. « Nos peuples en ont partagé les frais. Comme à des amis qui s'entraident l'entreprise nous vaut des avantages communs. Nous avons tout simplement agi comme des voisins qui se prêtent assistance et au fond c'est l'amitié qui nous a inspirés ». Le ministre en chef du Bengale occidental, M. B. C. Roy, a rendu hommage au concours actif de notre pays aux efforts déployés par l'Inde pour régénérer son économie.

Le moment d'ouvrir l'écluse était arrivé. M. Pearson a pressé un bouton: simultanément le voile couvrant la plaque se retira et dans un mugissement trois jets d'eau jaunâtre jaillirent des vannes. La cérémonie était terminée; les personnalités officielles avaient à peine quitté les lieux que de nouveaux les vannes étaient fermées. Il avait fallu vingt-sept ans de projets et d'efforts pour capter les richesses hydrauliques du Mayurakshi; on a jugé bon de n'en dépenser qu'une certaine quantité pour la cérémonie, ce qui était juste.

Les vœux reçus de M. Nehru le jour où l'ouvrage du Mayurakshi s'inséra dans la destinée de l'Inde se terminaient par les mots suivants: « Le barrage constituera entre le Canada et l'Inde un symbole d'amitié concret et permanent. Puisse cette amitié durer toujours. »

**ALLOCUTION DE M. LESTER B. PEARSON, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES DU CANADA, À LA CÉRÉMONIE DE MAYURAKSHI,
1^{ER} NOVEMBRE 1955.**

Il fait bon se retrouver dans l'Inde après six années. Dans l'intervalle, vous avez lancé un Plan quinquennal qui a permis la mise en marche d'entreprises aussi vastes que nombreuses. Je me félicite de pouvoir prendre une connaissance concrète de ces travaux qui reflètent les progrès constants accomplis par l'Inde. J'en ai déjà une idée assez complète car notre haut commissaire ne cesse de me tenir au courant de vos initiatives. Mais rien, même pas les rapports d'un haut commissaire, ne peut remplacer une visite ou une prise de contact personnelle.

Les Canadiens se réjouissent de chacun des efforts fructueux de l'Inde pour assurer à sa population une vie meilleure et plus riche. Nous nous réjouissons parce que nous formons des peuples amis, fraternellement associés dans le Commonwealth et travaillant au bien commun dans le cadre du Plan de Colombo et de l'Organisation des Nations Unies. Nous cherchons à réaliser les mêmes objectifs: la paix et la sécurité; un plus grand respect de la dignité et de la valeur de l'individu, sans distinction de classe, de croyance ou de couleur; le libre gouvernement exercé en vertu du consentement des gouvernés.

Un monument durable

Il convenait que je visite d'abord l'ouvrage de Mayurakshi. Vous nous avez fait l'honneur de l'appeler « barrage du Canada », ce qui va susciter chez nous un intérêt particulier et soutenu. Voici un monument durable, symbolisant la coopération et l'amitié indo-canadiennes. Nos peuples en ont partagé les frais. Comme à des amis qui s'entraident, l'entreprise nous vaut des avantages communs. Nous avons tout simplement agi comme des voisins qui se prêtent assistance, et au fond c'est l'amitié qui nous a inspirés.

L'ouvrage s'intègre dans votre premier Plan quinquennal qui une fois mené à bien fera place à un second. Il fait aussi partie intégrante du Plan de Colombo, l'une des organisations d'assistance coopérative internationale les plus audacieuses et les plus vastes qu'on ait jamais conçues. La semaine dernière à Singapour, l'Inde, le Canada et les autres pays intéressés ont décidé de maintenir le Plan pour cinq autres années au moins, décision qui démontre le succès qu'il a remporté. Le barrage témoigne de ce succès et de l'amitié internationale dans laquelle il n'eût pas été possible.

Il ne m'appartient pas de vous parler de l'ouvrage même. Vous en avez tracé les plans et les avez exécutés; les résultats dépassent de loin les horizons qui s'étendent aujourd'hui devant nous. Même si la notion de kilowatt ne m'est guère familière, j'ai quelque idée de ce que peuvent donner 2,000 kilowatts d'énergie mis au service d'une population possédant l'initiative et les ressources voulues pour en faire un usage fructueux. Bien que mon expérience se limite à l'arrosage d'une pelouse, je n'ignore pas ce que l'irrigation signifie pour 600,000 acres chauffées par le soleil indien et pour la population qui doit les cultiver. Au dire de certains observateurs, des travaux comme ceux-ci sont en train de transformer la physionomie de l'Inde. C'est laisser entendre que l'Inde se fait rajeunir le visage. Or je n'aime pas les insinuations peu galantes. J'affirme plutôt que l'Inde entend ainsi s'assurer un brillant avenir sur le

plan matériel et économique sans perdre l'héritage de sagesse qu'elle tire des trésors du passé ou le sens de valeurs spirituelles plus profondes.

Comment ne pas se féliciter de l'extraordinaire réussite de Mayurakshi? Réussite étonnante quand on songe qu'au fil des années un envoi de blé canadien fera lever ici d'abondantes récoltes de riz indien. Il ne s'agit pas d'un tour de passe; l'entreprise est l'œuvre des travailleurs qui ont récolté le blé, tracé des plans, transporté le ciment, creusé les rigoles, travailleurs indiens et travailleurs canadiens mus par la volonté de faire le bien. Les travaux s'achèvent; bientôt les eaux maîtrisées par le barrage viendront ajouter le bienfait de l'énergie atomique aux avantages qu'elles apportent déjà.

L'ouvrage de Mayurakshi s'insère maintenant dans la noble destinée de l'Inde. J'offre mes félicitations à tous ceux qui en ont fait une réalité et mes vœux les meilleurs à ceux qui veilleront désormais à son maintien.



Photo: Republic News

AIDE CANADIENNE AUX SINISTRÉS DE L'INDE

Le haut commissaire du Canada dans l'Inde, M. Escott M. Reid (à droite), remet au secrétaire général de la Société indienne de la Croix-Rouge un don de 2,500 couvertures de laine et d'articles divers à l'intention des populations indiennes éprouvées par l'inondation. Cet envoi, apporté par intervention spéciale de l'Aviation royale canadienne, ne représente qu'une partie des secours expédiés dans l'Inde par la Croix-Rouge canadienne grâce à un don de \$50,000 du Gouvernement canadien.



Un an à Kampot, Cambodge

par le major A. L. MACLEAN, RCEME

(Impressions d'un membre de la délégation du Canada au sein de l'équipe fixe d'inspection de Kampot, au Cambodge)

C'est le 15 septembre 1954 qu'une équipe d'inspection fut établie à Kampot, sur le littoral du Cambodge. Elle se composait de sept membres: deux officiers indiens, deux officiers canadiens, deux officiers polonais et un interprète du polonais à l'anglais. Au cours de la première année, le nombre des membres de l'équipe passa de neuf (addition d'un interprète indien de l'anglais au français et d'un interprète du polonais au français) à quatre seulement (un officier de chacun des trois pays et l'interprète du polonais au français). Tous vivaient ensemble dans une grande villa, y mangeaient ensemble, y avaient leurs locaux de travail. Le soussigné fit partie de cette équipe dès son établissement et jusqu'au 20 août 1955.

Les premiers mois, tout était nouveau et intéressant. Les relations des membres, courtoises dès l'abord, se détendirent bientôt et devinrent une camaraderie toute simple. Néanmoins, on ne peut grouper ainsi pour le travail, pour tous les repas et pour toutes les distractions, une poignée d'hommes aux origines totalement différentes sans que leurs rapports deviennent parfois difficiles. Le climat d'ailleurs, compliquait tout. Le premier mois, il plut tous les jours; jusqu'au début de novembre, ensuite, il y eut pluie intermittente non pas une pluie saine et fraîche, mais une pluie étouffante des tropiques. Le linge qu'on lavait n'arrivait plus à sécher. L'humidité imprégnait tout, vêtements, draps de lit, etc. Lorsque arriva la saison sèche, il fit sec pendant sept mois, ce qui eût été agréable sans la chaleur. Ensuite les pluies recommencèrent.

Diversité des langues

La diversité des langues constituait un autre obstacle à surmonter. Il est extrêmement difficile de causer longuement et agréablement en recourant à un interprète. D'autre part ayant à vivre si longtemps ensemble, nous avons décidé d'un commun accord de n'aborder aucun sujet d'ordre politique, religieux ou autre, qui pourrait faire s'entre-heurter les idées arrêtées de chacun. Les entretiens devaient donc se limiter aux sujets les plus inoffensifs, dont le répertoire fut vite épuisé. Bientôt les différences de langue et d'antécédents isolèrent les Polonais, tandis que les Indiens et les Canadiens se rapprochaient de plus en plus. Toutefois, « la familiarité engendre le mépris », et nous jugeâmes bientôt qu'il valait mieux ne pas nous retrouver trop souvent avec les autres. Lorsque les membres de l'équipe, chaque mois, allaient passer quelques jours à Phnom-Penh, chacun y allait invariablement sans compagnon, afin de changer complètement de milieu.

La manière logique de nous échapper de cette île déserte était de frayer avec les habitants du lieu: Français, Cambodgiens, Chinois. Mais la question de la langue se posait aussitôt. Cinq personnes seulement, à Kampot, savaient un peu d'anglais. L'étude du français s'imposait donc pour nous; elle constitua

d'ailleurs une excellente distraction. La plupart des officiers canadiens qui faisaient partie des équipes du Cambodge réussirent à apprendre suffisamment le français: assez en tout cas pour soutenir une conversation élémentaire et se débrouiller dans les magasins.

Les trois premiers mois, tout nous était nouveau, tout nous intéressait. Rien ne ressemblait à ce que nous avions connu auparavant et nous trouvions énormément à apprendre sur le pays, aux points de vue social, politique, géographique, administratif. Au début nous travaillions avec le Groupe mixte local, qui représentait dans notre région la Commission mixte et se composait d'officiers de l'Armée du Cambodge et des forces communistes, en nombre égal. Le Groupe mixte avait pour tâche d'organiser le licenciement des forces khmères de la Résistance (les communistes du pays) ainsi que l'évacuation des éléments du Viet-Minh se trouvant au Cambodge. Nous devions surveiller le déroulement de ces opérations, ce qui fut à bien des égards la partie la plus intéressante de notre mission à Kampot, car nous travaillions à la fois avec les officiers du Cambodge et ceux du Viet-Minh.

Mission d'escorte

Notre équipe, accompagnée d'un officier du Cambodge et d'un officier du Viet-Minh, dut se rendre en bateau presque à la frontière de la Thaïlande afin d'escorter quelques éléments du Viet-Minh jusqu'au point de regroupement de Chhuk, à 25 milles au nord-est de Kampot. Nous embarquâmes à Kampot sur une petite jonque motorisée qui descendit la rivière et nous conduisit, dans le golfe de Siam, à un patrouilleur de la Marine française (600 tonneaux) sur lequel nous montâmes. Celui-ci nous amena à Lem-Dam, où nous recueillîmes vingt-cinq soldats et une infirmière du Viet-Minh. Chacun de ces hommes était muni d'une arme personnelle, d'une bande de cartouches passée en bandoulière et d'une provision de riz. Celle-ci est renfermée dans une sorte de tube de toile de quatre pouces de diamètre qui contient à peu près six livres et demie de riz, soit la ration de quatre jours. On noue un lacet aux deux bouts, ce qui donne au tube l'apparence d'un saucisson, et on le porte en écharpe. Il y avait en outre un matériel commun: ustensiles de cuisine, poisson séché, un mortier avec ses munitions, une pharmacie, et des articles divers. Les vingt-six avaient ensemble tout ce qu'il leur fallait pour se suffire et pour se déplacer rapidement. Nous les escortâmes jusqu'à Chhuk sans incident. Ils paraissaient tous avoir un excellent moral.

Quelques jours après, les 500 Viets regroupés à Chhuk (dont certains avec femmes et enfants) furent reconduits au Mékong, à Neak-Luong, où ils s'embarquèrent sur des bâtiments de la marine française pour le Vietnam. C'était l'Armée du Cambodge qui fournissait les camions et les chauffeurs et se chargeait de la sécurité du convoi. Nos « jeeps » blanches encadraient la colonne: les Indiens en avant, les Canadiens au milieu et les Polonais en arrière. Grâce à la bonne volonté générale ainsi qu'à l'excellente organisation des mesures de sécurité, l'évacuation se fit selon le programme fixé et sans incident. De part et d'autre, les soldats étaient armés.

Lorsque tous les Viets eurent quitté le pays, nous eûmes la tâche de surveiller la réintégration dans la vie civile des membres des forces khmères de la Résistance et de voir à ce qu'ils ne fissent pas l'objet de représailles. Il nous parvint d'assez nombreuses plaintes contre le gouvernement, mais toutes

ns qui
nment
aire et

ressait.
uvions
éogra-
e local,
t d'of-
e égal.
mères:
es élé-
ller le
a plus
s avec

ier du
de afin
ement
ampot
t, dans
ux) sur
illimes
ommes
sée en
e sorte
rès six
et aux
e porte
uisine,
articles
suffire
ans in-

as avec
s s'em-
C'était
et se
ent la
mais en
isation
et sans

che de
mères
illes. Il
toutes



ÉQUIPE D'INSPECTION AU CAMBODGE

L'équipe fixe de Kampot, composée de trois officiers, l'un indien, un autre polonais et le troisième canadien, et accompagnée d'interprètes, poursuit une enquête dans un village isolé. Au premier rang, assis: le capitaine de frégate Malia, de la Marine indienne (uniforme blanc), le capitaine Malianowski, de l'Armée polonaise, à sa droite, et le major Maclean, de l'Armée canadienne, à sa gauche. On voit au premier plan des cocos apportés par les villageois.

se révélèrent sans fondement. Nous parcourûmes, à l'occasion de ce travail, presque toutes les régions habitées des deux provinces qui nous étaient confiées, celles de Kampot et de Takeo. Nous visitâmes les villes et de nombreux villages auxquels souvent on ne pouvait accéder autrement qu'à pied. L'un de ces voyages nous obligea à nous embarquer dans un petit bateau à moteur et à descendre la rivière Takeo. Une autre fois, nous nous rendîmes à Kompong Som-Leou en bateau, puis à bicyclette, puis à pied, puis à dos d'éléphant.

Les incidents drôles n'étaient pas rares. Dans un certain village, nous cherchions à découvrir s'il était vrai que les habitants n'étaient pas libres de se déplacer. Nous demandâmes à un vieillard s'il lui arrivait de sortir du village. « Non », dit-il. Pressé de dire pourquoi, il répondit qu'il était vieux et ne voulait aller nulle part, mais rester assis près de sa maison. Nous décidâmes alors d'interroger un homme plus jeune et nous nous adressâmes à un adolescent

cambodgien de belle apparence, d'environ 18 ans. Nous lui demandâmes s'il pourrait à son gré sortir du village et se rendre à la petite ville voisine. « Non », dit-il. Nous dressâmes l'oreille, flairant un abus de pouvoir des autorités locales. « Et qui est-ce qui vous empêcherait de sortir du village? » — « Mon père. » Nous décidâmes de poursuivre l'enquête dans un autre village . . . Ajoutons que nulle part nous ne constatâmes d'intervention indue des autorités dans la liberté de déplacement des villageois.

Quand nous arrivions quelque part, une foule se formait toujours autour de nous. A la fin de l'enquête, nous demandions à la ronde si quelqu'un avait des plaintes à formuler. Un vieillard, un jour, s'avança pour nous exposer que l'État lui réclamait cette année-là 150 piastres (environ quatre dollars cinquante) d'impôt, alors qu'il n'avait eu à verser que 100 piastres (trois dollars) l'année précédente. Cela n'était évidemment pas de notre domaine. De nombreux paysans se plaignaient ainsi des impôts. Un autre nous demanda pour quel parti il devrait voter lors des élections. Nous sûmes éluder la question et nous faire en même temps une pinte de bon sang.

Problèmes de traduction

L'obstacle des langues ne se posait pas seulement dans nos rapports entre nous, mais tout aussi bien dans le cours de nos enquêtes. La plupart du temps, l'enquête était menée par un représentant de chacun des trois pays, ce qui faisait une équipe de trois enquêteurs. Nos jeeps néanmoins transportaient ensemble douze personnes: les trois officiers, l'interprète indien de l'anglais au français, l'interprète du polonais à l'anglais, l'interprète du polonais au français, deux interprètes du cambodgien au français (engagés par la Commission et représentant les deux côtés adverses), un cuisinier et trois chauffeurs appartenant à l'Armée du Cambodge. Cela nous faisait une suite impressionnante pour arriver dans les petits villages. Nous nous installions à l'ombre, choissions un témoin et nous mettions d'accord sur les questions qu'il convenait de lui poser. Le chef indien de notre équipe posait la question en anglais; elle était traduite en polonais, puis en français, puis en cambodgien par des interprètes successifs. La réponse nous revenait par la même voie: du cambodgien au français à l'anglais au polonais. Nous comprîmes vite qu'il ne fallait poser que des questions brèves et simples ne demandant que des réponses brèves et simples. Le problème se compliquait du fait que le cambodgien n'est pas une langue aussi évoluée que les langues européennes et qu'un même mot cambodgien peut avoir plusieurs significations pour nous. Par exemple, *tchop* peut signifier arrêter, mettre en état d'arrestation, détenir pour interrogatoire, etc. *Samlain* désigne les parents propres, la parenté, les relations, les voisins, etc. *L'hoa* veut dire bon, gentil, bien, excellent, joli, etc. Aussi, mettions-nous souvent un quart d'heure et davantage à obtenir une réponse nettement compréhensible à une question pourtant toute simple.

Au cours de l'une de ces enquêtes, nous eûmes pour témoin important un Vietnamien qui ne parlait que le vietnamien. Or nos interprètes cambodgiens ne connaissaient pas cette langue. Nous finîmes par trouver dans le village un marchand chinois qui savait le chinois et le cambodgien et le vietnamien et qui consentit à jouer le rôle d'interprète. Les questions et réponses durèrent donc suivre un chemin plus long encore: anglais (puis polonais), français, cambodgien, vietnamien, et inversement. Il est clair que les questions devaient

être absolument élémentaires, surtout si l'on tient compte de ce que le cambodgien était devenu langue intermédiaire.

Les paysans cambodgiens n'ont ni montres ni calendriers. Ils jugent de l'heure d'après le soleil, et de la date d'après la lune et la saison (il y a la saison sèche et la saison des pluies. Ils arrivent de la sorte à des précisions comme celles-ci: à la tombée du jour le huitième jour du déclin de la troisième lune depuis les dernières pluies. Il s'agissait alors pour nous de traduire en anglais et de comprendre de notre mieux. Nous finissions par deviner que le témoin cherchait à dire: un après-midi de fin janvier. Il était donc toujours difficile de déterminer le moment où un fait s'était produit.

Lorsque les Viet-Minh eurent quitté le pays et que les membres des forces khmères furent réintégrés dans la vie civile à égalité de droits avec leurs concitoyens, les équipes n'eurent plus guère qu'à rester sur place au cas où un incident se produirait. Il s'écoula souvent des semaines entières sans que nous eussions le moindre travail défini à accomplir. Les premiers mois d'inaction ne nous pesèrent pas trop, occupés que nous étions à apprendre le plus de choses possible, à étudier les langues et à visiter la région. Les routes, malheureusement, à l'exception des plus importantes, sont très mauvaises et il n'est pas facile de voyager. Les sentiers de la jungle et les chemins vicinaux ne rendent pas confortables les promenades dans de vieilles jeeps. Celles-ci, au cours des dix premiers mois, nous transportèrent sur 14,000 milles; après cela, nous n'osions plus trop nous en servir.

L'ennui, notre grand problème

L'ennui ne pouvait que s'emparer de nous. Il devint notre grand problème après mars 1955. Par bonheur, Kampot n'est pas très éloigné de la mer et il y avait à Kep une bonne plage qui nous vit souvent arriver pendant la saison sèche. Il y avait aussi un club de tennis où nous allions jouer parfois. Nous lisions beaucoup, écrivions un peu, mais ne pouvions nous rendre la vie agréable. Du milieu de mars au début d'août, il n'y eut qu'un seul officier canadien à Kampot, et celui-là souffrit particulièrement de son isolement. Il se rendit fréquemment à Phnom-Penh (toutes les trois ou quatre semaines), mais sans arriver à vaincre son sentiment de solitude. Le moral ne fut pas toujours très bon. Il y eut des compensations, toutefois.

Un jour, le gouverneur de la province de Kampot donna un grand bal. Selon la coutume, on engagea des jeunes filles pour danser avec les invités, les épouses ne prenant au Cambodge aucune part à ces fêtes. Resplendissants dans nos uniformes, nous nous y rendîmes tous, heureux de voir les danses cambodgiennes. A notre grande consternation, les jeunes filles nous invitèrent à les accompagner dès la première danse. Après bien des protestations, nous nous levâmes, intimidés, et fîmes de notre mieux pour exécuter les pas; ce fut une grande réjouissance pour les centaines d'assistants.

La veille de Noël, un groupe d'amis décidèrent de faire quelque chose pour le Canadien et l'Indien qui passaient le congé à Kampot. Nous allâmes ensemble à l'hôtel de Kep et primes quelques consommations sur la terrasse, « sous le ciel étoilé des tropiques et les palmiers du golfe de Siam ». Selon la tradition française, nous réveillonnâmes à deux heures du matin (dindon rôti, malheureusement pas tout à fait à point). Nous étions quinze convives: sept

Cambodgiens, six Chinois, un Indien et un seul chrétien, le Canadien. Chacun s'amusa bien, et le Canadien se sentit plein de reconnaissance pour la délicatesse dont il avait été l'objet.

D'autres bons souvenirs me sont restés de cette époque: telle longue marche à travers les rizières sous un soleil accablant, suivie d'une étape où l'on me donna à boire du lait de coco, délicieux rafraîchissement; récital de chant et de danse à une école chinoise, auquel j'assistai pendant quatre heures d'affilée sans comprendre un seul mot; bains de mer dans le golfe de Siam en décembre, janvier et février; vacances à Hong-Kong et week-end à Bangkok; repas chinois sur la terrasse d'un petit café tandis que la population défilait par essaims dans la rue, vêtue de toutes les façons imaginables: shorts très courts, pagnes, sampots, pyjamas, costumes européens; longues heures d'étude du français; séances matinales de notre équipe avant la présentation d'un rapport; déjeuner avec l'ex-roi Norodom Sihanouk, qui parle un anglais excellent; visite à Angkor-Vat; repas aux crickets chez des Cambodgiens; arrivée des officiers canadiens chargés de nous relever; départ de Kampot pour rentrer au Canada.

Pour l'équipe fixe de Kampot, la première année, la vie a donc été parfois extrêmement intéressante parfois extrêmement monotone. Il y eut des hauts et des bas. Jamais, toutefois, aucun de nous ne s'emporta vraiment; nos relations mutuelles furent remarquablement bonnes, pour ma part, je garde un excellent souvenir de ce stage. J'ai vu quantité de lieux et de choses dont je n'avais auparavant qu'une connaissance livresque. Je me suis fait des amis de nationalités très diverses; j'ai connu des modes de vie nouveaux pour moi. Il n'empêche qu'une année de séjour dans une île déserte, c'est bien assez.

Le Canada et les Nations Unies

Élections au Conseil de sécurité

LA DIXIÈME session de l'Assemblée générale s'est terminée le 20 décembre. A la dernière réunion, l'impasse au sujet d'élections pour le siège d'Europe orientale au Conseil de sécurité, qui avait engagé l'attention de l'Assemblée générale huit fois depuis le 14 octobre, a pris fin au trente-sixième tour de scrutin, la Yougoslavie ayant été élue par 43 voix contre 11 en faveur des Philippines (La Finlande et la Suède ont reçu chacune 1 voix.). La majorité nécessaire était de 38 voix. Les membres élus du Conseil le 1^{er} janvier 1956 sont les suivants: Cuba (remplace le Brésil), l'Australie (remplace la Nouvelle-Zélande), la Yougoslavie (remplace la Turquie), ainsi que la Belgique, l'Iran et le Pérou (dont les mandats expirent le 31 décembre 1956).

Une situation un peu confuse s'est produite après que le président de l'Assemblée générale eut proposé, dans les coulisses, que les deux concurrents tirent au sort, le gagnant devant démissionner après la première année du mandat de deux ans et le perdant devant être élu l'an prochain pour le reste de la durée du mandat. Avant le trente-cinquième tour de scrutin, le président annonça que les deux pays avaient agréé cette manière de procéder et que la Yougoslavie avait gagné le tirage. Néanmoins les 34 voix accordées à la Yougoslavie lors de ce scrutin (contre 19 voix aux Philippines) ne suffisaient pas à assurer la majorité requise de 40 voix. Le fait de n'avoir pu obtenir une forte majorité en faveur de la Yougoslavie indiquait que la proposition visant à mettre fin à l'impasse était loin d'avoir acquis l'appui général. La délégation du Canada n'a pris aucun engagement, ni en public ni en particulier, au sujet de l'entente selon laquelle la Yougoslavie démissionnerait après un an à condition que le siège soit attribué aux Philippines.

Désarmement

Le 16 décembre, l'Assemblée générale a adopté par 56 voix contre 7 (bloc soviétique) et sans aucune abstention la résolution de désarmement approuvée par la Commission politique sur l'initiative des membres occidentaux du Sous-Comité du désarmement (Canada, France, Royaume-Uni, États-Unis). Lors du vote à la Commission politique, les communistes avaient été seuls adversaires de la résolution des quatre Puissances.

La résolution demande instamment que les États intéressés et notamment les membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement (1) continuent de rechercher un accord sur un plan général de désarmement; et (2) « s'efforcent en premier lieu (A) de mettre en œuvre sans tarder des mesures propres à créer ce climat de confiance, telles que le plan du Président Eisenhower relatif à un programme d'échange de plans militaires et d'inspection aérienne réciproque, et le plan du maréchal Boulganine relatif à la création de postes de contrôle en des points stratégiques; et (B) de réaliser sans tarder un accord sur les mesures dont l'exécution est d'ores et déjà possible » en dépit des difficultés techniques qui se sont présentées à l'égard de la détection et du

contrôle des matières pour armes nucléaires. La résolution suggère qu'on tienne également compte des éléments suivants: les propositions françaises en vue de l'échange de renseignements sur les dépenses et les budgets militaires et la répartition, aux fins de développement économique, des épargnes résultant du désarmement; les propositions de M. Eden sur les moyens d'acquérir une expérience pratique des problèmes d'inspection et de contrôle; les propositions de l'Inde touchant la suspension des essais nucléaires et « une trêve à l'égard des armements ».

Le texte final adopté par l'Assemblée incorporait un certain nombre d'amendements de l'URSS et de l'Inde. Néanmoins ces deux pays ont insisté pour faire accepter d'autres amendements, qui furent tous défaits par une bonne majorité. Le vote le plus serré porta sur la suggestion de la Syrie (et de l'Inde) voulant que les cadres de la Commission du désarmement et le Sous-Comité fussent agrandis. A la suggestion des États-Unis, l'Assemblée décida par 35 voix (y compris celle du Canada) contre 18 et 7 abstentions que l'amendement proposé par la Syrie ne devait pas être soumis au scrutin.

Une motion du Royaume-Uni portant qu'aucun vote ne soit pris sur une résolution soviétique intitulée « Mesures destinées à réduire encore la tension internationale et à développer la coopération internationale » fut adoptée par le Comité politique par 40 voix (y compris celle du Canada) contre 11 (y compris celles du bloc soviétique, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Yougoslavie), et 6 abstentions (y compris celles de la Birmanie, de l'Argentine, du Liban). En session plénière, l'Union soviétique n'a pas demandé la mise aux voix de sa résolution.

Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

Le 3 décembre 1955, l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la résolution relative à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, que la Première Commission (politique) avait approuvée le 27 octobre. Il n'y avait pas eu de voix dissidente à la Commission mais les six États arabes (Arabie Saoudite, Egypte, Irak, Liban, Syrie et Yémen) s'étaient abstenus de voter. En session plénière, les délégations arabes ont expliqué leur voix affirmative en signalant que la résolution n'était plus un projet présenté par 18 pays (y compris le Canada*) mais une proposition émanant de la Première Commission dans son ensemble.

Dans sa résolution, l'Assemblée a recommandé qu'une seconde conférence internationale (semblable à celle qui avait eu lieu à Genève en août 1955) pour l'échange de renseignements techniques concernant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques se tienne dans un délai de deux à trois ans. A cette fin, l'Assemblée a décidé de maintenir en fonctions le Comité consultatif de chercheurs scientifiques (dont le Canada est membre) qui avait aidé le secrétaire général à organiser la conférence de l'été dernier. Ce Comité étudiera, de concert avec le secrétaire général, les relations entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et les Nations Unies, ainsi que le prévoit la résolution. L'Assemblée a appuyé la décision des gouvernements promoteurs

* Autres pays promoteurs: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Danemark, États-Unis, Islande, Israël, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Union Sud-Africaine, Turquie.

de l'Agence d'inviter tous les Etats membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées à prendre part à une conférence sur le texte définitif du statut de l'Agence. Elle a aussi accueilli avec satisfaction le fait que les Gouvernements du Brésil, de l'Inde, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS ont été invités en tant que gouvernements intéressés à prendre part avec les gouvernements promoteurs actuels (Australie, Belgique, Canada, États-Unis, France, Portugal, Royaume-Uni et Union Sud-Africaine) aux négociations relatives au projet de statut de l'Agence.



Photo: Capital Press

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ISRAËL VISITE OTTAWA

Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Moshe Sharett, a fait un séjour au Canada le 30 novembre et le 1^{er} décembre 1955. Il a discuté la situation du Moyen-Orient avec le Gouverneur général, le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On voit ici M. Sharett s'entretenant avec le Premier ministre, M. St-Laurent.

Les affaires extérieures au Parlement

Discours du Trône

Du discours du Trône, prononcé à l'ouverture de la troisième session de la vingt-deuxième législature fédérale, le 10 janvier 1956, par le Gouverneur général, nous détachons les passages qui suivent:

Depuis la dernière session, des événements importants se sont déroulés sur le plan international. Les uns nous ont réjouis parce qu'ils diminuaient la tension sur certains points du globe, mais d'autres, malheureusement, ont eu l'effet opposé. Mes ministres restent persuadés que, pour prévenir la guerre, il faut maintenir les moyens de défense des pays libres. Une puissante Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et une protection suffisante pour notre continent

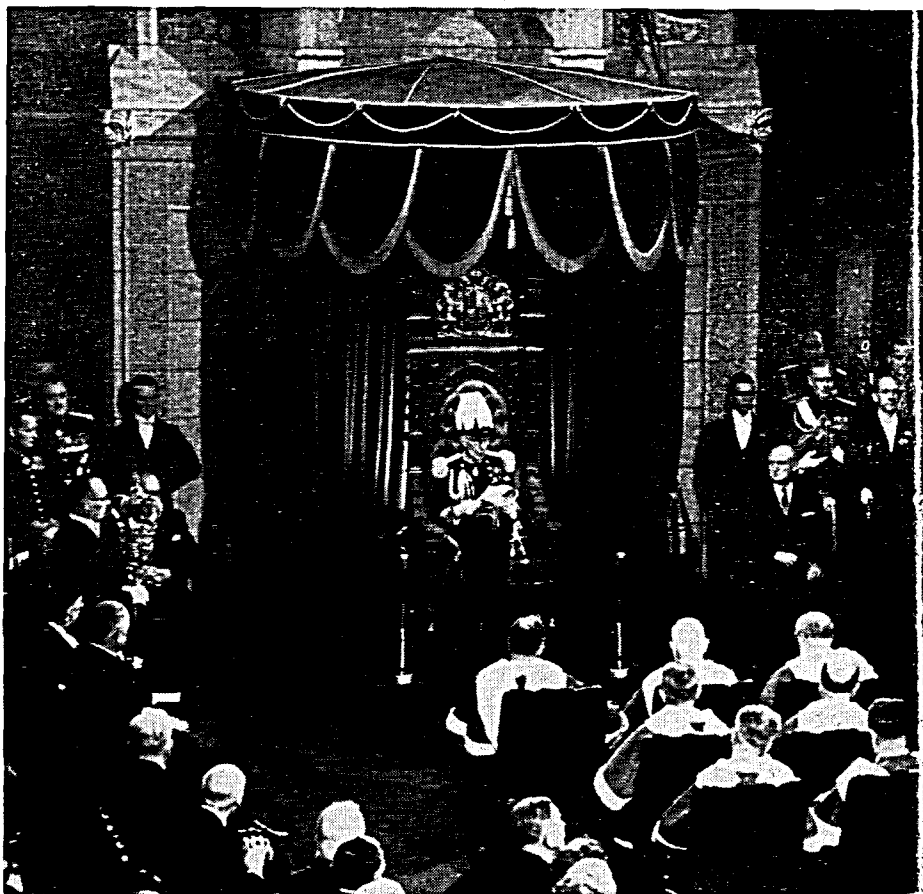


Photo: ONF

OUVERTURE DE LA SESSION DU PARLEMENT

La troisième session de la 22^e législature du Parlement canadien a été ouverte à Ottawa, le 10 janvier, par le Gouverneur général du Canada, M. Vincent Massey. Ci-dessus, le Gouverneur général donne lecture du discours du Trône à la Chambre du sénat; le Premier ministre, M. Louis-S. St-Laurent, est assis à sa droite, et le leader du Gouvernement au Sénat, M. William Ross Macdonald, est à sa gauche. Devant le Gouverneur général, les juges de la Cour suprême.

sont, à leur avis, essentielles à la préservation de la paix et à la sécurité du Canada.

Mais la sécurité ne saurait dépendre des armes seulement. C'est pourquoi le gouvernement poursuit toujours, par voie de diplomatie et de négociations, ainsi que par l'entremise des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ses efforts en vue d'améliorer l'entente parmi les nations.

Les premiers ministres du Commonwealth se réuniront à Londres, en juin, pour étudier des questions d'intérêt commun. Mon premier ministre a accepté l'invitation d'assister à cette conférence.

Entre temps, mes ministres seront heureux d'accueillir à Ottawa, en février, le premier ministre du Royaume-Uni et son secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

À sa réunion annuelle, le Comité consultatif du Plan de Colombo a convenu que cette œuvre utile devrait se poursuivre pendant une autre période de temps. Vous serez invités à autoriser le Canada à continuer sa participation au Plan, de même qu'au Programme d'assistance technique des Nations Unies . . .

Le Moyen-Orient

La déclaration suivante a été faite à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, le 24 janvier 1956.

Exportation d'équipement militaire au Moyen-Orient

Je me propose de parler d'abord ce matin de l'exportation d'équipement militaire au Moyen-Orient et ensuite,—j'espère que cette deuxième question placera la première dans sa juste perspective,—de la situation politique de cette partie du monde, surtout en ce qui concerne les relations entre Israël et ses voisins arabes.

Pour ce qui est de la première question, j'exposerai dans leurs grandes lignes les principes dont s'inspire la politique du gouvernement et je donnerai ensuite des détails sur l'application de ces principes et de cette politique, à la fois quant à leurs modalités d'application et quant aux résultats obtenus pour ce qui est des expéditions de matériel au cours des deux dernières années.

* * *

Et maintenant, quels sont les principes, les règles qui régissent l'envoi de matériel militaire du Canada? Ces principes sont le fruit d'un examen minutieux et ce sont, à mon avis, des principes sains, rationnels. Les décisions qui en découlent ne sont prises qu'après étude des éléments afférents à chaque cas qui nous est soumis. Le régime de contrôles et de vérifications sur lequel se fondent les programmes et les décisions est aussi efficace que celui de tout autre pays libre.

Notre régime de contrôle se fonde sur la loi de 1954 sur les permis d'exportation et d'importation, laquelle a remplacé la loi de 1947 sur les permis d'exportation et d'importation. Soit dit en passant, la Chambre a étudié l'une et l'autre de ces lois; la plus ancienne, a été déferée à un comité. Au cours de tous les débats auxquels ces lois ont donné lieu, les députés de l'opposition n'ont pas soulevé la question des envois d'armes. En vertu de la loi de 1954,

il est illégal d'exporter ou de tenter d'exporter, quelle que soit la destination, aucun article figurant à une liste des marchandises d'exportation contrôlée, sauf en vertu d'un permis d'exportation délivré par le ministre du Commerce ou avec son autorisation.

L'exportateur doit produire ce permis au moment de la déclaration en douane à la sortie, au port canadien. Le ministre du Commerce peut modifier, suspendre ou annuler tout permis si un renversement de situation rend la chose nécessaire après la délivrance d'un permis et avant qu'une expédition soit effectuée. La loi prévoit de lourdes peines pour ceux qui sont reconnus coupables d'infractions. Les pouvoirs nécessaires à l'application des contrôles, à l'imposition de lourdes peines et à l'annulation des permis si les circonstances l'exigent sont tous prévus à la loi. Inutile de dire que les expéditions sont contrôlées par la douane aux ports et qu'on peut, au besoin, intervenir à ce moment-là aussi bien qu'à celui de la délivrance des permis. Des dispositions sont également prévues qui empêchent tout détournement, et nombre de gouvernements du monde libre concourent à rendre ces dispositions aussi efficaces que possible.

La *Gazette du Canada*, livraison du 27 mai 1954, renfermait la liste de marchandises d'exportation contrôlée, établie en conformité des dispositions de la loi. Le huitième groupe compris dans cette liste s'intitule « Armes, munitions, matériel de guerre ou armements; matériel militaire, de navires ou d'avions ». La liste des armes, aéronefs, etc. embrasse en toutes lettres les pièces de ces divers articles.

Et voilà pour ce qui est des dispositions législatives à la base de notre politique.

Politique du gouvernement

Voici les principes à la base de la politique que suit le gouvernement dans l'application de cette loi:

(1) Dans le cas de certains pays alliés ou associés, par exemple les États membres de l'OTAN ou la plupart des pays du Commonwealth, il n'existe aucune restriction à propos de l'exportation de matériel militaire, sauf, —et les exceptions sont importantes,—en ce qui a trait aux approvisionnements, aux besoins du pays et à la sécurité.

(2) Aucune expédition quelle qu'elle soit n'est permise aux pays du bloc sino-soviétique.

(3) Des expéditions de quelque importance ne sont faites à d'autres régions qu'après examen et approbation par le cabinet, en conformité d'une méthode que je décrirai plus loin. Une attention spéciale et un soin particulier sont apportés à l'égard des régions où il y a tension ou dispute ou ce que nous appelons les régions névralgiques. On dresse une liste de ces régions,—il y en a actuellement 34,—et il va de soi qu'on la modifie de temps en temps, au fur et à mesure que la situation change.

(4) Les expéditions d'armes ne sont faites qu'au ministère de la Défense ou à l'organisme militaire régulier du pays en cause. On peut exiger du pays destinataire une assurance convenable à propos de la réexportation.

(5) Les expéditions ne sont pas permises si, à notre avis, elles dépassent les besoins légitimes de la défense du pays en question ou si, en soi, elles devraient constituer une menace pour les pays voisins.

(6) Il est interdit d'expédier vers des régions névralgiques des armes qui, de leur nature, pourraient augmenter la tentation de commettre une agression ou de commencer une guerre préventive.

Mais nous n'avons pas pour politique d'interdire tout à fait les expéditions d'armes sauf aux pays du bloc sino-soviétique ou à tout autre pays, s'il en est, qui constitue une menace à notre propre sécurité ou si les Nations Unies ont déclaré une telle interdiction.

L'interdiction de toute expédition dans les autres cas, si elle devenait une politique générale sur le plan international et la coutume chez les nations libres, pourrait entraver le droit qu'ont les peuples de se défendre aux termes de la Charte des Nations Unies, ou bien elle pourrait les amener à se jeter dans les bras de la Russie et de ses satellites en tant qu'unique source d'approvisionnements. Elle pourrait perpétuer les inégalités entre États en ce qui a trait à leurs moyens de défense et, de la sorte, susciter la crainte et l'insécurité. Ce serait encourager l'agression. Par exemple, un État pourrait posséder sa propre industrie de défense, tandis qu'un autre,—son voisin,—dépendrait entièrement de matériel de défense importé. Dans de tels cas, une interdiction ne saurait être appliquée de façon juste et pourrait même amener des conflits armés à propos de territoires contestés. Je puis assurer que cela n'est pas un argument hypothétique.

Voyons, par exemple, comment un embargo de ce genre,—si on avait pu en approuver un et l'appliquer sur le plan international,—aurait fonctionné au Moyen-Orient contre l'État d'Israël et ses voisins arabes. Certaines observations formulées tant dans cette enceinte qu'à l'extérieur me portent à croire que des membres des partis d'opposition tout au moins préconisent une mesure semblable.

Depuis la création de l'État d'Israël, cette zone est un centre de tension, d'agitation et même de danger. L'établissement de cet État, n'allons pas l'oublier, a suivi une décision des Nations Unies à laquelle le Canada a concouru. Eût-on adopté l'idée de l'embargo, qu'Israël se fût trouvé tout à fait incapable de défendre son existence même, à moins que, poussé par le désespoir, il n'eût consenti à se mettre à l'entière disposition des pourvoyeurs communistes. Le Gouvernement de Moscou contrôle ces fournisseurs et, si cela eût servi ses ambitions, moyennant un prix,—et le prix eût été très élevé,—aurait été heureux de faire conclure un marché de ce genre.

Une autre façon de procéder, à laquelle certains députés pourraient songer, aurait consisté à permettre l'expédition à Israël de certaines quantités et de certains genres de matériel militaire, au cours de la période de tension, sans permettre aucun envoi aux pays arabes en aucune circonstance. Ces États qui entretiennent avec nous des relations diplomatiques normales, y auraient vu une ligne de conduite hostile. Jusqu'ici, sauf erreur, aucun pays n'a recouru à cette attitude ou à un embargo total dirigé contre l'une et l'autre parties. En fait, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont recouru au contrôle. L'attitude que le monde libre a cru bon d'adopter est celle que nous suivons actuellement.

Un autre principe important que nous avons suivi, c'est celui de la consultation et de l'échange de renseignements au sujet des commandes et des demandes (excepté celles qui sont de nature insignifiante) avec certains gouvernements qui ont des obligations particulières dans ce domaine. Nous le faisons de façon à ce qu'un pays sache ce que font les autres et à garantir autant que possible l'application des principes que je viens de mentionner.

Si l'on nous demande, par exemple, de fournir à quelques pays des munitions pour canons de 25 (on nous l'a d'ailleurs demandé et le cabinet est encore saisi de la question), nous tâchons d'établir, avant de prendre des dispositions à cet égard, non seulement si la commande serait excessive par rapport au nombre de canons dont il s'agit et aux stocks existants, mais si d'autres États ont également reçu des commandes pour les mêmes engins. Mais c'est évidemment à nous qu'il incombe de prendre une décision.

De quelle façon procède-t-on pour appliquer ces principes?

D'après la loi, le permis d'exportation est, comme je l'ai déjà exposé, délivré par le ministre du Commerce. Auparavant, si la destination est une des trente-quatre régions névralgiques à l'égard desquelles des consultations s'imposent, il confère avec les ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures, puis il n'agit qu'après entente avec ces deux ministères. Si la demande est particulièrement importante, soit en raison de la quantité, soit en raison des circonstances politiques qui l'entourent, elle est déferée à l'ensemble du cabinet, même si les trois ministres ont pu consentir à accorder le permis.

Dans le cas des expéditions aux États membres de l'OTAN ou à la plupart des pays du Commonwealth, le ministre du Commerce peut agir après n'avoir consulté que le ministère de la Défense nationale, afin de s'assurer que les questions de la sécurité et des approvisionnements sont considérées, de même que nos propres besoins en matière de défense.

Dans tous les cas où il s'agit des approvisionnements excédentaires de l'État, la question doit également être soumise à l'approbation du Conseil du Trésor. Même après que les ministres sont tombés d'accord sur l'octroi d'un permis d'exportation, ce Conseil, qui est un comité du cabinet, peut également demander à l'ensemble du cabinet de reconsidérer une décision qui a été prise.

Exportation des avions Harvard

Ayant exposé les façons établies de procéder, j'aimerais maintenant indiquer comment on les a appliquées dans le cas des 15 avions d'instruction Harvard dont l'exportation a été approuvée en juillet dernier.

Au printemps de 1955, un fournisseur d'avions du genre a reçu des demandes de renseignements de représentants autorisés du Gouvernement égyptien au sujet de 15 avions d'instruction Harvard. On a également reçu à la même époque des demandes de renseignements à caractère moins officiel au sujet des chasseurs à réaction F-86. Il n'y avait pas de problème au sujet des avions à réaction. Le gouvernement a rejeté la proposition et la question fut écartée, quoique cette commande, comme d'autres sur les avions à réaction et au sujet desquelles nous avions été pressentis par des représentants d'autres milieux, eût été fort attrayante du point de vue commercial et eût aidé à maintenir le niveau du travail et de l'embauche dans notre industrie aéronautique.

En ce qui concerne les Harvards, la société a signalé la question au ministre du Commerce, qui l'a déferée aux ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures pour obtenir leur opinion. Le ministère de la Défense nationale a étudié la question du point de vue de l'éventualité des besoins domestiques et des répercussions militaires qu'entraînerait l'envoi de ces avions au gouvernement en cause.

On a également échangé des renseignements avec certains gouvernements amis, au sujet de la demande en question. Aucune objection ne fut soulevée contre la transaction, ni par eux ni par qui que ce soit. Une fois que toutes ces mesures eurent été prises, comme la question à mon avis ne faisait entrer en jeu aucune nouvelle ligne de conduite, aucune nouvelle et importante considération d'ordre international, comme par ailleurs les avions ne pouvaient pas être convertis en avions de combat efficaces et comme enfin la demande correspondait aux critères que j'ai déjà mentionnés, j'ai donné mon approbation. Le ministre du Commerce (M. Howe) en a reçu avis, et un permis d'exportation a été délivré dans les délais normaux.

Avant d'aller plus loin, je voudrais répondre à la question posée par le chef de l'opposition (M. Drew) au Premier ministre (M. St-Laurent), en voici les termes exacts:

Si on est à démonter, ou si on a démonté, des pièces d'artillerie de campagne et si la Corporation de disposition des biens de la Couronne les a vendues séparément dans les circonstances qui permettraient la revente de ces parties à l'étranger?

Telle était la question. La Corporation m'a dit que, d'après des vérifications remontant jusqu'au 1^{er} janvier 1952, lorsqu'elle a disposé de canons ou de blocs de culasse, elle les a vendus comme ferraille, et l'on a la preuve à l'égard de chaque vente qu'ils avaient été détériorés avant d'être livrés comme ferraille. Pour exporter cette ferraille, la loi exige aussi un permis d'exportation. Les pièces d'artillerie de campagne excédentaires et leurs pièces de rechange, qui ne sont pas de la ferraille, c'est-à-dire des pièces mutilées, peuvent être vendues à l'étranger, sous réserve toujours des formalités de réglementation des exportations, que j'ai mentionnées.

Quels sont les résultats de cette ligne de conduite quant aux expéditions d'armes au Moyen-Orient? On a pu créer l'impression que les armes canadiennes affluaient dans la région en grandes quantités. Ce n'est pas le cas. Les quantités en cause sont faibles et ne vont pas à l'encontre des directives indiquées et qui régissent notre ligne de conduite en ce domaine. On a peut-être aussi donné l'impression que nous laissions aller des armes dangereuses et perfectionnées qui pourraient bouleverser l'équilibre des forces militaires de la région et encourager l'agression ou la course aux armements. Il n'en est rien non plus.

Envois à l'Égypte et à Israël

J'aimerais citer certains chiffres afférents aux envois d'armes, même si les autres pays ne communiquent pas les chiffres correspondants. En 1954, des permis d'exportation visant du matériel militaire d'une valeur de \$735,574.60 ont été accordés pour Israël: pour l'Égypte, la somme n'est que de \$296. Elle est nulle en ce qui concerne les autres États arabes.

Voici les chiffres pour 1955: Israël: \$1,332,110.59; Égypte, \$770,825; autres États arabes, \$70. Pour les deux années, les chiffres sont donc les suivants: Israël, \$2,067,685.19, Égypte, \$771,121.

Les avions-école de marque Harvard et leurs pièces de rechange représentent presque à eux seuls le montant total des ventes à l'Égypte. Les autres chiffres comprennent les principaux articles suivants:

Pièces d'avion Harvard.

Obus de 75mm.

Matériel antichars.

Chenilles et pièces de rechange pour chars de combat de la seconde guerre mondiale (modèle Sherman).

Canons de 25 livres et accessoires.

Mitrailleuses Browning, calibre .303.

Canon antiaériens de 3.7", accessoires, pièces de rechange et munition. (Ces articles représentent une forte proportion du total.)

Les canons antiaériens sont, il va sans dire, des armes défensives, et les canons à obus de 25 livres sont des pièces d'arrière, en l'occurrence. Concernant les chenilles et pièces de rechange de chars de combat, à notre demande, on nous a officiellement assuré, par écrit, qu'elles ne seraient pas exportées à nouveau mais qu'elles serviraient toutes à l'entretien et aux réparations normales des chars de combat existants. J'ai en main le détail exact de chaque article compris dans le total que j'ai mentionné: quantité, valeur, destination. J'hésite à publier ces chiffres, car le destinataire,—il s'agit en l'occurrence d'un seul gouvernement, car les chiffres relatifs à l'Égypte ont déjà été rendus publics,—estime, malgré les quantités relativement faibles en cause, que la divulgation des renseignements pourrait être préjudiciable à sa sécurité. Je serais heureux cependant de montrer confidentiellement tous ces détails à tout député qui désire en prendre connaissance.

La statistique en cause révèle les transactions approuvées. Si nous pouvions présenter un tableau semblable de la valeur en dollars des demandes de matériel militaire qui n'ont pas été approuvées, le montant en serait bien des fois plus considérable. Il a fallu rejeter en totalité certaines demandes, telles les demandes d'avions à réaction F-86. D'autres demandes visaient à satisfaire à un besoin légitime dont la nature ne contrevenait pas aux principes que nous avions établis, toutefois, la quantité demandée nous paraissait excessive pour répondre à un tel besoin.

Je signale ces cas de refus pour montrer clairement que les procédés dont j'ai déjà parlé ne constituent pas simplement une méthode compliquée tendant à livrer de fait tout ce qu'on nous demande. Ils constituent un bon système de contrôle, de réglementation, auquel le gouvernement recourt, parce qu'il juge important que le Canada ne participe pas à une course aux armements au Moyen-Orient ni ailleurs, c'est-à-dire, qu'il ne doit pas autoriser des exportations qui donneraient à l'une des parties en conflit,—conflit politique,— un avantage militaire que l'autre partie voudrait à son tour contrebalancer en accroissant ses achats de matériel militaire.

* * *

La situation politique au Moyen-Orient

Je veux aborder maintenant l'aspect politique de la situation qui règne dans la région afin de bien situer le problème que nous sommes à étudier. Il s'agit d'une situation troublante et troublée depuis la fondation même de l'État d'Israël. Il devient de plus en plus évident que, si nous voulons que la situation s'améliore, il faut trouver une solution au problème des relations d'Israël avec ses voisins arabes. Si la situation ne s'améliore pas, elle ne pourra que s'aggraver et accroître le danger d'un conflit. C'est d'autant plus plausible que des gouvernements qui espèrent cyniquement en retirer des avantages politiques entretiennent l'hostilité qui règne entre Arabes et Israéliens sans se préoccuper des torts que cela peut causer aux deux parties ni du danger pour la paix. Je pense que nous n'aiderions pas à améliorer les chances de paix dans la région en mettant fin à toute expédition de matériel de défense à l'État d'Israël, si telle est la ligne de conduite que préconisent les honorables vis-à-vis.

C'est parce qu'ils se rendent compte de ce danger, du danger de conflit, que les hommes d'État de l'Ouest ont récemment offert, en leur propre nom et en celui des gouvernements qu'ils représentent, d'aider Israël et les États arabes à trouver une solution à leurs différends et à leurs problèmes. Notre gouvernement est parfaitement d'accord avec l'esprit de ces déclarations qui démontrent la nécessité d'un règlement fondé sur la conciliation, la compréhension et le compromis, qui seul peut offrir une base véritable de sécurité et de prospérité tant pour les Arabes que pour les Israéliens. Les difficultés sont grandes et les dangers sont très réels, comme ils le sont toujours lorsque les passions sont vives et que les sentiments sont profonds.

Nous pouvons sympathiser avec Israël et comprendre la crainte qui l'anime lorsque cette nation entend, de l'autre côté de ses frontières, des menaces de destruction; il va sans dire que les Nations Unies n'ont pas créé l'État d'Israël afin de le voir disparaître. De même, nous pouvons comprendre les sentiments des peuples arabes en ce qui concerne l'aliénation de terres que les Arabes ont occupées pendant des siècles; nous pouvons sympathiser avec la souffrance des nombreux milliers de réfugiés arabes privés de leur foyer. Mais il semble certain que les avantages que comporte pour les deux côtés une paix sûre et stable, au lieu de l'armistice précaire actuel, sont si grands tant du point de vue économique que politique, qu'il ne devrait pas être impossible d'en arriver à une entente par voie de négociations.

Je ne puis parler de l'armistice sans rendre hommage ici,—et je sais que la Chambre partage mon opinion sur ce point,—à l'œuvre du major général Burns, chef de la mission des Nations Unies pour la surveillance de la trêve en Palestine. Évidemment, le général n'agit pas à titre de Canadien mais à titre de fonctionnaire des Nations Unies. Néanmoins, puisqu'il est Canadien, je suis sûr que tous les honorables députés sont aussi fiers que je le suis de son dévouement et de la compétence avec laquelle il a pu sauvegarder l'armistice dans des circonstances très difficiles et parfois même très dangereuses, fiers aussi de la haute estime qu'on lui porte de part et d'autre pour sa sincérité et son impartialité.

Entretiens avec des personnalités égyptiennes et israéliennes

Comme les honorables députés le savent, j'ai eu récemment l'avantage d'échanger des vues avec des chefs israéliens et égyptiens. En juillet, le ministre des Affaires étrangères d'Égypte a visité Ottawa et j'ai eu l'honneur d'être reçu par le Premier ministre d'Égypte, le colonel Nasser, au Caire, à mon retour de l'Asie du Sud-Est en novembre. Je profite de l'occasion pour répondre ici à une question de l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui m'a demandé si je « rendrais égale » la position du Canada dans le Moyen-Orient en visitant Israël après avoir visité l'Égypte. J'espère qu'il me sera possible de me rendre bientôt en Israël pour y juger par moi-même du travail magnifique et pratique qui s'y accomplit. J'ai expliqué toutes les raisons pour lesquelles je ne pouvais m'y arrêter au cours de mon récent voyage; je n'occuperai donc pas le temps de la Chambre à répéter ces raisons étant donné surtout qu'elles ont été communiquées à l'époque à l'État d'Israël qui les a comprises. Comme je n'avais pas pu visiter Israël, j'étais d'autant plus heureux d'accueillir à Ottawa, au début de décembre, M. Sharett, ministre des Affaires étrangères d'Israël, venu ici à l'invitation du Premier ministre (M. St-Laurent).

Avec l'honorable député de Prince-Albert je suis parfaitement convaincu que notre attitude devrait être « égale », mais je doute sérieusement que le critère de cette égalité soit la réalisation prompte et parfaite de l'équilibre exact entre mes voyages en telle ou telle capitale étrangère. Cette « égalité », à laquelle je suis favorable, je le répète, doit reposer sur des fondements plus fermes.

Quoi qu'il en soit, en 1955, deux ministres, deux sénateurs et six députés canadiens se sont rendus en Israël; tous y ont passé un certain temps. Parmi eux se trouvaient les chefs de deux partis et, surtout, l'honorable député de Prince-Albert lui-même. Je suis bien flatté, voire stupéfait au delà de toute expression, de ce qu'on puisse donner à entendre que tous les séjours de tous ces Canadiens distingués ne sauraient valoir un arrêt de trente-six heures fait par moi au Caire à mon retour d'une réunion des nations membres du Plan de Colombo.

Des entretiens que j'ai eus avec des personnalités égyptiennes et israéliennes au sujet des problèmes du Moyen-Orient, ainsi que l'étude à laquelle je me suis moi-même livré à ce sujet,—comme l'ont fait d'autres députés,—me font croire qu'encre que ces questions soient compliquées et ardues, voire grosses de péril, il existe de part et d'autre, chez l'une et l'autre des parties en cause, un désir essentiel de paix. On se rend compte en effet, et on doit se rendre compte, que celle-ci est indispensable au progrès économique et social. Cela me semble au moins constituer un fondement sur lequel on peut édifier éventuellement un accord.

Je crois que les puissances de l'Ouest sont disposées,—j'en suis sûr dans le cas du Canada,—à travailler en vue d'un règlement et le désirent ardemment. J'espère sincèrement que le Gouvernement soviétique et ses amis le désirent au même degré. S'ils le désirent, ils n'encourageront pas une course aux armements au Moyen-Orient, course qui ne peut avoir aucun bon résultat, si ce n'est pour les intrigues politiques des instigateurs. J'admets, naturellement, avec l'honorable député de Winnipeg-Nord, que la façon de contrecarrer les intri-

gues de ceux qui cherchent à bénéficier du déclenchement de troubles au Moyen-Orient consiste à établir la paix dans cette région. Je suis sûr que n'importe quel gouvernement canadien, n'importe quel gouvernement serait disposé à faire tout ce qu'il pourrait, concurremment avec d'autres gouvernements pareillement disposés, pour aider à réaliser une telle paix.

En toute déférence, cependant, je ne pense pas que le discours de l'honorable député de Winnipeg-Nord ait beaucoup contribué à cette fin. Entre autres choses, il a déploré « l'admiration passionnée » des représentants du *Foreign Office* pour les Arabes. Sa propre attitude m'a donné l'impression d'une hostilité passionnée à l'égard des gouvernements arabes. Toute passion, de part et d'autre, dans cette affaire ne sera vraisemblablement pas utile; en fait, la passion a déjà entravé et compliqué les chances d'un règlement. L'honorable député a supplié le gouvernement de jouer un « rôle plus important » dans la réalisation d'un tel règlement. Toutefois, l'attitude qu'il a adoptée à la Chambre rendrait encore plus difficile, et non moins, à tout représentant du Canada, s'il était chargé de quelque responsabilité dans cette affaire, de se faire considérer comme un conciliateur impartial et objectif et de remplir ce que l'honorable député a appelé un « rôle honorable ».

Il est assez facile de critiquer à tort et à travers les autorités et les personnes qui ont eu à s'occuper directement de cette question complexe. Il est assez facile de soumettre des propositions que personne, heureusement, ne saurait mettre en pratique. Si notre réaction en face des initiatives soviétiques au Moyen-Orient consistait à abandonner nos relations amicales avec les États arabes pour appuyer Israël, de façon entière et exclusive, de notre diplomatie et de nos armes, nous ferions alors, en vérité, le jeu des communistes. La position morale des puissances occidentales dans cette région repose sur ce qu'elles ont voulu, non sans certaines erreurs et contradictions, asseoir la paix sur des compromis mutuels plutôt que sur le triomphe d'un camp sur l'autre. Je suis d'avis que nous ne devons pas abandonner cette position parce que les Russes ont décidé d'y renoncer à leurs propres fins.

Besoin de concessions mutuelles

La question importante, cependant, est celle de savoir comment en arriver à une solution honorable et satisfaisante. Les grandes questions en jeu sont assez bien connues. Il semble assez évident que les deux camps, s'ils reconnaissent l'intérêt d'un règlement, doivent consentir à certains renoncements, à certains compromis, en faveur de ce règlement. Il ne saurait y avoir de paix négociée tant qu'un camp ou l'autre reste intransigent. Chacun doit engager des négociations en étant disposé à reconnaître certaines concessions mutuelles. On ne s'attend pas, bien entendu, qu'un camp fasse des concessions avant l'autre, qu'il consente à des compromis unilatéraux.

Il est essentiel, je crois, voire de toute première nécessité que les États arabes reconnaissent l'existence légitime à titre permanent de l'État d'Israël. Les États doivent, par conséquent, il me semble, renoncer à la stipulation impraticable voulant qu'on revienne aux résolutions de 1947 des Nations Unies qui prévoient le partage de la Palestine. Les États arabes ont recouru aux armes pour prévenir l'application de ces résolutions et je ne vois pas comment ils peuvent maintenant prétendre au droit d'exiger qu'elles soient acceptées en retour de l'établissement de la paix dans cette région.

Le peuple d'Israël a le droit de savoir que son existence nationale n'est pas en jeu. Cela me paraît essentiel. Aucun effort tendant à apporter la paix et tous ses bienfaits au Moyen-Orient ne servira à quelque chose tant que l'État d'Israël et son peuple ne seront pas délivrés de l'atmosphère de crainte qui plane naturellement sur ce pays à la suite des menaces de destruction et de guerre politique et économique que profèrent ses voisins. La grande crainte suscite les gestes désespérés qu'on peut comprendre sinon approuver. Il est donc sans doute essentiel de supprimer cette cause fondamentale de crainte si l'on veut trouver une solution au différend entre les Arabes et Israël.

De même que nous voudrions voir l'État d'Israël libéré des craintes et des pressions économiques qu'on lui impose, il faut également espérer que les populations arabes seront en mesure d'avancer vers leurs objectifs d'amélioration économique et de progrès social. L'Occident a déjà fourni des preuves concrètes que c'est bien là son espoir.

On pourrait dire que la crainte d'une attaque pèse également sur les États arabes. Mais, pour autant que je sache, la déclaration tripartite formulée en 1950 par les trois principales puissances de l'Ouest et selon laquelle celles-ci s'opposeraient à toute modification par la force des frontières existantes est encore valable. En outre, les Nations Unies s'emploient à prévenir l'agression et les députés savent que, tout dernièrement encore, le Conseil de sécurité des Nations Unies, alors qu'il a examiné une nouvelle tournure fort déplorable du différend entre Arabes et Israéliens, a démontré à l'unanimité qu'il s'oppose résolument au recours à l'agression. Ce ne sont pas là, à mon sens, des sauvegardes insignifiantes. Elles seraient encore plus puissantes, s'il existait des frontières permanentes réglées par négociations.

Les États arabes, pour leur part, ont cependant droit à certaines assurances. Il faut trouver une solution équitable et honorable au problème des réfugiés arabes. C'est un sujet que mon honorable ami a effleuré l'autre jour. La situation déplorable de ces réfugiés cause de graves préoccupations, non seulement aux pays arabes et à l'État d'Israël parce qu'elle empoisonne leurs relations, mais encore à tout le monde libre pour des raisons d'ordre humanitaire et politique. Ce sont surtout les Nations Unies qui ont soutenu ces malheureux, et le Canada a également fourni son apport à cette fin. Mais ce régime ne peut guère se poursuivre. Un abri et une aumône parviennent pitoyablement à remplacer un foyer permanent et l'occasion d'obtenir un travail rémunérateur. A mes yeux, Israël devrait indemniser ces réfugiés de la perte de leur terre et de leur foyer. Mais il est évident qu'un nombre aussi considérable de réfugiés ne peuvent retourner dans leur ancienne patrie, qui se trouve maintenant dans l'État d'Israël dont la population compte moins de deux millions d'habitants; selon toute probabilité, il n'y en a pas beaucoup non plus qui désireraient vivre dans ce qui serait maintenant pour eux un pays étranger. On pourrait en rapatrier quelques-uns, par exemple pour réunir les familles. Pour le reste, le rétablissement en tant qu'opération internationale à laquelle Israël entre autres concourrait semble constituer la seule réponse.

Question des frontières

La question des frontières revêt plus d'importance encore. Il existe actuellement des lignes de démarcation d'armistice. Ce sont donc des lignes qui n'ont pas été définitivement déterminées par un règlement de paix. Je crois qu'elles

est pas pourraient faire l'objet de redressements. Cela n'équivaut nullement à suggérer
paix et des concessions unilatérales de territoire ou toute mesure comme la décision
l'État de tronquer Israël qui paralyserait le nouvel État. Mais peut-être pourrait-on
te qui faire certains remaniements de frontières qui seraient acceptables pour de bon
et de de part et d'autre. Il n'y a pas de doute, à mon avis du moins, que si les fron-
crainte tières permanentes pouvaient faire l'objet d'une entente du genre, les Nations
Il est Unies s'intéresseraient vivement au maintien de leur sécurité.

crainte En retour de la garantie internationale qui pourrait en résulter, outre la
sécurité et la stabilité qui régneraient par suite dans la région, je pense qu'Israël
et des et les États arabes seraient disposés au moins à discuter de tels redressements
ue les à une conférence de paix. Il me semble aussi que tout État refusant des pour-
éliora- parlers de paix à une telle réunion, par rapport aux principes esquissés ci-
reuves dessus, assumerait une bien lourde responsabilité. J'éprouve, toutefois, le même
optimisme que le secrétaire général des Nations Unies qui visite présentement
cette région en mission de conciliation et de paix. Il est d'avis que personne
États n'adoptera une telle attitude intransigeante et que l'on en arrivera à un règle-
lée en ment fondé sur la justice et la sécurité. Dieu veuille qu'il en soit ainsi et que
elles-ci cette région tiraillée, par la tension, Terre Sainte de tant de millions, reprenne
tes est son caractère de terre de prospérité et de paix.

pression
ité des
ble du
ppose
sauve-
s fron-

ances.
fugiés
uation
nt aux
, mais
itique.
anada
ère se
cer un
yeux,
foyer.
euvent
l'État
selon
e dans
patriar
blisse-
ncour-

uelle-
n'ont
elles

MESSAGE DU PREMIER DE L'AN

par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson.

Pour ceux qui se préoccupent des relations internationales et se consacrent à la patiente recherche de la paix, de la sécurité et de la justice internationale, l'année qui s'achève a été troublante et décevante à bien des égards, et 1956 s'ouvre à l'enseigne de l'inquiétude. Au cours de la prochaine année, il nous faudra faire preuve de toute la patience, de tout le bon sens et de toute la détermination dont nous sommes capables.

Quand j'ai participé il y a un an à une émission semblable, voici quels étaient les principaux problèmes internationaux: relations entre les Soviétiques et le monde libre; désarmement et menace d'une guerre atomique; unification de l'Allemagne; frictions et violence dans le Proche-Orient et malaise sérieux dans plusieurs parties du monde, notamment en Afrique du Nord, en Indochine et à Formose.

Ces problèmes se posent encore, et il ne serait pas difficile à un pessimiste ou à un sceptique de dresser la liste des échecs et des déceptions que nous avons connus durant les douze derniers mois.

Prêts à accepter les reculs

Il faut se rappeler cependant que ces problèmes internationaux et les circonstances qui règnent dans les régions où la paix est incertaine sont la conséquence de plusieurs siècles d'histoire mondiale, et c'est manquer de sens des réalités que de s'attendre qu'on progresse facilement et inévitablement vers leur solution d'une année à l'autre. Nous devons être prêts à accepter les reculs et les déceptions sans tomber dans le désespoir et puiser réconfort et courage dans les succès réalisés sans faire preuve d'un optimisme imprudent.

Si l'année a été difficile pour nous tous, c'est nous qu'il faut blâmer dans une certaine mesure. Nous avons beaucoup trop espéré, par exemple, de la Conférence au sommet tenue en juillet, alors que plus tard le découragement nous envahissait quand les résultats de la Conférence ministérielle de Genève se sont révélés si décevants.

Pour ce qui est des relations entre les Soviétiques et le monde libre, nous avons cette année gagné au moins un avantage solide: nous connaissons maintenant beaucoup mieux la politique et les objectifs de ceux que nous redoutons. Si nous avons la sagesse de profiter de l'expérience acquise, nous ne nous laisserons pas une seconde fois exalter par les succès ou décourager par les échecs à mesure que nous ferons face aux tactiques et à la politi-

que tortueuses et contradictoires dans lesquelles se complaisent les dictateurs de Russie.

Tout en partageant les déceptions éprouvées au sujet de bien des événements survenus en 1955, je crois que, sur plus d'un point, de progrès ont été accomplis. A la réunion commémorative du dixième anniversaire des Nations Unies, par exemple, on a en grande partie brisé l'impasse relative à l'admission de nouveaux membres. Nous nous réjouissons du rôle important joué par le Canada à cet égard. Nous persistons à penser qu'il est fort malheureux que les Nations Unies ne puissent pas profiter de la présence d'une délégation japonaise; mais l'admission de seize nouveaux membres, qui fait de l'ONU un organisme caractérisé plus universel, constitue de toute évidence un important pas en avant. Nous n'avons pas renoncé non plus et ne renoncerons pas à la recherche d'un accord susceptible d'assurer une réduction des armements et la mise hors la loi des armes atomiques.

Autre réalisation des Nations Unies: la décision de mettre sur pied une Agence internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. C'est là un motif de satisfaction et d'espoir pour les régions du monde, elles sont nombreuses, dont le retard économique est surtout attribuable à l'absence de sources d'énergie à bon marché et à rendement continu.

L'ONU a à son crédit d'autres réalisations. Les institutions spécialisées ont poursuivi leur travail, non spectaculaire mais essentiel, et luttant efficacement contre l'ignorance, la maladie, la pauvreté et la misère.

Puissance de l'OTAN

Durant l'année, l'OTAN a gagné en puissance et en unité; elle demeure notre préventif le plus efficace contre l'agression. Nos progrès dans ce secteur constituent une réponse à ceux qui espèrent que, dans une atmosphère de détente, l'Organisation va s'affaiblir et se disloquer. Il y a là évidemment un danger, mais auquel on peut faire face en renforçant les aspects non militaires de notre association et en rejetant toute tentation d'affaiblir notre défense simplement à cause des flatteries des communistes.

L'année 1955 a vu l'OTAN et l'Europe libre se renforcer et acquérir une plus grande sécurité grâce à la décision de l'Allemagne de se joindre au groupe de nations de l'Europe occidentale, unies par la même volonté

défendre leur liberté. Il est rassurant de savoir que nos nouveaux associés refusent résolument d'accepter la formule de réunification proposée par les Soviétiques et qui ne pourrait qu'aboutir à faire de leur pays un autre satellite communiste. Les membres de l'Alliance souhaitent la bienvenue à l'Allemagne libre et entrevoient le jour où elle se réunifiera dans la dignité, la liberté et la sécurité.

En Asie et dans le Moyen-Orient, exempts de conflit armé, exception faite des troubles sporadiques mais dangereux sur les frontières d'Israël, des problèmes difficiles et complexes appellent encore une solution. La Corée et le Vietnam demeurent divisés, cependant qu'en Chine les deux régimes s'affrontent toujours avec une hostilité implacable, séparés en un point par un étroit bras de mer. On ne peut que s'inquiéter des possibilités de paix en Extrême-Orient tant que dure cette situation, surtout quand chacune des parties reçoit force et appui de l'extérieur.

Se conformant au mot d'ordre: ne reculer devant aucun conflit hormis la guerre, l'Union soviétique sème les appâts et pêche dans ces

eaux troubles de l'Asie et du Moyen-Orient. Donnée peu rassurante quand on mesure les chances de paix.

Pour revenir chez nous, les Canadiens se réjouissent à la pensée des relations amicales qu'ils entretiennent avec tous les pays du monde dont les motifs méritent leur confiance, dont la politique ne menace pas la paix et qui parlent un langage que nous estimons intelligible et sincère. Des relations particulièrement étroites et fort importantes les unissent aux pays du Commonwealth et aux États-Unis. Nous ferons de notre mieux pour les maintenir et pour améliorer nos rapports avec ceux qui jusqu'ici nous ont donné plus de motifs de crainte que d'amitié.

L'année 1956 apportera sûrement ses problèmes, mais il n'y a pas lieu de désespérer. Nous devons nous montrer résolus sans provocation, patients sans indifférence. Si nous et tous les gouvernements libres pouvons travailler ensemble vers de bons objectifs, il pourra être possible d'ici un an d'annoncer de réels progrès dans le sens de la paix et de la sécurité dans le monde.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. H. G. Norman, CMG, est nommé consul général du Canada à New-York, où il se rend le 2 décembre 1955.
 - M. J. A. Chapdelaine est nommé ministre en Suède et en Finlande. Il quitte Ottawa le 30 novembre 1955.
 - M. J. D. Foote, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affecté le 5 décembre 1955 à l'administration centrale.
 - M. P. Dumas, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 12 décembre 1955 à l'administration centrale.
 - M. R. H. Jay, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 14 décembre 1955 à l'administration centrale.
 - M. C. S. Gadd, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté le 21 décembre 1955 à l'ambassade du Canada à Bogota.
 - M. J. R. Barker, de Moscou, est affecté le 27 décembre 1955 à l'administration centrale après un congé au Canada.
 - M. J.-J. Dupuis, de l'administration centrale, est affecté le 28 décembre 1955 à l'ambassade du Canada à Ankara.
 - M. P. R. Jennings, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 17 octobre 1955 à l'ambassade du Canada à Dublin.
 - M. F. G. Ballachey, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 22 novembre 1955 à l'administration centrale.
- Sont entrés au Ministère: M. G. E. Logan, le 1^{er} décembre 1955, à titre d'agent administratif, classe 3; M. J. Timmerman, le 16 décembre 1955, à titre d'agent administratif, classe 7.

VISITEURS OFFICIELS VENUS AU CANADA EN 1955

Janvier

M. Mohammed Ali, Premier ministre du Pakistan.

Février

M. Paul-Eugène Magloire, Président d'Haïti, et M^{me} Magloire.

M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique.

Mars

M. Manuel Resumil Arangunde, secrétaire d'État de l'Industrie et du Commerce de la République Dominicaine.

M. Salvator Ortiz, président de la Commission du sucre.

M. Robert Gordon Menzies, Premier ministre d'Australie.

M. J. Foster Dulles, secrétaire d'État des États-Unis.

M. R. S. S. Gunewardene, ambassadeur de Ceylan aux États-Unis d'Amérique.

M. Mario Scelba, Premier ministre d'Italie, et M^{me} Scelba.

M. Gaetano Martino, ministre des Affaires étrangères d'Italie, et M^{me} Martino.

Avril

Le prince Tongi, Premier ministre de l'archipel des Tonga.

M. M. Y. Candau, directeur général de l'OMS.

M. Clement Attlee, chef de l'Opposition au Royaume-Uni.

Mai

Sir Gilbert Laithwaite, sous-secrétaire d'État permanent aux Relations du Commonwealth.

Tournée 1955 des journalistes d'autres pays de l'OTAN.

Membres du Conseil de l'OTAN.

M. Rafael Cavestany y de Anduaga, ministre de l'Agriculture en Espagne.

Le feld-maréchal P. Pibulsonggram, Premier ministre de Thaïlande.

Juin

M. Hermann Punder, membre du Rudestag d'Allemagne.

Visite de trente-deux journalistes de France.

M. Khrisna Menon, Inde.

M. Mahmoud Fawzi, ministre des Affaires étrangères d'Égypte.

M. Ludwig Erhard, ministre des Affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne.

Cinquième réunion annuelle de la Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

Groupe consultatif des recherches et réalisations aéronautiques.

Juillet

M. Eric H. Louw, ministre des Affaires extérieures et des Finances de l'Union Sudafricaine.

M. Howard Beale, ministre du Ravitaillement d'Australie.

Août

M. Victoria Pires, sous-secrétaire de l'Agriculture au Portugal.

Congrès annuel de l'Association des carillonneurs de l'Amérique du Nord.

Délégation d'experts agricoles de l'URSS.

Délégation japonaise à la Conférence de Genève sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

M. Garfield Todd, Premier ministre de la Rhodésie du Sud.

Septembre

M. Ichiro Kono, ministre de l'Agriculture et des Forêts du Japon.

Octobre

La princesse royale Marie.

Le colonel A. D. Dodds-Parker, sous-secrétaire d'État parlementaire aux Relations du Commonwealth.

M. G. J. van Heuven Goedhart, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Quatrième congrès mondial des journalistes de langue française.

Novembre

M. C. Staf, ministre de la Guerre des Pays-Bas.

Décembre

M. Moshe Sharett, ministre des Affaires étrangères d'Israël.

M. Reginald Maudling, ministre du Ravitaillement du Royaume-Uni.

Sir Gilbert Laithwaite, sous-secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth.

M. Paulo A. V. Cunha, ministre des Affaires étrangères du Portugal.

Cette
des Nat
fares ex
sont d'in
ports d'
Unies su
sur les r
relatives
exposés
Unies.

La lis
a) pu
procure
ouest, r
cais, à
Montréal
des Nat
ment le
suivants
Biliding
McGill,
Press an
l'Univer
couver;
université
univers.

b) de
obtenir
au Secr

Les
Toronto
neau, M
de l'UN

Les
les inst
mêmes
procure
l'inform

On p
ments
Unies

Unive
cum
glai

Biblio
cum
glai

Unive
et p

Biblio
mer
et c

Unive
pol

Unive
fra

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Affaire
le d'A
a Com
eries d
et réal
Unies.
Unies.
Unies.

Cette liste relève les titres des documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies.

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université de Montréal (documents imprimés, en français).

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

La liste est divisée en deux parties:

a) Publications imprimées:

Affaire
on Sud
avitail
e l'Ag
carill
PURSS
ence d
l'énerg
re de l
riculture
us-secre
tions d
aut com
réfugés
rnaliste
les Pays
Affaire
du Rav
secrétaire
alth.
Affaire

a) publications imprimées que l'on peut se procurer en anglais à la Ryerson Press, 299 West, rue Queen, Toronto (Ont.); en français, à Periodica Inc., 5112, rue Papineau, Montréal, agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited, Chronicle Building, Halifax; Librairie de l'Université McGill, Montréal; University of Toronto Press and Book Store, Toronto; Librairie de l'Université de Colombie-Britannique, Vancouver; en français, de la Librairie de l'Université de Montréal, Montréal, et des Presses universitaires Laval de Québec.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. PROTOCOLE des conditions d'accession du Japon à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et listes des concessions tarifaires. Genève, le 7 juin 1955. 112 pp.

Commission du commerce international des produits de base. Rapport sur la première session, 17 janvier - 2 février 1955, 25 avril - 9 mai 1955. E/2745, E/CN.13/10. N.-Y., juin 1955. 15 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingtième session, supplément n° 7.

b) documents photocopiés, que l'on peut obtenir par abonnement annuel en écrivant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York.

Stabilisation du marché international de l'huile d'olive. FAO/55/8/5523, Rome (Italie), août 1955. (E/CONF.19/L.1, 20 septembre 1955). 108 pp.

Les maisons University of Toronto Press, Toronto, et Periodica Inc., 5112, rue Papineau, Montréal, distribuent les publications de l'UNESCO.

Revue internationale de politique criminelle. ST/SOA/Ser.M/7-8: janvier-juillet 1955. 256 pp. (Anglais-français-espagnol).

Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, les bibliothèques et les organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'Information des Nations Unies, à New-York.

CIJ

« CIJ Mémoires, Sud-Ouest africain (Procédure de vote) » 115 pp. (bilingue)
Numéro de vente: 113.

Annuaire 1954-1955. 272 pp. Numéro de vente: 135.

On peut également consulter tous les documents publiés par l'Organisation des Nations Unies aux endroits suivants:

OMS

Conseil exécutif, seizième session, Mexico, 30 mai 1955: Résolutions. Annexes. 21 pp. Genève, août 1955. Actes officiels de l'OMS, n° 65.

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Huitième Assemblée mondiale de la Santé, Mexico, 10-27 mai 1955. Résolutions et décisions. Séances plénières. Compte rendu in extenso. Commissions. Procès-verbaux et rapports. Annexes. Genève, novembre 1955. 471 pp. \$3.25. Actes officiels de l'OMS n° 63.

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

BIT

La protection des travailleurs contre les radiations ionisantes. Rapport présenté à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques (Genève, août 1955). Genève, 1955. 75 pp.

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français, et documents photocopiés, en anglais).

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

Université Laval (documents imprimés, en français).

Annuaire des statistiques du travail 1955.
Genève, 1955. 455 pp. (Anglais-français-espagnol). \$5.

UNESCO

Actes de la Conférence générale, huitième session, Montevideo, 1954. Compte rendu des débats. 8C/Débats. Paris, 1955. 1015 pp. \$7.50.

Contacts de civilisations en Martinique et

en Guadeloupe, par Michel Leiris. (Racine et Société). Paris, 1955. 192 pp. \$1.75. UNESCO/Gallimard.

XVIII^e Conférence internationale de l'Instruction publique 1955. 140 pp. \$1.25. UNESCO, Paris/BIE, Genève, Publication n^o 166.

b) Documents polycopiés:
NIL

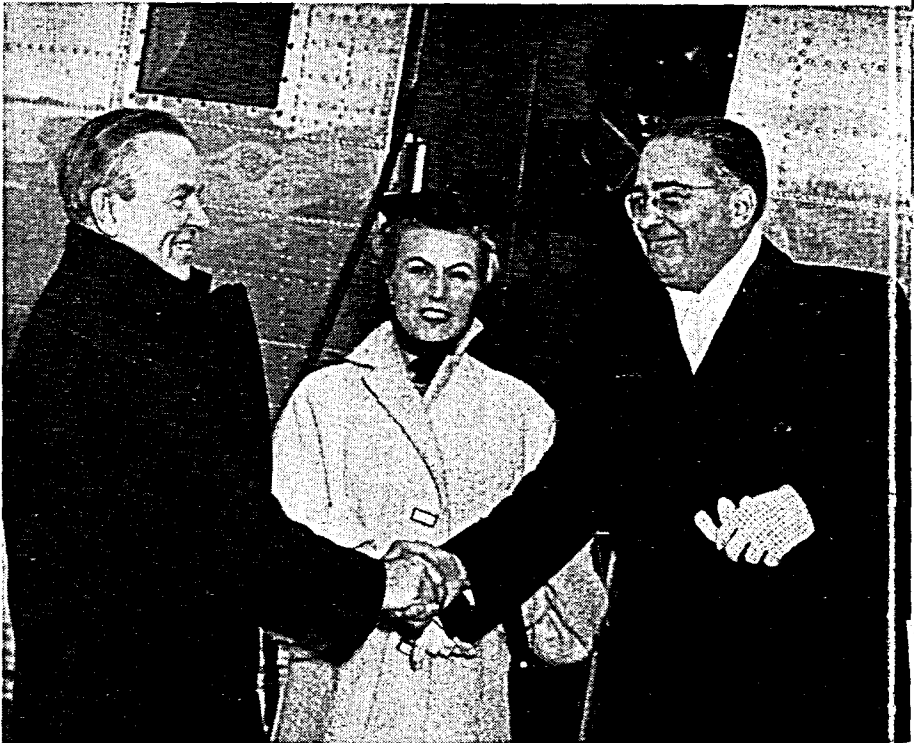


Photo: Capital Pro

OTTAWA REÇOIT LA VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU PORTUGAL

On voit ci-dessus le ministre des Affaires étrangères du Portugal, M. Paulo A. V. Cunha, et M. Cunha au moment où ils ont été accueillis à Ottawa, le 11 décembre 1955, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Durant sa visite de deux jours au Canada, immédiatement avant les réunions de décembre du Conseil de l'Atlantique Nord, M. Cunha s'est entretenu de questions d'intérêt commun avec le Premier ministre, M. Louis St-Laurent, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1955

is. (Rad
p. \$1.7
de l'In
p. \$1.2
Public

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Février-Mars 1956

Vol. 8 N^{OS} 2 et 3

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Fédération des Antilles britanniques	42
Visite du Premier ministre Eden à Ottawa	50
Les Indiens d'Asie au Canada	59
Quatrième rapport provisoire de la Commission internationale de surveillance au Vietnam	62
Le Canada prête trois frégates à la Norvège	66
Le Canada et les Nations Unies....	67
Les affaires extérieures au Parlement	73
Nominations et mutations	82
Déclarations et Discours	82
Documents des Nations Unies	83
Les Traités	84

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Capital Pro
UGAL
ha, et M
taire d'Ét
avant le
e questio
ux Affair

terie, 195

Fédération des Antilles britanniques

LE 23 février 1956, seize dirigeants des Antilles britanniques ont apposé leurs signatures à un accord dont l'objet est de fédérer les colonies britanniques suivantes: la Jamaïque, les îles sous le Vent, la Barbade, les îles du Vent et la Trinité. Toutefois, avant que la fédération devienne une réalité, il faudra rédiger et faire approuver une constitution et obtenir le consentement officiel du Parlement du Royaume-Uni. On s'attend que le Parlement britannique accorde son approbation avant la fin de la présente session et qu'un projet de constitution soit rédigé avant la fin de cette année. Il faudra alors faire approuver ce projet avant les premières élections générales de la fédération qui auront probablement lieu au début de 1958.

Le Royaume-Uni et les dirigeants antillais considèrent la fédération comme un pas important vers la pleine indépendance au sein du Commonwealth. Cependant l'indépendance absolue et l'accès au Commonwealth ne se réaliseront probablement pas tant que la fédération devra compter sur les subventions du Royaume-Uni.

Les Antilles britanniques

Les Antilles britanniques, qui s'étendent sur une longueur de 1,800 milles commencent au Grand Cayman, dépendance de la Jamaïque située dans la partie occidentale de la mer des Antilles; elles comprennent la Jamaïque, les îles sous le Vent et, dans la partie méridionale, la Barbade, les îles du Vent, la Trinité et enfin, finissent à Tobago. Elles équivalent en superficie aux deux cinquièmes seulement de la Nouvelle-Écosse, mais elles sont presque aussi peuplées que la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan réunies. Leurs superficies et leurs populations sont les suivantes:

	<i>Superficie (M²)</i>	<i>Population</i>
la Jamaïque	4,411	1,490,000
îles sous le Vent	423	122,000
îles du Vent	826	290,000
la Barbade	166	221,000
la Trinité	1,980	678,000
Total	7,806	2,801,000

Les Bermudes et les Bahama ne sont pas territoires antillais.

La majorité des habitants descendent des esclaves africains amenés autrefois dans les plantations des Antilles; il existe à la Trinité une minorité indienne importante, dont les ancêtres avaient fait partie de la main-d'œuvre recrutée dans l'Inde et engagée à long terme après l'abolition de l'esclavage. La population blanche est peu nombreuse mais il existe un grand nombre de métis. Ces populations aux origines si diverses ont donné un exemple remarquable de conduite à tenir dans une société polyethnique. Les noirs jouent un rôle sans cesse plus important et parfois prépondérant, non seulement en politique mais dans le service public, dans les affaires et dans les carrières libérales.

L'alphabétisme est répandu. Depuis longtemps, la législation britannique est en vigueur; quant aux institutions représentatives, elles remontent à très loin. D'autre part, le suffrage populaire est d'institution très récente. La Jamaïque, la Barbade et la Trinité possèdent actuellement un Conseil exécutif ou cabinet au sein duquel les ministres élus sont en majorité; il s'en faut de peu que dans la pratique ces trois territoires aient accédé à l'autonomie interne. A toutes fins utiles, leurs pouvoirs sont limités dans les seuls domaines des affaires étrangères, de la défense et de la sûreté intérieure. En état de dépendance financière à l'égard du Royaume-Uni, les îles du Vent et les îles sous le Vent ne sont pas aussi avancées dans la voie de l'autonomie. Elles aussi jouissent cependant à l'heure actuelle d'un régime ministériel de gouvernement.

Comme dans le passé, la dispersion et l'exiguïté limiteront le développement économique des îles. Surtout agricoles, les Antilles sont tributaires des marchés extérieurs; leur principale exportation est le sucre. Le pétrole de la Trinité et la bauxite de la Jamaïque sont les deux seuls minéraux exploités commercialement. L'industrie du tourisme prend de plus en plus d'importance; jusqu'ici elle s'est développée surtout dans la Jamaïque et la Barbade. C'est néanmoins sur l'agriculture que ces territoires doivent surtout se fonder pour accroître les moyens d'existence de leurs populations.

Le principal problème des Antilles britanniques, l'accroissement démographique, aggrave leurs difficultés économiques. Les îles sont considérablement surpeuplées, et leur situation à cet égard ne tend pas à s'améliorer. La meilleure solution semblerait résider dans une industrialisation extensive; celle-ci ne semble pas possible cependant dans les Antilles britanniques, où les marchés domestiques sont restreints, les matières premières rares; ces désavantages ne sont pas compensés, car le prix de la main-d'œuvre n'est pas suffisamment bas ni la qualité des artisans assez élevée dans l'ensemble. Pour résoudre leurs problèmes, les territoires doivent collaborer plus étroitement.

Historique du projet de fédération

Le projet de fédération des Antilles britanniques n'est pas nouveau. Il a été étudié en 1922 puis repoussé en raison de l'opposition qu'il a soulevée. Durant la crise économique des années 30, l'idée a été reprise. Après examen de la question en 1938, une commission royale a conclu que l'opinion publique avait fait de grands pas dans la voie de l'unité politique, mais qu'il serait peut-être prématuré de présenter un vaste plan de fédération. La Commission a quand même exprimé l'avis qu'une fusion des colonies des Antilles en une seule entité politique était l'idéal vers lequel il convenait de tendre. Dans l'intervalle, il y avait lieu de diffuser le sentiment d'une communauté antillaise.

Incontestablement la seconde guerre mondiale a contribué plus que tout autre facteur à faire naître l'esprit de solidarité chez les habitants des Antilles britanniques. Des organisations régionales, notamment le Collège impérial de l'agriculture tropicale, la Station de propagation de la canne à sucre de la Barbade et la *West Indies Development and Welfare Organization* ont amené les Antillais à s'attaquer, à l'échelle régionale, à leurs problèmes communs et ont contribué à préparer la voie à une action politique régionale, mais ce sont les besoins de coopération de la période de guerre qui ont fait le plus pour entamer le particularisme engendré par la vie insulaire. On a considérablement amélioré les communications, construit à un rythme très rapide des établissements militaires imposants, cédé à bail aux États-Unis des bases militaires et

navales, et tout cela avec la participation des Antillais. A la fin de la guerre, l'expansion économique ayant ralenti, les circonstances se prêtaient de nouveau aux tentatives de resserrement des liens entre les territoires antillais.

En 1945, le secrétaire d'Etat aux colonies a de nouveau lancé l'idée d'une fédération, en insistant sur l'opinion du Gouvernement britannique selon laquelle le mouvement d'unité politique devait venir de l'intérieur; il a invité les colonies à songer à la fédération alors que des institutions de gouvernement autonome étaient mises sur pied. L'autonomie interne, au sein du Commonwealth britannique, était l'objectif final.

Principe accepté

Les assemblées législatives de Bahama, de la Barbade, de la Guyane britannique, du Honduras britannique, de la Jamaïque, des îles sous le Vent, de la Trinité, des îles du Vent ont étudié l'idée fédérative et, à l'exception de Bahama, ont décidé de participer à une conférence où seraient examinés divers projets de fédération. Les représentants des Antilles britanniques ayant conféré en 1947 à Montego-Bay avec le secrétaire aux colonies, ont reconnu qu'une association plus étroite serait souhaitable; ils ont accepté « le principe d'une fédération dont les entités conserveraient une autorité absolue dans tous les domaines, sauf ceux qui seraient attribués spécifiquement au gouvernement fédéral ». Ils ont en outre décidé qu'un Comité permanent d'association plus étroite serait constitué et chargé notamment de formuler ses recommandations sur « la constitution fédérale et le système judiciaire fédéral vraisemblablement le plus apte à réaliser les aspirations du peuple ».

En mai 1948, les assemblées législatives des colonies représentées à Montego-Bay avaient décidé de participer aux travaux du Comité permanent d'association plus étroite; sir Hubert Rance, qui fut ensuite nommé gouverneur de la Trinité en 1950, a été choisi comme président. Dix-sept mois plus tard, le Comité publiait son rapport.

Le Comité a pris pour acquis que l'objet principal de ses travaux était le suivant: « chercher la plus courte voie que les peuples britanniques de la région pourraient emprunter pour réaliser dans le cadre du Commonwealth britannique une indépendance politique véritable ». Le Comité a reconnu que cette indépendance resterait fictive sans la création d'une entité politique économiquement viable. C'est pourquoi il a accordé beaucoup d'attention à la solidité de la fédération du point de vue économique.

Le Comité a constaté que les finances de la région étaient en bon état, mais que malheureusement cette situation était passagère. Les prix des exportations étaient élevés sur les marchés mondiaux, mais la productivité, indispensable à la prospérité permanente, n'avait en fait marqué aucun progrès réel. Il a aussi constaté que les territoires antillais ne possédaient pas beaucoup de richesses naturelles et que, pour permettre un niveau de vie satisfaisant, celles dont ils étaient dotés devraient « être généreusement fécondées par l'intelligence, la technique et le travail ». La chose était possible, selon le Comité, à condition que les dispositifs politiques et administratifs de la région permettent d'utiliser en temps et lieu l'acquis de la science; « la fédération seule autorise l'espoir d'une stabilité économique suivie de l'indépendance politique ».

Les fondements de sa pensée bien établis, le Comité a ensuite exposé en détail le genre d'organisation fédérale dont il souhaitait la création. Son rapport

a été étudié par les diverses assemblées législatives et agréé en principe par toutes, sauf par celles de la Guyane et du Honduras britanniques. Quelques dispositions du plan fédératif ayant cependant soulevé des objections, le secrétaire d'Etat aux colonies a proposé que se réunissent en conférence les délégués des territoires ayant agréé en principe l'idée de fédération. La conférence s'est déroulée en avril 1953, à Londres.

Les délégués des territoires ci-après: Antigua, la Barbade, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe, Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Trinité et Tobago, et le Royaume-Uni, ainsi que des observateurs de la Guyane et du Honduras britanniques ont examiné dans les détails le rapport du Comité permanent d'association. Les délégués se sont entendus sur de nombreuses modifications et ont été informés de l'étendue et du caractère de l'appui financier que le Gouvernement du Royaume-Uni était prêt d'accorder à la fédération. A la conférence, le secrétaire aux colonies a donné aux délégués l'assurance que la région continuerait de bénéficier de l'aide financière que le Royaume-Uni apporte à ses colonies en vertu des *Colonies Development and Welfare Acts*, que le gouvernement consentait à inviter le parlement à fournir 500,000 £ au titre des frais d'établissement d'un siège fédéral, et que le Royaume-Uni aiderait la fédération à faire face aux déficits annuels de ceux des territoires qui pourraient être incapables de subvenir à leurs besoins à même leurs propres revenus ou leurs réserves. Pour le cas où la fédération obtiendrait la pleine indépendance, ces subventions devraient être temporaires; le Royaume-Uni songeait donc à une subvention pour une période de cinq ans avec prolongation possible de cinq autres années.

Approbation du Plan fédératif

La Conférence de Londres en 1953 décida qu'il devait être établi une fédération comprenant les territoires suivants: la Barbade, la Jamaïque (à l'exclusion de ses dépendances), Antigua, Saint-Christophe et Anguilla, Montserrat, la Trinité et Tobago, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie et la Dominique.

L'Assemblée fédérale devait comprendre un gouverneur général, un sénat et une Chambre des représentants et être dotée de droits exclusifs pour légiférer dans des domaines tels que la défense, les contrôles du change, les affaires extérieures, l'immigration, l'émigration et la déportation, et le siège du Gouvernement de la fédération. La législature fédérale et aussi celles des territoires auraient le droit de légiférer dans d'autres domaines, comme la banque, la constitution en sociétés des banques et l'émission de papier-monnaie, les recensements, les devises, la frappe et le cours de la monnaie, l'imposition et la perception des droits d'importation, la perception des droits d'exportation et d'accise, les services postaux, les impôts* sur le revenu et le commerce mais dans les cas d'incompatibilité entre une loi fédérale quelconque et une loi d'un territoire quelconque touchant l'une de ces matières, les dispositions de la loi fédérale devraient, dans les limites de l'incompatibilité, prévaloir. Tous les autres pouvoirs législatifs seraient octroyés aux législatures des divers territoires.

Il ressort de ce bref exposé qu'on a, dans la division proposée des pouvoirs législatifs, suivi le système australien de préférence au système canadien. Les pouvoirs non partagés ressortissent aux territoires et non au gouvernement.

*Pouvra que l'Assemblée fédérale n'ait pas le pouvoir de lever des impôts sur le revenu pendant les cinq premières années.

entral, comme c'est le cas au Canada. La liste législative commune, on l'aura remarqué, comprend plusieurs domaines, comme la banque et les devises, qui dans la plupart des fédérations sont du ressort exclusif du gouvernement central. Bon nombre de ces domaines seront probablement assumés peu à peu par le gouvernement fédéral au fur et à mesure qu'une action commune se révélera économique.

La Conférence de Londres en 1953 décida que le Sénat fédéral se composerait de dix-neuf membres nommés par le gouverneur général pour cinq ans et que chaque territoire, à l'exception de Montserrat, compterait deux sénateurs. Montserrat, en raison de sa faible étendue et de sa population restreinte (32 milles carrés et moins de 14,000 personnes), serait représentée par un seul sénateur.

La Chambre des représentants devrait comprendre quarante-cinq membres élus, la représentation se fondant approximativement sur la population. Toutefois, chaque territoire ne devrait pas compter moins de membres à la Chambre élue qu'au Sénat. Il a été décidé que la Barbade compterait cinq membres, la Jamaïque dix-sept et la Trinité dix, les autres entités jouissant de la représentation minimum prévue.

Le plan fédératif proposé ne laissait aucun doute quant à savoir laquelle des deux Chambres constitue l'autorité législative prédominante. Les projets de loi comportant des dépenses ne pourraient être présentés qu'à la Chambre des représentants et des dispositions permettraient de passer outre à un vote négatif du Sénat. Quant aux autres projets de loi, le Sénat aurait le pouvoir de les différer jusqu'à douze mois. La Conférence avait également décidé d'autoriser le gouverneur général à réserver certains projets de loi concernant la défense, les relations extérieures et les propositions tendant à réclamer l'aide financière du Gouvernement du Royaume-Uni. Ce dernier ne disposerait que d'un pouvoir de rejet très limité.

Composition du Conseil d'État

Le plan fédératif prévoyait que le pouvoir exécutif de la fédération serait exercé par le gouverneur général sur l'avis d'un Conseil d'État comprenant le premier ministre et sept autres membres, de l'une ou l'autre des Chambres de la législature fédérale, choisis par lui, trois hauts fonctionnaires nommés par le gouverneur général et trois membres du Sénat fédéral nommés par le gouverneur général en Conseil.

Les délégués à la Conférence de Londres avaient décidé en outre que le pouvoir judiciaire de la fédération serait octroyé à une Cour suprême fédérale et à certains autres tribunaux que la législature fédérale pourrait créer ou doter d'une juridiction fédérale. La Cour suprême fédérale exercerait une juridiction d'appel et de première instance et aurait le pouvoir d'interpréter les dispositions de la constitution.

Ainsi le plan fédératif tel qu'approuvé à la Conférence de 1953 prévoyait l'établissement d'une fédération dont l'indépendance d'action comporterait certaines limites: la principale raison en était qu'elle devrait vraisemblablement compter sur les subventions et l'assistance du Gouvernement du Royaume-Uni dans le cadre des *Colonial Development and Welfare Acts*. Le plan envisageait également la création d'un gouvernement central relativement faible dans les premières années de la fédération.

Évolution depuis la Conférence de Londres

En janvier 1955, les propositions de la Conférence de 1953 avaient été adoptées par les législatures des territoires qui avaient envoyé des délégations à Londres. Le secrétaire aux colonies annonça alors la création de trois commissions chargées d'étudier la fédération sous l'angle financier, judiciaire et administratif.

Pendant que ces commissions s'organisaient, on convoqua à la Trinité en mars 1955 une conférence en vue d'en arriver à une entente sur l'un des problèmes les plus difficiles qui se posent à la fédération: le déplacement des personnes et des biens. Quelques-unes des îles les plus prospères redoutaient que la liberté absolue de déplacement n'aboutît à une sérieuse perturbation de leur économie; toutefois la Conférence s'est entendue pour reconnaître que le préambule de la constitution devait mettre en lumière l'utilité d'assurer la plus grande liberté possible de déplacement des personnes et des marchandises à l'intérieur de la fédération et que le contrôle des déplacements entre les territoires devrait être exercé conjointement par le Gouvernement fédéral et par les territoires pendant les cinq premières années qui suivraient la mise sur pied de la fédération. Au delà de cette limite de cinq ans, la Conférence a recommandé la sanction fédérale obligatoire pour toute législation locale touchant le déplacement des personnes et en vigueur à ce moment ou promulguée par après.

Les trois commissions qui avaient pour tâche d'étudier les aspects financier, administratif et judiciaire de la fédération ont présenté leurs rapports à la fin de 1955. Le secrétaire d'État aux colonies a alors invité les colonies intéressées à envoyer des représentants à une conférence qui aurait lieu à Londres le 7 février 1956.

Conférence de Londres

La Conférence tenue à Londres en février 1956 avait pour tâche principale d'étudier les rapports des trois commissions chargées d'examiner les problèmes financiers, administratifs et judiciaires de la fédération et d'incorporer au plan fédératif de 1953 les recommandations émanant de ces rapports et de la Conférence de la Trinité. C'est le rapport de la commission des questions financières qui a soulevé le plus de discussions.

Il avait été décidé en 1953 que le gouvernement fédéral toucherait les recettes postales quand la fédération aurait pris en main les services postaux et 15 p. 100 des droits de douane sur les importations; toutefois, la commission des questions financières était d'avis que le gouvernement fédéral, pour s'acquitter convenablement de ses obligations, devait être assuré d'une source de revenus plus sûre et plus abondante. La Conférence de 1956 abonda dans ce sens, et il fut décidé que pendant les cinq premières années le gouvernement fédéral tirerait ses revenus des profits provenant de l'émission de la monnaie et de contributions exigibles des gouvernements des territoires. Il avait également le droit de se procurer des revenus en imposant des droits d'accès et de douane concurremment avec les gouvernements territoriaux.

Il fut également décidé qu'il y avait lieu d'adopter pour la fédération une politique commerciale unifiée et de mettre sur pied aussitôt que possible une union douanière.

On s'est entendu sur certains changements constitutionnels. Comme on l'a fait remarquer plus haut, il avait été décidé en 1953 que le Conseil d'État comprendrait le premier ministre et sept membres de son choix appartenant à l'une ou l'autre des Chambres de la législature fédérale, de même que trois hauts fonctionnaires nommés par le gouverneur général et trois membres du Sénat fédéral nommés par le gouverneur général en Conseil. La Conférence de 1956 a décidé cependant a) que les trois hauts fonctionnaires nommés par le gouverneur général ne jouiraient que du droit d'assister aux réunions du Conseil d'État et de participer à ses discussions; b) que les trois sénateurs fédéraux seraient nommés au Conseil sur la recommandation du premier ministre et non du gouverneur général en Conseil.

Une question demeurée sans solution à Londres est celle du choix de la capitale nationale. La Conférence convint de nommer une commission indépendante d'enquête composée de spécialistes; celle-ci recommanderait trois emplacements convenables, en indiquant sa préférence. Les délégués à la Conférence de Londres choisiraient alors l'un des emplacements figurant sur la liste de la commission. La Conférence décida de continuer d'agir en tant que Commission permanente de la fédération chargée des fonctions constitutionnelles et administratives préfédérales. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à contribuer au coût des édifices fédéraux nécessaires jusqu'à concurrence d'un million de livres, soit le double du montant promis en 1953.

La Conférence s'est terminée le 23 février 1956 par un événement marquant lorsque les seize délégués firent part de leur décision de fédérer leurs îles respectives. La première Journée de la fédération en 1956 sera proclamée quand l'assentiment royal aura été donné au *United Kingdom Act* approuvant la fédération; pour les années subséquentes la Journée de la fédération a été fixée au 23 février.

Visite du Premier ministre Eden à Ottawa

SIR Anthony Eden, Premier ministre du Royaume-Uni, et M. Selwyn Lloyd, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, sont arrivés à Ottawa le 3 février à la suite d'un séjour à Washington. Durant leur visite de quatre jours dans la capitale, M. Eden et M. Lloyd ont été les hôtes du gouverneur général à l'Hôtel du Gouvernement. Déjeuners et dîners furent offerts en leur honneur par M. Massey, le Premier ministre M. St-Laurent, M. Pearson et sir Archibald Nye, haut commissaire du Royaume-Uni. En outre, M. Lloyd a pris la parole à un déjeuner du *Women's Canadian Club*, au Château-Laurier.

MM. Eden et Lloyd ont assisté à une réunion du Conseil canadien des ministres et rencontré les membres des deux Chambres du Parlement. De plus ils se sont entretenus, avec le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de questions intéressant le Canada et le Royaume-Uni, et en particulier des événements survenus récemment au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et dans le Sud-Est asiatique, de la conférence prochaine des premiers ministres du Commonwealth et du commerce anglo-canadien.

Le 6 février, M. Eden a adressé la parole aux membres réunis de la Chambre des communes et du Sénat et, le lendemain, le Premier ministre britannique et M. Lloyd tenaient une conférence de presse à l'Édifice de l'Est. On trouvera ci-dessous le texte du discours de M. Eden au Parlement, de même que des extraits du compte rendu de la conférence de presse.

Déclaration de sir Anthony Eden à la Chambre des communes le 6 février

Monsieur le Premier ministre, je vous suis, certes, reconnaissant de vos aimables paroles et je suis reconnaissant au Parlement canadien de cette invitation. Je suis très touché de l'hommage que vous me rendez pour la seconde fois de ma vie. Le fait doit être assez rare. Je crois même qu'il est unique dans l'histoire. Mais ni la première fois ni cette fois-ci, monsieur l'Orateur, n'ai-je pu obtenir que vous me « donniez la parole ». J'espère que les députés de l'arrière-plan n'en deviendront pas chagrins au point de proposer contre moi l'application de la clôture. J'ai pris un peu confiance en apprenant qu'il s'agit d'une chose inusitée dans votre Parlement.

Vous savez que je suis sincère en disant que je suis heureux de me retrouver parmi vous. Il y a déjà trente ans que je suis venu au Canada pour la première fois et que j'ai parcouru votre pays. A maintes reprises, depuis, j'ai eu occasion de visiter votre patrie si vaste et hospitalière. Je suis heureux de penser que j'ai ici plus d'amis qu'en tout autre pays à part le mien.

(Texte)

Canadiens de langue française, je vous remercie chaleureusement de votre accueil. Je tiens à vous dire combien j'admire et je respecte la culture et les traditions que vous gardez si fièrement. Vous savez que cela me fait un plaisir sincère d'être de nouveau parmi vous. Trente années se sont écoulées depuis

ma première visite au Canada. Je suis revenu maintes fois dans votre pays si hospitalier et à chaque occasion je retrouve beaucoup de vieux amis et j'en fais, je l'espère, de nouveaux.

Je suis profondément reconnaissant du grand honneur que vous m'avez fait en m'invitant, pour la seconde fois dans ma vie, à parler devant le Parlement canadien.

(Traduction)

Cet après-midi, mon esprit se reporte inévitablement à cette autre fois, que vous avez rappelée, monsieur le Premier ministre, où j'ai pu vous parler durant la guerre. Si, à ce moment-là, le cours de la guerre avait déjà tourné en notre faveur, nous étions encore loin de la victoire, et l'avenir était tout à fait incertain. Pour oser envisager aujourd'hui l'avenir de l'humanité avec optimisme, il faudrait être téméraire ou mal renseigné.

Bilan du bon et du mauvais

Et pourtant, on peut établir un certain bilan du bon et du mauvais, et c'est ce que j'ai l'intention de faire en commençant par le bon qui est plus réconfortant que le mauvais. Puis, il y a la force invincible de l'alliance anglo-américaine qui nous réunit tous. Troisièmement, l'unité croissante de l'Europe occidentale dans le cadre de l'OTAN. Quatrièmement, la puissance plus sinistre mais authentiquement préventive des nouvelles armes, y compris la bombe à hydrogène, qui retiennent là où elles ne peuvent réformer. Cinquièmement, une conscience plus vive dans les pays occidentaux de la menace de pénétration communiste à laquelle ils doivent faire face, et des nouvelles méthodes qu'il nous faudra employer.

Au débit, j'inscrirais: premièrement, les risques croissants que certains sont prêts à courir. Deuxièmement, le danger d'une agression venant des pays qui croient pouvoir se rire des préventifs. Troisièmement, la persistance de différends locaux, dont les répercussions pourraient s'étendre au monde entier. Quatrièmement, le vibrant appel des communistes qui invite tous les jours à la haine de l'Occident. Par contraste, l'effort soutenu de l'Occident pour relever le niveau de vie de tous les peuples libres doit prendre du temps. Il est plus facile de semer la haine que de faire pousser deux brins d'herbe là où il n'y en avait qu'un d'abord.

C'est en pensant à ce bilan des forces du bien et du mal que nous devons nous préparer. Les armes économiques peuvent remplacer les armes militaires, mais notre but doit toujours demeurer le même: maintenir le droit de faire en sorte que l'esprit de l'homme puisse être libre et que l'homme puisse assouvir sa faim. Or, pour atteindre ce but, les nations libres comme les nôtres, comme les hommes libres, doivent agir de concert et rester unies. Ces réflexions m'amènent à dire un mot des récents entretiens que j'ai eus à Washington avec le Président Eisenhower.

Je ne puis mieux résumer les impressions qui se dégagent de ces entretiens qu'en disant qu'il n'y a jamais eu si pleine mesure d'entente entre nos gouvernements. Pour ce qui a trait à l'ensemble de la diplomatie européenne qui, il y a un an ou deux, causait passablement de soucis, il n'y a eu aucune divergence de vues entre nous. Vous avez peut-être observé que le Kremlin a essayé d'obscurcir les questions et d'embrouiller nos conseils. De fait, il a seulement



Photo: Capital Press

LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI À OTTAWA

Le Premier ministre du Royaume-Uni, sir Anthony Eden, et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd, ont séjourné à Ottawa du 3 au 9 février, à la suite de pourparlers à Washington avec le Président Eisenhower. Au cours de son passage à Ottawa, sir Anthony s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement et a donné une conférence de presse. De gauche à droite: M. Selwyn Lloyd, le Premier ministre, M. St-Laurent, sir Anthony Eden, M. René Beaudoin, président de la Chambre des communes, et M. Wishart Robertson, président du Sénat.

fourni très obligeamment une occasion de souligner l'unité qui existe entre les États-Unis et nous-mêmes.

Une bonne partie de notre réunion a été consacrée aux problèmes difficiles et délicats qui se posent au Moyen-Orient. Ici encore nous sommes convenus que le premier danger vient du différend qui divise toujours Arabes et Israéliens. Nous sommes également convenus de ce que nous devrions faire pour essayer de résoudre ce différend. Nous avons décidé qu'il fallait recourir à trois moyens: continuer à travailler sans tapage,—je suis persuadé que la diplomatie est plus efficace sans tapage,—et tâcher par tous les moyens possibles d'amener un règlement dans cette région. Cela ne peut se faire que si les deux côtés sont disposés à accommoder les attitudes qu'ils ont maintenues jusqu'ici. Cela veut dire un compromis. Certains me disent que le compromis est une horrible habitude anglaise; toutefois, certains dans le monde pourraient s'en inspirer et s'en trouver très bien. Mais nous pouvons tous deux aider, et nous y sommes disposés, par exemple au moyen de fonds en vue d'aider à régler le tragique problème des réfugiés et en assurant le maintien des frontières une fois établies.

Entre-temps, vous le savez d'ailleurs, nous, les États-Unis et la France possédons des responsabilités, aux termes de la déclaration tripartite de 1951.

Nous
une s
est co
se pr
renfo
égale
dispo
guidé
cette

C
vante
quest
eu à s
ton, n

L
Bagda
et, là
écono
sur le
memb

T
exemp
verser

Autre

E
actuel
qui se
de le
discu
signé
cipes
été é
qui r
comm
à laq
en ad
accom
mond

peup
wealt
la vie

Com
Prem
sugg
réun
la ré

Nous avons prévu des pourparlers sur les mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence, si elle se présentait. Le Gouvernement de la France est convenu de s'unir à nous en la matière. Pour ma part, je suis convaincu que se préparer de cette façon c'est réduire le risque de conflit. Il se peut aussi que renforcer l'organisation de surveillance de trêve des Nations Unies aiderait également à prévenir les incidents. Le Royaume-Uni et les États-Unis sont très disposés à tomber d'accord là-dessus. Mais, bien entendu, nous voudrions être guidés par le général Burns, brave soldat canadien qui accomplit résolument cette tâche ingrate.

Quant à notre différend avec l'Arabie séoudite, notre position est la suivante: nous ne sommes pas disposés à revenir à l'arbitrage. Il ne peut en être question, étant donné la corruption dont elle a fait preuve et dont nous avons eu à souffrir récemment. D'autre part, ainsi que nous l'avons précisé à Washington, nous sommes prêts à entamer des pourparlers directs.

Le Gouvernement des États-Unis a déclaré son ferme appui au pacte de Bagdad auquel nous adhérons. Nous nous réjouissons également de cet appui et, là encore, nos vues concordent. Le pacte comporte des fins et des objectifs économiques parfaitement conciliables avec ses dispositions et son importance sur le plan militaire. Nous avons examiné le genre d'aide dont chaque État membre a besoin et nous sommes résolus à faire en sorte que le pacte réussisse.

Tout cela n'exclut pas une certaine aide aux autres pays de la région. Par exemple, il y a la Jordanie à laquelle nous continuerons de faire d'importants versements aux termes de notre traité.

Autres problèmes discutés

Et voilà pour ce qui est peut-être la région la plus critique à l'heure actuelle. Il va de soi que nous avons discuté de nombreux autres problèmes, qui se posent dans nombre de parties du globe, tout comme j'ai eu l'avantage de le faire ce matin avec votre Premier ministre et son cabinet. Nous avons discuté la déclaration de Washington que le Président et moi-même avons signée ensemble. Dans cette déclaration, nous avons énoncé les véritables principes dont s'inspire le monde libre. Certains disent que ces principes ont déjà été énoncés. Sans doute, mais il n'y a pas de mal à les répéter dans les termes qui révèlent bien clairement que nous sommes conscients de la menace du communisme moderne. La déclaration de Washington est, de fait, une charte à laquelle tout le monde libre peut souscrire. Je suis sûr qu'ici au Canada vous en admettez l'objectif. C'est dans la tradition de l'œuvre que vous avez si bien accomplie d'unir les pays de côté et d'autre de l'Atlantique pour la défense du monde libre.

Je reviens maintenant à notre amitié et à l'œuvre commune de nos deux peuples. Bien des orateurs et des écrivains ont essayé de définir le Commonwealth. Aucun n'a vraiment réussi parce que, sans doute, l'esprit qui lui donne la vie est indéfinissable.

Dans quelques mois, j'aurai le plaisir d'accueillir les premiers ministres du Commonwealth à notre réunion de Londres. Au premier rang se trouve votre Premier ministre, le plus sage des conseillers et le plus loyal des amis. Puis-je suggérer ici que même si nous avons plaisir à être les hôtes de toutes ces réunions de premiers ministres, il serait bon que de temps à autre le lieu de la réunion alterne.

Je suis ici cet après-midi entouré de ce qui compose le cadre familial de notre propre Chambre des communes. Ce matin, monsieur le Premier ministre, vous avez eu l'obligeance de m'inviter, moi et mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, à assister à la réunion du cabinet canadien. Nos régimes, nos modes de pensée, nos traditions et nos us et coutumes se ressemblent tous tellement que peut-être ne devrions-nous pas nous attribuer trop d'honneur, mais les relations anglo-canadiennes sont un modèle pour le monde.

Mais il n'y a pas que cela. L'influence pénétrante que le Commonwealth diffuse aux quatre coins du monde est faite de compréhension entre amis, de tolérance et de paix.

Le Canada, aujourd'hui, joue en ce sens un rôle de premier plan. Il est impossible de voyager dans tant de pays,—comme j'avais à le faire en ma qualité de ministre des Affaires étrangères jusqu'à il y a un an,— sans entendre partout vanter la sûreté de votre jugement et la générosité de l'aide que vous avez si souvent apportée à des pays moins favorisés que le vôtre. Les services que vous rendez en Indochine ne constitue qu'un titre parmi tant d'autres à la reconnaissance du monde. Par cela seulement vous avez rendu possible un armistice qui se transformera peut-être en véritable paix.

Me permettez-vous de prendre, pour terminer, un ton un peu plus familier? Depuis mon enfance, comme bon nombre d'entre vous, j'ai vu votre grande nation accéder à une situation qui l'a faite l'une des plus écoutées du globe. Je sais ce que l'avenir vous réserve. Vous aurez à vous charger de responsabilités sans cesse plus grandes, mais cela est inséparable de l'autorité que vous avez acquise. Il n'est pas possible qu'il en soit autrement. Et pourtant, chez nous comme à travers le monde, cette pensée est bien réconfortante. Je ne doute pas, en effet, que les conseils et la sagesse du Canada ne seront jamais jetés dans la balance que du côté de la tolérance et de la paix.

Il est donné à très peu d'entre nous de prévoir l'avenir longtemps d'avance. Cependant, quiconque observe votre pays de l'extérieur ne peut douter que vous avez entre vos mains un avenir si grand qu'il est à peine imaginable. Je suis sûr que vous en ferez un avenir digne d'une grande nation.

Et ainsi je salue ce pays, le Canada, promis à une destinée probablement plus grande que celle réservée à tout autre pays du globe. Je salue aussi ce pays comme le porte-étendard de la loyauté et le champion de la bonne entente. Mes meilleurs vœux à tous.

Conférence de presse

(Sir Anthony Eden, Premier ministre du Royaume-Uni, a donné à Ottawa, le 7 février 1956, une conférence de presse en compagnie de M. Selwyn Lloyd, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni.)

Question: Dans votre discours d'hier à la Chambre, vous avez dit, je crois, que votre pays est prêt à faire partie d'un corps de police international en Israël, si l'on décide d'en mettre un sur pied et si l'idée présentée par le général Burns d'y renforcer la Commission d'armistice est bien accueillie. Comment lancera-t-on l'affaire et qui prendra l'initiative?

M. Eden: Ce n'est pas tout à fait cela. Ce que je crois avoir dit, et ma déclaration est consignée au compte rendu, c'est qu'il y a déjà des observateurs sur place et qu'il pourrait être utile d'en accroître le nombre. Si tel est le cas,

s appuyons cette idée, mais il appartient au général Burns de donner son avis. J'ai en lui la plus grande confiance. Il accomplit un travail magnifique. Cette question relève également du secrétaire général des Nations Unies. Il ne faut ni opportuniste ni possible pour nos pays de se contenter de dire qu'il est évident que l'organisme de surveillance des Nations Unies devrait être renforcé. Mais nous avons exprimé l'opinion que si tel était le désir de l'ONU, nous lui accorderions notre concours. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui étudie cette question depuis longtemps, voudra peut-être faire certains commentaires.

M. Lloyd: La question intéresse les Nations Unies de même que les gouvernements de la région. On ne tentera pas d'imposer à une population quelque chose dont elle ne veut pas. La question de recrutement, de nouvelles installations et le reste doit faire l'objet d'une recommandation détaillée du général Burns et du secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, qui s'est rendu au Japon pour discuter le problème. Il nous faut attendre son retour pour examiner de nouveau la question.

* * * *

Question: Une question sur l'Indochine. Avez-vous officiellement rejeté la proposition, mise de l'avant par M. Chou-En-lai, d'une conférence sur les élections chinoises?

M. Lloyd: J'ai été avec M. Molotov coprésident de la Conférence de Genève. Nous avons reçu une communication, la chose est connue, et nous recueillons présentement d'autres points de vue. Je tiens à marquer clairement que nous entendons maintenir l'accord de 1954.

* * * *

Question: Votre gouvernement va-t-il de l'avant dans l'organisation de la Conférence au Royaume-Uni du Premier ministre Boulganine et de M. Krouchtchev en raison de leur intéressant séjour en Extrême-Orient et des remarques qu'ils ont faites?

M. Eden: L'invitation vaut toujours.

* * * *

Question: Vous avez laissé entendre hier que la Conférence du Commonwealth pourrait avoir lieu ailleurs qu'à Londres. Cela signifie-t-il qu'elle pourrait se tenir à Ottawa ou dans quelque autre pays du Commonwealth?

M. Eden: Je suis heureux qu'on me pose cette question. Je le souhaitais. Je ne veux pas avoir l'impression de gêner personne. J'ai employé le mot «terme». Je l'ai fait intentionnellement dans la pensée qu'il y aurait beaucoup de choses au sujet d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth organisée, à l'occasion, dans d'autres capitales que Londres. Ottawa serait, à plusieurs titres, l'endroit indiqué, mais il existe également d'autres villes où nous pourrions nous réunir au moment propice. Je ne veux pas dire que ces conférences ne se dérouleront plus à Londres, ce qui serait vraiment regrettable. Nous passerons d'une capitale à l'autre, de temps en temps, nous place dans une nouvelle atmosphère; on perçoit mieux ainsi le caractère universel de l'organisation à laquelle nous appartenons tous et on connaît mieux les divers secteurs du Commonwealth; voilà ce à quoi je songeais réellement.

* * * *

Question: Dans les circonstances actuelles, croyez-vous que du point de vue de l'Ouest, le Royaume-Uni a bien fait de reconnaître la Chine communiste? Est-il avantageux d'avoir un représentant britannique à Pékin?

M. Eden: Voilà une question sur laquelle bien des gens peuvent avoir des points de vue différents. Pendant longtemps nos représentants à Pékin n'ont eu à peu près aucun contact avec la Chine communiste. Dans la pratique, nous avons reconnu Pékin qui ne nous a pas reconnus, du moins pas de façon perceptible. Cet état de choses a duré quelque temps. Puis après la Conférence de Genève les contacts se sont multipliés, des contacts sûrement utiles et pas seulement pour nous, je crois. Je me contenterai de dire qu'à mon sens c'est affaire d'opinion et de jugement et que les meilleurs amis peuvent entretenir à ce sujet des opinions divergentes ou différentes. De façon générale, la reconnaissance des pays étrangers ne se fonde pas, pour nous, comme certains semblent le croire, sur l'approbation ou la désapprobation, mais elle s'assimile à ce que nous croyons être la reconnaissance d'un état de fait.

* * * *

Question: En ce qui concerne la Palestine, il a été question pendant que vous étiez à Washington que le Canada fournisse des observateurs agissant comme une sorte d'agents de police. Si le Canada prend une décision dans ce sens, comment envisagez-vous les difficultés qui pourront en résulter pour le général Burns, Canadien au service des Nations Unies, et comment conciliez-vous la présence du général Burns avec l'affectation possible de Canadiens à l'équipe de trêve?

M. Eden: Je crois qu'il existe un malentendu à ce sujet. Ce que nous envisageons c'est que le nombre des observateurs travaillant dans le cadre des Nations Unies pourrait être augmenté avec avantage. Il est évident que la question relève des Nations Unies. C'est des Nations Unies que le général Burns détient son mandat. Si l'on décide d'augmenter l'effectif, on le fera sûrement en recrutant de nouveaux observateurs au sein d'un certain nombre de pays, dont le vôtre et le nôtre sans doute. Je n'ai jamais entendu parler d'aucune proposition précise, et nous n'en avons sûrement aucune à l'esprit, visant à fixer une tâche spéciale quelconque au Canada.

M. Lloyd: Les Nations Unies sont le principal organisme de surveillance et les observateurs à recruter serviraient dans cet organisme. Il n'a pas été question d'envoyer un contingent national.

* * * *

Question: Il a été fait mention à deux reprises hier de la « bombe à hydrogène »; allons-nous en poursuivre le développement, sachant que peut-être l'ennemi dispose d'un stock considérable de ces engins?

M. Eden: Vous demandez en quoi le danger est accru du fait que trois pays possèdent ou posséderont la bombe à hydrogène? J'ai tenté d'expliquer à Washington qu'à mon sens cela crée un certain préventif de part et d'autre. Il est bon qu'il en soit ainsi parce qu'aucun pays au fait de la situation n'osera soulever de trouble majeur; c'est ce que j'appelle l'avantage négatif, l'avantage du préventif. Cela ne résout aucun de nos problèmes mais les empêche d'éclater même si la bombe elle-même éclate.

* * * *

Question: Une question au sujet du Moyen-Orient. Vous avez parlé hier de la possibilité que les grandes puissances assurent le respect des frontières délimitées par voie de négociations. Si les négociations n'aboutissent pas ou s'il est impossible d'en amorcer, voulez-vous dire que les grandes puissances devraient en fait assurer le respect des frontières actuelles en empêchant par la force tout acte d'agression?

M. Eden: La situation actuelle, autant que les États-Unis, la France et nous-mêmes sommes intéressés, est régie par l'engagement triparti. Ce que j'ai déclaré hier, et cela représente la position du Gouvernement des États-Unis et la nôtre, c'est que si nous en arrivons à une entente entre les deux parties, nous garantirons le respect des frontières délimitées à la suite de cette entente.

* * * *

Question: Auriez-vous quelques observations à faire, à la suite de votre visite, sur les moyens de développer le commerce anglo-canadien?

M. Eden: Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question qui n'est pas sans intéresser nos deux pays. Nous sommes des plus désireux d'accroître nos échanges. Du point de vue de nos relations, il existe peu de facteurs aussi importants. Depuis mon arrivée, j'ai déjà eu certains entretiens officieux à ce sujet. J'ai rencontré, par exemple, M. James Duncan, un ami de vieille date, qui accomplit un magnifique travail dans ce sens.

Comme vous le savez, l'an dernier vos exportations vers la Grande-Bretagne, qui ont augmenté considérablement, ont été environ deux fois supérieures à nos exportations vers le Canada. Nous voulons que le commerce aille croissant mais pour cela il importe au plus haut point de corriger dans une certaine mesure le déséquilibre actuel. Voilà l'un des problèmes qui se posent. Nous pouvons, j'en suis sûr, le résoudre, et vous y contribuez déjà d'un bon nombre de façons.

Par exemple, vous avez envoyé des représentants de vos industries en Grande-Bretagne. C'est, je crois, une excellente initiative. Je souhaite qu'elle se continue sur une plus grande échelle. Vos industriels peuvent en effet se rendre compte sur place de ce dont ils ont besoin et décider s'il y a lieu ou non de le commander. C'est à certains égards l'une des méthodes les plus efficaces qu'on puisse imaginer. Je tiens à vous donner l'assurance que les Britanniques sont des plus désireux de répondre aux besoins du marché canadien. Celui-ci, nous le savons, fait l'objet d'une vive concurrence, mais nous entendons y participer et, à l'occasion, faire bonne figure.

* * * *

Question: Je crois que la vente des voitures britanniques au Canada a baissé considérablement. D'après mes constatations, ce phénomène est dû en grande partie à ce que les Canadiens sont incertains d'obtenir des pièces de rechange et un service de réparation rapide. Les manufacturiers britanniques sont-ils au courant de la situation et songent-ils à y remédier?

M. Eden: Je connais les faits et j'ai entendu diverses explications. Sir William Rootes s'est fait entendre l'autre jour devant l'importante commission d'enquête avec des représentants du *Board of Trade* et je compte bien à mon retour prendre connaissance de leur rapport sur la situation.

* * * *

Question: L'Ouest peut-il espérer sérieusement mieux que la continuation de la guerre froide avec la Russie?

M. Eden: Voilà une question intéressante. Il n'y a guère plus de deux ans, j'ai participé à la Conférence de Berlin, qui a duré des semaines et des semaines, nous ne nous sommes entendus sur absolument aucun point. Elle a eu cet avantage, et c'en fut certainement un, de démontrer que le Royaume-Uni, les États-Unis et la France étaient entièrement d'accord; mais il existait une profonde division entre nous et les Russes sur tous les points, notamment sur le problème autrichien. Si vous m'aviez demandé après la réunion quelles étaient les chances d'obtenir cette année-là un règlement autrichien, je les aurais estimées très minces en vérité. La plupart des gens les auraient dites inexistantes. Quatorze mois plus tard, la question autrichienne était réglée. A l'heure actuelle, les troupes étrangères ont quitté l'Autriche.

Comme c'était l'un des problèmes les plus difficiles auxquels l'Europe avait à faire face, il est impossible de se prononcer. Vous devez poursuivre vos efforts, et plus le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis seront unis dans ces efforts, plus nous avons de chance d'arriver au succès. Voilà tout le fondement de la politique étrangère que le secrétaire d'État et moi-même poursuivons.

* * * *

Question: Pourriez-vous nous dire quelques mots des entretiens prochains des Trois Grands, à Washington, sur le Moyen-Orient? Quel en est le but et qu'en espère-t-on?

M. Eden: Voilà une bonne question dans un autre domaine. Les observateurs en sont venus à occuper une place de premier plan dans nos discussions. Comme je l'ai déclaré hier, la question comporte trois aspects: les observateurs, l'effort à accomplir pour tenter de maintenir la paix par des négociations ou des discussions calmes et, finalement, la responsabilité que nous trois partageons en vertu de la déclaration tripartite. A cet égard, comme l'affirme notre communiqué, des entretiens s'amorceront entre nous. Je crois comprendre que le Gouvernement français a accepté de se joindre à nous; le cas échéant, tout me porte à croire que les conversations débiteront d'ici une couple de jours.

Les

L'UN
vantes
contre
au Ca
fus en
mier l
Canada
j'arriv
ver, o
parais
au Ca
fants.
miers
depuis
leur h
martial
sionna
bien q
plusie
rectem
centra
âge. M
chants
chacu
que n
n'avai
cent a
De pl
tombe
dans

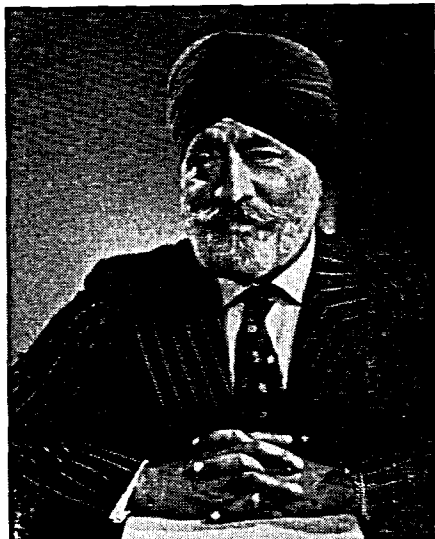
Prem
H
chant
pris
plusie
tous
cause
la pr
ment
contr

* Tex
par
194
Nat
dep

Les Indiens d'Asie au Canada

Sadar H. S. Malik*

L'UNE des expériences les plus émouvantes de ma vie fut ma première rencontre avec les Indiens d'Asie établis au Canada. C'était en 1948, quand je fus envoyé à Ottawa pour être le premier haut commissaire de l'Inde au Canada. Avec ma femme et ma fille, j'arrivai par chemin de fer à Vancouver, où je fus accueilli par ce qui paraissait être toute la colonie indienne au Canada: hommes, femmes et enfants. Parmi eux se trouvaient les premiers pionniers, établis au Canada depuis près de cinquante ans, qui, avec leur barbe blanche et leur attitude martiale, offraient un spectacle impressionnant. Parmi les femmes, plusieurs, bien que domiciliées au Canada depuis plusieurs années, semblaient sortir directement de leur village du Pendjab central, mais les plus jeunes ressemblaient beaucoup à des Canadiennes de leur âge. Ma famille fut reçue avec une bonté et un enthousiasme vraiment touchants. Nos compatriotes étaient venus nombreux pour nous accueillir et chacun d'entre eux avait apporté une guirlande de fleurs. Ils insistèrent pour que nous nous rendions en procession à notre hôtel, et la ville de Vancouver n'avait certainement jamais vu un spectacle comme celui de notre défilé de cent automobiles couvertes de fleurs et portant la colonie indienne du Canada. De plus, à la grande surprise des citoyens du Canada, des avions laissaient tomber sur nous une pluie de fleurs pendant que nous avançons lentement dans les rues de Vancouver.



Sadar H. S. Malik

Premier représentant de l'Inde

Et je me demandais: « Pourquoi cette bienvenue si solennelle et si touchante? » La raison, c'est que ces gens qui avaient pendant plusieurs années pris une part active à la lutte en faveur de l'indépendance de l'Inde, dont plusieurs avaient perdu parents et amis dans cette entreprise, et qui presque tous avaient contribué généreusement aux souscriptions en faveur de cette cause nationale, étaient profondément émus en cette occasion, parce que, pour la première fois, l'Inde libre envoyait un représentant au Canada. Cet événement leur inspirait une profonde fierté, car ils avaient l'impression d'avoir contribué à cette évolution.

* Texte d'une causerie radiodiffusée sur le réseau Pan-Indien le 22 novembre 1955, prononcée par Sadar H. S. Malik, haut commissaire de l'Inde au Canada de septembre 1947 à août 1949; chef de la délégation de l'Inde à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies; ambassadeur de l'Inde en France en août 1949, accrédité ministre en Norvège depuis mai 1950.

Les Indiens résidant au Canada et qui sont maintenant au nombre d'environ 4,000 sont presque tous des Sikhs. La plupart se sont établis dans les villes de Vancouver ou de Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique. Quelques-uns d'entre eux ont très bien réussi dans le commerce du bois et possèdent maintenant leurs propres forêts et leurs propres scieries. D'autres réussissent bien dans les affaires, la plupart de ces derniers se livrent au commerce du combustible (bois et charbon) dans les villes de Vancouver et de Victoria.

L'histoire de cette émigration indienne vers le Canada est une histoire magnifique. C'est une histoire de courage indomptable et d'initiative, une histoire de misères endurées et de difficultés vaincues. Ces pionniers se sont conquis une place parmi les divers groupes qui constituent la population du Canada et ils sont maintenant reconnus comme des citoyens possédant tous les privilèges de la nationalité canadienne. Les premiers émigrants étaient surtout de jeunes cultivateurs. Fatigués du travail éreintant qu'ils étaient obligés de fournir dans leur patrie, ils la quittèrent pour aller s'établir dans ce nouveau pays et, pour ce faire, plusieurs hypothéquèrent tous leurs biens pour payer leur passage. Ils étaient forts et résistants. Ils s'engagèrent dans les équipes de travailleurs employés sur les routes de terre et les voies ferrées. Je demandai à l'un des premiers pionniers comment ils avaient pu vivre au début et je lui dis: « Je suppose que vous n'avez pas eu de difficulté à vous trouver du travail, car vous étiez disposés à travailler pour un salaire moindre que celui des émigrants européens ». Il me fit une réponse qui me surprit. Il me dit: « Oh! non; nous avons travaillé pour le même salaire et même nous avons demandé un salaire plus élevé que les Européens, parce que nous travaillions plus fort. Il nous est même arrivé, dans une certaine occasion, de faire la grève pour obtenir un salaire plus élevé, en raison du fait que nous travaillions plus fort, et nous avons obtenu notre point. »

Régime de vie coopératif

Au début, naturellement, les ressources de ces émigrants établis dans un pays étranger étaient limitées et ils agirent sagement en adoptant un régime de vie coopératif. Ils mettaient en commun leurs salaires, ils logeaient ensemble et faisaient la cuisine et le travail domestique à tour de rôle. Il faut se rappeler, en effet, qu'au début ils n'avaient pas de femmes avec eux. En vivant ainsi, ils réussirent à économiser et à établir les fondements d'un système coopératif. Ce système a été la base de la prospérité relative dont jouissent les Indiens établis au Canada. Ce système de coopération a été fondé sur la grande confiance mutuelle qui régnait entre les membres de la colonie. Ils mettaient en commun leur travail et leur argent. Quelque modeste que fût la mise de fonds de chaque membre, chacun devenait membre actif de la coopérative. La coopération de la petite communauté s'étendait au logement, à l'alimentation et à l'achat des denrées nécessaires et, dans la plupart des cas, les membres de la collectivité travaillaient sans salaire en tant qu'actionnaires dans l'entreprise commune.

Aujourd'hui, quand vous voyez nos compatriotes établis au Canada, vous êtes frappés du succès qu'ils ont remporté, mais ce succès n'a pas été une conquête facile. Ils ont toujours demandé à être traités de la même manière que les autres citoyens canadiens et à partager leurs droits aussi bien que leurs responsabilités. Cette lutte pour la conquête de droits égaux a été une véritable

lutte, c
de la g
patriot
mique
ethniq
traditi
aient
une vi
dynam
leur m
civilisa
enviab
nations

lutte, qui a eu parfois des péripéties attristantes. Cette lutte est un chapitre de la grande guerre en faveur de l'abolition des distinctions raciales. Nos compatriotes du Canada ont rencontré une violente opposition sur le terrain économique et sur le terrain politique aussi bien que dans le domaine des relations ethniques. Ils ont rencontré des difficultés, mais ils en ont triomphé. L'affabilité traditionnelle du peuple canadien et son sens de la justice sociale ont aidé et aident encore à résoudre ces problèmes, et aujourd'hui nos compatriotes vivent une vie libre et heureuse, fiers de leur nouvelle patrie si progressive et si dynamique, à la grandeur de laquelle ils ont contribué, mais fiers aussi de leur mère patrie et conservant toujours dans leur cœur le souvenir de la vieille civilisation et des traditions qui sont leur héritage et de la place honorable et enviable que l'Inde indépendante occupe aujourd'hui au milieu des grandes nations de l'univers.

Quatrième rapport provisoire de la Commission internationale de surveillance au Vietnam

DEPUIS sa mise sur pied en août 1954, la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam a publié quatre rapports sur son activité; la Commission contrôle la mise en œuvre de l'accord d'armistice dans cette partie de l'Indochine. Ces rapports ont été remis aux coprésidents de la Conférence de Genève, c'est-à-dire aux ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni et de l'URSS, chargés eux-mêmes de les communiquer aux puissances de la Conférence de Genève.

Le quatrième rapport, publié en décembre 1955, est d'un intérêt tout spécial; la période sur laquelle il porte, celle du 11 avril au 10 août 1955, comprend la date ultime fixée pour la mise en œuvre des plus importantes dispositions militaires du règlement vietnamien: celles qui ont trait au regroupement des effectifs de part et d'autre du dix-septième parallèle, ligne provisoire de démarcation. Fait d'un intérêt spécial pour les Canadiens, le quatrième rapport renferme une note où le Canada, sans l'appui des deux autres membres, signale à l'attention des coprésidents et des puissances de la Conférence de Genève, de même qu'à l'attention du grand public, les tactiques employées par les Nord-Vietnamiens pour entraver le mouvement des réfugiés venant de la zone nord du Vietnam.

L'une des principales tâches de la Commission a consisté à veiller à ce que le retrait des forces armées, du matériel et des approvisionnements, ainsi que le transfert de l'administration civile, de part et d'autre de la ligne de démarcation, s'effectuent sans désorganiser les services publics, sans occasionner de blessures aux personnes ni de dommages à la propriété publique. Le regroupement devait se réaliser dans les 300 jours prenant fin le 20 avril 1955. Selon le quatrième rapport, cette étape s'est terminée de façon satisfaisante avant l'échéance prévue par l'accord: les services publics ont été transférés en état de fonctionnement et le retrait des forces militaires et des approvisionnements a donné satisfaction aux deux parties. L'heureuse réalisation de cette tâche a amélioré l'atmosphère générale de collaboration et de concorde entre l'Armée populaire du Vietnam et le haut commandement français.

Liberté de déplacement

Le regroupement des forces militaires a été mené à bien de chaque côté de la ligne de démarcation; cependant la Commission révèle dans son quatrième rapport que la mise en œuvre de certaines mesures d'ordre politique et administratif concernant le regroupement lui a occasionné bien des embarras. Le paragraphe c) de l'article 14 de l'Accord d'armistice stipule que chaque partie s'abstiendra de représailles et de discrimination contre les personnes ayant pris part aux hostilités et garantira leurs libertés démocratiques; le paragraphe d), du même article stipule que les personnes désireuses d'aller s'établir dans une autre zone jouiront à cette fin de toute liberté de déplacement jusqu'à ce que soit terminé le regroupement des forces militaires. D'après le quatrième rapport,

l'absen
pour c
celles-
disposi
qu'au
à l'aut
comme

Le
canadi
recomm
d'étud
tions d
pour p
cepend
tivement
minée

Obstru

Le
d'obstr
le rapp
que pe
note le
désire
pas ob
péchés
guerre
à gêné

S
fondé
de la
faits f
des re
sieurs
dans
en rel
paraît
que l
d'aut
villag
group
tions
suivre
de re
à l'éc
équip
ment
de la
autor
cepe

l'absence de coopération de la part des autorités du Nord et du Sud-Vietnam pour ce qui est de la mise en œuvre de ces deux clauses et du contrôle de celles-ci ont considérablement gêné le travail de la Commission. Quant à la disposition relative à la liberté de mouvement, l'Inde et la Pologne estiment qu'au 18 mai la plupart de ceux qui le souhaitaient étaient passés d'une zone à l'autre. La délégation canadienne, de son côté, ne se rallie pas à cette opinion, comme on peut le constater par sa note, incluse dans le quatrième rapport.

Le troisième rapport provisoire contenait déjà une note où la délégation canadienne témoignait son inquiétude au sujet de la liberté de mouvement et recommandait aux puissances de la Conférence de Genève de conférer afin d'étudier quelles mesures pourraient assurer à cet égard le respect des dispositions de l'Accord d'armistice. Par suite de cette proposition, on s'était entendu pour prolonger la période de libres déplacements prévue en faveur des réfugiés; cependant, à défaut d'une entente sur les modalités de cet arrangement, relativement peu de personnes ont pu profiter de cette prolongation qui s'est terminée le 20 juillet.

Obstruction communiste

La note canadienne établit par des exemples précis l'étendue des tactiques d'obstruction employées par les communistes dans le Nord; elle tend à infirmer le rapport majoritaire qui exagère l'ampleur de la solution apportée au problème que posait la liberté de déplacement. La délégation canadienne cite dans sa note les rapports où les équipes de la Commission affirment que des particuliers désireux de gagner le Sud n'en avaient pas en fait reçu l'autorisation et n'avaient pas obtenu l'assistance nécessaire; dans certains cas, ils avaient même été empêchés de partir. L'atmosphère de peur et de méfiance, que des années de guerre expliquent partiellement, ne s'était pas dissipée; elle a même contribué à gêner et à restreindre le travail d'enquête des équipes.

Selon les rapports des équipes cités dans la note canadienne, on était bien fondé à croire que les autorités communistes des régions visitées par les équipes de la Commission avaient pris des mesures spéciales pour empêcher que les faits fussent entièrement mis en lumière et pour faire obstacle aux entrevues des représentants de la Commission avec les candidats à l'évacuation. En plusieurs cas des soldats, des fonctionnaires et des agents des gardes locales, postés dans les foyers catholiques, empêchaient les candidats à l'évacuation d'entrer en relations avec les équipes. Il est arrivé que ceux qui se proposaient de comparaître devant les équipes aient été invités à assister ailleurs à des réunions que les autorités locales faisaient coïncider avec l'arrivée des équipes; en d'autres cas, on a rassemblé les candidats à l'évacuation dans des églises de village et l'on a cherché à empêcher les équipes de les interroger. Enfin, des groupes organisés ont présenté des requêtes où ils se plaignaient des évacuations forcées, manifestant de façon à rendre impossible aux équipes de poursuivre leur enquête et à intimider les candidats à l'évacuation; à une douzaine de reprises au moins, les évacués ont été physiquement molestés et entraînés à l'écart contre leur gré avant de pouvoir finalement venir en contact avec une équipe. Un jour, une foule de cinq cents personnes a même enlevé brusquement le directeur d'un séminaire aux yeux des membres d'une équipe. De l'avis de la délégation canadienne, ces tactiques d'obstruction, employées par les autorités locales, faisaient partie d'un plan d'ensemble. La Commission n'a pu cependant l'établir de façon certaine.

Des réponses évasives et des statistiques contradictoires ont aussi empêché les équipes de déterminer de façon complète jusqu'à quel point les dispositions relatives à la liberté de mouvement n'avaient pas été appliquées dans le Nord. Néanmoins, dès le 18 mai on pouvait constater avec certitude qu'il n'avait pas été donné suite à la majeure partie des 11,000 requêtes du Nord, et des 1,000 requêtes du Sud, reçues de gens désireux de changer de zone.

La note canadienne établit à 320,000 les requêtes de l'Armée populaire du Nord-Vietnam alléguant une évacuation forcée vers le Sud. A la suite de recherches auprès de 25,000 des 121,000 réfugiés qui se trouvaient dans des camps du Sud, les équipes ont déclaré que les plaintes de l'Armée populaire du Vietnam étaient sans fondement.

Liberté de mouvement dans le Sud

Selon la note canadienne, la « liberté de mouvement » dans le Sud n'a posé aucun problème jusque vers la fin de la période de 300 jours. Durant ce délai, 888,127 personnes sont passées du Nord au Sud, et 2,598 du Sud au Nord; au cours de la période de prolongation, c'est-à-dire jusqu'au 20 juillet, 4,749 personnes ont traversé du Nord au Sud et 1,671 du Sud au Nord. Des difficultés administratives locales survenues dans le Sud ont empêché certaines personnes désireuses de le faire de partir au cours de la période de prolongation de deux mois. La note canadienne laisse entendre que les autorités du Nord n'ont pas offert la coopération que la Commission était en droit d'attendre.

La délégation du Canada estime que le paragraphe d) de l'article 14 n'a pas encore été mis en œuvre de façon satisfaisante, et la note canadienne affirme clairement que la Commission assume une responsabilité continue, notamment à l'égard des personnes qui avaient exprimé le désir de partir au plus tard le 20 juillet et en furent empêchées. Dans le cadre de l'application intégrale des dispositions de l'article, chaque individu qui désirait partir aurait reçu de l'aide à cette fin au plus tard le 20 juillet. De l'avis du Canada, la Commission est non seulement incapable de faire rapport d'une mise en œuvre intégrale dans ce sens, mais elle devrait reconnaître que ce problème n'a pas encore été pleinement réglé.

Une autre question qui a donné lieu, de la part de la délégation canadienne, à une déclaration minoritaire dans le Quatrième Rapport a trait à la coopération des parties à l'Accord, et particulièrement aux difficultés rencontrées par la Commission en ce qui concerne l'application de certaines de ses recommandations dans le Sud-Vietnam. D'après le point de vue majoritaire exposé dans le Quatrième Rapport, les difficultés auxquelles la Commission fait face dans le Sud sont dues uniquement à l'attitude indépendante prise par le Gouvernement sud-vietnamien et à son refus catégorique d'admettre qu'il soit lié par l'Accord du cessez-le-feu. De l'avis du Canada, la situation est beaucoup plus complexe. La note canadienne souligne qu'avec l'achèvement du regroupement des forces militaires, la Commission en est venue à se préoccuper de plus en plus de questions qui, dans le Sud-Vietnam, pour des raisons constitutionnelles et administratives, ne relèvent pas directement du Haut Commandement français, lequel demeure cependant la seule partie juridique responsable devant la Commission. La situation se complique du fait qu'en certaines matières les autorités locales directement intéressées sont responsables non pas devant le Haut Commandement français mais devant le Gouvernement vietnamien qui

n'a pa
lié par
D
efficac
à ces c
au tra
l'espoi
abouti
dans t

Un cer
des bo
de rec
canadi
« Frien
nombre
Ci-dess
Friends
au Co

n'a pas signé l'Accord d'armistice et ne se considère pas, à l'heure actuelle, lié par ses dispositions.

De l'avis de l'Inde et de la Pologne, la Commission ne pourra fonctionner efficacement à moins que les co-présidents trouvent bientôt quelque solution à ces difficultés. La délégation du Canada reconnaît que la situation est nuisible au travail de la Commission, mais elle exprime dans son rapport minoritaire l'espoir que les négociations entre les Français et les Sud-Vietnamiens pourront aboutir à un arrangement plus durable et plus sûr qui place la Commission dans une position plus favorable pour s'acquitter de ses tâches.



Photo: Capital Press

CERCLE POUR LES STAGIAIRES DU PLAN DE COLOMBO ET DES NATIONS UNIES

Un cercle vient de s'ouvrir à Ottawa sous les auspices de l'« Overseas Friendship Society » à l'intention des boursiers qui étudient au Canada dans le cadre du Plan de Colombo et sous le régime des bourses de recherche postdoctorales des Nations Unies, de leurs institutions spécialisées et du Gouvernement canadien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a inauguré officiellement le « Friendship House » au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 15 février 1956 en présence de nombreux étudiants étrangers.

Ci-dessus, M. Pearson signe le livre des visiteurs, entouré de M. James A. Gibson, président de l'« Overseas Friendship Society » d'Ottawa (à gauche), de M^{me} E. Ito, savante japonaise qui travaille avec son époux au Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, et de M. Muddappa Bettiah, de l'Inde.

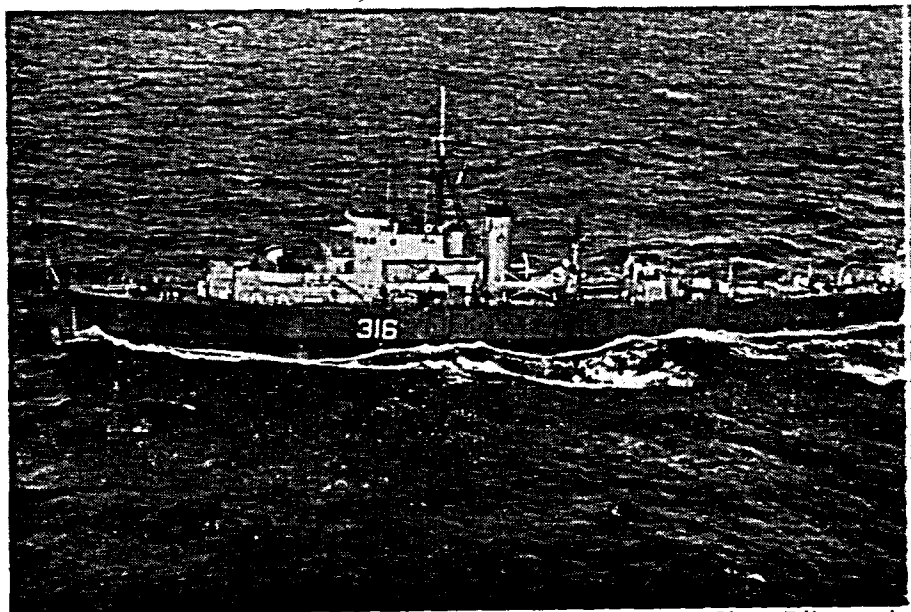
Le Canada prête trois frégates à la Norvège

LE 20 décembre 1955, le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien concluaient par un échange de notes entre le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, et l'ambassadeur de Norvège au Canada, Son Excellence M. A. C. Gunneng, un accord en vue du prêt par le Canada à la Norvège de trois frégates de la classe Prestonian. Il s'agit des frégates anti-sous-marines modernisées *Penetang*, *Prestonian* et *Toronto*.

Ces navires, qui appartenaient à la réserve de la Marine royale du Canada, feront immédiatement partie de la force de première ligne de l'OTAN. Leur transfert démontre que le Gouvernement canadien continue d'appuyer rigoureusement l'OTAN et met en lumière la coopération qui existe entre les partenaires libres et égaux de l'OTAN et qui a permis à l'Organisation d'en arriver à son stade actuel d'efficacité en tant que préventif contre l'agression.

Le premier navire à être transféré par la MRC à la Marine royale norvégienne a été le *Penetang*. Au cours d'une cérémonie à Halifax le 25 janvier, M^{me} Gunneng a donné au *Penetang* le nouveau nom de *Draug*. A Oslo, premier port d'escale en Norvège, sera offerte à bord du navire, pour les représentants de la presse et de la radio, une réception à laquelle participera l'ambassadeur du Canada en Norvège, M. C. A. Ronning.

Le transfert du *Prestonian* et du *Toronto* devraient s'effectuer à Halifax à la fin de mars. Ils recevront les nouveaux noms respectifs de *Troll* et *Garm*, appellations qui comme celle de « *Draug* » sont traditionnelles dans la Marine norvégienne.



KNM « DRAUG »

Photo: Défense nationale

Le
Esprit
L'
de l'As
deux fi
la conf
de l'U
Affaire
milieu
session
Unies;
l'ordre
sembla
dans c
versées
dans le
gouver
Au
confian
général
de pro
chez c
demeu
attach
pas de
amélio
parais
froide
ocasi
autres
la dis
avaier
L
férend
conce
la dix
n'a in
en pr
maier
Dura
par l
l'Est
au se

Le Canada et les Nations Unies

La dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Esprit de Genève.

L'attitude de la majorité des délégations à l'ouverture de la dixième session de l'Assemblée générale a été déterminée, dans une certaine mesure, par les deux facteurs suivants: l'esprit de Genève, si hautement proclamé, émané de la conférence tenue en juillet par les chefs de gouvernement des États-Unis, de l'URSS, du Royaume-Uni et de la France; la réunion des ministres des Affaires étrangères des mêmes gouvernements, qui devait avoir lieu vers le milieu de la dixième session. Le premier facteur incitait à croire que la dixième session serait décisive dans la lutte pour les objectifs de la Charte des Nations Unies; le second poussait l'Assemblée à différer la discussion des points de l'ordre du jour nettement sujets à controverse. La plupart des délégations semblaient vouloir prolonger l'esprit de Genève aussi longtemps que possible; dans ce dessein l'Assemblée était disposée à ne pas aborder les questions controversées avant que les ministres des Affaires étrangères aient pu donné suite, dans le détail, aux instructions communiquées en juillet par les chefs de leurs gouvernements.

Au cours de la discussion générale, plusieurs orateurs ont évoqué avec confiance l'amélioration de la situation internationale. Les discours ont été généralement conciliants, et parfois marqués d'un optimisme excessif. L'absence de propagande a caractérisé la plupart, tant chez les orateurs occidentaux que chez ceux des pays communistes; plusieurs discours invitaient les délégués à demeurer modérés dans l'expression des idées auxquelles ils étaient le plus attachés. Sauf à quelques reprises vers la fin de la session, les orateurs n'ont pas donné dans la propagande extrémiste; c'était là une grande et heureuse amélioration sur les sessions précédentes. La délégation soviétique notamment paraissait s'appliquer à ne pas faire renaître l'acrimonie qui, durant la guerre froide, avait marqué les débats de l'ONU. Elle n'a toutefois laissé passer aucune occasion d'opposer les qualités du communisme soviétique aux faiblesses des autres régimes. A la Deuxième Commission, par exemple, elle s'est plainte de la discrimination commerciale, alléguant que les démocraties occidentales y avaient recours contre les pays d'Europe orientale.

L'atmosphère de détente était plus perceptible, il va de soi, avant la conférence des ministres des Affaires étrangères, restée sans résultats en ce qui concerne les deux questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la dixième session: le désarmement et l'admission de nouveaux membres. Rien n'a indiqué clairement, à la suite de cette réunion, que les principaux partis en présence revenaient aux tactiques de la guerre froide. Les orateurs n'estimaient plus aussi à propos d'évoquer la nouvelle ambiance de rapprochement. Durant leur tournée en Asie, MM. Boulganine et Krouchtchev ont alimenté par leur conduite les doutes et la crainte que suscitaient les relations entre l'Est et l'Ouest; on semblait peu enclin à amorcer une nouvelle guerre froide au sein de l'Assemblée. On entendait toujours opter pour la coexistence, pour

une coexistence dans la concurrence plutôt que dans la collaboration, selon de nets indices. Les passes d'armes entre les représentants des États-Unis et ceux de l'Union soviétique se multipliaient et devenaient plus vives qu'au début de la session; la discussion demeurait modérée dans l'ensemble cependant. Il ressort des comptes rendus de l'Assemblée que les séances postérieures aux conversations de ministres des Affaires étrangères ont été marquées par le profond désappointement de plusieurs délégations devant la disparition rapide de l'esprit de Genève sur lequel s'était ouverte la dixième session.

Nouveaux membres

A tous points de vue, l'admission de seize nouveaux membres a été, pour l'ONU, la réalisation la plus importante de la dixième session. Non seulement elle mettait fin à une impasse qui durait depuis longtemps et infusait du sang nouveau à l'Organisation débilitee par plusieurs années de guerre froide, mais permettait à l'Assemblée générale de se qualifier de nouveau de centre d'action internationale de paix. Au cours des années qui venaient de s'écouler, quelques ententes internationales s'étaient négociées en dehors de l'ONU; l'accord sur l'Indochine, la Conférence de Bandoeng, les conversations de Genève révélaient qu'on se détachait de la diplomatie de l'ONU.

L'insuccès de la conférence de novembre a mis fin à cette tendance. Les ministres des Affaires étrangères avaient alors vainement essayé de se rattraper sur un plan secondaire par un accord sur l'admission de nouveaux membres. Conscients des grands espoirs que cette question avait suscités, la plupart des membres de l'Assemblée générale n'ont pas voulu se résigner devant ce dernier échec; ils ont inlassablement travaillé à mettre en œuvre la mesure proposée par le Canada en faveur de l'admission de dix-huit nouveaux membres. La pression de l'opinion a augmenté au point de devenir irrésistible. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement soviétique, fortement influencé par ce mouvement de l'opinion, n'a pas voulu laisser passer l'occasion. Voilà comment, en un changement subit d'attitude, il a permis l'admission de seize nouveaux membres après qu'au Conseil de sécurité la Chine nationaliste eut opposé son veto à la première proposition qui préconisait l'admission de dix-huit pays.

Questions coloniales

La détermination de réclamer l'indépendance politique et économique pour tous les peuples qui n'y avaient pas encore accédé n'a pas tardé à se manifester à la dixième session chez les nouveaux États d'Afrique et d'Asie, qui ont énergiquement fait campagne en ce sens tant au sein des commissions politiques qu'aux Troisième et Quatrième Commissions, où les questions d'autodétermination et d'administration des colonies ont été soulevées sous plusieurs aspects. Par un étrange paradoxe, durant la session qui a réussi à faire sortir de l'impasse la question des nouveaux membres, l'Assemblée a vu les délégations française et sud-africaine se retirer pour protester contre l'examen de questions ressortissant exclusivement, selon elles, à la seule compétence nationale. Les pays asiatico-africains, même si à leurs avis l'ONU devait étudier les problèmes urgents du colonialisme, semblaient comprendre que l'Organisation perdrait beaucoup de son efficacité si plusieurs membres importants s'en retiraient. Pour obtenir le retour de la France, on a eu recours à des négociations qui ont été difficiles et dont le succès est dû à la collaboration, à la

de persévérance et au tact de plusieurs délégations. Celles d'Afrique et d'Asie ont
en outre fait preuve d'un esprit conciliant à l'endroit des questions suivantes:
de e Maroc, la Nouvelle-Guinée occidentale, le plébiscite au Togo britannique
de et la situation faite aux Sud-Africains d'origine indienne. Elles ont consenti
Il a des concessions temporaires, par souci d'une harmonie générale, sans aban-
au donner en quoi que ce soit la cause des pays coloniaux qu'elles avaient épousée.
ro Elles ont sans doute compris que la plupart des membres de l'Assemblée
de n'étaient pas disposés à entendre la répétition de vieux débats sur les questions
coloniales et qu'ils s'opposeraient aux résolutions exigeant des mesures radicales.
our Par conséquent, la façon relativement raisonnable dont l'Assemblée a traité
rent les questions des colonies semble résulter, pour une bonne part, de la sagacité
ang et du sens des responsabilités des délégations asiatico-africaines.

Energie atomique

Les relations relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique et
aux effets des radiations nucléaires ont également démontré que les Nations
Unies pouvaient collaborer. On a invité les grandes puissances occidentales à
modifier la façon dont elles diffusaient leurs idées afin de satisfaire aux objec-
tions posées surtout par les délégations arabes, asiatiques et scandinaves.
D'autre part, l'Union soviétique n'a guère rallié d'opinions à son point de vue.

Ce serait manquer de sens des réalités que de ne pas percevoir les diffi-
cultés que comporte la mise en œuvre des résolutions touchant l'énergie ato-
mique. Les complications qu'entraînerait le fonctionnement de l'Agence de
l'énergie atomique commencent seulement à nous apparaître; les négociations
sur le statut à lui conférer traîneront en longueur; selon toute probabilité, la
création de l'agence pourrait bien tarder. En outre, la commission chargée
d'étudier l'effet des radiations nucléaires sur l'homme et sur son milieu ne
donnera peut-être pas de résultats immédiats. Les deux organismes ne sont-ils
pas indispensables toutefois au monde actuel, parvenu à l'âge atomique; la
nécessité de leur succès contraindra peut-être les puissances intéressées à con-
clure un accord. Quoi qu'il en soit, la dixième session a non seulement démontré
que l'ONU continuait de s'intéresser à toutes les questions touchant la création
d'une agence internationale de l'énergie atomique, mais elle a mis sur pied le
Comité des radiations. Il est probable que la majorité des pays membres conti-
nuent de s'intéresser à ces organismes; assurément ils continueront à chercher
une solution pratique aux problèmes que pose l'énergie atomique.

Désarmement

La discussion sur le désarmement a été quelque peu décevante, si l'on tient
compte des espoirs suscités à la neuvième session. Pour les grandes puissances,
il a consisté en une répétition des débats du Sous-Comité du désarmement qui
en septembre et en octobre n'avaient donné aucun résultat. C'était peut-être
inévitabile, vu que l'Est et l'Ouest avaient abouti à une impasse quelques jours
auparavant à Genève, au sujet des principales questions pendantes. En fait, les
principales puissances et, du reste, les autres États membres n'ont guère eu le
temps, avant les discussions de l'Assemblée, d'étudier où l'on en était après
les négociations de Genève. Il semble donc que l'Assemblée a été avisée en
recommandant que l'on s'applique d'abord à mettre en œuvre des « mesures
propres à faire naître la confiance », que l'on crée par exemple un réseau

d'alerte, conformément au plan Eisenhower, comportant l'échange de renseignements militaires et des inspections aériennes mutuelles, et que l'on établit, conformément au plan soviétique, des postes de contrôle aux endroits stratégiques.

Corée

Un long débat de l'Assemblée a révélé vers la fin de la session qu'aucun progrès n'avait été accompli dans la voie de l'unification pacifique de la Corée; il a été marqué des propos les plus durs et les plus agressifs entre les délégations soviétiques et occidentales. Les représentants de l'Inde et de la Yougoslavie ont vainement tenté d'introduire dans la discussion un peu de pondération et d'impartialité. La délégation du Canada a déclaré que, l'intervention militaire de l'ONU contre l'agression en Corée ayant été couronnée par l'Accord d'armistice, l'ONU devrait, en recherchant une formule d'unification juste et équitable, mettre à contribution tous les moyens dont elle dispose en matière de conciliation et de règlement pacifique. Les pays qui s'étaient portés sans hésitation à la défense de la Corée du Sud n'étaient pas tenus de se rallier à sa conception de l'unification nationale comme si elle était la seule acceptable.

Questions économiques et sociales

En matière de développement économique, les résultats de la dixième session ont été satisfaisants dans l'ensemble. De l'avis général, les progrès ont été encourageants dans le domaine de l'assistance technique; la confiance s'est traduite par des engagements plus considérables à l'endroit du Programme élargi d'assistance, contractés lors de la conférence des contributions qui a eu lieu pendant la dixième session. La Deuxième Commission s'est déclarée satisfaite de la création prochaine de la Société financière internationale; cependant quelques délégations considéraient comme prématuré, de la part de la Banque internationale, d'ouvrir à la signature le projet de statut de la SFI avant de le soumettre à l'examen de l'Assemblée générale. Les délibérations de la Deuxième Commission étaient surtout en butte au projet de création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Depuis quelques années, les pays économiquement peu développés réclament sa mise sur pied avec une insistance croissante: c'est avec peine au cours de la dixième session qu'on a pu convaincre les protagonistes du Fonds de ne pas imposer une décision hâtive à ce sujet. Dans sa résolution de compromis, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée priait le secrétaire général d'inviter les États membres et les institutions spécialisées à présenter leurs observations sur la création, les fonctions, la structure et l'activité du Fonds spécial. Un comité spécial a été créé et chargé d'examiner les réponses; on a exprimé l'espoir que l'idée du Fonds rallierait un plus grand nombre de partisans.

La Troisième Commission n'a pas eu beaucoup de travaux fructueux à présenter à la session. Au cours de la discussion consacrée au rapport du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la délégation soviétique, sans cesser de préconiser le rapatriement rapide des réfugiés, a attaqué avec moins de violence que dans le passé la sincérité du haut commissaire; elle a même accepté le rétablissement et la réintégration comme unique solution de rechange dans le cas d'un petit nombre de réfugiés. L'URSS a présenté un projet de résolution où, entre autres choses, elle chargeait le haut commissaire d'aider au rapatriement prochain des réfugiés et des personnes déplacées. Les affirma-

cons des Soviétiques étaient si opposées cependant à l'esprit animant les Nations Unies dans leur assistance aux réfugiés d'Europe, qu'elles n'ont pu obtenir l'approbation de la Commission, en dépit de la grande bienveillance des délégations arabes pour la position soviétique. La Commission a finalement adopté le projet de résolution des Neuf, énonçant que le haut commissaire était tenu de chercher à résoudre le problème des réfugiés par le rapatriement, le rétablissement et la réintégration, et le priant de poursuivre ses efforts pour en arriver à des solutions par ces trois moyens. A défaut d'un concours suffisant de la part de plusieurs pays arabes, asiatiques ou latino-américains, il n'y a guère lieu d'espérer que soient atteints en 1955 et 1956 les objectifs des contributions au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

Dans le domaine des droits de l'homme, la Troisième Commission a consacré une bonne part de son temps à discuter la question de l'autodétermination, eu égard surtout aux dispositions de l'article 1^{er} des projets de pacte international relatif aux droits de l'homme. Les puissances occidentales se sont employées à empêcher les divers organismes intéressés de l'ONU de prendre en ce domaine des mesures précipitées et douteuses. Les délégations asiatico-américaines ont persisté à réclamer, avec l'appui du bloc soviétique et de plusieurs pays latino-américains, que soit universellement reconnu à tous les peuples, comme inaliénable, le droit d'autodétermination, et que ce droit soit juridiquement formulé dans les projets de pactes relatifs aux droits de l'homme. Ces efforts se sont intensifiés au cours de la dixième session; à la suite d'un débat ardu et non concluant, fut adopté comme article 1^{er} des projets de pacte un texte qui était loin d'être satisfaisant, aux yeux de plusieurs délégations. Adopter cet article semblerait de nature à nuire à l'examen objectif d'une proposition pratique du secrétaire général visant à la création d'un comité spécial qu'on chargerait de réaliser un accord, si possible, sur certains principes fondamentaux en matière d'autodétermination. Les chances de progresser véritablement en ce domaine important sont des plus incertaines.

Questions de tutelle

Une des nombreuses réalisations de la Quatrième Commission a consisté à adopter une résolution par laquelle l'Assemblée recommandait au Royaume-Uni d'organiser sans délai au Togo britannique, un plébiscite sous la surveillance des Nations Unies. Ce plébiscite, le premier du genre dans un territoire sous la tutelle des Nations Unies, a pour objet de déterminer les vœux de la population sur son avenir politique, c'est-à-dire si elle souhaite le rattachement à la Côte de l'Or indépendante ou, en attendant une décision définitive, le maintien du régime de tutelle. La Quatrième Commission a souscrit aux opinions de la mission qui a visité le Togo français, selon lesquelles les réformes envisagées par la France faciliteraient aux Togolais une décision prochaine sur leur futur statut. Ces décisions se sont accompagnées d'un esprit de conciliation de la part des puissances anticolonialistes, qui d'autre part se sont attaquées vigoureusement, au sujet du Sud-Ouest Africain, au Gouvernement de l'Union qui continuait de résister aux efforts des Nations Unies pour faire entrer le territoire dans le système de tutelle.

Questions juridiques

La question la plus importante que la Sixième Commission ait discutée a été celle du projet de convention sur la procédure d'arbitrage. Si la plupart

des États membres ont admis que l'arbitrage était nécessaire pour aplanir les différends entre les États, un petit nombre seulement, dont l'Union soviétique étaient disposés à souscrire à une disposition du projet de convention prévoyant que l'obligation de se soumettre à l'arbitrage, une fois contractée, ne pourrait pas être dénoncée. La discussion sur cette question, comme le reste des délibérations de la Sixième Commission, a été exempte de controverse politique.

Conclusion

Malgré le désappointement causé par la rapide disparition de l'esprit de Genève, la plupart des délégations semblaient satisfaites à la fin de la session de ce que l'Assemblée générale eût à son crédit quelques réalisations d'une grande importance et que la position de l'ONU s'en trouvât renforcée. Le danger d'un cataclysme thermonucléaire, dont le recul avait nettement commencé à se dessiner avant la neuvième session, a continué de s'éloigner durant la dixième en dépit de quelques piétinements et de quelques hésitations. L'Assemblée générale a pu se féliciter de l'admission de seize nouveaux membres, de l'approbation unanime des résolutions relatives aux applications pacifiques de l'énergie atomique et aux effets des radiations nucléaires, du calme relatif qui a accompagné la discussion et le règlement provisoire des questions coloniales. A tout prendre, la dixième session a donné une preuve encourageante de l'aptitude de l'ONU à progresser vers la réalisation des desseins auxquels elle s'est vouée, en bornant ses objectifs immédiats aux domaines offrant de sérieuses possibilités d'accord.

Les

Sous la
Cabine
Compte

Le sec

en Inc
travail
porter
nombre
Défen
fonctio
coup a
arrivés
person
mission
leur in
était v

Ar
y ont d
groupé
le Gou
y a-t
de la C

Aspect

En
des tro
travail
la Con
teutefe
de pay
Genèv
pas lie
au sein

C
bord f
heures
haban
concou

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous la rubrique ci-dessus nous reproduisons quelques déclarations faites par des membres du Cabinet, ou leurs adjoints parlementaires, à propos des affaires extérieures. Il ne s'agit pas d'un compte rendu circonstancié des débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Déclaration sur la politique étrangère

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a fait à la Chambre des communes, le 31 janvier 1956, la déclaration reproduite ci-après.

Travail des commissions d'armistice en Indochine

... Je dois dire au moins un mot du travail des commissions d'armistice en Indochine, dont il a déjà été question cet après-midi. Les Canadiens qui travaillent avec ces commissions dans cette région du monde continuent d'apporter une contribution importante, à la cause de la paix. Nos représentants, au nombre d'environ 170 dans cette région, détachés surtout du ministère de la Défense nationale, et membres des forces armées, se sont acquittés de leurs fonctions pénibles et extrêmement délicates d'une façon qui les honore beaucoup ainsi que leur pays. Dans l'un de ces pays, au Cambodge, nous en sommes arrivés au stade final de l'activité de la Commission et nous en avons réduit le personnel. Des élections ayant eu lieu dans ce pays, les membres de la Commission peuvent quitter le Cambodge avec la profonde satisfaction que doit leur inspirer la stabilité qui règne dans un pays qui tout dernièrement encore était victime de la guerre.

Au Laos, un des autres pays, la situation est moins bonne. Des élections ont également eu lieu, mais les forces communistes de Pathet Lao, qui sont groupées dans les provinces septentrionales de ce pays, ont refusé d'accepter le Gouvernement du Laos ou son autorité et de participer aux élections. Aussi n'y a-t-on pas jugé possible jusqu'ici de réduire soit le nombre des membres de la Commission soit l'ampleur de ses travaux.

Aspects politiques

En ce qui concerne le Vietnam,—et c'est probablement le plus important des trois pays,—on a pris toutes les mesures militaires qui se rattachaient au travail d'armistice sans guère éprouver d'embarras. C'est tout à l'honneur de la Commission, je crois, d'avoir déterminé ce résultat. Les aspects politiques, toutefois, offrent un tableau moins satisfaisant. On a fait peu de progrès dans ce pays vers les élections nationales qu'avait envisagées la Conférence de Genève et qui sont censées avoir lieu en juillet de cette année. Si elles n'ont pas lieu, il est difficile de dire quel effet cet échec produira sur nos obligations au sein de la Commission.

Ce travail en Indochine est ardu et difficile, je le répète, et il impose un lourd fardeau aux forces armées de notre pays et au ministère des Affaires extérieures. Nous désirons vivement le terminer le plus tôt possible. Néanmoins nous n'abandonnerons pas cette tâche tant que nous resterons convaincus qu'elle concourt sensiblement à la paix.

Reconnaissance de la Chine communiste

J'aimerais également dire un mot d'un problème qui nous préoccupe beaucoup à l'heure actuelle, c'est-à-dire la reconnaissance légale du Gouvernement communiste chinois de Pékin. Une des questions les plus difficiles qui se posent à notre pays et à bien d'autres pays, c'est celle de déterminer nos relations avec les deux gouvernements rivaux et amèrement hostiles de Chine. La question n'est pas aussi simple à décider que certains semblent le croire. Il faut tenir compte de plus d'un facteur avant de pouvoir judicieusement prendre toute décision. Une telle décision exige l'examen approfondi de bien des facteurs nationaux et internationaux, d'ordre moral, politique et économique.

Il y a quelque temps,—de fait, l'été dernier,—j'ai exprimé l'avis que nous devrions envisager de nouveau cette question à la lumière de la cessation des hostilités en Corée et en Indochine, à la lumière de la situation dans le détroit de Formose et dans les environs et à la lumière de la récente politique du Gouvernement de Pékin dans la mesure où il est possible de la déterminer. Nous avons fait le nouvel examen et nous jugeons que la politique prudente que nous avons suivie,—et que nous suivons encore,—a été la bonne, rejetant, d'une part, la reconnaissance diplomatique immédiate mais rejetant, d'autre part, l'opinion selon laquelle un régime communiste à Pékin ne peut jamais être reconnu comme le gouvernement de Chine.

Les arguments pour et contre la reconnaissance de ce gouvernement ayant été exposés maintes fois et en détail à la Chambre, je n'ai pas l'intention de les répéter en ce moment. Je désire tout simplement énoncer, aussi brièvement que possible, les considérations qui déterminent notre politique à cet égard en tant que gouvernement.

Intérêt primordial

Ce dont il faut tenir compte en premier lieu, c'est l'intérêt de notre pays et ne pas oublier que notre intérêt primordial à tous, c'est la paix et la sécurité internationales. En outre, il y a lieu de considérer les intérêts et les opinions de nos amis et de nos alliés dont certains sont plus touchés que nous par les conséquences qu'entraînerait une reconnaissance diplomatique. Il importe également d'éviter de confondre reconnaissance et approbation. Certaines considérations d'ordre moral entrent évidemment en jeu, lorsqu'il s'agit d'un régime communiste sans pitié; ces considérations doivent influencer nécessairement sur notre attitude. Mais la décision à prendre est surtout de nature politique et doit s'inspirer de l'intérêt personnel bien conçu, comme dans bien d'autres cas où nous avons reconnu des régimes totalitaires.

Il ne faudrait pas, toutefois, supposer que la reconnaissance du Gouvernement de Pékin par le Canada (même s'il l'accordait un jour) s'étendrait à Formose. De notre point de vue, le statut juridique de Formose est encore indéterminé et aucune disposition prise à l'égard du régime communiste ne devrait préjuger le règlement de cette question. Surtout, nous ne participerons pas à une mesure qui mettrait la population ou le Gouvernement de Formose contre leur volonté, entre les mains d'un gouvernement établi sur la terre ferme, surtout d'un gouvernement chinois communiste.

Nous condamnons les cruautés et la tyrannie du régime de Pékin et nous cessons d'espérer que le peuple de Chine sera un jour dirigé par un gouvernement plus éclairé de son propre choix.

Cependant, nous devons accepter le fait de la domination par les communistes de la Chine continentale. C'est une chose que nous ne pouvons pas ne pas admettre, et il s'ensuit que dans certaines circonstances, et dans notre propre intérêt, nous pouvons nous trouver dans l'obligation,—nous l'avons déjà été,—de traiter à Genève ou ailleurs avec ce gouvernement certains problèmes que nous ne pourrions résoudre sans lui. Nous ne devrions pas non plus, je pense, fonder notre ligne de conduite sur la probabilité d'un retour au pouvoir en Chine continentale du régime nationaliste de Tchang Kaï-Tchek. De plus, la représentation de la Chine aux Nations Unies par ce gouvernement qui dispose d'un veto capable de faire échec à toute mesure que pourraient désirer prendre les cinquante-deux États membres, présente une anomalie de plus en plus évidente. Je crois aussi que nous ne devrions nous engager d'aucune façon à intervenir en faveur du gouvernement nationaliste dans le conflit relatif aux îles côtières. Nous avons déjà exposé clairement nos vues à ce sujet tant à la Chambre qu'à l'extérieur et aux États-Unis.

Quant à Formose, le seul engagement que nous avons assumé,—on l'a dit déjà à la Chambre également,—est celui qui pourrait découler de nos obligations en vertu de la charte des Nations Unies. Pour ce qui est de la reconnaissance diplomatique, nous devrions de temps à autre examiner de nouveau notre attitude à la lumière des dictées de notre propre intérêt et de l'avis de nos amis et alliés. Cependant, je crois que nous ne devrions pas prendre une attitude tellement inflexible que nous ne pourrions modifier notre ligne de conduite, à l'événement qu'un changement puisse paraître sage et nécessaire, qu'avec un maximum de difficulté.

Une dernière pensée à ce propos. Nous souhaitons tous vivement—et nous avons raison—qu'on fasse preuve du meilleur jugement possible quant à ce problème de la reconnaissance juridique, sujet épineux et prêtant à la controverse. A mon sens, il ne faudrait pas, toutefois, en oublier les questions à échéance plus lointaine que pose l'accession de la Chine communiste au rôle de nouvelle et puissante force dans le monde. Du point de vue historique, la consolidation et l'essor de la puissance chinoise observés sous la direction communiste peuvent être aussi importants même que la révolution russe de 1917. La campagne résolue de la Chine en vue d'atteindre à la puissance militaire et industrielle et à une situation en tant que puissance mondiale peut avoir pour nous des répercussions de portée aussi étendue que les événements semblables qui se sont produits en Russie. Il se peut qu'un jour ces deux forces révolutionnaires en viennent aux prises. Il peut nous sembler très important dans le moment de reconnaître ou de ne pas reconnaître le régime communiste de Peï-Ping. Il est bien plus important de se rendre compte qu'une révolution qui a la puissance d'un cataclysme s'est produit en Chine, en tant qu'élément fatidique de l'éveil d'une Asie moderne . . .

But de la politique soviétique

Les honorables députés se souviendront de l'optimisme né de cette conférence dite « au sommet » qui a eu lieu à Genève l'été dernier. Il est possible que les espoirs de cette époque aient été excessifs, que nous ayons pris nos desirs pour des réalités. Je me souviens d'avoir, avec d'autres, défendu précisément ce point de vue en cette enceinte le 23 juillet dernier. Je n'étais pas seul à croire,—loin de là,—que la véritable pierre de touche de la réalité et de l'importance de l'esprit de Genève allait être la conférence des ministres des

Affaires étrangères convoquée pour le mois de novembre dans le dessein de réaliser quelques-uns des objectifs de la conférence « au sommet ».

Nous savons maintenant que cette réunion du mois de novembre a eu des résultats à peu près nuls. Nous avons appris alors que les paroles des Soviétiques ne répondent guère à leurs actes et que la tactique soviétique n'a rien à voir avec la politique soviétique. Les honorables députés se souviendront que, de cette conférence des ministres des Affaires étrangères, à Genève, au mois de novembre, il n'est pas sorti la moindre modification de la politique essentielle des Soviétiques. Quels sont donc les objectifs de celle-ci?

Je pense pour ma part que le but de la politique soviétique, son but à long terme, est d'assurer la sécurité de l'Union soviétique et le triomphe de l'idéal communiste dans un monde d'États communistes contrôlés et dominés par Moscou, et je crois que ce but est immuable, quelles que soient les fluctuations de tension. C'est ainsi que la guerre froide continue, et je pense que l'on fera fausse route en se représentant la guerre froide sous un autre jour.

Cette notion était fort bien exprimée par un éditorial du magazine *The Economist*, en novembre dernier; en voici un extrait:

« Guerre froide » est une expression encore plus trompeuse que la plupart des slogans monosyllabiques que chérissent les rédacteurs de manchettes. On l'assimile généralement à la rudesse et à la grossièreté que les Russes ont manifestées jusqu'à ces derniers temps. Ceux qui se contentent de cette trop simple interprétation considèrent sans doute que la guerre froide est terminée depuis que les invectives de M. Vishinsky ont cédé la place à la jovialité de M. Krouchtchev... La guerre froide ainsi conçue n'a plus sa raison d'être et ne se reverrait probablement plus... Mais l'expression « guerre froide » est née non pas d'une forme d'étiquette mais d'une forme de politique, la politique de « lutte », pour reprendre un des mots clés du communisme. Cette lutte est avant tout un effort vers la domination de la pensée des hommes, une joute politique où les pressions économiques et militaires servent d'auxiliaires. La guerre froide dans ce sens profond n'a jamais pris fin et ne pourra cesser tant que les chefs communistes s'accrocheront à leur objectif de domination mondiale qu'ils ont réaffirmé formellement la semaine dernière. Tout ce qui peut changer, c'est la tactique qu'utiliseront les communistes et aussi les nations qui sont prêtes à défendre leur liberté.

Voilà des paroles fort judicieuses, mais la tactique, même si on s'en tient à cette interprétation de la politique soviétique, a changé. Dans un sens au moins, je pense que le changement de tactique a entraîné un changement de stratégie, aspect qui est certes très important.

Pour ma part, je crois, et beaucoup d'autres avec moi, que Moscou reconnaît maintenant l'effet préventif de la bombe à hydrogène. Là comme ailleurs on admet que la guerre thermonucléaire mènerait à la destruction universelle si bien que de part et d'autre on reconnaît qu'existe un équilibre de la terre. Personne ne peut y trouver beaucoup de réconfort ni considérer cet équilibre comme le fondement d'une paix durable.

Coexistence de compétition

Je le répète, je pense que les dirigeants soviétiques veulent la paix en ce sens qu'ils ne veulent pas la guerre atomique. Ils ne la provoqueront pas de propos délibéré ni ne risqueront une guerre de ce genre certains qu'elle mènerait

ait à la destruction mutuelle. Et, pourtant, j'ajoute qu'à mon avis leur politique consiste encore dans le maintien d'un conflit qui s'arrête à la guerre. C'est ce qu'ils entendent certes par la coexistence de compétition, et non pas la collaboration amicale.

Il est toujours bon de revenir aux propres paroles des dirigeants soviétiques pour avoir une idée de ce qu'ils pensent, à ces propos qu'ils adressent non pas à leurs ennemis étrangers éventuels, mais à leurs propres amis et aux leurs. A ce propos, M. Staline a lui-même défini ce qu'il entendait par la coexistence, définition que ses successeurs n'ont jamais désavouée, quand il disait et ces propos sont maintenant très bien connus:

Les bornes de la coexistence sont déterminées par les caractères opposés des deux régimes entre lesquels il y a opposition et conflit. Dans les limites que permettent ces deux régimes, mais dans ces limites seulement, l'accord est tout à fait possible.

Et plus récemment, le 17 septembre dernier, le successeur de Staline, M. Krouchtchev, s'adressait en ces termes aux délégués de l'Allemagne de l'Est à Moscou:

Nous disons toujours la vérité, aussi bien à nos amis qu'à nos ennemis. Nous sommes en faveur d'une détente; mais si quelqu'un s'imagine que pour cela nous allons oublier Marx, Engels et Lénine, il se trompe. Oui, la semaine des trois jeudis!

Il a ajouté:

Nous sommes en faveur de la coexistence, parce qu'il y a dans le monde un régime capitaliste et un régime socialiste, mais nous continuerons toujours à édifier le régime socialiste. Nous ne croyons pas que la guerre soit nécessaire pour atteindre cette fin. La concurrence pacifique suffira.

Cette déclaration devrait nous rassurer, mais elle n'est pas tellement rassurante quand on cherche à analyser ce qu'on entend par la concurrence dont il est question. Est-ce la concurrence selon leurs règles ou sans règle aucune? Nous devons envisager le fait de cette sorte de concurrence.

Il y a un autre objectif qui n'a pas changé malgré l'esprit de Genève, c'est celui qui consiste à subjuguier, subvertir et finalement engloutir les millions d'êtres encore indécis de l'Asie et de l'Afrique. La récente visite des dirigeants soviétiques dans l'Inde n'est qu'un autre exemple de la détermination avec laquelle ils veulent atteindre leur objectif. Je suis sûr que cette visite n'a pas réussi à tromper nos amis indiens. On en trouve un autre exemple dans la ligne de conduite que suivent les Soviets pour appuyer les États arabes sur les plans militaire et politique.

Tactiques souples

Cet objectif, je crois, est fixé, mais ici encore leurs tactiques sont souples. Ils sont disposés, pour parvenir à leurs fins, soit à prendre une attitude pacifique soit à employer la force. M. Krouchtchev fournit un remarquable exemple de l'aptitude à user de l'une ou de l'autre tactique. En Inde, il a pu rendre une tournée des hommages vibrants quoique peu convaincants à Gandhi, le grand pâtre du pacifisme, quitte le lendemain à se vanter qu'une de leurs bombes

à hydrogène pourrait détruire une ville de l'Inde. La tactique la plus importante de toutes dans la réalisation de cet objectif consiste, naturellement, à exploiter et à diriger, si possible, par l'entremise des partis communistes locaux les persévérantes revendications de liberté politique, d'égalité ethnique et d'amélioration sociale qui se font entendre aujourd'hui dans cette partie du monde. Ils ne remportent que trop de succès dans la réalisation de cet objectif.

Le troisième objectif qui n'a pas changé, à mon sens, consiste à affaiblir, diviser et en fin de compte détruire l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et rejeter les États-Unis hors de l'Europe occidentale. Comment comptent-ils y parvenir? Eh bien, il y a la tactique consistant à dissiper nos craintes par des sourires pour que nous jetions les armes, que nous renoncions à notre unité, et consistant aussi à nous convaincre que l'Union soviétique est un pays où l'on s'adonne exclusivement au football, au violon et à la culture des fleurs.

Il y a une autre tactique, c'est celle de l'attitude de l'Union soviétique à l'égard de l'Allemagne et de ses relations avec l'OTAN. Elle se rencontre spécifiquement dans l'attitude des Soviétiques à l'égard de l'unification de l'Allemagne, où il est maintenant bien évident que l'Union soviétique refusera de consentir à cette unification, sauf à ses propres conditions. Et, pour l'instant du moins, quelles sont ces conditions? M. Krouchtchev a dit que c'était le retrait de l'OTAN. Il me l'a dit plus d'une fois, mais je soupçonne qu'il ne m'a dit que la moitié de l'histoire et que M. Molotov a dit l'autre moitié à la Conférence de Genève, alors qu'il est devenu évident, par suite des déclarations qui ont été faites à cette réunion, que même une Allemagne hors des cadres de l'OTAN, même une Allemagne neutralisée et désarmée ne suffirait pas comme prix de l'unification. La position actuelle des Russes va plus loin que cela, et je crois que nous pouvons accepter telles quelles les paroles de M. Molotov quand il a dit qu'il n'y aurait pas d'unification, à moins que ne soient sauvegardés les avantages sociaux et économiques des Allemands de l'Est.

C'est dire qu'il n'y aura pas d'unification à moins que toute l'Allemagne ne devienne communiste; c'est dire aussi qu'il n'y aura pas d'élections libres. Cette exigence est certes devenue évidente, et je dis qu'il ne faut pas la perdre de vue, afin qu'on n'ait pas de difficulté à comprendre quelle est la situation.

Or la politique de l'Union soviétique à l'égard de l'Allemagne entraîne pour le gouvernement et la population de la République fédérale d'Allemagne certaines difficultés. C'est pourquoi nous avons tous constaté avec plaisir que la récente réunion du Conseil de l'OTAN, on avait approfondi le problème. Nous avons alors été heureux de ce qu'en décembre dernier le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale, a donné l'assurance que la ligne de conduite actuelle du gouvernement avait l'appui enthousiaste de la population allemande nonobstant l'échec de la Conférence de Genève (ou plutôt, dans une certaine mesure, à cause de cet échec), que l'opinion allemande était constante et lucide, et que le peuple, se rendant compte du prix que demanderaient les Russes pour l'unification, ne l'accepterait pas dans ces conditions.

Il me semble que même dans l'Est (je veux dire en Allemagne orientale) on comprend la situation; c'est peut-être pour cela que, l'année dernière, 271.000 réfugiés de ce que les communistes appellent le paradis des ouvriers se sont enfuis en Allemagne occidentale. Il est sans doute vrai que le gouvernement soviétique essaie de défigurer les faits.

Présentation erronée des faits

On les a défigurés lors de notre visite à Moscou, en prétendant que l'Occident avait pour politique d'insister pour que l'Allemagne reste dans l'OTAN en contrepartie de son unification. Evidemment, tel n'est pas le cas. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on permette aux Allemands de faire leur propre choix à la suite d'une élection libre. Ce choix pourra être soit d'adhérer à l'OTAN, soit de s'en retirer ou toute autre ligne de conduite qu'ils peuvent vouloir suivre. Il faudrait déclarer clairement que telle est l'attitude de l'Ouest. Nous devrions faire de notre mieux pour rectifier toute fausse déclaration de sources communistes au sujet de cette attitude.

J'ai parlé de la réunion de l'OTAN. Je n'ai pas le temps d'en donner un rapport détaillé. Nous avons reconnu à cette réunion, comme vous vous y seriez attendu, que rien n'est survenu qui fût de nature à justifier un relâchement de notre défense et de notre diplomatie. Nous avons admis que les adversaires de l'OTAN comptaient sur un relâchement de la tension, sur un fléchissement de notre unité. Nous avons convenu que nous devons faire de notre mieux pour rester forts et unis et garder notre diplomatie souple et active. J'espère que j'aurai l'occasion d'exposer plus en détail les derniers événements survenus à l'OTAN, parlant en particulier de la réunion du conseil en décembre dernier.

La situation internationale

Avant de terminer, puis-je ajouter quelques mots sur la situation en général? Le grand effort collectif en vue de maintenir la paix et la liberté se poursuit. La conduite de cet effort continue d'appartenir aux États-Unis d'Amérique et c'est pourquoi, toutes les autres nations libres, surtout un pays voisin et ami comme le Canada, doivent se préoccuper énormément de tous les aspects de la politique américaine. C'est pourquoi nous devons faire connaître clairement nos idées à la population américaine sur les sujets qui intéressent nos deux pays et à l'égard desquels le rôle des États-Unis est capital.

Les deux plus grands facteurs qui jouent aujourd'hui contre le danger d'agression dans toutes parties du monde sont, je pense, d'abord, la nature et la conduite de la politique des États-Unis, à cause de la puissance et du rôle de chef que joue ce pays et, en second lieu, la puissance militaire des États-Unis. A titre d'élément de puissance prédominant dans l'alliance de l'OTAN,—où serions-nous aujourd'hui sans elle,—la force militaire et économique des États-Unis a joué un rôle décisif au cours des dix dernières années dans le maintien de la paix en Europe et donc dans l'univers. Il en sera ainsi, je crois, au cours des prochaines années.

De même, la détermination des États-Unis de donner l'exemple dans la résistance à l'agression en Corée, en 1950, a sauvé la sécurité collective et probablement les Nations Unies elles-mêmes. Nous serions sages de ne pas oublier en réfléchissant sur les divergences de vues actuelles au sein de la coalition,—et elles existent,—surtout en ce qui concerne la ligne de conduite relative à l'Extrême-Orient.

Indiscutable obligation

Même si notre politique devrait évidemment être conçue et exécutée de manière à rendre inutile l'emploi de la force, même si l'on devrait suivre des

tactiques qui ne soient ni irritantes ni téméraires, le maintien de la force dans notre monde malheureux d'aujourd'hui et la claire détermination d'y recourir contre l'agression en dernier ressort, si cela s'impose, constituent pour nous une indiscutable obligation à l'heure actuelle. A mes yeux, la valeur d'une telle force pour détourner l'ennemi ne devrait être ni gaspillée par du bluff ni rendue inopérante par la perte de notre flegme dans une crise authentique.

Notre politique doit viser à éviter les crises pour résoudre les problèmes internationaux. Mais il se peut qu'en dépit de tous nos efforts, il survienne des crises et que des problèmes dangereux restent sans solution. Il importe donc que le bloc communiste, que nous craignons et que nous avons encore raison de craindre, n'ait pas l'impression que les peuples libres, dans leur passion pour la paix et leur désir de l'obtenir par les négociations et le règlement des différends, ne voudraient, en aucune circonstance, recourir à la puissance préventive qu'ils ont édiflée en vue de leur sécurité et de leur défense en conformité des principes des Nations Unies.

Cette puissance, bien qu'elle soit centrée aux États-Unis, est la somme totale de celle de beaucoup de pays libres qui, tous, se vouent et continueront de se vouer à l'idéal de la paix et qui feront tout en leur pouvoir pour trouver des moyens d'assurer cette paix. Cette puissance, étant collective, devrait être utilisée collectivement si on veut qu'elle soit efficace. Cela exige que tous les membres de la coalition connaissent et, si possible, acceptent les programmes des chefs en ce qui concerne le moment et la manière d'affronter et de contrecarrer la menace d'agression, de même que sa réalité. L'unité solide ne peut reposer sur aucun autre fondement; et l'unité, tout autant que les bombes, constitue un élément de notre puissance.

Relations avec le monde communiste

Nous nous engageons, à mon sens, dans une période bien plus fluide de relations avec le monde communiste que celles qui ont caractérisé la rigidité inflexible et brutale, ainsi que l'isolement angoissant de la dernière période stalinienne. Ce fait doit être bien évident, maintenant que la nouvelle tactique de la Russie est celle des manœuvres et des contacts, de tenter tout ce qui peut favoriser sa cause, celle des sourires et des mines menaçantes, des protestations et des leurres. Cette tactique est probablement plus dangereuse et difficile à déjouer que tous les procédés qu'ait jamais employés Staline. Elle est certainement plus complexe. Mais, en tout cas, elle peut offrir, à longue échéance, quelque possibilité de négociation et de règlement. Entrer en rapports, obtenir ces négociations et ce règlement, soit le premier objectif vers lequel devraient tendre nos efforts, exigera de notre part de la souplesse et de l'imagination. Comme ce « notre » se rapporte à une coalition d'États libres qui chérissent même la liberté de différer d'opinion, il sera difficile d'allier cette façon d'agir à l'esprit de suite et à la coordination des méthodes.

Il nous faudra donc mettre au point une diplomatie unissant l'imagination au sens des réalités; une diplomatie s'inspirant de la compréhension lucide et perspicace des intentions et des méthodes de l'Union soviétique et de ses satellites, de leur puissance de leurs faiblesses; une diplomatie reposant sur la constance inébranlable de nos principes et de notre ligne de conduite.

Nous avons maintenant moins que jamais le droit d'être suffisants, car le danger qui menace les institutions et la société du monde libre est inchangeable.

Il n'y a, cependant, pas lieu de désespérer parce que M. Molotov a dit « niet » à Genève, ou parce que MM. Boulganine et Krouchtchev continuent à lancer des accusations aussi âpres qu'infondées contre les puissances occidentales, en mêlant des paroles mielleuses et des offres de pactes assurant la paix. La dernière de ces offres à l'adresse du Gouvernement des États-Unis faisait l'objet d'un message de M. Boulganine au Président Eisenhower. J'ai conscience de ne faire l'interprète des sentiments de la majorité des membres de la Chambre, même si, je le sais, je ne devrais parler qu'en mon propre nom, en disant que c'est avec beaucoup d'admiration et de respect que j'ai lu la réponse du Président des États-Unis à cette offre. C'était une réponse positive, non négative. C'était le genre d'attitude à l'égard d'une question de cette nature que, j'en suis certain, notre Gouvernement aimerait appuyer.

J'ai déjà mentionné le sentiment de confiance et d'assurance des chefs soviétiques. Si, de notre côté, nous pouvons montrer force, esprit de suite et unité,—une force qui soit plus que militaire, un esprit de suite qui soit fondée sur des idéaux communs et qui requiert une attention soigneuse et continue,— nous démontrerons aux communistes qu'ils ont tort de croire que l'avenir leur appartient.

Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrons nous en prendre qu'à nous-mêmes.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. A. E. L. Cannon, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, est affecté le 3 janvier 1956 à l'administration centrale.
- M. J.-E.-G. Lalande, de l'administration centrale, est affecté le 5 janvier 1956 à l'ambassade du Canada à Tokyo.
- M. J. W. L. H. LaVigne, du haut commissariat du Canada à Prétoria, est affecté le 9 janvier 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J.-C.-Y.-L. Beaulne, de l'administration centrale, est affecté le 10 janvier 1956 à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires.
- M. J.-J.-M. Côté, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté le 16 janvier 1956 à l'ambassade du Canada au Caire.
- M. N. E. Currie, DFC, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté le 20 janvier 1956 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. G.-V. Beaudry, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 21 janvier 1956 à l'administration centrale.
- M. R. E. Collins, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 25 janvier 1956 à l'ambassade du Canada à Moscou.
- M. J. D. Foote, de l'administration centrale, est affecté le 27 janvier 1956 au consulat général du Canada à Seattle.
- M. J. G. Hadwen, de l'administration centrale, est affecté le 27 janvier 1956 à la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies (New-York).
- M. P.-L. Trottier, de l'administration centrale, est affecté le 28 janvier 1956 à l'ambassade du Canada à Djakarta.
- M. P. M. Towe, de l'administration centrale, est affecté le 30 janvier 1956 à l'ambassade du Canada à Bonn.

Sont entrés au Ministère à titre d'agent du service extérieur, classe 1:

M. D. S. McPhail et M. R. L. Elliot, le 3 janvier 1956; M. G.-G.-J. Grondin, le 31 janvier 1956.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

Some Aspects of International Affairs, allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant le Conseil indien des affaires mondiales, à la Nouvelle-Delhi, en novembre 1955 (55/43).

Impressions of the Russians and their Leaders, allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant le Women's Canadian Club, au Château-Laurier, à Ottawa, le 8 décembre 1955 (55/44).

Admission of New Members, discours prononcé par le président de la délégation du Canada à l'ONU, M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, devant la Commission spéciale, le 1^{er} décembre 1955 (55/45).

Le Moyen-Orient, déclaration faite le 24 janvier 1955 à la Chambre des communes par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson (56/1).

Déclaration sur la politique étrangère, faite le 31 janvier 1956 à la Chambre des communes par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson (56/2).

The Economics of Peace, allocution prononcée par M. L. D. Wilgress, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à une réunion à Edimbourg par l'English Speaking Union (56/3).

Le texte suivant est diffusé à l'étranger seulement:

Canada's Economic Outlook, allocution prononcée par M. John H. Dickey, assistant parlementaire du ministre de la Production

de défense, devant l'Association de la quincaillerie de détail, à Toronto, le 6 février 1956 (56/4).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

Publications imprimées:

Rapport annuel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. A/2914. N.-Y., 1955. 25 pp. Documents officiels de l'A.G.: dixième session, supplément n° 8.

Commentaire sur le projet de convention sur la procédure arbitrale adopté par la Commission du Droit international à sa cinquième session (préparé par le Secrétariat). A/CN.4/92. N.-Y., avril 1955. 260 pp. \$2. Numéro de vente: 1955.V.I.

Comité de l'Assistance technique. Septième rapport du Bureau de l'Assistance technique. E/2714, E/TAC/REP/35. N.-Y., 1955. 294 pp. \$3. Documents officiels de l'ECOSOC: vingtième session, supplément n° 4.

Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur:

a) **Dixième rapport annuel 1954-1955.** Washington, D.C. 73 pp. (E/2802, le 11 octobre 1955).

b) **Annexes au dixième rapport annuel de la Banque 1954-1955.** Washington, D.C. 75 pp. (E/2802/Add.1, le 11 octobre 1955).

Etude internationale des programmes d'action sociale. E/CN.5/201/Rev.1, ST/SOA/21, le 31 mars 1955. 252 pp. \$2. Numéro de vente: 1955.IV.8.

Accord relatif à la signalisation des chantiers, portant modification de l'accord européen du 16 septembre 1950 complétant la convention de 1949 sur la signalisation routière et le protocole de 1949 relatif à la signalisation routière, signé à Genève le 16 décembre 1955. E/ECE/223, E/ECE/TRANS/431. Genève, 1956. 5 pp. (bil.).

Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale 1954. Rapport sur le Tanganyika et documents y afférents. T/1169. N.-Y., 1955. 3 pp. \$1.50. Documents officiels du Conseil de tutelle: quinzième session, supplément n° 3.

CIJ

Affaire de l'or monétaire pris à Rome en 1943 (Italie c. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-

Unis d'Amérique). Arrêt du 15 juin 1954. (Question préliminaire). 236 pp. (bilingue. Numéro de vente: 137.

Jugements du tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sur requêtes contre l'UNESCO (Requête pour avis consultatif). Ordonnance du 5 décembre 1955. Pp. 127-129. Numéro de vente: 139.

Recevabilité de demandes d'audience présentées au Comité du Sud-ouest Africain (Requête pour avis consultatif). Ordonnance du 22 décembre 1955. pp. 131-132 (bilingue). Numéro de vente: 140.

OIT

Compte rendu des travaux de la trentehuitième session de la Conférence internationale du Travail, Genève 1955. Genève, 1955. 794 pp. \$8.50.

Procès-verbaux de la 128^{me} session du Conseil d'administration, Genève, 1^{er} - 4 mars 1955. 153 pp.

Services nationaux de l'emploi—États-Unis. Genève, 1955. 187 pp. \$1.

UNESCO

Quincas Borba par Machado de Assis. (Traduction de Alain de Acevedo) Paris 1955. 270 pp. 795fr. (Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série ibéro-américaine n° 8).

OMS

Recueil des résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif. (Troisième édition couvrant la période 1948-1955). Genève, janvier 1956. 307 pp. \$3.25.

b) Documents photocopiés:

Rapport du Fonds monétaire international. Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice financier qui a pris fin le 30 avril 1955. E/2801, le 11 octobre 1955. 189 pp. Washington, D.C.

Liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (Catégorie A, Catégorie B, Registre). E/C.2/INF.5, le 6 janvier 1956. 57 pp. et Annexes I à XI (bilingue).

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room (United Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Antérieures".

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Norvège

Échange de Notes concernant le prêt à la Norvège de trois frégates de la classe Prestonian.
Signées à Ottawa le 20 décembre 1955.
En vigueur le 20 décembre 1955.

Finlande

Échange de Notes portant renonciation, sur une base de réciprocité, aux droits perçus sur les visas de non-immigrants.
Signées à Ottawa les 19 décembre 1955 et 9 janvier 1956.
En vigueur le 1^{er} février 1956.

France

Notification du Gouvernement de la France, datée le 3 janvier 1956, concernant l'application de l'Accord du 17 avril 1950 sur les visas aux trois départements français d'Amérique tropicale: Martinique, Guadeloupe et Guyane.

Irlande

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Irlande pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
Instruments de ratification échangés à Dublin le 20 décembre 1955.
En vigueur le 1^{er} janvier 1955.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement d'Irlande pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits sur les successions de personnes décédées.
Instruments de ratification échangés à Dublin le 20 décembre 1955.
En vigueur le 20 décembre 1955.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Avril 1956

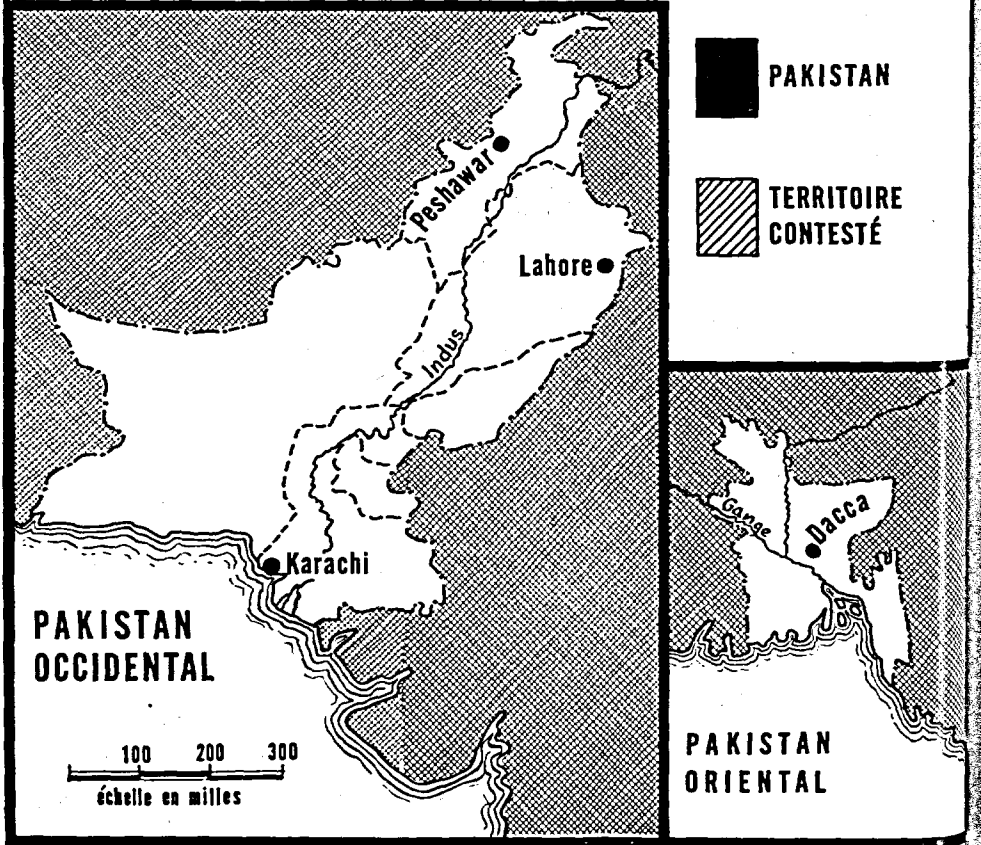
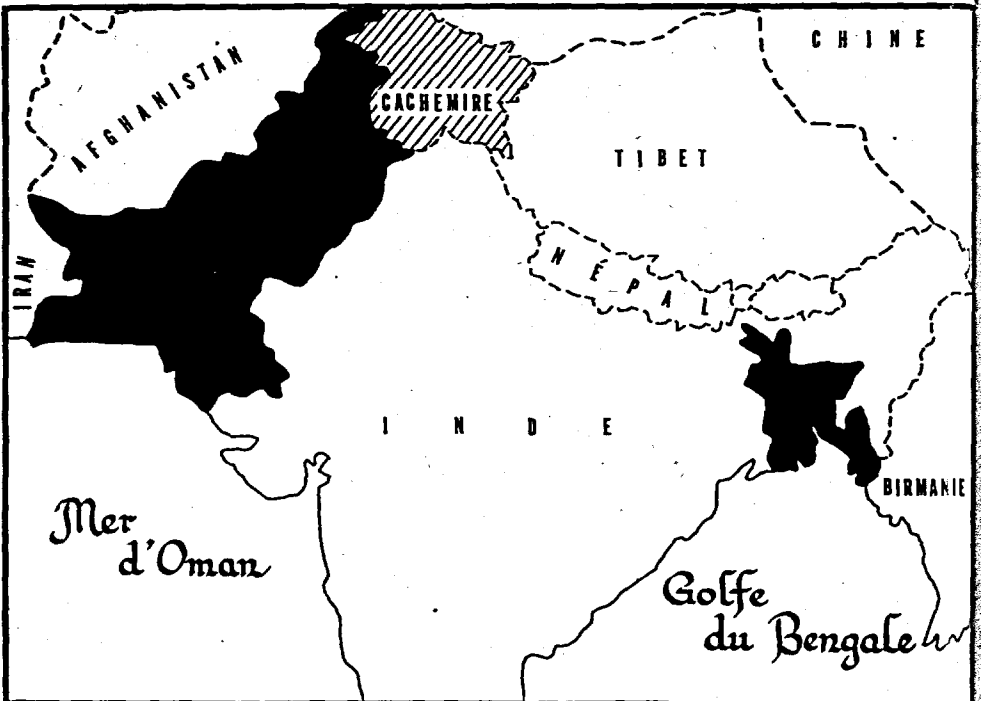
Vol. 8 N^o 4

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Le Pakistan, nouvelle république au sein du Commonwealth	87
Le Président de la République italienne en visite au Canada	91
Conférence entre les États-Unis, le Mexique et le Canada	96
L'OTAN accorde une bourse à un citoyen d'Ottawa	97
Premières élections générales en Indonésie	98
Accord de commerce entre le Canada et l'URSS	102
Élections au Sud-Vietnam	105
Les affaires extérieures au Parlement	106
"Le Canada et les Nations Unies 1954-1955"	108
Nouveaux aspects de la concurrence internationale	110
Nominations et mutations	114
Documents des Nations Unies	115
Les Traités	116

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



Le
 au
 LE 9
 procla
 Comm
 au nou
 senté
 L
 memb
 et la p
 l'heure
 Pakist
 nullen
 a adop
 dait d
 à cet
 Obsta
 L
 lemen
 cepen
 founda
 Liaqu
 les m
 au pr
 rieur
 sécur
 prend
 à susp
 deux
 I
 consis
 Pakis
 Outre
 langu
 liens
 peup
 vallée
 à 37
 tribu
 const
 Kara
 nier
 larist

Le Pakistan, nouvelle république au sein du Commonwealth

LE 23 mars 1956, dans la capitale fédérale de Karachi, a été officiellement proclamée la République islamique du Pakistan. Des envoyés spéciaux du Commonwealth et des pays étrangers ont alors présenté leurs lettres de créance au nouveau président, le major général Iskander Mirza. Le Canada était représenté par M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada au Japon.

Le 15 août 1947, le Pakistan a accédé à l'indépendance, tout en demeurant membre du Commonwealth. La cérémonie qui vient de se dérouler à Karachi et la promulgation de la constitution qui en a été l'occasion, constituent donc l'heureux couronnement de huit ans et demi d'efforts constants pour doter le Pakistan d'un gouvernement constitutionnel. Fait remarquable, alors qu'il n'est nullement fait mention du Commonwealth dans la constitution, la Constituante a adopté par une forte majorité une résolution affirmant que le Pakistan entendait demeurer dans le Commonwealth et en reconnaître la reine pour chef. À cet égard, le Pakistan a pris à peu près le même parti que l'Inde en 1950.

Obstacles formidables

L'élaboration d'une constitution et la réalisation d'un gouvernement parlementaire se sont heurtées à des obstacles formidables que le Pakistan est cependant parvenu à surmonter. En 1948, la mort de Mohammed Ali Jinnah, fondateur et premier gouverneur général du Pakistan, et en 1951 celle de Liaquat Ali Khan, premier ministre de la première législature, n'ont pas été les moindres de ces obstacles que reflètent les pouvoirs d'urgence attribués au président par la nouvelle constitution. S'il survient une agression de l'extérieur ou des troubles internes qui pourraient, à son avis, mettre en danger la sécurité du Pakistan, le président est habilité à proclamer l'état d'urgence, à prendre en sa possession le pouvoir exécutif des gouvernements provinciaux et à suspendre l'exercice des droits fondamentaux. La proclamation, qui vaut pour deux mois, peut ensuite être prorogée de quatre mois par l'Assemblée nationale.

La difficulté la plus manifeste que posait l'élaboration d'une constitution consistait peut-être dans la recherche de principes à la fois équitables pour le Pakistan oriental et le Pakistan occidental et acceptables par l'un et l'autre. Outre une distance de 1,000 milles de territoire indien, des différences de langue, de race et de civilisation séparent les deux zones du Pakistan, dont les liens résident surtout dans une commune foi islamique. Le Pakistan oriental est peuplé de 42 millions de Bengalis, peuple établi depuis des siècles dans la vallée du Gange inférieur. La population du Pakistan occidental, qui s'élève à 37 millions, comprend des Pendjabis, des Sindis et les membres de quelques tribus habitant certaines régions et parlant surtout l'ourdou. Les sept parties constitutives du Pakistan occidental (Pendjab, province du Nord-Ouest, Sind, Karachi, Baloutchistan, Bahawalpour et Khairpour) ont été groupées l'an dernier en une seule unité administrative. Étant donné les revendications particularistes des deux provinces, il fut décidé que le Pakistan oriental et le Pakistan

occidental jouiraient d'une représentation égale au sein de l'Assemblée nationale, d'une seule chambre, qui se compose de 300 membres. Il est aussi prévu que chaque année l'Assemblée nationale tiendra au moins une session à Dacca, capitale du Pakistan oriental.

Dès l'indépendance, les conflits régionalistes à l'intérieur du pays se sont compliqués du problème ardu des réfugiés qui, après le partage, passèrent et repassèrent par centaines de mille les frontières de l'Inde et du Pakistan. Au début, ce problème, comme bien d'autres, s'aggravait d'une grande pénurie d'administrateurs qualifiés.

Le choix d'une langue officielle posait aux auteurs de la constitution un autre problème très difficile. Si les langues prédominantes sont le bengali au Pakistan oriental et l'ourdou, au Pakistan occidental, les affaires officielles se transigent encore en anglais, pour une bonne part. A titre de solution provisoire, la constitution a désigné pour vingt ans le bengali et l'ourdou comme langues officielles, et, pour dix ans, l'anglais comme langue à utiliser dans la plupart des transactions officielles.

Base de la constitution

La constitution s'inspire d'un projet dont le procureur général, M. I. I. Chundrigar, a saisi l'Assemblée constituante le 9 janvier 1956. La ligue Awami, politiquement puissante au Pakistan oriental, a dirigé la lutte contre l'adoption de la constitution. Elle alléguait que le caractère islamique du projet était partial et qu'il désavantagerait toujours les Pakistanais de l'Est. L'opposition soutenait que les dispositions stipulant que les président et vice-président devraient être musulmans évinçaient toutes les minorités du pays, notamment celle des Hindous, qui sont 14 p. 100 de la population, soit quelque onze millions. La section de la constitution portant sur les droits fondamentaux a fait droit à une bonne partie de cette critique. Elle prévoit en faveur de tous les citoyens l'égalité devant la loi, la liberté de parole, d'assemblée pacifique, d'association ainsi que la liberté de culte et d'action religieuse. En ne touchant pas la question de savoir si Musulmans et Hindous constitueraient un seul collège électoral ou des collèges électoraux distincts, on a rendu encore moins probables les controverses locales sur la constitution. Il est simplement prévu que l'Assemblée nationale légifèrera en la matière après consultation des provinces. La condition de hors-caste a été radicalement abolie. L'opposition avait prétendu que le projet de constitution placerait le Pakistan oriental dans une situation économique perpétuellement défavorable par rapport à celle du Pakistan occidental. Cette objection a été levée par une disposition portant création d'une Commission économique permanente qui serait chargée d'assurer l'égalité de traitement entre les deux zones.

La constitution dispose qu'un collège électoral de 900 personnes, composé des membres de l'Assemblée nationale et des deux assemblées provinciales, élira un président pour un mandat de cinq ans. A son tour, le président désignera comme premier ministre celui qu'il estimera le mieux en mesure de diriger une majorité à l'Assemblée nationale. Le premier ministre et le cabinet qu'il aura choisi sont collectivement responsables devant l'Assemblée nationale. Le président peut refuser son agrément à tout projet de loi, sauf en matière de finances; cependant, il ne peut refuser d'agréer aucun projet de loi que l'assemblée aura adopté une seconde fois par une majorité absolue, avec ou sans amendement.



Photo: Gouvernement du Pakistan

Le Premier ministre du Pakistan, M. Mohamad Ali, au centre, et les autres membres de son cabinet sont assermentés par le nouveau Président, le major général Mirza.

Aux termes de la constitution, le ressort du gouvernement fédéral embrasse les affaires étrangères, la défense (y compris les industries s'y rapportant), la citoyenneté, les impôts, les droits d'entrée et de sortie, les moyens de communication (à l'exclusion des chemins de fer), le commerce extérieur, le change, le pétrole et le gaz naturel. Les pouvoirs non attribués sont laissés aux provinces, sous réserve cependant que le gouvernement fédéral est habilité à prendre possession, par proclamation, du pouvoir exécutif des gouvernements provinciaux. Sont du ressort des gouvernements provinciaux: le maintien de l'ordre public, l'administration de la justice, la police, le régime foncier, l'agriculture, les administrations locales, l'irrigation et la lutte contre les inondations, l'enseignement, les chemins de fer, les statistiques démographiques, les prestations aux invalides et aux chômeurs, les forêts, la pêche, les loteries, les jeux d'argent et l'électricité.

Le caractère islamique de la constitution ressort des articles portant sur les principes directeurs de la politique de l'Etat, notamment ceux qui ont trait à la diffusion des préceptes islamiques et au relèvement social. Une commission sera chargée de veiller à ce que toute législation soit conforme au Coran et à la Sunna. Un Institut de recherche islamique est créé; il s'adonnera aux études avancées en matière de religion et de questions sociales et contribuera à rétablir la société musulmane sur une base vraiment islamique.

L'influence de la tradition britannique est manifeste dans certains articles de la constitution, ceux notamment qui ont trait à l'égalité de tous devant la loi, à la protection contre l'imposition de peines pour délits antérieurs à la loi,

à la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, à la responsabilité collective du cabinet, à l'impuissance où se trouve le président de refuser son agrément aux projets de loi d'ordre financier. L'organisation judiciaire, notamment, témoigne de l'influence du précédent britannique. Elle est entièrement séparée de l'exécutif; les tribunaux reçoivent le pouvoir d'émettre des brefs d'*habas corpus*, de *mandamus* et de *certiorari*.

Le Pakistan, la plus jeune république du monde, peuplée de 80 millions d'habitants, a décidé de demeurer en étroite association avec le Commonwealth. A l'intention du Pakistan qui s'engage dans une nouvelle voie, le gouvernement et le peuple du Canada forment les vœux que le Gouverneur général et le Premier ministre du Canada ont respectivement adressés au Président Mirza et au Premier ministre du Pakistan, M. Chaudhri Mohamad Ali, dans leurs messages de félicitations à l'occasion du Jour de l'Inauguration.



Photo: Gouvernement du Pakistan
Son Excellence M. T. C. Davis, à droite, présente au Président Mirza les lettres de créance qui l'accréditent ambassadeur spécial à l'occasion du Jour de l'Inauguration de la République islamique du Pakistan.

Le
ital

Le 3
arrivé
de M
Martin

Le
Excell
par les
l'Hôtel
Monum
compa
et le p
nemen

Le
Padoue
tard, le
de Mo
l'honne

Le
ministr
A la s
le Prés
et de l

N
et le d
du Sén

Le t
ministr
dent, a
lement
entière
très ch
de vou
time e
pour
pays c

Nou
égaler
madam
au ch
visite,
ble po
relatio

Le Président de la République italienne en visite au Canada

LE 3 mars, le Président de la République italienne, M. Giovanni Gronchi, est arrivé à Ottawa pour une visite de trois jours. Le Président était accompagné de M^{me} Gronchi, du ministre italien des Affaires étrangères et de M^{me} Gaetano Martino.

Les visiteurs ont été accueillis avec tout le cérémonial d'usage par Son Excellence le Gouverneur général, par le Premier ministre et M^{me} Saint-Laurent, par les membres du cabinet et du corps diplomatique. Après un déjeuner à l'Hôtel du Gouvernement, M. Gronchi a déposé une couronne au pied du Monument aux morts. Dans l'après-midi, le Président et les visiteurs qui l'accompagnaient se sont rendus à une réception offerte par le président du Sénat et le président de la Chambre des communes et, le soir, à l'Hôtel du Gouvernement pour une autre réception en leur honneur.

Le 4 mars, les visiteurs ont assisté à la messe à l'église Saint-Antoine-de-Padoue, où ils ont rencontré quelques membres de la colonie italienne; plus tard, le même jour, M. Gronchi a reçu des délégations des colonies italiennes de Montréal et de Toronto. Le Président a offert un dîner et une réception en l'honneur du Gouverneur général, au Country Club.

Le 5 mars, M. Gronchi et M. Martino se sont entretenus avec le Premier ministre et avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson. A la suite d'un déjeuner offert par le Premier ministre et M^{me} Saint-Laurent, le Président Gronchi a prononcé une allocution devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes. Les visiteurs sont partis par train pour Détroit.

Nous reproduisons ci-après l'allocution de présentation de M. Saint-Laurent et le discours du Président Gronchi, prononcés le 5 mars devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (Premier ministre du Canada): Monsieur le Président, au nom des membres de notre Parlement et de la nation canadienne tout entière, j'ai l'honneur de vous accueillir très chaleureusement en cette enceinte et de vous assurer de nos sentiments d'estime et de respectueuse et confiante amitié pour vous personnellement et pour le pays que vous représentez.

Nous sommes heureux de souhaiter également la plus cordiale bienvenue à madame Gronchi, dont la présence ajoute au charme de votre visite. Puisse cette visite, si courte soit-elle, être aussi agréable pour vous-mêmes qu'utile aux bonnes relations entre nos deux pays.

Monsieur le Président, en vous souhaitant aujourd'hui la bienvenue en cette enceinte, nous désirons vous exprimer le plaisir que nous éprouvons à cette manifestation symbolique du renouvellement et de l'affermissement des liens d'amitié et de compréhension entre nos deux peuples, liens qui n'ont cessé de s'accroître régulièrement et sûrement depuis dix ans.

En vous présentant aux membres du Parlement canadien réunis en cette enceinte, je présente à mes collègues et amis un patriote italien et homme d'État européen à toute épreuve qui n'a cessé depuis près de cinquante ans de travailler avec courage et persistance à la réalisation de trois importants objectifs,—liberté, démo-

cratie parlementaire et société fondée sur des principes chrétiens. Quand, tout jeune homme, il a pris une part importante à l'activité du nouveau mouvement démocrate-chrétien, puis pendant et après la première guerre mondiale, il a mis au service de son pays et à la réalisation de ces objectifs son entier dévouement.

Au cours des années difficiles de la seconde guerre mondiale, monsieur le Président Gronchi, dans les rangs de la résistance, est devenu l'un des chefs combattant pour le renforcement de la liberté en Italie et, plus tard, en compagnie du regretté Alcide de Gasperi, il a fait partie du comité central du front de libération nationale. La vie parlementaire n'est pas nouvelle pour lui, car il a été ministre de l'Industrie, du Commerce et du Travail dans les gouvernements italiens d'après-guerre et il a été président de la Chambre des députés pendant près de sept ans avant son élection, en avril dernier, au poste de président de la République.

En la personne de monsieur Gronchi, nous accueillons le représentant d'un pays d'où nous vient une si grande part de ce qui fait la richesse de notre civilisation occidentale. Nous saluons en lui également un habile et ardent défenseur de l'unité des pays de l'Occident et nous admirons le rôle qu'il a joué dans la décision de l'Italie de participer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et à l'Union de l'Europe occidentale.

Nous ressentons beaucoup de satisfaction de notre association avec l'Italie dans les cadres de l'OTAN et, depuis quelques semaines, dans ceux des Nations Unies, ce vaste organisme sur lequel se fondent encore les espoirs et les aspirations pacifiques de tant de millions d'hommes et de femmes partout dans le monde.

Nous, Canadiens, sommes persuadés que l'accession de l'Italie au rang de membre des Nations Unies marque un progrès vers une meilleure entente entre les nations, vers des perspectives plus encourageantes de règlement des différends par des moyens pacifiques et partant vers moins d'aléas troublants pour les peuples de l'univers.

Nous avons donc grand plaisir, monsieur le Président, à vous souhaiter la

bienvenue au Parlement canadien et à saluer en même temps le retour de votre pays à la place qui lui revenait dans les conseils des nations.

J'invite maintenant le Président de la République d'Italie à prendre la parole.

Son Excellence M. Giovanni Gronchi (Président de la République d'Italie): Monsieur le Président du Sénat, monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, messieurs les membres du Sénat et de la Chambre des communes, monsieur le Premier ministre:

Je dois avant tout vous remercier de m'avoir invité aujourd'hui parmi vous, au nom d'une hospitalité qui est, de ce côté de l'Océan, si généreuse qu'elle s'étend, au delà de toute entrave formelle, jusqu'à la tribune parlementaire. Je suis particulièrement touché par l'honneur que vous m'avez réservé. Ayant tenu pendant presque huit ans la présidence de la Chambre des députés de mon pays, je me trouve particulièrement à mon aise lorsque je puis m'adresser directement aux représentants élus par la libre volonté populaire, et ce d'autant plus ici, dans ce Parlement canadien, qui, en raison de ses nobles traditions, constitue vraiment une des plus hautes expressions et des plus sûres garanties des libertés démocratiques.

Je considère aussi un heureux privilège le fait de pouvoir m'adresser à vous en tant que premier magistrat de mon pays, puisque l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui est la première, au cours de l'histoire, où la voix de l'Italie peut parvenir, par le truchement de cette Haute Assemblée, au peuple canadien. Et je désire saisir cette occasion pour vous transmettre avant tout les vœux les plus sincères de l'Italie, que j'ai l'honneur de représenter ici dans son unité nationale. Ce sont les vœux d'un peuple ami et allié pour lequel l'identité des idéaux et des intérêts semble presque annuler l'étendue des terres et des mers qui le sépare de vous.

Cette solidarité, dont les racines, s'enfoncent dans la communauté de civilisation et de traditions et dans l'élément de vie démocratique, trouve son épanouissement dans les rapports qui actuellement unissent l'Italie et le Canada.

Le Président
gères et
De gauche
M. Vincent

La com

Ce
avant t
complis
du Pac
domain
plan m
darité
existan
sant les
jusqu'à
prétati
ment d
n'en r
simple
alliance
traire
les exi
des év

Une
d'inno



Photo: Capital Press

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE EN VISITE AU CANADA

Le Président de la République italienne et M^{me} Gronchi, ainsi que le ministre italien des Affaires étrangères et M^{me} Gaetano Martino sont arrivés à Ottawa le 3 mars et y ont passé trois jours.

De gauche à droite: M. Giovanni Gronchi, M^{me} Gronchi, M. Gaetano Martino, le Gouverneur général, M. Vincent Massey, et le Premier Ministre, M. St-Laurent.

La communauté atlantique

Ce qui caractérise ces rapports est avant tout la communion des efforts accomplis par nos deux pays dans le cadre du Pacte de l'Atlantique Nord, dans le domaine de l'esprit aussi bien que sur le plan matériel. Il s'agit en effet d'une solidarité qui est peut-être la plus étroite existant au sein de cet organisme réunissant les pays occidentaux, depuis l'Europe jusqu'à votre continent parce que l'interprétation que l'Italie et le Canada donnent des principes généraux de l'OTAN n'en restreint pas la signification à un simple instrument diplomatique ou à une alliance exclusivement militaire; au contraire elle l'étend jusqu'à inclure toutes les exigences dictées par le nouveau cours des événements internationaux.

Une telle interprétation ne requiert pas d'innovations radicales des Statuts puis-

qu'elle fut insérée lors de la rédaction originaire du Pacte, surtout grâce à l'initiative canadienne, sous la forme de l'article 2, dont on parle si souvent à présent, aux termes duquel il a été stipulé que:

Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforcent d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Il en découle logiquement que l'entente des peuples libres doit devenir toujours plus capable de parler non seulement le langage de la force mais aussi celui de la

vérité et du droit. En effet, comme votre secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures l'a si bien remarqué à différentes occasions, et nous ne saurions l'oublier, une alliance militaire ne pourrait assurer définitivement la paix mais seulement créer les conditions préalables afin que la paix soit fondée sur un équilibre des droits accepté par tous.

Voilà la raison pour laquelle la solidarité entre nos deux pays ne se borne pas à une coopération militaire et à une entraide matérielle; elle s'exprime et se renforce chaque jour davantage dans plusieurs autres domaines, comme sur le plan politique, diplomatique, économique, social et culturel. Il m'est agréable de rappeler que ce fut justement dans cette ville, et dans ce palais même, que des représentants italiens et canadiens se trouvèrent d'accord, en septembre 1951, pour souhaiter d'une façon particulièrement vigoureuse et convaincante que les pays membres du Pacte de l'Atlantique Nord prennent conscience que leurs relations mutuelles ne découlent pas seulement de leur participation à l'OTAN, mais aussi et bien plus du fait qu'ils sont membres d'une véritable communauté.

Dès lors, les Gouvernements italien et canadien se sont faits les plus tenaces partisans de cette exigence en développant une action parallèle dans laquelle se sont exprimés et heureusement conjugués le traditionnel universalisme qui caractérise la pensée et l'histoire italiennes, ainsi que les valeurs idéales et les forces politiques qui ont fait de deux peuples et de deux traditions l'unité de votre pays.

L'époque où nous vivons consacre la nécessité de la solidarité entre les peuples, parce qu'un peuple ne vit ni ne se développe si ce n'est dans la société des autres peuples, c'est-à-dire grâce à un échange continu et réciproque, où chacun donne et reçoit selon ses capacités et selon ses besoins. Les maux qui affligent notre époque découlent du fait que les hommes n'ont pas saisi tout le sens de cette vérité. La solidarité humaine, qui a accompli des progrès si extraordinaires dans le cadre des rapports individuels, n'a pas réussi jusqu'à maintenant à réaliser la solidarité entre les membres de la société internationale.

De leur côté, les nations démocratiques occidentales ont le mérite de s'être rendu compte depuis longtemps que la voie de la solidarité internationale est la seule capable d'assurer la sauvegarde de la liberté et les chances de progrès civil et social de tous les peuples.

Ce qui a été fait ne suffit pas

L'Alliance de l'Atlantique a ceci d'unique que jamais jusqu'à maintenant un groupe aussi imposant de nations, si différentes par leurs ressources mais si unies par leurs idéaux, n'a joint ses énergies non pas pour combattre et gagner une guerre, mais aux fins d'assurer la victoire définitive de la paix sur la guerre. Grâce à cet accord, les nations occidentales ont parcouru des voies que nos pères auraient considérées comme de vaines espérances. Mais ce qui a été fait jusqu'à présent ne suffit pas. Il faut que tous les peuples, — nous les premiers, — se rendent compte de cette réalité: seulement dans cette solidarité il y a place pour le progrès et le bien-être de tous; en dehors d'elle il n'y a que des perspectives de destruction et de misère.

Mon pays est fermement décidé à poursuivre vigoureusement ses efforts pour consolider toujours davantage la collaboration entre les nations démocratiques, convaincu que ces efforts constituent la meilleure contribution qu'on puisse apporter dans les circonstances actuelles, au maintien de la paix dans le monde et qu'ils représentent la base indispensable à l'établissement de relations plus confiantes entre les peuples, ce que nous désirons si vivement.

Dans cet esprit, nous avons accueilli avec une très vive satisfaction la récente décision en vertu de laquelle on a finalement consenti à franchir l'impasse relative à la question des nouvelles admissions aux Nations Unies, ce qui a mis fin, entre autres, à l'absurde exclusion de l'Italie d'une organisation pour laquelle elle disposait de tous les titres moraux, juridiques et politiques. De la validité de ces titres, on n'aurait pu imaginer témoignage plus éloquent que la preuve d'éducation démocratique fournie il y a quelques jours, grâce à l'œuvre patiente et illuminée des autorités italiennes de tutelle, par les populations autochtones de la Somalie qui, en conformité avec la charte des

Nations Unies et pour la première fois dans leur histoire, ont pu constituer dans la liberté et dans l'ordre leurs premières institutions représentatives: on leur a maintenant confié les responsabilités fondamentales de l'avenir de leur pays.

Le peuple italien, qui reconnaît dans la récente admission de nouveaux membres aux Nations Unies un pas très important sur la voie d'une plus large solidarité internationale, voit s'ouvrir la possibilité de faire entendre sa voix dans un forum d'une résonance toute particulière. Cette voie sera placée au service de la paix, de la justice internationale et du progrès civique, lesquels constituent les finalités de cette grande Organisation, en même temps que le fondement de l'action politique du Gouvernement italien.

A cet égard, je ne veux point manquer de rappeler combien ce favorable développement, qui a éliminé l'injuste discrimination dont l'Italie était l'objet, est aussi dû à l'action tenace du Gouvernement canadien, qui en a pris l'initiative et auquel je désire exprimer ici notre gratitude profonde.

Profonde impression

Au cours de cette visite, trop courte à mon gré, j'ai été profondément, je dirais même physiquement, frappé par le sens d'extraordinaire vitalité et d'énergie potentielle dont votre pays dispose. Le Canada en effet a rapidement acquis, par sa volonté et son travail, une place d'une importance et d'une responsabilité toute spéciale dans la société internationale et, avant tout, au sein de la grande et prospère communauté de nations dont il est devenu une partie si essentielle. Mais ce qui m'a saisi davantage et a renforcé la confiance d'une collaboration encore plus poussée entre l'Italie et le Canada, c'est que dans mes contacts avec les hommes responsables de votre pays, j'ai pu pleinement constater la justesse de leurs évaluations, le fondement à longue haleine de leurs idées, et apprécier leur fermeté dans leurs attitudes; aussi n'ai-je pas été surpris de constater un intérêt si vif et direct aux questions européennes dans un pays qui, par son histoire, sa position et son caractère, semble être désigné comme le trait d'union naturel entre le vieux et le nouveau monde.

J'ai profité de mes contacts ici pour exposer à vos personnalités responsables quelques aspects de la situation italienne, dans le même esprit où deux vieux amis qui se retrouvent confrontent leurs idées et s'informent de leurs problèmes respectifs. Je leur ai dit tout spécialement,—et je désire le répéter ici,—que mon pays, après l'effort extraordinaire de la reconstruction, se trouve maintenant engagé dans une œuvre de renouvellement et de développement sans précédent dans l'histoire récente. Pour atteindre ce but, qui se réalise dans un régime de liberté et de démocratie véritables, les Italiens doivent pouvoir compter sur deux conditions indispensables: le maintien de la paix dans le monde et la solidarité des nations amies et alliées.

Selon mon opinion personnelle, que j'ai raison de considérer comme étant conforme à celle du Gouvernement de mon pays, le nouveau cours des événements internationaux rend désormais souhaitable que la prochaine session du Conseil de l'OTAN, déjà fixée pour le début du mois de mars, prenne l'ampleur d'une conférence au cours de laquelle on examinerait de façon objective et réaliste toutes les exigences politiques, économiques, sociales et psychologiques dont j'ai fait mention.

Une autre opinion de mon gouvernement, que je partage également, est que l'unification du point de vue des nations occidentales constitue la condition préalable de toute action qui vise,—comme nous le considérons nécessaire,—à assurer à l'action commune le dynamisme et l'élasticité de mouvement nécessaires pour faire face aux forces qui, en ces derniers temps, ont très habilement fait preuve, elles-mêmes, d'élasticité.

D'autre part, sans un plan ou un programme commun, tout contact à deux entre nations occidentales individuelles avec le bloc soviétique ne saurait porter à des résultats utiles et surtout conclusifs et risquerait de renouveler l'imprudente tactique qui, dans l'histoire lointaine et toujours actuelle de Rome, perdit les Curiaces dans leur lutte contre la faction ennemie des Horaces.

Mais il est évidemment dans l'intérêt général de la solidarité occidentale que
(Voir la suite à la page 116)

Conférence entre les États-Unis, le Mexique et le Canada

A l'invitation du Président Eisenhower, le Premier ministre du Canada, M. St-Laurent, et le Président de la République mexicaine, M. Ruiz Cortines, ont rendu une visite officielle aux États-Unis les 26 et 27 mars. M. St-Laurent et M. Ruiz Cortines ont rencontré M. Eisenhower à White-Sulphur-Springs, en Virginie occidentale, où les trois hommes d'État se sont entretenus des derniers événements internationaux et de questions intéressant notre hémisphère. Parmi ceux qui assistèrent aux entretiens se trouvaient: le secrétaire d'État américain M. John Foster Dulles; le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures M. L. B. Pearson; le ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Luis Padilla Nervo; l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney, et l'ambassadeur du Mexique aux États-Unis, M. Manuel Tello.

Aucun ordre du jour n'avait été arrêté d'avance. Une séance tripartite le matin du 27 mars et deux brèves séances bilatérales dans l'après-midi du même

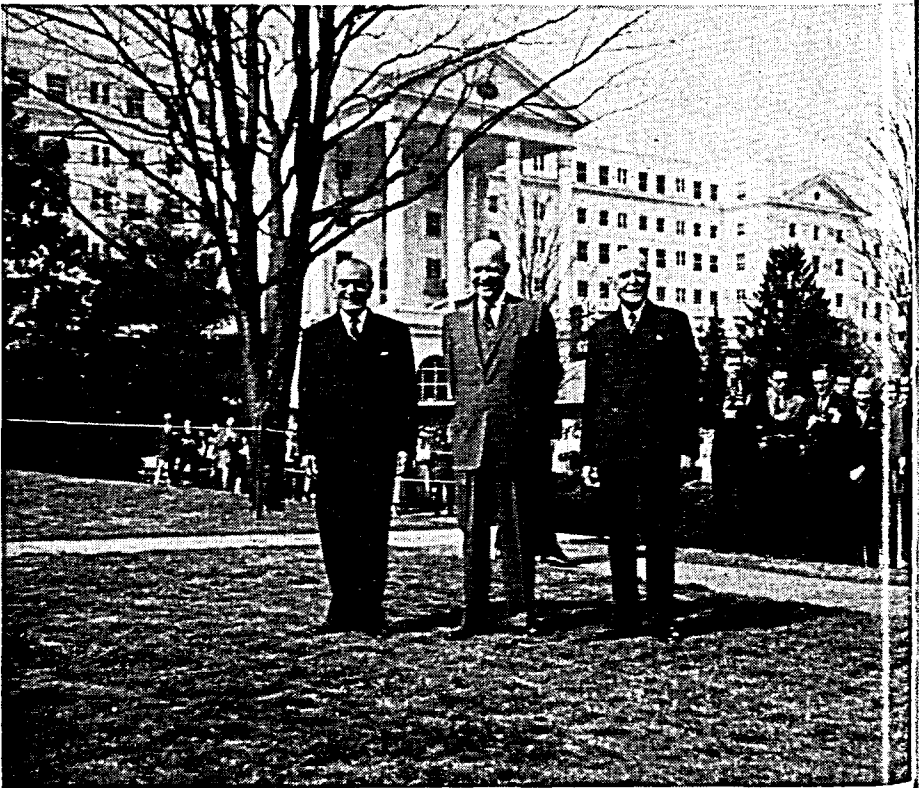


Photo: USIA
Le Président Cortines, de Mexico, à gauche, le Président Eisenhower et le Premier ministre du Canada M. St-Laurent, à White-Sulphur-Springs, en Virginie occidentale.

our, l'une entre les représentants des États-Unis et ceux du Canada et l'autre entre les représentants des États-Unis et ceux du Mexique, ont été les seuls entretiens de caractère officiel. Il y eut en outre plusieurs conversations officielles. Au cours de la séance tripartite, M. Dulles a rendu compte de son récent voyage en Asie et MM. Eisenhower, St-Laurent et Ruiz Cortines ont passé en revue les derniers événements internationaux, en particulier les problèmes de l'Extrême-Orient et du Moyen-Orient, la politique actuelle et l'Union soviétique, les problèmes que suscite l'avènement d'États nouveaux en Asie et en Afrique et l'aide économique aux pays matériellement sous-développés. A la suite de ces entretiens, M. Eisenhower a conféré avec M. St-Laurent de diverses questions intéressant les deux pays, notamment de l'exploitation de l'énergie hydraulique des cours d'eau franchissant la frontière internationale, des relations commerciales canado-américaines, de la taxe publicitaire de 20 p. 100 qu'il est question d'imposer sur les éditions canadiennes de périodiques américains.

Comme on a pu le constater par ce qui précède, les entretiens de White-Sulphur-Springs ont été dans une large mesure officieux et amicaux. Selon les termes d'un correspondant de la presse américaine, « la conférence a atteint son objectif en créant des liens d'amitié entre les trois chefs d'État . . . et l'amitié contribuerait à résoudre tous les différends qui pourraient naître à l'avenir. »



L'OTAN accorde une bourse à un citoyen d'Ottawa

LE Service d'information de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a révélé le 4 avril que l'OTAN avait accordé à M. Stephen Alexander Czako, d'Ottawa, une bourse d'étude et de recherche valable en 1956 et 1957. M. Czako est né en 1899 à Budapest, en Hongrie. Il a obtenu un doctorat en sciences politiques à Budapest en 1921 et un diplôme en droit international de Harvard en 1929. Employé au ministère de la Justice à Ottawa depuis 1949, il est professeur à temps réduit, à la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa.

Les bourses de l'OTAN, inaugurées conformément à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, ont pour but de favoriser l'étude des questions d'ordre historique, politique, constitutionnel, juridique, social, culturel, linguistique, économique et stratégique, de nature à faire ressortir le passé et le patrimoine communs des pays atlantiques ainsi qu'à établir les besoins actuels et l'orientation future de la région nord atlantique considérée comme unité. L'octroi des bourses commence cette année.

Premières élections générales en Indonésie

BIEN que l'indépendance de l'Indonésie ait été reconnue formellement par les Pays-Bas il y a plus de six ans, le premier parlement élu de la République d'Indonésie n'a été convoqué que ces toutes dernières semaines. Depuis les Accords de la Table ronde de décembre 1949 entre les Pays-Bas et l'Indonésie, le pays était gouverné par un parlement provisoire composé de représentants désignés par les principaux partis politiques. Il incombait à ce parlement provisoire, entre autres tâches, d'organiser les premières élections générales de l'Indonésie, ce qui exigera des années de travail au cours desquelles d'importantes difficultés durent être surmontées. Il est tout à l'honneur des Indonésiens que les élections aient eu lieu finalement; on peut y voir le signe de leur ferme détermination de conduire leurs affaires nationales sur une base de liberté et de démocratie.

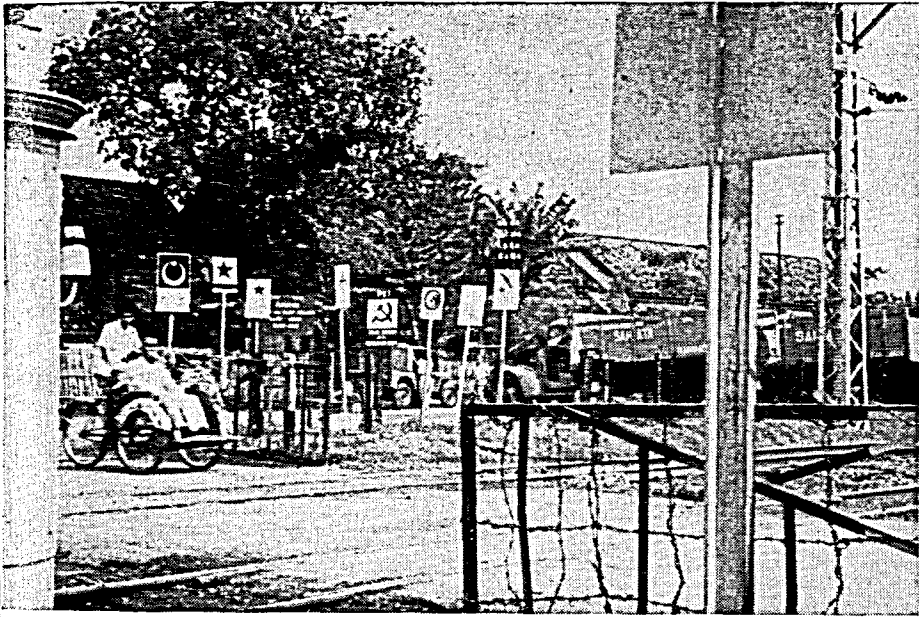
Les obstacles à vaincre étaient vraiment formidables. D'abord, l'Indonésie consiste en archipels groupant sous l'équateur des îles au nombre d'environ 3.000. Les électeurs inscrits y atteignent le chiffre de 43 millions, divisés en 257 circonscriptions et devant lesquels se présentaient les candidats de quelque 150 partis politiques, sans compter un nombre important de candidats sans affiliation. Certains des électeurs habitent des régions lointaines, à peu près inaccessibles, qu'isolent la jungle, les marécages, les chaînes volcaniques. Pour établir les listes électorales, les représentants de l'État durent parcourir les îles qui à bicyclette, qui en jeep, qui en bateau à voile, en vedette, en canoë, et en avion. Avaient droit de vote les citoyens des deux sexes ayant atteint l'âge de dix-huit ans ou mariés.

La géographie n'était pas seule à rendre difficile l'organisation des élections. Certaines parties de l'Indonésie étaient encore harcelées par des rebelles, des séparatistes locaux ou des fanatiques religieux, dont les incursions menaçaient constamment les villages, les domaines privés et les plantations. Cela n'était pas sans inspirer bien des craintes pour le temps des élections; aussi les autorités de l'État durent-elles mettre en place, ici et là, un dispositif de sécurité renforcé. C'est pour toutes ces raisons que le scrutin, particulièrement dans les régions éloignées, s'est déroulé sur deux mois, soit du 29 septembre à la fin de novembre 1955.

Les partis

Le scrutin avait pour objet de pourvoir aux sièges du Parlement, à l'exclusion de la présidence et de la vice-présidence du pays. Pour la plupart des électeurs, le choix n'était guère facile, le nombre des partis étant le plus grand, probablement, de tous les pays du monde. Sur les 150 partis, ou environ, un certain nombre sont nationalistes ou socialistes, plusieurs sont musulmans, il y a un parti communiste et d'autres voués à la défense de groupes particuliers: la femme, les travailleurs, la propriété foncière, les minorités catholique, pro-

* Voir *Affaires Extérieures* de février 1950.



ÉLECTIONS EN INDONÉSIE

Les villes et les moindres villages de l'Indonésie se sont couverts d'affiches électorales.

testante, hindoue, arabe, chinoise. D'autres candidats, très nombreux, ne se rattachaient à aucune étiquette.

Une autre difficulté résidait dans l'analphabétisme d'un grand nombre d'électeurs, malgré les succès réels de la campagne menée par l'État pour enseigner à lire aux masses. Pour résoudre ce problème, l'Indonésie fit appel à l'expérience d'autres pays. Après avoir étudié les méthodes de scrutin de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis, on décida de s'inspirer de celles qu'avait adoptées l'Inde pour ses élections générales d'il y a trois ans.* On se rappelle que les partis, pour ces élections, avaient adopté des symboles distinctifs faciles à identifier par les électeurs: bœuf, épi de blé, arbre, etc. Sur chaque bulletin de vote, on imprima donc les symboles des partis en présence; l'électeur devait indiquer son choix en poinçonnant le symbole correspondant avec un clou ou une éclisse de bambou. Les partis étant aussi nombreux, on ne s'étonnera pas d'apprendre que les bulletins de vote, dans certaines circonscriptions, portaient de 60 à 80 symboles et consistaient en un papier de deux pieds par deux! Il n'est pas étonnant non plus que bien des électeurs aient eu quelque hésitation devant une telle variété de symboles: bœuf du parti nationaliste, étoile du parti socialiste, chapelet du parti catholique, faucille et marteau du parti communiste, etc., etc.

La campagne électorale

Dans ces circonstances, on serait porté à douter que les Indonésiens, malgré tout l'effort consacré à la mise en place du dispositif électoral, aient pu voter en sachant bien ce qu'ils faisaient. Pourtant, les principes fondamentaux et les méthodes de la démocratie ne sont pas complètement inconnus en

* Voir *Affaires Extérieures* de janvier 1952.

Indonésie: L'administration hollandaise avait préservé, pendant trois siècles d'occupation coloniale, les institutions indigènes locales; les villageois avaient continué d'élire un chef et un conseil. Il existe dans les villages une vigoureuse tradition d'entraide et d'effort collectif, qui se manifeste surtout à la saison du piquage du riz, à celle de la moisson et dans les calamités publiques. Les villageois sont habitués à discuter ensemble leurs problèmes communs en vue d'y apporter des solutions acceptées de tous; c'est le *mupakat* indonésien.

Il a été édifié depuis l'indépendance, sur ces fondements, une superstructure politique plus évoluée. Le parlement provisoire qui gouverna pendant cette période de temps était dominé par les quelques partis d'envergure nationale qui avaient su s'organiser de façon pratique. Ces partis-là étaient bien connus de la population, et les attitudes qu'ils avaient prises au Parlement permettaient de les juger. Il se faisait, en même temps, des campagnes intensives comme en connaissent tous les pays démocratiques. Pendant plusieurs mois, avant les élections, les candidats parcoururent le pays, tinrent des assemblées, lancèrent des slogans et des chansons, parlèrent à la radio et affichèrent. Chacun put donc facilement se renseigner sur les questions et les partis. La mesure de l'intérêt montré par la population est donnée par la proportion des votants sur les inscrits: 80 p. 100.

La votation

En dépit de tout, l'élection s'est fort bien déroulée. Le jour du vote, les électeurs attendirent partout en formant une double queue tandis que les directeurs du scrutin leur expliquaient l'importance du rôle que chacun allait remplir. On fit voir ensuite les urnes vides, on les referma à clé, et les gens commencèrent à voter. On avançait lentement vers l'isoloir; les votants examinaient longuement le bulletin compliqué qu'on leur remettait; tout le monde prenait patience et restait jovial. Si l'on ne recourait guère aux perfectionnements mécaniques de certaines élections occidentales, il n'y avait pas non plus de désordres, d'échanges de coups. Parfois seulement, un électeur un peu égaré poinçonnait le bulletin modèle affiché sur le mur, ou voulait déposer son bulletin dans l'urne sans l'avoir poinçonné. Dès le début de l'après-midi, dans la plupart des régions, chacun était rentré chez soi.

La votation a pris fin officiellement le 29 novembre, mais il a fallu quelque temps pour que soit connue la répartition des sièges entre les partis. La représentation proportionnelle compliquait la tâche. L'Indonésie est divisée en seize régions électorales; on obtient le nombre de voix nécessaire à l'élection de chaque député en divisant le nombre total des bulletins déposés dans la région par le nombre des sièges attribués à cette région compte tenu du chiffre de sa population. Pour compliquer davantage les choses, les votes pouvaient être reportés d'un candidat à un autre; au surplus, il fallait prendre certaines dispositions afin que figurent parmi les députés les représentants désignés des minorités chinoise et arabe.

Les résultats des élections, annoncés récemment, placent côte à côte les quatre grandes formations. Le parti nationaliste et le Masjumi (Conseil musulman) ont remporté chacun 57 sièges sur les 257 qui étaient disputés. Le Nahdatul Ulama (parti des éducateurs musulmans) a remporté 45 sièges, et le parti communiste, 39 sièges. Les 59 sièges restants sont allés à 24 partis de moindre importance. Un nouveau gouvernement a été formé par une coalition

du parti nationaliste, du Masjumi et du Nahdatul Ulama; le premier ministre est M. Ali Sastroamidjoyo.

L'Assemblée constituante

D'autres élections ont eu lieu le 15 décembre; elles ont établi une Assemblée constituante, indépendante du Parlement, qui rédigera une constitution pour l'Indonésie. A l'heure actuelle, le Parlement indonésien est conduit par un cabinet, avec cette particularité qu'un président et un vice-président ont place auprès du premier ministre. Leurs tâches respectives n'ont jamais été bien nettement définies; c'est là sûrement une des questions qui retiendront l'attention de l'Assemblée constituante. Celle-ci examinera sans doute aussi la possibilité de réformes de structure et les avantages que pourrait présenter l'attribution d'une certaine autonomie à des unités régionales au sein de la république. Les élections à l'Assemblée constituante se sont aussi déroulées d'excellente façon, bien que la population n'ait pas paru s'y intéresser autant qu'aux élections parlementaires, encore trop récentes peut-être. Les résultats n'en ont pas encore été rendus publics.

L'Assemblée constituante et le nouveau Parlement ne laisseront pas d'avoir devant eux de formidables difficultés. Si grandes soient les richesses naturelles de l'Indonésie, ce pays est encore insuffisamment développé au point de vue technique, et son économie est embarrassée par de nombreux problèmes pressants. La sécurité intérieure, en outre, y est difficile à maintenir. Il ne sera donc pas facile d'établir en Indonésie un régime de gouvernement stable et pratique, ni de mettre en valeur les énormes possibilités de ces îles riches et fertiles. De toute façon, les premières élections nationales et le calme ordonné dans lequel elles se sont déroulées auront constitué un pas important dans la bonne voie, ce qui est d'un excellent augure pour l'avenir de la jeune république.



ÉLECTIONS EN INDONÉSIE

Le président de l'Indonésie, M. Sukarno, vote comme tout le monde.

Accord de commerce entre le Canada et l'URSS

UN accord de commerce a été signé à Ottawa le 29 février par le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, pour le Canada, et par M. Sergei A. Borisov, sous-ministre du Commerce extérieur, pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

L'accord résulte des entretiens qui ont eu lieu à Moscou en octobre 1955 durant la visite de M. Pearson ainsi que des négociations qui se sont poursuivies à Ottawa en février dernier. Durant son séjour à Moscou, M. Pearson s'est entretenu de questions commerciales avec M. Kabanov, ministre du Commerce extérieur; l'un et l'autre en sont arrivés à la conclusion qu'il existait suffisamment de points d'entente pour que fussent entamées à Ottawa des négociations plus poussées. C'est ainsi qu'à la suite de l'échange et de l'étude de projets d'accord, une délégation composée de sept représentants de l'Union soviétique, dirigée par M. Borisov, est venue à Ottawa au début de février.

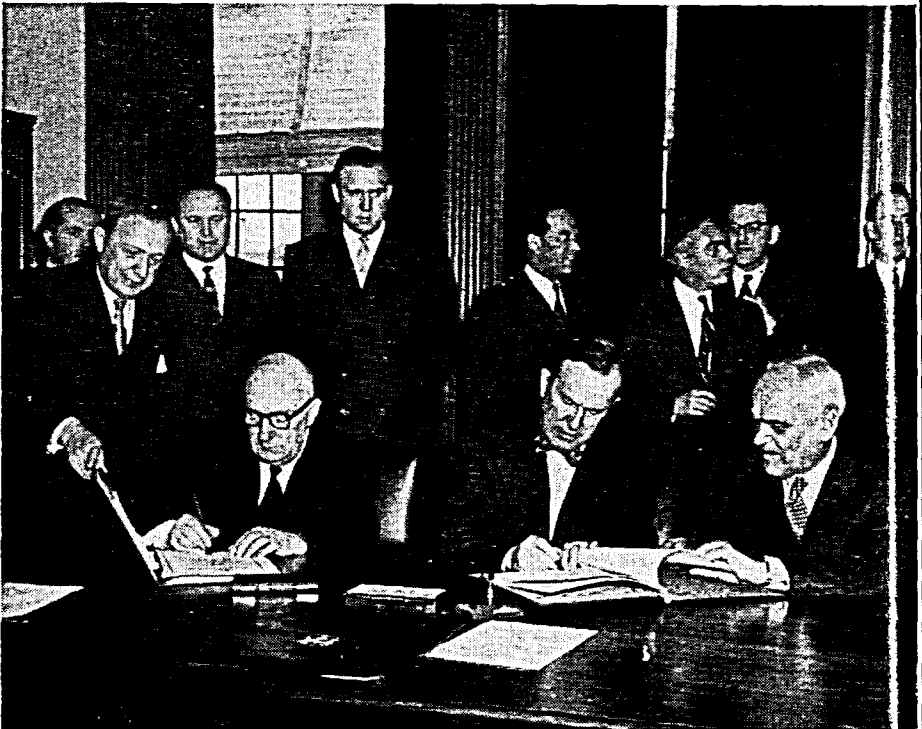


Photo: Capital Press

DÉLÉGATION COMMERCIALE DE L'URSS À OTTAWA

M. Sergei Alexeïevitch Borisov, premier sous-ministre de Commerce extérieur de l'Union soviétique, appose sa signature à un accord de commerce canado-soviétique. A sa gauche, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, signe un autre exemplaire de l'accord. Le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, pose la main sur le document pour le tenir ouvert.

L'accord prévoit l'octroi réciproque du traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les importations et les exportations (articles 1 et 2), les navires mouillant dans les ports (article 4) et la situation juridique des citoyens de chaque pays exerçant une activité commerciale dans l'autre pays (article 5). Il reste cependant loisible à chaque pays d'appliquer n'importe quelle interdiction ou restriction visant à protéger les intérêts essentiels de sa sécurité (article 3). Les avantages accordés par le Canada, à titre exclusif, aux autres membres du Commonwealth britannique et à la République d'Irlande échappant à l'application des dispositions touchant le traitement de la nation la plus favorisée (article 7). L'accord a été conclu sous réserve de ratification dans les 90 jours, mais il est provisoirement entré en vigueur le 29 février, jour de la signature. Il demeurera en vigueur trois ans et pourra être prorogé avec l'assentiment des deux gouvernements. Dans l'échange de lettres accompagnant l'accord, il a été convenu que, pendant les trois années que cet accord sera en vigueur, l'URSS achètera chaque année de 400,000 à 500,000 tonnes de blé. Un autre échange de lettres réserve au Canada le droit d'établir les valeurs en douane dans le cas de produits occasionnant effectivement de graves préjudices à des producteurs canadiens ou les y exposant.

Des accords comportant le traitement de la nation la plus favorisée existent aussi entre le Canada et deux autres pays communistes d'Europe, la Pologne et la Tchécoslovaquie, l'un remontant à 1935 et l'autre, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à 1947.

Le texte intégral de l'Accord de commerce avec l'URSS a été déposé à la Chambre des communes le 29 février par M. Howe, qui a fait les observations suivantes:*

C'est mon collègue le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui, pendant son voyage d'octobre dernier, a ouvert la voie à cet accord. Il a été alors convenu, au cours d'entretiens préliminaires, que les négociations auraient lieu à Ottawa. Il y a quatre semaines, une députation de l'URSS arrivait dans la capitale où, depuis ce moment, les pourparlers se sont poursuivis.

L'accord intervenu est exposé dans cinq documents.

Par le premier, les deux pays s'accordent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée, comme nous l'avons fait dans divers accords avec d'autres pays. Ce document renferme certaines stipulations visant la conduite du commerce entre le Canada et l'URSS. Il reconnaît aux deux gouvernements la faculté d'imposer toutes sortes d'interdictions et de restrictions dans l'intérêt essentiel de la sécurité. Ainsi, notre régie des exportations de matières d'importance stratégique n'est pas atteinte. En outre, chaque pays s'engage à traiter sans distinction les navires marchands de l'autre à l'intérieur de ses ports. Pour nous, Canadiens, cette stipulation ne fait que confirmer un traitement que nous avons toujours accordé aux navires d'immatriculation russe.

L'accord demeurera en vigueur pendant trois ans, après quoi il ne pourra être prorogé que du consentement des deux pays. Il a été signé le 29 février par les représentants accrédités des deux gouvernements et il est maintenant en vigueur à titre provisoire. Selon ses termes, il est sujet à ratification dans un délai de 90 jours de la date de sa signature. Pendant ce temps, le Parlement aura l'occasion de le discuter. A cette fin, nous soumettrons un projet de résolution demandant son approbation.

* Le Recueil des Traités (Canada) publiera le texte de l'accord.

Le deuxième document est une lettre par laquelle le Gouvernement canadien se réserve le droit d'apprécier, aux fins des droits douaniers ordinaires et spéciaux, tout produit russe dont l'importation au Canada s'accroîtra au point de causer un sérieux préjudice aux producteurs canadiens. Dans cette appréciation, nous tiendrons compte des prix d'articles similaires venant d'autres pays. Cette réserve a pour but de nous permettre de remédier à certaines situations qui pourraient surgir au cas où des produits russes seraient vendus à très bas prix au Canada, même s'il n'était pas prouvé qu'ils s'y vendent moins cher qu'en Russie même.

Le troisième document est une lettre du Gouvernement soviétique accusant réception de la lettre canadienne sur l'appréciation aux fins de la douane.

Le quatrième est une lettre par laquelle le Gouvernement soviétique s'engage à faire l'achat au Canada et à accepter la livraison de 1,200,000 à 1,500,000 tonnes de blé pendant la durée de l'accord, à raison de 400,000 à 500,000 tonnes par année. Dans les limites de ces chiffres, le Gouvernement soviétique décidera de la quantité exacte des achats de la deuxième et de la troisième années, en se fondant sur le volume des ventes de produits russes au Canada. Toutefois, cette quantité ne pourra pas être inférieure à 1,200,000 tonnes pour les trois années, ni à 400,000 tonnes par année. Ces achats se feront aux prix et autres conditions offerts, au moment où ils seront faits, par la Commission canadienne du blé à ses principaux clients.

Le dernier document est une lettre du Gouvernement canadien accusant réception de la lettre du Gouvernement russe au sujet du blé.



Photo: Capital Press

HOMMES D'ÉTAT NIGÉRIENS EN VISITE AU CANADA

M. Obafemi Awolowo (à droite), Premier ministre de la Nigeria occidentale, et M. C. D. Akran, ministre du Développement économique, photographiés en compagnie de M. C. D. Howe, ministre canadien du Commerce, à l'occasion d'une étude sur le commerce et l'économie que les hommes d'État nigériens ont entreprise le 26 mars 1956.

Élec

LE 4
premiè
en plac
d'une a
lution
fort de
nombre
démarc
rale s'e
program

La
cipatio
la radi
les rap
du mat
ques g

AL
favoral
Vietnan
propag
élection
empêc
d'incid
élector

Le
d'armi
parallè
dispos
abouti
en juil
chacun

L
derniè
Le 23
mière
se pro
Diem
dans
régim
clama
de co
natio
sible

Élections au Sud-Vietnam

LE 4 mars, le peuple sud-vietnamien s'est rendu aux urnes pour élire sa première assemblée constituante. Il a accordé un mandat au gouvernement en place, celui du Président Diem, qui a obtenu une forte majorité au sein d'une assemblée de 123 sièges. Le parti de M. Diem, le Mouvement de révolution nationale, a remporté 66 circonscriptions. Avec le Can Lao Nhan Vi, fort de 10 sièges, les députés nettement favorables à Diem seront donc au nombre de 76, le reste des sièges se répartissant entre cinq autres partis. Les démarcations entre les partis ne seront pas tranchées, car la campagne électorale s'est faite plutôt sur l'anticolonialisme et l'anticommunisme que sur des programmes propres à chacun des divers partis.

La campagne a été plutôt paisible; le gouvernement a fait appel à la participation de tous au scrutin, ce qui a réussi, comme d'ailleurs la campagne par la radio et aux réunions publiques, puisque le vote a été considérable. Selon les rapports officiels, la moitié des électeurs étaient allés aux urnes dès 9 heures du matin. On s'y était rendu à pied, en autobus, en camion ou en taxi; quelques gens s'étaient ensuite attroupés pour causer près des bureaux de scrutin.

Alors que la population et la presse du Sud-Vietnam étaient entièrement favorables à la tenue des élections, les autorités et les journaux du Nord-Vietnam communiste s'y opposaient vigoureusement; étant donné le flot de propagande qui a couvert le Sud au cours des dernières semaines avant les élections, on a craint que les agents communistes ne reculent devant rien pour empêcher ou désorganiser le scrutin. Toutefois il ne s'est produit que peu d'incidents et le vote a été paisible et ordonné, en dépit des prospectus anti-électorales distribués dans certains quartiers de Saïgon.

Le scrutin n'avait aucun rapport avec les élections prévues dans l'accord d'armistice intervenu à Genève en 1954 et aux termes duquel le dix-septième parallèle partage provisoirement le Vietnam en deux secteurs. Cet accord disposait aussi que, dans le cadre du règlement politique vietnamien qui doit aboutir à la réunification du Sud et du Nord, des élections libres auraient lieu en juillet 1956 dans tout le pays. En attendant ces élections panvietnamiennes, chacun des deux secteurs du pays a son gouvernement autonome.

Le scrutin sud-vietnamien fait partie des mesures inaugurées l'automne dernier dans le dessein d'instituer au Sud-Vietnam une république autonome. Le 23 octobre dernier, la majorité des Sud-Vietnamiens votaient pour la première fois lors d'un référendum sur le choix d'un chef d'État. Ils avaient à se prononcer entre l'ex-empereur Bao-Daï et Ngo Diem, alors premier ministre. Diem a remporté une victoire écrasante et proclamé aussitôt la république dans le Sud-Vietnam, dont il devenait président avec la charge d'instituer un régime démocratique. Fait d'égale importance, Diem a annoncé dans sa proclamation officielle la création d'une commission chargée d'élaborer un projet de constitution républicaine qui serait soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale. Du fait des élections, voici que cette Assemblée existe et qu'il est loisible maintenant aux représentants élus d'agréer une constitution républicaine.

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Désarmement

Le 20 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a fait la déclaration suivante au sujet de la proposition anglo-française de désarmement.

Les entretiens du sous-comité du désarmement de l'ONU, dont le Canada fait partie avec la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique, ont repris hier à Londres. Conformément à un vœu exprimé par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme la Chambre le sait, les séances du sous-comité se tiennent à huis clos. Par conséquent, il ne conviendrait pas, je pense, que je formule des observations sur ces entretiens très importants et délicats au moment même où ils débutent.

Il m'est permis de dire que les délégations de l'Ouest ont examiné soigneusement les différents aspects de ce problème au cours des entretiens préliminaires qui ont eu lieu au cours de la semaine dernière et qu'on semble s'être mis d'accord dans une large mesure sur les dispositions à prendre pour lancer un programme de désarmement. Je ne crois pas opportun d'ajouter quoi que ce soit en ce moment à ce propos.

De concert avec les autres États membres d'Occident, le Canada fera tout ce qui est possible pour agrandir les bases d'entente qui peuvent déjà exister entre l'Est et l'Ouest au sujet de cette question de la plus haute importance, afin de réaliser, du moins jusqu'à un certain point, un désarmement réel qui contribuerait à diminuer la tension internationale et, en même temps, aide rait à régler d'autres questions en suspens. A ce propos, je crois qu'il convient d'ajouter qu'un programme de désarmement purement théorique, qui ne porterait pas de méthodes efficaces de contrôles et de surveillance, ne tendrait, selon moi, à aucune fin souhaitable.

Durant les derniers douze mois, on a formulé à ce propos nombre de propositions importantes et d'ordre pratique et le sous-comité aura maintenant la tâche difficile de voir s'il est possible de présenter des propositions acceptables pour tous. La délégation canadienne à la réunion de Londres fera de son mieux, en tant que membre du sous-comité, pour favoriser la réalisation d'une telle entente.

Le général
le 14 mars
accueilli
major, le
résident
A Ottawa
ministre,
Défense
ence de
Le 14 m
a pris



Photo: Capital Press

LE COMMANDANT SUPRÊME DE L'OTAN À OTTAWA

Le général Alfred M. Gruenther, commandant suprême des puissances alliées en Europe, a été les 13 et 14 mars l'hôte du Gouvernement canadien. Arrivé de Paris à la station d'Uplands du CARC, il a été accueilli par le ministre de la Défense nationale, M. Ralph Campney, par le président des chefs d'état-major, le général Charles Foulkes, et par les chefs d'état-major et les ambassadeurs des pays de l'OTAN résidant à Ottawa.

À Ottawa, le général Gruenther a examiné diverses questions relatives à l'OTAN avec le Premier ministre, M. St-Laurent, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, et le ministre de la Défense nationale. Il a aussi fait une allocution devant le Canadian Club d'Ottawa et tenu une conférence de presse à la tribune des correspondants au Parlement.

Le 14 mars, le général Gruenther a parlé à huis clos aux membres réunis du Sénat et des Communes. Il a pris ensuite l'avion pour Montréal, où il a parlé devant le Canadian Club.

"Le Canada et les Nations Unies 1954-1955"*

Le Canada et les Nations Unies 1954-1955, qui vient de paraître, est le neuvième rapport de la série du ministère des Affaires extérieures consacré à l'activité des Nations Unies. Les événements qui y sont passés en revue sont survenus pour la plupart entre le 1^{er} juillet 1954 et le 31 décembre 1955, période durant laquelle l'Assemblée générale a tenu ses neuvième et dixième sessions et le Conseil économique et social, ses dix-huit, dix-neuf et vingtième sessions. *Le Canada et les Nations Unies* est un ouvrage de référence destiné à ceux qui s'intéressent aux Nations Unies mais n'ont pas accès aux rapports officiels ou à des documents plus détaillés. Il a pour objet d'offrir des explications concises sur les problèmes auxquels s'intéressent les Nations Unies ainsi que sur l'activité des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies. Le point de vue du Canada sur certaines questions particulières y reçoit une attention toute spéciale. Le volume porte principalement sur la période allant de juillet 1954 à décembre 1955; il renferme cependant les données documentaires nécessaires à la bonne intelligence des diverses questions.

Dans l'Avant-Propos, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, fait les observations suivantes sur les dix premières années de l'ONU et les problèmes que lui réserve l'avenir:

Personne ne soutiendra que l'ONU a réalisé tout ce qu'on attendait d'elle lors de sa création en 1945. En fait, les problèmes étudiés dès la première session mais non encore résolus atteignent un nombre quelque peu consternant. D'année en année, quelques-uns de ces problèmes deviennent même plus ardues et plus pressants. L'ONU a connu déceptions, revers et atermoiements. En 1955, le Canada et les cinquante-neuf autres membres ont été heureux, il est vrai, d'accueillir seize nouveaux membres; il reste que deux grands pays, le Japon et l'Allemagne, ne sont pas représentés. C'est dire que l'ONU n'est pas encore universelle et que, de ce fait, elle est entravée dans son activité.

L'efficacité et l'unité de l'ONU ont parfois été soumises à de rudes épreuves. Il est évident en outre que l'Organisation a été partiellement mise hors circuit par la création de conseils spéciaux chargés de problèmes pressants, dont la solution se serait mal prêtée aux méthodes trop lentes et à l'autorité trop faible de l'ONU. Les montants considérables affectés aux préparatifs de défense, il va de soi, n'ont pas été réduits; la pensée d'engins terribles et sinistres, inconnus en 1945, a assombri les dernières sessions de l'Assemblée. Le maintien de la paix, voire la survivance du monde civilisé, comporte pour l'ONU des problèmes et des obligations compliqués et difficiles. Nous sommes maintenant tout à fait conscient de ces difficultés ainsi que des dangers qui s'ensuivent. Nous savons également que nos problèmes ne se prêtent à aucune solution facile.

* On peut se procurer *Le Canada et les Nations Unies*, au prix de 50c. l'exemplaire, chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

Rappelons cependant que l'ONU compte à son actif d'importantes réalisations de nature à nous encourager. D'abord, au cours de ces dix années d'agitation, plusieurs des problèmes économiques et politiques pressants qui se posent dans le monde ont fait l'objet de discussions complètes, publiques, souvent constructives. Quant aux problèmes restés sans solution satisfaisante, les débats sincères de l'Assemblée en ont manifestement élucidé les principaux points; ils ont aussi rétréci les zones de désaccord. Les responsabilités des Nations Unies se sont en outre considérablement étendues. Les institutions spécialisées et les nombreux organismes d'assistance technique et financière de l'ONU ont poursuivi et amplifié leur activité sans éclat; ils ont contribué à améliorer sensiblement le sort des habitants de tous les pays, du point de vue de la santé, de l'alimentation, de l'enseignement, voire de la plupart des domaines d'activité. On comprend de mieux en mieux, à mon sens, combien étroits sont les liens qui existent entre les peuples; les plus fortunés assument une responsabilité croissante à l'égard du progrès des pays relativement peu avancés du point de vue technique. Voilà un ensemble imposant de réalisations et pourtant il y en aurait beaucoup d'autres à mentionner. Si nous avons la sagesse et le courage de prévenir l'ultime cataclysme de la guerre, l'ONU pourra se développer davantage, et faire servir ses efficaces moyens d'action au progrès de l'homme dans la voie d'une vie incomparablement meilleure.

Les Nations Unies en sont au début d'une nouvelle décennie qui sans doute apportera avec elle de nouveaux problèmes et verra peut-être des changements considérables dans le monde. Nous nous engageons dans cette nouvelle période sans nous imaginer que les tâches qui nous attendent seront faciles et légères; cependant les réalisations passées et celles dont nous savons capables les pays collaborant dans la paix à la prospérité commune nous inspirent confiance. L'homme s'est doté d'un précieux instrument d'essor politique et de prospérité économique; il lui appartient maintenant de s'en servir avec toute la sagesse et tout le sens des responsabilités dont il est capable.

NOUVEAUX ASPECTS DE LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

Extraits d'une allocution prononcée le 12 mars 1956 à l'hôpital Sunnybrook, par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant la section torontoise de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

... La Société canadienne de la Croix-Rouge et ses affiliées internationales s'acquittent d'une tâche humanitaire qui dépasse les possibilités des seuls gouvernements. Leur œuvre, qu'elle s'exerce sur le plan national ou sur le plan international, constitue un témoignage en faveur d'une des plus grandes forces du régime démocratique, la collaboration bénévole entre citoyens soucieux du bien public. Aucune formule ne saurait remplacer cette collaboration, l'un des fondements mêmes de nos régimes démocratiques, qu'il importe de favoriser de tout cœur et par tous les moyens.

Le défi soviétique

Mes quelques propos, remplis de gratitude, sur l'activité de la Société canadienne de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge internationale, dont la bienfaisance et les secteurs s'étendent à un si grand nombre de pays, m'amènent à vous parler quelques instants d'une très importante question internationale. Il s'agit de la vive et tapageuse entrée en scène des dirigeants soviétiques sur le plan de la coexistence dans la concurrence économique, dont une manifestation, précisément celle dont je vais vous entretenir, consiste en d'alléchantes offres d'assistance à l'adresse des pays matériellement peu développés, de ceux d'Asie notamment. Voilà qui reflète, ainsi qu'en d'autres domaines, une évolution des procédés sinon de la politique de l'Union soviétique. L'URSS cherche à attirer les autres peuples dans son orbite plutôt que de les y faire entrer de force. Il conviendrait donc que nous révisions notre politique et nos attitudes envers les pays asiatiques qui attirent l'attention de l'Union soviétique.

C'est depuis relativement peu de temps que l'URSS s'intéresse d'une façon active aux questions d'assistance technique et d'aide aux pays étrangers. Avant 1953, son concours allait uniquement aux pays communistes, surtout à la Chine qui a beaucoup reçu en prêts et en assistance technique. Jusque-là, l'Union soviétique était trop absorbée par sa propre mise en valeur et par ses plans d'action directe contre l'Europe occidentale pour faire un instrument politique important de l'assistance technique et économique à l'Asie. Toutefois, les choses ont changé sur la fin de 1953: les offres soviétiques d'aide aux pays non communistes d'Asie et des autres parties du monde se sont multipliées à un rythme très rapide.

Cette intervention économique-politique dans les affaires internationales exerce des répercussions très importantes sur les pays du monde occidental.

Pour bien comprendre la situation nouvelle, il faut tenir compte des grands événements survenus en Asie, dans le Sud-Est notamment, depuis la fin de la dernière guerre: l'accession d'anciennes colonies très peuplées à l'indépendance politique absolue. Le nouveau statut de ces pays, tant sur le plan politique que dans les relations internationales, les a amenés à apercevoir plus clairement que jamais l'écart immense qui existe entre eux et les pays techniquement avancés du monde occidental, en matière de développement économique et de niveaux de vie. Leurs dirigeants, animés d'une fierté et d'une confiance nationales toutes nouvelles, ont résolument abordé les tâches considérables que comporte la lutte contre la faim, la maladie et l'ignorance, mais auxquels leurs compatriotes se sont si longtemps crus destinés, mais qu'ils n'acceptent plus comme faisant fatalement partie de leur sort.

Pour résoudre tous les problèmes qui se posaient à eux, ils avaient besoin d'assistance financière, de conseils et d'aide en plusieurs domaines techniques et scientifiques. Leurs propres ressources n'étaient pas suffisantes. L'épargne annuelle étant dans leurs pays très faible, sinon négligeable, il était impossible d'y mobiliser tous les capitaux nécessaires en outre, étant donné un rapide accroissement démographique, soustraire de l'argent au circuit de la consommation aurait gravement mis à contribution des niveaux de vie devenus extrêmement bas. C'est ainsi que le Canada et d'autres membres de l'ONU ont prêté leur concours sous diverses formes: capitaux, assistance technique, etc. . . . Presque tous les pays du monde en ont été, à la notable exception toutefois, jusqu'à dernièrement, des pays du bloc soviétique, qui ne s'intéressaient guère à l'activité des organismes sociaux, humanitaires et économiques de l'ONU, dont ils craignaient et dépréciaient le travail et au budget desquels ils ne contribuaient que peu ou pas du tout. Le soutien de ces organismes retombait donc sur les pays libres. Rappelons que le Canada, de même que les autres pays du Commonwealth, finançaient en même temps le Plan de Colombo, auquel participent maintenant d'autres pays importants qui ne sont pas membres du Commonwealth, les États-Unis notamment. Il existait aussi d'autres dispositifs d'aide économique.

Voilà où en étaient les efforts de coopération internationale lorsque l'Union soviétique et ses satellites sont quelque peu inopinément entrés en scène dans un rôle capable de beaucoup de bien et beaucoup de mal, même si l'heure actuelle il a plutôt une valeur de propagande qu'une efficacité concrète. Les nouveaux venus communistes possèdent de vastes ressources; leurs réalisations et leurs aptitudes dans les domaines de la technique et de la science dépassant de beaucoup l'idée que nous nous en faisons ou voulons nous en faire. Je souhaiterais pouvoir accueillir sans réserve cette nouvelle source d'enrichissement du patrimoine de l'humanité. La tâche à accomplir est énorme; elle exige la mobilisation de toutes les ressources du monde. Nous accepterions de meilleur gré l'Union soviétique parmi les pays gagnés à l'idée de coopérer avec le reste de la collectivité internationale en matière d'assistance technique et d'aide aux pays étrangers, si nous pouvions nous convaincre que l'empire communiste se soumettrait volontiers aux règles généralement reconnues par les pays dont l'activité s'exerce depuis quelque temps en ce domaine.

Retardataire, l'Union soviétique semble bien résolue à rattraper le temps perdu. Elle a déjà conclu d'importants arrangements économiques avec les pays suivants: Égypte, Inde, Syrie, Indonésie, Afghanistan, Birmanie, Soudan et Yémen. Ses offres et ses propositions ont été si adroites et, dans bien des cas, assorties d'un tel attrait politique qu'elles ont reçu dans les pays peu développés une publicité hors de proportion avec l'assistance et les avantages économiques qu'elles comportaient. L'Union soviétique a fait preuve de beaucoup d'adresse et de résolution, mais de peu de sens des responsabilités, dans ses efforts, trop souvent couronnés de succès, pour retirer tous les avantages politiques possibles de ses initiatives; dans certaines régions les offres soviétiques ont valu à l'URSS plus de crédit populaire que tous les projets, plus généraux, et que toutes les réalisations, plus importantes, de l'Ouest, étalées sur plusieurs années.

Les états de l'Union soviétique

Au moment où s'ouvre cette ère de la coexistence dans la concurrence, l'Union soviétique jouit au départ de certains avantages importants.

Les dirigeants soviétiques règnent sur de vastes ressources, humaines et matérielles, qu'ils peuvent exploiter à des fins politiques ou autres sans avoir à se soucier du Parlement ou du peuple. Leur intérêt pour l'opinion publique n'est pas fait de bienveillance. Lorsqu'ils y ont vu des avantages politiques, ils ont pu exporter,—la chose s'est produite,—des

vivres et autres biens dont la production ne suffisait pas aux besoins du peuple. Dans leurs accords de commerce, ils peuvent consentir des prêts à des conditions faciles, sans s'embarasser de considérations d'ordre économique; ils ont déjà cédé des biens d'équipement à moins du prix de revient. Ils vont jusqu'à accepter de leurs clients étrangers des produits dont ils n'ont guère besoin. Quels que soient les déficits qui en résultent, ils sont plus que compensés, aux yeux des dirigeants soviétiques par des avantages politiques immédiats ou lointains. L'Union soviétique peut en outre accepter et utiliser plusieurs des matières premières excédentaires que tiennent à vendre les pays sous-développés: riz, coton, sucre et bœuf, entre autres, tandis que l'Ouest a lui-même des problèmes de surproduction. Le bloc soviétique bénéficie donc de plusieurs atouts, dont celui du temps qui lui est favorable, au moment où s'ouvre la période de coexistence dans la concurrence économique.

L'organisation et l'exécution des programmes d'assistance technique ne posent en outre aucune difficulté aux dirigeants soviétiques. Ce n'est pas sans peine, d'autre part, que les pays occidentaux, dont le Canada, ont envoyé dans nombre de pays des spécialistes en une grande diversité de techniques. Pour eux le recrutement d'hommes qualifiés n'a pas été facile. Depuis quelque temps, on entend souvent parler au Canada comme aux États-Unis d'une pénurie de techniciens qui va s'accroissant; il faudrait, dit-on, que nos universités produisent un nombre beaucoup plus élevé de savants et de techniciens. Les demandes de conseils techniques et de stages de formation technique dans les pays de l'Ouest, que nous ont valu le Plan de Colombo et les divers projets d'assistance technique dirigés par l'ONU, sont restées sans suite pour au moins la moitié. Dans ce domaine comme dans les autres il n'est nullement fait usage de contrainte, d'où certaines difficultés que les dirigeants soviétiques ne connaissent pas. Les techniciens et les ingénieurs quittent l'URSS et y reviennent suivant les ordres qu'on leur donne.

Ainsi les dirigeants soviétiques jouissent d'une situation avantageuse en ce que nous appellerons leur travail de missionnaires du communisme. Ils n'ont qu'à prendre des décisions qui soient conformes à leurs intérêts et à passer à exécution.

Il est donc beaucoup plus facile pour les dirigeants soviétiques de faire des offres généreuses en apparence, d'envoyer des techniciens à l'étranger et de former en Russie des techniciens étrangers. La formation que les stagiaires étrangers y recevront sera complète sans doute, tout comme l'endoctrinement communiste auquel ils seront exposés, lequel

constitue peut-être le motif véritable de l'invitation communiste. Pour eux, il sera toujours possible de trouver place dans les universités soviétiques.

Autre atout en faveur des dirigeants communistes: celui de l'anticolonialisme qui manifestement existe et existera longtemps dans plusieurs importants pays de l'Asie. Comme si leur pays n'était pas la plus grande puissance colonialiste du monde à l'heure actuelle, les Russes soutiennent avec insistance et sans relâche que tous les maux dont souffrent les anciennes colonies, qu'il s'agisse d'organisation sanitaire déficiente, d'insuffisance alimentaire, du défaut de progrès technique, d'inondations, de sécheresses ou de revers sportifs, tout est imputable aux anciennes administrations coloniales et capitalistes. Par opposition, ils font valoir et amplifient les réalisations de l'Union soviétique dans les domaines de la science, de la technique ou des arts, et en attribuent faussement tout le mérite à la révolution de 1917. Ils donnent à entendre aux autres pays qu'ils sont capables des accomplissements que la Russie doit à quarante ans de régime communiste. Voilà pourquoi, à leurs yeux, ces pays devraient être assez avisés pour négocier avec l'Union soviétique des pactes spéciaux d'assistance commerciale et pour accepter ses conseils techniques. L'assistance soviétique ne comporterait, prétendent-ils, aucun lien politique; elle ne s'accompagnerait d'aucune pression visant à faire adhérer les pays à des dispositifs régionaux de sécurité, à obtenir d'eux la location de bases militaires ou des restrictions sur certains produits étrangers. Les pressions de ce genre seraient le propre des puissances colonialistes et capitalistes, qui ont opprimé ces pays dans le passé. Nous ne pouvons nous contenter de tenir pour absurde ce langage à la fois mensonger et perfide.

Voilà de quoi donner une idée des difficiles problèmes que nous occasionnera la concurrence économique du bloc soviétique.

Ce serait une grave erreur que de prendre pour acquis que les promesses et les prétentions soviétiques sont elles-mêmes vulnérables du fait que l'Union soviétique serait incapable de donner suite à ses offres d'échanges commerciaux et d'aide économique aux pays sous-développés. Elle pourrait bien remporter un succès plus grand que nous ne croirions.

Nous pouvons de toute façon être sûrs que les Russes sont suffisamment avisés pour tirer tout le parti politique possible des diverses opérations qu'ils mènent à l'étranger en affirmant avec insistance que leurs offres et leurs intentions s'inspirent d'un esprit de bienfaisance tout à fait désintéressé et sujet à aucune réserve. Somme toute, en ce domaine comme dans les autres, l'Ouest entre dans une ère de

concurrence longue et difficile. La concurrence atteindra des proportions incroyables animée d'astuce chez les adversaires, elle ne se conformera à aucune règle. Les communistes estiment en sortir victorieux.

En Russie l'automne dernier, je me suis fait dire par l'un des dirigeants soviétiques que sans contredit, les peuples occidentaux étaient passablement dénués d'énergie et qu'ils étaient loin de pouvoir supporter aussi bien que le peuple soviétique les rigueurs et les sacrifices que comporterait la coexistence dans la concurrence. Telles semblent en effet les convictions des auteurs de la politique soviétique, qui feront tout en leur pouvoir, en dehors de la guerre atomique, n'en doutons pas, pour démontrer qu'elles sont exactes et que leur confiance est bien fondée.

Quel parti l'Ouest doit-il prendre?

En face de cette situation nouvelle et difficile, quels sont pour l'Ouest les partis à prendre et à éviter?

a) Nous devons maintenir notre aide économique et technique en faveur des pays sous-développés et même accroître cette aide sans toutefois l'assortir de conditions politiques qui l'empêcheraient d'être bien accueillie ou en neutraliseraient la valeur. Il est impossible d'acheter en confiance et d'une façon durable l'alliance ou l'amitié des peuples que nous aidons et avec lesquels nous coopérons; d'ailleurs nous ne devons pas tenter de le faire.

b) Nous ne devons pas, si sages nous sommes-nous, conseiller à nos amis des pays moins avancés en technique de repousser carrément les offres d'aide émanant du bloc soviétique. Qu'eux-mêmes en mesurent les périls politiques et économiques et qu'ils sachent s'en garder! Attendons de la part de dirigeants de ces peuples assez de jugement pour établir les distinctions qui s'imposent entre l'aide du monde occidental et celle que leur offre le bloc soviétique. Par notre politique, nous devons faire en sorte que cette distinction soit non seulement claire, mais favorable à l'Ouest.

c) Nous ne devons pas nous laisser entraîner dans une concurrence à la surenchère; nous tenterions d'égaliser et de surpasser le bloc soviétique dans ses offres, où nous nous lancerions dans des entreprises peut-être peu souhaitables en elles-mêmes. N'espérons pas battre les communistes sur le terrain de leurs promesses.

d) Il importe aussi, à mon sens, d'accroître le rôle de l'ONU en matière d'assistance technique internationale, ainsi que l'ont affirmé dernièrement quelques personnes, dont le secrétaire général de l'ONU. Ce sera la mé-

une façon de mettre à l'épreuve la bonne foi de ceux qui souhaitent participer à cette œuvre.

Ce n'est pas que tous les programmes d'assistance doivent être confiés à l'ONU. Il est vrai que ses programmes d'assistance technique, qui devraient recevoir un plus grand appui, sont mis en œuvre avec efficacité et sans qu'interviennent des considérations d'ordre politique ou stratégique. Il existe cependant d'autres dispositifs, le Plan de Colombo notamment dont l'exécution est extérieure à l'ONU à laquelle se conforme son inspiration; il y a lieu de conserver ces dispositifs.

Je souhaitais voir intervenir entre tous les pays qui participent aux organismes d'assistance internationale, quels qu'ils soient, un accord par lequel ils s'engageraient à soumettre à l'ONU tous leurs plans et projets d'aide à l'étranger pour qu'ils soient examinés, rendus public et coordonnés. C'est à l'ONU également que toute allégation d'exploitation politique pourrait être relevée et que la véracité ou la fausseté en soit démontrée.

Cette façon de procéder offrirait l'avantage de révéler devant le monde entier la part attribuable à chacun. Ainsi la paille, c'est-à-dire la propagande, serait séparée du grain. Elle mettrait également à jour les motifs des pays qui pourraient refuser leur concours à l'ONU.

Comme je l'indiquais plus haut, il conviendrait d'accroître l'aide effective aux programmes des Nations Unies déjà en cours d'exécution et de mieux appuyer les projets déjà présentés ou qui pourront l'être. Si l'Union soviétique était sincère en insistant sur le caractère pacifique de son invitation à coexister dans la concurrence, elle pourrait commencer par une contribution valable aux programmes d'assistance de l'ONU.

e) L'Ouest complète son aide financière en élargissant, en améliorant et en rendant accessibles à un nombre croissant de pays les dispositifs actuels relatifs à l'envoi de techniciens et d'hommes de science dans les régions matériellement peu développées.

Nos méthodes actuelles de recrutement ne nous permettent manifestement pas de répondre prochainement aux besoins pressants de spécialistes.

Pourquoi ne pas envisager la création, dans le cadre de l'ONU, d'un service professionnel et technique international composé de spécialistes préparés particulièrement en fonction du travail à accomplir dans les régions sous-développées?

f) Il ne faut pas que le souci des tâches à accomplir nous fasse perdre de vue les buts que nous poursuivons. La fin importe autant

que la manière. Les motifs des Occidentaux peuvent comporter des considérations d'intérêt qui ne soient pas nécessairement répréhensibles. Mais en fait le monde occidental est-il réellement sincère et désintéressé dans son souci d'aider les peuples peu fortunés? Éprouve-t-il une sympathie profonde pour ces peuples qui déploient eux-mêmes tant d'efforts pour améliorer leurs conditions de vie? Voilà comment se pose le problème, car sans motifs suffisants, nous pourrions commettre de graves erreurs, évitables pourtant, qui annuleraient les résultats de tous nos efforts.

Les fortes sommes d'argent et les multitudes de techniciens n'apporteront jamais de solution automatique et totale à l'effarant problème mondial du sous-développement. En faisant profiter les pays peu développés de nos techniques avancées, nous devons respecter leurs civilisations séculaires, dont nous avons nous-mêmes beaucoup à apprendre, soit dit en passant.

Notre assistance devrait s'accompagner d'un esprit de compréhension et de bienveillance et rester exempte de considérations à courte vue sur nos intérêts politiques ou stratégiques. Sur ce plan, ainsi que sur celui de l'aide matérielle, nous devons relever le défi des Soviétiques et remporter la victoire.

Cet esprit devrait non seulement animer l'aide concrète que nous prêtons aux nouveaux pays d'Asie et d'Afrique, mais encore régir toutes nos relations politiques avec eux.

Voici comment un éminent journaliste américain, Roscoe Drummond, a posé le problème à l'intention de ses lecteurs américains mais en des termes qui peuvent intéresser tous les peuples:

Nos rapports avec ces pays épris de liberté et affligés de pauvreté ne devraient-ils pas s'assimiler à ceux d'une démocratie aînée, très amicale et très compréhensive et en outre résolue à aider les nouvelles démocraties à s'enraciner profondément, à sauvegarder leur liberté, à améliorer leur situation économique, à façonner leur pays selon des concepts et des modes qui leur soient propres comme nous l'avons fait nous-mêmes?

Notre réponse à cette question déterminera dans une large mesure si notre planète doit jouir d'un avenir de stabilité, de progrès et de paix.

Si les gouvernements savent rivaliser avec la Croix-Rouge en dévouement, en zèle et en détermination dans la poursuite d'objectifs élevés, alors la réponse sera affirmative et nos espoirs en un monde meilleur pourront un jour se réaliser.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. S. D. Pierce, ambassadeur du Canada à Rio-de-Janeiro, est affecté le 15 février 1956 à l'administration centrale.
- Le lieutenant-général M. A. Pope, C.B., M.C., ambassadeur du Canada à Madrid, est affecté le 13 mars 1956 à l'administration centrale.
- M. J. D. Foote, de l'administration centrale, est affecté le 1^{er} février 1956 au consulat général du Canada à Seattle.
- M^{lle} E. M. Stock, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affectée le 6 février 1956 à l'administration centrale.
- M. G. C. Langille, de l'administration centrale, est affecté le 11 février 1956 à l'ambassade du Canada à Ankara.
- M. G.-V. Beaudry, de l'administration centrale, est affecté le 13 février 1956 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. N. E. Currie, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 13 février 1956 à l'administration centrale.
- M. L.-V.-J. Roy, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affecté le 15 février 1956 à l'administration centrale.
- M. J. P. Sigvaldason, de l'administration centrale, est affecté le 19 février 1956 au haut commissariat du Canada à Karachi.
- M. B. M. Williams, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 21 février 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J. A. Dougan, de l'administration centrale, est affecté le 22 février 1956 au haut commissariat du Canada à Colombo.
- M. W. P. McLeod, du consulat général du Canada à San-Francisco, est affecté le 25 février 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. G. Bertrand, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté le 29 février 1956 à l'administration centrale.
- M. R. P. Bower, du ministère du Commerce, est affecté le 27 janvier 1956 au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent du service extérieur, classe 7.
- M. G. C. Cook, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affectée le 31 janvier 1956 à l'administration centrale.
- M. J. M. Cook, de l'administration centrale, est affecté le 1^{er} mars 1956 à l'ambassade du Canada à Rome.
- M. R. Campbell, DSC, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté le 9 mars 1956 à l'administration centrale.
- M. W. F. Stone, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 10 mars 1956 à l'administration centrale.
- M. J. K. Starnes, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 15 mars 1956 au Secrétariat de l'OTAN.
- M. C.-G.-D. Roquet, du Centre d'études arabes au Moyen-Orient, à Shemlan, est affecté le 22 mars 1956 à l'ambassade du Canada au Caire, Egypte.
- M. L.-V.-J. Roy, de l'administration centrale, est affecté le 24 mars 1956 à la légation du Canada à Beyrouth.
- M. A. J. Pick, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté le 27 mars 1956 à l'administration centrale.
- M. A. J. Matheson, de l'administration centrale, est affecté le 29 mars 1956 au consulat général du Canada à San-Francisco.

DO
Publica
Résolution
rale au
septemb
56 pp.
dixième
Fonds des
port du
septemb
Octobre
de l'EC
supplém
Le progrès
lectivité
26. Nov
de vent
Conférence
tions U
15 - 25
I: Rapp
6, le 1
pp. Nu
Etude sur
SOA/2
vente:
Annuaire
N.-Y.,
de vent
Cinquièm
modifi
à l'Ac
et le
1955.
CIIJ
Notte
Arrê
tion
(De
Reg
Nu
UNESC
Souve
Sar
bric
d'a
am
Na
On pe
Toront
des Na
Limit
Press
en fra
de Qu
d'autr
Les m
distrib
tionale
être c
Extéri

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa dixième session, 20 septembre - 20 décembre 1955. A/3116. 56 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 19.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Rapport du Conseil d'administration (8 - 15 septembre 1955). E/2799, E/ICEF/306. Octobre 1955. 40 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-et-unième session, supplément n° 2.

Le progrès social par l'aménagement des collectivités. E/CN.5/303/Rev.1, ST/SOA/26. Novembre 1955. 140 pp. \$1. Numéro de vente: 1955.IV.18.

Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 15 - 25 février 1955, Mussoorie (Inde). Vol. I: Rapport de la Conférence. E/CONF.18/6, le 14 septembre 1955. N.-Y., 1956. 22 pp. Numéro de vente: 1955.I.29.

Etude sur l'expulsion des immigrants. ST/SOA/22. Mars 1955. 79 pp. Numéro de vente: 1955.IV.6.

Annuaire statistique 1955 (Septième année). N.-Y., 1955. 644 pp. (bilingue). \$6. Numéro de vente: 1955.XVII.10.

Cinquième protocole de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, le 3 décembre 1955. 210 pp. (bilingue).

II)

Nottebohm (Liechtenstein c. Guatemala). Arrêts du 18 novembre 1953 (Exception préliminaire) et du 6 avril 1955 (Deuxième phase de l'affaire). Volume I: Requête. Mémoires. 797 pp. (bilingue). Numéro de vente: 141.

UNESCO

Souvenirs de province par Domingo F. Sarmiento (Traduction française de Gabrielle Cabrini) Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série ibéro-américaine n° 7. Paris 1955. Editions Nagel. 269 pp.

On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures".

Echanges culturels et barrières commerciales. Répertoire des règlements auxquels sont soumis les échanges d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel. (Nouvelle édition révisée). Paris 1956. 401 pp. \$5.25.

Vacances à l'étranger. Volume VIII, 1956. Cours et voyages d'études, chantiers internationaux. Paris 1956. 179 pp. (Anglais, français, espagnol). \$1.

Index translationum n° 7. Répertoire international des traductions. Paris 1956. 587 pp. (bilingue). \$12.

OMS

Projet de programme et de budget pour l'exercice financier 1^{er} janvier - 31 décembre 1957, et Projet de programme et de dépenses au titre de l'Assistance technique pour le développement économique des pays insuffisamment développés. Genève, décembre 1955. 411 pp. Actes officiels de l'OMS n° 66.

Activité de l'Organisation mondiale de la santé en 1955. Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies. Genève, mars 1956. 241 pp. \$2. Actes officiels de l'OMS n° 67.

Conseil exécutif, dix-septième session, Genève, 17 janvier - 2 février 1956. Partie II: Rapport sur le projet de programme et de budget pour 1957. Genève, mars 1956. 133 pp. \$1.25. Actes officiels de l'OMS n° 69.

b) Documents photocopiés:

Travail forcé. Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général du Bureau international du Travail. E/2815, le 20 décembre 1955. 380 pp.

Rapport de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa huitième session, New-York, du 3 au 20 janvier 1956. E/CN.4/721, E/CN.4/Sub.2/177, le 31 janvier 1956. 65 pp. et annexes I et II.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Accord entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques, fait à Paris le 22 juin 1955.

Signé par le Canada le 22 juin 1955.

En vigueur le 29 mars 1956.

Bilatéraux

Union des Républiques socialistes soviétiques

Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Signé à Ottawa le 29 février 1956.

En vigueur provisoirement le 29 février 1956.

Deux Échanges de Lettres relatifs à l'Accord de commerce signé à Ottawa le 29 février 1956.

Signées à Ottawa le 29 février 1956.

En vigueur le 29 février 1956.

Hongrie

Échange de Notes relatif à la vente du blé.

Signées à Londres le 8 mars, 1956.

En vigueur le 8 mars, 1956.

Publications

(On peut obtenir ces documents de l'Imprimeur de la Reine au prix indiqué).

Recueil des Traités 1955, N° 9: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique que modifiant les Échanges de Notes en date des 4 et 8 novembre 1952, ainsi que du 1^{er} mai et du 31 juillet 1953, relatifs à l'établissement par les États-Unis, à Terre-Neuve, d'installations de communications mondiales. (Prix: 25c.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE EN VISITE AU CANADA

(Suite de la page 95)

le recours aux consultations préventives, suivi jusqu'à maintenant à titre qu'on pourrait définir exceptionnel, devienne la façon ordinaire et permanente d'affronter les problèmes de la défense et de la paix. Ces problèmes sont indivisibles, et ce serait une erreur et un danger que de ne pas en reconnaître l'interdépendance et de croire qu'on peut leur trouver des solutions stables et concluantes, si elles ne sont pas rationnellement coordonnées entre elles.

J'ai constaté avec plaisir que, de ce côté de l'Atlantique, on reconnaît désormais franchement la nécessité d'associer tous les membres de la communauté occidentale à la responsabilité de proposer et esquisser les solutions des plus graves problèmes de notre temps et à l'effort d'en assurer la réalisation.

Je puis donc conclure, sans m'abandonner à un optimisme périlleux et injustifié,

qu'au terme de ce voyage, après mes visites aux deux grandes nations de l'Amérique du Nord, j'emporte en Italie la certitude, confirmée et accrue que les Italiens ne sont pas seuls à déployer un effort dans le dessein de garantir un avenir meilleur pour nos peuples.

L'amabilité qui m'a été témoignée durant mon séjour ici et la réception que vous m'avez faite aujourd'hui, honorables messieurs, me permettent de transmettre de votre part au peuple italien un message d'amitié et d'encouragement.

De cette amitié, j'aimerais considérer comme gage les Italiens si nombreux que vous accueillez ici aussi hospitalièrement et qui, dans vos villes et sur vos terres, apportent leur loyale et active contribution.

Que la divine Providence puisse diriger et conserver unis nos deux peuples sur la voie du progrès et de la paix!

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mai 1956

Vol. 8 N° 5

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Session ministérielle de l'OTAN	118
Projet de réacteur atomique canado-indien	121
Elections générales à Ceylan	125
Le Canada et l'Organisation internationale du Travail	127
Les affaires extérieures au Parlement	131
Centrale thermique pour le Pakistan oriental	143
Comité scientifique pour l'étude des radiations atomiques	144
Aspects des relations canado- américaines	145
Nominations et mutations	150
Déclarations et Discours	150
Documents des Nations Unies	151

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Session ministérielle de l'OTAN, Paris, mai 1956

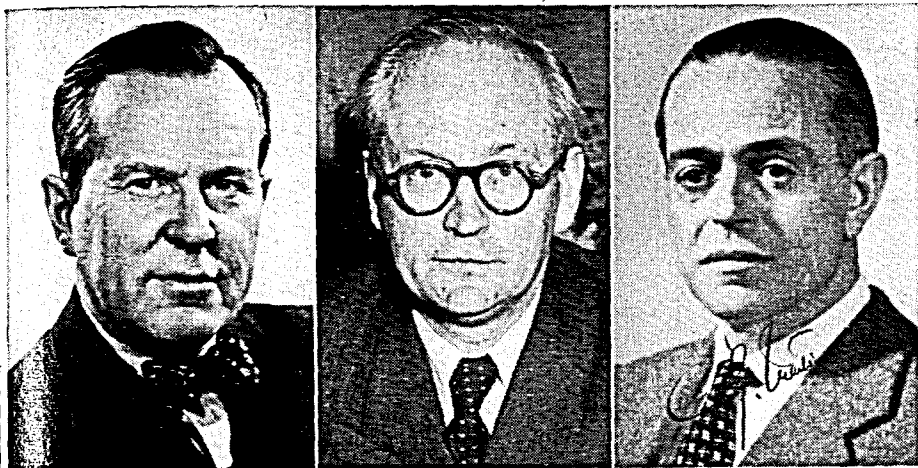
LE Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris les 4 et 5 mai. L'ordre du jour ne prévoyait qu'une revue des aspects non militaires de l'activité de l'Alliance; les délégués étaient les ministres des Affaires étrangères des divers pays membres ainsi que les représentants permanents de ces pays auprès du Conseil. Le Canada s'est fait représenter à ces réunions par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada auprès de l'OTAN.

Les entretiens ont fait ressortir la conviction de tous les membres de l'OTAN que les nouvelles tactiques de « coexistence pacifique » employées par l'URSS font peser une menace sur la solidarité de l'Alliance. Les ministres ont été d'accord pour estimer que les efforts de défense collective de l'Alliance, qui ont réussi à prévenir une agression soviétique, doivent être poursuivis, compte tenu de ce que l'on sait des moyens militaires de l'URSS et compte tenu aussi de l'absence de tout progrès dans le règlement des questions en suspens, notamment celle de la réunification de l'Allemagne dans la liberté et celle d'un désarmement efficacement contrôlé. On a convenu aussi, toutefois, que les puissances de l'Atlantique ont besoin d'envisager de nouvelles mesures propres à renforcer leur unité et à rendre plus concrète la coopération des membres de l'Alliance sur les plans non militaires.

Après avoir passé en revue la situation internationale et, d'une façon particulière, les récents changements de tactiques de l'URSS et les conséquences qu'ils peuvent avoir pour l'Alliance, le Conseil a décidé de nommer un comité spécial chargé « de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre pays de l'OTAN dans des domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique ». M. Pearson, M. H. Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège, et M. G. Martino, ministre des Affaires étrangères d'Italie, ont été invités à faire partie de ce comité.

Répondant aux questions d'un représentant du *Monde* de Paris, M. Pearson a déclaré ce qui suit:

La session ministérielle qui vient de prendre fin pourrait avoir pour résultat le renforcement de la solidarité de la Communauté atlantique, pour autant que tous les gouvernements membres sont réellement disposés à consentir l'effort nécessaire. Comme vous le savez, un comité de trois membres s'est vu conférer la lourde responsabilité d'examiner comment la Communauté atlantique pourrait le mieux s'organiser pour faire progresser les objectifs non militaires du Traité de l'Atlantique Nord. Diverses propositions ont déjà été faites dans cet ordre d'idées, et je voudrais exprimer l'espoir que chaque gouvernement va maintenant se préoccuper d'urgence des différents moyens concevables pour renforcer la solidarité à l'intérieur de notre alliance, spécialement grâce à l'amélioration des méthodes de consultation. Pour autant que tous les membres de l'OTAN se consacrent à cette tâche avec imagination, sincérité et sans esprit de complaisance, je crois que cette réunion pourrait marquer le début d'une nouvelle étape sur la route de la création de la Communauté atlantique.



M. L. B. PEARSON

M. H. LANGE

M. G. MARTINO

Le comité spécial nommé par le Conseil de l'Atlantique Nord dans le but « d'améliorer et de développer la coopération dans des domaines non militaires et d'accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique » se compose du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson; du ministre des Affaires étrangères de Norvège, M. H. Lange; et du ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. G. Martino.

Le communiqué suivant a été publié à l'issue des travaux du Conseil atlantique:

SESSION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN, 4-5 MAI 1956

Texte du communiqué

Les puissances atlantiques ont conclu il y a sept ans le Traité de l'Atlantique Nord pour protéger leurs idéaux communs et leur civilisation contre la menace communiste. Elles avaient vu en effet mis en péril tous les droits humains que leurs peuples tiennent pour essentiels à la vie et à la liberté, et plus particulièrement le régime démocratique, la liberté individuelle, le règne de la loi et la liberté de la presse. La disparition du dernier régime libre en Europe orientale, celui de la Tchécoslovaquie, le blocus de Berlin en 1948, et deux ans plus tard l'invasion de la Corée portèrent à son point culminant l'inquiétude du monde libre. La nécessité d'une protection militaire collective devenait d'autant plus évidente qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale le monde libre avait désarmé.

C'est ainsi que l'OTAN et ses forces ont été constituées, et c'est pour ces raisons que les sacrifices nécessaires pour la protection de la Communauté atlantique ont depuis lors été supportés en commun.

2. Les efforts que les puissances atlantiques ont déployés pour la défense collective n'ont pas été vains. Ils ont effectivement découragé les intentions agressives des Soviétiques en Europe et contribué à l'adoption par le Gouvernement soviétique d'une politique dite de coexistence.

Dans la mesure où cette politique comporte une certaine détente et l'admission par le Gouvernement de l'URSS que la guerre n'est plus inévitable, elle est accueillie avec satisfaction par les puissances atlantiques, qui ont toujours défendu cette idée.

Il est maintenant possible d'espérer que les principes de la charte des Nations Unies, qui ont déterminé les relations entre les peuples de la Communauté atlantique, détermineront également les relations entre l'Union soviétique et les puissances occidentales.

3. Les raisons qui ont donné naissance à l'Alliance atlantique n'ont cependant pas disparu. Aucun progrès n'a été fait vers le règlement de certains problèmes européens essentiels—parmi lesquels la réunification de l'Allemagne dans la liberté—qui doivent être résolus sur une base qui satisfasse les besoins légitimes de tous en matière de sécurité. La vigilance des puissances occidentales ne saurait donc se relâcher tant que ces problèmes n'auront été résolus et qu'un plan de désarmement donnant à chacun les garanties nécessaires et un système efficace de contrôle ne seront pas entrés en application. La puissance militaire soviétique continue à s'accroître. La sécurité demeure donc un problème essentiel, et les puissances atlantiques doivent continuer à donner la priorité au maintien de leur unité et de leur force. Néanmoins les perspectives actuelles semblent laisser place à de nouvelles initiatives pacifiques des puissances atlantiques. Elles sont décidées à poursuivre ces initiatives avec la même énergie qu'elles ont consacrée à l'organisation de leur défense et qu'elles apporteront à son maintien.

Elles affirment solennellement que cette nouvelle politique sera poursuivie en commun, dans l'unité, la solidarité et la coopération entre peuples qui ont de communes conceptions et s'associent dans la défense de la liberté.

4. Le Conseil juge que le moment est venu pour les membres de la Communauté atlantique d'examiner activement quelles mesures ils pourraient prendre pour servir au mieux leurs intérêts communs. Les puissances atlantiques possèdent déjà dans le Conseil de l'Atlantique Nord l'instrument de leur solidarité et le lieu où leurs nouvelles politiques peuvent être élaborées. Pour mettre le Conseil à même de mieux assumer ces tâches, les ministres ont décidé de charger un comité de trois ministres de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre pays de l'OTAN dans des domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique. Ce comité a été prié de présenter son rapport au Conseil, réuni en session ministérielle dans le plus court délai possible.

5. En attendant, le Conseil a décidé:

- a) d'examiner périodiquement les aspects politiques des problèmes économiques;
- b) d'accroître la coopération économique entre pays membres, de s'efforcer d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et de développer les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être;
- c) de donner instruction aux représentants permanents du Conseil d'examiner les problèmes économiques à la lumière des idées énoncées ci-dessus et du plan présenté par M. Pineau, ministre des Affaires étrangères en France, et cela en collaboration avec un comité de conseillers techniques qui travaillera sous leur autorité.

(Voir la suite à la page 152)

Projet de réacteur atomique canado-indien

LE 28 avril, le Premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru et le haut commissaire du Canada, M. Escott Reid, ont signé à la Nouvelle-Delhi un accord intergouvernemental portant sur le réacteur atomique offert par le Canada à l'Inde. Cet accord était prévu depuis le 16 septembre 1955; à cette date, les Gouvernements de l'Inde et du Canada ont annoncé conjointement qu'en avril 1955 le Canada avait offert à l'Inde, dans le cadre du Plan de Colombo, un réacteur atomique de recherche et d'expérimentation à haute puissance, semblable à la célèbre pile NRX qui fonctionne à l'usine canadienne d'énergie atomique de Chalk-River, et que l'Inde avait peu après accepté cette offre. Depuis la publication de ce communiqué, les travaux préliminaires progressent sur l'emplacement choisi et, simultanément, les consultations se poursuivent entre les deux gouvernements.

Le réacteur atomique canado-indien sera construit à l'usine d'énergie atomique du Gouvernement de l'Inde, à Trombay, près de Bombay. Il sera logé dans une rotonde ayant la forme d'une coque d'acier hermétiquement close, d'une hauteur d'environ 135 pieds et d'un diamètre de 120 pieds. Cette rotonde sera entourée de bâtiments qui abriteront les installations auxiliaires et les laboratoires connexes. Les représentants de la société Énergie atomique du Canada, limitée, qui ont visité les lieux, ont eu une impression très favorable de l'emplacement, ainsi que de l'ensemble des ressources dont on dispose dans la région pour l'exécution des travaux.

Partage des frais

Le réacteur sera construit conjointement par l'Inde et le Canada, les deux pays se partageant les frais et les responsabilités. Lorsqu'il sera achevé, la propriété et l'entière disposition en resteront au Gouvernement de l'Inde. Le coût total du projet sera d'environ 7 crores de roupies, soit un peu plus de 14 millions de dollars. La valeur de l'apport canadien est de quelque 7 millions et demi de dollars et celle de l'apport indien, de plus de 6 millions et demi. De façon générale, les frais extérieurs incombent au Canada et les frais intérieurs à l'Inde.

Le Canada fournit la pile proprement dite et l'acier de la rotonde où elle sera enfermée. Il se charge en outre des plans du réacteur, de sa rotonde d'acier et de ses fondements. Sur l'emplacement du réacteur, la majeure partie du travail de construction sera exécutée par la main-d'œuvre et les entrepreneurs indiens; d'autre part, le Canada, représenté par la société d'État, l'Énergie atomique du Canada, limitée, surveillera les travaux de génie et de construction.

Il incombera au ministère indien de l'Énergie atomique de construire les fondements et le soubassement du réacteur. Le ministère en question s'attend que ces travaux soient terminés avant la fin de juin. Le soubassement est déjà commencé. L'édification de la rotonde destinée à abriter le réacteur débutera cette année peu après la mousson; elle sera presque terminée à la fin de l'année.



SIGNATURE DE L'ACCORD RELATIF AU RÉACTEUR ATOMIQUE

Photo: ONI

Le haut commissaire du Canada dans l'Inde, M. Escott Reid (à gauche), et le premier ministre de l'Inde, M. Nehru, signent l'accord intergouvernemental relatif au projet de réacteur atomique canado-indien.

On espère que le réacteur sera parachevé au début de 1958 et en plein fonctionnement au milieu de l'année.

On a pris les dispositions voulues pour que des techniciens indiens choisis avec soin viennent en nombre suffisant au Canada afin d'y acquérir eux-mêmes l'expérience du réacteur NRX de Chalk-River et d'y suivre des cours sur son fonctionnement. Chalk-River est le centre atomique du Gouvernement canadien. Les techniciens indiens seront détachés auprès des ingénieurs canadiens qui dressent les plans du réacteur, de sa rotonde d'acier et de ses fondements.

Par l'entremise de la société Énergie atomique du Canada, limitée, le Canada fournira aux savants et aux ingénieurs indiens toutes les occasions possibles de se familiariser entièrement avec chaque secteur de travail. Dans le cadre régulier de son programme d'assistance technique, le Canada assurera les dépenses de séjour des savants et des ingénieurs indiens qui viendront au Canada.

Instrument de recherche perfectionné et varié, le réacteur canado-indien s'ajoutera aux moyens dont l'Inde dispose pour exécuter son programme de développement atomique. Ce réacteur a été conçu tout spécialement pour permettre d'effectuer, dans les meilleures conditions, des recherches de base sur l'application de la physique, de la chimie, de la biologie et de la métallurgie

à l'éner
servir à
élémen

Le
sur les
intensif
tionner
technic

L'
réacteur
indien,
adhéré
loppem

Su
Louis-S

Je
d'hui à
de réac

Je
ceux de
cette co
bien-ét
recher
d'autre
à l'agri

N
la scie
pacific
si heu

J
l'occa
a fou

A
réact
ation
sance
relati

Inde
ions
avan
d'abo
civil

à l'énergie atomique. Il produit avec efficacité des isotopes radioactifs pouvant servir à la thérapeutique, à l'agriculture et à l'industrie, ainsi qu'à l'étude des éléments indicateurs dans les recherches chimiques, biologiques ou médicales.

Le réacteur se prête surtout aux recherches et aux études d'ordre technique sur les matériaux à réacteurs, qui peuvent être soumis à l'épreuve de la grande intensité des neutrons qu'il renferme. Les moyens de recherche et de perfectionnement que fournit le réacteur permettront de réaliser des expériences techniques avancées sur la conception des futurs réacteurs de puissance.

L'Inde a offert de mettre les instruments de recherches expérimentales du réacteur à la disposition des savants étrangers agréés par le Gouvernement indien, notamment ceux des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques qui ont adhéré au Plan de Colombo. L'installation de ce réacteur contribuera au développement atomique de toute la région, en plus de celui de l'Inde.

Suivent les textes des messages échangés par le Premier ministre, M. Louis-S. St-Laurent, et le Premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru:

Message de M. St-Laurent

Je tiens à vous dire combien je suis heureux de ce qu'ait été signé aujourd'hui à la Nouvelle-Delhi l'accord intergouvernemental relatif à notre projet de réacteur atomique.

Je me réjouis d'apprendre que les savants canadiens collaboreront avec ceux de l'Inde à l'excellente entreprise en voie d'exécution à Trombay. Grâce à cette collaboration amicale, il se construira un réacteur qui servira la cause du bien-être de l'humanité bien au delà des frontières de nos deux pays. Les recherches entreprises à Trombay de concert avec les travaux qui se font dans d'autres parties du monde apporteront sans nul doute des avantages durables à l'agriculture, à l'industrie et à la médecine.

Notre initiative commune dans ce domaine rappelle une fois de plus que la science atomique est d'origine internationale et que son utilisation à des fins pacifiques exige entre les nations ce genre de collaboration amicale qui existe si heureusement entre l'Inde et le Canada.

Message de M. Nehru

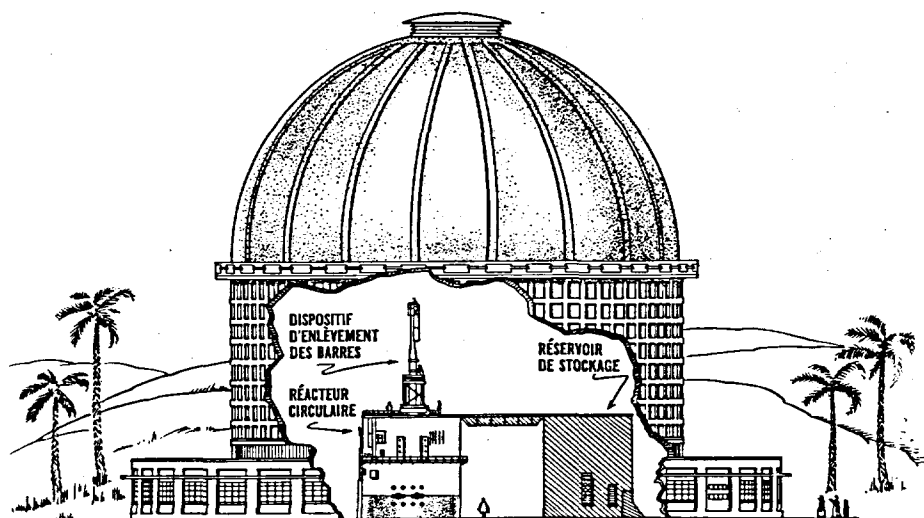
J'ai été fort heureux de recevoir le message que vous m'avez adressé à l'occasion de la signature de l'accord entre nos deux gouvernements concernant la fourniture d'un réacteur atomique.

Aux termes de cet accord, le Canada met à la disposition de l'Inde un réacteur atomique de haute puissance destiné à la recherche et à l'expérimentation. Je tiens à vous exprimer, pour ce don généreux, la profonde reconnaissance du Gouvernement et de la population de l'Inde. C'est grâce aux bonnes relations d'amitié existant entre nos deux pays qu'il a été possible de doter l'Inde d'une aussi importante installation de recherche scientifique. Ces relations se renforceront encore du fait de l'étroite association dans laquelle les savants et les ingénieurs du Canada et de l'Inde vont désormais travailler, d'abord à l'installation du réacteur, puis à son utilisation au bénéfice de la civilisation et de l'humanité.

Nous souhaitons que le centre de recherche de Bombay soit utile aux savants des pays voisins et de plus loin encore. Nous accueillerons toujours avec plaisir, dans la compagnie de nos propres scientifiques, les savants, hommes et femmes, qui nous viendront de l'étranger mus par le même idéal et consacrés à la poursuite de buts semblables.

Les avantages techniques et les moyens de recherche qu'offre ce réacteur contribueront au progrès de nos connaissances dans les domaines de l'agriculture, de la biologie et de la médecine; sans l'utilisation de radio-isotopes, il nous aurait fallu plusieurs décennies pour réaliser ce progrès. Le réacteur permettra en outre aux savants canadiens et indiens, ainsi qu'à leurs collègues d'autres pays, de faire, dans la technologie de la production de l'énergie atomique, des expériences avancées qui, nous l'espérons, hâteront le jour où l'énergie atomique sera utilisée pour produire de l'énergie électrique.

Cette étroite collaboration dans un domaine extrêmement complexe entre les savants et les ingénieurs de deux pays aussi éloignés géographiquement l'un de l'autre que le Canada et l'Inde symbolise la manière dont la technologie moderne a fait se rétrécir l'univers et laisse prévoir, je l'espère, la paix, la compréhension et la collaboration qui régneront un jour dans le monde entier.



LE RÉACTEUR ATOMIQUE CANADO-INDIEN

Les travaux préliminaires sont commencés à Trombay (près du Bombay), dans l'Inde, à l'emplacement où sera érigé un immeuble d'acier hermétiquement clos, d'une hauteur de 135 pieds et d'un diamètre de 120 pieds, qui abritera un réacteur atomique de recherche et d'expérimentation à haute puissance. Ce réacteur sera construit conjointement par l'Inde et le Canada, en vertu du Plan de Colombo. Le dessin ci-dessus fait voir comment le réacteur sera installé dans l'immeuble.

Élections générales à Ceylan

Aux élections générales de Ceylan tenues en avril 1956, le Front populaire uni, dirigé par M. S. W. R. D. Bandaranaike, a remporté une victoire écrasante sur le Parti national uni que dirige sir John Kotelawala. Le parti victorieux est une coalition de quatre groupements: le Parti de la liberté Sri Lanka, c'est-à-dire celui de M. Bandaranaike; le Sinhala Basha Peramuna, ou parti de la langue cingalaise, composé de bouddhistes conservateurs et nationalistes; le Viplavakari Lanka Sama Samaj, parti trotskyste radical des Cingalais; les Indépendants, bouddhistes cingalais d'extrême droite. Le nouveau cabinet front populaire comprend onze membres du Parti de la liberté, deux du Viplavakari Lanka Sama Samaj et un Indépendant.

Le deuxième parti à la Chambre est le Nava Lanka Sama Samaj, groupement trotskyste modéré, dirigé par M. N. M. Perera, nouveau chef de l'opposition.

Le vote

Le tableau ci-dessous permettra au lecteur de se faire une idée de la victoire écrasante du parti de coalition ainsi que de la composition probable de la nouvelle Chambre des représentants. Les chiffres du tableau ne sont pas officiels.

Partis	Nombre de voix	Sièges gagnés	Sièges perdus	Sièges conservés	Nombre total de sièges
Coalition F.P.U. (Bandaranaike)	1,046,362	40	—	11	51
N.L.S.S.	247,204	9	—	5	14
Fédéralistes	142,036	6	—	4	10
National Uni (Kotelawala)	738,551	—	52	8	8
Communistes	119,715	1	—	2	3
F.R.T.	6,853	1	—	—	1
Congrès tamoul	8,914	—	—	1	1
Divers	304,189	4	5	4	8

Les Fédéralistes, le F.R.T. (Front de la résistance tamoule) et le Congrès tamoul, tous trois de langue tamoule, font campagne pour obtenir que leur langue soit officiellement reconnue sur un pied d'égalité avec le cingalais. D'autre part, le Front populaire uni et le Parti national uni voudraient que le cingalais soit la seule langue officielle. Le N.L.S.S. se range du côté des partis tamouls sur cette question importante.

La coalition victorieuse préconisait dans son manifeste électoral les points suivants:

- 1) Établir une république.

- 2) Définir les « droits démocratiques et économiques ».
- 3) Adopter le cingalais comme unique langue officielle.
- 4) Reviser le rôle du sénat.
- 5) Rejeter les membres nommés de la Chambre des représentants.
- 6) Reconnaître tout spécialement dans le bouddhisme « la foi de la grande majorité » tout en assurant « la liberté de culte et de conscience ».
- 7) Favoriser le retour dans leur pays à tous les résidents d'origine indienne non naturalisés.
- 8) Nationaliser « toutes les industries de base, y compris les plantations, les moyens de transport, la banque et l'assurance appartenant au capital étranger ».
- 9) Assurer le plein emploi.
- 10) Résilier les restrictions sur les syndicats, la législation de sécurité, etc.

Après son élection, M. Bandaranaike a déclaré qu'il s'opposait à l'expropriation des valeurs étrangères ou nationales et que tout programme de nationalisation comporterait une indemnité équitable. Il a également annoncé la révision du statut de la station de la Marine royale à Trincomalee et de la base de la *Royal Air Force* à Katunayake. En outre, a-t-il dit, il convient de laisser en suspens la double question de savoir si Ceylan deviendra république et se séparera du Commonwealth, vu qu'il faudrait modifier la constitution ce qui exigerait un vote parlementaire à deux tiers de majorité. Son parti s'engage à adopter sans tarder le cingalais comme langue de l'État en envisagera les mesures à prendre en ce sens.



L'honorable S. W. R. D. Bandaranaike,
Premier ministre de Ceylan.

Le gouverneur général, sir Oliver Goonetilleke, a inauguré le nouveau Parlement le 20 avril. Il ressort du discours du trône que Ceylan ne se joindra à aucun bloc de puissances et que le statut des bases navales et aériennes du Royaume-Uni sera révisé. Les mesures de politique intérieure comprendraient la nationalisation du transport, le développement des services sociaux et l'aide à l'agriculture. Certains projets de loi visent la proclamation de la république et l'adoption du cingalais comme langue officielle de l'État. Le cabinet a, depuis, décidé de reporter à une date indéfinie l'Exposition du Plan de Colombo projetée pour 1957.

Le Canada et l'Organisation internationale du Travail

L'ORGANISATION internationale du Travail est l'une des dix organisations intergouvernementales rattachées aux Nations Unies en vertu d'accords spéciaux proposés par le Conseil économique et social et approuvés par l'Assemblée générale et par l'organisation intéressée. Les « institutions spécialisées » des Nations Unies sont compétentes dans leurs domaines propres: travail, santé, éducation, alimentation et agriculture, questions financières et bancaires, aviation civile, questions postales, télécommunications, météorologie.

Historique

En 1815, la révolution industrielle avait déjà créé de nombreux problèmes dans les domaines tels que le travail des enfants, l'hygiène et la sécurité industrielles, les conditions de travail dans les mines et les usines, et les heures de travail. Plusieurs pays européens, y compris la Grande-Bretagne, essayèrent de redresser quelques-uns des pires abus existant dans leurs usines et leurs mines, mais la conviction se répandit qu'une action internationale s'imposait, puisque les problèmes étaient les mêmes dans tous les pays industrialisés. Robert Owen, filateur de coton et réformateur social britannique, recommanda à la Conférence des puissances européennes tenue à Aix-la-Chapelle en 1818 d'établir des normes internationales pour les conditions de travail dans tous leurs pays et, au cours des quatre-vingts ans qui suivirent, divers congrès internationaux du travail adoptèrent des résolutions réclamant de l'action. Les représentants de pays européens se réunirent plusieurs fois de 1890 à 1913 pour discuter des conventions internationales du travail destinées à empêcher le travail de nuit et à établir la journée de travail de dix heures au maximum pour les femmes et les jeunes. Pourtant, ces conférences ne furent pas très fructueuses.

La guerre mondiale de 1914 à 1918 exigea une production maximum et les travailleurs aidèrent fidèlement les pays alliés à remporter la victoire. En 1919, dans les pays européens ravagés par la guerre, le monde ouvrier était réduit à la misère par l'inflation, le chômage et la famine. Devant cette situation, les Gouvernements alliés se rendirent compte du besoin d'incorporer une Charte du Travail au Traité de paix de Versailles, non seulement pour aider à améliorer les conditions de vie et de travail mais aussi pour aider à maintenir la paix et la prospérité du monde entier. La délégation de l'Empire britannique à la Conférence de paix, dont faisaient partie des représentants du Gouvernement canadien et des dirigeants ouvriers, prit l'initiative de rédiger la Constitution de l'Organisation internationale du Travail. Organisation autonome, l'OIT était cependant rattachée à la Société des Nations. En 1946, en vertu d'un accord avec les Nations Unies, elle devint une des institutions spécialisées de cette organisation.

Buts

Comme il est indiqué dans le préambule de sa constitution, l'OIT a pour but de contribuer à une paix universelle et durable en luttant pour la justice

sociale. Afin d'atteindre ce but, elle réunit les représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs des soixante et onze États membres, différenciant par son caractère triparti de toutes les autres institutions spécialisées des Nations Unies. Elle a élaboré peu à peu un Code international du travail, où sont traitées des questions telles que les suivantes: emploi et chômage, conditions d'emploi, relations industrielles et inspection du travail, liberté d'association, emploi des enfants et des adolescents, sécurité et hygiène industrielles, protection de la maternité et emploi des femmes, assurances et sécurité sociales, travail maritime.

Ce Code du travail comprend a) 104 conventions (si un membre ratifie une convention, il est tenu de conformer sa législation, dans le domaine particulier, aux normes fixées par la convention et de présenter à l'OIT des rapports annuels sur les mesures prises par lui à cet effet) et b) 100 recommandations (celles-ci exposent les principes généraux qui doivent, au besoin, guider les gouvernements et les organisations dans l'établissement de législation ou d'ordonnances administratives).

L'OIT a également aidé les migrations de travailleurs et étudié des problèmes d'une importance particulière dont les Nations Unies l'avaient saisi, tels que le travail forcé et la liberté d'association. Toutefois, l'extension la plus importante des travaux de l'OIT depuis 1950 a été le programme d'action qu'elle a entrepris pour accroître la productivité et améliorer les conditions économiques des pays membres moins développés. L'OIT a dépensé plus de 5 millions de dollars pour ces travaux exécutés dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et a également financé, en puisant dans son propre budget, des programmes supplémentaires pour la formation de la main-d'œuvre. Elle a collaboré étroitement sur tous les points de son programme avec les autres institutions spécialisées.

Structure et domaines d'activité

L'OIT a trois organismes principaux:

1) *Le Conseil d'administration*, composé de 40 membres (20 d'entre eux représentant les gouvernements, 10 les employeurs et 10 les travailleurs). Les 10 grands pays industriels (y compris le Canada) ont un représentant gouvernemental permanent, tandis que les 10 autres représentants gouvernementaux, les 10 représentants des travailleurs et les 10 représentants des employeurs sont élus tous les trois ans. Il y a également 10 représentants suppléants pour chacun des trois groupes. Ce conseil exécutif se réunit trois ou quatre fois par année pour formuler des directives et élaborer des programmes, pour surveiller l'activité des divers comités et conférences, et pour examiner les travaux du Bureau international du Travail.

2) *La Conférence internationale du Travail*, assemblée mondiale d'environ 700 délégués, conseillers et observateurs, qui se réunit chaque année pour discuter des problèmes ouvriers urgents d'intérêt mondial, pour passer en revue les différents domaines de l'activité de l'Organisation et pour approuver le budget annuel. Chaque État membre peut envoyer 4 délégués (2 représentant le gouvernement, 1, les travailleurs et 1, les employeurs), ainsi que des conseillers techniques. La Conférence rédige et adopte des conventions internationales du travail et des recommandations qui sont envoyées à titre d'indication aux législatures et aux organisations d'employeurs et de travailleurs.

3) *Le Bureau international du Travail*, à Genève, qui est administré par le directeur général et remplit les fonctions de secrétariat permanent, de centre de recherches et d'information, et de maison d'édition. Des *bureaux régionaux* représentent le BIT dans diverses parties du monde (il y a un bureau canadien à 95, rue Rideau, à Ottawa) et des *centres d'action* ont été créés dans certaines régions sous-développées pour l'exécution du Programme d'assistance technique.

Outre ces trois organismes principaux, il y a de nombreux comités, commissions et conférences destinés à répondre à des besoins précis. Des *conférences régionales* de pays de l'Amérique, de l'Europe, de l'Asie et du Proche-Orient ont lieu tous les trois ans. Huit *commissions d'industrie*, créées après 1945, se réunissent aussi tous les deux ou trois ans pour discuter des problèmes particuliers qui intéressent certaines industries. Il y a des *comités consultatifs* dans de nombreux domaines, tels que le travail forcé, la liberté d'association, les migrations, la sécurité sociale, le travail des femmes, le travail juvénile, la sécurité et l'hygiène du travail, les statistiques du travail, la coopération, etc.; tous les ans des groupes d'experts se réunissent pour étudier des problèmes urgents dans quelques-uns de ces domaines. Par la suite, ces organismes renvoient leurs conclusions les plus importantes à la conférence annuelle pour une discussion plus approfondie, en vue de l'adoption de conventions et de recommandations.

Participation du Canada

La participation du Canada aux questions internationales du travail remonte à 1910. M. Mackenzie King assista cette année-là à une conférence du travail à Lugano, en Suisse. L'année suivante, comme ministre du Travail, M. King donna suite à l'une des recommandations de la conférence en déposant à la Chambre des communes un projet de loi tendant à interdire l'utilisation du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes. Comme il a déjà été mentionné, le Canada a pris une part active aux discussions qui précédèrent la création en 1919 de l'Organisation internationale du Travail et lui a toujours donné son entier appui. Il a envoyé à chaque conférence annuelle des représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs, et a participé à de nombreuses autres tâches de l'OIT.

Dès 1926, le Canada ratifia quatre conventions maritimes de l'OIT, et, en 1955, il avait ratifié en tout dix-huit conventions relatives aux conditions d'emploi des gens de mer et des dockers, aux heures de travail et au repos hebdomadaire dans l'industrie, aux méthodes de fixation des salaires minima et à l'organisation de bureaux de placement. Le Canada présente un rapport annuel à l'OIT sur les mesures qu'il a prises pour appliquer ces conventions. On estime que sa législation dans ces domaines remplit et même dépasse les exigences des diverses conventions. Le Canada est un pays fédéral où la plupart des questions ouvrières relèvent entièrement ou en partie des provinces, ce qui rend difficile au gouvernement fédéral de ratifier un grand nombre des conventions de l'OIT.

Dans le passé, le Canada obtenait des conseils utiles du Bureau international du Travail lorsque des questions telles que la conciliation des différends entre ouvriers et patrons, l'assurance-chômage ou l'organisation de services de placement étaient à l'étude. Récemment le Canada a pu à son tour rendre service au BIT en contribuant au développement des nations peu industria-

lisées. Le BIT a utilisé les services d'experts canadiens dans son programme d'assistance technique aux pays sous-développés et a envoyé des stagiaires de ces pays au Canada pour étudier ou faire des stages pratiques. Le BIT se sert d'un manuel sur les services nationaux de placement au Canada pour créer des services d'embauchage et former le personnel des bureaux de placement dans les pays peu industrialisés.

De 1940 à 1948, l'OIT a eu un siège provisoire à Montréal; une plaque de bronze à l'Université McGill commémore cette étape de son histoire. En 1946, le ministre canadien du Travail a été élu président de la conférence annuelle et en 1955 le sous-ministre canadien du Travail s'est vu attribuer la présidence du Conseil d'administration pour l'année suivante.

Tandis que les relations internationales du Canada, y compris ses engagements à l'égard des Nations Unies, sont confiées principalement au ministère des Affaires extérieures, le ministère du Travail assure la liaison officielle entre le Gouvernement canadien et l'OIT. Étant donné le développement de l'activité de l'OIT après la seconde guerre mondiale, une division spéciale fut créée au ministère du Travail pour collaborer étroitement avec le ministère des Affaires extérieures, les autres ministères fédéraux, les ministères provinciaux du Travail, et les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui s'intéressent tous à l'OIT. Celle-ci est ainsi tenue au courant de l'évolution industrielle et économique du Canada; les organisations et gouvernements canadiens intéressés sont informés également des changements internationaux dans ce domaine. Chaque année, le Canada fait quelques progrès vers des conditions de travail uniformes et meilleures, conformes au Code international du travail, et sert ainsi les intérêts de l'OIT.



Photo: P. van Breukelen
L'ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, M. T. A. Stone, s'entretient d'art esquimau avec la reine Juliana.

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois

La Conférence de White-Sulphur-Springs

A la Chambre des communes, le 9 avril, le Premier ministre, M. St-Laurent, a fait la déclaration suivante sur sa visite à White-Sulphur-Springs:

Cette rencontre a eu lieu à White-Sulphur-Springs, les 26 et 27 mars, entre les chefs des Gouvernements des États-Unis, du Mexique et du Canada. L'hôte était le Président des États-Unis, qui, dans son invitation et par la suite, avait souligné que la réunion n'aurait ni caractère officiel ni programme, qu'elle visait seulement à faciliter les échanges de vues sur des questions d'intérêt mutuel et à permettre à ces chefs de gouvernement de se mieux connaître.

Étant donné le caractère de la réunion, nous n'en sommes venus à aucune décision; aucune, du reste, n'en était attendue. Cependant, pour ma part, j'ai trouvé à la fois utile et agréable de pouvoir discuter ainsi sans formalités les affaires internationales courantes avec le Président des États-Unis et celui du Mexique. J'ai eu aussi l'occasion de m'entretenir avec le Président Eisenhower et M. Dulles d'une ou deux questions intéressant tout particulièrement le Canada et les États-Unis.

Aucune divergence de vues

La discussion générale a porté surtout sur le rapport détaillé que M. Dulles a présenté de sa récente visite en Asie. Les journaux ont déclaré que les entretiens qui ont suivi ont révélé une nette divergence de vues entre les États-Unis et le Canada à propos de la Chine communiste. Les rapports en ce sens sont sans fondement. Il est parfaitement vrai que le Président Eisenhower et M. Dulles ont tous deux exposé très franchement les raisons pour lesquelles, dans les circonstances actuelles, la reconnaissance du Gouvernement communiste de Pékin ne pouvait être envisagée et pour lesquelles ils estiment devoir continuer d'appuyer le Gouvernement de Tchang Kai-shek. Toutefois il n'a été rien dit de l'attitude du Canada qui puisse laisser supposer la moindre modification par rapport à celle dont a fait part à la Chambre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) le 31 janvier, ni du point de vue de la reconnaissance, ni de celui des îles Quemoy et Matsu au large de la côte chinoise.

Chacun des deux gouvernements est parfaitement au courant de l'attitude de l'autre. Il en était d'ailleurs ainsi avant la réunion de White-Sulphur-Springs. Il est cependant vrai et on l'a reconnu à notre récente rencontre, que de nombreux pays ont reconnu le régime de Pékin et que cela a provoqué un problème: qui doit, en effet, représenter la Chine aux Nations Unies? C'est un problème dont on peut s'attendre qu'il devienne plus aigu avec le temps.

Il a été largement question de la situation au Moyen-Orient, dont tous admettaient la gravité, cela va de soi. Il fut convenu que, encore qu'il faille

prendre toutes les mesures possibles pour diminuer la tension immédiate, seul un règlement politique intervenu entre Israël et ses voisins peut établir la paix dans cette région. A ce propos, les trois gouvernements se sont réjouis de l'intervention envisagée de l'ONU à ce moment-ci, intervention rendue officielle depuis par la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité. Je suis sûr que nos meilleurs vœux de succès accompagnent le secrétaire général de l'ONU dans la très importante mission dont il est maintenant chargé par suite de cette résolution.

On a également discuté de façon générale les répercussions possibles des événements survenus dernièrement au sein du parti communiste en Russie. J'ai eu l'impression qu'on avait le sentiment que toute conclusion définitive sur l'importance de ces changements au long aller serait prématurée mais qu'à tout événement ils ne nous justifiaient nullement de relâcher nos efforts, tant sur le plan de la défense que de la diplomatie ou des négociations.

Ont également fait l'objet d'un examen les problèmes découlant de l'entrée en scène de nouveaux États en Asie et en Afrique, États qui sont aussi chatouilleux à l'égard de leur indépendance nationale qu'acharnés à assurer à leurs populations un plus grand bien-être. A ce sujet il y a eu un échange de vues sur l'à-propos de continuer à fournir de l'aide économique, sur le plan international, aux pays matériellement sous-développés, et notamment sur l'importance de dissiper tout sentiment portant qu'une telle aide de la part des pays de l'Ouest comporte des arrière-pensées ou s'inspire d'un autre esprit que la bonne entente et la compréhension. Au point de vue du Canada, nous avons exprimé l'avis qu'on pourrait aider à dissiper tous soupçons d'arrière-pensées en recourant davantage aux Nations Unies, du moins quant à utiliser l'Organisation comme un centre d'échange de plans, de programmes et de renseignements au sujet de régimes d'aide internationale. Nous avons estimé qu'on l'avait fait avec de bons résultats lors de la réunion annuelle du comité ministériel du Plan de Colombo et que peut-être il y avait lieu d'étendre cette méthode avec profit au champ d'action plus vaste des Nations Unies, de sorte qu'il deviendrait clair à toute la collectivité mondiale quel genre de mesures prennent divers pays et pourquoi ils le font.

Importance d'un commerce mieux balancé

Dans nos entretiens bilatéraux, j'ai souligné une fois de plus au Président l'importance d'un commerce mieux balancé entre nos deux pays. J'ai parlé de la balance défavorable actuelle de notre commerce visible, et j'ai mentionné que la compensation ou la correction de ce déséquilibre par des mouvements de capitaux, à l'occasion, suscitait quelque inquiétude en notre pays en faisant craindre que la prépondérance de notre mise en valeur économique, qui devrait rester aux Canadiens, n'en soit atteinte.

De plus, j'ai dit au Président que le moment me semblait venu de soumettre les problèmes de l'utilisation de l'énergie hydraulique des cours d'eau qui franchissent la frontière à une conférence qui pourrait réunir des représentants des deux gouvernements. Je pourrais peut-être m'étendre un peu sur ce point pour répondre à une question dont préavis a été donné par téléphone à mon bureau par l'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton). Le problème n'a pas été discuté; j'ai simplement exprimé l'avis qu'il serait probablement souhaitable maintenant de le faire étudier par une conférence mixte de représentants des deux gouvernements, afin de tenter de dégager des solutions qui rendraient possible l'utilisation judicieuse de ces sources d'énergie hydro-électrique, pour le plus grand bien des gens à qui elles pourraient être utiles. La question n'est pas allée plus loin, et il fut convenu qu'elle serait reprise à l'occasion de discussions entre notre ministère des Affaires extérieures et le Secrétariat d'État des

l'exp
de p

Etats-Unis. Bien entendu, le Président a tenu à dire toute la sympathie qu'il éprouve pour notre pays et combien il est heureux de ce que les relations entre nos deux peuples sont basées sur un respect et une amitié mutuels, et sur la franche expression des divergences de vues lorsque divergence il y a. Il a profité de l'occasion pour manifester une certaine inquiétude à propos de la taxe de 20 p. 100 que nous nous disposons à imposer sur les annonces qui paraissent dans les éditions canadiennes de magazines américains. L'explication que je lui ai donnée quant à la nature et au but de ce projet contribuera, je l'espère, à calmer ses inquiétudes à ce sujet.

Ayant à faire cette déclaration, je ne voudrais pas terminer sans exprimer encore une fois ma reconnaissance envers le Président et le Gouvernement des Etats-Unis pour l'amabilité et l'amicale hospitalité qu'ils nous ont montrées durant notre visite. J'aimerais aussi dire que j'apprécie sincèrement l'occasion qui m'a été offerte de faire la connaissance du Président du Mexique et de refaire connaissance avec le ministre des Affaires étrangères du Mexique. Ce devrait être une source de véritable satisfaction pour tous les Canadiens de voir que les relations entre le Canada et le Mexique se développent de façon si importante et si satisfaisante.

Le réseau lointain de prompte alerte

Le 11 avril, aux Communes, le Premier ministre, M. Saint-Laurent, a fait l'exposé suivant sur l'équipement en hommes et l'exploitation du réseau lointain de prompte alerte:

Le 20 mars, l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale a formulé une déclaration sur l'équipement en hommes et l'exploitation du réseau lointain de prompte alerte. On a ensuite posé un certain nombre de questions auxquelles je voudrais répondre maintenant. Je tiens à souligner tout d'abord que ce réseau lointain de prompte alerte, ainsi que les autres postes de radar dont il a été question à l'occasion, sont destinés à la défense continentale et non à la défense du Canada exclusivement, tout comme certaines entreprises conjointes de défense dans l'ouest de l'Europe intéressent la sécurité collective plutôt que la seule défense nationale. Par conséquent, il semble approprié que les Etats-Unis, dont les intérêts en jeu sont les plus importants, assument la part principale des responsabilités à l'égard de ces projets de défense conjointe, même si ces installations se trouvent en territoire canadien.

Comme les honorables députés s'en souviendront, j'ai expliqué le 22 février 1955 le rôle du Canada dans la mise en œuvre, pour notre part, des dispositions relatives au réseau continental de prompte alerte. Je leur ai signalé que dans le cadre de l'effort général le Canada s'était engagé à financer, à construire et à exploiter le réseau intermédiaire du Canada. J'ai aussi signalé qu'à la suite des nouvelles annoncées conjointement par le Canada et les Etats-Unis quelques mois auparavant,—j'en ai déposé des copies à l'époque,—les Etats-Unis s'étaient engagés à assumer la responsabilité d'aménager un réseau lointain de prompte alerte. Par la suite, un accord sous forme d'échange de notes a été conclu avec les Etats-Unis au sujet de l'aménagement de ce réseau en territoire canadien. Le texte de cet accord a été déposé par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) le 20 mai de l'an dernier. Il expose en détail les conditions auxquelles on a autorisé les Etats-Unis à aménager le réseau dans l'intérêt de la défense de nos deux pays. Il préserve aussi, comme le ministre l'a déclaré, le principe énoncé dans la déclaration commune du 12 février 1947 sur la collaboration en matière de défense et portant que toutes les dispositions prises de concert le seront sans nuire au contrôle exercé par l'un ou l'autre pays sur toutes les activités déployées dans son propre territoire.

Comme les honorables députés s'en souviendront, on a donné à entendre dans l'échange de notes que les États-Unis aménageraient le réseau lointain de prompt alerte par l'entremise d'un entrepreneur en direction de travaux qui nommeraient les États-Unis; c'est de fait ce qui est arrivé. Ils se souviendront également, entre autres choses, que les entrepreneurs canadiens bénéficieront des mêmes égards que les entrepreneurs américains quant à l'adjudication des contrats de construction. Autant que possible, l'outillage électronique sera fabriqué au Canada, la préférence sera accordée à la main-d'œuvre canadienne, et rien ne dérogera à l'application des lois canadiennes au Canada.

Pour ce qui est de la phase construction, l'expérience faite jusqu'ici a été très satisfaisante. Les contrats ont été accordés à deux maisons canadiennes, la *Foundation Company of Canada Limited* et la *Northern Construction and J. W. Stewart Limited* qui emploient la main-d'œuvre canadienne. Beaucoup de sous-contrats de marchandises, de matériel et de services ont été donnés à des maisons canadiennes. Des contrats de transport aérien très importants sont échus à des transporteurs canadiens. Des sociétés canadiennes ont eu des contrats de matériel électronique. La plus étroite liaison entre les autorités compétentes tant américaines que canadiennes, a été assurée dès le début du programme; on la maintient toujours pour faciliter l'avancement des travaux et le respect de la lettre et de l'esprit de l'accord.

L'accord relatif à l'aménagement du réseau prévoyait également, au paragraphe 7, que l'étendue de la participation canadienne au fonctionnement initial et à l'équipement en hommes du réseau lointain de prompt alerte ferait l'objet d'une décision ultérieure du Canada après consultation avec les États-Unis. La consultation a eu lieu et la décision portant sur les trois premières années a été annoncée le 20 mars par l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale.

Les mêmes dispositions et conditions générales établies dans l'accord relatif à l'aménagement du réseau doivent s'appliquer à l'équipement du réseau en hommes et à son fonctionnement et elles sauvegardent pleinement, comme on l'a signalé, les droits et les lois du Canada.

Maintenant je passe, d'abord, à la question que l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) a posée au sujet des entrepreneurs. La réponse est que même si le premier entrepreneur civil du réseau lointain de prompt alerte, pour ce qui est de l'aménagement de celui-ci, est une société des États-Unis, il y a eu, comme je l'ai signalé, une participation très considérable de sociétés canadiennes à l'exécution du contrat.

Fonctionnement et équipement

Pour ce qui est de l'aspect fonctionnement et équipement du réseau en hommes, les sociétés canadiennes et américaines ont été invitées à présenter des soumissions et c'est une société des États-Unis qui a présenté la meilleure; nous sommes convaincus que ladite société est parfaitement désignée pour diriger cette partie de l'entreprise. Lors de l'adjudication de ce contrat à la société en question, il a été entendu qu'autant que possible on utiliserait, pour l'exécution du contrat, du personnel et des services canadiens. Les honorables députés se souviendront peut-être d'avoir lu que, depuis quelques jours, nos services l'embauchage ont reçu des demandes précisant les titres et qualités exigés et destinés en outre à obtenir les services d'un nombre aussi considérable que possible de Canadiens possédant les qualités requises.

Les deux gouvernements ont collaboré d'une façon très étroite en ce qui concerne toutes les décisions auxquelles ils sont arrivés. On s'attend que cette collaboration se poursuive dans la suite donnée à ces décisions. Je pense que

voyage d'inspection qu'ont fait en fin de semaine le ministre de la Défense nationale (M. Campney) et le ministre de la Production de défense (M. Howe), accompagnés du secrétaire d'Etat à la défense des États-Unis et de son adjoint, constitue un autre exemple parmi tant d'autres de la collaboration étroite qui prévaut à cet égard.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a demandé s'il existait d'autres accords de la même nature que celui qui intéresse le réseau lointain de prompt alerte, accord qui, selon lui, permettrait à des entrepreneurs canadiens nommés par le Gouvernement américain d'assumer la direction de l'affaire. L'honorable député voulait aussi savoir si ces entrepreneurs et leurs employés sont assujétis aux lois canadiennes, ou s'il existe une entente quelconque à l'égard du statut juridique de ces gens. J'ai peut-être outrepassé les termes mêmes de la question parce que je voulais être certain de n'omettre aucun renseignement que la Chambre pourrait désirer.

Accords militaires

Outre l'accord sur le réseau lointain de prompt alerte et l'accord sur les bases louées, que je traiterai séparément, il existe, à part les entreprises dont le Canada est directement responsable, huit accords militaires canado-américains aux termes desquels les autorités des États-Unis peuvent adjudger des contrats, mais tous ces accords renferment une clause prescrivant que les entrepreneurs canadiens soient traités sur un pied d'égalité avec les entrepreneurs des États-Unis. Ces accords ont tous été déposés à la Chambre.

Le premier est l'accord sur la ligne de radar de *Pine Tree*, conclu à la suite d'un échange de notes du 1^{er} août 1951. Ces notes ont été déposées le 25 février 1953.

Le suivant est l'accord sur les communications mondiales, conclu à la suite d'un échange de notes des 4 et 8 novembre 1952, qui ont été déposées le 25 février 1953.

Le troisième est le bail de Goose-Bay conclu par un échange de notes le 5 décembre 1952, et déposé le 16 décembre 1952, portant sur une certaine superficie de la base du CARC à Goose-Bay.

Vient ensuite l'accord sur le pipe-line Haines-Fairbanks, conclu par un échange de notes le 30 juin 1953 et déposé le 19 novembre 1953.

Un autre échange de notes, les 1^{er} et 3 mai 1954, portait sur la station de Lorán à Cap-Christian, île de Baffin, et a été déposé le 22 février 1955.

Un autre échange de notes, le 13 juin 1955, prévoyait l'allongement de la ligne de stations radar *Pine Tree*, et a été déposé le 10 février 1956.

Un autre échange de notes, le 15 juin 1955, prévoyait l'installation de stations radar complémentaires le long de la ligne *Pine Tree*, et était déposé le 10 février 1956.

Enfin, un échange de notes, en date du 22 septembre 1955, à l'égard de l'aménagement du pipe-line Pepperrell depuis le havre de St-Jean jusqu'à la base située juste en dehors de St-Jean, afin d'éviter l'ennui et le danger possible que pourraient créer des camions transportant du pétrole à travers la ville de St-Jean.

Je signale que des entrepreneurs canadiens ont été employés à la construction de plusieurs des installations autorisées par les accords susmentionnés.

Pour être plus complet, je vais mentionner une autre installation, même si elle ne semble pas être visée par la question de l'honorable député. Le 9 juillet

1954, le ministre de la Défense nationale (M. Campney) a annoncé l'établissement d'une station de recherches océanographiques à Shelburne (Nouvelle-Ecosse), exploitée conjointement, sous un commandement canadien, par la Marine royale canadienne et la Marine des États-Unis.

En se reportant aux documents déposés, les honorables députés constateront que les termes de ces accords varient quelque peu, mais en ces derniers temps nous avons essayé de les rédiger d'une façon plus ou moins uniforme, semblable aux dispositions des accords relatifs au réseau lointain de prompt alerte. Dans chaque cas, sauf en ce qui concerne l'accord relatif aux bases louées, conclu à l'origine entre le Royaume-Uni et les États-Unis à cause des exigences de la guerre en 1941, la loi canadienne s'applique intégralement et il est expressément signalé que la loi canadienne s'appliquera.

Pour ce qui est des accords relatifs aux bases louées, on se souviendra que le 1^{er} mai 1951, j'ai annoncé à la Chambre qu'une entente avait été conclue par l'entremise de la Commission permanente canado-américaine de défense, en vertu de laquelle les États-Unis abandonnaient volontairement certains droits que leur conférait l'accord relatif à la location des bases à l'égard de l'impôt sur le revenu, des droits de douane et d'accise, des privilèges postaux et, ce qui est le plus important, de la juridiction des tribunaux. Un accord formel en ce sens a été conclu par un échange de notes, qui ont été déposées le 2 mai 1952.

Dans tous ces accords qui permettent l'aménagement d'installations sur notre territoire les États-Unis reconnaissent pleinement la souveraineté du Canada.

Accord de commerce canado-russe

A la Chambre des communes, le 18 avril, le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, a proposé ce qui suit:

La Chambre décide qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la ratification par le Canada de l'accord de commerce conclu entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956, et que cette Chambre approuve la ratification dudit accord.

Le ministre a ensuite fait l'exposé qui suit:

Le 29 février j'ai annoncé avec plaisir la conclusion d'un accord de commerce entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. J'ai alors déclaré qu'on fournirait l'occasion d'ouvrir un débat sur cet accord de commerce avant sa ratification. Le temps en étant venu, il convient que je formule quelques observations.

Un des principaux traits de cet accord est l'échange du traitement de la nation la plus favorisée entre les deux gouvernements. Par suite, les relations commerciales du Canada avec l'URSS s'établissent sur un pied comparable à nos rapports avec la plupart des autres pays. Les honorables députés comprennent sans doute ce que veut dire l'expression « traitement de la nation la plus favorisée ». Dans la terminologie traditionnelle des tarifs douaniers, cela veut dire que les importations d'un pays donné ne seront pas traitées moins favorablement que celles de tout autre pays. Le traitement de la nation la plus favorisée a trait aux droits de douane et autres questions connexes du domaine de la politique commerciale. Ce traitement ne permet à aucun pays de réclamer des avantages uniques mais le garantit tout simplement contre toute distinction injuste en matière commerciale.

Les importations russes admises au Canada bénéficient maintenant, en vertu de l'application provisoire de cet accord, des taux prévus pour la nation

la plus favorisée. Il est évident que ce traitement n'entraîne pas l'application du tarif de préférence britannique aux importations en provenance de la Russie.

Dans notre pays, la plupart des échanges commerciaux se déroulent sous auspices privés. La plus grande partie des décisions concernant les achats et les ventes à l'étranger sont le fait de particuliers. Le gouvernement joue naturellement un rôle très important. Par sa politique douanière et d'autres moyens, le gouvernement qui cherche à favoriser les relations commerciales avec les autres pays constitue un cadre de dispositions à l'intérieur desquelles s'accroissent et quelquefois se réglementent les échanges commerciaux. Que les Canadiens soient aussi libres que possible de décider de leurs achats, c'est là un élément inséparable de notre régime commercial et de la politique du gouvernement.

D'où il suit qu'en concluant une entente portant traitement de la nation la plus favorisée avec la Russie ou tout autre pays, le gouvernement ne cherche pas à prescrire ce qu'il faudra ou qu'il ne faudra pas importer au Canada. En dehors des effets du tarif douanier, ces sujets ne sont pas, en général, assujettis à la réglementation de l'État. En vertu de l'accord, le Canada ne s'engage donc pas à acheter telles marchandises en particulier de l'URSS. La principale promesse faite par le Canada c'est que les importations de l'URSS pourront rivaliser à des conditions égales avec celles d'autres pays dans la catégorie de la nation la plus favorisée.

En vertu de l'accord, le Canada jouit également de la part de l'URSS du régime de la nation la plus favorisée. La portée d'un tel engagement dans un pays où le commerce relève de l'État est bien différente de ce qu'elle est dans un pays d'entreprise privée comme le nôtre. Les achats et les ventes des Soviets à l'étranger se font dans le cadre de la politique de l'État sous l'égide de fonctionnaires et d'organismes commerciaux de l'État. L'accord comprend donc pour chaque gouvernement un engagement général en vertu duquel il accorde à l'autre le traitement de la nation la plus favorisée à l'égard des achats et des ventes, y compris les exportations et les importations. Cette disposition ouvre aux exportateurs canadiens la perspective de faire sur le plan de la concurrence commerciale des ventes aux organismes commerciaux d'État de la Russie soviétique.

Clauses de résiliation

L'accord contient quelques clauses de résiliation, auxquelles on pourra recourir s'il se présente des difficultés inattendues. Ces clauses de résiliation ont un effet comparable à celles que comporte l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. On prévoit, par exemple, pour le cas où il se produirait des difficultés à l'égard de la balance des paiements, l'imposition, s'il le faut, de restrictions à l'importation, même si elles peuvent sembler injustes. Je devrais également mentionner à ce propos la lettre du Gouvernement canadien faisant partie de l'Accord, et qui réserve le droit d'établir des valeurs au titre des droits d'entrée dans le cas où l'on importerait au Canada des produits russes en quantités assez considérables pour causer un grave préjudice aux producteurs du pays. La lettre en question vise le même but que la clause multilatérale de résiliation contenue dans l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce et emploie des termes similaires à la lettre formant partie de notre accord commercial distinct avec le Japon.

Au moment où j'ai annoncé la conclusion de cet accord, j'ai bien précisé qu'il ne saurait en rien porter atteinte à notre réglementation visant l'exportation de nos matières d'importance stratégique. Aux termes d'une de ses dispositions il est convenu que les deux gouvernements peuvent, s'ils le désirent, prévoir n'importe quelles interdictions ou restrictions en vue d'assurer leurs intérêts essentiels, du point de vue de la sécurité. Cette disposition aura priorité sur toutes les autres dispositions de l'accord, si cela semble nécessaire.

Une des dispositions de l'accord a trait aux navires marchands. Nous n'avons consenti à l'inclure qu'après l'avoir étudiée bien attentivement. Elle a pour effet pratique d'assurer aux Russes, pendant trois ans encore, que leurs navires continueront de bénéficier dans nos ports, à Vancouver par exemple, d'un traitement aussi avantageux que celui dont bénéficient les bâtiments des autres pays. C'est dire en somme que cette disposition ne fait que confirmer les avantages dont bénéficient depuis toujours les navires immatriculés en URSS.

On me permettra aussi un mot des dispositions relatives au statut juridique des particuliers, à l'accès aux tribunaux et à l'arbitrage. Il n'est pas question ici de prévoir de nouvelles modalités de règlement des conflits qui pourraient se produire entre le Canada et l'URSS du point de vue des opérations commerciales. Il s'agit simplement de rappeler l'existence des moyens de règlement auxquels on pourrait avoir recours en pareil cas. Il n'est pas douteux que les commerçants ou maisons des deux pays ne trouvent très utiles les dispositions en question. Rien dans le présent accord n'obligerait les Canadiens à poursuivre devant les tribunaux russes plutôt que devant les tribunaux du Canada, ni à choisir l'arbitrage pour le règlement de différends. Je mentionne ce point parce qu'autrement des gens qui n'auraient pas eu l'occasion d'étudier les problèmes juridiques qui se posent pourraient se méprendre au sujet de ces dispositions.

Du point de vue canadien, la partie de beaucoup la plus importante de cet accord est la lettre dans laquelle le Gouvernement de l'URSS s'engage à acheter du Canada, durant les trois années de l'accord, entre 1,200,000 et 1,500,000 tonnes métriques au total (soit entre 44.1 millions et 55.1 millions de boisseaux de blé), en quantités annuelles de 400,000 à 500,000 tonnes (soit de 14.7 millions à 18.4 millions de boisseaux), et à en prendre livraison au Canada. C'est le Gouvernement de l'URSS qui déterminera les quantités exactes à acheter les deuxième et troisième années, dans les limites des quantités annuelles prévues, compte tenu du volume des produits soviétiques vendus au Canada. Toutefois, la quantité globale pour les trois années ne doit pas être inférieure à 1,200,000 tonnes, et la quantité pour toute année particulière ne doit pas être inférieure à 400,000 tonnes. Les achats russes de blé doivent se faire aux cours et conditions de vente que la Commission canadienne du blé exigera de ses principaux clients au moment où auront lieu les achats soviétiques. L'URSS en a déjà acheté plus de 400,000 tonnes pour livraison au cours de la présente année.

L'accord doit prendre fin après trois ans. Mais à ce moment-là les deux gouvernements pourraient le renouveler. Les conditions du renouvellement dépendraient de notre expérience au cours de cette période de trois ans.

Je n'oserai pas tenter de prédire pendant combien de temps l'URSS voudra acheter du blé canadien. Cet accord démontre que le gouvernement est disposé à agir énergiquement du point de vue commercial pour pénétrer sur tout marché éventuel. Si l'avenir relève qu'il existe en URSS un marché que nous pouvons continuer d'approvisionner, nous en serons des plus heureux. Dans la mesure où nous pouvons le faire, nous nous efforçons de nous placer en ce moment dans une situation favorable. Il est raisonnable de croire que la Russie continuera, dans une certaine mesure d'acheter du blé de notre continent, même si elle n'éprouvait aucune pénurie de céréales. Du point de vue du transport, il est plus économique d'expédier le blé par voie du Pacifique jusqu'aux ports le plus à l'est de l'URSS que de le transporter par terre depuis les principales régions frontalières jusque dans l'ouest de la Russie.

Quant aux autres marchandises canadiennes, il pourrait être possible d'établir un commerce pour des produits non stratégiques dont l'URSS a besoin et que nous offrons à un prix de concurrence. Le simple fait que l'accord commercial ait été conclu indique peut-être que l'URSS désire commercer davantage

avec notre pays. Dans une très large mesure, le Canada et l'URSS exportent des produits semblables. Bien que les possibilités d'échanges soient utiles aux deux pays, espérons-nous, il semblerait qu'elles soient assez restreintes. Je ne voudrais donc pas créer l'impression que nous jouirons en Russie d'un important débouché pour un grand nombre de produits canadiens. Cependant, les exportateurs feraient bien d'être à l'affût de toutes les occasions qui pourraient se présenter et d'en profiter.

Mon collègue, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson), voudra sans doute prendre part au présent débat. Je désire rappeler en particulier les efforts qu'il a déployés pour que cet accord soit possible. Au cours de son voyage en URSS vers la fin de 1955, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a entamé des négociations commerciales qui ont abouti, plus tard, aux pourparlers qui ont eu lieu à Ottawa.

On m'informe que l'URSS était représentée par des fonctionnaires compétents et expérimentés qui, tout le long des négociations, se sont exprimés sans détours, en véritables hommes d'affaire.

Déclaration de M. Pearson

Plus tard, le même jour, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré ce qui suit:

Avant l'adoption de la motion, je devrais peut-être dire quelques mots à ce propos, et m'arrêter sur un ou deux points qui ont été soulevés. La discussion a démontré, je pense, que tous les milieux de la Chambre sont unanimement d'avis que cette motion doit être adoptée et le traité doit être ratifié, car notre pays en profitera et puisque l'accord peut même comporter certains avantages politiques en même temps que des avantages économiques.

Il a été question des événements qui ont précédé la négociation du traité. Il faut remonter à l'automne dernier, alors que j'ai reçu l'invitation de visiter l'Union soviétique. On m'a demandé à ce moment-là ce que je désirais voir et quels sujets je souhaitais discuter avec les représentants du Gouvernement de Moscou. Après avoir consulté mes collègues, nous avons fait savoir aux autorités moscovites qu'un des sujets serait l'accroissement des échanges commerciaux entre nos deux pays.

Un fonctionnaire du ministère du Commerce m'a accompagné à cette fin à Moscou. J'ajouterai peut-être mes félicitations à celles de mes préopinants pour l'excellent travail qu'a fourni le sous-ministre associé du Commerce, ainsi que les autres fonctionnaires de ce service et d'autres ministères, y compris celui des Affaires extérieures, qui se sont occupés de la question.

Les négociations préliminaires à Moscou ont établi qu'il était fort possible de négocier un traité avantageux pour les deux pays en cause. Nous avons précisé à Moscou, avant de renvoyer à Ottawa le résultat de ces pourparlers, qu'il ne serait pas question d'inclure dans les négociations des produits figurant sur la liste des matières d'importance stratégique et que, d'autre part, nous attendrions du Gouvernement soviétique qu'il s'engage à acheter du blé. On a également précisé à Moscou que les pourparlers seraient repris à Ottawa où ils seraient menés à conclusion si possible. La Chambre sait qu'il en a été ainsi.

Le Gouvernement soviétique a envoyé une équipe de spécialistes du commerce extérieur à Ottawa où des pourparlers sérieux, et même parfois difficiles, ont eu lieu au sujet de certains détails de l'accord, qui a d'ailleurs été conclu à la satisfaction des parties. Nos représentants ont constaté que les délégués de l'Union soviétique étaient des négociateurs compétents, droits, francs et, ainsi qu'on l'a déjà mentionné cet après-midi, des gens très agréables avec qui

négocier. A mon sens, nous pouvons être satisfaits de ce que les négociations aient abouti au traité dont la Chambre est saisie.

Il y a évidemment eu des difficultés, ainsi que c'est naturel et, de fait, inévitable, quand des négociations ont lieu entre des représentants de pays aussi différents que l'Union soviétique et le Canada du point de vue économique, du point de vue politique et à tous les autres égards. Certaines de ces difficultés étaient soulevées en toute sincérité, par suite de méprises sur la procédure prévue par la constitution. Par exemple, nous demandons aujourd'hui à la Chambre des communes d'approuver la ratification de ce traité. Evidemment, selon la pratique soviétique, aucune approbation de ce genre n'est requise. De fait, légalement et aux termes de notre constitution, aucune approbation de cette nature n'est requise sous notre propre régime, car la ratification est un acte de l'exécutif. Il a été très difficile de faire comprendre aux représentants soviétiques que même si, légalement, l'exécutif pouvait ratifier le traité et que même si l'accord pouvait entrer immédiatement en vigueur, c'était, en vertu de notre constitution, une pratique,—pratique excellente,—qu'aucun traité ou accord international, de quelque importance que ce soit, politique ou économique, ne soit ratifié par l'exécutif sans l'approbation de la législature.

Cet accord est à peu près le même que ceux que nous avons conclus dans le domaine du commerce avec la plupart des autres pays. Par exemple, depuis quelques années nous appliquons des traités de la nation la plus favorisée avec la Pologne et la Tchécoslovaquie. Il est vrai que ces accords ont été conclus avant que le parti communiste s'empare des gouvernements de ces deux pays mais les traités sont restés en vigueur après que les gouvernements furent devenus communistes. On n'a éprouvé aucune difficulté spéciale à appliquer les traités, depuis lors, et ils ont été avantageux pour notre pays, je crois. Une foule d'accords de commerce du genre ont été conclus entre l'Union soviétique et des pays occidentaux, y compris le Royaume-Uni, la France, l'Italie, l'Autriche et les pays scandinaves. Il est vrai qu'il n'existe pas de pareil accord entre les États-Unis d'Amérique et l'URSS, mais les honorables députés savent, naturellement, que le Gouvernement de Washington cherche maintenant à obtenir du Congrès l'autorisation d'écouler des produits agricoles excédentaires en Union soviétique.

A mon avis, on conviendra que cet accord est avantageux pour notre pays dans le domaine du commerce. On conviendra aussi, je crois, que nul grand intérêt canadien, sur le plan politique ou économique, ne sera probablement compromis par cet accord. Par exemple, il ne nous amène pas à trop compter sur l'Union soviétique pour y écouler notre blé. Bien qu'il soit à souhaiter que nous trouvions le plus de débouchés possible, on risquerait, je pense, de déclencher un certain malaise si le marché qui nous occupe était trop vaste par rapport au total de nos ventes, mais il n'y a certainement aucun danger que ce se produise en vertu du présent accord. Ainsi que le savent les honorables députés, nous nous sommes engagés à fournir de 15 à 18 millions de boisseaux de blé, ce qui est de l'ordre des quantités que nous exportons vers la Belgique et la République fédérale allemande, et n'est pas tellement éloigné des 31 millions de boisseaux que nous avons expédiés l'an dernier au Japon.

Au cours de la discussion, on a demandé quels articles nous allons recevoir de Russie dans la série des échanges que nous espérons créer entre nos deux pays. C'est une question à laquelle il est très difficile, sinon même impossible de répondre, surtout dans le cas d'échanges entre deux pays dont l'un laisse le commerce aux mains de la libre entreprise et de l'initiative privée, tandis que l'autre le confie à des organismes commerciaux de l'Etat. Mais, comme on l'a déjà fait remarquer, la production prend de l'expansion, la production s'accroît en Union soviétique, et il est fort possible que, pendant la durée de l'accord,

l'initiative des commerçants canadiens trouve le moyen de se manifester dans l'intensification des échanges, y compris des importations de Russie qui pourront rendre service à notre pays. Pour ma part, je ne sais pas du tout quelle orientation prendra ce commerce mais on peut dire je crois, sans crainte d'être contredit, que nous entrons dans une ère nouvelle d'échanges commerciaux avec un pays où se manifestent des progrès de plus en plus marqués tant dans le domaine de l'industrie que dans celui de l'agriculture.

Comme l'a signalé mon collègue, le ministre des Pêcheries, il est parfaitement vrai que, sous notre régime de liberté d'entreprise et d'initiative, notre productivité par tête est beaucoup plus élevée que celle de l'Union soviétique ou même que celle de n'importe quel pays communiste à cause précisément de la nature de notre régime social et économique. Néanmoins, les chiffres afférents à la production de l'Union soviétique au cours des dernières années et les estimations des cinq prochaines années sont vraiment très impressionnants. A cet égard, qu'on me permette de citer certaines observations du président de la société Massey-Harris qui, comme les députés le savent, a visité l'Union soviétique l'an dernier et qui, depuis son retour, a communiqué de très intéressants rapports sur sa visite. Dans un discours qu'il prononçait à Ottawa il y a quelques semaines, il a dit:

« L'agriculture est un des points les plus faibles de l'économie russe.

« L'enrégimentation des paysans, qui sont dispersés sur de vastes étendues, et qui tendent naturellement à devenir propriétaires d'un lopin de terre, qui sont plus indépendants et plus individualistes que les ouvriers des villes, s'est révélée une tâche difficile.

« Mais je ne veux pas vous ennuyer avec des détails. Je me contenterai de vous signaler qu'à notre point de vue, l'agriculture russe n'est pas assez mécanisée, qu'elle est gênée par la bureaucratie encombrante et une mauvaise utilisation de la main-d'œuvre. »

Puis il a ajouté:

« Cependant, la force et l'énergie de la dictature russe et de son peuple se révèlent clairement dans ce domaine également . . .

C'est-à-dire dans le domaine de l'agriculture.

. . . car au cours des années 1954 et 1955, les Russes ont transformé en terres arables 70 millions d'acres de terres vierges, une région si étendue qu'elle dépasse de 10 millions d'acres la superficie du Royaume-Uni. »

Voici maintenant ce qu'il dit des réalisations dans le domaine de la production industrielle:

« C'est dire qu'après s'être relevée, dans une large mesure, de la dévastation causée par la guerre, la Russie a réalisé, du point de vue économique, de grands progrès au cours des cinq dernières années; vous avez peut-être appris, il y a quelques jours, par les journaux que son nouveau plan quinquennal comporte un programme énergique en vue d'accroître sa production industrielle d'ici 1960, de façon à atteindre les deux tiers du chiffre de la production des États-Unis en 1955. En exposant ce plan, la Russie déclare qu'elle a maintenant les moyens de devenir la nation industrielle la plus puissante du monde. Quand on sait que, par le passé, la Russie a toujours atteint et souvent dépassé les objectifs de ses programmes quinquennaux, je n'oserai pas dire que ces récentes déclarations ne sont que de la vantardise. »

Voilà ce que déclare M. Duncan. Il poursuit:

« Si nous songeons à l'important essor industriel de la Russie en ces dernières années, nous ne pouvons oublier que cet accroissement se fonde, dans

une très grande mesure, sur l'ardeur au travail, bon vieux principe que nous avons l'habitude d'appliquer. Une nation dont tous les hommes et toutes les femmes travaillent 48 heures par semaine peut réaliser de grands progrès.

En approuvant une entente commerciale avec l'Union soviétique, nous approuvons donc une entente avec un pays qui fait actuellement de très grands progrès dans les domaines industriel et agricole. Cette entente peut avoir des conséquences politiques aussi bien qu'économiques.

On peut demander,—la question a été posée déjà ailleurs qu'ici,—si l'Union soviétique s'acquittera des engagements qu'elle a pris pour ce qui est des achats de blé. Nous pouvons lui faire confiance, je crois. A défaut d'autres raisons, son propre intérêt l'engagera à le faire. Si elle manquait à ses engagements, sa réputation internationale en matière de commerce en souffrirait; or, en plus d'avoir besoin de blé, elle semble se préoccuper beaucoup plus maintenant qu'il y a quelques années de sa réputation. Si elle ne s'acquittait pas de ses obligations pour ce qui est des achats de blé, ce serait nettement, à notre avis, une violation de l'accord commercial. L'échange de lettres au sujet de l'achat de blé lie les parties tout autant,—c'est bien entendu entre nous,—que les articles mêmes de l'accord.

Il importe également de souligner,—c'est ce qui a été fait cet après-midi, surtout par l'honorable député d'Eglinton,—qu'aucune disposition de l'accord ne peut porter atteinte de quelque façon à notre sécurité, étant donné les garanties mentionnées expressément dans l'accord. Il se peut qu'à la suite de cette entente l'Union soviétique veuille établir dans notre pays certains bureaux commerciaux en vue de la réalisation des conditions de l'accord, en ce qui concerne en particulier l'obligation d'acheter du blé. A cette fin, elle voudra peut-être ouvrir un bureau commercial au Canada.

De fait, le gouvernement a déjà reçu une demande de l'Union soviétique à ce sujet en vue de l'établissement d'un petit bureau commercial surtout pour l'achat de blé. Cette demande est actuellement à l'étude et le gouvernement prendra une décision à ce sujet très prochainement. Aucune demande n'a été soumise pour l'ouverture d'un bureau possédant les privilèges ou immunités diplomatiques; le gouvernement ne serait pas disposé à consentir à l'établissement, au Canada, de bureaux diplomatiques hors de l'ambassade d'Ottawa.

Le commerce est un domaine où il nous est possible en ce moment d'assurer des relations plus normales entre le Canada et l'Union soviétique sans nuire à notre propre sécurité, sans modifier notre idéal et sans relâcher les liens étroits qui nous unissent à nos amis dans d'autres parties du monde. Par ce traité, nous n'accordons évidemment à l'Union soviétique aucun avantage que nous n'ayons déjà accordé depuis longtemps à tous les pays amis au moins dans une mesure égale. A mon avis,—c'est aussi l'avis des membres de tous les partis,—le Gouvernement canadien aurait eu tort de ne pas profiter de cette occasion de conclure un accord raisonnable et utile. Selon moi, des gens réfléchis et modérés, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, auraient eu raison de nous adresser des reproches, si nous avions rejeté la possibilité d'un rapport raisonnable et pratique avec l'Union soviétique dans ce domaine.

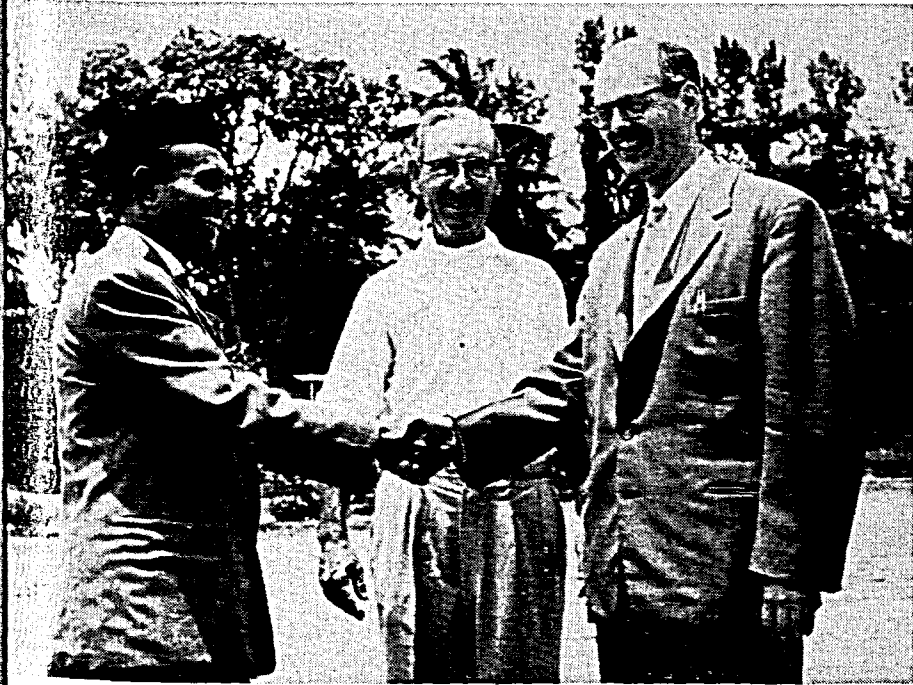
Nous souhaitons tous vivement qu'un jour il y aura assez de confiance mutuelle pour que des ententes raisonnables de cette sorte, même avec des pays communistes et portant non seulement sur les échanges commerciaux, mais sur maints autres domaines, deviennent la règle plutôt que l'exception. Si cet accord commercial et l'expérience que son application vaudra aux deux pays au cours des prochains trois ans nous rapprochent de cet objectif en atténuant la méfiance, nous aurons certainement lieu d'en être satisfaits tant au point de vue politique que du point de vue économique.

Centrale thermique pour le Pakistan oriental

Le ministère des Affaires extérieures a fait connaître récemment qu'un accord est intervenu entre le Gouvernement pakistanais et le Gouvernement canadien afin d'assurer leur coopération, en vertu du Plan de Colombo, dans la mise sur pied d'une centrale thermique pour la production d'énergie électrique à Khulna, au Pakistan oriental. Le Gouvernement canadien a consenti à acquitter le coût extérieur de l'érection et de la construction de la centrale. La contribution du Canada consistera à fournir des génératrices et autres pièces d'équipement connexe ainsi que les services d'ingénieurs canadiens qui se chargeront d'exécuter les plans et de diriger l'installation de la centrale. Le montant total des frais extérieurs qu'assumera le Canada atteint 2 millions de dollars.

Le Pakistan assumera les dépenses que l'entreprise entrainera sur place, notamment celles que nécessitent les travaux préliminaires de construction, ainsi que la main-d'œuvre et les matériaux du pays.

La centrale de Khulna, une fois terminée, aura une puissance de 20,000 kilowatts. L'énergie fera l'objet d'importantes utilisations industrielles et agricoles au Pakistan oriental.



NOUVEAU DIRECTEUR DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

À son arrivée à l'aéroport de Colombo, le nouveau Directeur du Bureau de coopération technique du Plan de Colombo, M. Nathan Keyfitz, serre la main à M. J. de Fretes, chargé d'affaires d'Indonésie, Ceylan et président du Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. Au centre, le haut commissaire du Canada à Ceylan.

Comité scientifique pour l'étude des radiations atomiques

LE Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations atomiques a tenu sa première session à New-York du 14 au 23 mars. Le Comité, établi en décembre 1955 en vertu d'une résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies, se compose de quinze savants représentant les gouvernements des pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie et Union soviétique. Le Dr E. A. Watkinson, chef de la Division de la santé des travailleurs, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, représentait le Canada, cependant que M. R. Appleyard, de la société Énergie atomique du Canada, limitée, faisait fonction de consultant.

Au cours de sa première session, le Comité a passé en revue les problèmes scientifiques découlant du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et qui consiste à examiner les effets des radiations sur l'être humain et son milieu. Conformément aux directives de l'Assemblée le priant de rassembler de la documentation sur les radiations, le Comité a demandé au Secrétariat d'obtenir, au plus tard le 1^{er} août 1956, des États membres des Nations Unies et des institutions spécialisées les mesures préliminaires des radiations naturelles et de la contamination du milieu causée par la radioactivité artificielle; il a également prié les gouvernements de réunir, en ce qui a trait à d'autres secteurs scientifiques, des informations dont il fera l'inventaire à sa prochaine réunion. De plus, le Comité a étudié les observations de représentants de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur la façon dont ces institutions spécialisées pourraient coopérer à son travail. Les groupes de travail ont discuté les sujets suivants: génétique, effets de l'irradiation dus à l'absorption d'isotopes, effets des radiations externes, mouvement propre aux radiations naturelles, exposition au cours de procédés médicaux, exposition des travailleurs et contamination du milieu.

A la séance inaugurale, le secrétaire général a mis en lumière l'importance de la tâche confiée au Comité. Il s'est dit convaincu que la présentation de données scientifiques concrètes contribuera à dégager la question des radiations atomiques de tout facteur émotif ou sensationnel et la placera solidement sur une base de connaissances scientifiques, qui, à son tour, transformera la peur irraisonnée en un esprit de précaution réfléchi. Le secrétaire général a souligné que l'intérêt du public pour un sujet scientifique nouveau est, d'une façon fondamentale, un facteur souhaitable et encourageant de la civilisation moderne. « Toutefois, a-t-il déclaré, dans ce cas comme dans bien d'autres, lorsque la base scientifique n'a pas encore été réellement établie, le manque de connaissances a provoqué en maintes occasions une réaction injustifiée envers l'ensemble du sujet. C'est pourquoi on a jugé utile de faire un effort sur le plan international pour assurer la plus large diffusion possible de toutes les données scientifiques disponibles concernant les radiations ionisantes et leurs effets sur l'être humain. »

La prochaine réunion du Comité doit se tenir en octobre 1956.

ASPECTS DES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au Canadian Club de Montréal. Vendredi midi, 27 avril 1956.

Vous ne serez sans doute pas surpris, étant donné la grande actualité de la question, que je vous entretienne aujourd'hui de quelques aspects de nos relations avec les États-Unis.

Cette question a toujours préoccupé les Canadiens au plus haut point et continuera sûrement de le faire tant que les données de l'histoire et de la géographie, de l'économie et de la politique resteront ce qu'elles sont.

Mais cette préoccupation, si naturelle et inévitable soit-elle, risque parfois d'accaparer exagérément l'intérêt de la population. Si nous n'y prenons garde, nous passerons bientôt plus de temps à ruminer des pensées négatives sur ce que les Américains nous ont fait ou nous feront peut-être, en bien ou en mal, qu'à penser positivement à nos projets d'avenir et à notre ligne de conduite.

Les relations canado-américaines sont aujourd'hui au premier rang des questions dont inquiète notre politique étrangère, si l'on fait abstraction de celle qui les transcende toutes, celle de la paix mondiale. Par-dessus le marché, les relations canado-américaines seront probablement de plus en plus difficiles et complexes à mesure que nos deux pays deviendront plus importants l'un pour l'autre, comme ils sont en bonne voie de le devenir.

N'oublions pas que nous nous partageons presque tout un continent, qui est au centre même du monde, non plus à la périphérie. Sa moitié septentrionale, le Canada, gagne sans cesse en vigueur et en influence.

Il n'est pas deux autres pays, dans le monde contemporain, dont les rapports soient si variés, si étroits et si irrésistibles de part et d'autre.

Lorsque Stephen Leacock, économiste et humoriste, arriva au terme de sa carrière à l'Université McGill, quelqu'un l'engagea à finir ses jours en Angleterre, où il était né. Il répondit courtoisement et drôlement, mais dans le sens négatif:

Une raison, entre autres, pour laquelle je ne veux pas m'en retourner en Angleterre, c'est que je ne veux pas m'éloigner des États-Unis. C'est pour nous, voyez-vous, une seconde nature, une part de notre vie, que d'être près des Américains. Le dimanche matin, nous lisons les pages comiques de New-York; pendant la semaine, nous suivons la vie politique de l'Alabama et de la Louisiane; nous voulons savoir si la police a rattrapé les bandits de la banque nationale, et puis,—vous savez bien,—les

nouvelles américaines, il n'y en a pas de pareilles. Ensuite, les Américains montent au Canada, nous descendons chez eux, ils s'instruisent de la même façon que nous, ils peuvent dissérer sur les kilowatts mais n'ont pas dépassé en latin la quatrième déclinaison.

Nos *students* jouent au hockey avec leurs *stoo-dents*, nos *tourists* allant chez eux et leurs *tourists* venant au Canada se croisent à la frontière. Les Américains s'étonnent de nous voir pendre les assassins; bien installés dans le confort de nos clubs, ils admirent: « Non, mais vrai, vous les branchez? » Ma foi, ils aimeraient en pendre quelques-uns eux-mêmes! Le jour viendra peut-être où ils le feront. D'ici là, nous serons toujours heureux de pendre des gens pour épater les Américains.

Nous aussi, nous les admirons, ces diables d'hommes qui remuent les montagnes à la pelle, détournent les fleuves, bouleversent la géographie. Installés à notre tour dans leurs clubs, nous entendons, médusés, des Américains nous faire part de leurs projets: « Il n'y aura qu'à endiguer l'Arkansas et à lui faire remonter les Rocheuses. » Ça, ça nous va; ça, c'est de la conversation!

... Nous sommes vraiment bien installés ici au Canada. À l'est et à l'ouest sont les deux océans, loin de nous; nous sommes adossés à la calotte glaciaire du pôle et nous nous chauffons les pieds depuis un siècle devant le feu de l'amitié américaine...

... Merci, Angleterre mère-patrie, je ne crois pas « retourner chez moi ». Je suis « chez moi » maintenant. Apportez-moi mes bonnes vieilles pantoufles. Je vais m'endormir ici, dans ma berceuse.

Je n'aimerais pas que vous déduisiez de tout cela que les liens qui nous unissent aux vieux pays, à nos mères-patries la Grande-Bretagne et la France, ainsi qu'aux nations du Commonwealth, sont en train de s'affaiblir. Au contraire, ils sont plus forts que jamais. Les vieux problèmes qu'ont suscités notre évolution de l'état de colonie à celui de nation et l'influence de la politique impériale sur cette évolution ont été résolus. À l'heure actuelle, notre statut en tant que membre du Commonwealth n'a rien pour nous inquiéter et beaucoup pour nous plaire. Il nous offre des relations que nous devons maintenir et renforcer.

D'autre part, même s'ils ne sont pas nouveaux, les problèmes que posent nos relations

avec les États-Unis se présentent au moins sous des formes nouvelles et parfois embarrassantes, mettant à l'épreuve l'habileté des deux pays. Il nous sera facile de trouver une solution heureuse à ces problèmes, comme nous le devons, si nous gardons le sens des proportions, évitant une susceptibilité excessive ou un ton trop autoritaire et témoignant non seulement d'une vigilance nationale mais aussi d'une maturité nationale.

Nous ne sommes pas, bien entendu, un simple prolongement économique ou politique d'un autre État. Nous défendons vigoureusement notre indépendance nationale et nous devons défendre aussi nos intérêts nationaux. Lorsque ces intérêts sont mis en danger par la politique et les actions d'un autre pays, même ami, nous devons protester et, s'il le faut, agir. Notre histoire montre que nous ne craignons pas de faire cela. S'il n'en était pas ainsi, les autres pays, surtout les États-Unis, ne nous estimeraient pas beaucoup.

Il y a, entre nos deux pays, une tradition d'échanges de vues francs mais amicaux, qui a une valeur unique et que nous ne voulons pas perdre. Toutefois, cette tradition pourrait être détruite par des exagérations ou des abus, d'une part, ou par une susceptibilité excessive ou des soupçons morbides, d'autre part. Gardons-nous des deux.

Cette importance croissante de nos deux pays l'un pour l'autre est double. Non seulement nos relations réciproques sont-elles d'une grande importance, d'une importance croissante, mais aussi les États-Unis, à cause de leur puissance et de leurs ressources, sont le pays le mieux en mesure d'assumer la direction politique du monde occidental, qui comprend le Canada, dans la recherche de la paix et de la sécurité en face du communisme agressif. En conséquence, le Canada et les autres membres de la coalition ont l'obligation,—et il y va de leur intérêt,—de ne pas agir sans tenir compte des responsabilités importantes de sécurité collective que les États-Unis ont acceptées.

Pleinement conscients que, si nous ne restons pas solidaires, nous tomberons séparément, nous ne comptons pas ni ne pouvons compter aujourd'hui, dans notre politique de défense, sur la seule action nationale, qui serait tout à fait insuffisante; nous devons nous en remettre à des mesures collectives, particulièrement à celles de l'OTAN.

Cela signifie, entre autres choses, que notre continent, qui est à lui seul un grand secteur de la région de l'OTAN, doit être considéré, au point de vue de la défense, comme une seule zone et que le Canada et les États-Unis doivent collaborer étroitement dans cette zone pour leur protection commune. Cela signifie

aussi que les Canadiens n'ont pas le droit de se montrer froids et méfiants lorsqu'ils voient arriver dans leur pays des installations ou des soldats américains, pas plus que les Français ou les Allemands n'en auraient le droit en voyant des Canadiens arriver chez eux.

A une autre époque et dans d'autres conditions, nous nous serions chargés nous-mêmes de la construction, du fonctionnement et du maintien de tous les dispositifs de défense du Canada, ainsi que des effectifs nécessaires. Mais à présent que les installations de défense situées dans notre territoire protègent les deux pays, les deux gouvernements s'en partagent les frais et la responsabilité. C'est ce qu'il faut faire, à cause surtout de l'importance des besoins créés par la défense continentale. En l'occurrence, la politique que nous avons adoptée est, je crois, la bonne. Nous avons des relations suivies avec les États-Unis sur tous les aspects de la défense collective, surtout de la défense continentale. Il est reconnu sans conteste qu'en matière de défense les Non-Canadiens ne se livreront sur le sol du Canada à aucune activité sans l'acquiescement du Gouvernement canadien. Pour donner notre consentement, il nous faut être convaincus qu'il s'agit d'une activité nécessaire.

Le Canada consent à se charger de tous les ouvrages de défense continentale en territoire canadien, dans la mesure où le lui permettent ses autres obligations en matière de défense. Les travaux que nous ne pouvons exécuter nous-mêmes mais que nous estimons conformes aux intérêts communs, sont entrepris par les deux pays ou confiés à la seule initiative des États-Unis. De plus, dans tous les accords de défense conclus avec nos voisins et comportant une activité américaine en territoire canadien, nous avons, chose importante, préservé tous les droits et toute la souveraineté du Canada.

Il y a lieu d'accueillir sans réserve, comme conforme à nos intérêts et aux intérêts de tous, la collaboration que les États-Unis nous accordent à ces conditions, en matière de défense. Il est donc contraire aux bonnes relations et à l'amitié des deux pays, voire à la paix et à la sécurité générale, de murmurer, d'insinuer que chaque fois qu'on arbore le drapeau américain avec le drapeau canadien au-dessus d'une base de l'Arctique, la conquête du Canada par les États-Unis fait un nouveau pas. « Protégeons nos foyers et nos droits » est une devise qu'il convient non seulement de proclamer dans nos chants mais d'observer dans notre conduite. Il ne faut pas pour autant partir en guerre parce qu'un soldat américain monte la garde sur un avion écrasé en territoire canadien!

La crainte de voir notre pays devenir le 50^e État américain a connu un nouvel accès, favorisé peut-être par l'opinion selon laquelle notre collaboration militaire avec les États-Unis et au sein de l'O.T.A.N. n'aurait plus la même importance, maintenant que Moscou a adopté une attitude plus favorable. La mémoire de Staline est hêtrée par des gens qui s'inclinaient autrefois très bas devant l'homme d'État. Nous pourrions maintenant, paraît-il, nous accorder de la détente, voire le luxe des suspensions mutuelles. Croire de cette façon qu'on peut maintenant se relâcher sans danger, ce serait donner dans une périlleuse illusion qui en persistant pourrait amoindrir l'unité et la puissance des nations libres; c'est pourtant à cette puissance que nous devons pour beaucoup l'amélioration actuelle de la situation.

Si pour les communistes le culte de la personne est peut-être devenu une hérésie, celui de la domination persiste toujours. Le monde non communiste ne peut donc se permettre ni faiblesse, ni division, ni excès de confiance.

Il y a lieu de tirer de là des conclusions intéressantes sur les relations du Canada et des États-Unis en matière de défense ainsi qu'en d'autres domaines plus vastes.

Si l'on s'inquiète davantage depuis quelque temps de la participation américaine à certains dispositifs de défense en territoire canadien, c'est en partie parce qu'on croit plus imminent le péril de l'impérialisme communiste. Ainsi que M. Dulles le déclarait jeudi à New York, « les alliés n'éprouvent pas le besoin d'oublier leurs divergences autant que lorsqu'ils étaient aux prises avec un danger commun évident et immédiat ». Pourtant, le danger ne s'est pas dissipé. S'il apparaît sous d'autres formes, il est toujours présent.

De même si s'est aussi accrue ou du moins exprimée plus haut dans certains milieux canadiens l'inquiétude que suscitent diverses questions économiques touchant les relations canado-américaines, notamment celles qui ont trait aux placements étrangers, il faut peut-être l'attribuer, si paradoxal que cela semble, aux abondantes preuves du progrès économique accompli par le Canada au cours des dernières années. Nous traversons une période de développement sans précédent; il appartient à notre peuple de tirer toute la part de crédit qui lui en revient. Rappelons-nous d'autre part qu'un tel progrès n'aurait pu se produire dans les mêmes délais sans une participation de l'extérieur, notamment celle du capital des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou des autres pays.

On nous a rappelé dernièrement à Ottawa et ailleurs qu'une participation de cette nature ne va pas sans problèmes et qu'elle met en

danger l'autorité de l'État, ainsi que l'indépendance que nous chérissons à bon droit et entendons préserver.

Ces avertissements peuvent être utiles, puisqu'il s'agit de problèmes réels. Il est injustifiable d'affirmer à la légère ou avec préméditation que notre pays est à la veille de tomber sous la domination économique et politique des États-Unis, et de reprendre de vieux préjugés américanophobes. La guerre de 1812 n'est plus qu'un souvenir lointain et 50-40 évoque plutôt une partie de football qu'un parallèle faisant l'objet d'un conflit de frontière ou d'une péroraison de discours à la Chambre des communes. Nous traversons des temps trop critiques et nous avons à résoudre des problèmes trop concrets pour nous permettre des exagérations irréfléchies.

On a tout dernièrement invité le Canada à se proclamer économiquement indépendant des États-Unis. Je ne sais ce qu'il faut entendre par là. Sûrement pas que nos tarifs douaniers, nos budgets et nos lois sont établis outre-frontière et que nous ne sommes plus qu'un satellite ou qu'une dépendance de nos puissants voisins. Allez le demander à Washington.

Nous ne sommes certainement pas indépendants des États-Unis au sens où notre économie pourrait s'isoler de la leur, du moins sans conséquences désastreuses.

En fait, est-il un seul pays du monde libre capable ou désireux de réaliser ce genre d'indépendance économique à l'égard des États-Unis? Le Canada l'est moins que tout autre assurément, ainsi que l'attestent les chiffres de nos échanges commerciaux avec les États-Unis, lesquels suffisent à réfuter pareille proposition.

Du point de vue économique, les États-Unis de leur côté ne sont pas indépendants du Canada, et ils le seront de moins en moins à l'avenir, ce qui devrait rassurer nos prophètes de malheur qui nous prédisent pour bientôt la domination américaine. En fait, l'interdépendance économique des deux pays et, à la réalité, de la plupart des grands pays commerçants, est à la fois inévitable et avantageuse. Exemple de cette interdépendance malheureusement trop souvent oublié: calculés par habitant, les investissements canadiens aux États-Unis sont le double des investissements américains au Canada.

Je sais qu'on s'inquiète, à juste titre peut-être, de ce que notre économie soit trop étroitement liée à celle des États-Unis. A l'encontre du dicton populaire, nous mettons souvent tous nos œufs dans le même panier. Il convient cependant de nous rappeler que de tous les marchés étrangers, celui des États-Unis est le plus vaste. Je n'ose penser à ce

que, privés de ce marché, nous aurions fait ces dernières années; je ne veux pas dire que nous ne nous sommes pas efforcés de nous créer d'autres liens économiques, ni que nous ne devons continuer de le faire.

Peut-être faudrait-il entendre par indépendance économique des garanties contre une participation excessive du capital américain à la mise en valeur du Canada.

Au Canada en 1955, les immobilisations se sont élevées à \$6,200,000,000. Pour 1956, on prévoit un montant sans précédent: 7 milliards et ½, soit 23½ p. 100 du produit national brut. Les investissements industriels au Canada s'accroissent à un rythme plus rapide qu'aux États-Unis et que dans la plupart des autres pays.

Depuis plusieurs années, nos épargnes n'égalent pas nos investissements, même si, par rapport au produit national brut, elles sont plus élevées qu'aux États-Unis.

La différence a été comblée par un apport de capital étranger, de provenance américaine en grande partie. Ces contributions extérieures ont été de 600 millions en 1955, mais n'oublions pas que la même année nos immobilisations ont dépassé 6 milliards. A moins de ralentir notre développement ou d'en modifier la formule, à moins d'accroître nos épargnes et d'investir davantage surtout dans les entreprises de spéculation, ce que nous ferons, j'espère, nous aurons encore un besoin absolu des placements américains, qui seront loin de nous être inutiles ou dangereux.

Ces investissements américains entraîneront-ils pour nous la perte de notre identité nationale? Contribueront-ils à faire du Canada une « banana republic »?

J'estime trop le patriotisme vigoureux et la fierté de mes compatriotes pour admettre que par leurs investissements les États-Unis puissent prendre en main notre sort économique et politique ou exercer sur lui une influence excessive. Nous ne sommes pas gens à accepter pareille ingérence.

D'ailleurs je tiens en trop haute opinion le bon sens et la sincère bienveillance de nos voisins du sud pour croire qu'ils en feront jamais la tentative.

A cet égard, ne donnons ni dans le défaitisme ni dans la démagogie. Quand le monde libre connaît un besoin croissant de coopération étroite, de confiance mutuelle et de cohésion, le temps n'est pas au chauvinisme politique ou économique.

Les appels à la sauvegarde de notre indépendance sont peut-être fondés sur la crainte, réelle ou imaginaire, que nous sommes en train d'abandonner à des intérêts américains

la maîtrise de nos ressources naturelles, de devenir, comme on le dit couramment, « des scieurs de bois et des porteurs d'eau » et encore les valets des Américains. Remarque qu'aujourd'hui le scieur de bois n'est plus un manoeuvre mal payé; c'est un travailleur hautement spécialisé, respecté, qui peut toucher de quinze à vingt dollars par jour, plus que bon nombre de ses compatriotes; employés d'usines, de bureaux ou instituteurs.

Peu de Canadiens acceptent l'idée humiliante que nous courons le danger d'être exploités par les suzerains économiques d'outre-frontière et d'accomplir à leur profit les tâches ingrates.

N'oublions pas que le tiers du revenu national provient de la production manufacturière et que notre pays, qui compte 16 millions d'âmes, se classe à l'échelle mondiale, au sixième rang pour ce qui est de la valeur totale des produits manufacturés. Voilà des chiffres qui nous aideront à envisager la situation dans une juste perspective.

On nous rappelle souvent, et cette observation peut être de nouveau salutaire, que nos ressources naturelles, bien qu'abondantes, ne sont pas illimitées; qu'il faut les exploiter avec prudence et les conserver sagement pour les générations à venir. D'où se posent deux questions: les Américains ne dissipent-ils pas trop de nos ressources à leur propre profit? Ne devrions-nous pas diminuer nos exportations et produire davantage chez nous?

Voilà des questions très importantes et qu'il faut prendre au sérieux. S'il existe des courants d'opinion qui comportent des réponses de nature à nuire à notre développement national, les gouvernements doivent essayer de les rectifier.

Je n'ai pas à rappeler à un auditoire québécois que la direction du développement de nos ressources naturelles relève dans une bonne mesure des gouvernements provinciaux qui sont à bon droit largement responsables des modalités et de l'étendue de leur exploitation. De plus, dans un pays libre comme le nôtre et dans le cadre actuel de notre développement, serait-il sage que le gouvernement fédéral impose, comme on l'a suggéré, des contrôles restrictifs en vertu desquels nous exporterions plus de produits finis et moins de matières premières? Pareils contrôles pourraient aisément nous être plus nuisibles qu'utiles. Il n'est pas douteux qu'à ce stade de notre essor économique nous devons continuer d'exporter des quantités considérables de matières premières, condition de notre prospérité, de la stabilité de l'emploi chez nous et de notre puissance industrielle menaçante qui ne cesse de s'accroître.

Comme il se doit, la transformation des matières premières connaît au Canada un accroissement constant qui va se poursuivre au fur et à mesure que nous aurons accès à de nouveaux marchés au pays et à l'étranger, et que nous mettrons au point de nouvelles techniques et des moyens nouveaux de production. Si les gouvernements doivent, par des programmes soigneusement conçus, encourager ce progrès, il n'y a pas lieu d'en accélérer le rythme par le recours à des expédients artificiels. Nous avons eu ces trente dernières années assez d'expériences malheureuses pour reconnaître combien il serait erroné et périlleux d'essayer, au nom du nationalisme économique, de susciter de force un essor industriel et agricole qui irait contre les lois de l'économie.

Le Canada souffrirait plus que la plupart des autres pays d'une politique économique et commerciale à courte vue. C'est parce que nous avons envisagé l'intérêt national dans ses conséquences lointaines que notre structure économique repose sur des bases solides; le Canada s'est taillé déjà parmi les nations du monde une position importante, renforcée par le développement que les industries de base ont connu depuis la guerre. Mais je ne crois pas que ce développement record eût été possible sans les placements spéculatifs et les techniques des Américains. Nous devons donc prendre grand soin de ne pas décourager cette participation par des propos inconsidérés et malveillants. Ne nous attaquons pas vainement à la poule aux œufs d'or qui pourrait bien aller enrichir d'autres peuples.

Je ne veux pas dire que l'apport extérieur et, par-dessus tout, les investissements américains au Canada n'influeraient pas grandement sur notre avenir, ni que les gouvernements, à tous les paliers, ne doivent pas faire en sorte que cette influence soit heureuse. Le Canada se doit de faire bon accueil aux sociétés et au capital étrangers; mais, pour qu'ils participent au progrès de la nation, on doit les intégrer dans toute la mesure du possible à la communauté nationale. L'expérience des dernières années a démontré que c'est la seule base solide sur laquelle peuvent s'effectuer les investissements étrangers.

Ce qui ne signifie pas que nous devions de notre côté adopter une attitude étroitement nationaliste et marquée au coin des préjugés, ou nous livrer aux excès de langage et afficher de la méfiance à l'endroit de ceux dont la coopération politique et économique nous est nécessaire.

Il vaut beaucoup mieux envisager le problème du développement national d'une façon positive et par nos lois, notre politique et nos actes encourager les Canadiens à investir de

plus en plus de capitaux spéculatifs dans des entreprises établies au Canada et à leur fournir de plus en plus de personnel dirigeant.

Cela sera plus utile et plus pratique que de nous plaindre de ce que les Américains comblent dans une si large mesure des besoins auxquels nous ne faisons pas face ou ne pouvons pas faire face nous-mêmes.

Alors que nous devons être fiers de notre développement, confiants dans notre destin et satisfaits de la position que nous avons conquise dans le monde, le pessimisme qui voit le Canada tombant sous la domination d'un autre pays est à la fois chimérique et dangereux. Après 1867, la fédération canadienne, faible mais résolue, demeurée à plusieurs égards une colonie et dont l'existence même en tant qu'Etat était incertaine, n'a pas permis que le sterling de Londres l'empêchât de devenir une nation unie, forte et libre; elle s'en est servie, au contraire, pour atteindre cet objectif. Qui oserait alors prétendre que le Canada de 1956, membre fort et indépendant de la famille des nations, et reconnu comme tel, est en train d'être submergé par le «dollar yankee»?

A l'heure actuelle, à plusieurs points de vue importants, les nations occidentales, notamment celles de la communauté nord-atlantique, sont plus dépendantes les unes des autres qu'elles l'étaient avant que la menace d'une agression communiste les amène à s'associer plus étroitement sur le plan économique et politique. Nous n'avons pas à redouter cette évolution. Dans notre monde dont les dimensions se trouvent réduites par la découverte de l'énergie atomique, il faut se féliciter de ce mouvement vers l'interdépendance coopérative plutôt que le craindre; il nous vaut des avantages bien plus que des inconvénients. Toutefois, cette association plus étroite ne signifie pas la perte de notre liberté politique. La nation canadienne ne sera pas arrêtée dans sa marche parce que le Canada coopère étroitement avec son voisin à la défense continentale et parce que des sociétés américaines, régies par la législation canadienne, soumises aux décisions du Gouvernement canadien et se comportant à peu près comme les sociétés canadiennes, jouent un rôle considérable dans la mise en valeur de notre pays.

Je termine donc sur une note d'optimisme fondé sur le passé du Canada, justifié par son essor actuel et que confirmeront, je n'en doute pas, les réalisations de l'avenir.

Je ne m'excuse pas de cet optimisme, et à ceux qui le repoussent je me contenterai de faire remarquer que sans l'optimiste le pessimiste ne pourrait jamais mesurer son infortune.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. Léon Mayrand, nommé ambassadeur du Canada en Espagne, est parti le 4 avril 1956 pour aller occuper son poste.
- M. J. B. C. Watkins, ambassadeur du Canada à Moscou, est affecté le 15 avril 1956 à l'administration centrale.
- M. A.-E. Blanchette, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté le 17 avril 1956 au haut commissariat du Canada au Cap.
- M. M. N. Bow, de l'administration centrale, est affecté le 4 avril 1956 à l'ambassade du Canada à Madrid.
- M. D. C. V. A. Arnould, de l'administration centrale, affecté le 10 avril 1956 à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.
- M. J.-E. Thibault, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté le 10 avril 1956 à l'ambassade du Canada à Oslo.
- M. J. H. Cleveland, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté le 11 avril 1956 à l'administration centrale.
- M. G. L. Hearn, de l'administration centrale, est affecté le 16 avril 1956 à l'ambassade du Canada à Lima.
- M. C.-M. Bédard, de l'administration centrale, est affecté le 18 avril 1956 au consulat général du Canada à Los Angeles.
- M. F. Clarke, de l'administration centrale, est affecté le 27 avril 1956 au haut commissariat du Canada à Karachi.
- M. C. J. Woodsworth entre au Ministère le 3 avril 1956 à titre d'agent du service intérieur, classe 5.
- M. C. J. Webster entre au Ministère le 3 avril 1956 à titre d'agent du service extérieur, classe 3.
- M. H. B. Singleton entre au Ministère le 9 avril 1956 à titre d'agent d'administration (junior).
- M. M. E. Grant entre au Ministère le 29 mars 1956 à titre d'agent d'administration, classe 7.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

(On peut obtenir ces documents de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, Canada.)

Le texte suivant est diffusé à l'étranger seulement:

Canada's Health Programme — déclaration que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, a faite de-

vant le Comité des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, à Ottawa le 17 mars 1956 (n° 56/8).

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

A Review of Canadian-U.S. Relations — allocution prononcée par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney, au banquet offert à l'occasion du 25^e anniversaire de la section des jeunes du *Montreal Board of Trade*, le 27 février 1956 (n° 56/5).

Le rôle joué par le Canada aux Nations Unies—allocution prononcée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, devant le *Women's Canadian Club*, au Château-Frontenac, à Québec, le 17 mars 1956 (n° 56/7).

New Aspects of International Competition — allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant la section de Toronto de la Société canadienne de la Croix-Rouge, à l'hôpital Sunnybrook, le 12 mars 1956 (n° 56/6).

Recent Developments in Foreign Affairs — transcription de "Press Conference", programme télévisé d'Ottawa le 21 mars 1956, par la Société Radio-Canada, et auquel ont participé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, ainsi que des journalistes (n° 56/9).

Les problèmes politiques du Proche et du Moyen-Orient vis du Canada—allocation prononcée par l'adjoin, parlementaire au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Lucien Cardin, devant le club Kiwanis de Belleville (Ontario), le 27 mars 1956 (n° 56/10).

Defence and the North—allocation prononcée le 12 avril 1956 par le ministre de la Défense nationale, M. Ralph Campney, à l'Empire Club de Toronto (n° 56/11).

Recent Developments in the Soviet Union Affecting East-West Relations—extraits d'une déclaration faite le 12 avril 1956 par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant le Comité permanent des Affaires extérieures (n° 56/12).

Fraternité entre les nations — Plan de Colombo — extraits d'une allocation prononcée le 20 février 1956 par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant les membres de l'*Holy Blossom Temple Brotherhood* de Toronto (n° 56/13).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Etude sur la situation économique de l'Europe en 1955. E/ECE/235. Genève, février 1956. 276 pp. et annexes A,B,C. \$2.50. Numéro de vente: 1956.II.E.2.

Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive, 1955. Résumé des débats. E/CONF.19/5. Décembre 1955. 29 pp. Numéro de vente: 1956.II.D.1.

Statut et règlement du Tribunal administratif des Nations Unies. AT/11. New-York, janvier 1956. 13 pp. Numéro de vente: 1956.X.1.

Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. JSPB/G.4/Rev. 1. Nations Unies, 1956. 20 pp.

Annuaire démographique 1955 (Septième édition). New-York, 1955. 781 pp. (bilingue). \$7. Numéro de vente: 1955.XIII.6.

CIJ

Droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde). Ordonnance du 13 mars 1956. 5 pp. Numéro de vente: 143.

Incident aérien du 10 mars 1953 (États-Unis d'Amérique c. Tchécoslovaquie). Ordonnance du 14 mars 1956. 6 pp. Numéro de vente: 144.

Incident aérien du 7 octobre 1952 (États-Unis d'Amérique c. Union des Républiques socialistes soviétiques). Ordonnance du 14 mars 1956. 6 pp. Numéro de vente: 145.

Affaire de l'Antarctique (Royaume-Uni c. Argentine). Ordonnance du 16 mars 1956. 6 pp. Numéro de vente: 146.

Affaire de l'Antarctique (Royaume-Uni c. Chili). Ordonnance du 16 mars 1956. 6 pp. Numéro de vente: 147.

OIT

Conférence internationale du Travail, trente-neuvième session, Genève 1956: Rapport I—Rapport du Directeur général. Genève, 1956. 137 pp.

Rapport II—Questions financières et budgétaires. Genève, 1956. 87 pp.

OMS

Conseil exécutif, dix-septième session, Genève, 17 janvier-2 février 1956.

PARTIE I—Résolutions. Annexes. Genève, mars 1956. 182 pp. \$1.25. Actes officiels de l'OMS n° 68.

UNESCO

Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1955. Paris 1956. 231 pp. \$3.50.

b) Documents polycopiés:

Développement économique des pays sous-développés:

a) *Aperçu des travaux intéressant l'industrialisation et la productivité.* E/2816, le 2 mars 1956. 155 pp. Annexe, 48 pp.

b) *Propositions concernant un programme de travail sur l'industrialisation et la productivité.* E/2832, le 17 mars 1956. 51 pp. Annexe, 26 pp.

Enseignement des buts et des principes, de la structure et de l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les écoles et dans les autres établissements d'enseignement des États membres. (Rapport du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO). E/2837, le 16 mars 1956. 85 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation Internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures".

SESSION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

(Suite de la page 120)

6. Les membres de l'OTAN se sont engagés, aux termes du traité qui les unit, à « sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur le principe de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit ».

Le travail en commun effectué au cours des sept dernières années a été couronné de succès et a renforcé les liens qui les unissent.

Les pays de l'OTAN sont déterminés à demeurer unis et fidèles à leur idéal. Ils envisagent l'avenir avec confiance.



INAUGURATION DU PRÉSIDENT DU BRÉSIL

Le ministre des Travaux publics, M. Robert H. Winters (à gauche) et l'ancien ambassadeur du Canada au Brésil, M. Sydney D. Pierce, aux cérémonies d'inauguration du nouveau président du Brésil, M. Juscelino Kubitschek de Oliveira. M. Winters a été désigné ambassadeur spécial à l'occasion de ces cérémonies.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1955

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juin 1956

Vol. 8 N° 6

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Le Président de l'Indonésie à Ottawa	154
Le pacte de Bagdad	161
Le Canada et les Nations Unies	166
Le Plan de Colombo: Progrès accomplis	172
Cours d'eau traversant la frontière canado-américaine....	178
La communauté atlantique	179
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada	184

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Le Président de l'Indonésie à Ottawa

M. SOUKARNO, président de la République d'Indonésie, est arrivé à Ottawa le 4 juin après une visite à Washington et à d'autres centres des États-Unis. Il a été accueilli à l'aéroport d'Uplands par le gouverneur général, le premier ministre, des membres du corps diplomatique et d'autres dignitaires et officiels. La suite présidentielle comprenait notamment le ministre des Affaires étrangères, M. Ruslan Abdulgani, un groupe de parlementaires et le juge en chef d'Indonésie.

Durant les deux jours passés à Ottawa, M. Soukarno a été l'hôte du gouverneur général à l'Hôtel du gouvernement, où il y eut réception et dîner offerts en son honneur par M. Massey. Le programme à Ottawa comprenait notamment une allocution devant le Sénat et la Chambre des communes, ainsi que des visites au Conseil national de recherches, aux casernements de la Gendarmerie royale, Rockcliffe, et à l'ambassade d'Indonésie. Le distingué visiteur a également déposé une couronne au pied du Monument aux morts de la guerre et donné un dîner et une réception au Royal Ottawa Golf Club. Le 6, le président et sa suite quittaient Ottawa pour Chalk-River, Arvida, Québec et Montréal; le 8, M. Soukarno recevait un doctorat honorifique de l'Université McGill. Le lendemain, il partait de l'aéroport de Dorval pour Rome.

Discours de M. Soukarno

Voici le texte du discours de M. Soukarno au Parlement.

Je vous suis profondément reconnaissant de me fournir l'occasion de prendre la parole devant le distingué Parlement de ce grand pays. En outre, je vous suis profondément reconnaissant de l'invitation qui nous a amenés, moi et vos autres invités indonésiens, sur ces rives hospitalières.

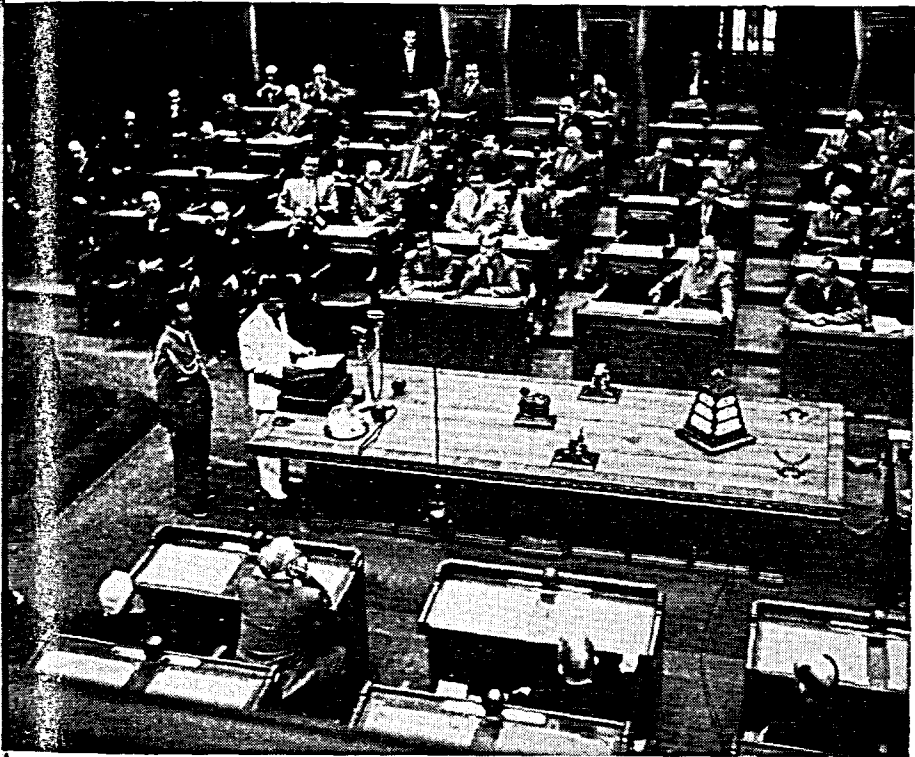
En un sens très important, le Canada et l'Indonésie sont voisins. Votre pays est une puissance à la fois de l'Atlantique et du Pacifique, et, si vous voyagez en direction de l'ouest en quittant votre littoral, vous constatez que la République d'Indonésie est votre voisine. Rien n'importe tant que la connaissance de ses voisins, et c'est aussi pour cela que j'étais si heureux de l'invitation à vous rendre visite.

J'ai le sentiment qu'il existe un lien étroit entre le Canada et l'Indonésie. Ces deux pays sont à l'aurore d'une autre grande période de développement et je suis persuadé que leur avenir entraînera un surcroît de prospérité et de bonheur pour l'humanité.

Peut-être existe-t-il un autre lien entre nous. Dans la perspective de l'histoire, il n'y a pas si longtemps que le Canada s'est dégagé de ses attaches coloniales. Si je ne m'abuse, les soulèvements de 1837, tant au Haut-Canada qu'au Bas-Canada, n'ont pas abouti immédiatement à l'indépendance nationale, mais ils ont effectivement suscité une nouvelle constellation politique qui a amené directement la concession du gouvernement responsable aux colonies que nous connaissons maintenant sous le nom de Canada. Cette nouvelle constellation politique est l'ancêtre direct de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui, même aujourd'hui, modifié, vous sert de constitution.

Les choses se sont passées différemment dans notre cas. Mon pays avait encore à subir près d'un siècle de régime colonial quand le peuple du Canada a assumé le statut de nation. Notre indépendance ne nous est pas venue sans

Le disc
des fait



—ONF

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE L'INDONÉSIE AU PARLEMENT CANADIEN

Le discours que M. Soukarno a prononcé devant les deux chambres du Parlement canadien a été l'un des faits saillants du programme fort chargé de sa première visite à Ottawa. La photo ci-dessus fait voir M. Soukarno au moment où il adresse la parole à la Chambre des communes.

peine mais elle s'est réalisée éventuellement à la suite de la guerre, de l'occupation ennemie, de la révolution et, ce qui importe le plus, d'une lutte nationale qui a duré des dizaines d'années. Cependant, cette grande lutte est maintenant en partie achevée. La République d'Indonésie s'est jointe à la famille des nations et tend à jouer pleinement son rôle dans les tâches et responsabilités communes de cette famille.

En voyant les membres du Parlement et vous, monsieur, je songe nécessairement aux Canadiens disséminés à travers le pays, qui vous ont choisis comme leurs représentants et qui vous ont confié les responsabilités du gouvernement. Je voudrais transmettre à ces gens, d'une extrémité à l'autre de ce vaste pays, mes plus sincères salutations, celles des membres de mon parti et du peuple indonésien. Je voudrais aussi vous offrir les remerciements les plus sincères du peuple indonésien pour l'aide que vous lui avez accordée dans le passé. Nous espérons aussi que cette visite favorisera des relations encore plus étroites à l'avenir. Il ne serait pas étonnant que des relations plus étroites s'établissent entre des voisins, même s'ils sont séparés par les milliers de milles de l'Océan Pacifique.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser quelques mots aux membres canadiens-français. Je me sens vraiment privilégié en tant que premier citoyen de mon pays, de vous transmettre avant tout les vœux les plus sincères et cordiaux du peuple indonésien, que j'ai l'honneur de représenter ici. Ce sont les vœux d'un peuple ami dont les idéaux et les intérêts sont presque identiques

aux vôtres. Cette similarité est bien logique, étant donné que les racines de civilisations dans tous les pays démocratiques sont en principe les mêmes.

De plus, je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui,—unique dans notre histoire,—pour vous remercier de l'accueil chaleureux que vous m'avez accordé.

Monsieur l'Orateur, il est évident que le sol, le climat et les habitants sont les éléments fondamentaux dans l'édification de toute nation. L'avenir de la nation dépend beaucoup de l'usage fait du sol et de ses ressources. On sait bien que l'avenir politique de la nation dépend de sa puissance organisée et que sa expansion sociale et culturelle ne se mesure que par la victoire du peuple sur le milieu ambiant.

Richesses naturelles de l'Indonésie

Comme le Canada, l'Indonésie est un vaste pays. Nous avons plus de trois mille îles habitées et notre archipel va de la Malaisie jusqu'au nord de l'Australie. C'est un vaste pays de 82 millions d'habitants et je dirai, sans aucun esprit de vantardise toutefois, qu'il occupe le troisième rang parmi les démocraties du monde. Notre nation est jeune dans le monde moderne, mais elle n'entre pas les mains vides dans la famille des nations. Je sais que le Canada ne fait que commencer à exploiter les grandes richesses que lui a départies Providence; l'Indonésie est dans le même cas. La différence avec nous, c'est que le Canada ne pouvait exploiter ses vastes ressources naturelles tant que la science et la technique n'eurent pas atteint leur niveau actuel. Il y a longtemps que la richesse naturelle de l'Indonésie aurait pu être exploitée au bénéfice de l'humanité. Mais nous étions aux prises avec un système colonial.

Aujourd'hui, nous n'entrevoions aucune limite aux possibilités d'expansion. Il n'est pas exagéré de dire que même nous, en Indonésie, ne connaissons pas la richesse de notre pays. Il n'est pas exagéré de dire que de nombreuses îles de notre archipel sont à peine explorées, encore moins exploitées. Lorsque la technologie et la science modernes s'appliqueront à la tâche d'obtenir de l'archipel un rendement maximum, l'Indonésie, et je le dis sans crainte d'être démenti, contribuera beaucoup, énormément même, au bien-être matériel du monde interdépendant qu'est le nôtre.

Je suis en outre convaincu que l'Indonésie et les autres pays de l'Asie et de l'Afrique qui sont à l'aube d'une existence nouvelle réservent au monde d'autres dons. Je voudrais vous citer un passage,—très court mais très important,—que j'emprunte à une brochure que le Gouvernement canadien a fait distribuer. Cette brochure a été diffusée il y a trois ans dans tous les pays de l'Asie du Sud-Est, et on y trouve ce qui suit au sujet de l'Asie: « Bien que nous ayons quelque chose à donner et à enseigner, nous avons aussi beaucoup à recevoir et à apprendre. Dans notre vaste pays, nous avons appris comment vivre et prospérer, mais nous avons beaucoup à apprendre de l'Asie, de ses cultures anciennes, de ces valeurs durables qui réconfortent et réjouissent l'esprit et le cœur.

Monsieur l'Orateur, c'est peut-être vrai. Ce qui est vrai aussi, c'est que de l'Est peut venir un grand avantage matériel pour toutes les nations, pour l'Ouest comme pour l'Est, pour le monde entier!

Je sais que c'est un truisme de parler de l'interdépendance des nations. Je sais que presque tous les orateurs en parlent aujourd'hui, mais c'est quelque chose dont il n'est pas facile de comprendre la signification à la froide lumière de la réalité. Il est évident que le Gouvernement du Canada comprend véritablement la situation; le Canada en participant à concurrence de plus de 2 millions de dollars par année au Plan de Colombo le manifeste clairement. En tant que représentant d'un pays et d'une nation qui bénéficient de cette aide, je sais ce que signifie le Plan de Colombo et, croyez-moi, j'exprime la gratitude

de mon peuple pour cet exemple de fraternité entre nations et d'interdépendance humaine.

Nous sommes, croyez-le bien, profondément reconnaissants pour toute aide qu'on nous fait parvenir, de quelque partie du globe qu'elle provienne. Nous avons lutté longtemps pour notre identité nationale. Nous chérissons cette identité; elle nous est aussi précieuse que la vie même. Nous aspirons donc, avant tout, à maintenir et à sauvegarder notre identité nationale. Je vous l'assure avec toute la gravité qui s'impose: rien ne nous l'enlèvera jamais. Aucun espoir, aucune promesse d'avantages immédiats ne nous persuadera de céder même une parcelle de notre indépendance, de cette indépendance en tant que nation qui nous est plus précieuse que tout au monde.

Nationalisme en Asie et en Afrique

Quand j'ai, pour la première fois, mis le pied sur le sol des États-Unis, j'ai exprimé l'espoir de pouvoir observer l'Amérique, notamment en tant que mentalité. Il importe que l'Asie et l'Afrique soient envisagées en tant que mentalités. Quelle est donc cette mentalité asiatique et africaine? C'est essentiellement la détermination de voir les nations asiatiques et africaines atteindre à leur propre réalité nationale. J'emploie à dessein le mot « réalité », car une nation est une réalité.

Qui donc pourrait en douter, après avoir observé le monde d'après-guerre? Et plus particulièrement, peut-être, qui pourrait en douter après avoir suivi la conférence asiato-africaine qui s'est déroulée à Bandoeng il y a un an? Cette grande assemblée historique de vingt-neuf États a nettement indiqué où nous mène l'histoire dans ce monde troublé d'après-guerre. Des représentants de plus de la moitié du genre humain, des représentants d'un milliard six cents millions d'hommes, se sont réunis dans une des villes montagneuses de l'Indonésie pour discuter des problèmes d'intérêt commun.

Ces représentants nationaux de l'Asie et de l'Afrique ont discuté le problème fondamental du statut de leur nation dans notre monde moderne. Je sais que je n'ai pas besoin de vous dire quel a été le résultat de cette conférence. Vous savez qu'on y a adopté à l'unanimité une longue résolution qui s'étendait à tous les aspects de la question. Ce résultat a répondu à la question fondamentale du statut de ces nations. Il a révélé ce que demandaient les peuples d'Asie et d'Afrique, et à quoi ils aspiraient. Ces représentants assemblés de la majorité du genre humain ont clairement exprimé leur opposition au système colonial sous toutes ses formes, qui est un fait capital du milieu du XX^e siècle.

Par-dessus tout, nous en sommes à la période du nationalisme asiatique et africain, une période où les conditions d'une époque révolue disparaissent, où s'écroule l'ancien régime abhorré de la société mondiale. Peut-on s'étonner que le système colonial, quelque forme qu'il prenne, derrière quelque masque qu'il se cache, de quelque travestissement qu'il s'affuble, soit une chose vraiment odieuse et répugnante? Je vous dirai que le système colonial a légué à l'Indonésie un héritage d'analphabétisme, de maladie, d'ignorance, et de dégradation qui était une honte et une menace pour le XX^e siècle. Notre taux d'analphabétisme était le plus élevé au monde. Notre taux de mortalité était également le plus élevé au monde. Nous avions le plus bas niveau de vie du monde entier: un « goband » par jour, deux centièmes et demi de florin par jour,—pas même un centième de dollar par jour. Notre pays était riche, mais sa richesse ne servait pas à alléger la misère et l'ignorance de notre population. Ayant atteint l'indépendance, nous éprouvons encore les suites de trois cent cinquante ans de colonialisme. Et ces suites ne sont pas légères.

L'analphabétisme, la maladie que la science a appris depuis longtemps à combattre, l'arriération technique, une grande inégalité sociale, une grande

arriération économique, tel était notre héritage, mais avec un gouvernement national, avec un gouvernement voué au relèvement et au progrès de notre peuple, ces choses ne sont pas insupportables ni inchangeables.

Progrès accomplis

Il y a juste onze ans, presque toute notre population était illettrée; aujourd'hui, moins de la moitié est illettrée. Peut-être semble-t-il que je fais de la vantardise, mais je suis immensément fier des réalisations en ce domaine, et je suis immensément fier de nos progrès nationaux en d'autres secteurs. Nous, peuple jadis compté parmi les pays sans voix et sans considération dans le monde, peuple jadis rangé parmi les pays qui ne comptaient pas, nous avons, par exemple, tout récemment, terminé à notre vive satisfaction les premières élections générales de notre pays. C'est une réalisation considérable, et j'en suis fier. J'en suis fier parce qu'elle démontre un degré de progrès politique qu'on n'aurait guère pu attendre d'un peuple qui, il y a seulement onze ans, n'était même pas considéré par le monde.

Au suffrage universel et au scrutin secret, nous avons élu un Parlement et une Assemblée constituante. Je me rends compte qu'à elles seules ces institutions n'assurent pas l'existence de la démocratie, mais je sais aussi qu'en leur absence aucune démocratie ne saurait subsister. Après mûre réflexion nous avons opté pour la voie démocratique qui nous conduira à notre maturité et à notre émancipation nationales. Nous avons choisi la voie de Pantja Sila, la fidélité aux cinq principes de notre État, qui sont: la foi en Dieu; le nationalisme; l'humanitarisme; la démocratie et, enfin, la justice sociale. Nous croyons que c'est par cette voie que nous parviendrons le plus rapidement à la vie féconde et utile qui constitue un devoir et un droit pour tout pays du monde actuel.

Il y a une voie, nous le savons tous, qui mène à la participation aux affaires internationales. Nous avons opté pour cette voie de Pantja Sila. Nous avons ferme espoir qu'elle nous conduira au succès.

Politique étrangère indépendante

On s'étonne parfois, paraît-il, de notre attitude envers certains problèmes internationaux. Nous n'acceptons d'avance les opinions d'aucun groupe. Nous n'adhérons à aucune organisation militaire. Nous entendons être nous-mêmes. Il est vrai, bien vrai, que nous sommes d'enthousiastes adhérents de l'ONU, ce que nous entrevoyons dans l'Organisation des Nations Unies les linéaments d'une future organisation mondiale. Notre politique étrangère, nous ne l'appelons pas une politique « neutre », mais une politique « indépendante » et « active ». Nous la désignons ainsi parce que nos opinions s'inspirent de ce qui nous semble le mieux favoriser les intérêts de l'univers et de notre propre pays. Et nous agissons en conséquence.

Sir Wilfrid Laurier, à qui le Canada doit une partie de sa grandeur, disait en 1900: « Je proclame ceci: à l'avenir le Canada sera libre d'agir ou de ne pas agir ». Par ces mots, ce grand premier ministre, architecte de l'avenir, résumait la politique étrangère qui est aujourd'hui celle de l'Indonésie.

Nous cherchons à nous donner une politique qui soit pour le plus grand bien de l'humanité. Si notre politique étrangère va parfois à l'encontre de ce que vous croyez et qui inspire vos décisions, veuillez me croire quand je dis que ce que nous faisons, la façon dont nous votons nous sont dictés par nos idéaux et non par aucun esprit d'opposition.

Oui, je le répète, l'océan Pacifique nous sépare. Mais il nous unit également. Nous sommes voisins et rien n'est plus important pour des voisins que de se comprendre. Je ne suis pas venu en ce vaste pays pour conclure un traité



VISITE DE M. SOUKARNO A OTTAWA

Pendant son séjour à Ottawa, lors de sa première visite au Canada, M. Soukarno, président de l'Indonésie, a visité les édifices du Parlement où il a prononcé une allocution devant le Sénat et la Chambre des communes. Dans la photo ci-dessus, on voit M. Soukarno, en compagnie du premier ministre, M. St-Laurent (au centre), durant la visite qu'il fit à M. L-René Beaudoin, président de la Chambre des communes.

J'y suis venu avec l'espoir que ma courte visite conduira à une meilleure compréhension entre nos nations. S'il en était ainsi, je m'estimerai content. Un grand avenir vous attend vous et votre voisin et ami du sud, les États-Unis d'Amérique, vaste pays que je viens de visiter. On dit « qu'une invisible frontière d'amitié » existe entre le Canada et les États-Unis. Je prie pour que se noue et s'affermisse le même lien d'amitié entre l'Indonésie et le Canada.

Je dis encore une fois: Si notre politique étrangère devait parfois aller à l'encontre de vos idées et des actes qu'elles entraînent, ce serait sous la dictée de nos idéaux et non dans un esprit d'opposition. Que notre amitié soit ferme.

Monsieur l'Orateur, mesdames et messieurs, ne sous-estimez pas, je vous prie, la force du torrent nationaliste qui déferle aujourd'hui sur l'Asie et l'Afrique. C'est un torrent puissant et, chose certaine, nous sommes au cœur d'un phénomène historique capital pour l'avenir de l'humanité. Il s'agit d'un torrent nationaliste qui n'est dirigé contre aucune personne ni aucune nation.

C'est un torrent qui a pour objet d'assurer à l'humanité une plus grande liberté, une plus complète libération. Je le dis en toute sincérité, tout effort tenté pour résister à ce torrent sera vain, tout comme a été vaine toute tentative faite pour enrayer l'évolution historique. Ce torrent n'est dirigé que contre l'idée surannée du colonialisme. Même si on peut l'appeler un torrent destructeur, il ne détruit que le colonialisme, et tend à agrandir et à élargir l'horizon de la liberté pour tous les hommes, partout, et dans tous les pays. Dans le cadre de l'histoire, il est constructif et progressiste.

Aujourd'hui la majeure partie de mon propre pays est libre, la majeure partie de ma nation jouit de l'indépendance; toutefois, à notre regret et à notre mécontentement soutenu, une partie de notre nation et de notre pays souffre encore de la plaie du colonialisme, qui empêche l'humanité de donner sa mesure. L'Irian de l'Ouest, que vous connaissez peut-être mieux sous le nom de Nouvelle-Guinée occidentale, n'est pas encore libre. Tant que l'Irian occidental ne sera pas rattaché au reste de mon pays, l'Indonésie se sentira incomplète et exposée au danger. Il est incontestable que l'Irian occidental fait partie de l'Indonésie et, en vérité, jusqu'en 1950, personne au monde n'aurait songé à le nier. Nous ne serons jamais satisfaits, nous de l'Indonésie, tant que nous ne serons pas unis à nos frères non encore libérés, parce que nous savons ce que le colonialisme apporte aux hommes, de malheur, de misère et de dégradation.

Dans notre monde, si troublé et tourmenté soit-il, nous remportons quand même beaucoup de succès dans nos réalisations destinées à assurer la paix et la sécurité de l'humanité. Ce que nous avons gagné, nous l'avons acquis grâce à une plus grande compréhension des hommes entre eux en tant que frères.

C'est essentiel. Dans le fond, l'humanité est la même partout dans le monde, peu important les détails culturels ou idéologiques qui semblent la diviser. La compréhension et la sympathie sont nécessaires. Une compréhension active et une sympathie active aideront à atténuer le malaise et la tension dans le monde. C'est vraiment là le message que je vous adresse. Accordez-nous votre compréhension et votre sympathie. Si possible, accordez-nous votre compréhension active et votre sympathie active. Si vous agissez ainsi et si les peuples de l'Asie et de l'Afrique peuvent conserver cette sympathie et cette compréhension actives, l'avenir du monde pourrait être fort prometteur.

Oui, dans le fond l'humanité est la même partout, peu important les détails culturels ou idéologiques qui semblent la diviser. Pourquoi l'humanité se diviserait-elle? L'Indonésie est un pays qui comprend plusieurs religions et plusieurs croyances. En Indonésie, nous avons des musulmans, des chrétiens, des bouddhistes et des gens d'autres croyances. Nous comptons aussi plusieurs groupes ethniques, comme les Javanais, les Achenais, les Balanais, les Madoerai, les Sondanais et le reste. Mais Dieu merci, nous voulons l'unité.

Nous nous efforçons de mettre en pratique la devise de notre pays qui est *Bhinneka Tunggal Ika*, ce qui signifie l'Unité dans la diversité. Nous sommes tolérants les uns envers les autres; nous sommes une nation. Un des phénomènes remarquables de l'histoire moderne c'est que le peuple indonésien, qui habite trois mille îles, est uni en une nation, sans pression, sans coercition, sans guerre civile.

Quelle est alors la force qui nous unit? C'est la volonté de nous entendre, le désir d'être ensemble, au lieu de nous soupçonner, de nous dominer, de nous menacer et de nous coloniser l'un l'autre, ou de vivre aux dépens l'un de l'autre.

Nous, de l'Indonésie, cherchons à mettre en pratique chez nous le *Bhinneka Tunggal Ika*. Cherchons aussi à le mettre en pratique parmi les nations.

Ce n'est qu'alors que nous pourrons nous dire en regardant de nouvelles étoiles: « Nous vous remercions, Seigneur, de nous avoir donné le monde et nous avons vécu selon Votre loi ».

Le pacte de Bagdad

Le pacte de Bagdad groupe quatre puissances du Moyen-Orient: Turquie, Irak, Iran et Pakistan, en un dispositif régional de défense allié au Royaume-Uni. Il a pour origine la signature à Bagdad, le 24 février 1955, d'un pacte de coopération entre la Turquie et l'Iran. Visant la collaboration en matière de défense et de sécurité entre tous les signataires, le traité était « accessible à tout membre de la Ligue arabe et à tout autre État immédiatement intéressé à la sécurité et à la paix de la région »; c'est en vertu de cette disposition qu'en avril 1955 le Royaume-Uni a adhéré officiellement à l'alliance à laquelle se sont également joints le Pakistan en juillet et l'Iran en novembre.

Bien que l'objet du pacte ne le touche pas de près, le Canada s'intéresse naturellement à tout groupement défensif de pays amis. En outre, par l'entremise du Commonwealth, il a des affiliations avec deux des signataires du pacte de Bagdad: le Royaume-Uni et le Pakistan; du fait de son adhésion au Traité de l'Atlantique Nord, il a aussi des liens avec le Royaume-Uni et la Turquie.

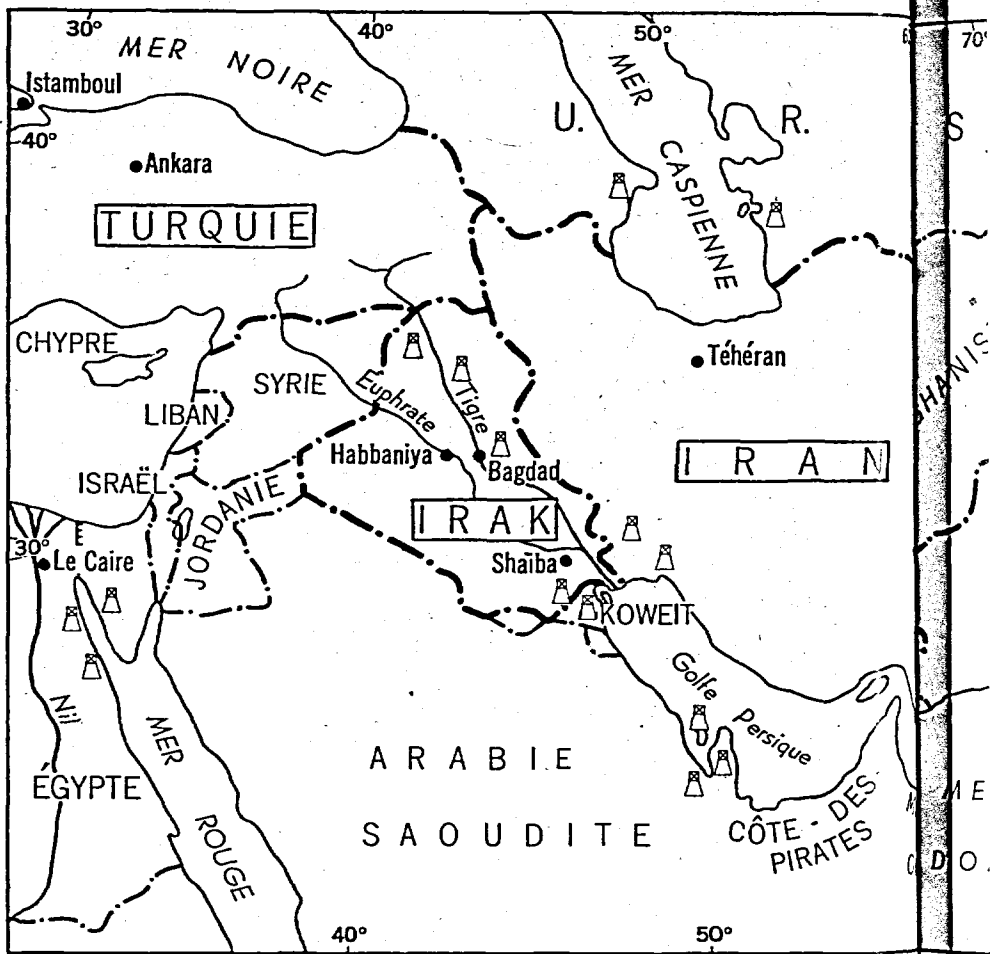
Le pacte de Bagdad, selon certaines critiques, aurait abouti à un dispositif de défense rudimentaire et contribuerait à diviser le Moyen-Orient, la plupart des pays arabes, notamment l'Égypte, n'y ayant pas adhéré. Cependant, il représente une position précise contre l'agression et la subversion; de plus l'alliance s'oriente sans cesse davantage vers une assistance économique destinée non seulement à ses membres mais à l'ensemble de la région.

Historique

L'alliance doit ses origines aux efforts d'un homme d'État irakien d'expérience, Nuri el Saïd, pour faire en sorte que « la coopération de l'Irak avec les pays étrangers se conforme à l'article 51 de la charte des Nations Unies, dont les dispositions prévoient l'établissement entre tous les pays souverains de relations tendant à sauvegarder la paix mondiale ». Au cours des derniers mois de 1954, M. Nuri a eu des entretiens avec le colonel Nasser, au Caire, et avec les dirigeants turcs à Istamboul, sur la possibilité de créer un dispositif de défense collective au Moyen-Orient. Il a aussi rendu visite au Royaume-Uni. Lors de ces conversations, M. Nuri soutenait que les pays arabes n'étaient pas assez forts pour observer la neutralité absolue entre l'Est et l'Ouest, que leur collaboration, impossible avec les pays communistes, pouvait être harmonieuse avec l'Ouest, si les problèmes de Suez et de la Palestine étaient résolus de façon satisfaisante.

Les thèses de M. Nuri ont reçu un accueil favorable de la Turquie, déjà acquise à l'idée d'un dispositif régional de défense puisqu'elle avait conclu en avril 1954 un pacte de coopération et de défense avec le Pakistan. C'est ainsi que le pacte de coopération entre l'Irak et la Turquie, appelé plus tard le pacte de Bagdad, a été conclu le 24 février 1955.

Outre ce qui a été mentionné ci-dessus, le pacte stipulait qu'un Conseil ministériel permanent serait créé aussitôt que l'alliance comprendrait quatre membres. Par un échange de lettres au moment de la signature du pacte, l'Irak et la Turquie se sont entendus pour reconnaître qu'en vertu du traité ils résisteraient conjointement à toute agression dirigée contre l'un ou l'autre et que pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient

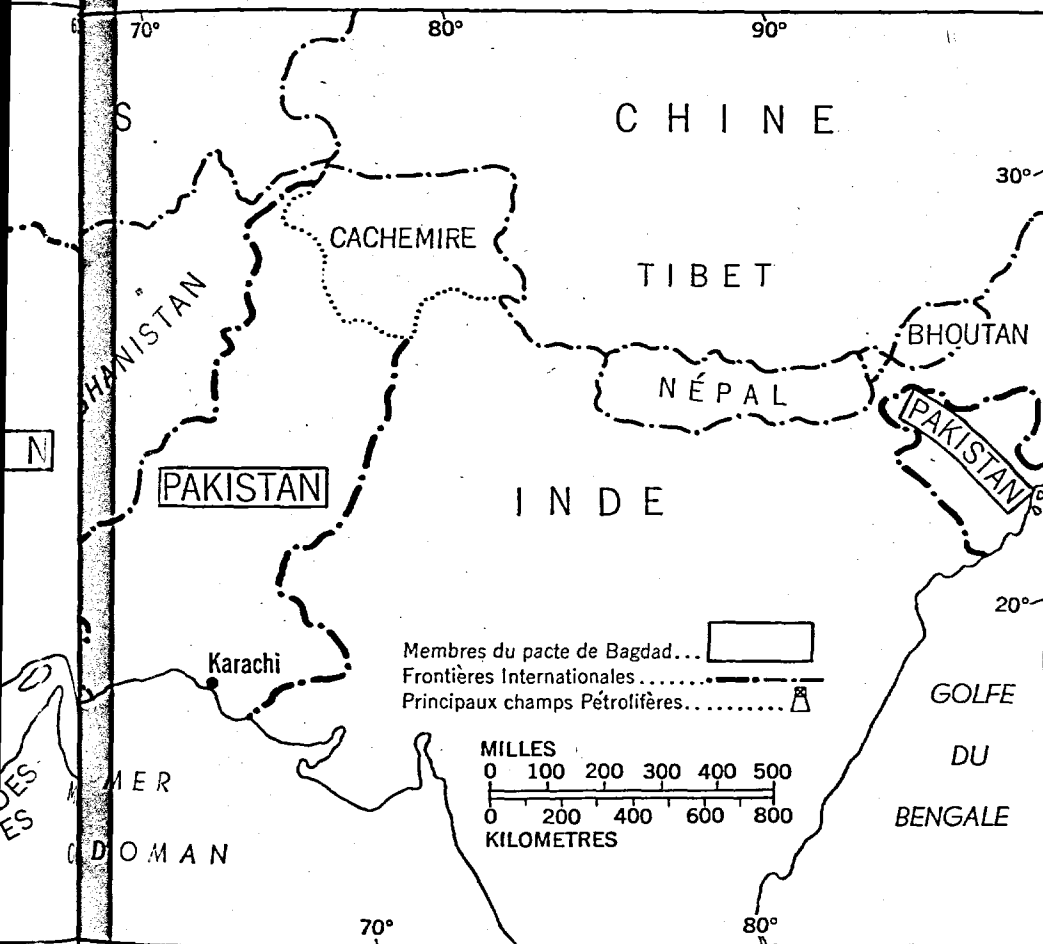


ils s'efforceraient de mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies concernant la Palestine.

Réaction soviétique

À la suite de l'accession du Royaume-Uni et du Pakistan, il restait à l'Iran de compléter au nord le dispositif de défense du Moyen-Orient par son accession au Pacte au début de novembre. Les États-Unis ont accueilli l'entrée de l'Iran comme « une évolution normale qui devrait favoriser la paix, la stabilité et le bien-être social dans la région ». Cependant, à cette occasion le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique a vigoureusement dénoncé le pacte de Bagdad qu'il a décrit comme « un alignement militaire au service de certains milieux agressifs que n'intéresse pas le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ». M. Molotov a ajouté que le pacte avait pour objectif le maintien et la restauration de la dépendance coloniale des pays de la région. L'accession de l'Iran était incompatible avec le renforcement de la paix et de la sécurité et s'opposait à ses « relations de bon voisinage » avec l'Union soviétique.

À cette première attaque soviétique, l'Iran répliqua par une note polie mais ferme. Les signataires du pacte, affirmait-elle, ont respecté comme il se devait



les principes des Nations Unies, et l'Iran en y accédant ne cherchait rien d'autre que sa propre défense. Quant à l'allusion de M. Molotov à la restauration du colonialisme au Moyen-Orient, la note soulignait que l'anticolonialisme constituait un point fondamental de la politique étrangère de l'Iran. L'adhésion de l'Iran ne devait pas troubler ses relations amicales et de bon voisinage avec l'Union soviétique et ne venait d'aucune façon en conflit avec les termes des ententes existantes entre les deux puissances.

Depuis lors l'URSS a protesté à maintes reprises contre l'adhésion iranienne à l'alliance et dans ses réponses l'Iran n'a pas cessé d'insister sur les buts pacifiques du pacte.

L'accession du Pakistan entraînait l'application de l'article du pacte en vertu duquel un Conseil ministériel devait être établi lorsqu'au moins quatre puissances se seraient jointes à l'alliance. La réunion inaugurale du Conseil a eu lieu à Bagdad les 21 et 22 novembre 1955 sous la présidence de M. Nuri el Saïd. L'Iran, le Pakistan et la Turquie étaient représentés par leurs premiers ministres et le Royaume-Uni par son secrétaire au Foreign Office, M. Harold Macmillan. Les États-Unis, qui avaient accepté l'invitation de prendre part aux délibérations à titre d'observateurs, se sont fait représenter au Conseil par

leur ambassadeur à Bagdad. De plus un représentant des services armés américains siégeait à la Commission militaire. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, les membres du pacte ont exprimé leur appréciation au sujet des mesures prises par les États-Unis pour établir une liaison politique et militaire permanente avec le Conseil et suivre de près son activité économique.

Coopération économique

L'une des caractéristiques de la première réunion du Conseil fut l'importance attachée à la coopération économique. On décida qu'une Commission économique serait établie afin de développer et de renforcer les ressources économiques et financières de la région. Cet organisme devait notamment étudier les moyens de faire servir à tous les pays membres l'expérience acquise dans le domaine de la mise en valeur et de discuter les problèmes communs sur une base régionale avec la Banque internationale, l'Organisation mondiale de la santé, le FISE et autres institutions spécialisées. Le Conseil s'est dit satisfait des progrès économiques pratiques déjà accomplis, notant par exemple que le Royaume-Uni avait décidé de prêter assistance à l'Irak en aidant à constituer une réserve d'or de 5 millions de livres au cours des deux prochaines années et en recourant à d'autres formes de coopération économique. Le Royaume-Uni a également offert, à la réunion de Bagdad, d'aider les pays du pacte dans l'application des techniques atomiques, en tenant compte tout spécialement des problèmes locaux et régionaux. On a clairement établi que cette assistance ne porterait que sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'offre a été bien accueillie du Conseil, qui a chargé la Commission économique d'en étudier l'application pratique.

Tenue à Bagdad les 10 et 11 janvier 1956, la réunion pour la mise sur pied de la Commission économique groupait des observateurs des États-Unis ainsi que des représentants des États membres. Il fut convenu de faire des études particulières sur divers sujets, tels les suivants: relations commerciales, communications, agriculture, entreprises conjointes de mise en valeur, formation technique et hygiène. La Commission a décidé de proposer l'établissement, avec l'aide britannique, d'un centre d'études atomiques à Bagdad pour le bénéfice de tous les pays membres.

A sa deuxième réunion tenue à Téhéran en avril dernier, le Conseil ministériel a adopté le rapport de la Commission économique, précisant qu'il fallait « en appliquer les recommandations sans délai ». Les fins économiques du pacte ont été de nouveau mises en lumière. Le Conseil a décidé d'établir un groupe de travail avec mission d'examiner les moyens de mettre en œuvre, après étude et grâce à une assistance économique et technique, certains projets économiques régionaux intéressant au moins deux États membres. Le délégué des États-Unis à la Commission économique a réaffirmé l'intention de son pays de continuer, toujours sur une base bilatérale, l'aide économique et technique aux membres du pacte, ajoutant que les autorités américaines étudieraient la possibilité de collaborer à certains travaux entrepris conjointement par des pays membres.

On a reconnu en même temps que les buts fondamentaux du communisme international n'avaient pas changé et qu'on ne pouvait pas relâcher les efforts tendant à renforcer le potentiel défensif des puissances du pacte.

Il a été entendu que la prochaine réunion du Conseil ministériel se tiendrait à Karachi en janvier 1957. En fait, le Conseil est censé être en session continue et chaque gouvernement membré y maintient un représentant sup-

pléant qui jouit du rang d'ambassadeur. Un secrétariat permanent est établi à Bagdad.

Avenir du Pacte

A la Chambre des communes du Royaume-Uni le 12 décembre dernier, M. Harold Macmillan a fait certaines observations sur l'avenir du pacte de Bagdad. Le pacte, a-t-il déclaré, n'a pas été conçu comme un facteur de division du monde arabe; au contraire, on peut souhaiter qu'à la longue il en réalisera l'unité quand certains pays, qui semblent maintenant hésitants ou même antipathiques, voudront s'associer à nous et à nos amis. L'alliance réfute l'assertion, à caractère de propagande, de l'Union soviétique, à savoir qu'il existerait une divergence irréductible d'intérêts et de mobiles entre les peuples occidentaux et les peuples asiatiques, car elle constitue une association équitable et loyale entre la Grande-Bretagne, à laquelle se joignent les États-Unis, et quatre grandes puissances orientales: Pakistan, Iran, Turquie et Irak.

Sir Anthony Eden a adopté le même point de vue. Le pacte de Bagdad, a-t-il déclaré, a eu cette caractéristique exceptionnelle de rassembler autour de la table de conférence une nation occidentale et bon nombre de nations orientales pour tenter de régler non seulement des problèmes militaires mais, si on les envisage dans le présent contexte, des problèmes économiques d'une importance beaucoup plus grande, puisqu'ils sont susceptibles de modifier le sort de toute la région. Cette dernière idée fait naître le plus grand espoir quant à l'avenir du pacte, l'espoir que grâce à ses dispositions d'ordre économique, appliquées en temps voulu non seulement à ses membres actuels mais à d'autres pays, il contribuera à accroître le bien-être de toutes les populations du Moyen-Orient.



LE CANADA ENVOIE DES SECOURS AUX VICTIMES D'UN SÉISME AU LIBAN

Des représentants du Gouvernement libanais, de la Croix-Rouge libanaise et de la Légation du Canada ont accueilli récemment, à l'aéroport de Beyrouth, un avion de transport du CARC qui apportait des secours aux victimes d'un séisme. La cargaison qu'on voit ici et qui forme une partie de la contribution de \$25,000 que le Gouvernement canadien, par l'entremise de la Société canadienne de la Croix-Rouge, a affectée aux sinistrés du Liban, comprend aussi une portion des \$10,000 de médicaments fournis par la jeune Croix-Rouge canadienne. On assiste ici au déchargement de la cargaison.

Le Canada et les Nations Unies

Conseil économique et social: XXI^e session

APRÈS une absence de trois ans, le Canada est redevenu pour trois ans membre du Conseil économique et social. A la vingt et unième session du Conseil, qui s'est déroulée au siège des Nations Unies, à New-York, du 17 avril au 4 mai, le Canada s'est fait représenter par une délégation que dirigeait M. R. A. MacKay, son représentant permanent auprès des Nations Unies, et qui comprenait en outre M. O. J. Firestone, conseiller économique au ministère du Commerce, M. Marcel Cadieux, du ministère des Affaires extérieures, et M. W. H. Miller, directeur des levés et de la cartographie au ministère des Mines et des Relevés techniques.

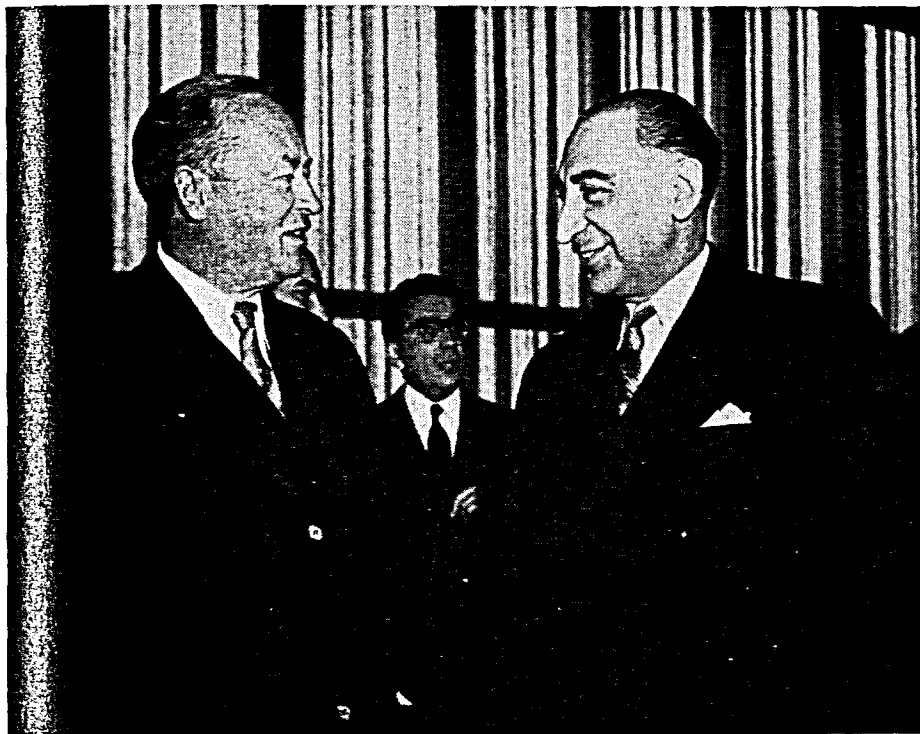
M. Hans Engen, représentant permanent de la Norvège auprès des Nations Unies, a été élu à l'unanimité président pour 1956. M. Jose Vicente Trujillo, représentant permanent de l'Équateur, et M. Saïd Hasan, représentant permanent du Pakistan, ont été élus vice-présidents. (Les deux vice-présidents ont présidé chacun un comité plénier du Conseil: le Comité social et le Comité économique.

Cette session a été marquée d'un esprit « d'hommes d'affaires » et s'est déroulée, en général, dans une atmosphère de cordialité. Les profondes divergences de vues des États communistes et non communistes se sont toutefois manifestées au cours du débat sur le travail forcé, ainsi qu'en deux occasions où le délégué de l'URSS a trouvé trop restrictifs les mots « membres des Nations Unies et (ou) des institutions spécialisées », employés dans des conventions ou dans les invitations à des conférences. On a remarqué que les pays du bloc soviétique mettaient tout l'accent sur deux thèmes particuliers: les possibilités d'échanges fructueux avec les pays insuffisamment développés, d'une part, et de l'autre l'utilité de commissions économiques régionales et d'une coopération interrégionale.

Outre les représentants de diverses institutions spécialisées et d'organismes non gouvernementaux, des observateurs avaient été envoyés à cette session par l'Australie, la Belgique, le Chili, la Colombie, Haïti, les Philippines, la Pologne, le Venezuela et par trois nouveaux membres des Nations Unies, la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie. Les observateurs de ces trois derniers États ont trouvé, naturellement, l'occasion d'exposer leurs points de vue en séance plénière.

Sources d'énergie et développement économique

Il a été accompli un utile travail préliminaire intéressant trois aspects de la production d'énergie pour le développement économique: ressources hydrauliques, application de l'énergie atomique au développement économique, autres sources nouvelles d'énergie. Bien que ce fût la première session à laquelle le Canada prit part depuis 1952, sa délégation y a joué un rôle de premier plan, notamment en ce qui concerne le développement industriel et l'amélioration de la productivité industrielle, la coopération internationale en matière de cartographie, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la coopération internationale en matière de développement des ressources hydrauliques.



—Nations Unies

RÉUNION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. R. A. Mackay (à gauche) représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Christian X. Palamas, représentant permanent de la Grèce, à la XXI^e session du Conseil économique et social de l'ONU.

En commission (M. Firestone y jouant le rôle de rapporteur du Groupe de travail) et en séance plénière, la délégation du Canada a pris une part appréciable à la rédaction d'une résolution sur l'industrialisation qui a été adoptée unanimement. Cette résolution invite le secrétaire général à présenter au Conseil, à sa vingt-deuxième session, un exposé des mesures d'organisation lui paraissant convenir le mieux à l'examen des questions relatives à l'industrialisation, ainsi qu'un rapport sur les répercussions financières et autres des travaux qui se poursuivent dans ce domaine. Elle prévoit d'autre part un examen particulièrement attentif des besoins du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité une résolution présentée en commun par le Canada et l'Équateur, en vertu de laquelle aura lieu à Tokyo en 1958 une seconde conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient et seront formés des comités de cartographie relevant des commissions économiques régionales, selon le désir des pays intéressés; la résolution vise aussi à aider à la production de cartes de base en vue de la localisation et de l'exploitation des richesses naturelles dans les régions peu exploitées, en vue de l'établissement d'une méthode internationale de transcription des noms géographiques et en vue de l'adoption de spécifications universellement acceptables pour la carte du monde au millionième.

La délégation du Canada a aussi figuré parmi les auteurs d'une résolution, adoptée à l'unanimité, qui prie le secrétaire général de préparer pour la vingt-

quatrième session du Conseil un rapport sur l'expérience et les études dont on dispose en ce qui concerne l'énergie atomique considérée comme facteur de développement économique; la résolution demande aussi que soit consulté le comité des Nations Unies chargé de ce qui concerne la seconde conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique afin que l'on puisse juger si cette conférence sera en mesure de consacrer son attention à l'application pratique de l'énergie atomique au développement économique, ou s'il y aura lieu de réunir une conférence spéciale.

Une résolution de la France, adoptée aussi à l'unanimité, prie le secrétaire général de faire rapport au Conseil, à sa vingt-quatrième session, sur les perspectives d'utilisation pratique des sources d'énergie telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie des marées, l'énergie géothermique et l'énergie thermique des mers et sur les conditions de la réunion d'une conférence internationale.

La délégation du Canada a voté dans le sens d'une résolution, présentée par la France et les États-Unis, qui prie le secrétaire général et les institutions spécialisées de poursuivre leurs consultations au sujet de la mise en valeur des ressources hydrauliques, porte à l'attention des gouvernements l'importance qu'il y a à déminéraliser les eaux salines, et établit un collège d'experts chargés d'examiner les incidences de la mise en valeur des bassins fluviaux. La délégation canadienne s'est abstenue de voter sur un amendement néerlandais envisageant une conférence internationale du développement des bassins fluviaux. Cette résolution a cependant été adoptée par le Conseil. Elle incorpore deux suggestions faites par le Canada, dont l'une souligne le besoin d'une coordination des institutions spécialisées et du secrétariat et l'autre a facilité l'approbation unanime de la résolution en y faisant insérer des points de fond proposés par le Pakistan.

Nécessité d'une coordination

En ce qui concerne les points ci-dessus, la délégation du Canada a souligné particulièrement la nécessité d'une coordination entre les institutions spécialisées et les Nations Unies et d'un plus grand recours aux facilités accordées par le Programme élargi d'assistance technique. Le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution concernant le point intitulé « Enseignement des buts et des principes, de la structure et des travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées et autres institutions d'éducation des États membres ». Le Conseil a pris acte du rapport du secrétaire général et a prié celui-ci d'établir, en collaboration avec le directeur général de l'UNESCO, un rapport semblable, fondé sur des informations prises auprès des États membres, que le Conseil examinera à sa vingt-neuvième session.

Le Conseil, examinant la demande de statut consultatif présentée par un certain nombre d'organisations non gouvernementales, a décidé d'accepter la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales et de ne pas restituer le statut consultatif à la Fédération internationale démocratique des femmes, qui avait mené une campagne contre les Nations Unies lors de l'intervention en Corée.

Le Conseil a adopté une résolution recommandant aux gouvernements de ratifier promptement la Convention des Nations Unies sur la circulation routière de 1949 et de continuer pendant trois années encore de reconnaître pour



—Nations Unies

LE COMITÉ DU SUNFED SE RÉUNIT

Une partie du Comité de seize membres que l'Assemblée générale a chargé d'étudier la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) confère avant les réunions tenues récemment au siège des Nations Unies à New-York. De gauche à droite, M. A.-F.-W. Plumtre, sous-ministre adjoint des Finances (Canada); M. J.G. Hadwen, ministère des Affaires extérieures; M. Hans Singer, Bureau des affaires économiques (Nations Unies), secrétaire; M. M. A. Anis (Égypte), et M. Ali Yavar Jung, président.

valables les permis de conduire conformes aux dispositions des deux conventions routières antérieures. La délégation canadienne a voté pour la résolution.

Elle s'est abstenue dans le cas d'une résolution qu'a approuvée le Conseil et qui, parce que l'opinion mondiale n'est pas suffisamment favorable à l'adoption d'un nouveau calendrier mondial, a remis *sine die* la question de la réforme du calendrier grégorien.

Questions sociales et humanitaires

La délégation canadienne a voté pour une résolution relative aux services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme; cette résolution approuve le projet d'un cycle d'études de quinze jours pour le personnel d'information, qui se déroulera à Genève cet été pendant la vingt-deuxième session du Conseil et sera consacré spécialement au développement de la liberté de l'information. Le programme des services consultatifs prévoit en outre une assistance visant à améliorer la condition de la femme, à prévenir la discrimination et à protéger les minorités, ainsi que, d'une façon générale, la dispensation de conseils relatifs aux droits de l'homme. Le secrétaire général fera rapport au Conseil, à sa vingt-troisième session, sur la mise en œuvre de ce programme.

Le Conseil a approuvé une résolution demandant que soit tenue cet été à Genève une conférence de plénipotentiaires ayant pour objet la rédaction d'une convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, ainsi que l'ouverture de cette convention à la signature. Après avoir formulé les réserves qu'impose le caractère fédératif de la constitution canadienne, la délégation du Canada a voté pour cette résolution et s'est jointe à la majorité pour repousser une proposition tendant à ce que la convention soit soumise d'abord à l'Assemblée générale.

La délégation du Canada s'est abstenue de voter sur une résolution approuvée par le Conseil et prévoyant une conférence de plénipotentiaires chargés de conclure une convention sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales internationales. La conférence a eu lieu au cours du mois présent; le Canada s'y est fait représenter par un observateur.

Le Conseil a adopté, trois États s'abstenant (Tchécoslovaquie, Indonésie et URSS), deux résolutions présentées conjointement par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada et qui recommandent à l'Assemblée générale de modifier sa résolution de 1950 de façon à libérer l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée de l'obligation qu'il avait jusqu'ici de faire rapport au Conseil. L'activité de l'Agence continuera d'être surveillée par le Comité consultatif et par l'Assemblée générale elle-même.

Fonds pour l'enfance

Le Conseil a noté favorablement le rapport présenté par le président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et approuvé à l'unanimité une résolution du Canada et de la France établissant une séparation entre le Conseil d'administration du Fonds et la Commission des questions sociales et prévoyant l'élection directe au Conseil des vingt-six membres de celui-ci, dont dix-huit, jusque-là, faisaient partie du Conseil parce qu'ils étaient membres de la Commission des questions sociales.

Lorsqu'ont eu lieu les élections aux commissions techniques du Conseil, le Canada a été réélu à la Commission de la population par un vote unanime. Le Canada ne posait pas sa candidature pour faire partie jusqu'en 1957 de la Commission de la condition de la femme, mais deux votes ont tout de même été déposés en sa faveur. Le Canada fait actuellement partie, non seulement de la Commission de la population, mais de la Commission de statistique (deuxième année de son mandat) et du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Parmi les nouveaux membres des Nations Unies, les trois qui souhaitent le plus être élus aux commissions techniques y ont obtenu chacun un siège: l'Autriche à la Commission des stupéfiants, l'Italie aux droits de l'homme, l'Espagne aux questions sociales. La Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie ont été élues respectivement à la Commission des transports et des communications, à la Commission de statistique et à celle des stupéfiants.

Il n'a pas été question officiellement, durant cette session, d'élargir la composition du Conseil économique et social et celle des communications techniques, ainsi que peut l'avoir rendu nécessaire l'adhésion de nombreux nouveaux membres aux Nations Unies.

Tunisie

Toutes les délégations ont souhaité la bienvenue à la Tunisie dans la fraternité des nations souveraines; le Conseil a approuvé à l'unanimité une résolution française faisant connaître à l'UNESCO que le Conseil ne s'opposait d'aucune façon à ce que la Tunisie soit admise parmi les membres de cette institution spécialisée.

Le Conseil a terminé sa vingt et unième session en approuvant l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session, laquelle aura lieu à Genève du 9 juillet au 10 août. Deux subdivisions de points de l'ordre du jour, concernant la réforme agraire et les coopératives, ont été reportées à l'ordre du jour de la vingt-troisième session, qui aura lieu le printemps prochain. Un point concernant l'élection de membres du Conseil à la Commission du commerce international des produits de base et une subdivision du point relatif à l'industrialisation ont été inscrits à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session; l'élection de membres au Conseil d'administration du Fonds pour l'enfance a été inscrite à l'ordre du jour de la reprise de la vingt-deuxième session (qui aura lieu pendant la onzième session de l'Assemblée générale, l'hiver prochain).



LE VICE-PRÉSIDENT DU BRÉSIL À OTTAWA

Les 10 et 11 mai, M. Joao Belchior Marques Goulart, vice-président des États-Unis du Brésil, et M^{me} Goulart ont fait un séjour à Ottawa. La suite vice-présidentielle comprenait M. Joao Lima Teixeira, chef du parti travailliste brésilien au Sénat, et M. Roberto Silveira, vice-gouverneur de l'État de Rio-de-Janeiro.

Durant sa visite dans la capitale, le vice-président a rencontré le gouverneur général, M. Vincent Massey, et le premier ministre, M. Louis St-Laurent; il s'est également entretenu avec M. Milton Gregg, C.V., ministre du Travail, et M. R. H. Winters, ministre des Travaux publics. Le 10 mai, il a été l'hôte d'honneur à un dîner offert au Country Club par M. Winters et le lendemain il était reçu à déjeuner par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Lester B. Pearson. Le soir du 11, l'ambassadeur du Brésil, M. Afranio de Mello-Franco, offrait en son honneur un dîner suivi d'une réception.

Le Plan de Colombo: Progrès accomplis

Le 3 mai, au Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, M. Nik Cavell, directeur de la Division de la coopération économique internationale, au ministère du Commerce, a fait l'exposé qui va suivre sur la participation du Canada au Plan de Colombo:

L'AN dernier lorsque j'ai comparu devant vous, je vous ai dit que, de façon générale, notre programme d'assistance au Sud-Est asiatique progressait d'une manière satisfaisante. Je vous ai fait l'exposé des efforts que déployaient les divers pays de cette région pour s'aider eux-mêmes. A vrai dire, ils participent eux-mêmes à l'effort total de développement dans la proportion d'environ 85 à 90 p. 100. Vous vous rappelez peut-être que je vous ai indiqué quelques-uns des moyens que nous employions pour leur aider à cet égard. Je vous ai dit alors que nous avions entrepris l'exécution de trente-huit projets et qu'un certain nombre d'autres étaient à l'étude. En tout, le nombre de nos avances de capitaux, importantes ou modestes, s'élève maintenant à soixante. En outre, une certaine quantité de matériel a été fourni en vertu du Programme de coopération technique, afin de faciliter et de rendre plus efficace le travail des techniciens que nous envoyons dans ces pays en vertu de ce Programme...

Assistance technique

Je voudrais vous parler du Programme de coopération technique. L'an dernier, je vous ai entretenu du travail que nous avons accompli dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. Vous vous souviendrez cependant que, l'an dernier, nous avons reçu un million de dollars supplémentaire pour assistance technique aux nouveaux pays qui s'étaient joints au Plan de Colombo et qui n'avaient encore reçu aucune aide du Canada, soit la Birmanie, la Malaisie, l'Indonésie et l'Indochine...

Je voudrais souligner le fait que nous formons des jeunes gens, que nous en faisons venir au pays en nombre toujours croissant et que ces jeunes gens sont à même de se rendre compte de notre façon démocratique de vivre. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour eux; ils retournent ensuite dans leur pays. Il faudra toutefois attendre quelques années avant de pouvoir juger des services qu'ils peuvent rendre. Nous nous rendons compte, de plus en plus, qu'ils sont tout comme les jeunes gens de notre pays: il y en a de brillants, d'autres qui travaillent assez bien et enfin, quelques-uns qui ne réussissent en rien. J'ai le sentiment toutefois que, lentement mais sûrement, nous ajoutons aux connaissances techniques, agricoles, médicales et autres que doivent posséder ces pays s'ils veulent améliorer le sort de leurs populations. Après leur séjour parmi nous, dans une société où règnent la liberté et la démocratie et où le standard de vie a été porté à un degré qui est à peu près le plus élevé au monde, ils retournent certainement chez eux avec les idées fort différentes de celles qu'ils avaient à leur arrivée ici. Nous espérons que leur influence se fera sentir de façon très marquée pendant tout au moins une vingtaine d'années, soit leur vie active moyenne.

Notre plus grande difficulté est de déterminer les champs d'activité où notre aide sera le plus efficace. Pour nous aider dans cette tâche, nous envoyons là-bas des missions composées des meilleurs hommes que nous puissions trouver

lis
dans leurs domaines respectifs. Certains d'entre eux ont acquis de l'expérience dans l'enseignement ou du côté technique, ici au Canada. Ils visitent un ou deux pays où ils tâchent de découvrir pour nous dans quels domaines de l'éducation l'aide du Canada pourrait être le plus utile . . .

Problèmes de la Birmanie, de l'Indonésie, de l'Indochine et de la Malaisie

façon
d'une
ert les
cipent
n 85 à
es-uns
ai dit
qu'un
vances
outre,
me de
ral des
ne . . .
e. L'an
l'Inde,
dermier.
te-chni-
avaient
de-nésie
ne nous
es gens
e. Nous
ns leur
ger des
n plus
rillants,
sent en
s aux
os séder
séjour
t où le
e-é au
ntes de
se fera
années.
té où
voyons
trouver

J'aimerais m'arrêter ici un moment pour faire part au Comité de certains faits concernant la Birmanie, l'Indonésie, l'Indochine et la Malaisie. Ces pays sont loin d'être aussi stables ou avancés que le sont le Pakistan, l'Inde et Ceylan, où nous avons jusqu'ici consacré la majeure partie de nos efforts. Pendant et après l'occupation japonaise, la Birmanie s'est trouvée dans une situation terrible. Tous ses moyens de communication avaient été détruits et le peu de commerce que l'on y faisait avait cessé. Dans ce pays, qui était autrefois le plus grand exportateur de riz de premier choix du monde, l'agriculture avait tellement périclité que le pays produisait à peine assez de riz pour sa propre consommation. Bien entendu, cela a eu pour effet de mettre fin à toute exportation qui lui aurait permis d'obtenir des devises étrangères et en conséquence il a été forcé de réduire considérablement son programme de développement. La situation s'est bien améliorée, mais elle n'est pas encore aussi bonne qu'elle ne l'était avant la guerre. La Birmanie a maintenant réussi à mettre fin aux trois guerres civiles qui l'ont ravagée après le départ des Japonais. Petit à petit, le gouvernement reprend la haute main, mais même aujourd'hui il n'est pas prudent de s'aventurer dans certaines parties de la Birmanie sans escorte militaire. Il va sans dire que cet état de choses gêne notre travail et fait qu'il nous est difficile de savoir où nous diriger pour apporter de l'aide . . .

L'Indonésie se trouve en meilleure posture. Elle a fini par régler la plupart de ses difficultés avec la Hollande et, graduellement, elle améliore et raffermi son gouvernement. Ce gouvernement commence à songer à un système d'éducation différent et à s'occuper des besoins de la population. Cependant, là encore, à cause de récents événements historiques, il nous est difficile de voir où nous pouvons le mieux aider.

Le Canada se trouve dans une position particulièrement avantageuse à l'égard des états indochinois. Ils étaient sous la domination française et par conséquent, en plus de la langue indigène, c'est le français qu'on y parle et non l'anglais comme dans l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Birmanie. Nous pouvons leur aider beaucoup parce que, en dehors de la France, nous sommes le seul pays à compter une forte population de langue française et des écoles et des universités où l'enseignement se donne en français. Nous sommes donc en mesure d'offrir une formation à leurs jeunes gens dont le français est la langue seconde . . . Quarante étudiants vietnamiens iront à Sainte-Anne-de-la-Pocatière où se trouve l'École d'agriculture de l'Université Laval. Ils forment le groupe le plus nombreux à venir au Canada conformément à notre Programme de coopération technique. Pour ma part, je suis très heureux que ce groupe nombreux vienne de l'Indochine ravagée par la guerre et qui a certes grand besoin, pour se remettre sur pied, de toute l'aide que nous pouvons lui apporter.

Comme vous le savez, l'entente conclue en février dernier entre la Malaisie et la Grande-Bretagne fera de la Malaisie un État indépendant au sein du Commonwealth, au mois d'août 1957, si possible. Il faut rédiger une constitution à cette fin, et le Canada, tout comme le Royaume-Uni, l'Australie, l'Inde



—Capitol Press

LE PLUS FORT GROUPE DE STAGIAIRES DU PLAN DE COLOMBO ARRIVE À OTTAWA

Avant de commencer leur cours à l'École d'agriculture de l'Université Laval à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec), un groupe de 38 stagiaires du Plan de Colombo, dont 37 du Vietnam et un du Laos, a passé quelques jours à Ottawa le mois dernier.

A l'occasion de leur visite aux édifices du Parlement canadien, les stagiaires ont été reçus par M. René Beaudoin, président de la Chambre des communes. On voit ci-dessus ce dernier (à droite) répondant aux questions de M. Phan Thank Nguyen, porte-parole du groupe (à gauche). Debout à l'extrême gauche: M. Nguyen Duy Lien, conseiller de l'ambassade du Vietnam à Washington, et M. R. G. Nik Cavell, chef de l'Administration canadienne du Plan de Colombo.

Ces visiteurs, qui constituent le plus fort groupe de stagiaires à venir au Canada en vertu du programme canadien de coopération technique, suivront un cours de trois mois et demi sur le fonctionnement, l'entretien et la réparation des machines agricoles.

Le Canada se trouve dans une situation particulièrement avantageuse parmi les pays du Plan de Colombo, du fait qu'il est le seul qui puisse offrir des cours approfondis en français, langue seconde des stagiaires vietnamiens.

et le Pakistan, a été prié d'envoyer un représentant. Il devrait s'ensuivre une expansion des sources d'aide à la Malaisie. L'île de Singapour n'est pas comprise dans l'entente. Comme vous le savez tous, il se trouve en ce moment au Royaume-Uni, une délégation, venant de Singapour et ayant à sa tête M. David Marshall, qui va tenter d'obtenir une entente en vue d'un gouvernement autonome. Il me semble que tous ces facteurs contribueront à varier la nature de l'aide à la fois à la Malaisie et à Singapour. Mais il ne faut pas oublier que le pourcentage général de la population chinoise est de 50.8. C'est là un facteur important dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit d'aide à donner à ce pays particulier ou de toute autre chose le concernant.

Avances de capitaux

Peut-être vous plairait-il de savoir comment cadre notre programme de formation technique avec nos avances de capitaux. Notre usine de ciment du Pakistan, qui, vous vous en souvenez, sans doute, a été construite à Montréal.

fonctionne maintenant à des fins d'essai. Le Pakistan n'a pu trouver suffisamment de personnel pour l'exploiter. Nous nous occupons donc de trouver du personnel de surveillance et de faire en sorte, grâce à l'assistance technique, que l'usine ne cesse de fonctionner par suite du manque de personnel suffisamment formé. Il serait peut-être intéressant pour vous d'apprendre que les Pakistanais ont donné à l'usine de ciment que nous avons construite à leur intention le nom de « Maple Leaf Cement Plant » (Usine de ciment de la Feuille d'Érable). Il en est ainsi à l'égard des diverses usines d'énergie électrique que nous avons installées. Nous envoyons des techniciens canadiens pour aider à leur exploitation au besoin et, lorsque nous construisons ces usines, nous collaborons constamment avec les ingénieurs du pays intéressé.

Cependant, j'aurais tort de vous laisser croire que tout marche automatiquement, sans aucun désaccord. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de coopération entre un des pays les plus avancés du monde au point de vue technique—le nôtre—et des pays restés agricoles dans la proportion de 80 p. 100 et même de 90 p. 100. Ces derniers manquent de techniciens et d'ingénieurs et la population n'a, en général, aucune connaissance de la mécanique ou du domaine technique. Ainsi nous avons des ennuis concernant l'entreprise de Warsak dans la province Frontière du Nord-Ouest, parce que l'on ne peut pas trouver, au Pakistan, assez de gens ayant reçu une formation technique pour coopérer avec les nôtres. Nous sommes en face des mêmes difficultés au Bengale oriental, où nous sommes actuellement à installer deux usines thermo-électriques dont on a grandement besoin. Ce n'est la faute de personne; tout de même il n'est pas facile de remédier à la situation. Le nombre des Canadiens que nous pouvons envoyer là-bas est tout de même limité. Dans ce domaine, évidemment, la situation florissante au Canada ne contribue pas à nous aider. D'abord, il n'est pas facile de trouver au pays les sujets hautement qualifiés qu'il faudrait. Ceux qui le sont ont des emplois lucratifs; ceux qui ne le sont pas ne peuvent nous être d'aucune utilité. Il n'est pas facile de convaincre des gens de laisser un bon emploi et de s'en aller dans des pays dont ils savent fort peu de choses ou rien du tout, d'aller vivre dans des climats défavorables, où ils sont exposés à contracter des maladies, ou encore dans des endroits où le standard de vie est inférieur à celui auquel ils sont habitués. N'allez donc pas vous imaginer qu'il n'y a pas de problèmes sérieux. Il en existe certainement et il continuera d'en exister. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'y faire face au jour le jour, au fur et à mesure qu'ils se présentent. Jusqu'à présent, nous avons pu convaincre des hommes d'une haute capacité de travailler pour nous et nous espérons pouvoir en trouver d'autres qui seront persuadés que l'expérience leur sera profitable.

Nous continuons à travailler aux projets que, à notre avis, le Canada est le mieux en mesure de réaliser. Vu que nous sommes sans doute, au monde, le peuple ayant le plus d'expérience dans le domaine de la production d'énergie hydro-électrique, il est peut-être tout naturel que nous ayons entrepris la construction de cinq centrales électriques dans la région, comme vous le verrez dans le rapport que j'ai déposé. Nous souvenant des difficultés dont je viens tout d'abord de parler, nous avons retenu les services d'ingénieurs conseils, d'experts en hydro-électricité et autres pour dresser les plans et veiller à l'exécution de ces projets. En outre, nous avons entrepris l'installation de systèmes de distribution d'énergie électrique et de centrales thermo-électriques. Nous avons agi ainsi d'abord parce que, comme je l'ai déjà dit, nous sommes des spécialistes dans ce domaine et, en second lieu, parce que, dans le sud-est de l'Asie,

l'énergie électrique est de toute première nécessité. Elle leur permettra de faire le pompage de l'eau, pour fins agricoles, d'installer de petites industries, etc., et, partant, de jouir d'une vie meilleure; pour cela l'énergie électrique est de première importance.

Comme je vous l'ai dit l'an dernier, nous nous sommes aussi lancés dans le domaine des communications, parce que celles-ci constituent une autre des conditions indispensables à l'amélioration du sort de n'importe quel peuple.

Coopération avec d'autres organismes

La coopération avec les organismes d'assistance, dont j'ai parlé, je pense, l'an dernier, se poursuit. A la vérité, elle s'améliore. Chaque année, a lieu la réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo. L'an dernier, elle s'est tenue à Singapour; cette année, elle se tiendra en Nouvelle-Zélande. Comme vous le savez, lors de cette réunion, on examine la situation économique de l'Asie. Chaque pays donateur tâche d'adapter son aide technique et ses avances de capitaux aux besoins des divers pays de cette partie du monde. Il y a aussi coopération avec le Programme d'assistance des Nations Unies, l'*International Co-operation Administration* et la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur.

Ici, sur le continent nord-américain, il y a une constante coopération entre mes employés et moi-même et les dirigeants de ces organismes, particulièrement l'*International Co-operation Administration* et la Banque internationale. L'*International Co-operation Administration* est l'organisme par l'entremise duquel les États-Unis distribuent leur aide. Toute cette coopération est évidemment organisée de façon à éviter tout chevauchement et à tenir chaque organisme au courant des problèmes d'ordre économique ou autres qui surgissent constamment.

Nous sommes aussi en relations étroites avec la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, dont les rapports sont sans doute les mieux préparés de tous et qui fait preuve d'une grande coopération. Évidemment, cette sorte de coopération constitue une économie de temps et d'argent, car elle nous évite souvent d'aller nous-mêmes aux renseignements.

Réacteur atomique pour l'Inde

Vous avez dû lire récemment dans les journaux que le Parlement sera invité à porter à 34.4 millions de dollars nos crédits budgétaires qui sont actuellement de 26 millions de dollars. Il s'agit principalement ici de payer le réacteur atomique que nous donnons à l'Inde. Ce réacteur de recherches qui est l'exacte reproduction de celui que nous avons à Chalk-River. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles il nous appartient de fournir ce réacteur. Pour ces pays insuffisamment développés, l'énergie atomique sera de la plus grande valeur. On y trouve fort peu d'endroits propices à la production d'énergie hydro-électriques et parmi ceux qu'il y a, il s'en trouve qui sont dans des régions où l'exploitation profitable n'est pas possible. Un grand nombre de ces pays manquent aussi de charbon et d'huile. Il est donc manifeste que l'énergie atomique peut leur être d'un prix inestimable. Cependant, personne ne saurait se lancer dans ce domaine sans une soigneuse formation scientifique et sans avoir fait beaucoup de travail d'expérimentation. Un réacteur atomique comme celui que nous envoyons à l'Inde est précisément le réacteur de recherches propice à cette formation. L'Inde s'est engagée à donner une formation scient

tifique à des jeunes de toute la région, et nous espérons que ce réacteur va jouer un rôle de premier plan dans le développement futur de ces pays. Il était inévitable que l'Inde, qui compte de grands savants comme M. Bhabha, se développerait dans ce sens et il était tout indiqué qu'un pays comme le Canada, qui a bonne presse dans l'Inde, participerait à ses efforts.

J'ignore s'il y en a parmi vous qui ont lu le livre intitulé *Soviet Professional Manpower*. Publié par le centre de recherches relatives à la Russie de l'Université Harvard, cet ouvrage me semble indiquer (et j'imagine que les renseignements y sont assez justes) que la Russie est en train de devancer l'Occident dans le domaine de la formation de jeunes savants, d'ingénieurs et autres techniciens et alors que, comme je l'ai dit déjà, nous éprouvons d'énormes difficultés à trouver les sujets voulus pour les envoyer dans le sud-est de l'Asie, les Russes, vous le savez, sont prêts à y envoyer à peu près tous ceux que ces pays voudront bien accepter. Ils sont également disposés à dispenser la formation en Russie. Évidemment ils sont en mesure d'ordonner à leurs techniciens de se rendre où ils veulent les envoyer et de leur imposer leurs conditions. Mais je crois qu'il convient de noter qu'il est fort probable que les pays du Sud-Est asiatique pourront, s'ils le veulent ainsi, obtenir de la Russie tous les techniciens que nous ne pourrions pas leur fournir.

Il est une autre question que j'aimerais soulever. Nous avons tâché de disperser par tout le Canada, les sujets à former qui nous viennent du Sud-Est asiatique et, dans la mesure du possible, nous avons cherché à trouver nos techniciens un peu partout au pays. Il y a à cela une raison bien précise. Non seulement nous dispensons la formation aux populations du sud-est de l'Asie, mais nous sommes également un pays d'exportation et tout indique que nous allons le rester pendant bien des années encore. Lorsque ces gens auront acquis un peu plus de richesses, les pays du sud-est de l'Asie, nous l'espérons, se feront les acheteurs de notre outillage. Voilà pourquoi il est bon que le plus grand nombre possible de nos hommes d'affaires et de nos experts connaissent l'Asie et cela tout à fait en dehors des questions humanitaires aussi en cause. Beaucoup d'entrepreneurs anglais, allemands et américains ont acquis une grande expérience en territoire étranger. Maintenant, sous les auspices du Plan de Colombo, un certain nombre de nos propres entrepreneurs pourront obtenir semblable expérience dans le sud-est de l'Asie.

Je pense que voilà tout ce que j'ai à vous dire pour aujourd'hui, sauf ceci: plus je connais ce Programme, plus je crois qu'il est extrêmement nécessaire, si nous voulons sauvegarder la liberté dans le monde et empêcher de vastes territoires de tomber sous le joug de la doctrine totalitaire. Je veux aussi ajouter que l'éclat et l'excitation du début, lorsqu'il s'est agi de trouver des débouchés propices à notre activité et de commencer l'exécution de nos premiers projets, a depuis longtemps fait place à la tâche monotone de terminer à temps un grand nombre d'entreprises et de faire face aux multiples difficultés que celles-ci entraînent nécessairement. Il n'en est pas ainsi seulement à l'égard des projets canadiens mais dans tout le domaine de l'assistance technique par l'Occident au Sud-Est asiatique et aux autres régions insuffisamment développées. La collaboration entre les pays très avancés au point de vue technique et ceux qui sont insuffisamment développés et dont les populations n'ont aucune connaissance technique fait surgir un très grand nombre de problèmes bien compliqués. Alors que, chez nous, la première chose sur laquelle un enfant

(Voir la suite à la page 178)

Cours d'eau traversant la frontière canado-américaine

LE ministère des Affaires extérieures et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales annoncent aujourd'hui que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Jean Lesage, a fait le 23 mai à la Chambre des communes la déclaration suivante, tandis qu'une déclaration semblable était faite à Washington:

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis ont décidé d'examiner ensemble la question des cours d'eau qui traversent la frontière commune des deux pays.

Depuis la conclusion du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, les deux Gouvernements n'avaient pas examiné ensemble, à fond, cette question. Au cours des quarante-six années qui se sont écoulées depuis la ratification du traité, la Commission mixte internationale, instituée par cet instrument, a travaillé avec un succès remarquable, dans le cadre des dispositions du traité, à la solution des problèmes relatifs aux eaux limitrophes.

Ces derniers temps, toutefois, on s'est rendu compte que la mise en valeur des bassins du Saint-Jean, du Columbia et du Yukon, par exemple, nécessite entre autres choses la solution de diverses questions complexes d'ordre juridique, économique et technique. Les deux Gouvernements, tout en étant d'accord pour examiner la question des cours d'eau qui traversent la frontière, se rendent compte qu'ils ne trouveront peut-être ni facilement ni rapidement la réponse aux problèmes qui commencent aujourd'hui à se poser dans ces régions; après étude, on constatera peut-être que les dispositions du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes sont assez larges pour s'appliquer aux situations actuelles. Les deux Gouvernements, toutefois, estiment qu'un échange de vues confidentiel et complet pourra faciliter la solution de ces problèmes; tel est l'esprit avec lequel ils ont décidé d'entreprendre ces entretiens. En même temps, les deux Gouvernements désirent que la Commission mixte internationale poursuive les études qu'elle effectue déjà en conformité du Renvoi de 1944 relatif au bassin du Columbia ainsi que des autres instructions semblables qu'elle a reçues.

LE PLAN DE COLOMBO

(Suite de la page 177)

trébuche c'est l'aspirateur électrique ou quelque autre appareil du genre, tout ce que sait faire un enfant dans un village asiatique, c'est de tirer la queue d'un bœuf pour le faire avancer un peu plus vite. Les deux états d'esprit sont totalement différents. Les mettre en rapport et, ce qui est encore plus important, créer un lieu d'amitié entre les deux, n'est pas une tâche facile. Quoiqu'il en soit, je crois pouvoir dire que cette tâche nous en venons à bout peu à peu.

Dans l'Inde, l'exécution du premier plan quinquennal est terminée. A tout prendre, il a bien réussi. Le deuxième plan quinquennal va commencer, ce qui veut dire encore du travail ardu et de grosses dépenses relatives au développement, et cependant dans les villages agricoles des millions de gens demeureront dans l'insécurité et l'extrême pauvreté, non seulement à notre façon de juger mais selon presque toutes les normes concevables. Et il en est de même dans tous ces pays. Ce qui se fait représente peu de choses, trop peu de choses.

LA COMMUNAUTÉ ATLANTIQUE

Allocution prononcée le 30 avril 1956 par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, devant l'« English Speaking Union » de Londres.

Les amateurs d'histoire se plaisent depuis longtemps, et sans malice d'ailleurs, à observer l'étrange aveuglement des hommes à l'égard de faits importants, voire révolutionnaires, qui se produisent sur la scène de l'actualité. Presque tous les âges, y compris le nôtre, bien sûr, fournissent très souvent l'occasion d'éprouver cette satisfaction étrange mais très répandue d'avoir été « sage après coup ».

Au moment même où Aristote élaborait la constitution et l'organisation économique idéales pour l'État-Cité, son élève le plus renommé, grâce à sa conquête du monde civilisé, rendait désuet le concept d'État-Cité en tant que régime social. Longtemps après que l'invention de la poudre à canon eut totalement changé les méthodes de guerre, il se construisit encore par toute l'Europe des châteaux entourés de fossés, bien que l'intérêt présenté par ceux-ci fût devenu plutôt pittoresque que stratégique. Au début du XIX^e siècle, si j'ai bonne mémoire, il y eut beaucoup d'inquiétude en Angleterre par suite de la pénurie croissante de bois, ce bois qui seul pouvait servir à faire de bons moyens pour les roues des diligences. Cela se passait à l'époque où un réseau de chemin de fer commençait à s'étendre par tout le pays. Vous vous rappelez aussi qu'en 1917, un an avant la fin de la première guerre mondiale, le Commandement allié tenait en réserve une division de cavalerie en prévision de la ruée sur Berlin; on aurait cru pourtant qu'en 1917, il eût été évident que la cavalerie, tout en continuant à donner « un air de distinction à ce qui autrement aurait été une bagarre désordonnée », était presque aussi désuète que l'arbalète et les pièces se chargeant par la bouche. De nos jours il est probable qu'aucun de nous ne peut saisir pleinement les répercussions que pourra avoir, dans le sens de la paix ou de la guerre, la libération de l'énergie atomique. Dans un siècle, il se peut que les historiens, s'il en subsiste, s'étonnent fort de notre imprévoyance.

Le fait est que la nature proprement conservatrice de l'homme et sa tendance à prendre des désirs pour des réalités l'empêchent de voir les événements nouveaux qui ne peuvent manquer de faire subir au monde où il vit les plus profondes et les plus troublantes transformations. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est si difficile de

mettre l'action politique en harmonie avec cette évolution.

Aujourd'hui, par exemple, nous n'avons pas pleinement compris les changements qui rendent désuets plusieurs de nos vieux concepts sur la souveraineté nationale et qui, d'autre part, font qu'il est indispensable de diffuser et d'accepter l'idée d'une association supranationale, et qu'il nous faut accorder à l'interdépendance la priorité sur l'indépendance.

La sécurité, la paix et le progrès ordonné exigent des mesures qui reposent sur des bases plus étendues que celles de la communauté nationale. Cela ne signifie pas toutefois que nous devions nous lancer immédiatement dans un régime de gouvernement mondial, dans une sorte d'union atlantique ou de vaste fédération politique ayant un corps législatif et un exécutif centraux, une souveraineté, une monnaie et un budget communs, une seule politique étrangère et des effectifs de défense à direction centralisée, bref toutes les institutions d'un État fédéral.

Besoin de sécurité

Ceux qui proposent de tels projets de fédération s'inspirent des plus nobles motifs. Ils rendent, à mon avis, d'utiles services en préparant l'opinion publique aux changements politiques qui s'imposeront indubitablement à l'avenir pour favoriser la collaboration internationale. Toutefois, en tant qu'homme politique exerçant et, j'ose le croire, pratique, ayant étudié autrefois les sciences politiques, j'avoue que je trouve parfois les projets du courageux monde international nouveau si éloignés des possibilités du présent qu'il m'est difficile de les concilier avec la réalité. Notre destinée ultime, celle de sauvegarder notre existence même, pourra exiger un certain régime de fédéralisme sur un plan régional ou un champ plus vaste encore. Mais d'ici là nous devons nous servir des institutions qui existent aujourd'hui et nous efforcer de les adapter à la solution plus immédiate, plus efficace et plus équitable de nos problèmes courants. C'est là, à mon avis, une tâche nécessaire et possible et toute demande persistante pour quelque chose d'une plus grande portée à réaliser immédiatement peut parfois mettre obstacle à son accomplissement. En tout cas, l'abandon officiel de la

souveraineté sous son ancienne forme n'est pas une question aussi décisive que celle de fournir une assurance nouvelle, grâce à des mesures internationales appropriées, que le pouvoir qui traditionnellement a été le principal attribut de la souveraineté ne sera pas employé à des fins injustes et contraires à l'intérêt général. Ainsi donc, les facteurs décisifs sont ceux qui déterminent la ligne de conduite à suivre et qui surtout forment une opinion publique saine et logique, laquelle peut seule amener les gouvernements démocratiques à adopter des lignes de conduite saines et logiques; à moins qu'il ne faille intervenir l'ordre des idées dans la proposition précédente?

En pratique, seuls deux ou trois États possèdent maintenant le pouvoir, ou plus précisément la faculté, de livrer une guerre nucléaire contre un autre État nucléaire ou, d'autre part, d'abandonner le reste du monde pour se retirer dans un isolement total sans conséquences économiques désastreuses. Et même pour ces États, les conséquences d'une victoire nucléaire seraient à peu près aussi désastreuses que celles d'une défaite nucléaire.

Doctrines du préventif nucléaire

Le fait d'avoir compris cette situation a effectivement mis un frein à la liberté de choisir et, par conséquent, à la souveraineté, même celle des super-États. Le concept de l'équilibre du pouvoir a fait place à la doctrine du préventif nucléaire. Même l'Union soviétique, plutôt tard il est vrai, semble avoir compris qu'elle n'est pas entièrement libre d'afficher sa puissance atomique et, faisant de nécessité vertu, nous offre la « coexistence pacifique ».

Si les Grands eux-mêmes se voient ainsi limités, combien étroite est la marge de choix qui reste aux petits États! Pour être bien employée, leur faible puissance actuelle doit, soit seule, soit en conjonction avec d'autres, viser à influencer le super-État dans ses décisions. Pour moi, c'est essentiellement ce désir, et aussi la peur, qui maintient la cohésion des alliances d'États libres, telles que l'OTAN par exemple.

Les petits et les nouveaux États sont souvent plus jaloux de leurs droits souverains que ne le sont les États plus puissants ou plus anciens, ce qui est facile à comprendre. Le petit État qui ne serait pas jaloux de ce qu'il a risquerait de n'avoir bientôt plus rien. Il n'est pas étonnant, non plus, qu'un pays tout récemment parvenu à l'indépendance et à la souveraineté perçoive moins nettement qu'un

État déjà ancien les limites de la liberté et les charges qu'elle impose.

Je ne veux pas dire que le nationalisme devrait attendre, pour trouver son expression dans la liberté politique, que l'on soit sûr de lui voir reconnaître ces limites. Mais les petites puissances, si elles ont le moindre sens de la réalité politique ou économique, doivent se rendre compte que l'isolement, le neutralisme (quel que soit le terme employé) ne peut aujourd'hui leur permettre de diriger elles-mêmes bien longtemps leurs destinées. C'est avant tout en collaborant avec d'autres que les petits pays peuvent influencer sur les décisions importantes des grandes puissances, qui ont un tel retentissement sur le sort de tous. Leur foi dans la valeur de la coopération et de l'organisation internationales en serait renforcée. Ils en viendraient aussi, peut-être, à réclamer une voix plus forte et plus d'autorité au sein de cette coopération et des organisations internationales, afin de retrouver dans quelque mesure la direction de leurs destinées, qui leur a pour une bonne part échappé, il faut bien en convenir, si tant est qu'ils aient jamais dirigé eux-mêmes leurs destinées. Quoi qu'il en soit, la bombe atomique nivelle à son tour même les puissances qui la possèdent. A cause de ses effets destructeurs, contre lesquels il n'y a pas de défense sûre, elle a enlevé tout sens à l'idée de supériorité militaire, et toute utilité à la course aux armements. Ainsi que le dit M. L. L. White dans son petit livre gonflé de sagesse, *Everyman Looks Forward* (« Tous regardent en avant »):

La bombe a fait éclater la notion de quantité sur le plan militaire. La croyance en la force des armes peut survivre comme une conviction rassurante, de même que les hommes croient toujours à l'or et le déplacent avec d'innombrables précautions d'un endroit à un autre. Mais le combat décisif pour la suprématie se livrera pendant ce temps sur le plan de l'orientation politique et des idées.

Depuis la découverte de la bombe, la force elle-même est devenue impuissante contre la volonté d'un groupe d'hommes très peu nombreux. L'esprit humain, en découvrant une prodigieuse puissance de destruction au sein d'une quantité infime de matière minérale, a rétabli sa domination sur la quantité. De 1600 à 1945, la puissance physique avait gagné en arrogance, et l'orientation politique s'était souvent placée au service des besoins de la puissance. Mais la bombe a fait éclater le mythe de la puissance. C'est le dessein et non pas la force, le mobile humain et non

pas la quantité, qui décident en dernière analyse des affaires humaines.

Etre une grande puissance n'est plus nécessairement connaître la sécurité. Les pays faibles ne l'ont jamais connue, quant à eux, et désormais les grandes puissances ne la connaîtront que si l'orientation de leur politique est sage. La course à la puissance militaire se poursuit, sans doute, mais elle ne sera plus l'élément dominant de la politique mondiale. Ceux qui n'ont pas de grand dessein politique sont désemparés, et il leur faut fournir un dur effort de réflexion.

Lorsque c'était la force qui comptait, ceux qui n'avaient pas une politique répondant bien à la situation pouvaient faire les dégoûtés et gloser sur les injustices de l'équilibre international. Aujourd'hui, le bluff qu'était la puissance a fait son temps, et l'on a le choix entre le suicide de la race et l'orientation de la race vers un but. Ne se pourrait-il pas même que l'avenir soit à ceux qui sauront le mieux penser?

Communautés supranationales

En tout cas, on n'a pas besoin d'un bien dur effort de réflexion pour comprendre que, dans leur propre intérêt, les nations-Etats devraient travailler ensemble à l'établissement de communautés supranationales.

Ces communautés peuvent se former de différentes façons et avec différents points de départ. Notre Commonwealth de nations, par exemple, s'est formé par voie évolutive à partir d'un centre impérial dont les dépendances coloniales sont devenues des Etats libres et ont choisi de rester politiquement associées à la fois à l'ancienne métropole et les unes aux autres. L'évolution sans révolution a été un bienfait inestimable, non seulement pour les pays qui en ont fait l'expérience, mais pour le monde entier. Le monde ne devrait pas oublier ce qu'il doit au Royaume-Uni, qui a mis en branle et dirigé cette évolution, dont le terme, évidemment, n'est pas encore atteint. Je puis vous assurer que le Canada est satisfait de la position qu'il occupe au sein du Commonwealth, et qu'il ne désire nullement la voir s'affaiblir. Elle se définit à nos yeux comme l'indépendance, avec addition de quelque chose de plus encore.

Le Commonwealth n'a jamais été une association à caractère statique. Il a su s'adapter aux changements de conditions, et par là même influer sur ces conditions. Ces dernières années, il a gagné une valeur et une signification nouvelles du fait de l'accession

de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan à la qualité de membres de plein droit, vers laquelle tendent de plus en plus d'autres groupes politiques de l'Asie et de l'Afrique.

Le Commonwealth jette ainsi un pont,—en cette époque où il n'y en a guère mais où la nécessité en est tragique,—un pont entre l'Asie et l'Occident.

L'effort d'édification d'une communauté internationale reçoit une impulsion de plus du fait que les pays contigus partageant les mêmes idées politiques, les mêmes traditions et les mêmes intérêts se rendent compte qu'ils seraient bien davantage en mesure de résoudre leurs problèmes politiques et économiques et d'exploiter les possibilités politiques et économiques de l'heure s'ils pouvaient supprimer les frontières et les barrières qui les séparent. Bref, s'ils s'intégraient les uns aux autres.

Quand je cherche dans l'actualité une illustration de cette tendance, c'est le mouvement vers l'unité européenne qui me vient d'abord à l'esprit. Il doit avoir avant tout la faveur des Européens eux-mêmes, qui ne peuvent manquer de se rappeler à quel point leur continent a souffert de la désunion, plus particulièrement du conflit tragique qui a mis aux prises pendant des siècles Gaulois et Teutons. Ce mouvement sera, je pense, bien accueilli des non-Européens de bonne volonté, des Canadiens n'en doutez pas, qui y voient non seulement le renforcement du bouclier contre l'agression orientale mais une base plus solide de la prospérité et du progrès des peuples unis de l'Europe occidentale, élément essentiel de la Communauté atlantique. Je me hâte d'ajouter que le Canada, fervent adepte d'un commerce international aussi libre que possible, approuve les aspects économiques de l'intégration européenne sans lesquels, j'imagine, il ne saurait être question des facteurs politiques, en prenant pour acquis que dans ce cas le tout, bien que plus grand que ses parties, ne pourrait les dépasser en matière de restrictions. Je songe aux restrictions commerciales au sujet desquelles un pays qui, comme le Canada, exporte environ un tiers de son produit national brut ne se montre guère enthousiaste, attitude que comprendra pleinement le Royaume-Uni puisqu'il a prospéré et grandi grâce à son commerce avec toutes les parties du monde.

Il existe une autre raison pour laquelle nous devrions appuyer l'unité européenne. L'Europe occidentale possède de grandes ressources de sagesse, de force et d'énergie qui, avec ses traditions de liberté et de culture, la mettent en mesure de jouer aujourd'hui dans les affaires mondiales un rôle pratique

et de premier plan. Ce rôle, elle le jouera avec d'autant plus d'efficacité qu'on élargira le champ de l'action politique unifiée ou tout au moins étroitement coordonnée.

Cet élargissement est donc une évolution que nous devons encourager et appuyer sans pour cela, et je parle ici des Nord-Américains, prospérer avec trop d'insistance la façon dont elle devrait se faire ou nous montrer trop impatients si elle ne se réalise pas du jour au lendemain. Après tout, comme M. Boulganine nous le rappelait la semaine dernière, « Moscou ne s'est pas fait en un jour ». Pour ma part, je ne vois rien dans ce mouvement vers l'unité européenne qui doive entraver de quelque façon le développement et la cohésion de la communauté atlantique. Bien au contraire. Je ne vois rien non plus de nécessairement incompatible entre l'association la plus étroite possible du Royaume-Uni à ce mouvement européen et le maintien, voire le renforcement de ses liens avec le reste du Commonwealth.

Je sais bien que si votre pays fait partie de l'Europe, l'histoire nous le rappelle de façon à la fois poignante et glorieuse, il a aussi une destinée et des intérêts plus vastes. Le monde doit beaucoup, certains États doivent à la vérité leur existence même au fait que l'attention du peuple britannique s'est portée au delà des océans aussi bien que par delà la Manche. Je n'oublie pas cette dette quand j'exprime l'espoir que la Grande-Bretagne si riche de sagacité et d'expérience politique et qui, plus d'une fois dans l'histoire, a assuré à l'Europe une direction audacieuse, saura jouer un rôle actif et constructif dans les efforts actuels des États européens pour s'adapter aux nouvelles conditions qui réclament de leur part une association plus étroite. Ce serait là une précieuse contribution au développement de la Communauté atlantique, plus importante et de plus grande envergure même que l'unité européenne.

Trois éléments essentiels

Cette communauté me paraît comporter trois éléments essentiels: l'Amérique du Nord, qui ne doit pas tomber dans le continentalisme; l'Europe, dont les pays libres et démocratiques doivent réaliser la plus grande unité possible à la fois pour se défendre et se développer et pour s'assurer qu'aucun d'entre eux ne dominera les autres; et finalement le Royaume-Uni, pont entre les deux, rattaché indissolublement à l'Europe par de nombreux liens et par-dessus tout peut-être par la complète disparition de la Manche à l'âge de l'avion atomique, mais relié aussi à l'Amérique du Nord d'une façon exceptionnelle

parce que ce continent, et j'espère qu'on ne mésinterprétera pas mes paroles, est présentement occupé par deux anciennes colonies anglophones dont l'une s'enorgueillit de maintenir ses liens politiques et monarchiques avec « l'Ancien Maître ».

Par la création de l'OTAN nous avons posé les fondements de la Communauté atlantique. C'est peut-être à la vérité la chose la plus importante que nous ayons accomplie quand nous avons signé à Washington il y a sept ans le traité qui donnait naissance à cette organisation internationale. D'autre part, ce que nous avons fait peut se révéler aussi éphémère que les signatures apposées à plus d'un accord international qui paraissait alors une véritable Grande Charte mais dont le nom ne se retrouve plus maintenant que dans quelque thèse de doctorat.

Nous le saurons dans un avenir rapproché. Nous n'avons pas encore l'assurance que l'OTAN survivra à l'état d'urgence qui l'a fait naître. Cet état de crise même est né de la crainte, suffisamment fondée, qu'à moins que les pays de l'Atlantique unissent leurs ressources et leurs volontés pour se défendre, ils succomberaient un à un à l'agression. Au moment de la signature du Pacte atlantique, il semblait évident même à la nation la plus puissante que l'action nationale seule ne pouvait garantir la sécurité nationale. Aussi avons-nous édifié nos défenses collectives et fait de l'OTAN, par notre unité et notre force, un préventif de plus efficaces contre l'agression. Nous avons ainsi aboli ce qui pouvait le plus tenter l'agresseur: la désunion et la faiblesse.

Si toutefois la tension internationale paraît maintenant s'atténuer et la menace d'une attaque militaire directe s'éloigner, la crainte qui a suscité la création de l'OTAN va également s'éloigner et nous serons davantage tentés de relâcher nos efforts de défense et de nous payer le luxe des dissensions et des divisions.

Il se peut en fait que nous approchions d'une période, si nous n'y sommes pas déjà, où l'OTAN perdra beaucoup de la force de cohésion qui a fait jusqu'ici son unité. Certains estiment que cette perte sera fatale au principe même de l'OTAN et de la Communauté atlantique.

Il faut faire face à ces dangers. La force défensive et l'unité doivent être maintenues; toutefois, cet objectif ne nous offre peut-être pas à l'heure actuelle le stimulant qui nous a inspirés auparavant. Il nous faut donc créer entre nous un lien plus fort que celui d'une crainte commune. Comme la menace des na-

tions communistes contre nos institutions libres revêt de nouvelles formes, consistant à éviter des tactiques et une politique capables d'entraîner la dévastation nucléaire, l'OTAN doit de son côté, tout en maintenant sur le plan de la défense collective la force militaire nécessaire, susciter de nouveaux élans vers l'unité et la solidarité.

L'OTAN ne peut se fonder sur la seule crainte ni devenir la source d'une communauté atlantique véritable si elle reste organisée pour faire face uniquement à la menace militaire qui a d'abord provoqué sa création. Il importe donc au plus haut point d'accorder encore plus d'importance à l'aspect non militaire du développement de l'OTAN. Ce serait également la meilleure réponse à l'accusation soviétique selon laquelle elle constituerait un organisme agressif et exclusivement militaire, dirigé contre Moscou.

Le bloc communiste nous place maintenant en face d'un problème: celui de la coexistence dans la concurrence ou, pour s'exprimer autrement, celui de tous les conflits possibles hormis la guerre totale. C'est peut-être là un progrès par rapport à la possibilité imminente d'une dévastation nucléaire, mais nous sommes loin de la sécurité qu'apporterait une coexistence fondée sur la coopération et cela n'a pas dissipé la menace de domination communiste.

Nouveau problème

Il incombe aux pays de l'OTAN de trouver une réponse à ce nouveau problème en démontrant la qualité, la valeur et la sincérité de leur coopération entre eux et avec tous les membres de la communauté internationale. Ce nouveau problème s'accompagne d'une nouvelle chance et si nous n'en profitons pas, les discours sur la Communauté atlantique seront avant longtemps aussi futiles que des palabres sur le continent perdu de l'Atlantide. A mesure que se rétrécira l'écart qui existe entre les pays de l'OTAN et l'Union soviétique du point de vue du progrès matériel et de la technique, il importera sans cesse davantage de maintenir les distinctions que présentent d'autres domaines encore plus importants et de faire en sorte qu'elles soient mieux comprises et plus justement appréciées.

Il faudra pour cela au sein de l'OTAN une plus grande collaboration économique et politique que dans le passé. Ce n'est faire preuve ni d'exclusivisme ni d'égoïsme que d'établir ouvertement une nouvelle méthode qui nous permette de faire naître chez nous le sens de la solidarité ou de le développer.

Le Conseil de l'OTAN trouvera, j'espère, lors de la réunion qu'il tiendra plus tard cette

semaine la solution de quelques-unes de ces questions et entreprendra une étude sérieuse et pratique des autres. Il s'agira donc d'une réunion importante, sinon facile, où nous pourrions bien parler de politique plutôt que de puissance, d'objectifs plutôt que d'armements, de division au singulier plutôt qu'au pluriel.

L'OTAN arrive à un tournant de son existence. Pour aller de l'avant et dans la bonne voie, elle devra s'appliquer surtout à rapprocher ses membres sur le plan politique, sans affaiblir cependant son unité ni sa puissance de défense. A cet effet, le Conseil doit mieux se prêter que dans le passé aux consultations et à la coopération.

Il convient d'accorder au Conseil une plus grande autorité et de multiplier ses réunions à participation ministérielle. Il faut qu'au sein du Conseil les consultations deviennent courantes, au point où nul ne songerait à mettre en œuvre des mesures pouvant avoir sur les autres membres des répercussions politiques ou économiques importantes, sans avoir au préalable discuté ces mesures avec les pays intéressés.

Il n'y a donc pas lieu, à mon sens, de modifier sensiblement notre organisation ni le traité. Je ne crois pas non plus qu'il appartienne à l'OTAN de faire intervenir entre les membres des ententes économiques spéciales ni de lever les obstacles au commerce. L'OTAN ferait alors double emploi avec d'autres organismes internationaux, notamment le GATT et l'OECE, qui ont précisément été mis sur pied dans ce dessein. Je doute également que l'OTAN soit actuellement l'organisme le mieux en mesure d'aider les pays sous-développés. C'est là un domaine où il conviendrait de confier un rôle croissant à l'ONU, non que celle-ci doive devenir le seul ou le plus important organisme exécutif d'aide internationale, ni qu'elle doive prendre la place d'entreprises d'ordre pratique ayant déjà donné des résultats, tel le Plan de Colombo. L'ONU devrait surtout servir à coordonner tous les projets d'assistance ainsi qu'à permettre la discussion des lignes de conduite à adopter. Il conviendrait de favoriser l'entière participation de l'URSS à ces discussions. Nous aurions ainsi une bonne occasion de contrôler la nature et l'étendue de la contribution soviétique aux mesures internationales d'aide économique.

Rôle de l'OTAN

Selon moi, le rôle de l'OTAN dans les consultations économiques et politiques est plus restreint; plus précis, cependant, il a des

répercussions politiques plus importantes, vu que nos discussions se déroulent entre amis animés d'un esprit d'étroite collaboration et soucieux non seulement de coordonner mais d'assimiler dans la mesure du possible leurs projets et leurs lignes de conduite. Dans ce rôle, l'OTAN servira peut-être de base à la Communauté atlantique de l'avenir. Elle doit en effet évoluer en ce sens si elle ne veut pas perdre peu à peu toute raison d'être et finalement partager le sort des organismes internationaux qui sont disparus faute de racines assez profondes pour survivre et progresser.

Si vous le permettez, je terminerai par un récit que j'adapterai aux circonstances en y changeant une couple de mots:

« Une jeune dame, faisant ses débuts à une réunion de l'OTAN, garda le silence tout au long d'une discussion sur la Communauté atlantique. Après quoi, elle remercia ses compagnes dont elle avait écouté les arguments enthousiastes.

« Je suis ravie d'être venue, fit-elle, car j'avais sur la Communauté atlantique des idées fort embrouillées. Mes notions sont encore confuses, il est vrai, mais sur un plan beaucoup plus élevé. »

Si, après mon entretien, il reste de la confusion dans vos esprits, ce qui est fort possible, j'ose espérer que cette confusion se situe sur un plan plus élevé.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. M. Johnson, commissaire à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 15 mai 1956 à l'administration centrale.
- M. S. H. Nutting, DFM, de l'ambassade du Canada à Lima, est affecté le 9 mai 1956 à l'administration centrale.
- M. N. F. H. Berlis, de l'administration centrale, est affecté le 11 mai 1956 à l'ambassade du Canada à Rome.
- M. J. A. McCordick, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté le 18 mai 1956 à l'administration centrale.
- M. M. Gordon-Fisher, du consulat général du Canada à Los-Angeles, est affecté le 20 mai 1956 à l'administration centrale.
- M. F. B. M. Smith, de l'administration centrale, est affecté le 23 mai 1956 à l'ambassade du Canada à Tokyo.
- M. L. A. D. Stephens, de l'administration centrale, est affecté le 25 mai 1956 à l'ambassade du Canada à Bonn.
- M. F. Charpentier, MBE, de l'ambassade du Canada à Montevideo, est affecté le 26 mai 1956 à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro.
- M. W. A. Jenkins, de l'administration centrale, est affecté le 26 mai 1956 au consulat général du Canada à Détroit.
- M. G. A. Rau, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affecté le 30 mai 1956 à l'administration centrale.
- M. A. G. Campbell est entré au Ministère le 28 mai 1956 à titre d'agent du service extérieur, classe 5.
- M. J. E. G. Hardy, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté le 22 avril 1956 à l'administration centrale.
- Sont entrés au Ministère en qualité d'agents du service extérieur classe 1:
M. R. W. Nadeau, le 7 mai 1956; M. M. Héroux, le 22 mai 1956; M. D. W. Stevenson, le 28 mai 1956.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1956

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juillet 1956

Vol. 8 N° 7

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Releveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La Tunisie et le Maroc.....	186
La centrale hydro-électrique de la Koundah	190
Visite du premier ministre de la Nouvelle-Zélande	194
Où en sont les pourparlers de désarmement?	195
Accords tarifaires de Genève	197
L'Agence internationale de l'énergie atomique	200
Les affaires extérieures au Parlement	205
Le Canada et l'Organisation météorologique mondiale	213
Neuvième Assemblée mondiale de la Santé	217
La coopération internationale et l'OTAN nouvelle.....	219
Nominations et mutations.....	223
Documents des Nations Unies.....	223

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

La Tunisie et le Maroc

LE CANADA a reconnu la Tunisie et le Maroc le 19 juin par les messages de félicitation suivants que le premier ministre, M. St-Laurent, a adressés au premier ministre du Maroc, M. Embarek Bekkaï, et au premier ministre de Tunisie, M. Habib Bourguiba.

Au premier ministre du Maroc:

Au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, je vous adresse mes plus vives félicitations à l'occasion de l'accession du Maroc au rang d'État indépendant, par suite de la signature des Protocoles d'accord du 2 mars entre le Gouvernement français et le Gouvernement marocain, et du 7 avril entre le Gouvernement espagnol et le Gouvernement marocain.

Permettez-moi d'exprimer pour l'avenir de votre pays et du peuple marocain nos vœux les meilleurs de bonheur et de prospérité.

Au premier ministre de Tunisie:

Au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, je vous adresse mes plus vives félicitations à l'occasion de l'accession de la Tunisie au rang d'État indépendant, par suite de la signature du Protocole d'accord du 20 mars entre le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien.

Permettez-moi d'exprimer pour l'avenir de votre pays et du peuple tunisien nos vœux les meilleurs de bonheur et de prospérité.

Les Gouvernements tunisien et marocain ont envoyé en réponse au Gouvernement canadien des messages remerciant M. St-Laurent et lui faisant les mêmes vœux qu'il avait exprimés.

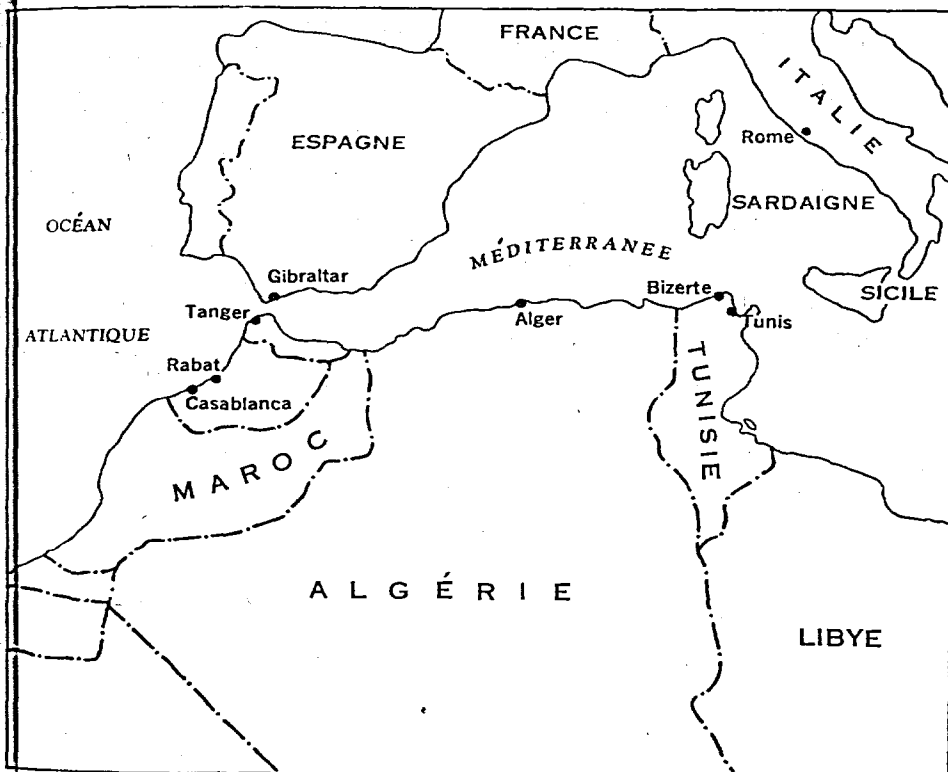
M. St-Laurent a aussi adressé le message suivant à M. Guy Mollet, président du Conseil des ministres de France:

Je suis heureux de vous transmettre copies des télégrammes que j'adresse aujourd'hui au premier ministre de Tunisie et au premier ministre du Maroc. Je tiens à vous exprimer au nom du Gouvernement canadien mes plus vives félicitations à l'occasion de la signature du Protocole d'accord franco-marocain du 2 mars et du Protocole d'accord franco-tunisien du 20 mars.

Le Protocole d'accord franco-marocain du 2 mars 1956 a mis fin officiellement au régime de protectorat institué en 1912 par le traité de Fès. La France y a reconnu l'indépendance du Maroc, État souverain et égal à la France. Le 7 avril, l'Espagne, puissance protectrice d'une zone du Maroc, a reconnu officiellement l'indépendance et l'unité de celui-ci et la souveraineté absolue du Sultan. L'ambassadeur du Canada à Madrid a été prié d'offrir au ministre des Affaires étrangères d'Espagne les félicitations du Gouvernement canadien à l'occasion de la signature de l'Accord hispano-marocain du 7 avril.

La France au Maroc

Une série de traités et d'accords conclus depuis 1880 avaient reconnu les intérêts spéciaux de la France au Maroc. Le Traité de Fès avait établi le régime du protectorat, en vertu duquel le résident général, représentant du Gouvernement de la République française, dirigeait la politique étrangère et



la défense, avec droit de viser les décrets du Sultan. Le Traité donnait à la France le droit d'occuper le Maroc afin d'y maintenir l'ordre. Il fallut vingt-sept ans pour pacifier le Maroc. Les dernières tribus insoumises ne furent réduites qu'en 1934. L'autorité du Sultan s'étendait alors pour la première fois sur un Maroc unifié.

En principe, le Maroc était une monarchie absolue. Le Sultan, dont relevait l'administration centrale, détenait le pouvoir spirituel aussi bien que temporel. Le résident général de France avait en réalité la haute main sur l'administration de la zone française. Les réalisations du protectorat français ont été remarquables: mise en valeur des terres, amélioration des méthodes agricoles, exploitation des ressources minières, établissement d'usines, perfectionnement des communications, lutte couronnée de succès contre les épidémies, fondation d'hôpitaux, introduction des méthodes de l'hygiène moderne. Des milliers de colons européens se sont établis au Maroc.

Le parti de l'Istiqlal, fondé en 1937, a été à l'avant-garde d'un mouvement de plus en plus puissant en faveur de l'indépendance. La sympathie du Sultan pour l'Istiqlal se manifesta ouvertement en 1947, lorsqu'il réclama la révision du Traité de Fès. L'agitation pour l'indépendance devint beaucoup plus vive. L'opposition faite au Sultan par certains chefs de tribus, dont le principal était El-Glaoui, pacha de Marrakech, compliqua la situation. L'intensification des désordres provoqua en 1953 la déposition du sultan Sidi Mohammed ben Youssef, qui fut remplacé par Sidi Mohammed ben Moulay Arafa, auquel les nationalistes s'opposèrent violemment. L'activité des terroristes devint plus

intense en 1954. Certains Etats arabes et asiatiques soumièrent pour la quatrième fois la question du Maroc à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Assemblée exprima l'espoir qu'on en arriverait à une solution satisfaisante, certains indices permettant de croire qu'il allait être entamé des négociations franco-marocaines.

Les dissensions profondes occasionnées par la question dynastique rendaient très difficiles les réformes promises par la France. Les troubles s'aggravèrent quelque temps. Cependant, en août 1955, des représentants du Gouvernement français, de l'Istiqlal et des autres partis marocains, du Glaoui et des colons français établis au Maroc se rencontrèrent à Aix-les-Bains. Ces conversations eurent pour résultat la formation d'un conseil du trône et l'abdication du sultan Mohammed ben Moulay Arafa. El-Glaoui annonça peu après qu'il soutiendrait désormais l'ancien sultan Mohammed ben Youssef et qu'il demandait son prompt retour sur le trône. Aucun notable influent non plus qu'aucun parti politique du Maroc ne s'opposaient donc plus à la restauration de l'ancien sultan. Après d'autres entretiens avec des représentants marocains, le Gouvernement français reconnu officiellement, le 5 novembre 1955, Mohammed V comme sultan du Maroc. Celui-ci déclara alors qu'il chercherait à former un gouvernement provisoire représentatif, dont le rôle consisterait avant tout à transformer le Maroc en État démocratique et à obtenir par des négociations l'indépendance du Maroc dans l'interdépendance avec la France. Le sultan Mohammed V rentra au Maroc le 17 novembre au milieu de l'enthousiasme général.

Le 7 décembre 1955, M. Embarek Bekkaï forma le premier gouvernement du Maroc indépendant. Le 9 décembre, les ministres marocains recueillirent les pouvoirs des directeurs d'administration français. Le résident général de France devenait ministre de la Défense nationale et des Affaires étrangères du Sultan. Il était désormais possible d'entamer des négociations pour déterminer l'avenir des relations franco-marocaines.

La déclaration franco-marocaine du 2 mars 1956

Aux termes de la Déclaration franco-marocaine du 2 mars, les deux États doivent conclure des accords qui définiront l'interdépendance des deux pays dans les domaines où leurs intérêts sont communs, qui organiseront aussi leur coopération sur la base de l'égalité, notamment en matière de défense, de relations extérieures, d'économie et de culture, et qui garantiront les droits et les libertés des Français établis au Maroc et des Marocains établis en France. La négociation de ces accords supplémentaires se poursuit actuellement. La France et le Maroc ont déjà signé une convention diplomatique par laquelle ils réaffirment la permanence de leur amitié et s'engagent à se consulter en matière de politique étrangère. Le Maroc s'est obligé par cette convention à assumer les obligations qui découlent aussi bien des traités conclus par la France au nom du Maroc que des accords internationaux relatifs au Maroc et au sujet desquels celui-ci n'a pas formulé d'observations. La France a promis d'appuyer la candidature du Maroc au sein des organismes internationaux.

L'Espagne et le Maroc poursuivent actuellement des négociations en vue de déterminer les modalités du transfert des pouvoirs espagnols, conformément au Protocole et à la Déclaration du 7 avril, par lesquels l'Espagne a reconnu l'indépendance du Maroc.

Tunisie

Les négociations qui ont précédé l'octroi d'une large mesure d'autonomie interne à la Tunisie ont été décrites dans la livraison de décembre 1955 de la revue *Affaires Extérieures*.* La Convention franco-tunisienne de juillet 1955 avait envisagé un transfert des pouvoirs échelonné sur une période de vingt ans pendant laquelle la France resterait chargée de la défense et des relations internationales de la Tunisie. Cependant la situation a évolué très rapidement. Trois semaines après le Maroc, la Tunisie accédait à l'indépendance. La France a reconnu l'indépendance de la Tunisie par un protocole d'accord en date du 20 mars. Les deux pays se sont engagés à organiser leur coopération future, notamment en matière de défense et de politique étrangère. Il a été signé le 15 juin, en Tunisie, une convention diplomatique franco-tunisienne disposant que les deux pays échangeront des ambassadeurs et se consulteront sur toutes questions d'intérêt commun. La France s'est aussi engagée à présenter la candidature de la Tunisie dans les organismes internationaux.

Le Maroc et la Tunisie ont déjà commencé à établir des relations diplomatiques avec certains pays étrangers ainsi qu'à se doter d'armées nationales. Ils ont adhéré à plusieurs institutions spécialisées des Nations, Unies. L'attitude courageuse de la France a beaucoup facilité l'évolution politique de ces pays. Il faut se réjouir de ce que les chefs des deux nouveaux États indépendants aient réaffirmé, malgré toutes les difficultés passées, leur attachement profond à la France qui a tant contribué à leur développement politique et économique.

* *Affaires Extérieures*, vol. 7, n° 12.

La centrale hydro-électrique de la Koundah

LES travaux d'aménagement hydro-électrique sur la Koundah, dans l'Inde ont commencé officiellement le 29 juin. Une cérémonie s'est déroulée sur l'emplacement de la centrale qui produira l'énergie dont on a un besoin pressant surtout pour l'irrigation et l'industrie, afin d'atténuer le danger de famine et d'élever le niveau de vie des 30 millions d'habitants de l'État de Madras.

La construction de l'usine est entreprise conjointement par l'Inde et le Canada dans le cadre du Plan de Colombo. On s'attend que les frais de la première étape du projet s'élèvent à 60 millions de dollars. Le Canada y participera jusqu'à concurrence de 20 millions, sur une période de deux ou trois ans. L'apport du Canada consistera en des turbines, des génératrices et autre outillage de centrale électrique, ainsi qu'en des matériaux, des machines et des appareils de construction prévus par les devis et destinés aux travaux de génie civil. Il se peut que le Canada équipe aussi, en partie, les sous-stations et les lignes de transmission. Dans certains cas, lorsque la chose sera possible on fabriquera dans l'Inde, aux frais de ce pays, une partie de l'outillage, et se servant d'éléments fournis par le Canada. Le Canada prêtera aussi les services d'ingénieurs conseils chargés de surveiller certains aspects des travaux et d'aider le ministère de l'Électricité de l'Inde à exécuter le projet.

L'Inde se chargera de construire tous les ouvrages de génie civil en fournira la main-d'œuvre et les matériaux locaux ainsi que les habitations, les routes et les autres services et installations nécessaires sur le chantier. Pour aider l'Inde à payer les frais locaux de l'entreprise, le Canada a consenti à ce qu'elle se serve des fonds de contre-partie en roupies qui proviennent de l'aide fournie par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo.

Dans un message que Shri Sri Prakasa, gouverneur de l'État de Madras a lu à la cérémonie d'inauguration, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est réjoui de voir le Canada et l'Inde collaborer encore une fois à une entreprise importante du Plan de Colombo. M. Pearson ajoutait:

Les ingénieurs canadiens qui travailleront avec leurs collègues indiens se sentiront honorés de concourir à l'œuvre du ministère de l'Électricité de l'État de Madras, qui a accompli un si bel effort en vue de produire de l'énergie et de la distribuer dans votre pays. Au nom du Gouvernement du Canada, je vous souhaite de mener à bonne fin votre nouvelle initiative, qui jouera un rôle considérable dans la réalisation du deuxième plan quinquennal de développement économique que le peuple de l'Inde entreprend avec courage.

On poursuit actuellement des négociations en vue de fixer les termes de l'accord indo-canadien. Le Gouvernement de l'Inde et celui du Canada doivent signer bientôt un accord à ce sujet à la Nouvelle-Delhi.

Les besoins d'énergie

Le réseau d'énergie électrique actuel de l'État de Madras dessert la ville de Madras, capitale et port principal de cet État, et subvient aussi aux besoins d'énergie de cette région de l'Inde méridionale à forte densité de population

où l'agriculture est intensive. Cette région s'étend sur 370 milles du nord au sud et sur 340 de l'est à l'ouest. La production d'énergie y a augmenté très rapidement depuis quelques années, mais elle est encore loin du niveau atteint dans certains pays étrangers. Il y a environ 30,000 villages dans l'État, dont seulement 2,500 reçoivent l'électricité. Il n'y est produit que 30 kilowatt-heures d'énergie électrique par an et par habitant. En Europe occidentale, la production moyenne est de 1,000 kilowatt-heures, et de 2,400 en Amérique du Nord.

Il ne pleut guère dans certaines parties de l'État de Madras où il est très important d'assurer la production alimentaire. C'est pourquoi on affecte d'abord l'énergie électrique à l'irrigation. L'électricité actionne des pompes qui amènent l'eau là où n'arrivent pas les canaux d'irrigation. (25,000 pompes fonctionnent actuellement; on en installe 3,000 de plus chaque année). Les centrales hydro-électriques ou thermiques consacrées à la production énergétique peuvent entrer en fonctionnement chaque fois que les besoins d'énergie augmentent, dans les limites de leur capacité de production et de la quantité d'eau disponible.

L'eau étant plus nécessaire que l'énergie, les centrales utilisant les eaux d'irrigation ne peuvent produire qu'en fonction des besoins d'eau de l'agriculture; elles disposent donc d'une quantité d'eau abondante au cours de la saison d'irrigation (environ sept mois, de juillet à janvier), mais produisent beaucoup moins d'énergie les cinq autres mois, lorsqu'on a moins besoin d'eau pour l'irrigation et qu'on la retient dans les réservoirs. Il est donc de la plus haute importance que le réseau dispose d'une puissance de génération considérable dont on puisse se servir toute l'année, selon les besoins.

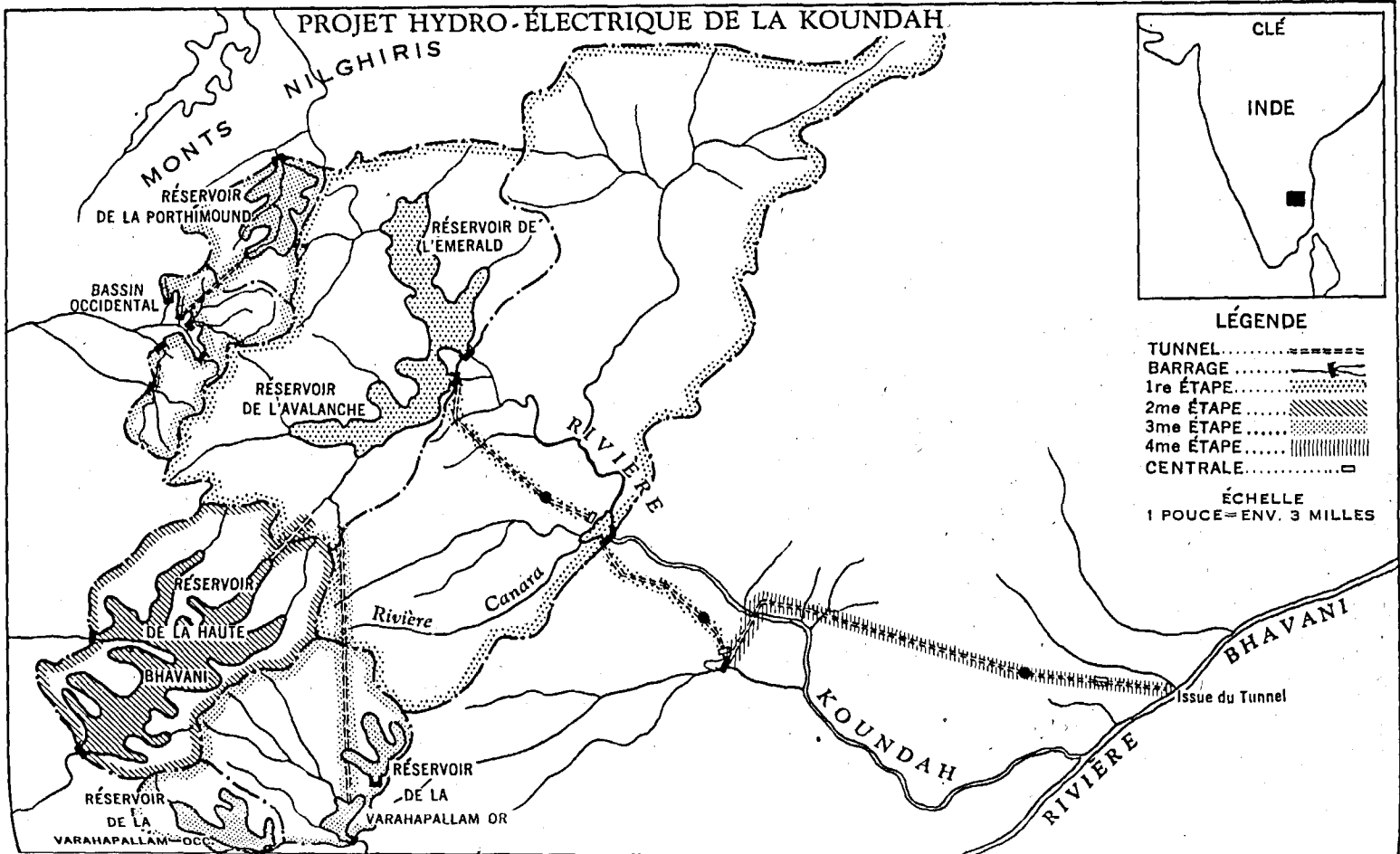
Les ingénieurs canadiens qui ont étudié le projet de la Koundah ont déclaré à leur gouvernement que la construction de cette centrale contribuera beaucoup à remédier à la pénurie d'énergie. Le progrès économique et agricole de l'État en sera facilité. Le niveau de vie s'élèvera. Le danger de sécheresses et de famines périodiques sera moins considérable.

Le projet

La Koundah est située dans les monts Nilghiris à 300 milles à l'ouest de Madras. L'Avalanche et l'Emerald se réunissent pour lui donner naissance à la limite sud du plateau des Nilghiris (environ 6,200 pieds au-dessus du niveau de la mer). Elle descend alors par cascades vers le sud-est. A 1,340 pieds d'altitude, elle se jette, après avoir parcouru environ 14 milles, dans la Bhavani, qui coule vers l'est. La Bhavani atteint à son tour le Cauvery, qui se déverse dans le golfe du Bengale. La Koundah n'est pas un gros cours d'eau. Son aire d'alimentation n'est que de 24 milles carrés en amont du confluent de l'Avalanche et de l'Emerald. Cependant, trois affluents qu'elle reçoit en aval augmentent son débit de façon appréciable.

La déclivité de l'Avalanche et de l'Emerald avant leur jonction est assez faible. Leurs vallées s'élargissent pour former des bassins dont les pentes douces se prêtent bien à l'aménagement de réservoirs. En aval du confluent, les vallées sont étroites et profondes.

La Koundah possède la plupart des qualités qui rendent intéressant le potentiel énergétique d'un cours d'eau: pluviosité, déclivité prononcée, berges abruptes, roche sous-jacente solide. Toutefois, on l'a signalé plus haut, l'aire



étap
ent
pall

de c
le p
de I
Le 1

de drainage est assez restreinte. L'eau ne peut-être emmagasinée qu'en amont du confluent de l'Avalanche et de l'Emerald.

Le ministère de l'Électricité de l'État de Madras a commencé à étudier le potentiel de la Koundah en 1949. Le premier rapport publié à ce sujet date de 1951. Cependant, on a modifié les propositions que présentait ce document. Le projet sera réalisé en quatre étapes (voir plan, page 192):

PREMIÈRE ÉTAPE

On construira des barrages en maçonnerie d'environ 190 pieds de haut sur l'Avalanche et l'Emerald en vue de former des réservoirs qui, au niveau supérieur, ne formeront qu'un seul lac. On construira également deux centrales d'énergie dont la capacité installée sera respectivement de 40,000 et de 105,000 kilowatts. On établira enfin un barrage de dérivation, sur la Koundah, en aval de sa jonction avec la Canara, pour faire servir à l'alimentation de la centrale inférieure le débit de la rivière qui n'est pas régularisé entre ce point et le confluent de l'Avalanche et de l'Emerald.

DEUXIÈME ÉTAPE

On établira sur le cours supérieur de la Bhavani un réservoir contenu par deux barrages. Un tunnel sous la ligne de partage des eaux amènera l'eau de la Haute Bhavani au réservoir Avalanche-Emerald. La capacité de la centrale inférieure sera portée à 140,000 kilowatts.

TROISIÈME ÉTAPE

On créera sur les bras est et ouest de la Varahapallam un réservoir qui se déversera dans celui de l'Avalanche-Emerald par un tunnel passant sous la ligne de partage des eaux. On captera également les eaux du Bassin de l'Ouest, situé sur le versant occidental des monts Nilghiris, pour les amener au bassin de la Porthimound, qui se trouve à une altitude considérable dans l'aire de drainage de la Pykara. On s'en servira ailleurs ou on les dirigera par un tunnel vers le réservoir Avalanche-Emerald. On portera peut-être au cours de cette étape la capacité des centrales supérieure et inférieure à 60,000 et 175,000 kilowatts respectivement. Le plan actuel prévoit l'édification de dix barrages pendant la troisième étape.

QUATRIÈME ÉTAPE

Construction d'une troisième centrale près du confluent de la Koundah et de la Bhavani. On n'en a pas encore déterminé la capacité, mais elle sera sans doute de l'ordre de 100,000 kilowatts.

On envisage également de tirer parti, en dehors du cadre de ces quatre étapes, du potentiel énergétique que représentent les trois dénivellations situées entre les réservoirs de la Haute-Bhavani, de la Porthimound et de la Varahapallam et celui de l'Avalanche-Emerald.

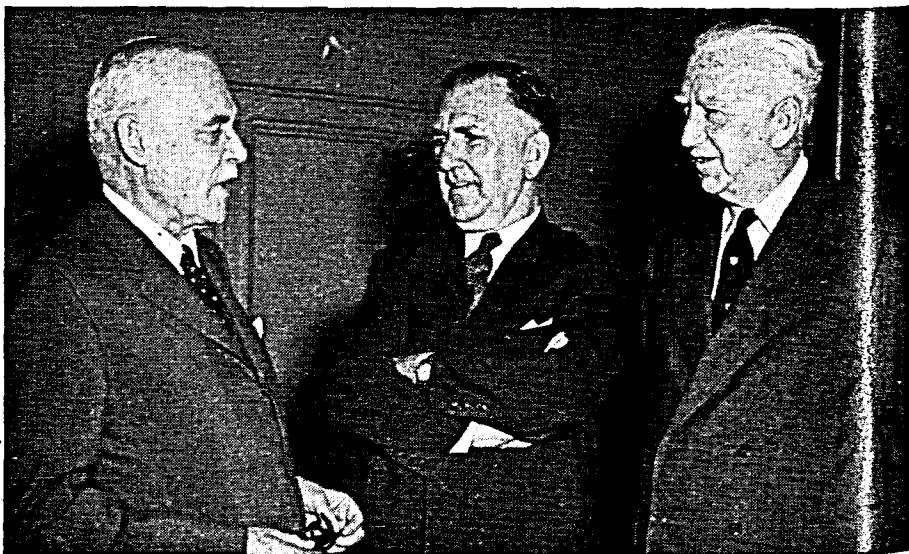
Visite du premier ministre de la Nouvelle-Zélande

LE PREMIER ministre de la Nouvelle-Zélande, M. S. G. Holland, C.H., C.P., accompagné de M^{me} Holland et de M. A. D. McIntosh, secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la Nouvelle-Zélande, ont séjourné au Canada du 6 au 19 juin avant de se rendre à Londres pour la conférence des premiers ministres du Commonwealth.

A son arrivée sur la côte ouest, M. Holland a été reçu à l'Hôtel du Gouvernement, à Victoria, par le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique. La Chambre de commerce de Vancouver a donné un déjeuner en son honneur. M. Holland a aussi visité l'Université de la Colombie-Britannique et assisté à une réception de caractère non officiel organisée par la New Zealand-Australian Association.

Après avoir passé deux jours à Banff, M. Holland s'est rendu à Ottawa. M. Holland a fait une visite de cérémonie à l'Hôtel du Gouvernement, est allé voir le premier ministre, M. St-Laurent, ainsi que plusieurs ministres et s'est entretenu avec les journalistes. M. St-Laurent a reçu à déjeuner en son honneur au restaurant du Parlement. M. et M^{me} Holland ont été les hôtes à un dîner offert par M. et M^{me} C. D. Howe au Château Laurier et à une réception donnée par le haut commissaire de la Nouvelle-Zélande, M. T. C. A. Hislop, et par M^{me} Hislop.

M. Holland et sa suite ont quitté Montréal pour l'Angleterre le mardi 19 juin, après avoir passé quelques jours dans les Laurentides.



ILS RENOUENT AMITIÉ

Les chefs de gouvernement de deux États du Commonwealth, le premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. S. G. Holland, et le premier ministre du Canada, M. L.-S. St-Laurent, ont renoué amitié à l'occasion de la récente visite de M. Holland à Ottawa. On voit ci-dessus: M. St-Laurent (à gauche), M. Holland (au centre) et M. T. C. A. Hislop, haut commissaire de Nouvelle-Zélande.

Où en sont les pourparlers de désarmement ?

M. PAUL MARTIN, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a représenté le Canada aux réunions de la Commission du désarmement qui se sont tenues en juillet au siège de l'Organisation des Nations Unies à New-York. La Commission s'est réunie pour étudier le rapport qui porte sur les négociations menées à Londres du 19 mars au 4 mai et que lui a présenté son Sous-Comité, dont le Canada est membre avec les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique.

M. Martin, dont les fonctions comprennent la coordination de la défense civile au Canada, a représenté le Canada à la session du Sous-Comité tenue à New-York en septembre et octobre l'an dernier et à l'occasion d'assemblées antérieures de la Commission. Il a été le chef de la délégation du Canada à la dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1955.

Dans un discours prononcé devant le congrès annuel de l'Association des pharmaciens détaillants de l'Ontario, à Windsor (Ontario), le 18 juin, M. Martin a répondu à la question « Où en sont les pourparlers de désarmement? ».

Suivent quelques extraits du discours de M. Martin:

Depuis quelques années, les efforts des Nations Unies en vue d'en arriver à un accord sur la question de la réduction et du contrôle des armements ont été tentés surtout au Sous-Comité de la Commission du désarmement. J'ai eu l'occasion de collaborer au travail de cet organisme qui se compose des représentants de cinq États: États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, France, Union soviétique et Canada. Les membres du Sous-Comité ont participé à quatre séries de conversations privées, dont la dernière a eu lieu à Londres au début du printemps. Le Sous-Comité s'est réuni quatre-vingt-six fois en tout. La Commission du désarmement proprement dite se rassemblera bientôt à New-York afin de recevoir le rapport du Sous-Comité et d'étudier ses conclusions.

Le résultat de ces longs pourparlers a sans doute été plutôt décevant à certains points de vue. Cependant, on a pu constater que les États occidentaux partagent en grande partie les mêmes vues au sujet du plan de désarmement qu'il faudrait suivre.

D'autre part, on a pu se rendre compte aussi que l'Union soviétique se montre toujours défavorable à l'adoption de mesures que les États occidentaux jugent indispensables même aux préparatifs de désarmement. Je pense en particulier au refus qu'a opposé

l'Union soviétique au projet d'inspection aérienne conjointe et d'échange de plans d'installations militaires avancé par M. Eisenhower.

Il est devenu plus évident depuis dix jours que la solution soviétique n'est pas valable. Le président du Conseil de l'Union soviétique vient d'écrire aux chefs d'État des quatre autres pays qui siègent au Sous-Comité du désarmement. M. Nikolai Boulganine a demandé aux États occidentaux de suivre l'exemple qu'a donné l'URSS le 8 mai en réduisant ses effectifs de façon unilatérale. Cette décision serait, selon M. Boulganine, un facteur d'« importance décisive » dans la création d'une atmosphère plus favorable au désarmement universel.

Il faut sans doute se réjouir de cette réduction d'effectifs. L'invitation de M. Boulganine aurait cependant plus de portée si l'on nous apportait des faits pour prouver que cette diminution se produira vraiment et que l'Union soviétique adopte cette mesure parce qu'elle a l'intention sincère d'agir avec plus de modération désormais et de renoncer à l'agression. Les forces armées de l'Union soviétique, même amoindries, sont peut-être beaucoup plus considérables que celles des États occidentaux. Rien ne nous démontre qu'on diminuera les armements en même

temps que les effectifs, ou qu'on ne consacrera pas les sommes libérées par la réduction des troupes à des entreprises destinées à augmenter la puissance militaire du monde communiste. La proposition soviétique ne parle surtout pas du problème fondamental qui nous intéresse tous, c'est-à-dire de la guerre atomique.

L'Union soviétique n'a fait qu'exprimer son intention de diminuer ses effectifs. Les puissances occidentales auraient tort de croire que ces paroles sont un acte pacifique qui contribuera à faire régner la confiance. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'une manœuvre adroite destinée à induire les États membres de l'OTAN à diminuer leurs armements, sans mesure et sans réciprocité de la part de la Russie, jusqu'au point où ils ne pourraient plus se protéger et où il n'existerait plus guère d'unité entre eux. Les dirigeants soviétiques ont affirmé nettement qu'ils sont toujours aussi opposés à l'OTAN et qu'ils continueront encore à essayer de l'affaiblir et même de la désagréger.

Il faut parvenir au désarmement au moyen d'un programme déterminé d'avance et pourvu de garanties suffisantes. La nouvelle démarche soviétique me semble le prouver très nettement. Si M. Boulganine et ses collègues désirent sincèrement restreindre leurs

effectifs, pourquoi n'acceptent-ils pas le système d'inspection efficace dont les États occidentaux ont suggéré l'établissement devant le Sous-Comité des Nations Unies?

L'Union soviétique contribuerait bien davantage à instaurer un climat de confiance mutuelle en adoptant une attitude large et positive au sujet de la question fondamentale de l'inspection, qu'en se contenant d'annoncer une réduction d'effectifs dont personne ne peut constater la véritable portée. Nous ne devrions pas nous prononcer définitivement avant d'avoir pu observer l'attitude qu'adoptera l'URSS au cours des négociations futures. Ce sera là l'épreuve décisive de sa sincérité.

Un seul pays, un seul groupe de pays, ne peut résoudre le problème du désarmement, ni bien d'autres difficultés qui se posent de nos jours. Il n'y a qu'une manière de régler la question: tous les membres de la société internationale doivent collaborer loyalement, sans distinction de régime politique ou de tendances idéologiques. L'Union soviétique, il faut l'espérer, adhérera lors des négociations, aux mesures collectives, qui, selon le *New-York Times* « feront du désarmement un bien et non un piège où la liberté risquerait de périr ».



AUX RÉUNIONS SUR LE DÉSARMEMENT

M. Paul Martin, délégué du Canada aux réunions de la Commission du désarmement tenues au siège de l'Organisation des Nations Unies en juillet, s'entretient avec M. Emilio Nunez Portuondo, de Cuba, président de la Commission en juillet, et M. Jules Moch, de France.

Accords tarifaires de Genève

COMME on l'annonçait à la Chambre des communes le 7 juin, le Canada a négocié avec les États-Unis et douze autres pays d'Europe et d'Amérique latine, à la conférence tarifaire du GATT tenue à Genève, de nouveaux accords tarifaires qui ont été signés en son nom le 23 mai par le président de la délégation canadienne, M. L. D. Wilgress, ambassadeur du Canada auprès de l'OTAN.

Vingt-deux pays ont participé aux négociations de Genève. Les nouveaux accords constituent un autre pas vers l'abaissement général des barrières douanières qui avait fait l'objet d'importantes mesures lors des conférences organisées à Genève en 1947, à Annecy en 1949 et à Torquay en 1951. Selon le principe de la nation la plus favorisée, qui forme la base du GATT, toutes les concessions tarifaires qui ont été consenties à Genève deviendront accessibles au Canada, qu'elles aient été ou non négociées directement avec le Canada. De même, le Canada étendra l'application de ses concessions tarifaires à chacun des autres États participants ainsi qu'aux pays qui, tout en ne faisant pas partie du GATT, ont conclu avec le Canada des accords prévoyant le traitement de la nation la plus favorisée.



Signataire pour le Canada

Les listes complètes de toutes les concessions tarifaires sont incorporées dans un Protocole de concessions supplémentaires à l'Accord général, signé par les représentants des pays participants à Genève. On trouvera un exposé analytique des concessions dans un Appendice au compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes en date du 7 juin 1956.

Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 7 juin, le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, a affirmé que les nouveaux accords du GATT constituent un autre pas dans l'évolution importante déjà accomplie aux conférences précédentes vers l'abaissement des barrières douanières dans le monde et que les avantages obtenus par le Canada profiteront de façon concrète aux exportateurs canadiens d'une grande variété de produits destinés à de nombreux marchés.

M. Howe a poursuivi en ces termes:

Ces nouveaux accords affermiront les bases de la confiance et de la collaboration si essentielles au commerce mondial. Il convient, en l'occurrence, de

réaffirmer l'opinion du Canada sur l'utilité de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en tant que moyen d'orienter le commerce et d'élaborer des programmes commerciaux communs. A cet égard, l'établissement de l'organisme relatif à la collaboration commerciale chargé d'appliquer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce sur une base permanente est de nature à rendre l'accord plus efficace encore et à exercer une influence très encourageante sur les relations internationales.

Le Gouvernement canadien a constamment appuyé l'organisme projeté et est disposé à prendre des dispositions pour que le Canada y participe en temps et lieu. Le Royaume-Uni a déjà exprimé son adhésion et nous espérons que tous les pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, surtout les autres principaux pays commerçants, dont l'appui est indispensable, trouveront moyen également de participer à l'établissement d'un tel organisme.

Au sujet des concessions obtenues par le Canada, M. Howe a déclaré que l'accord entre le Canada et les États-Unis était du nombre des plus importants qui aient résulté de la conférence. Il a expliqué que les concessions accordées par les États-Unis étaient assujéties à la législation américaine établissant à 15 p. 100 le maximum des réductions douanières pouvant être consenties au total dans les deux années à venir, et que sur plusieurs postes, notamment en matière d'agriculture et de pêche, les États-Unis n'étaient pas disposés à négocier. A l'intérieur de ces limites, les accords devaient donner satisfaction aux deux pays, de l'avis de M. Howe. Dans le cas d'un grand nombre de positions: divers produits chimiques, certains métaux, des produits agricoles et des produits ouvrés, le Canada a obtenu les concessions maximums.

En ce qui concerne les relations traditionnelles et importantes de notre commerce avec l'Europe et l'Amérique latine, le Canada se propose d'accroître ces relations et de s'employer avec les pays intéressés à accroître les échanges commerciaux dans les deux sens. Les exportateurs canadiens tireront d'importants avantages des accords conclus avec les pays suivants: Autriche, pays du Benelux, Danemark, Allemagne occidentale, Italie, Norvège, Suède, Cuba, République Dominicaine et Haïti. Au cours des négociations, a fait observer M. Howe, il a fallu que le Canada et le Royaume-Uni modifient certaines préférences douanières qu'ils s'étaient mutuellement accordées. Les réductions des marges préférentielles intéressant les Canadiens exportant vers le Royaume-Uni ont été relativement faibles pour la plupart.

Dans un discours prononcé à la Chambre des communes le 7 juin, le ministre des Finances, M. W. E. Harris, a lui aussi fait quelques commentaires sur les nouveaux accords. Il a déclaré que les concessions consenties par le Canada s'appliquaient à 180 positions ou sous-positions de notre tarif douanier. Sur ce nombre, 155 consistaient en réductions du tarif de la nation la plus favorisée et 55 en engagements de ne pas élever les taux de douane actuels.

M. Harris a révélé aux membres de la Chambre que durant l'année civile 1955 les importations provenant de tous les pays s'étaient élevées à 91 millions de dollars pour ce qui était des 115 positions ou sous-positions relevant du tarif de la nation la plus favorisée et dont les taux avaient été réduits à Genève et qu'elles s'élevaient à 83 millions de dollars pour celles dont les taux n'avaient été que consolidés.

Les réductions du tarif de la nation la plus favorisée portent sur une multitude de produits: machines textiles, jus d'orange, laitue, papier-journal, huîtres écaillées, crevettes, montures de lunettes, cigares, machines de scierie,

machines à calculer, caisses enregistreuses, machines à construire des routes, appareils électriques de précision servant notamment aux raffineries de pétrole et aux usines de produits chimiques, appareils photographiques, pipes, etc.

Les nouvelles concessions douanières entreront en vigueur à la date que communiquera chaque gouvernement. On prévoit que la mise en vigueur des concessions ne se fera pas avant le 30 juin. L'entrée en vigueur des concessions consenties par les États-Unis s'étalerait sur les deux années à venir, conformément aux dispositions de la législation américaine. En vertu des dispositions du GATT, les concessions convenues sont consolidées (contre toute augmentation), sous réserve toutefois de mesures permettant aux pays de renégocier périodiquement des concessions spéciales.



LES PREMIERS STAGIAIRES BIRMANNS DU PLAN DE COLOMBO AU CANADA

M. D. E. Kenney, du laboratoire de produits forestiers du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, enseigne le fonctionnement de la presse à bois à Ou Than Gywe, 31 ans (à gauche) et Ou Maung Maung Win (27 ans), de Rangoun, premiers Birmans à recevoir un entraînement technique au Canada dans le cadre du Plan de Colombo. Ces deux ingénieurs de la Commission du bois de Birmanie visiteront des usines et des laboratoires de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique.

L'Agence internationale de l'énergie atomique

EN SEPTEMBRE au siège des Nations Unies à New-York, l'une des conférences internationales les plus importantes organisées depuis la fin de la seconde guerre mondiale groupera des représentants de plus de quatre-vingts pays dont la tâche consistera à examiner certaines propositions détaillées en vue de la création, dans le cadre des Nations Unies, d'une Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans un discours à l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1953, le président des États-Unis, M. Eisenhower, a pour la première fois proposé officiellement « que les gouvernements principalement intéressés, dans la mesure que permet une prudence élémentaire, commencent dès aujourd'hui et continuent, en prélevant sur leurs réserves d'uranium naturel et de matériaux fissiles, à apporter une contribution commune » à une Agence internationale de l'énergie atomique afin de faciliter dans le monde entier l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

La proposition présidentielle fut débattue à la neuvième session de l'Assemblée générale qui le 4 décembre 1954 approuva à l'unanimité une résolution exprimant l'espoir que l'Agence internationale de l'énergie atomique serait établie sans délai.

Au cours du premier semestre de 1955, des représentants de l'Union Sud-Africaine, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la France, du Portugal et du Royaume-Uni ont, à une série de réunions à Washington, préparé pour l'Agence internationale proposée un projet de statut dont le texte fut remis aux autres pays en août 1955. La création de l'Agence fut subséquemment étudiée à la dixième session de l'Assemblée générale. Le 3 décembre 1955 celle-ci adopta une résolution, présentée notamment par le Canada, qui notait avec satisfaction les progrès en cours vers l'établissement de l'Agence et appuyait l'idée d'inviter en tant que gouvernements intéressés les Gouvernements du Brésil, de l'Inde, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS à participer à de nouvelles négociations avec les gouvernements proposant.

Rédaction du statut

Les représentants des huit pays proposant et des quatre pays désignés dans la résolution de l'Assemblée ouvrirent leurs réunions à Washington le 27 février 1956, utilisant comme base de discussion le projet de statut remis aux gouvernements au mois d'août de l'année précédente. La délégation canadienne était dirigée par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney, qui avait comme suppléant M. G. P. de T. Glazebrook, ministre à l'ambassade de Washington. Agissaient comme conseillers: M. W. J. Bennett, président de la société Énergie atomique du Canada Limitée, et M. D. Watson, secrétaire de la même société; M. J. D. Babbitt, attaché scientifique à l'ambassade de Washington; M. S. Pollock, du ministère des Finances; M. M. A. Crowe, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies et MM. W. H. Barton et D. H. W. Kirkwood, du ministère des Affaires extérieures.

Les négociations à Washington prirent fin le 18 avril quand les représentants des douze pays s'entendirent sur le texte d'un nouveau projet de statut qu'on examinera à la conférence internationale de septembre. Toutefois, quelques-uns des délégués réservèrent leurs positions à l'égard de certains articles jusqu'à l'étude définitive à la conférence, et l'on admit généralement que les gouvernements participants n'étaient pas officiellement liés au texte à ce stade de rédaction. Ainsi qu'il a été noté plus haut, on s'attend que la conférence groupe plus de quatre-vingts pays qui, conformément au projet de statut, pourront être appelés à faire partie initialement de l'Agence à titre de membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées.

Principales dispositions

Voici quelques-unes des principales dispositions du projet de statut qu'on étudiera à la conférence de septembre:

1. **Membres:** Les membres initiaux de l'Agence seront ceux des États membres des Nations Unies ou de l'une des institutions spécialisées, qui auront signé le statut dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le moment où il sera ouvert à la signature et qui auront déposé un instrument de ratification. Les autres membres seront les États qui, appartenant ou non aux Nations Unies ou à des institutions spécialisées, déposeront un instrument d'adhésion au présent statut après approbation de leur admission par la Conférence générale sur recommandation du Conseil des gouverneurs. A cet effet, les deux organismes devront s'assurer que l'État est en mesure et accepte de s'acquitter des obligations incombant aux membres de l'Agence, en tenant dûment compte de ses possibilités et de sa volonté d'agir conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

2. **Conférence générale:** La Conférence générale, composée de représentants de tous les membres, élira au début de chaque session un président et les autres fonctionnaires qu'elle jugera nécessaires; ils resteront en fonction pour la durée de la session. Les décisions seront prises à la majorité des membres présents qui voteront, et la majorité des membres constituera le quorum.

Les fonctions de la Conférence générale seront les suivantes: admettre ou suspendre des membres et élire les membres du Conseil des gouverneurs conformément aux dispositions du statut; étudier le rapport annuel du Conseil; approuver ou renvoyer au Conseil avec ses recommandations, pour qu'ils soient soumis de nouveau à la Conférence générale, le budget de l'Agence, les rapports destinés aux Nations Unies et tout accord entre l'Agence et les Nations Unies ou d'autres organisations; approuver les règles et les restrictions dans le cadre desquelles le Conseil exercera la faculté de contracter des emprunts, enfin approuver les amendements au statut. La Conférence sera également habilitée à adresser au Conseil des recommandations et à exiger de celui-ci des rapports sur toutes matières relatives aux fonctions de l'Agence.

3. **Conseil des gouverneurs:** Le Conseil des gouverneurs sera composé comme il suit:

1) Le Conseil sortant nommera au Conseil les cinq membres les plus

avancés dans le domaine de la technologie atomique, y compris la production de matières brutes (Canada, France, Royaume-Uni, URSS, États-Unis) et le membre le plus avancé à cet égard dans chacune des régions suivantes non représentées par les cinq membres ci-dessus:

- 1) Amérique du Nord
 - 2) Amérique latine
 - 3) Europe occidentale
 - 4) Europe orientale
 - 5) Afrique et Moyen-Orient
 - 6) Asie du Sud
 - 7) Asie du Sud-Est et Pacifique
 - 8) Extrême-Orient
- 2) Le Conseil sortant désignera également deux membres parmi les autres producteurs de matières brutes suivants: Belgique, Pologne, Portugal, Tchécoslovaquie, et un autre membre fournisseur d'assistance technique. Aucun membre de cette catégorie siégeant au Conseil au cours d'une année donnée ne pourra être désigné à nouveau dans cette catégorie pour siéger l'année suivante.
- 3) La Conférence élira au Conseil dix membres en tenant dûment compte d'une représentation équitable des membres appartenant aux régions géographiques ci-dessus, de manière que le Conseil comprenne en tout temps dans cette catégorie un représentant de chacune de ces régions, sauf l'Amérique du Nord. Aucun membre de cette catégorie ne pourra, au terme de son mandat, être réélu dans cette catégorie pour un nouveau mandat.
- 4) Sauf disposition contraire du statut, les décisions se prendront à la majorité des membres présents qui voteront; les deux tiers des membres constitueront le quorum.
- 5) Le Conseil sera investi de l'autorité nécessaire pour remplir les fonctions de l'Agence conformément au statut et sous réserve de ses responsabilités envers la Conférence générale, et pour établir le rapport annuel du Conseil et les rapports destinés à l'ONU ou à tout autre organisme.
4. *Fourniture de produits:* Les membres pourront mettre à la disposition de l'Agence les quantités de produits fissiles spéciaux qu'ils jugeront utiles, aux conditions qui seront convenues avec l'Agence.

A la demande de l'Agence, chacun des membres devra livrer sans délai à tout autre membre ou groupe de membres les quantités de produits que pourra spécifier l'Agence, et à l'Agence elle-même les quantités de produits dont elle aura besoin pour ses travaux et ses recherches scientifiques. L'Agence spécifiera le lieu de la livraison, son mode et, au besoin, la forme et la composition des produits. Le Conseil décidera de l'usage des produits mis à la disposition de l'Agence.

L'Agence devra assurer la protection des produits contre les intempéries, l'enlèvement non autorisé ou le détournement, la saisie, les dommages et les destructions et veiller à ce que la répartition géographique des produits prévienne les accumulations considérables de stocks en un pays ou une région.

5. Projets de l'Agence: Tout membre désirant réaliser à des fins pacifiques, dans le domaine atomique, un projet de recherche, de mise en valeur ou d'application pratique, pourra faire appel à l'Agence en vue d'obtenir les produits, les services, le matériel et les installations nécessaires. Avec l'assentiment du membre intéressé, le Conseil pourra envoyer des spécialistes étudier le projet sur place; avant d'approuver le projet, il lui faudra en apprécier l'utilité, contrôler si les plans, les fonds et le personnel technique sont suffisants, si des règles appropriées de sécurité et de protection régissent la manutention et l'entreposage des produits et le fonctionnement des installations, vérifier si l'intéressé est dans l'impossibilité d'obtenir par d'autres moyens l'aide nécessaire et enfin veiller à ce que les ressources mises à la disposition de l'Agence soient réparties avec équité. Une fois le projet approuvé, le membre ayant soumis le projet et l'Agence concluront, conformément aux dispositions du statut, un accord sur les termes et les conditions de l'assistance.

6. Garanties de l'Agence: Lorsque les parties intéressées l'inviteront à appliquer des garanties, il appartiendra à l'Agence, en ce qui concerne chacun de ses projets, d'approuver les plans du matériel et des installations; d'exiger l'observation de ses normes de sécurité et de protection sanitaire ainsi que la tenue de registres et la présentation de rapports qui faciliteront le contrôle des produits; d'approuver les procédés employés dans le traitement chimique des éléments irradiés et la façon d'utiliser les matières fissiles spéciales récupérées ou obtenues comme sous-produits; d'envoyer sur le territoire de l'État ou des États intéressés des inspecteurs qui auront accès à tous les lieux, toutes les personnes et tous les éléments d'information qui leur permettront de contrôler l'observation de ses règlements. Les inspecteurs feront rapport de toute infraction au directeur général de l'Agence, lequel en informera le Conseil avec mission d'en faire part à tous les membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Si, dans le cas d'une violation, l'État coupable ne donne pas suite, dans un délai raisonnable, à l'avertissement du Conseil, celui-ci pourra alors réduire ou interrompre son assistance et reprendre ses produits et son matériel. Tout membre qui persistera à enfreindre les dispositions du statut ou de tout accord en découlant pourra, sur la recommandation du Conseil, être exclu du nombre des membres par la Conférence générale par décision d'une majorité des deux tiers des membres présents qui voteront.

7. Relations de l'Agence avec l'ONU: Avec l'assentiment de la Conférence générale, le Conseil est autorisé, aux termes du projet de statut, à conclure des accords définissant les rapports de l'Agence avec l'ONU et avec toute autre organisation dont l'activité est liée à celle de l'Agence. Ces accords stipuleront que l'Agence fera rapport sur demande aux organismes appropriés de l'ONU, et qu'elle examinera les résolutions de l'Assemblée générale ou de l'un des conseils de l'ONU qui la concerneront.

Points de vue du secrétaire général

Dans une étude distribuée avant la conférence de Washington à tous les gouvernements intéressés, le secrétaire général a exposé ses vues sur les rapports de l'Agence avec les Nations Unies. Il y énonçait les principes fondamentaux qui devaient figurer, à son avis, dans l'accord que concluraient l'Assemblée générale, au nom de l'ONU, et la Conférence générale, au nom de l'Agence.

Selon le secrétaire général, l'ONU devrait reconnaître qu'il incombe à l'Agence, « sous l'égide de l'ONU », de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les buts énoncés dans le statut, et qu'en vertu de son caractère et de ses obligations internationales, l'Agence internationale de l'énergie atomique devrait agir en tant qu'organisme autonome ayant son propre statut, et entretenir avec l'ONU et les institutions spécialisées les relations prévues par l'accord.

Le secrétaire général était aussi d'avis que l'Agence devrait présenter à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité s'il y avait lieu, au Conseil économique et social et aux autres organismes de l'ONU des rapports sur l'activité qu'elle aura déployée dans les domaines de la compétence de chacun. Il a proposé que l'Agence étudie les résolutions de l'Assemblée générale et des Conseils de l'ONU qui la concerneront, qu'elle rende compte, s'il lui en est fait demande, de toute mesure qu'elle-même ou ses membres auront prise par la suite: qu'elle fournisse au Conseil de sécurité l'aide et les renseignements nécessaires au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité: qu'elle se prête à la coordination de son activité, dans le domaine administratif entre autre, avec l'ONU et les institutions spécialisées.

Le secrétaire général estimait que lui-même ou ses représentants devraient avoir l'autorisation d'assister aux sessions de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs, avec la faculté de prendre part, avec voix délibérative, à la discussion des questions d'intérêt commun, de même qu'aux réunions de l'Agence au cours desquelles seraient traitées des questions intéressant l'ONU. A son avis, les représentants de l'Agence devraient de leur côté avoir l'autorisation d'assister, avec voix délibérative, aux réunions de l'Assemblée générale et de ses comités, du Conseil économique et social, du Conseil de tutelle ainsi que de leurs organismes auxiliaires. Ils pourraient également assister aux réunions du Conseil de sécurité, sur l'invitation de celui-ci, afin de lui prêter leur concours en des domaines relevant de l'Agence.

Le secrétaire général a aussi formulé les suggestions suivantes: que les questions proposées par l'ONU soient inscrites aux ordres du jour de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs; que le secrétaire général signale à l'attention des organismes appropriés de l'ONU les questions proposées par l'Agence; que l'Assemblée générale prenne des mesures pour que les questions juridiques soulevées dans le cadre des travaux de l'Agence soient soumises à l'avis consultatif de la Cour internationale, lorsque le Conseil formulera une demande en ce sens conformément au statut de l'Agence.

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Force préventive puissante

Extraits d'un discours sur la défense du Canada prononcé, le 20 juin 1956, par le ministre de la Défense nationale, M. R. O. Campney, à la Chambre des communes formée en comité des subsides.

L'an dernier, j'ai commencé mes remarques sur les prévisions budgétaires de la défense en attirant l'attention sur l'effet profond que les armes nucléaires et les bombardiers à réaction rapides et à grand rayon d'action qui les transportent avaient sur toutes nos conceptions en matière de défense. Telle sera encore aujourd'hui la pensée qui m'inspirera au début de mes remarques.

Il y a maintenant onze ans que l'explosion de la première bombe atomique a donné à la guerre une orientation nouvelle, plus saisissante peut-être que toute autre dans les sept siècles qui se sont écoulés depuis la découverte de la poudre à canon. Puis, presque avant que nous ayons eu le temps de bien comprendre toutes les possibilités terrifiantes des armes atomiques, la bombe à hydrogène est venue ajouter à ces possibilités un degré énormément plus formidable de terreur et de destruction, à tel point que nous ne pouvons encore pleinement en imaginer l'étendue.

On n'a encore trouvé aucune réponse simple, précise et complète au problème de défense qui en résulte. J'avoue franchement qu'autant que je puisse en juger, aucune solution n'est encore en perspective. Y a-t-il alors lieu de s'étonner qu'on ne s'entende pas au sein des nations libres quant à la façon de résoudre ce problème? Y a-t-il lieu de s'étonner que ceux qui préconisent telle façon de procéder ou telle autre, l'emploi de tel service ou de tel autre, d'un élément de défense plutôt que d'un autre exposent avec tant d'ardeur et parfois de clameur leurs opinions à un public confus et inquiet?

En s'occupant ainsi activement de trouver la réponse aux problèmes posés par les nouvelles armes, nous pourrions peut-être un jour en arriver au point où nos moyens de défense correspondront aux moyens d'attaque, qui sont maintenant de beaucoup en avant dans cette course. Je suppose que si l'on peut rétablir l'équilibre, comme on a pu le faire de temps à autre au cours des années passées, la guerre deviendra encore moins attrayante qu'en ce moment pour les nations animées d'un esprit d'agression.

Il n'est pas une nation qui veuille risquer la défaite, ce mouvement de recul étant d'autant plus vif qu'on comprend mieux à quel point serait catastrophique une défaite dans une guerre thermonucléaire. Pourtant, la menace de guerre persiste et tant qu'elle persistera notre meilleur espoir consistera sans aucun doute à maintenir une grande force préventive. Il va de soi que ce moyen de prévention réside avant tout dans l'aviation stratégique des États-Unis, qui s'accroît maintenant de celle de la Grande-Bretagne. Cependant, il

faut, pour que cette aviation soit efficace, qu'elle soit complétée par des lignes d'alerte qui lui permettraient d'envoyer sans retard ses avions de représailles dès qu'une attaque serait déclenchée en quelque endroit du monde libre. Il faut aussi qu'elle soit complétée par une puissance d'interception qui puisse amortir l'attaque thermonucléaire. Elle doit enfin compter sur des forces terrestres bien entraînées et efficaces qui puissent s'opposer à l'invasion soudaine de l'Europe par les forces terrestres d'un agresseur. Tous ces éléments sont aussi essentiels comme moyens de prévention que les forces de représailles thermonucléaires elles-mêmes.

Ce ne sera pas facile pour les pays libres de maintenir cette puissance de prévention si indispensable à notre survivance. Par contre, pendant qu'on maintient ces moyens de prévention pour assurer la paix, le maintien de la paix, en soi, tend à ramollir les forces préventives mêmes dont la paix dépend, parce qu'il tend à faire accréditer les assurances souriantes et amicales, les visites de bon voisinage qui, toutes, propagent l'idée que le jour de la fraternité mondiale est enfin arrivé et que nous pouvons maintenant abandonner en toute sécurité nos programmes de défense et les lourdes dépenses qu'ils comportent, et concentrer notre activité sur le travail beaucoup plus intéressant de relever notre niveau de vie matérielle.

Un relâchement de l'effort de défense peut présenter un certain attrait pour les nations libres mais cette décision serait très dangereuse. Nous aurions vraiment tort de négliger les mesures défensives qui, jusqu'ici, ont détourné l'agression et nous ont épargné une guerre de première importance. A mon avis, nous devons plutôt nous assurer que ces mesures défensives sont mises en œuvre avec efficacité et fermeté.

Nos adversaires se rendent parfaitement compte de l'importance de la force. Nous avons tout lieu de le croire. Ils comprennent peut-être aussi mieux que nous les conséquences subtiles et cachées d'une propagande efficace. Si nous devons aller souper au Kremlin, ayons soin de manger avec une très longue cuiller.

Changements à notre système de défense

Je m'arrêterai brièvement aujourd'hui à quelques-unes des méthodes les plus importantes par lesquelles le Canada met sur pied et maintient un programme de défense tout à fait disproportionné à son statut de puissance moyenne. Les honorables députés ont en main le Livre blanc où est exposé en détail le programme de défense du Canada. On y trouvera plus de renseignements que je ne puis en fournir aujourd'hui pendant le temps à ma disposition. Je chercherai donc surtout à compléter cette information en appelant l'attention sur certains faits saillants et en faisant part aux honorables députés de certains changements que nous avons apportés à notre système de défense. Au cours des discussions qui suivront, j'espère que les questions des honorables députés me permettront de dresser un tableau plus complet de ce programme. Je puis donner aux honorables députés l'assurance que leurs propositions sont toujours prises en considération non seulement par moi-même mais aussi par mes conseillers.

Il y a eu des changements dans plusieurs domaines de la défense au Canada mais surtout dans celui de la défense aérienne. Par suite d'une réévaluation constante du rôle joué par le Canada dans le programme conjoint de défense aérienne canado-américain, je suis en mesure d'annoncer aujourd'hui

deux importantes nouvelles, à savoir la réorganisation de nos forces aériennes auxiliaires, et une augmentation du nombre de nos escadrilles régulières d'interception

L'an dernier, j'ai appelé l'attention des honorables députés sur les études entreprises par le CARC en vue de déterminer s'il est possible de s'attendre que les équipages à temps partiel du service auxiliaire du CARC, tout expérimentés et empressés qu'ils soient, puissent manœuvrer, pour la défense aérienne, des intercepteurs à réaction « tous temps » aussi compliqués que le CF-100. Cette importante question, compte tenu de l'ensemble du problème de la défense aérienne, a continué de faire l'objet d'une étude poussée par le CARC à la lumière de la menace d'une attaque thermonucléaire contre notre pays.

Cette menace est telle que les forces de défense doivent être en mesure de servir par tous les temps, jour et nuit, doivent être constamment en état d'alerte immédiate et posséder une très grande compétence. En temps de paix, elles doivent être stationnées à leurs postes de guerre. Notre expérience nous force maintenant à conclure que ces conditions sont beaucoup trop onéreuses pour les imposer aux forces auxiliaires, dont les membres sont occupés à leurs fonctions civiles pendant la semaine et ne s'adonnent aux exercices aériens qu'en fin de semaine surtout. Par conséquent, les dix escadrilles auxiliaires que nous devons rééquiper d'avions de combat « tous temps » CF-100 ne feront plus partie des forces de première ligne du réseau de défense aérienne du continent nord-américain . . .

Nouvelles escadrilles d'interception

Les conditions qui ont amené le retrait de ces escadrilles auxiliaires de notre première ligne de défense aérienne exigent une augmentation de l'effectif des forces régulières qu'on affecte à cette tâche au Canada.

En conséquence, je puis maintenant annoncer que des mesures seront prises pour établir, sur une certaine période de temps, trois nouvelles escadrilles d'interception « tous temps » dotées d'avions CF-100. Avec les douze escadrilles maintenues en Europe, cette augmentation portera à vingt-quatre le nombre des escadrilles de chasse de l'armée régulière. Nous continuons, cela va sans dire, à revoir l'importance et la composition de l'apport du Canada au dispositif de défense aérienne sur le continent.

Vers la fin de la présente année, nous remplacerons une de nos escadrilles d'avions Sabre en Europe par une escadrille dotée d'avions d'interception CF-100 « tous temps ». Par la suite, en 1957, trois autres escadrilles d'avions Sabre seront, par intervalles, ainsi remplacées. C'est ainsi que nous respecterons l'engagement que nous avons pris envers l'OTAN de lui fournir quatre escadrilles d'avions d'interception « tous temps ». Nos engagements en Europe restent toujours fixés à douze escadrilles.

Pour ce qui est du matériel nouveau, l'aviation, travaillant de concert avec le Conseil de recherches pour la défense, fait de grands progrès dans la construction de son avion d'interception supersonique à ailes en delta. Cet avion « tous temps », le CF-105, est mis au point par la A. V. Roe, Limited. Doté du moteur PS-13, très puissant et de conception très avancée, qu'on est à lui préparer, cet avion devrait constituer un avion de chasse très rapide et formidable.

La mise au point, à la Canadair Limited, du CL-28, le nouvel hydravion antisous-marin conçu à partir de l'avion anglais, est également en bonne voie; on s'attend que le prototype vole le printemps prochain. Grâce à la production de marques successivement améliorées, le Sabre et le CF-100 demeurent et demeureront encore pendant un certain temps des avions de chasse qui, dans leur catégorie et pour les fins auxquelles ils sont destinés, sont efficaces et de première classe.

Les tâches dont s'occupe maintenant le CARC sont assurément très diverses. Elles comprennent, par exemple, l'interception des bombardiers ennemis, le transport des troupes et des approvisionnements, le soutien de l'activité antisous-marine et la protection des navires marchands . . .

Le CARC est également chargé de l'aménagement de la ligne intermédiaire (Mid-Canada), l'une des plus grandes entreprises de construction jamais lancée au Canada, qui, sans compter ce qu'elle signifie du point de vue de la défense, concourt de façon saisissante à l'ouverture du grand Nord canadien.

La ligne intermédiaire et la ligne d'alerte préliminaire (DEW) feront partie, comme le savent les députés, d'un réseau d'alerte ancré sur les stations de la ligne Pinetree qui fonctionnent actuellement et toutes seront reliées par un vaste ensemble de communications. On fortifie la ligne Pinetree elle-même en y ajoutant des stations. Tant sur la ligne d'alerte préliminaire, aménagée en grande partie par des entrepreneurs canadiens travaillant pour le compte de l'aviation des États-Unis, que sur la ligne intermédiaire, aménagée par le Canada, d'admirables progrès sont réalisés. Ce sont des entreprises coûteuses, de grande envergure et qui présentent beaucoup de difficultés mais nous croyons qu'elles valent ce qu'elles coûtent. En effet, elles nous vaudront du temps, du temps pour que la puissante force préventive que constituent les bombardiers américains chargés de leurs engins nucléaires puissent prendre les airs en vue d'accomplir leur mission, si la nécessité survient. Elles nous vaudront du temps pour garnir nos ouvrages de défense, et du temps pour préparer notre population en vue de l'attaque imminente.

Un autre but de ce réseau est d'alerter les autres États membres de l'OTAN, si le Nord canadien était choisi comme premier objectif d'une attaque. On espère bientôt relier le réseau d'alerte préliminaire de l'Amérique du Nord à un réseau européen d'alerte préliminaire auquel l'OTAN donne actuellement la priorité, ce qui permettra de créer un réseau complet et bien coordonné s'étendant sur toute la zone de l'OTAN. Ces lignes d'alerte,—je tiens à le dire en toute franchise,—ne peuvent conférer une protection absolue. Leurs rayons de repérage ne sont pas des rideaux d'acier. Au cours d'une attaque résolue, des avions ennemis franchiront les rangs échelonnés des avions de chasse de la défense et il y aurait sans aucun doute de nombreuses pertes de vie. Néanmoins, ces lignes fortifieront sérieusement les systèmes défensifs de l'OTAN en général, et ajouteront notamment à l'efficacité de la défense canado-américaine.

La défense de nos territoires du Nord contre l'invasion intéresse au premier chef tous les Canadiens, certes, mais elle intéresse aussi,—il convient de ne pas l'oublier,—les citoyens américains. Tout programme de défense aérienne continentale exige, pour peu qu'on entende tenir compte des réalités, la collaboration la plus étroite entre nos deux pays.

Que le comité me permette de lui dire que cette collaboration existe effectivement. Nos programmes de défense sont étroitement liés. Nos rapports sont amicaux, fondés sur le respect mutuel et la parfaite compréhension des droits et intérêts particuliers des deux parties. Ils visent la défense de notre continent,—ce continent que nous partageons,—contre des dangers actuels, indiscutables et qui ne sont pas encore disparus.

Les deux lignes nouvelles du Nord seront bientôt achevées. Les États-Unis recrutent actuellement des techniciens civils, Canadiens pour la plupart, soit dit en passant, qui doivent participer au service de la ligne jusqu'à nouvel ordre. Le recrutement et l'instruction de techniciens civils destinés à aider le personnel déjà formé du CARC et servant sur la ligne intermédiaire doit bientôt commencer.

Je passe maintenant à l'armée canadienne. Le comité doit remarquer que les changements que l'on constate dans les programmes de l'aviation s'appliquent également à l'armée. En fait, dans le cas de tous les services, l'évolution de notre problème militaire nous oblige à réviser sans cesse nos programmes et notre organisation militaires.

Depuis plusieurs mois, les officiers supérieurs de l'armée canadienne étudient l'organisation des formations de campagne qui répondrait le mieux aux besoins du Canada, eu égard à nos engagements actuels et éventuels et aux circonstances de la guerre dite classique ou de la guerre nucléaire.

L'armée a également suivi de près les révisions récentes de l'organisation de l'armée des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays, révisions qui visent à tenir compte des nouvelles armes et conditions de guerre. L'armée a envoyé des observateurs aux grandes manœuvres de divisions de l'OTAN en Europe.

Mobilité des troupes

On admet de façon générale que, dans l'utilisation des forces terrestres, il faut viser à accroître la flexibilité et la mobilité des troupes. Le CARC et l'armée étudient présentement la valeur pratique des genres d'avions qui se prêteraient le mieux au déploiement rapide, à l'approvisionnement et au soutien des forces terrestres du Canada.

Le comité le sait, le Canada dispose depuis quelque temps déjà d'éléments mobiles d'attaque, constitués de trois bataillons d'infanterie avec armes et service de soutien. Ce personnel est, pour une bonne part, formé de parachutistes qu'on transporte dans des avions C-119, communément appelés avions-cargos. Le rôle confié à ces éléments est de faire échec aux petits raids de diversion qui pourraient être lancés dans le Nord canadien . . .

Je passe maintenant à la marine royale canadienne. Il y a moins de changements à signaler cette année, vu que la marine a si récemment révisé son rôle dans la guerre moderne en modifiant de façon radicale ses types de navires, son équipement et ses tactiques. Mais tout indique que cette arme continuera d'avoir une place importante dans notre organisation de défense.

Nous savons tous que la Russie a une flotte énorme de sous-marins très perfectionnés, tout prêts à se mettre à l'œuvre. Non seulement pourraient-ils couler des navires mais ils pourraient peut-être lancer des attaques sur nos

littoraux au moyen de projectiles à longue portée, d'armes nucléaires. Or, puisque le sous-marin est surtout une arme offensive, nous continuons d'améliorer aussi rapidement que possible les moyens de lutte antisous-marine de notre flotte. A cette fin, nous pouvons envisager cette année l'addition à notre flotte d'environ neuf nouveaux navires de combat et de plusieurs embarcations de soutien.

Une des mesures les plus remarquables qui tendent à compléter la flotte sera la mise en service du *Bonaventure*, léger porte-avions de flotte du plus récent modèle, qui remplacera le *Magnificent*. Le *Bonaventure* sera armé de chasseurs à réaction, Banshee, dont la production est commencée, et d'avions antisous-marins CS-2F de fabrication canadienne. Ces beaux avions modernes remplaceront les Sea Furies et les Avengers, autrefois affectés à la marine de guerre. On ajoutera aussi à la flotte trois et peut-être quatre destroyers d'escorte du type St-Laurent, spécialement conçus pour répondre aux exigences de la guerre nucléaire. Vous vous rappelez que le premier de ces navires, le *St-Laurent*, a été mis en service l'automne dernier. Plus tôt cette année, ce navire s'est rendu aux États-Unis où il a exécuté avec succès une très longue série d'essais et de manœuvres. Je suis content de dire que j'ai reçu d'excellents rapports sur ce navire.

Par la suite, le *St-Laurent* a visité le Royaume-Uni à la même fin, et durant ce voyage il a participé à l'escorte de Sa Majesté la Reine qui se rendait en Suède. Ce destroyer d'escorte canadien est probablement le navire antisous-marin le plus beau et le plus moderne du monde actuel.

En résumé, j'insisterai sur le fait que nous poursuivons vigoureusement notre politique de renforcement de la puissance antisous-marine de la marine canadienne, rôle dans lequel elle doit se spécialiser dans le cadre de l'OTAN...

Après avoir formé plus de 3,800 aviateurs, au coût de 328 millions de dollars jusqu'ici, on est à reviser la participation du Canada au programme de formation aérienne de l'OTAN; on le diminuera probablement à partir de 1958.

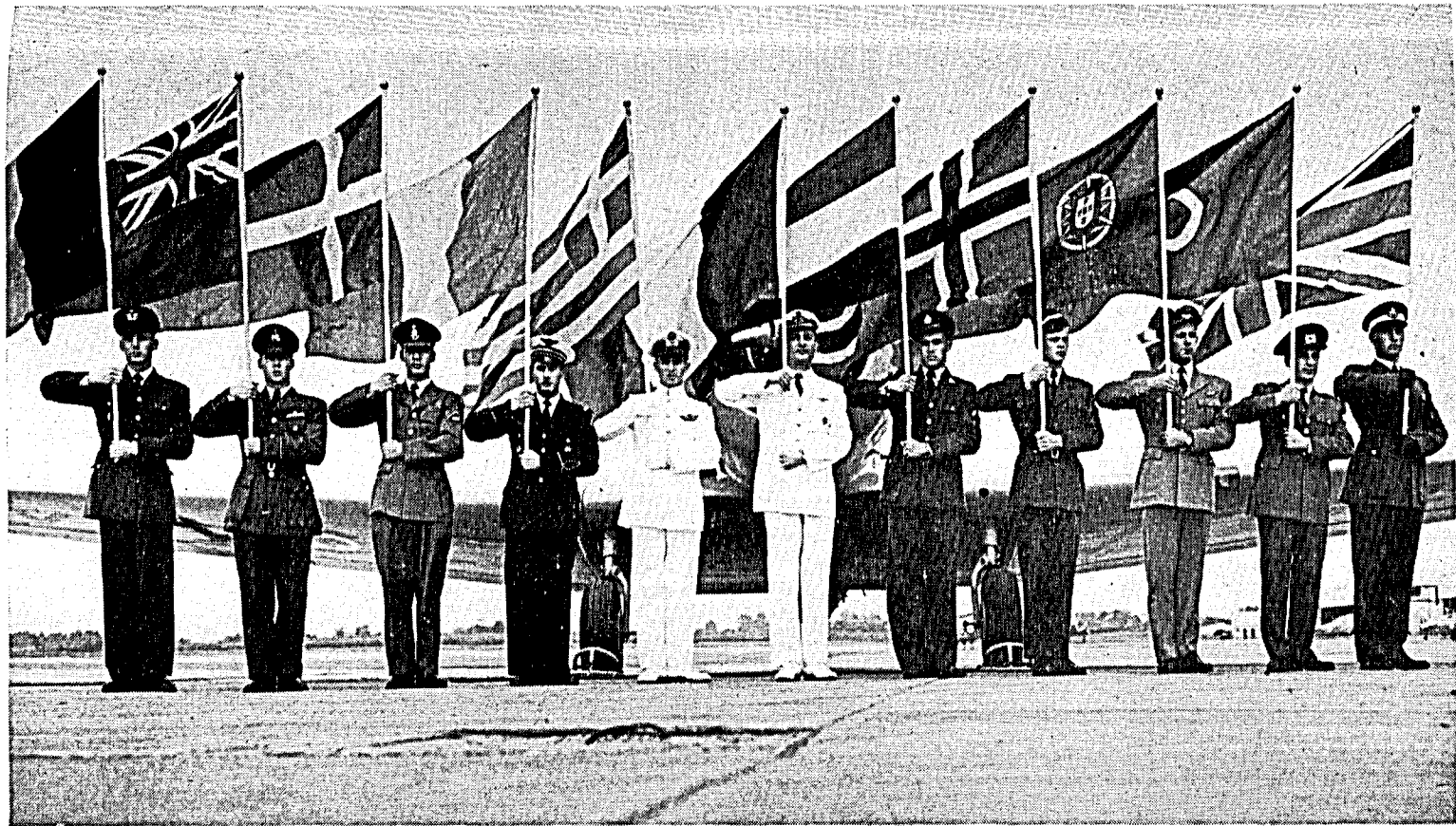
Le plan initial visait à former des pilotes et des navigateurs expérimentés pour la première ligne de défense aérienne des pays de l'OTAN. Cet objectif a maintenant été atteint et la plupart des nations de l'OTAN peuvent désormais s'occuper elles-mêmes de former des équipages de remplacement.

En plus de la formation d'équipages aériens pour l'OTAN, le programme canadien d'aide mutuelle, depuis sa mise en œuvre en 1950, a largement contribué à renforcer les défenses de nos alliés d'Europe. A mesure que les ressources de ces pays augmentent, notre programme d'aide se ralentit. De plus en plus, l'équipement que nous fournissons provient de la production courante plutôt que des réserves.

La valeur de l'aide mutuelle apportée à nos alliés de l'OTAN s'établit maintenant à plus de 1,274 millions, y compris, par exemple, plus de 600 avions de chasse modernes et plus de 1,000 moteurs d'avions...

Je rappelle au comité que l'OTAN attache beaucoup d'importance aux effectifs sur pied. Les chefs de l'OTAN l'ont affirmé à bien des reprises.

En 1939, nous étions tout à fait impréparés à la guerre. A l'heure actuelle, nous avons, en plein état de combat, une brigade d'armée et une division aérienne en Europe, ainsi qu'en notre pays une troupe de choc mobile et trois



LES DRAPEAUX DE L'OTAN

Photo: Défense nationale

Le déploiement des drapeaux de onze pays, sur la piste d'une station du CARC, atteste la participation du Canada à l'OTAN. Conformément aux engagements canadiens, le CARC assure l'instruction, aux côtés de jeunes Canadiens, d'équipages aériens de dix autres pays de l'OTAN. Depuis 1951 le CARC a formé plus de 4,000 aviateurs de ces pays.

groupes de brigade d'infanterie dans l'armée; un efficace réseau de défense aérienne en Europe, ainsi qu'en notre pays une troupe de choc mobile et trois d'aviation; une marine comptant 40 navires de guerre en mer et un nombre encore plus élevé en construction ou en réserve . . .

Comme les exigences de la guerre moderne tendent à devenir de plus en plus solidaires, le ministère de la Défense nationale, par les efforts de coordination du président, des chefs d'état-major et de l'état-major interarmes, a mis les trois armes en relation de travail toujours plus étroite. Plus de 900 élèves-officiers sont en cours de formation dans nos trois collèges interarmes.

Il est certain que cette tendance vers une façon plus unifiée d'aborder le problème de la défense doit se poursuivre si l'on veut que toutes les armes contribuent au maximum à l'effort de défense et fassent fonctionner avec le maximum d'efficacité les dispositifs de défense pour lesquels elles sont le mieux préparées. Alors que nous en arrivons à l'ère de l'utilisation des projectiles télé-guidés, il est plus important que jamais que la marine, l'armée et l'aviation collaborent étroitement et s'entendent sur leurs domaines d'activité respectifs . . .

En décidant de soigner la qualité plutôt que de rechercher la quantité, l'URSS semble s'acheminer vers l'établissement d'armées professionnelles plus simplifiées.

Je crois que, depuis quelque temps déjà, les forces armées du Canada comptent une proportion plus élevée de personnel complètement formé que celles de bien d'autres pays. Depuis quelques années, sans trop de peine et sans abaisser les normes élevées de recrutement qui nous permettent d'opérer un choix, nous avons pu maintenir nos effectifs à peu près au niveau prévu tout en persuadant une proportion relativement élevée de nos engagés de faire carrière dans l'armée,—c'est un élément des plus importants dans la constitution de forces armées régulières de premier ordre . . .

Dans les temps difficiles que nous avons connus depuis la deuxième grande guerre, les nations libres ne sont pas parvenues sans peine à conserver intactes leurs libertés. Si elles l'ont fait, ce n'est pas l'effet du hasard, mais bien grâce à l'esprit de résolution qu'elles ont manifesté en travaillant ensemble à la réalisation d'un but commun.

Membre de deux grandes associations créées pour le maintien de la paix, l'ONU et l'OTAN, le Canada a nettement démontré à quel point était sincère son désir d'éviter la guerre et à quel point aussi il se préoccupait activement de mettre fin aux conditions qui risquaient de la provoquer.

Quoiqu'elle n'ait pas réussi à atteindre le noble idéal qu'elle s'était tout d'abord fixé, l'Organisation des Nations Unies a quand même aidé à prévenir la guerre ou, du moins, à la limiter. Citons l'exemple historique de la Corée où, soit dit en passant, un petit groupe de Canadiens est encore de service, arrière-garde de ces vaillants soldats qui ont combattu avec succès dans la guerre de Corée.

Des officiers canadiens servent aussi, sous les auspices de l'ONU, la cause de la paix en Indochine, au Cachemire et dans l'État d'Israël.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord se fonde sur le principe que l'union fait la force. Nous admettons ce principe au Canada. En cantonnant

(Voir la suite à la page 222)

Le Canada et l'Organisation météorologique mondiale

L'ORGANISATION météorologique mondiale est l'une des dix organisations intergouvernementales rattachées aux Nations Unies en vertu d'accords spéciaux proposés par le Conseil économique et social et approuvés par l'Assemblée générale et par l'organisation intéressée. Les « institutions spécialisées » des Nations Unies sont compétentes dans leurs domaines propres: travail, santé, éducation, alimentation et agriculture, questions financières et bancaires, aviation civile, questions postales, télécommunications, météorologie.

Historique

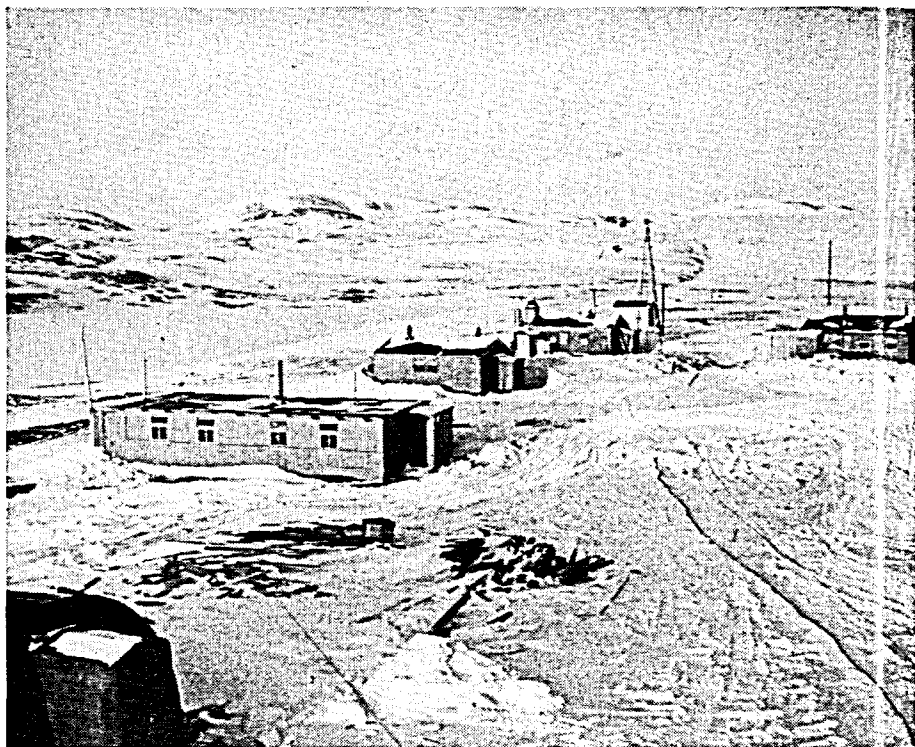
Le temps et le climat, débordant les frontières politiques, créent partout dans le monde une foule de problèmes similaires. Se rendant compte de la nécessité d'une vaste collaboration internationale pour résoudre ces problèmes, les nations du monde ont fait un effort commun en vue d'appliquer aux principales activités humaines les connaissances acquises au sujet du temps et de son évolution. Le Canada, qui occupe une portion considérable de l'hémisphère nord, notamment une large partie des régions arctiques, d'une importance primordiale du point de vue de la météorologie, fut l'un des premiers pays à participer à cet échange international de données météorologiques.

Dès 1853 on s'efforçait de dresser, en ce qui concerne les secteurs océaniques, un programme d'observations météorologiques fondées sur la collaboration de la marine marchande de la plupart des pays maritimes. Le Canada ne devait accéder au rang de nation que quatorze ans plus tard.

En 1878, l'Organisation météorologique internationale, composée des directeurs des services nationaux de météorologie, était créée au cours d'une conférence internationale à Utrecht dans les Pays-Bas. Établi en 1871, le Service météorologique du Canada qui se trouvait donc encore à ses débuts n'était pas représenté à cette réunion.

En 1882, le chef de ce Service, M. C. Carpmael, fit parvenir un rapport détaillé sur l'activité de l'organisme à la deuxième réunion de la Commission internationale tenue cette année-là à Copenhague. Quelque trois ans plus tard, des météorologistes européens, conscients de l'importance des données fournies par le Canada et les États-Unis, étudiaient les moyens d'obtenir par câble des bulletins météorologiques de l'Amérique du Nord.

Depuis le début du siècle, le développement extraordinaire des moyens de transport et de communications (navigation maritime et aérienne, radiotélégraphie) et les exigences accrues de l'activité économique moderne ont soulevé une foule de problèmes techniques et mis en lumière l'importance de la météorologie. Parallèlement, l'évolution surprenante de la technologie a permis à cette science relativement jeune d'accomplir des progrès considérables. Ces nouveaux développements démontraient la nécessité d'une réorganisation à l'échelon international, en face de l'intérêt croissant porté à la météorologie.



STATION MÉTÉOROLOGIQUE DANS LE GRAND NORD

A Alert, à l'extrémité nord-est de l'île d'Ellesmere, est située la plus septentrionale des cinq stations météorologiques canado-américaines de l'Arctique.

En conséquence, la Conférence des directeurs des services nationaux de météorologie, qui se réunit à Washington en 1947 sous les auspices de l'Organisation météorologique internationale, adopta la Convention de l'Organisation météorologique mondiale établissant un nouvel organisme basé sur une entente intergouvernementale. Peu de temps avant cette conférence, le Canada avait été l'hôte des commissions techniques de l'OMI réunies en sessions à Toronto au cours de l'été de 1947.

Un grand nombre d'États ratifièrent la convention adoptée à Washington et en 1951 la nouvelle Organisation météorologique mondiale entra en activité après la dissolution de l'ancien organisme. En décembre de la même année, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait l'entente intervenue entre les Nations Unies et l'OMM. L'ONU reconnaissait ainsi l'OMM comme institution spécialisée.

Les buts de l'OMM sont les suivants:

- 1) Faciliter la coopération mondiale en vue de l'établissement de réseaux de stations effectuant des observations météorologiques ou d'autres observations géophysiques se rapportant à la météorologie, et encourager l'établissement et le maintien de centres météorologiques chargés de fournir des services météorologiques;
- 2) Encourager l'établissement et le maintien de systèmes pour l'échange rapide des renseignements météorologiques;

- 3) Encourager la normalisation des observations météorologiques et assurer la publication uniforme d'observations et de statistiques;
- 4) Encourager les applications de la météorologie à l'aviation, à la navigation maritime, à l'agriculture et à d'autres activités humaines;
- 5) Encourager les recherches et l'enseignement en météorologie, et concourir à la coordination des aspects internationaux de ces domaines.

Structure et activité

L'appareil administratif et technique de l'OMM se compose des organes suivants:

1) le *Congrès météorologique mondial*, au sein duquel les 86 États membres sont représentés par les directeurs de leurs services météorologiques. A ses réunions quadriennales, il adopte divers règlements d'ordre technique sur les pratiques et les méthodes de la météorologie et arrête les principes généraux de sa ligne de conduite.

2) le *Comité exécutif*, qui veille à l'exécution des résolutions du congrès, amorce les études et formule ses recommandations sur des questions exigeant une action internationale. Sur le plan technique, il aide et conseille les membres et leur fournit de la documentation. Composé du président et du vice-président de l'OMM, des présidents des six associations régionales de l'OMM et de six membres élus, il se réunit au moins une fois par année.

3) six *associations régionales* (Afrique, Asie, Amérique du Sud, Amérique du Nord et Amérique centrale, Europe et Sud-Ouest du Pacifique) composées de pays membres dont les réseaux météorologiques sont situés dans la région ou s'y prolongent.

4) Les *commissions techniques* instituées par le Congrès, chargées d'étudier certaines questions techniques et de formuler ensuite leurs recommandations.

5) *Le Secrétariat*, sous la direction du secrétaire général.

Pour être utiles et comparables, les observations des diverses stations météorologiques du monde doivent être normalisées et coordonnées. Actuellement, les stations de tous les pays procèdent simultanément aux observations, à l'aide d'instruments normalisés et confrontés avec des instruments conformes à une norme internationale. Les bulletins de plus de 200 stations canadiennes font partie des échanges internationaux.

L'OMM ne s'en tient pas cependant à son travail de réglementation et de normalisation. Établir des cartes mondiales des orages et publier un atlas international des nuages figuraient au programme que l'Organisation s'était fixé pour 1953. L'OMM participe aux recherches sur les zones arides et contribue à leur mise en valeur par ses études des climats. L'Organisation participe activement à la préparation des « journées mondiales » qui seront consacrées, au cours de l'année géophysique internationale, à l'étude, sur une base mondiale, des propriétés des couches atmosphériques supérieures. La lutte contre les sauterelles et la protection des récoltes contre leurs ravages sont du nombre des œuvres collectives auxquelles participe l'OMM qui ne néglige rien, non plus, pour encourager les études et la recherche météorologique, qui rassemble, à l'intention des services météorologiques nationaux, une documentation sur

l'organisation régionale et internationale de l'activité météorologique. Le rôle de l'OMM consiste en quelque sorte à fournir une assistance technique destinée à favoriser le progrès dans le domaine du développement économique. Dans la mise en œuvre de son programme d'assistance technique, de même que dans les autres sphères de son activité, l'OMM collabore étroitement avec les Nations Unies et avec les autres institutions spécialisées.

Participation canadienne

Le Service météorologique du Canada ne cesse de jouer un rôle actif sur le plan international. Les premières réunions de certaines commissions techniques ont eu lieu à Toronto en 1954, après la fondation de l'OMM. Le directeur du bureau canadien de météorologie, M. Andrew Thomson, est membre du Comité exécutif et président de l'Association régionale n° IV (Amérique du Nord et Amérique centrale). Certains membres du bureau canadien de météorologie ont fait partie des commissions techniques à titre de président de membre de plein droit ou de conseiller technique.

Les navires canadiens en haute mer font rapport du temps par radio à la station terrestre la plus rapprochée et se font communiquer en retour les prévisions météorologiques et les signaux de tempêtes relatifs à la région où ils naviguent. De leur côté, les navires battant pavillon étranger fournissent souvent eux aussi aux stations côtières du Canada des bulletins sur le temps ambiant et reçoivent les prévisions canadiennes et les avis de tempêtes relatifs aux régions de l'Atlantique et du Pacifique baignant les côtes du Canada. Ces communications aux navires se font à titre gratuit. C'est à ses frais que le service météorologique national dont il s'agit transmet à ses centres de prévisions et à ceux des États voisins les bulletins provenant des navires. Sous l'égide de l'OMM, la collaboration entre les pays de l'hémisphère boréal s'est sensiblement accrue, grâce à un échange de cartes météorologiques analytiques.

Grâce aux bons offices de l'OMM et de certaines autres organisations, un accord régit le fonctionnement de navires météorologiques stationnaires, dans l'Atlantique et le Pacifique. Les bulletins météorologiques de ces stations maritimes facilitent grandement les envolées transocéaniques des avions de transport canadiens. Le Canada, pour sa part, dispose d'une station météorologique maritime, la station Papa, dans le Pacifique, à 100 milles à l'ouest de Vancouver.

Notons que le Service météorologique du Canada et le Service météorologique des États-Unis et des Antilles ont pu suivre et prévoir de façon précise la marche de l'ouragan *Hazel* (octobre 1954), ce qui témoigne de l'efficacité de la collaboration internationale réalisée grâce à l'OMM. L'histoire météorologique du Canada et celle des autres pays membres sont remplies d'exemples semblables, illustrant presque chaque jour les avantages de la coopération internationale dans le domaine de la météorologie.

Le Canada acquitte 2.43 p. 100 du budget ordinaire de l'OMM. En 1955, le budget net de l'Organisation au titre des cotisations s'est chiffré à \$314,809 (É.-U.).

Neuvième Assemblée mondiale de la santé

L'ORGANISATION mondiale de la santé, une des dix institutions spécialisées de l'ONU, a pour but de mettre à la portée de tous les peuples le plus haut niveau de santé possible. Son Assemblée annuelle réunit les délégations des pays membres, les représentants et les observateurs des autres organes de l'ONU, des organisations non gouvernementales, des associations médicales et scientifiques. Soixante-dix États ont participé à la neuvième Assemblée, tenue à Genève du 8 au 25 mai. La délégation du Canada était dirigée par le docteur G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé.

L'Assemblée de cette année compte plusieurs réalisations à son actif. L'OMS, qui était déjà l'une des institutions spécialisées les plus importantes, a porté le nombre de ses membres à 88 États, l'Assemblée générale ayant conféré la qualité de membres de plein droit à trois nouveaux États indépendants: Maroc, Soudan et Tunisie. Pour leur part, la Côte de l'Or, la Nigeria et la Sierra-Leone ont été admis comme membres associés. La neuvième Assemblée a approuvé les conditions auxquelles neuf États membres, inactifs depuis plusieurs années, pourront de nouveau prendre part aux travaux de l'Organisation. Cinq d'entre eux, la Roumanie, l'Albanie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne, s'étaient retirés de l'OMS en 1950; les quatre autres, soit l'URSS, les Républiques socialistes soviétiques d'Ukraine et de Biélorussie et la Bulgarie, ne participaient plus aux travaux de l'Organisation depuis 1949. Lorsque les neuf États ont fait savoir leur intention d'accorder de nouveau leur concours à l'OMS, la neuvième Assemblée dut trouver une solution à la question de leurs arriérages et de leurs contributions.

L'Assemblée a décidé d'accorder beaucoup d'importance, dans son programme de 1957, à la lutte contre le paludisme; c'est là un domaine où elle prête son concours à plus de vingt pays, leur fournissant des conseils d'ordre technique ou réalisant pour eux des plans de démonstration et d'instruction ainsi que des cliniques modèles. On s'emploie tout spécialement à détruire les moustiques propagateurs du paludisme avant qu'ils n'acquière la résistance aux insecticides.

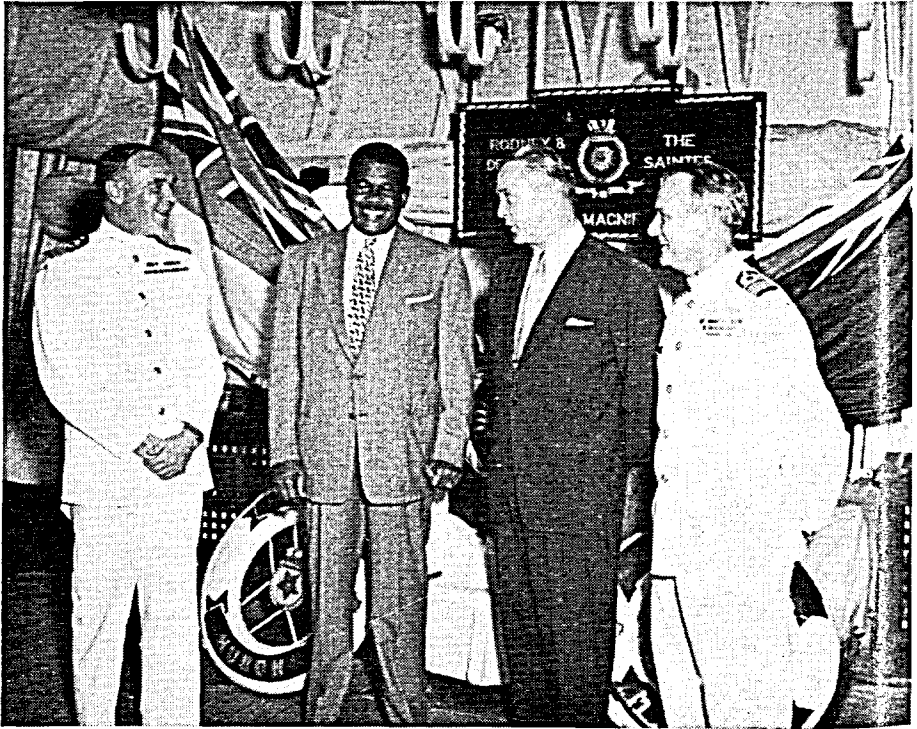
L'Assemblée a noté avec inquiétude que, dans les régions très industrialisées du monde surtout, les maladies du cœur se rattachant à l'hypertension, au rhumatisme et aux troubles coronaires occupent la première place parmi les causes de mort, deviennent de plus en plus fréquentes et frappent de plus vastes secteurs de la population. Les groupes d'étude et les comités d'experts accorderont plus d'attention à ces maladies, de même qu'à l'hygiène professionnelle, aux troubles cardiovasculaires, au cancer, au rhumatisme et à la gériatrie. Dans le domaine de l'énergie atomique, l'Assemblée a approuvé un programme comportant la formation d'un personnel d'hygiène publique et l'étude des risques que court la santé du fait des radiations et de l'évacuation des déchets radioactifs.

L'Assemblée a décidé d'abolir les parties de ses règlements sanitaires internationaux visant tout particulièrement le pèlerinage de la Mecque. Cette mesure intéressera tout spécialement les populations musulmanes.

La formation des infirmières et leur rôle dans les programmes d'hygiène publique ont fait l'objet de discussions techniques spéciales.

Le budget de l'OMS pour 1957 s'établit à quelque 11 millions, suivant la proposition du directeur général approuvée par l'Assemblée. Cependant si la participation des neuf membres qui étaient inactifs survient assez tôt, le budget s'accroîtra d'un million et demi. Ces montants ne sont pas de nature à satisfaire tous les besoins du monde, ni même les besoins les plus pressants des pays sous-développés; ils correspondent cependant aux contributions que les pays membres peuvent ou veulent bien consentir. La part du Canada au budget de 1957 s'élèvera à environ \$382,940.

Le Canada a été élu pour un mandat de trois ans (1956-1959) au Conseil exécutif de dix-huit membres, qui est chargé d'exécuter les décisions et les plans de l'Assemblée annuelle.



VISITE À HAÏTI

Le général Magloire, président d'Haïti, a accueilli chaleureusement le personnel du vaisseau de guerre canadien « Magnificent » et de son destroyer d'escorte lorsque ceux-ci ont visité Port-au-Prince dernièrement.

On voit avec le général Magloire, de gauche à droite: le commodore E. P. Tisdall, principal officier de la Morine canadienne sur mer (Atlantique), M. E.-P. Bellemare, chargé d'affaires a.i. de l'ambassade du Canada, à Port-au-Prince, et le capitaine A.H.G. Storrs, commandant du « Magnificent ».

Citat
a pro
...
saire
probl
intern
assez
une t
deux
Le
cours
Trait
reper
tre l'
que.
des A
FOT
mes c
tage
L'
mém
libre
naiss
nom
Le s
la b
essen
sa sé
fense
d'une
colle
jurer
M
avec
sive
fait
situa
cons
L
exclu
fense
en e
l'OT
tene
plus
du p
colla
État
D
sur s
aux
que
base
nous
veau
barr
liens

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET L'OTAN NOUVELLE

Citations tirées d'une causerie que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a prononcée à la collation des grades, à l'Université Clark de Worcester (Massachusetts), le 3 juin 1956.

... Je voudrais disposer du temps nécessaire pour étudier avec vous quelques... problèmes et particulièrement ceux d'ordre international, domaine qui devrait m'être assez familier puisque je m'y consacre depuis une trentaine d'années. Je ne toucherai que deux problèmes, toutefois.

Le premier consiste dans la revision en cours, radicale je l'espère, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; il s'agit d'en repenser les aspects non militaires et d'accroître l'unité de la communauté nord-atlantique. Cette tâche est confiée à trois ministres des Affaires étrangères de pays membres de l'OTAN. Rappelons en passant que ces hommes commencent leur œuvre avec le désavantage d'avoir été appelés les Trois Sages.

L'Organisation atlantique se situe au cœur même du problème de la sécurité du monde libre; et pourtant une foule de gens la connaissent si peu qu'ils en prennent parfois le nom pour celui d'une préparation alimentaire. Le système de défense de l'OTAN protège la base morale et spirituelle d'un secteur essentiel du monde libre en même temps que sa sécurité matérielle. Ce dispositif de défense est encore nécessaire. Comme le danger d'une agression militaire subsiste, la force collective demeure nécessaire pour le conjurer et, au besoin, le repousser.

Mais l'OTAN est maintenant aux prises avec un nouveau problème: la grande offensive économique et politique de Moscou. Il faut adapter nos méthodes à cette nouvelle situation, notamment en recourant à d'étroites consultations économiques et politiques.

Lorsque le rôle de l'OTAN était quasi exclusivement militaire, les moyens de défense pouvaient se concevoir en hommes et en engins de guerre. Mais la puissance dont l'OTAN a besoin actuellement pour la coexistence dans la concurrence doit s'appuyer en plus sur des attitudes appropriées de la part du public, sur des consultations et sur une collaboration étroite et spontanée entre les États membres.

Dans ce but, l'OTAN doit d'abord veiller sur sa force et son unité intérieures et résister aux forces capables de l'affaiblir. C'est dire que notre cohésion doit s'appuyer sur une base plus durable que celle de la peur, qui nous a unis en 1949. Il faut chercher de nouveaux moyens d'assurer le maintien d'une barrière contre l'agression et de resserrer les liens qui unissent les membres de la commu-

nauté atlantique. Ces liens ne sont pas artificiels, d'ailleurs; ils existaient depuis longtemps quand fut créée l'Organisation atlantique.

Depuis la guerre, les nations de l'Europe occidentale, grâce à leur vieux fond de connaissances et de techniques et à leurs initiatives ont progressé dans la voie d'une unité qui s'exprime de diverses façons par des institutions et des manifestations extérieures.

Si l'on songe aux conceptions étroites de la souveraineté et aux rivalités d'autrefois, il y a lieu de se réjouir du progrès des dix dernières années vers l'unité européenne, même s'il n'est pas aussi rapide que certains impatientes le désireraient. Fort heureusement, ce progrès augmente l'autorité des Européens sur la scène mondiale.

Rôle important

L'État insulaire de Grande-Bretagne, dont les obligations s'étendent à l'Europe et au monde entier, pourra jouer un rôle important dans ce mouvement d'unification européenne en tenant le rôle d'intermédiaire entre les deux communautés progressives, chevauchant l'une sur l'autre, de l'Europe et de l'Atlantique. Les pays nord-américains, États-Unis et Canada, doivent de leur côté se rendre compte plus que jamais que leur destin se joue par delà l'Atlantique.

Même si les autres pays intéressés ont un rôle à jouer, l'intégration de l'Europe et la cohésion de la communauté atlantique—l'une n'exclut pas l'autre—progresseront dans la mesure et au rythme que les États-Unis et le Royaume-Uni rendront possibles s'ils saisissent toute l'importance de leur rôle à cet égard. La région atlantique en sera renforcée dans son ensemble.

La première tâche de l'OTAN consiste donc à renforcer sa propre unité, à empêcher sa propre dislocation par les forces centrifuges, à construire sur les bases existantes de l'unité européenne et atlantique, à appuyer dans le cadre de la communauté atlantique les diverses initiatives tendant à cette fin, tout en tenant compte des dispositifs internationaux plus vastes auxquels appartiennent les pays atlantiques, animés d'un civisme à l'échelle mondiale.

La seconde tâche consistera à saisir, lorsque le permettront les nouvelles tactiques soviétiques, toutes les occasions de rompre le cercle vicieux des suspensions et des craintes

qui caractérisent la guerre froide, et à s'efforcer de percer les intentions des Soviétiques et d'aboutir à de véritables négociations. Si une diplomatie souple et orientée vers l'avenir ne nous permet pas d'accomplir cette tâche tout en maintenant notre effort de défense (dont il faudra peut-être, cependant, modifier le caractère), l'OTAN n'aura guère de chances de survivre.

Phase d'essai

Certes, il nous est impossible de passer de l'hostilité déclarée ou d'une stérile « coexistence » à une collaboration internationale constructive sans une pénible phase d'essai, marquée d'efforts pour régler les questions nombreuses et importantes qui, malheureusement, opposent encore le monde communiste et le monde non communiste. Ces questions ne se régleront pas d'elles-mêmes; nous ne les trancherons pas en brandissant nos armes, ni non plus en les déposant. Faisons en sorte que, si elles ne se règlent pas, ce ne soit pas par la faute des membres de l'OTAN.

Une unification de l'Allemagne réalisée conformément aux vœux librement exprimés du peuple, un désarmement effectif décidé d'un commun accord, le droit pour les peuples assujétis d'Europe de décider de leur propre avenir, un dispositif européen de sécurité, un effort commun de la part des grandes puissances pour que l'ONU fonctionne comme elle devait le faire selon le vœu de ses fondateurs, voilà les points sur lesquels il faudra juger à l'avenir l'offensive de paix soviétique.

Il serait téméraire de se prononcer dogmatiquement, dans un sens ou dans l'autre, sur la signification véritable des changements survenus dans l'Union soviétique depuis la mort de Staline. Gardons-nous d'un optimisme excessif, car les principes révolutionnaires de l'orthodoxie communiste, avec lesquels la paix est incompatible, font peut-être encore autorité en Russie. D'autre part, nous aurions tort de refuser de croire à la possibilité que les dirigeants soviétiques en viennent à une conception nouvelle et pragmatique des affaires intérieures et que le peuple de l'URSS souhaite le retour aux relations normales avec les autres peuples. Si cette tendance gagnait, si l'on faisait en sorte qu'elle gagne le domaine des relations étrangères de l'URSS, et celui des nombreux problèmes qui nous divisent encore, nous aurions enfin des raisons, plus nombreuses et mieux fondées, d'avoir confiance et d'espérer.

Sans illusions comme sans désespoir, nous devons nous tenir prêts à appuyer et encourager tous les éléments désireux de voir dans leurs relations extérieures le monde tel qu'il

est et non pas tel que le représente la foi marxiste. Nous devons aussi envisager le cas où il n'existerait pas de tels éléments, du moins sous une forme leur conférant une certaine influence.

Cet examen critique, cette recherche peuvent être longs et difficiles. L'OTAN doit donc se tenir prête à affronter toute crise militaire ou diplomatique. Elle doit conserver, en dépit de tout, ses buts essentiels et prouver au monde que son existence est nécessaire à la liberté future de l'humanité. C'est ainsi qu'elle pourra le mieux contribuer à nous conduire de la triste « guerre froide » ou de l'âpre « coexistence dans la concurrence » à la lointaine coopération universelle.

Assistance économique

Coopération universelle! Ces mots évoquent un autre problème dont j'aimerais vous parler: celui de l'assistance économique internationale. Il s'agit de concilier ses devoirs envers la société internationale et ceux que l'on a envers ses propres compatriotes. Tout gouvernement se doit d'abord à ses propres administrés. Mais il y a plus. Il ne s'agit pas seulement de déterminer l'ampleur de cette assistance (aucune nation au monde n'a accompli autant que les États-Unis), mais d'en déterminer aussi les modalités et les buts.

Les peuples qui n'ont pas eu part aux progrès que nous avons connus sur les plans industriel et technique ont un besoin réel et pressant de notre aide. Mais on ne satisfera jamais ce besoin en les comblant de subventions qui, sur le plan économique, pourrissent les réduire à vivre à nos dépens; sur le plan politique, leur donner à croire que cette aide est sujette à certaines conditions; sur le plan technique, être trop considérables pour que les donataires puissent en tirer pleinement profit.

Le secrétaire général des Nations Unies a exprimé des vues fort justes sur la question, l'autre soir:

Il ne faut pas oublier qu'il peut être plus difficile de vivre de charité que de faire la charité. L'amitié est rarement de longue durée entre ceux qui dépendent depuis longtemps des autres pour leur subsistance et ceux-là mêmes dont ils dépendent. La reconnaissance n'établit de bonnes relations entre les personnes que lorsque toute humiliation en est absente.

Les misanthropes pourraient se demander si la reconnaissance, qui n'est trop souvent qu'une « forte et secrète envie de recevoir de plus grands bienfaits », pourra jamais fonder de bonnes relations entre les hommes. La conscience que l'on a de s'entraider et de

travailler ensemble est sans aucun doute préférable. Pour y arriver, il faut se préparer avec soin et tenir compte des impondérables; il faut bien comprendre pourquoi l'on aide les autres et pourquoi les autres nous aident.

La meilleure méthode pour arriver à comprendre la raison d'être de ces projets d'assistance, c'est de les faire passer par les Nations Unies. Il faudrait faire de l'ONU le centre de toutes ces formes d'aide, centre où l'on étudierait et où l'on coordonnerait ces projets, où l'on en préciserait les intentions et où on les exposerait, au besoin. Centre, aussi où l'on dissiperait la méfiance injuste et injustifiée.

Il ne s'agit pas d'abandonner les projets d'aide bilatérale, comme celui du Point IV, ou multilatérale, comme le Plan de Colombo, ou d'en remettre la gestion aux Nations Unies. Cela serait inutile et mauvais et, du point de vue politique, contraire au sens des réalités. Il faudrait cependant que l'ONU joue un rôle de plus en plus important. Il faut pousser tous les États membres de l'ONU à assumer leur pleine responsabilité en la matière. C'est ainsi, comme l'a dit M. Hammarskjöld, que nous pourrions trouver « une fondation solide permettant de concilier l'intérêt national naturel et les préoccupations internationales valables ».

Mais pourquoi s'occuper de tout cela? N'avons-nous pas assez de problèmes à résoudre à l'intérieur du pays? Je pourrais parler durant une heure de la question. Je me bornerai à dire que, bien que la bienveillance et l'esprit de bon voisinage interviennent ici comme sur le plan domestique, ce qui importe autant ou plus encore, c'est de considérer ce que notre propre intérêt bien compris nous impose en définitive.

De nos jours, tout le monde veut la paix. Nous y tenons peut-être plus qu'auparavant, car si nous ne l'avons pas, nous risquons d'être anéantis. Mais nous ne sommes pas toujours disposés à faire ce qu'il faut pour obtenir la paix, ni à nous imposer les sacrifices nécessaires. Sommes-nous prêts, par exemple, à admettre que la paix ne peut régner sur notre petite planète si elle se compose de « quartiers d'habitation entourés de taudis »?

Nous pouvons ici comparer la situation avec celle qui existe sur le plan intérieur. Tous les gouvernements démocratiques admettent que ni la stabilité, ni le bien-être, ni le progrès ne peuvent régner, sur le plan national, si la classe pauvre continue de s'appauvrir et la classe riche, de s'enrichir; la plupart agissent en conséquence. L'inégalité et les privations que l'on considère comme intolérables entraînent le mécontentement, le désordre et enfin la révolte.

Ces mêmes effets se produiront nécessairement sur le plan international, si des centaines de millions d'hommes se croient condamnés pour toujours à vivre avec à peine le nécessaire ou même à s'en passer, sans espoir, sans ressource, dans l'amertume. Ils deviendront facilement la proie des doctrines et des agitateurs extrémistes.

C'est surtout aux gouvernements et aux peuples qui se trouvent dans cette situation qu'il appartient en définitive d'éviter que cela ne se produise. Nous qui habitons les régions favorisées au point de vue économique, nous ne pouvons que leur apporter notre appui, sauf évidemment si leur activité se dirige contre nous. Nous ferions bien de leur aider: c'est d'abord notre propre intérêt qui nous le commande.

Nous ne devons pas non plus nous attendre à une grande reconnaissance de leur part, je viens de le dire. Les États-Unis doivent s'y attendre moins que tout autre pays, eux qui à mon sens, la mériteraient le plus, vu l'importance de leur aide.

Les États-Unis sont le pays le plus riche et le plus puissant du monde. S'il n'est pas rare qu'on reconnaisse et respecte une nation pour sa puissance et sa richesse considérables, il est plutôt rare qu'on l'aime, et même assez rare qu'on la comprenne. Puissants et riches doivent se résigner à cette incompréhension.

Le cours entier de l'histoire le prouve; le dernier exemple qu'on en ait, c'est celui de l'Empire britannique.

J'ai lu dernièrement un article intitulé *European Reactions to American Policies*. Il a pour auteur un Anglais, le professeur Eugen Weber, qui enseigne à l'Université de l'Iowa. J'y ai relevé des vues spirituelles et pénétrantes sur la question. J'en citerai deux paragraphes, bien que je ne fasse pas miennes toutes les expressions de l'auteur.

Les Grecs méprisaient les Romains. A leurs yeux, c'étaient des barbares. Les Égyptiens ont sans doute méprisé eux aussi les Grecs. Nous aussi, Anglais, avons eu notre époque de grandeur; l'époque de notre suprématie mondiale. Comment nous appelait-on alors? La perfide Albion. Nous étions le peuple des milords aux grandes jambes et aux grandes dents, des vieilles filles ossues et anguleuses, des clients de l'agence Cook, bouche bée devant le spectacle de la culture européenne (que nous n'étions pas censés comprendre) et nous réclamions partout du thé et du porridge. Aujourd'hui nous sommes en décadence. Nous n'avons plus que le souvenir de cette grande tradition. Nous avons acquis la distinction de la décrépitude. On nous aime comme on aime des fromages bien mûrs.

On dit que nous vénérions et que nous conservons d'admirables traditions, un trésor culturel, dont personne ne connaissait l'existence ou du moins que personne ne voulait reconnaître il y a une ou deux générations. Les belles choses que peut faire un peu d'insuccès!

Au cours de cette transformation, les Américains ont relevé, d'assez mauvais gré, l'étrange bannière du « fardeau des Blancs ». Ce sont eux les perfides, les ridicules, les touristes niais et sans culture qui mâchent de la gomme et s'abreuvent de coca-cola. Ils sont puissants, ils sont riches. Ils doivent subir les conséquences

de leur bonne fortune. L'une de ces conséquences, c'est qu'on ne peut les aimer alors qu'on les craint... ou qu'on les exploite.

Cependant, je ne voudrais pas, en un aussi beau jour, terminer mon discours en vous laissant croire qu'il est impossible de se faire aimer. Toute l'atmosphère de la cérémonie nous porte à plus de joie et d'espoir. Vous qui recevez vos diplômes aujourd'hui, vous êtes à la fois la cause et l'objet de cet enthousiasme. J'espère que vous le conserverez au cours des mois et des années à venir, alors que vous aurez l'honneur d'appliquer les bons principes et l'excellente éducation que vous avez reçus ici à l'Université.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

(Suite de la page 212)

des troupes canadiennes en France et en Allemagne, en formant des équipages aériens de neuf pays de l'OTAN au Canada et en accueillant les troupes américaines aux côtés des nôtres pour la défense de notre continent, nous prouvons que nous sommes persuadés que, dans la famille de l'OTAN, la politique du « rester chez soi » et du « refus d'admettre des troupes en visite » n'a pas sa place et qu'en fait, si elle était mise en pratique, elle pourrait nous compromettre tous.

Il ne faut pas que le vaste système de défense que l'OTAN a mis sur pied par tant d'efforts soit négligé. Un examen objectif de la situation mondiale nous fait conclure que nous ne pouvons, en toute sécurité, rester au point où nous en sommes. Il nous faut poursuivre, sans relâche, avec la même ardeur et la même volonté, la tâche entreprise pour le bien commun.

En dépit des dépenses considérables effectuées au chapitre de la défense, en dépit de tous nos efforts sur ce plan, le Canada ne peut connaître une sécurité absolue. Il doit la rechercher, non pas dans ses seuls préparatifs de défense, mais dans la force collective des nations libres, dans leurs moyens évidents de survivre à l'attaque et de frapper à leur tour un coup terrible, dévastateur. En effet, si paradoxal que ce soit, notre meilleure défense contre la guerre nucléaire réside probablement dans ce que nous avons conscience qu'elle peut éclater et qu'elle est pour nous un sujet d'horreur...

On ne peut envisager dans la sérénité des années et des années passées dans l'attente anxieuse du jour redoutable où seront lancées les premières bombes H. Si vains qu'aient pu être tous les efforts que nous avons tentés jusqu'ici, nous devons continuer à viser au désarmement. Nous devons aussi nous attaquer à certains de ces problèmes fondamentaux qui ont provoqué la guerre: l'ignorance, la haine, la maladie, les privations et la pauvreté.

En effet, il est bien évident,—et c'est sur cette note, non sur une donnée statistique de la défense, que je terminerai mon exposé préliminaire,—il est bien évident que pour nous, comme pour les générations qui nous suivront à travers les merveilles et les périls de l'âge thermonucléaire, il faut une plus sûre garantie de paix, une protection moins incertaine contre le désastre, que celles que pourrait espérer nous procurer la puissance militaire.

M. J.
M. J.
M. S.
M. F.
M. C.
M. J.
M. C.
M. F.
M. F.
M^{re}. C.
M. E.
M. J.
Sont
M. A.
4
a) P
Rap.
E/
19
C.
Publ.
log
F/
N
Liste
ve
gl
19
* On
Tor
des
Lim
Pre
en
de
d'a
Les
dist
hor
étr
Ext

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. M. Johnson, nommé ambassadeur du Canada à Moscou, est parti le 29 juin 1956 pour aller occuper son poste.
- M. R. M. Tait, de l'administration centrale, est affecté le 1^{er} juin 1956 à l'ambassade du Canada à Athènes.
- M. S. D. Pierce, de l'administration centrale, est affecté le 1^{er} juin 1956 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. R. H. Jay, de l'administration centrale, est affecté le 5 juin 1956 à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève.
- M. G. L. Seens, de l'administration centrale, est affecté le 9 juin 1956 à la Commission permanente pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J.-B.-R. Chaput, de l'administration centrale, est affecté le 13 juin 1956 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. O. A. Chistoff, de l'administration centrale, est affecté le 16 juin 1956 à la Commission permanente pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. R. E. Reynolds, de la mission permanente du Canada au Bureau des Nations Unies en Europe, à Genève, est affecté le 26 juin 1956 à l'ambassade du Canada à Copenhague.
- M^{lle} M. I. M. Dunlop, de l'administration centrale, est affectée le 28 juin 1956 à la Légation du Canada à Vienne.
- M. E. H. Norman, haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, est affecté à l'administration centrale le 10 mai 1956.
- M. J.-F.-X. Houde, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté à l'administration centrale le 31 mai 1956.

Sont entrés au Ministère:

- M. A. D. Bryce, à titre d'agent d'information, classe 3, le 11 juin 1956; M. G. Mathieu, le 4 juin, et M. D. R. Hill, le 12 juin, à titre d'agents du service extérieur, classe 1.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport sur l'économie mondiale 1953-1954.
E/2729, ST/ECA/30. N.-Y., avril 1955.
191 pp. \$1.75. Numéro de vente: 1955.II.
C.1.

Publications des Nations Unies. Premier catalogue décennal 1945-1955. ST/DPI/SER.
F/7, décembre 1954. N.-Y., 1955. 260 pp.
Numéro de vente: 1955.I.8.

Liste de recueils de traités. ST/LEG/5, novembre 1955. N.-Y., 1956. 174 pp. (anglais-français-espagnol). Numéro de vente: 1956.V.2.

Résolutions de la dix-septième session du Conseil de tutelle, 7 février-6 avril 1956.
T/1237, le 26 avril 1956. 61 pp. (bilingue).
Documents officiels du Conseil de tutelle, dix-septième session, supplément n° 1.

Rapport du Comité des contributions. A/3121.
New-York, 1956. 5 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: onzième session, supplément n° 10.

Commission de la condition de la femme.
Rapport sur la deuxième session (12-29 mars 1956). E/2850, E/CN.6/286, le 13 avril 1956. 24 pp. Documents officiels de

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures".

l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 4.

Acte final et convention relative au statut des apatrides. (Conférence tenue à New-York du 13 au 23 septembre 1954). E/CONF.17/5/Rev. 1. (Anglais-français-espagnol).

La situation du logement en Europe. E/ECE/221, E/ECE/HOU/57. Genève, janvier 1956. 60 pp. Numéro de vente: 1956.II.E.3.

CIJ

Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances 1955. 187 pp. (bilingue). Imprimé par la Société d'éditions A. W. Sijthoff, Leyde, Pays-Bas.

UNESCO

Annuaire international de l'éducation, Vol. XVII, 1955. 466 pp. \$3.50. UNESCO, Paris/BIE, Genève. Publication n° 168.

Bibliographie internationale de science économique, volume III. Paris 1956. 434 pp. (bilingue). \$8. (Documentation dans les sciences sociales).

Manuel des échanges internationaux de publications. Paris 1956. 50 pp. (anglais-français-espagnol). \$7.

Message de l'Orient par Mohammed Iqbal. Paris 1956. 194 pp. Société d'édition Les belles lettres.

Projet de programme et de budget pour 1957-1958. Présenté à la Conférence générale lors de sa neuvième session, Nouvelle-Delhi, novembre-décembre 1956. 9 C/5. Paris 1956. 299 pp.

OMS

Rapport financier, 1^{er} janvier-31 décembre 1955. Supplément au Rapport annuel du Directeur général pour 1955 et Rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée mondiale de la santé. Genève, avril 1956. 61 pp. Actes officiels de l'OMS n° 70.

OIT

Dixième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies. Genève, 1956. 92 pp.

La régularisation de la production et de l'emploi dans les industries mécaniques. Genève, 1956. 132 pp. \$1.25. (Études et documents, nouvelle série n° 44).

Problèmes de la politique des salaires en Asie. Genève, 1956. 161 pp. \$1.25. (Études et documents, Nouvelle série, n° 43).

Conférence internationale du Travail, quarantième session, 1957:

Rapport VII (1)—Discrimination en matière d'emploi et de profession. Genève, 1956. 44 pp.

Rapport VIII(1)—Conditions d'emploi des travailleurs des plantations. Genève, 1956. 101 pp.

b) Documents photocopiés:

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Rapport aux Nations Unies pour l'année 1955-1956. E/2867, le 1^{er} mai 1956. 92 pp.

La convention unique (deuxième projet). Commission des stupéfiants. E/CN.7/AC.3/7, le 29 mars 1956. 125 pp.

Rapport du Secrétaire général adressé au Conseil de sécurité en exécution de la résolution du Conseil du 4 avril 1956 concernant la question de Palestine. S/3596, le 9 mai 1956. 37 pp. et annexes I-VIII.

Rôle d'une réserve mondiale de produits alimentaires—Portée et limites. Création d'une réserve mondiale de produits alimentaires (Rapport rédigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en exécution de la résolution 827 (IX) de l'Assemblée générale). E/2855, le 16 avril 1956. 186 pp.

Huitième rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (10 mai 1955-15 mai 1956). E/2883, E/CN.12.AC.34/9/Rev.1, le 15 mai 1956. 83 pp. annexe 7 pp.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Août 1956

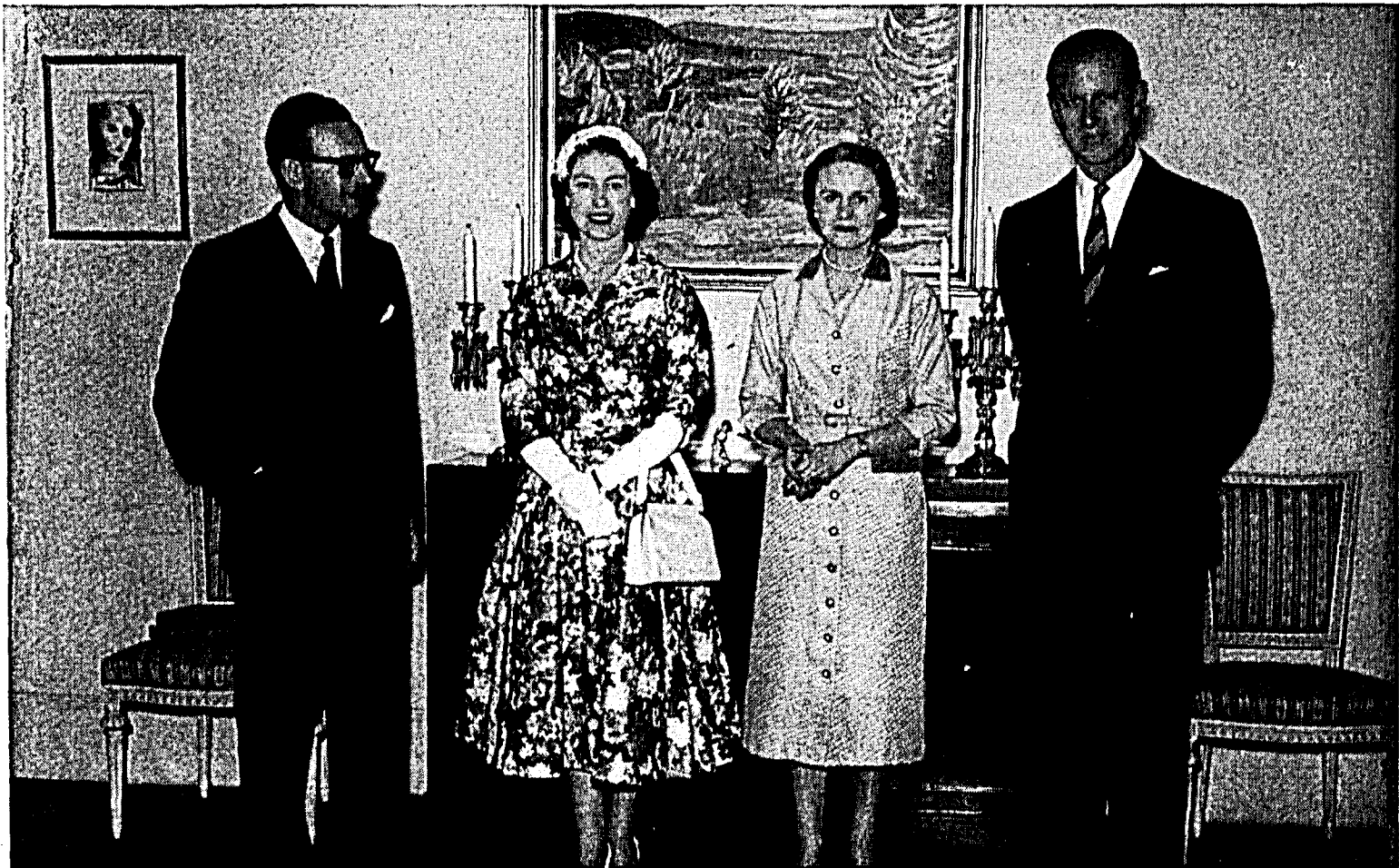
Vol. 8 N° 8

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Entretiens des premiers ministres du Commonwealth.....	228
L'Islande et l'OTAN.....	236
Réponse à M. Boulganine.....	239
Visiteurs de marque au Canada	241
La Commission du désarmement	242
Le 1 ^{er} juillet dans le Sud-Est asiatique.....	248
Les affaires extérieures au Parlement.....	249
Trente-neuvième Conférence générale de l'OIT.....	258
Nominations et mutations.....	261
Les Traités.....	261
Documents des Nations Unies.....	262
Représentants du Canada à l'extérieur	263

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



—Associated Press

Sa Majesté et le duc d'Édimbourg, accompagnés de la princesse Margaret, du duc et de la duchesse de Gloucester et de lord et lady Mountbatten, ont fait une visite privée à l'ambassade du Canada le 12 juin. On voit ici le couple royal avec M. et M^{me} Chappelaine. La peinture à l'arrière-plan, « Paysage laurentien, Shawbridge », est l'œuvre de Jacques de Tonnancour, de Montréal.

Ci-dessous
en en
Canada
Alaino.
à droit
ambo
Anten,
de Gr
font de
laurent
laurent
la Biter
la
premier
Ayolu

Sa Majesté et le duc d'Édimbourg, accompagnés de la princesse Margaret, du duc et de la duchesse de Gloucester et de lord et lady Mountbatten, ont fait une visite privée à l'ambassade du Canada le 12 juin. On voit le lieutenant-général M. et Mme Chapdelaine, le capitaine de l'artillerie à l'arrière-plan, « Paysage laurentien, Shawbridge », est l'auteur de Jacques de Tonnancour, de Montréal.



Visite royale en suède

La reine Elizabeth II a fait une visite officielle à la Suède du 8 au 10 juin et a été, à titre officieux, l'invitée de ce pays du 11 au 17 du même mois. Les activités qui ont marqué son séjour ont souligné à plusieurs égards que Sa Majesté a d'autres domaines que le Royaume-Uni. L'ambassadeur du Canada, M. Jean Chapdelaine, et M^{me} Chapdelaine, ainsi que d'autres chefs de missions de pays du Commonwealth et leurs épouses, ont assisté à toutes les importantes manifestations qui ont marqué la visite officielle.

Ci-dessus—On voit Sa Majesté, à son arrivée à l'ambassade du Canada, en compagnie de M. Chapdelaine.

Photo: Défense nationale

À droite—La Reine et le duc d'Édimbourg, suivis du comte Mountbatten, amiral et premier lord naval de Grande-Bretagne, montent à bord de l'escorteur canadien « Saint-Laurent » à Stockholm. Le « Saint-Laurent » a escorté le yacht royal « Britannia » à l'occasion du voyage de la Reine en Suède. C'était la première fois que ce rôle était dévolu à un navire canadien.



Entretiens des premiers ministres du Commonwealth

LES PREMIERS ministres du Commonwealth, réunis à Londres du 27 juin au 6 juillet pour leur septième conférence depuis la fin de la guerre, ont discuté les incidences des questions internationales sur chacun de leurs pays et sur le Commonwealth.

Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Eden, a rempli la fonction de président, précédemment exercée par M. Churchill à la conférence de janvier et février 1955. Du nombre des collègues auxquels M. Eden a souhaité la bienvenue, trois étaient venus pour la première fois en qualité de premier ministre; MM. Strydom, Mohamad Ali et Bandaranaike, respectivement d'Afrique du Sud, du Pakistan et de Ceylan. La délégation canadienne était sous la direction de M. St-Laurent, accompagné de M. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Les autres premiers ministres qui ont assisté à la conférence sont les suivants: MM. Menzies (Australie), Holland (Nouvelle-Zélande), Nehru (Inde) et lord Malvern (Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland).

De retour de Londres, M. St-Laurent a déclaré le 9 juillet à la Chambre des communes que, comme d'habitude, la conférence n'avait tendu vers aucune décision collective ni aucune action précise. Elle avait eu pour but principal, a-t-il fait observer, de rapprocher les points de vue. M. St-Laurent avait déposé auparavant le communiqué publié le 6 juillet à l'issue de la conférence. Le communiqué et la déclaration du premier ministre sont reproduits ci-après:

COMMUNIQUÉ

Pendant les dix jours qui viennent de s'écouler, les premiers ministres du Commonwealth ont procédé ensemble à l'examen de la situation internationale. Leurs entretiens ont de nouveau révélé qu'ils abordent avec un objectif commun les grands problèmes de l'heure. Les peuples du Commonwealth ont tous reçu l'héritage de la démocratie parlementaire. Ils respectent les aspirations à la liberté et au gouvernement autonome et sont fiers de ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour aider à la satisfaction de ces aspirations.

Cette conférence a eu lieu à une étape significative de l'évolution des relations internationales. La généralisation de la notion de la puissance dévastatrice des armes thermonucléaires a fait naître un élément nouveau. D'autres grandes évolutions se sont produites dans le monde, y compris en Union soviétique. La compréhension commune que les premiers ministres ont dégagée de cet examen constituera un tremplin solide qui aidera chaque gouvernement à formuler et à appliquer ses politiques nationales.

En dépit des grands espoirs qu'avait fait naître dans le monde la fin de la dernière guerre, de nouvelles tensions internationales se sont fait jour. Elles ont suscité une recrudescence de craintes et de soupçons. Elles

ont entraîné de grosses dépenses aux fins d'armement et des déviations économiques qui ont retardé la pleine mise en valeur des ressources naturelles pour le bien commun.

Les gouvernements et les peuples du Commonwealth sont unis par un même désir de paix. Ils cherchent à créer des relations amicales avec tous les peuples du monde et n'ont aucun désir ni dessein agressif. La guerre plongerait beaucoup de monde dans le désastre; une guerre mondiale pourrait entraîner la destruction universelle. Les programmes de tous les pays du Commonwealth chercheront en tous temps à préserver et à consolider la paix dans le monde. Les premiers ministres ont insisté sur l'importance qu'ils accordent à la recherche d'un accord général sur le désarmement.

Les gouvernements du Commonwealth s'efforceront d'améliorer progressivement les conditions d'existence de leurs populations et aideront les efforts déployés en ce sens ailleurs dans le monde. Depuis la fin de la guerre, en plus de favoriser leur propre essor économique, ils ont fait beaucoup pour aider la mise en valeur d'autres pays, par l'entremise des Nations Unies et d'organismes comme l'administration du Plan de Colombo, la Commission pour la collaboration technique en Afrique, au sud du Sahara, et par d'autres moyens. Ils poursuivront leurs efforts pour assurer la prospérité et la paix à tous les peuples du monde.

Au cours de la réunion, les premiers ministres ont passé en revue les événements significatifs survenus en Union soviétique, dans le contexte des relations internationales et des affaires mondiales. Dans cet examen, ils ont été aidés par les rapports faits par les ministres qui ont récemment visité l'Union soviétique ou qui ont eu ailleurs des entretiens personnels avec les nouveaux dirigeants soviétiques. Les premiers ministres ont considéré les récentes décisions du Gouvernement soviétique de réduire les effectifs de leurs forces armées, leur disposition à faciliter plus de contacts entre l'Union soviétique et les autres pays, et leur désir explicite d'améliorer les relations avec les autres gouvernements. Ils se sont réjouis de ces nouveaux événements. Une amélioration progressive des rapports entre l'Union soviétique et les autres grandes puissances aiderait à dissiper la crainte de la guerre et à servir les intérêts de la paix mondiale. Ils croient, toutefois, que la suppression des causes de tension et la création de la confiance mutuelle et de la bonne entente sont essentielles si l'on veut que la paix repose sur des fondements sûrs. Les gouvernements des pays du Commonwealth persévéreront dans la recherche de règlements justes et durables des problèmes internationaux courants. A défaut de tels règlements, il faudra continuer de consacrer aux armements des ressources qui autrement pourraient être utilisées pour améliorer le sort de l'homme. Les craintes qui contraignent les peuples du monde à accepter le fardeau de la défense continueront de désorienter et d'affaiblir l'humanité.

Les premiers ministres ont constaté avec regret que, depuis leur dernière réunion, l'unité allemande n'avait fait aucun progrès. Ils ont été mis au courant des propositions actuelles sur l'activité politique et économique de l'Alliance de l'Atlantique Nord et la mise en œuvre d'une collaboration économique plus étroite en Europe.

Les premiers ministres ont étudié la situation au Moyen-Orient. Ils ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portent à la paix et à la stabilité de cette région. Ils se réjouissent des efforts tentés par le Secrétaire général des Nations Unies pour assurer l'observation des conditions des accords d'armistice conclus entre Israël et les États arabes voisins. Ils ont convenu que toutes les mesures possibles devraient être prises de toute urgence afin de consolider les progrès accomplis et de régler ce différend de façon durable.

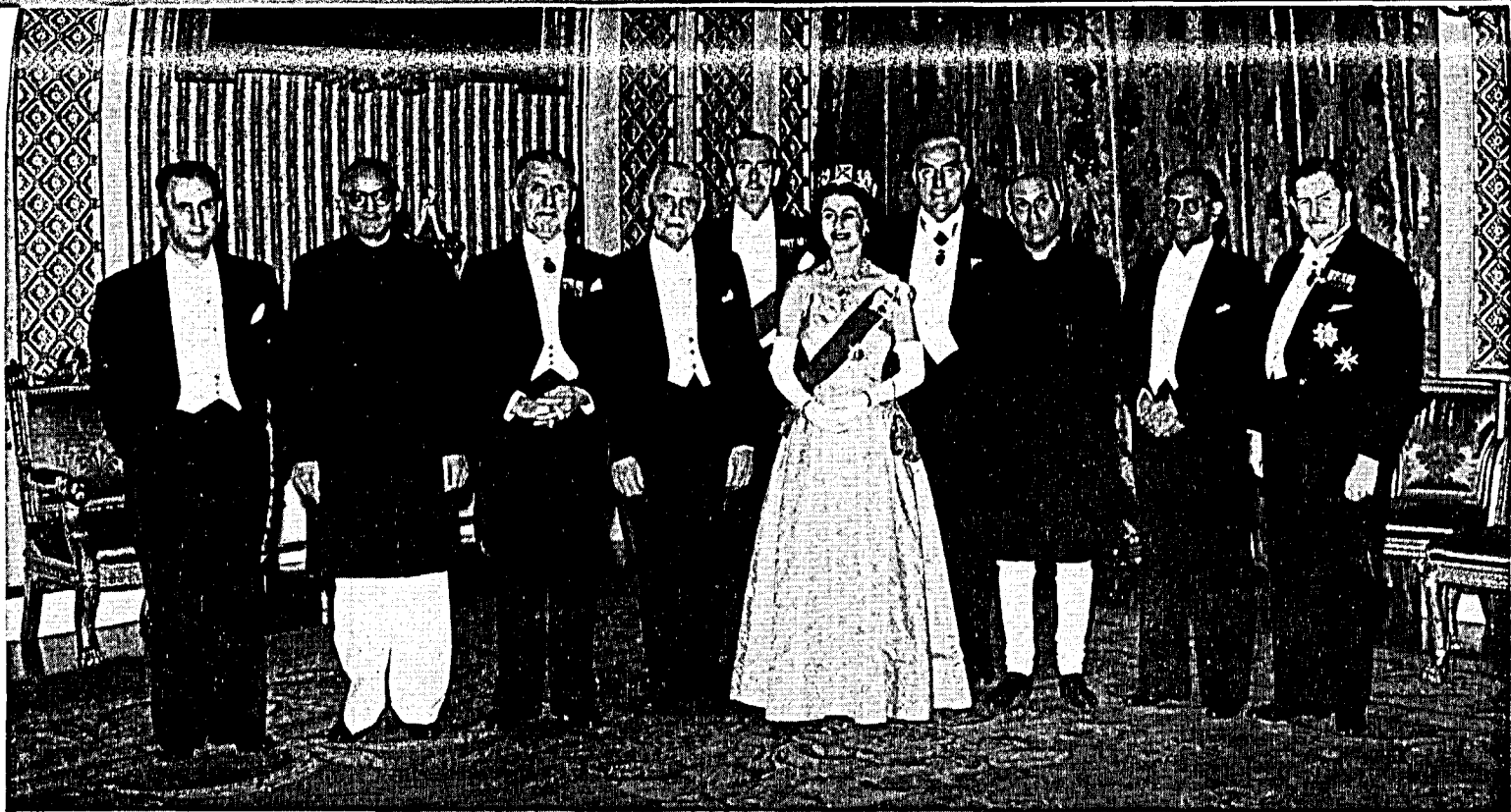
Les premiers ministres ont été mis au courant de la situation à Chypre. Ils voient d'un bon œil les efforts incessants du Gouvernement du Royaume-Uni pour trouver une solution acceptable pour tous.

Les premiers ministres ont passé en revue la situation dans l'Extrême-Orient et le Sud-Est asiatique. Ils ont noté le rôle joué par certains gouvernements de pays du Commonwealth en vue du maintien de la paix en Indochine. Ils s'attendent à un relâchement continu de la tension dans la région de Formose, et ils ont exprimé l'espoir que l'on ne cesse de faire tous les efforts possibles dans ce sens. La stabilité de l'Extrême-Orient et l'élimination des risques de conflit propres à détruire tout espoir de paix exigent le règlement pacifique des problèmes qui se posent dans cette région. Les premiers ministres ont écouté avec intérêt un rapport du premier ministre de la Nouvelle-Zélande parlant de sa récente visite au Japon. Ils ont été mis au courant des progrès de l'évolution constitutionnelle en Malaisie et des négociations sur la situation constitutionnelle à Singapour.

Les premiers ministres ont exprimé leur satisfaction de ce que Ceylan et certains autres pays ont été admis dernièrement à faire partie des Nations Unies. Ils ont reconnu le rôle important que des membres du Commonwealth ont joué pour élargir ainsi les cadres de l'Organisation. Ils ont exprimé l'espoir qu'on pourrait en élargir encore davantage les cadres afin que l'Organisation compte un plus grand nombre d'adhérents dans le monde entier.

Les premiers ministres ont convenu qu'il est pour leurs pays d'importance primordiale de maintenir et d'accroître leur puissance économique. Chaque pays, grâce à de saines méthodes économiques internes et à la constante mise en valeur de ses ressources et de ses moyens de production, peut aider à renforcer le Commonwealth et la zone du sterling et se rapprocher constamment de l'objectif convenu qui est le plus vaste réseau possible de commerce et de paiements. Les premiers ministres ont remarqué avec satisfaction la détermination du Royaume-Uni à maintenir et à améliorer ses aptitudes à jouer le rôle de source de capitaux pour la mise en valeur des pays du Commonwealth. Ils ont reçu des rapports sur les programmes de mise en valeur de certains membres du Commonwealth.

Les premiers ministres ont échangé des idées sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils ont convenu que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles constitue une nouvelle sphère de collaboration précieuse au sein du Commonwealth ainsi qu'avec d'autres pays, et ils ont constaté avec satisfaction les progrès déjà faits dans ce domaine. Les pays du Commonwealth sont déjà une source importante d'approvisionnements mondiaux en uranium et en thorium, et leurs res-



LES PREMIERS MINISTRES DU COMMONWEALTH À BUCKINGHAM

La Reine reçoit les premiers ministres du Commonwealth à dîner au Palais de Buckingham. De gauche à droite: M. Strydom (Afrique du Sud), M. Mohamad Ali (Pakistan), M. Holland (Nouvelle-Zélande), M. St-Laurent (Canada), M. Eden (Grande-Bretagne), la Reine, M. Menzies (Australie), M. Nehru (Inde), M. Bandaranaike (Ceylan) et lord Malvern (Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland).

—BIRU

sources à cet égard augmentent encore. Dans la plupart de ces pays, des organismes de recherche ont été établis en vue d'employer l'énergie nucléaire comme source de force motrice.

Au cours de la réunion, le premier ministre de Ceylan a déclaré que, conformément à la ligne de conduite qu'il avait annoncée, le gouvernement comptait instaurer éventuellement une constitution républicaine pour Ceylan. Il a également déclaré que c'était l'intention du gouvernement cingalais de rester membre du Commonwealth. Les autres premiers ministres ont pris note de cette déclaration et approuvé que Ceylan reste membre du Commonwealth.

Les premiers ministres ont étudié la situation particulière de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland dans les réunions des premiers ministres du Commonwealth. Eu égard à la participation du premier ministre de la Rhodésie du Sud depuis vingt ans et maintenant de celle du premier ministre de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, d'un commun accord, ils seraient heureux que le premier ministre de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland continue de participer aux réunions des premiers ministres du Commonwealth.

Outre l'examen de questions d'intérêt commun à tous les pays du Commonwealth, ces réunions offrent aussi l'occasion d'entretiens hors des séances officielles. On a profité de cette occasion à la dernière réunion. L'échange constant d'idées sur les questions d'intérêt commun est un élément important des rapports qui lient entre eux les membres du Commonwealth. Il importe au plus haut point que ces échanges se complètent à intervalles plus ou moins réguliers, de contacts personnels entre les chefs politiques des pays du Commonwealth. Dans un monde qui évolue rapidement, la nécessité de ces entretiens directs revêt une nouvelle importance.

LONDRES, le 6 juillet 1956.

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le communiqué de la conférence,—qui a toujours représenté beaucoup de travail pour en arriver à des points essentiels, et constitue un exposé que tous pouvaient accepter,—indique que les principaux sujets de discussion ont été les affaires internationales. Les problèmes du Commonwealth, comme tels, n'ont pas exigé beaucoup d'attention. Il fonctionne comme nous nous attendons qu'il fonctionne et s'adapte aux conditions changeantes. C'est surtout une association de nations qui ont un héritage commun d'institutions parlementaires britanniques et une intention commune, à bien des égards, dans leur façon d'envisager les problèmes de l'heure, malgré les grandes différences quant à la géographie, l'histoire et la culture des diverses nations constituantes.

La fin pour laquelle nous nous rencontrons, importante et constructive, est d'échanger des renseignements et des opinions, avec l'espoir que les gouvernements et les parlements des États membres pourront ainsi prendre et prendront des décisions plus sages. La conférence ne cherche pas à prendre des décisions ni des mesures collectives par elle-même, mais elle espère aider à rapprocher davantage les points de vue.

Le Commonwealth d'aujourd'hui n'a pas été le produit d'une théorie politique. Il est le fruit de la réponse pratique d'hommes sensés, désireux de maintenir des relations politiques constantes et étroites qui accroissent au lieu d'amoinrir l'indépendance de ses membres. Pour la plupart des États membres, une fidélité commune envers la même Couronne constitue un lien qui les unit et qui leur est très cher; pour les autres, membres républicains, la Reine n'en est pas moins la tête du Commonwealth. Dans les discussions autour d'une table ronde, il n'est fait aucune distinction entre les divers membres, et tous les premiers ministres ont d'un commun accord et en toute confiance exposé franchement et complètement leurs divers points de vue à leurs collègues, de même qu'ils se sont interrogés les uns les autres.

J'aimerais insister tout particulièrement sur le prix que j'attache à retrouver autour de notre table de conférence les premiers ministres des pays d'Asie membres du Commonwealth. L'histoire et la culture, la population et les problèmes de ces nations diffèrent à tel point des nôtres qu'il est extrêmement précieux d'être en mesure de bénéficier d'entretiens avec leurs chefs lorsqu'il s'agit de l'examen de grandes questions internationales.

L'apparition et les progrès du nationalisme asiatique est l'un des grands mouvements historiques de notre époque. A certains égards, il est plus général et plus significatif que la montée du communisme militant. En cherchant à comprendre les difficiles problèmes qui se posent à notre monde compliqué,—monde à l'égard duquel nous devons maintenant accepter notre part de responsabilités,—je trouve extrêmement utiles les sages conseils de ceux des grands chefs asiatiques de ce mouvement qui sont en même temps membres du Commonwealth.

On trouvera dans le communiqué de Londres les grandes questions discutées par nous. Elles comprennent notamment nos rapports avec la Russie soviétique, le problème de la sécurité et de la stabilité en Europe, la situation actuelle du Moyen-Orient, les événements du Sud-Est asiatique, nos rapports avec la Chine, la situation économique des pays de la zone sterling et l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il y a eu, en outre, plusieurs entretiens particuliers sur un certain nombre de sujets et ceux du Commonwealth qui sont liés par des accords de défense spéciaux, comme l'OTAN, se sont réunis pour examiner certains aspects de la politique de défense.

Il va sans dire que je ne peux par donner un compte rendu détaillé des entretiens, qui ont eu lieu à huis clos et qui font l'objet de ce communiqué commun. Toutefois, j'aimerais pendant un instant ou deux, dire quelques mots de mon propre point de vue sur plusieurs questions examinées.

Premièrement, sur les relations avec la Russie, nous avons cru, ainsi que l'établit clairement le communiqué, que les changements survenus dans le gouvernement soviétique, son attitude et sa ligne de conduite pouvaient revêtir plus qu'une importance simulée ou superficielle. L'avenir le dira. Cette situation fait entrevoir des possibilités d'amélioration de nos relations avec la Russie et peut-être même des possibilités de régler les difficultés qui existent encore entre la Russie et les pays de l'Ouest. Tous

les gouvernements du Commonwealth se proposent de rechercher et de saisir ces possibilités et se réjouiront de toute amélioration qu'elles permettront d'apporter à nos relations avec la Russie. Cependant, les changements qui sont survenus ne permettent pas de croire que le danger de guerre est disparu. Cela étant et vu l'énorme puissance militaire de la Russie, ainsi que les preuves que nous avons eues dans le passé que des intentions d'agression sont toujours possibles, nous devons, je crois, continuer de maintenir une force armée moderne et efficace dont le rôle, cela de soi, est, avant tout, de prévenir l'attaque. Mais le fait d'être prêt à toute éventualité n'exclut pas l'amélioration de nos rapports ni le raffermissement de la confiance mutuelle, fondement plus solide d'une paix durable.

Dans nos entretiens sur la Chine, nous avons, naturellement, échangé des vues sur la reconnaissance du gouvernement qui se trouve en territoire continental. Même si les vues de la plupart d'entre nous sont déjà assez bien connues, j'ai trouvé ces entretiens instructifs et utiles. Je reconnais toute la force des arguments quant à l'importance qu'il y a pour l'Asie que son plus grand pays participe pleinement aux conseils du monde. Nous devons, bien entendu, attacher beaucoup d'importance à cette vue, et nous le ferons. Mais il est d'autres considérations dont il faut également tenir compte en déterminant la ligne de conduite du Canada. Je ne vois pas de raison assez puissante pour motiver le changement de notre ligne de conduite sur ce point en ce moment.

Nos entretiens au sujet du Moyen-Orient se sont concentrés, cela va sans dire, sur le danger de conflit entre les États arabes et Israël. Dans l'ensemble, ce que j'ai entendu m'a quelque peu rassuré. Nous reconnaissons tous que la situation, là-bas, est dangereuse, mais le danger est devenu un peu moins aigu grâce à l'entremise de M. Hammarskjöld. J'estime que, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité des Nations Unies, on ne devrait négliger aucun effort maintenant en vue de s'assurer la collaboration de l'Union soviétique pour trouver une solution pacifique à ce problème de la Palestine. Je pense qu'ils se rendent compte du danger que comporterait pour eux comme pour le reste du monde le déclenchement de la guerre dans cette région.

Nos entretiens sur les affaires économiques ont revêtu la nature de rapports provisoires et d'études portant sur la situation des pays du Commonwealth qui font partie de la zone sterling. Ils présentaient, cela va sans dire, un vif intérêt pour nous, car la situation de tous ces pays, et singulièrement de la Grande-Bretagne, influe sur notre commerce. J'ai fourni un bref résumé de quelques aspects de notre situation pouvant intéresser les autres. Le Gouvernement du Royaume-Uni persévère dans ses efforts en vue de trouver les moyens de régler ses problèmes économiques de façon à libérer davantage les échanges commerciaux entre nos pays et à réduire de plus en plus la disparité de régime qui frappe les importations en provenance de la zone dollar. Nous avons reconnu et apprécié le progrès déjà fait en ce sens et, cela va sans dire, nous avons exprimé le désir de le voir continuer. On nous a assuré que le Royaume-Uni a l'intention de maintenir cette politique et je crois que des événements et des déclarations publiques au Royaume-Uni, ces dernières semaines, démontrent bien qu'une telle détermination existe. Je suis con-

vaincu que notre ligne de conduite devrait être encore de chercher à faire supprimer les restrictions qui restent à l'égard des importations de denrées canadiennes au Royaume-Uni et ailleurs dans la zone du sterling et de stimuler un commerce d'exportation du Royaume-Uni au Canada qui serait fondé sur une saine concurrence.

Ce commerce fait l'objet d'un examen par le menu de la part de notre comité mixte permanent formé de hauts fonctionnaires, qui a été institué à cette fin et s'est réuni plus tôt en juin, à Londres.

Il n'a pas été question, à la conférence, de la date ni de l'endroit de notre prochaine réunion. On m'a demandé si une réunion des premiers ministres du Commonwealth pourrait avoir lieu au Canada. Je répondrai à cela que nous serions heureux et honorés qu'une des futures réunions ait lieu ici; mais la date et l'endroit d'une réunion particulière doivent être fixés d'abord pour convenir aux hommes occupés qui doivent y assister. Londres s'est révélé un endroit commode, mais cela ne veut pas dire que, lorsque ce sera le désir général, la conférence ne devrait pas être tenue dans une autre des capitales du Commonwealth.

Je veux profiter de l'occasion pour exprimer encore une fois la gratitude de tous les Canadiens qui ont assisté à cette conférence pour l'hospitalité et l'amitié que leur ont manifestées Sa Majesté la reine et tous ceux qui, au Royaume-Uni, se sont donné la main pour que cette conférence soit fructueuse.

L'Islande et l'OTAN

LE Conseil de l'OTAN a publié le 3 août un communiqué annonçant que le Gouvernement d'Islande lui avait demandé officiellement de réexaminer la nécessité de maintenir la garnison des États-Unis installée dans son pays et l'avait prié de « présenter des recommandations aux deux gouvernements au sujet du maintien de l'Accord de défense conclu entre l'Islande et les États-Unis d'Amérique dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord ».

L'Islande adhère à l'OTAN depuis sa fondation. M. Bjarni Benediktsson, alors ministre des Affaires étrangères de ce pays, a été l'un des douze signataires du Traité de l'Atlantique Nord, conclu le 4 avril 1949 à Washington. Lors de l'adhésion de l'Islande à l'Alliance atlantique, on avait reconnu qu'il ne serait pas nécessaire de poster des troupes de l'OTAN sur cette île en temps de paix. Mais en 1951 la situation internationale s'était gravement détériorée. Après l'ouverture des hostilités en Corée, l'Islande a consenti à jouer un rôle plus actif dans le dispositif de défense de l'OTAN. A la demande de l'OTAN, elle a conclu alors le pacte aux termes duquel on a affecté des forces de sécurité et établi des installations militaires des États-Unis en Islande. Le préambule de l'Accord signalait que l'OTAN avait prié les deux pays de prendre ces dispositions communes de défense « vu que les Islandais ne peuvent assurer seuls leur propre défense, et que l'expérience a démontré qu'un pays démuní de défense compromet gravement sa propre sécurité et celle de ses voisins pacifiques ».

Les troupes des États-Unis se sont toujours bien entendues avec la population islandaise. Cependant l'amélioration relative qui s'est manifestée récemment dans la situation internationale a porté certains Islandais à mettre en doute la nécessité du stationnement de troupes étrangères sur leur territoire. Ces opinions ont eu leur écho au Parlement islandais, qui a adopté la résolution suivante en mars dernier :

La politique étrangère de l'Islande doit, comme par le passé, être orientée vers le maintien de l'indépendance et de la sécurité nationales. L'Islande doit entretenir des relations amicales avec les puissances étrangères. Le peuple islandais doit coordonner sa politique de défense avec celle de ses voisins, c'est-à-dire en collaboration avec l'OTAN. Attendu la modification de circonstances survenue depuis la signature de l'Accord de défense de 1951, attendu l'énoncé établissant qu'il ne faut pas que des garnisons étrangères séjournent en Islande en temps de paix, il faudrait modifier immédiatement le régime adopté à cette époque de telle sorte que les Islandais assument eux-mêmes la sécurité et l'entretien des installations de défense (sauf les fonctions militaires) et que la force de défense se retire.

Au cas où il serait impossible de s'entendre à ce sujet, il faudrait dénoncer l'Accord conformément aux dispositions de l'article VII d'icelui.

Les élections générales ont eu lieu le 24 juin en Islande. A la Chambre des communes canadienne, le 28 juin, on a demandé à M. Paul Martin, secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures, s'il se peut que l'Islande, à la

suite de cette consultation, demande une modification de l'Accord de défense de 1951. Nous reproduisons la réponse de M. Martin:

Le secrétaire d'Etat des États-Unis a dit récemment:

« Ce n'est pas pour leur propre compte que les États-Unis ont des bases en Islande, mais à titre de mandataire de l'OTAN ».

Je puis dire que la question intéresse nettement le Canada et d'autres membres de l'OTAN. L'Accord prévoit que les États-Unis ou l'Islande peuvent toujours, sur communication d'un avis à l'autre gouvernement contractant, demander au Conseil de l'OTAN de déterminer à nouveau si les installations et leur utilisation demeurent nécessaires et de présenter des recommandations aux deux gouvernements au sujet du maintien de l'Accord. Si les deux gouvernements ne se sont pas entendus dans les six mois de la révision par le Conseil, chacun d'eux peut donner avis de son intention de mettre fin à l'Accord, qui cessera d'être en vigueur douze mois après la signification dudit avis.

La résolution adoptée par l'Alting avant les dernières élections et qui demandait la révision de l'Accord portait sans ambiguïté sur le bon article d'icelui et réaffirmait aussi la prise de position active de l'Islande en faveur de l'OTAN.

Le Gouvernement canadien espère que si le nouveau Gouvernement islandais demande la révision de l'Accord de défense comme l'envisageait la résolution de l'Alting, on pourra parvenir à un compromis acceptable tant à l'Islande qu'aux autres membres de l'OTAN...

Les trois partis favorables au retrait des forces américaines, parti progressif, parti social démocrate et Alliance du travail (parti communiste islandais), détiennent la majorité depuis les élections. Ils ont groupé leurs forces pour constituer un gouvernement où chacun d'entre eux détient deux portefeuilles, et où figurent donc deux ministres d'obédience communiste. Bien que la composition du gouvernement ait changé, le corps électoral islandais n'a pas opéré de revirement prononcé vers la gauche. Aucun des grands partis n'a accru ni perdu de plus de deux sièges sa représentation à l'Alting et, en fait, les conservateurs eurent le parti le plus fort tant par le nombre des députés (19) que par la proportion des voix recueillies (42.5 p. 100, soit une augmentation de 5.1 p. 100 sur 1953).

Conformément aux dispositions de l'Accord de défense, le nouveau Gouvernement islandais a officiellement demandé au Conseil de l'OTAN de réexaminer la situation et de présenter des recommandations aux États-Unis d'Amérique et à l'Islande quant au maintien de l'entente. Le Gouvernement a proclamé en même temps son intention de continuer à faire partie de l'OTAN.

Déclaration du Conseil

Le Conseil a effectué sa déclaration du 3 août après avoir examiné les circonstances à fond, en tenant compte des aspects stratégiques et politiques de la question. Citons un extrait de ce communiqué:

Le Conseil ne considère pas que l'amélioration de la situation internationale soit assez nette pour justifier le retrait des forces de défense de l'Islande. Dans la conjoncture présente, le départ des troupes américaines affectées à l'Islande pour le compte de l'ensemble de l'Alliance rendrait l'île tout à fait sans défense. On ne disposerait plus d'un puissant préventif contre l'agression dans l'Atlantique nord et il se produirait une brèche dans notre dispositif de sécurité.

Tant que nous serons pourvus de troupes et d'installations bien visibles et prêtes à entrer en service, nous pourrons empêcher l'agression. C'est l'existence d'un tel préventif efficace qui réduit le plus le risque de guerre.

Après avoir bien examiné la situation politique et militaire, le Conseil de l'Atlantique Nord conclut à la nécessité de maintenir une garnison en Islande et de conserver des installations en état de disponibilité. Le Conseil recommande instamment que l'Accord de défense conclu entre l'Islande et les États-Unis d'Amérique demeure en vigueur de manière à assurer, par ses dispositions et ses modalités d'application, la puissance de la défense commune.

Le Conseil a confiance que l'Islande et les États-Unis, au cours des entretiens qu'ils se proposent d'entamer, tiendront compte des constatations du Conseil et des recommandations ci-haut formulées.

Le Gouvernement d'Islande étudie actuellement le point de vue du Conseil de l'OTAN. M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, parlant à la Chambre le 1^{er} août, a déclaré à ce propos:

L'OTAN se préoccupe certainement des événements d'Islande, et le Conseil de l'Organisation l'a déjà étudié. J'espère qu'à la suite de ces délibérations on parviendra à résoudre la difficulté qui se pose au sujet de la base aérienne des États-Unis en Islande et que ce pays continuera d'appuyer l'OTAN avec fermeté. La question importe non seulement parce qu'il s'agit d'un établissement considérable mais aussi à cause de la situation stratégique de l'Islande sur le plan des communications par radar et des installations. Au lieu de perdre espoir, nous devons au contraire nous consacrer pleinement à la recherche d'une solution dans le cadre de l'OTAN. J'ai lieu de prévoir que la chose sera possible avant longtemps.

Il est tout à fait juste que l'une des raisons du mécontentement, si l'on veut, qui se manifeste en certains secteurs de la population de l'Islande à propos des engagements pris envers l'OTAN, c'est le différend commercial qui existe entre l'Islande et le Royaume-Uni à propos du poisson et de l'idée qu'on se fait des eaux territoriales.

Certains éléments de la nation islandaise acceptent mal la présence d'une base des États-Unis sur le territoire de leur pays, alors que le danger semble devenir moins imminent. Le différend commercial islando-britannique a amené les Soviets—intéressant exemple de leurs méthodes—à offrir d'acheter tout le surplus de poisson de l'Islande, et de lui épargner peut-être une crise économique.

Jose croire qu'on surmontera cette difficulté. Toutefois, je le répète, j'espère que les négociations qui se poursuivent présentement au sein de l'OTAN et avec le Gouvernement de l'Islande aboutiront à une solution qui permettra à ce pays, dont, malgré sa modestie, le rôle est considérable, d'appuyer un organisme qui n'assure pas moins sa sécurité que celle des autres États membres.

Réponse à M. Boulganine

LE 6 JUIN, le président du Conseil des ministres de l'URSS adressait au premier ministre du Canada une lettre touchant la question du désarmement. Les discussions de l'ONU n'ayant abouti à aucun résultat concret, selon M. Boulganine, les mesures que pourraient prendre les gouvernements pour réduire leurs armements et leurs forces armées seraient de nature à augmenter la confiance entre les pays, en attendant que soit conclu un accord international. Ces considérations, déclarait-il, avaient motivé la décision prise par l'Union soviétique de réduire ses forces armées de 1,200,000 hommes et de diminuer à l'avenant ses armements et ses dépenses militaires. M. Boulganine faisait aussi état de la déclaration, dont le texte était joint à sa lettre, par laquelle le Gouvernement soviétique avait annoncé le 14 mai les réductions projetées. Des lettres semblables étaient envoyées au Royaume-Uni, aux États-Unis, à la France, à l'Allemagne, à l'Italie et à la Turquie.

La réponse du premier ministre, communiquée le 16 juillet, se lit comme il suit:

Je vous remercie de votre lettre du 6 juin sur la question du désarmement, qui s'accompagnait de la déclaration du 14 mai du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Gouvernement du Canada a accordé un examen sérieux à votre lettre et au document qui l'accompagnait.

Nous avons noté avec intérêt l'annonce des réductions des forces armées de l'Union soviétique, dont vous parlez dans votre lettre. Toutefois, notre satisfaction au sujet de l'annonce est quelque peu tempérée par le sentiment que ces réductions auraient été plus opportunes il y a dix ans, alors que les Puissances de l'Ouest ont démobilisé les grandes armées qu'elles avaient réunies dans l'intérêt commun des Nations Unies, et que l'Union soviétique continuera, même après les réductions, à disposer en Europe d'un nombre de divisions beaucoup plus grand que celui des divisions que les Puissances de l'Ouest y ont stationnées. Il va de soi que nous avons aussi considéré votre lettre et les documents connexes à la lumière d'un certain nombre de déclarations récentes de la part des autorités soviétiques à propos de la modernisation et de la puissance sans cesse croissante des forces armées soviétiques.

C'est à cause de telles considérations que les représentants du Canada ont toujours énoncé notre ferme conviction que, si elles doivent concourir à la confiance internationale, les réductions des forces armées devraient faire partie d'une entente prévoyant un ensemble de moyens qui assureraient à tous les signataires que les mesures de réduction sont effectivement mises en œuvre. Nous croyons que le besoin de tels contrôles, y compris un système suffisant d'avertissement en présence de préparatifs à une attaque-surprise, est devenu plus urgent depuis quelques années, alors que, comme vous le dites dans votre lettre, de nouvelles armes, de plus en plus destructives, ont été mises au point.

Comme vous le savez, monsieur le président, le Canada a été directement lié à la recherche d'un accord à compter du moment où l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa première résolution, a créé la Commis-

sion de l'énergie atomique et a confié au Canada, en sa qualité de membre permanent de la Commission, une partie de la responsabilité permanente visant à trouver une solution au problème du désarmement. Notre participation aux négociations au sein de cette Commission et, plus récemment, au sein de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, nous a fait percevoir avec acuité les difficultés qui entourent le problème; elle nous a aussi permis de nous joindre intimement aux efforts et aux initiatives répétés des Puissances de l'Ouest en vue de déterminer un accord général de désarmement. Ce n'est pas ici qu'il convient de récapituler ces efforts successifs qui sont inscrits dans le relevé des travaux des Nations Unies. Toutefois, vous comprendrez, monsieur le président, que mes collègues et moi sommes poussés à déclarer que nous ne pouvons accepter l'inculpation d'une attitude négative, comme on l'allègue dans la déclaration du 14 mai de votre Gouvernement, de la part soit du Canada soit des autres Puissances de l'Ouest.

Le Gouvernement du Canada regrette comme vous que les discussions sur le désarmement n'aient pas abouti à un accord. Cependant, nous avons l'impression que les négociations plus récentes, particulièrement au Sous-Comité de la Commission du désarmement, ont apporté quelque encouragement. Nous ne partageons donc pas les vues de votre Gouvernement quand il déclare que les discussions au sein du Sous-Comité ont été marquées par la futilité. Il serait regrettable, à notre avis, que ces négociations fussent interrompues. Nous favorisons la continuation des efforts déployés par l'intermédiaire des Nations Unies en vue d'en arriver à un accord sur la limitation, la réduction et le contrôle des armements, y compris les armes nucléaires. Nous jugeons que les discussions du Sous-Comité de la Commission du désarmement et à la Commission elle-même sont plus que jamais nécessaires afin d'en arriver à un accord qui assurera la sécurité de tous au moyen d'un régime satisfaisant de contrôle international.

Le Gouvernement du Canada a la conviction qu'on ne pourra parvenir à la situation internationale que nous espérons voir régner un jour que par la création progressive et par étapes d'un climat de plus grande confiance mutuelle. Tout programme d'ensemble visant à cette fin devra comporter des ententes destinées non seulement à assurer le désarmement et le contrôle, mais aussi à résoudre des questions politiques urgentes comme, en particulier, la réunification de l'Allemagne et le problème de la sécurité européenne.

Le Gouvernement du Canada est fermement convaincu que, s'il est possible de conclure un accord sur le désarmement qui soit mutuellement satisfaisant, ce sera un grand pas de fait vers la création d'un climat de plus grande confiance entre les nations. Je vous assure, monsieur le Président, qu'en ce qui nous concerne, nous poursuivrons tous les efforts que nous faisons dans les négociations qui se déroulent dans le cadre des Nations Unies pour nous rapprocher d'une solution commune. Nous sommes d'autant plus disposés à faire ces efforts pour parvenir à une entente que nous sommes persuadés que le problème du désarmement devient de plus en plus délicat avec le temps, mais que si le Gouvernement soviétique est animé d'un égal désir de collaborer à l'heureux aboutissement de ces négociations, il est encore possible d'atteindre à des résultats appréciables et réjouissants.

Visiteurs de marque au Canada

M. R. C. MENZIES, C.H., C.R., premier ministre d'Australie, et son épouse, M^{me} Pattie Menzies, ont été les hôtes du Canada du 25 au 29 juillet. Ils revenaient de Londres, où M. Menzies a participé à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth.

Après son arrivée à Ottawa, le 25 juillet, M. Menzies a rendu visite au premier ministre, M. St-Laurent, à M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et à MM. les présidents du Sénat et de la Chambre des communes. M. St-Laurent a reçu à déjeuner en son honneur, et l'Association australo-canadienne, à dîner. M^{me} Pearson a donné un déjeuner en l'honneur de M^{me} Menzies au Country Club.

Le programme de la visite de M. Menzies à Québec, le lendemain, était fort chargé. M. Menzies a été reçu chez M. Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, chez M. Wilfrid Hamel, maire de Québec, et chez le très révérend Philip Carrington, archevêque anglican de Québec. L'Université Laval lui a conféré un grade honorifique. M^{sr} Maurice Roy, archevêque de Québec et chancelier de l'Université Laval, a offert un dîner en son honneur.

M. Menzies et sa suite ont fait la tournée des monuments historiques le samedi 28 juillet. Ils sont partis pour Chicago en avion le lendemain matin. M. Jean Lesage, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, et M^{me} Lesage ont accompagné M. et M^{me} Menzies à Québec.



—Capital Press

LE CANADA ACCUEILLE M. MENZIES

Durant son séjour au Canada le mois dernier, le premier ministre d'Australie, M. Robert Menzies, s'est entretenu au Parlement avec le premier ministre du Canada, qui lui a réservé un accueil très cordial. Reçu plus tard à la Chambre des communes, M. Menzies, à qui le président de la Chambre, M. Beaudoin, venait de souhaiter la bienvenue, a salué de la galerie diplomatique les députés qui l'applaudissaient.

La Commission du désarmement

LA Commission du désarmement des Nations Unies s'est réunie du 3 au 16 juillet pour étudier le rapport de son Sous-Comité sur les entretiens qui avaient eu lieu à Londres du 19 mars au 4 mai. Le Canada était représenté par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui faisait fonction de secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures.

A la séance inaugurale, M. Anthony Nutting a présenté, au nom du Canada, de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis, un projet de résolution conjointe réaffirmant les six principes directeurs ci-dessous, formulés dans la déclaration publiée à l'issue de la session du Sous-Comité:

- 1) Le programme de désarmement sera exécuté par étapes. La bonne exécution des mesures prévues pour chaque étape et le degré de la confiance créée par le règlement des principaux problèmes politiques détermineront le moment où l'on passera à l'étape suivante.
- 2) Le programme commencera par une forte réduction des forces armées sous un contrôle international efficace, jusqu'à des niveaux compatibles avec les conditions mondiales actuelles. Il comportera des réductions correspondantes des armements de type classique et des dépenses militaires. De nouvelles réductions s'effectueront au fur et à mesure que la situation mondiale s'améliorera.
- 3) A l'étape qui conviendra et sous réserve des garanties nécessaires, l'accumulation des engins nucléaires prendra fin et les matières nucléaires subséquentement produites seront affectées à des fins civiles.
- 4) Sera également prévue au programme une forte organisation de contrôle dotée de droits d'inspection, y compris la reconnaissance aérienne. Cette organisation sera mise en route dès le début et ira de pair avec les mesures de désarmement. Les mesures de contrôle seront en outre de nature à prévenir une attaque massive par surprise. Ce principe conservera une importance spéciale aussi longtemps qu'il demeurera impossible de vérifier les matières nucléaires déjà produites.
- 5) Le programme pourra aussi comporter des expériences préliminaires restreintes portant sur les méthodes d'inspection et tendant à la fois à mettre au point une formule efficace de contrôle et à faciliter la conclusion d'un accord de désarmement.
- 6) Des dispositions devront également prévoir que l'application du programme sera suspendue en tout ou en partie si l'un des grands États manque à ses obligations ou que la paix est mise en danger aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Gromyko a par la suite saisi la Commission d'un projet de résolution intitulé « Déclaration des États concernant les mesures tendant à renforcer la paix mondiale et la sécurité des peuples ». Aux termes de ce projet de résolution présenté par l'URSS, la Commission se féliciterait de la remarquable détente internationale des derniers temps; déclarerait qu'en se refusant à faire

de la guerre ou de la menace de guerre les instruments de leur politique et en répudiant l'arme nucléaire, les États contribueraient à améliorer davantage la situation internationale; inviterait les membres de l'ONU à s'engager solennellement à s'abstenir des engins nucléaires, du recours à la force et de la menace de recourir à la force; enfin, prierait les pays qui ne sont pas membres de l'ONU de souscrire à la déclaration.

Au cours du débat consacré au projet de résolution des quatre puissances, l'Australie a proposé et fait accepter certaines modifications. Conjointement avec les quatre puissances, elle a également proposé d'ajouter au troisième principe directeur une disposition prévoyant pour l'étape appropriée l'imposition de restrictions sur les expériences nucléaires.

La Yougoslavie a fait distribuer aux membres du Sous-Comité un projet de résolution les engageant à poursuivre leurs efforts en vue d'un accord sur le désarmement général. Le texte recommandait aussi aux membres du Sous-Comité de chercher à conclure et à appliquer un accord sur les premières mesures de désarmement dont l'exécution est d'ores et déjà possible, ainsi que sur les modalités et les degrés de contrôle que ces mesures nécessiteraient, notamment en ce qui concerne: a) une réduction des armements de type classique et des forces armées; b) la cessation des explosions expérimentales d'engins nucléaires, de même que d'autres mesures applicables dans le domaine des armes nucléaires; c) une réduction des dépenses militaires.

La Commission a de plus entendu le plaidoyer de M. Menon en faveur de la proposition indienne touchant l'abandon des explosions expérimentales d'engins nucléaires et une suspension de la course aux armements.

Le débat s'est terminé sans qu'une seule proposition de fond n'ait été mise aux voix. D'autre part, par dix voix contre une et une abstention, la Commission a adopté une résolution du Pérou priant le Sous-Comité d'étudier toutes les propositions dont la Commission avait été saisie et de lui faire rapport.

Position du Canada

Exposant la position du Canada, M. Martin a déclaré, entre autres choses, que l'attitude de la délégation du Canada à l'endroit du désarmement pouvait à peu près se résumer dans les thèses suivantes:

- 1) Aucun programme de désarmement susceptible d'être mis en œuvre à brève échéance ne peut comporter la suppression totale des engins nucléaires, celle-ci ne pouvant faire l'objet d'un contrôle efficace. Ce fait brutal mais scientifiquement établi n'empêche pas le Canada de continuer à tendre vers le but final: une interdiction totale des engins nucléaires s'insérant dans un programme complet de désarmement général et un contrôle suffisant, techniquement possible et acceptable pour tous les États intéressés s'exerçant sur ce programme: voilà ce que nous ne cesserons de préconiser. Nous participerons de toute notre énergie à la recherche d'une formule pratique de contrôle qui serait efficace et sur laquelle on pourrait se mettre d'accord.
- 2) Assurer qu'une interdiction absolue des engins nucléaires serait respectée est actuellement impossible; nous ne devons pas pour autant renoncer à négocier un accord dans le domaine du désarmement contrôlable, qui comprend un secteur nucléaire. Il y a beaucoup à faire en ce

qui concerne les armements classiques, qui se prêtent à des contrôles et à des restrictions, et certains secteurs importants du domaine nucléaire, ceux des matières fissiles qui seront produites à l'avenir et des applications civiles de ces matières, où une surveillance serrée est possible. Ces questions entre autres pourraient faire l'objet d'un accord de désarmement de nature à réduire les tensions internationales et à susciter la confiance dont nous aurons besoin pour passer à d'autres étapes, lorsque nos méthodes d'inspection et de contrôle seront suffisamment efficaces.

3) De l'avis du Gouvernement canadien, il est très important qu'un programme de désarmement comprenne un système d'alerte contre les attaques-surprises. A cet égard, nous nous sommes félicités de l'initiative prise à Genève en juillet 1955 par M. Eisenhower, et des propositions formulées par M. Boulganine. Les premières étapes du programme de désarmement devraient prévoir une application hâtive des mesures envisagées sur une base de réciprocité dans le programme comportant des reconnaissances aériennes et des observations à partir de postes terrestres de contrôle. Ces mesures contribueraient à jeter les premiers fondements d'un contrôle efficace et d'un programme concerté de désarmement et diminueraient sensiblement, ou peut-être élimineraient la possibilité d'une attaque-surprise. Pour que la coexistence dans la peur mutuelle ait des chances de se transformer en une collaboration fondée sur la confiance, il est indispensable de mettre sur pied un réseau d'alerte mutuelle.

4) A la lumière des attitudes nouvelles révélées au Sous-Comité et exposées dans le rapport provisoire du Sous-Comité, nous reconnaissons que le fait de chercher à établir un programme complet de désarmement, qu'un monde plus fortuné permettrait plus tard d'insérer sans heurt dans une convention internationale, ne nous interdit pas de tendre vers la négociation prochaine d'un accord qui porterait sur des mesures d'une efficacité immédiate. Le temps n'est peut-être pas de notre côté. Fidèles à notre but ultime de désarmement complet, mais sans attendre que soit conclu un accord sur tous les points compliqués du désarmement intégral, nous estimons que le Sous-Comité devrait prendre une décision sur les premières mesures possibles qu'il conviendrait d'instituer sans délai. Cette attitude est conforme à l'esprit de la résolution du 16 décembre 1955, par laquelle l'Assemblée générale engageait le Sous-Comité à poursuivre ses efforts pour réaliser un plan complet tout en accordant la priorité à la négociation d'un accord, de caractère préliminaire, portant sur des mesures propres à susciter la confiance, telles celles qu'ont envisagées MM. Eisenhower et Boulganine ainsi que sur toutes les mesures de désarmement se prêtant à un contrôle suffisamment efficace.

5) Dans le domaine des armes classiques et des armes nucléaires, il nous semble actuellement possible, grâce à des mesures concertées d'inspection et de vérification, de passer résolument à la première étape du désarmement (armements et effectifs) qui intéresse les grandes puissances et quelques autres États. Les mesures de la première étape devraient comprendre un système de pré-alerte mutuelle et mettre à profit tous les progrès d'ordre nucléaire pouvant faire l'objet d'une entente entre les principales puissances intéressées. Cet accord, que la situation internationale actuelle permet de mettre en œuvre, exercerait en premier lieu une influence stabilisatrice, mais n'exclurait pas les réductions d'effectifs, de

matériel et de dépenses militaires. L'équilibre actuel des forces, c'est-à-dire la position de chaque camp par rapport à l'autre ne pourrait guère se modifier, non plus que la valeur des engins nucléaires des deux camps comme moyens de décourager l'agression. D'autre part, l'accord pourrait stabiliser la situation militaire et favoriser les accords politiques de longue portée. Et plus tard, à mesure que la tension s'atténuerait et que le règlement des différends permettrait à la confiance de s'épanouir, il serait possible de mettre en œuvre des mesures de désarmement plus étendues.

Opinions de l'Union soviétique

M. Martin a commenté dans les termes ci-dessous les opinions que l'Union soviétique a exprimées au Sous-Comité:

Par leurs propositions, les Soviétiques semblent s'être éloignés de leurs positions antérieures qui depuis longtemps portaient principalement sur le problème nucléaire et sur l'interdiction des engins atomiques. Autre égard, contrairement à leurs devancières, ces propositions ne font guère que mentionner le contrôle nucléaire; elles se bornent à des mesures de réduction des armes classiques qui s'appliqueraient automatiquement en quelque sorte de 1956 à 1958.

Les propositions soviétiques, qui admettent certaines méthodes de contrôle restreint, représentent un pas en avant. C'est là un fait dont je ne voudrais pas réduire l'importance; j'en suis heureux, au contraire. Cependant ces propositions, fondamentalement faibles en certains points, sont inacceptables comme base d'un accord général.

1) Les parties I et II dissocient la réduction des armements classiques de celle des armements nucléaires, mais ne prévoient au sujet de ceux-ci aucune mesure initiale de désarmement. Elles seraient de nature à accélérer la course aux armements nucléaires et à y entraîner un nombre d'États sans cesse croissant.

2) Elles établissent les effectifs des forces armées aux chiffres suivants: 1,000,000 à 1,500,000 pour les États-Unies, l'Union soviétique et la Chine; 650,000 pour le Royaume-Uni et la France. Ces plafonds devraient être observés dès 1958, que la tension internationale ait été atténuée ou non par des règlements politiques. Les Soviétiques soutiennent que les chiffres ci-dessus sont conformes aux propositions des puissances occidentales, ce qui, considéré superficiellement, peut sembler exact. Cependant, lorsqu'ils ont proposé pour la première fois l'établissement d'un plafond numérique pour toutes les forces armées, le Royaume-Uni et la France avaient en vue les niveaux ultimes que les pays se fixeraient et auxquels ils arriveraient par étapes, tout en tenant compte de l'état de la confiance internationale, des règlements politiques, des interdictions et des contrôles auxquels serait soumise l'énergie nucléaire, conditions qui seraient toutes harmonisées dans un programme complet de désarmement. Voilà une proposition fort différente de celle des Soviétiques, qui envisage une réduction des effectifs sans aucune gradation, qui ne prévoit aucun contrôle ni commencement de désarmement, dans le domaine de l'énergie nucléaire, et qui ne tient nullement compte de la situation internationale.

3) Les propositions soviétiques se composent de quatre sections. Les deux premières portent, en quelque sorte, sur la réduction des armements classiques. Les sections III et IV, qui selon la délégation soviétique peuvent et marquent un heureux progrès, renferment des propositions dont les répercussions, importantes, seraient tout à fait inacceptables. Certaines de leurs dispositions auraient pour effet de paralyser les forces de l'OTAN en Europe occidentale, d'interdire tout engin atomique aux forces stationnées en Allemagne et de brider sévèrement le réarmement allemand. Enfin, à la section III, la proposition d'une zone de restriction et d'inspection des armements, qui serait établie en Europe et comprendrait les deux secteurs de l'Allemagne et les États qui en sont voisins, est aussi inacceptable, parce qu'elle soulève des questions politiques et des problèmes d'ordre européen que seul un plus vaste concert de nations peut régler.

4) Les propositions sont insuffisantes parce qu'elles ne tiennent pas compte de la relation étroite qui devrait exister entre le désarmement progressif et l'augmentation de la confiance internationale grâce au règlement pratique de certaines questions politiques telles que le problème clef de l'unification de l'Allemagne dans la liberté. Mettre en œuvre les propositions soviétiques sans réaliser ces règlements signifierait pour d'ici trois ans le retrait d'Europe de la plupart des forces des États-Unis et du Royaume-Uni, l'effondrement de la puissance de l'OTAN et la division permanente de l'Allemagne.

5) Enfin, les propositions soviétiques se révèlent insuffisantes en matière de contrôle. Elles réduisent les inspections aériennes à une simple « possibilité » qu'on examinerait après la signature d'un accord de désarmement et la mise en exécution des mesures prises dans ce sens. De l'avis des délégations du Canada, des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, il serait impossible de surveiller le fonctionnement d'un accord de désarmement couvrant en particulier de vastes territoires, à moins que dès le début on n'accepte les reconnaissances aériennes comme partie intégrante du système d'inspection. La nécessité d'une inspection aérienne n'est pas une idée nouvelle puisqu'elle constitue un élément fondamental de la thèse commune que nous soutenons depuis le début des discussions sur le désarmement.

Nécessité d'un accord définitif

Poursuivant ses remarques, M. Martin a déclaré:

Je dois préciser qu'en proposant que le Sous-Comité consacre ses efforts à une étude restreinte ou initiale, le Gouvernement canadien n'a abandonné aucun de ses objectifs à longue échéance. Toutefois, le Canada est d'avis que si l'on doit continuer de tendre à un accord définitif sur l'application d'un programme complet, il est temps plus que jamais de passer à l'action. Des raisons impérieuses nous pressent de rechercher dès maintenant un accord sur l'adoption immédiate de « mesures initiales ». Tout en indiquant au Sous-Comité que celles-ci devraient faire

l'objet d'études et de négociations minutieuses, la délégation canadienne a proposé d'y inclure:

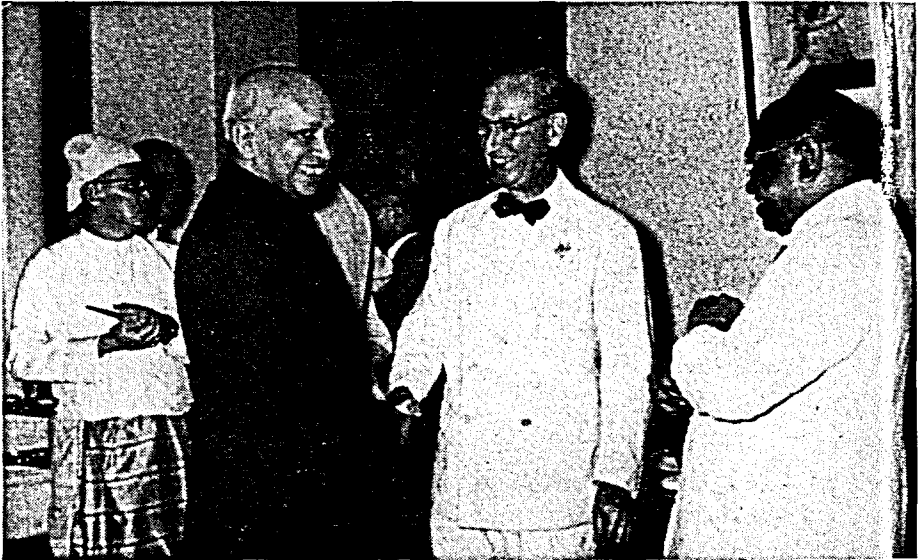
- 1) un accord visant, comme première étape, à stabiliser le niveau des forces et des armements de type classique;
- 2) des dispositions prévoyant la mise en marche d'une procédure d'essai et d'inspection du genre de celle qu'a proposée la délégation des États-Unis;
- 3) un contrôle et des dispositifs suffisants, notamment un système de reconnaissance aérienne qui assurerait en même temps un service d'alerte;
- 4) Comme nous l'avons clairement indiqué, un accord initial devrait englober les problèmes nucléaires et il faudrait au moins mettre en route le contrôle international sur les armes atomiques et l'utilisation des matières fissiles.

M. Martin a terminé par les remarques suivantes sur l'attitude des Soviets à l'égard des affaires mondiales:

Nous avons certaines raisons de croire que de nouvelles forces sont à l'œuvre en Union soviétique et que la philosophie et la politique rigides de l'ère stalinienne ne sont plus que de lugubres souvenirs. Les dirigeants actuels de l'Union soviétique ont exposé avec une franchise remarquable les erreurs, les injustices, les mécomptes et l'obscurantisme qui ont marqué la dictature de Staline. Si elle s'est vraiment produite comme en témoigne le vingtième congrès du Parti, cette évolution de la politique intérieure des Soviets ne se serait-elle pas étendue à leur attitude à l'égard du monde extérieur au cours de cette longue période où l'insécurité qui régnait en URSS a gagné le reste du monde?. Et le désarmement n'aurait-il pas pris un autre sens aux yeux des Soviets pour qui il représentait alors non pas une formule capable de conduire à une entente et à une réduction de la tension internationale, mais un moyen d'affaiblir le monde libre, de diffuser leur propagande et de maintenir inviolés, à l'intérieur du vaste secteur soumis à la puissance stalinienne, les foyers secrets de conflit?

L'attitude des leaders soviétiques sur le désarmement va mettre à l'épreuve cet esprit nouveau qui, nous le souhaitons vivement, est aussi vivace qu'on nous le dit. L'expansivité nouvelle qu'attestent depuis quelque temps les visites de hauts fonctionnaires et les contacts accrus avec le monde extérieur, dont M. Gromyko a parlé l'autre jour, contraste avec la politique fermée d'autrefois. Espérons que ce principe, dans le cadre restreint de l'entreprise collective à laquelle il est si nécessaire, s'applique maintenant pour nous permettre d'amorcer l'exécution pratique d'un programme de désarmement contrôlé. Sans cette politique ouverte, nous sommes acculés à un avenir commun fondé sur la crainte et à l'éventualité d'un destin commun fondé sur la destruction mutuelle. Mais grâce à cette politique, nous pourrions passer d'une coexistence précaire à la coopération aux tâches communes qui assureront à l'humanité un avenir meilleur.

Le 1er juillet dans le Sud-Est asiatique



A CEYLAN

M. J. J. Hurley, haut commissaire du Canada, accueille de distingués visiteurs à une réception qui a marqué la fête nationale du Canada. De gauche à droite, ci-dessus: M. U Ba Lwin, ministre de Birmanie à Ceylan; sir Oliver Goonetilleke, gouverneur général de Ceylan; M. Hurley; l'hon. H. H. Basanayake, juge en chef.



AU CAMBODGE

Les membres de la délégation du Canada à Phnom-Penh ont reçu quelque 250 invités à l'auditorium de l'Hôtel du Gouvernement. Ci-dessus, au centre, M. Arnold Smith, commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, accueille les hôtes. A sa droite, M. Lorne Lavigne, qui est actuellement commissaire par intérim.

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

A l'occasion des réunions du Comité permanent des Affaires extérieures tenues durant la session parlementaire en cours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a passé en revue l'évolution récente des affaires internationales. On trouvera ci-après le compte rendu des observations de M. Pearson sur les questions suivantes: réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Paris en mai; Formose, les îles Quemoy et Matsu; derniers événements d'Indochine et activité des Commissions internationales de surveillance au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

RAPPORT SUR L'OTAN

Au cours d'un exposé sur la session de deux jours que le Conseil de l'OTAN a tenue à Paris au début de mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré qu'en ce qui regarde les consultations, les réunions ministérielles de ce genre lui paraissent avoir acquis plus d'importance. Les ministres ne s'en sont pas tenus à l'ordre du jour ni au cadre des réunions officielles. Ils ont eu l'occasion de discuter librement entre les séances les derniers événements. Ces entretiens ont souvent une valeur aussi considérable que celle des rencontres officielles.

L'ordre du jour de la réunion, bien que court, portait sur une gamme de sujets fort étendue. L'étude de la première question avait été divisée en plusieurs parties: orientation et sens de la politique étrangère soviétique, y compris la pénétration politique et économique dans les pays sous-développés; problèmes politiques et économiques posés par la tactique actuelle de l'URSS; autres questions internationales d'intérêt commun.

Les ministres des Affaires étrangères ont d'abord analysé la nouvelle stratégie adoptée par l'Union soviétique et la situation créée par la « coexistence dans la concurrence ». Les ministres ont parlé de la répercussion de ces événements sur les relations internationales en général et sur l'OTAN en particulier. On a reconnu généralement que la diplomatie russe s'est engagée sur une nouvelle voie. Les ministres ont convenu cependant qu'il est trop tôt pour adopter des conclusions catégoriques quant à la portée de ces changements. Certains membres du Conseil attachent plus d'importance que d'autres à la nouvelle orientation de la stratégie soviétique. Les membres du Conseil ont été unanimes à croire que l'OTAN ne doit pas relâcher ses efforts, quelle que soit la signification véritable de l'évolution russe, puisque les événements de Moscou ne diminuent en rien la nécessité d'un système de défense convenable. L'OTAN doit toujours, c'est une de ses raisons d'être, résister à la diminution de sa puissance défensive, tout en s'adaptant à la conjoncture présente.

Coopération non militaire dans le cadre de l'OTAN

Le Conseil a constaté qu'il s'est produit une certaine détente; les appréhensions ressenties si vivement il y a quelques années, et qui avaient contribué pour une part importante à la fondation de l'OTAN, sont devenues moins pressantes. C'est pourquoi il importe de donner plus de force et plus d'envergure à la coopération non militaire entre les membres de la Communauté atlantique et de renforcer les liens qui les unissent dans les champs d'activité pacifiques. On relève cette idée dans le communiqué publié à la fin des réunions.

La discussion du titre « extension de la coopération non militaire entre membres de l'OTAN » a occupé presque une journée entière, précise M. Pearson. M. Dulles, entre autres, s'est attaché à mettre en valeur cet aspect de la question. Sa déclaration sur la conséquence des conditions nouvelles sur l'avenir de l'OTAN était fort pénétrante. Il n'a pas témoigné d'un pessimisme outré: cependant, il a constaté que l'OTAN vient d'entrer dans une période nouvelle, et que l'unité de ses membres ne peut plus se fonder uniquement sur la peur.

Le Ministre a souligné que l'adoption d'une ligne de conduite immédiate présentait plus de difficultés que la simple analyse du sujet. Le progrès des conversations a permis de se rendre compte que les ministres ne pourraient pas arriver à établir un plan d'action définitif avant la fin des réunions. C'est la raison de la nomination d'un comité composé de trois ministres des Affaires étrangères et chargé de soumettre au Conseil leurs conclusions sur la question de la coopération non militaire.

Les trois ministres, précise M. Pearson, doivent entrer en contact avec les gouvernements des États membres dans les deux ou trois mois suivants, afin de développer les idées exposées au cours de la conférence de Paris. Les ministres se réuniront ensuite pour rédiger le rapport qu'ils soumettront au Conseil. Ils effectueront aussi les recommandations au sujet du renforcement de la cohésion entre membres de la Communauté dans les questions non militaires, ainsi qu'une étude des rapports entre l'OTAN et les autres organisations internationales. Enfin, d'ajouter M. Pearson, le Comité des Trois examinera l'aspect économique de la coopération non militaire envisagée par l'Article 2 du Traité de l'OTAN. M. Pineau, ministre des Affaires étrangères de France, a proposé que l'OTAN exerce son action économique dans le cadre des Nations Unies. En vertu de ce plan, l'OTAN prendrait l'initiative d'un nouveau programme d'assistance économique internationale, quoiqu'elle n'en assurera pas nécessairement le financement. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie a avancé des idées semblables. Une discussion fort intéressante s'en est suivie. Le Conseil de l'OTAN a été saisi d'un rapport sur les travaux du Sous-Comité du désarmement qui s'est réuni à Londres. Enfin, a conclu M. Pearson, les ministres ont eu un échange d'idées fructueux sur la situation au Moyen-Orient, particulièrement en Afrique du Nord et en Israël, considérée quant à ses effets sur l'OTAN.

* * * *

M. Pearkes, député d'Esquimalt-Sannich, a interrogé le ministre au sujet de la possibilité d'un accroissement de l'appui financier apporté à l'OTAN par le Canada à cause de l'extension des aspects non militaires de l'Alliance. M. Pearkes a demandé si l'on songeait à établir une sorte de Plan de Colombo

européen dans le cadre duquel les membres économiquement forts de l'OTAN prêteraient leur concours aux membres moins fortunés. M. Pearson a répondu qu'il n'en voyait pas la nécessité immédiate. Le cadre actuel de l'OTAN est mal adapté à l'organisation de l'assistance économique aux pays étrangers ou à l'étude de l'extension des relations commerciales entre les membres de la Communauté atlantique: la Conférence a été d'accord sur ce point. La formule de l'Organisation européenne de coopération économique et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a été conçue spécialement à cette fin et elle donne de bons résultats. L'OTAN ne devrait pas faire double emploi avec les autres organismes internationaux. Le Ministre a déclaré que la société internationale dispose de cadres suffisants: il s'agit plutôt de les faire fonctionner. L'OTAN n'aurait guère de succès dans le domaine de l'assistance économique internationale, a dit M. Pearson. Son caractère politique et défensif pourrait faire croire à certains des pays assistés, particulièrement à ceux de l'Asie, que l'aide de l'OTAN n'est pas pure de toute arrière-pensée. Les ministres sont convenus que l'OTAN ne devrait ni remplacer le Plan de Colombo ou les Nations Unies, ni exercer une activité parallèle. Ils n'en ont pas moins reconnu que les membres de la Communauté devraient se placer à la tête du mouvement d'assistance économique internationale et que le Conseil de l'OTAN pourrait fort bien servir à l'échange de vues à ce sujet. Le Comité des Trois étudiera cependant la question plus à fond.

M. Stick, député de Trinity-Conception, a demandé si les conversations des ministres avaient porté sur la coopération politique, en tant que celle-ci diffère de la coopération économique. M. Pearson a répondu que c'est à cette réunion du Conseil que la discussion sur ce sujet a été le plus approfondie. On a été d'accord à trouver qu'on n'avait pas pleinement tiré partie de la valeur des réunions du Conseil quant aux consultations politiques entre ses membres. Les États atlantiques devraient faire du Conseil un instrument de coopération politique en augmentant le nombre de ses réunions et l'influence du Conseil permanent. M. Pearson a déclaré que les membres de l'OTAN devraient prendre l'habitude de se consulter, au point de ne jamais adopter en politique étrangère, une importante décision influant sur les intérêts de leurs alliés, sans en parler d'abord au Conseil. On a admis ce principe; son application n'en sera pas moins difficile. L'un des membres du Conseil a fait remarquer que les consultations doivent quelquefois conduire à des engagements, sans quoi elles n'auraient guère de portée. Le ministre a distingué deux sortes de consultations; première catégorie, simple échange de renseignements sans demande d'assistance ou d'avis; deuxième catégorie, harmonisation de la politique, ce qui conduit souvent à contracter de nouveaux engagements.

M. Stick a demandé si la France et l'Allemagne semblaient devoir rendre plus étroite leur coopération économique. M. Pearson a cité, comme exemple de rapprochement économique franco-allemand, les conversations qui se poursuivent à Messine entre les six pays de l'Union de l'Europe occidentale, dont la France et l'Allemagne, sur l'organisation d'un marché commun et d'un développement commun de l'énergie atomique. Parmi les événements européens des dix dernières années, voilà, au sens du ministre, l'un de ceux qui autorisent les plus grands espoirs.

M. Knowles, député de Winnipeg-Nord-Centre, a demandé à M. Pearson s'il voulait commenter la dernière déclaration attribuée à sir Winston Churchill. M. Churchill aurait exprimé l'avis que la nouvelle ligne de conduite de l'Union

soviétique lui permettrait peut-être de participer à l'esprit de l'OTAN. Le Ministre a répondu que sir Winston, comme à l'accoutumée, voyait fort loin. Il serait sans doute bon que l'Union soviétique, ou que tout autre pays, s'inspire de l'esprit de l'OTAN, esprit de défense et de coopération, tout le monde est d'accord là-dessus. Cependant, sir Winston a fort bien pesé ses termes. Souhaiter que l'Union soviétique, entre autres, adopte l'esprit qui anime la Communauté atlantique, ce n'est pas la même chose que de solliciter son adhésion immédiate à l'OTAN. Lorsque le Ministre est allé en URSS, M. Khrouchtchev lui a demandé: « Pourquoi ne pas admettre l'Union soviétique à l'OTAN si cette organisation est si valable? » Si l'on parvenait jamais à un climat d'amicale collaboration tel que les membres de l'Alliance atlantique pourraient inviter l'Union soviétique à se joindre à eux et partager avec elle leurs secrets militaires, l'OTAN perdrait alors sa raison d'être, lui a répondu M. Pearson. Il serait donc inutile de demander à l'Union soviétique d'y adhérer.

* * * *

M. Starr, député d'Ontario, a demandé si le Ministre était d'avis que l'Alliance atlantique s'affermirait ou si plutôt on y constate un certain relâchement. M. Pearson a répondu que le caractère de l'OTAN subira des transformations, conséquence du changeant aspect de la situation internationale. A son sens, les objectifs de défense de l'OTAN sont parvenus à une pointe qu'ils ne dépasseront probablement pas. M. Pearson estime très important de conserver à l'Alliance sa puissance collective actuelle, mais il croit fort peu probable que l'on désire la rendre plus considérable. C'est pourquoi la tendance au développement accéléré du potentiel défensif de l'OTAN, si nette il y a quelques années, est devenue moins marquée. La menace est devenue moins pressante. Le climat atlantique a donc évolué. Il est à craindre que l'opinion ne se désintéresse de l'OTAN. Voilà un des problèmes auxquels le Conseil doit faire face.

L'OTAN et l'Information

Moscou pose en champion de l'autonomie nationale et en allié des colonies qui cherchent à s'émanciper, alors même que l'Union soviétique est la plus grande coupable en matière de colonialisme et d'oppression, selon le député de Vegreville, M. Decore, qui demande si l'on a songé à exposer ces contradictions fondamentales de l'attitude soviétique. L'Organisation a accordé beaucoup d'attention à cette question au cours des deux ou trois derniers mois; répond M. Pearson; la dernière réunion ministérielle a porté entre autres choses sur la politique de l'OTAN en matière d'information. Les ministres des Affaires étrangères ont étudié les moyens d'assurer une plus grande efficacité aux méthodes d'information de l'OTAN, dont les services devraient faire ressortir que, loin d'être la championne des peuples opprimés qui luttent pour se libérer, l'Union soviétique est à vrai dire la plus grande puissance coloniale de l'époque et probablement de tous les temps. Il convient de l'épargner aucun effort pour démontrer que les intentions soviétiques ne sont pas sincères. Le Comité des Trois étudiera la possibilité de faire adopter par tous les pays de l'OTAN une politique d'information commune; si la chose est impossible, les gouvernements qui disposent des ressources nécessaires devront faire en sorte que leurs services d'information mettent en lumière l'illogisme de la position soviétique.

Les exemples patents de l'oppression coloniale pratiquée par l'Union soviétique sont nombreux: les peuples des États incorporés à l'Union soviétique n'ont jamais eu la faculté d'exprimer leur opinion sur la question de savoir s'ils devaient ou non s'intégrer à l'Union soviétique. Mentionnons aussi les États satellites qui demeurent sous la domination de Moscou. L'Allemagne orientale est un cas typique de colonie communiste. Le Gouvernement soviétique a fait savoir sans équivoque qu'il n'entendait pas permettre pour le moment à la population est-allemande d'exprimer son choix, non seulement parce que l'Allemagne orientale pourrait par la suite faire partie d'une Allemagne réunifiée, membre de l'OTAN, mais parce qu'il tenait à sauvegarder les avantages sociaux et économiques dont jouissait le secteur oriental. Il n'existe donc aucune possibilité de réunification à moins que l'Allemagne entière ne consente à devenir un État communiste qui participe aux avantages sociaux et économiques en question; il s'agit cependant d'avantages dont les Est-Allemands se soucient si peu qu'un millier d'entre eux cherchent chaque jour à les délaissier en franchissant la frontière de l'Allemagne occidentale.

M. Stick demande si l'OTAN s'est intéressée aux moyens de communiquer avec les populations de l'Union soviétique et des États satellites pour leur faire connaître la conception de la liberté et les idéaux démocratiques de l'Occident. M. Pearson répond que personne n'a encore émis l'avis selon lequel l'OTAN devrait se charger de cette tâche. D'ailleurs, l'Organisation ne dispose pas de ressources suffisantes et les gouvernements capables de ce genre d'activité, notamment le Gouvernement américain, ne semblent pas en être venus à préférer à leur propre propagande celle qu'un organisme international comme l'OTAN pourrait concevoir et mettre en œuvre. M. Pearson fait observer que la politique de l'OTAN en matière d'information est du nombre des questions que le Comité des Trois devra étudier.

L'OTAN et le Conseil de sécurité de l'ONU

En réponse à une question de M. Fleming, député d'Eglinton, M. Pearson déclare que nombre d'Asiatiques, Indiens et autres, semblent croire que l'OTAN tend à se substituer plutôt qu'à s'ajouter au Conseil de sécurité des Nations Unies. Selon nombre d'Asiatiques, les nations occidentales verraient dans l'OTAN un dispositif au sein duquel il leur serait plus facile de travailler harmonieusement qu'à l'Organisation des Nations Unies où les pays asiatiques et les pays communistes ont des représentants; de plus, les membres de l'OTAN chercheraient à remplacer le Conseil de sécurité par le Conseil de l'OTAN. M. Pearson déclare que telle n'est pas l'intention des pays occidentaux, qui n'ont cessé d'affirmer que leur politique de défense collective repose sur l'OTAN et que celle-ci représente la meilleure solution de rechange en attendant que la sécurité collective puisse se fonder sur l'ONU; en tant que dispositif de sécurité, l'OTAN n'aura plus alors aucun sens. D'autre part, elle conservera son utilité comme instrument de mise en valeur et de collaboration atlantique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures estime qu'il est encore juste d'affirmer que, pourvu qu'on assure son bon fonctionnement, l'ONU demeure le premier fondement de la collaboration internationale et de la paix. Les pays occidentaux doivent quand même continuer d'appuyer l'OTAN en attendant que l'ONU soit pleinement efficace.

M. Fleming se dit d'accord avec une partie des propos de M. Pearson; il déclare d'autre part qu'il serait mal avisé de créer l'impression que notre appui

à l'OTAN faiblit ou que nous estimons moindre qu'au début le danger contre lequel on a voulu se prémunir en créant l'OTAN. Le Ministre reconnaît d'emblée que pour le moment l'OTAN demeure la pierre angulaire de la politique de défense du Gouvernement canadien, qui lui restera fidèle en attendant une meilleure solution.

FORMOSE, QUEMOY ET MATSU

M. Pearson déclare qu'il semble s'être produit peu de changement visible au cours de l'an dernier dans la situation à Formose et aux îles Quemoy et Matsu que le Gouvernement nationaliste continue d'occuper en y maintenant des forces considérables. Celles-ci se composent surtout de militaires évacués du continent en 1949, et de quelques personnes qui s'en sont enfuies en ces dernières années. L'armée de Tchang Kai-shek compte une proportion croissante de Formosans.

En réponse à M. Coldwell, le Ministre croit pouvoir affirmer que la conscription existe à Formose; il tentera toutefois d'obtenir des renseignements précis. En vertu du traité de défense mutuelle avec le Gouvernement nationaliste, les États-Unis contribuent à l'instruction et au recrutement des forces de Tchang Kai-shek, et conformément à leur politique déclarée, assurent à Formose une protection maritime et aérienne. Une partie importante des forces nationalistes est stationnée sur les îles côtières afin de les défendre contre une attaque venant du continent. De l'avis de M. Pearson, le changement le plus marqué depuis les derniers douze mois, c'est qu'il y a plus d'espoir que les communistes chinois se rendent compte qu'une tentative de leur part pour attaquer Quemoy et Matsu entraînerait de sérieuses répercussions. Des échanges intermittents de coups de feu entre les îles et le continent se produisent encore, mais on espère de plus en plus que les communistes ne se lanceront pas à l'attaque.

A la suite d'une demande de M. Coldwell sur la position géographique de Quemoy et Matsu, M. Pearson précise que l'île côtière la plus rapprochée se trouve à environ 4 milles du continent et à quelque 80 milles de Formose.

Il fait ensuite observer que les États-Unis se sont engagés à défendre Formose contre toute attaque des communistes chinois. Si l'île a été épargnée toute l'année dernière, c'est sans doute que la Chine communiste aura compris quelles répercussions une attaque pourrait avoir.

M. Pearson rappelle que la position des États-Unis est moins précise en ce qui concerne Quemoy et Matsu. Washington a assumé l'obligation de protéger les territoires qui de l'avis du Président sont liés à la défense de Formose, mais M. Dulles a précisé qu'il ne faut pas nécessairement voir là un engagement à défendre les îles côtières. Selon l'hypothèse émise par M. Pearson, les communistes chinois auraient estimé trop dangereux de s'attaquer à Matsu, Quemoy ou Formose; le Ministre s'est gardé cependant de toute conclusion catégorique. Il n'en demeure pas impossible pour autant que la Chine communiste attaque Quemoy et Matsu, mais il y a lieu d'espérer que Pékin a compris que les avantages escomptés d'une attaque n'en compensent pas les risques. Rien n'indique qu'il se prépare actuellement une attaque prochaine de grand style contre les îles côtières ou contre Formose.

M. Pearson déclare ensuite que le Gouvernement canadien établit une distinction précise entre les attaques qui pourraient être dirigées contre Quemoy et Matsu et celles qui pourraient l'être contre Formose. Le statut de l'île n'ayant pas encore été établi définitivement par le droit international, il n'est pas impossible, si l'ONU statuait en ce sens, qu'une attaque contre Formose soit assimilée à un acte d'agression. Ce n'est pas que le Gouvernement canadien ait reconnu la position de la Chine communiste, non plus que celle de la Chine nationaliste, selon lesquelles Formose ferait partie de la Chine. De l'avis du Gouvernement canadien, la question ne saurait être tranchée sans que les habitants de Formose puissent se prononcer. Si l'ONU qualifiait d'agression une attaque perpétrée contre Formose, le Canada serait obligé, en sa qualité de membre, de participer de façon appropriée, à l'intervention que déciderait l'organisation internationale. Dans le cas d'une attaque contre Quemoy et Matsu, îles qu'il considère comme parties de la Chine continentale, le Gouvernement canadien ne serait pas obligé d'intervenir. Selon M. Pearson, la position du Canada a été exposée avec clarté.

LA SITUATION EN INDOCHINE

En réponse à une demande de M. Patterson, député de Fraser-Valley, le Ministre a fait devant le Comité permanent un exposé des événements survenus récemment en Indochine et du travail des Commissions internationales de surveillance. M. Pearson a signalé que l'activité des trois commissions n'avait pas diminué sensiblement depuis qu'il a discuté la question pour la dernière fois au Comité, bien qu'on ait retiré certains officiers militaires. Ces organismes comptent encore environ 160 Canadiens. Militaires et représentants du Canada ont accompli, souvent au milieu des dangers et des difficultés, un travail utile et efficace.

Vietnam

M. Pearson souligne que le départ imminent des forces françaises a créé une situation nouvelle au Vietnam. Avec la fin du régime français s'est posé le problème de la position du nouveau Gouvernement sud-vietnamien par rapport à l'Accord d'armistice signé à Genève en 1954 et celui du transfert des obligations que la France avait assumées. Le Gouvernement du Sud-Vietnam, qui n'a pas signé l'Accord, n'a pris aucun engagement quant à son application. Le retrait des forces françaises ayant soulevé le problème de la situation juridique de la Commission au Vietnam, il devenait indispensable de déterminer si celle-ci pouvait compter sur la coopération du Gouvernement sud-vietnamien en matière d'approvisionnements et de transports.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rappelle que le Gouvernement de M. Diem a publié quelques semaines plus tôt une déclaration exposant son attitude à l'égard de la Commission. La déclaration, qui pouvait s'interpréter comme une invitation à la Commission de demeurer au Vietnam, précisait cependant que le Gouvernement sud-vietnamien n'acceptait pas de responsabilités juridiques en vertu de l'Accord d'armistice. Des représentants des coprésidents de la Conférence de Genève réunis alors à Londres étudient l'avenir de la Commission à la lumière de la nouvelle conjoncture. Les coprésidents sont les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni et de l'Union

soviétique représentés à la réunion de Londres par lord Reading et M. Gromyko.

Le Ministre doute que la position prise par le Gouvernement sud-vietnamien puisse assurer à l'activité de la Commission une base juridique et pratique suffisante. Il n'a pas encore été déterminé si les articles de l'Accord de Genève ont été ou pourront être appliqués de façon à convaincre certains membres de la Commission internationale de rester en fonction. Le Gouvernement canadien continuera sa participation au travail de la Commission aussi longtemps que celle-ci pourra espérer contribuer au maintien de la paix et à l'instauration de la stabilité. On pourra se faire une idée plus nette de l'ensemble de la situation au Vietnam une fois reçu le rapport des coprésidents.

Laos

Au Laos, les difficultés tiennent surtout aux conditions qui règnent dans les deux provinces stratégiques du Nord. Le Pathet Lao, dont les forces dominent ces deux provinces, n'a pas accepté l'autorité du Gouvernement royal et a refusé de participer aux élections de décembre. La Commission s'est entendue sur une résolution invitant le Gouvernement royal à prendre les mesures nécessaires pour réaliser l'intégration du Pathet Lao dans la communauté nationale, mais la résistance du parti a empêché la mise en œuvre de la résolution. Il a donc fallu renvoyer la question aux coprésidents; de plus, à Londres, M. Gromyko et lord Reading étaient à s'entretenir de la situation. Le Ministre a affirmé que si l'on n'est pas arrivé à un règlement politique au Laos, la faute en est aux forces communistes du Nord. A défaut d'un tel règlement, la Commission devra probablement demeurer au Laos quelque temps encore pour assurer le maintien de la paix. On a engagé le Gouvernement canadien à poursuivre sa tâche au sein de la Commission, ce à quoi M. Pearson se déclare favorable.

Cambodge

Au Cambodge, des élections ont eu lieu en septembre 1955. Réintégrés à la communauté, les anciens membres de la résistance ont pris part à la campagne électorale. Dans son troisième rapport intérimaire, la Commission déclarait que le Gouvernement avait rempli ses obligations en ce qui concerne les élections. Même s'il reste encore quelques tâches, le Ministre a exprimé l'espoir qu'on pourra dissoudre la Commission d'ici quelque temps. On a retiré, dit-il, toutes les équipes d'inspection mobiles et réduit l'effectif de la Commission. Il n'y a pas de raison de prolonger le séjour de la Commission au Cambodge, mais les rapports entre les trois commissions prévus par l'Accord de Genève pourraient nécessiter le maintien d'un organisme symbolique.

M. Patterson a demandé si, oui ou non, les équipes d'inspection ont eu à faire face aux tactiques d'obstruction déjà employées contre elles. Le Ministre a répondu que si, depuis quelque temps, les difficultés se sont atténuées au Vietnam c'est parce qu'on a appliqué les clauses militaires de l'Armistice relatives au regroupement des forces et à des questions analogues. Pour cette raison, les équipes militaires ont rencontré moins d'obstacles en ces derniers temps. Toutefois, il ne leur a pas toujours été facile d'obtenir la coopération du Gouvernement communiste du Nord ni même celle du Gouvernement du Sud. Les deux Gouvernements vietnamiens se sont reproché réciproquement les

difficultés auxquelles la Commission a été en butte, mais de l'avis du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, les embarras les plus sérieux ont été suscités au début par les communistes du Nord.

En réponse à M. Patterson, le Ministre affirme que l'obstruction de la part de certains membres des équipes s'atténue depuis quelque temps parce que les enquêtes par les équipes mobiles n'étant plus aussi nécessaires que dans les débuts de la Commission, les occasions et les motifs d'obstruction tendent à disparaître.

M. Fleming, député d'Eglinton, considère comme très peu probable la tenue cette année des élections envisagées au Vietnam. Le Ministre confirme qu'en vertu de la déclaration finale de la Conférence de Genève des élections auraient dû se dérouler à l'été de 1956, mais qu'on n'en entrevoit pas la possibilité à l'heure actuelle. Les deux gouvernements du Vietnam ne se sont pas consultés sur l'adoption de dispositions préliminaires. A M. Fleming qui demande si le Gouvernement communiste du Nord a protesté à ce sujet, M. Pearson répond que le Gouvernement communiste n'a cessé de protester parce que le Sud n'est pas parvenu à organiser les élections promises dans la déclaration finale. Toutefois, le Gouvernement du Sud-Vietnam a maintenu qu'étant donné qu'il n'était pas partie au règlement de Genève, il n'était pas tenu d'organiser de telles élections et de consulter les autorités du Nord sur les dispositions à prendre. M. Fleming s'enquiert si on songerait à appliquer par la force cette partie du règlement. D'après le Ministre, rien n'indique que le Gouvernement communiste du Nord tentera de recourir à la force. Autre demande de M. Fleming: A-t-on fermé effectivement la frontière entre le Nord et le Sud de façon à empêcher que d'autres réfugiés du Nord passent au Sud? M. Pearson: Le mouvement des réfugiés dans ce sens a été négligeable au cours des derniers six mois.

Trente-neuvième Conférence générale de l'OIT

LA trente-neuvième Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail a eu lieu à Genève du 6 au 28 juin 1956, sous la présidence de M. Mohsein Nasr, ministre du Travail de l'Iran. Fondée en 1919, l'Organisation releva d'abord de la Société des Nations; en 1946, elle est devenue une institution spécialisée des Nations Unies, chargée surtout de l'amélioration des conditions de travail et de vie dans le monde. L'OIT compte depuis cette année soixante-seize Etats membres, par suite de l'admission de l'Espagne, de la Jordanie, du Maroc, de la Roumanie, du Soudan et de la Tunisie.

La constitution de l'OIT renferme une clause unique en son genre: chaque pays membre envoie une délégation tripartite, représentant l'Etat, le patronat et les travailleurs. La délégation du Canada à la trente-neuvième conférence se composait de MM. Arthur H. Brown, sous-ministre du Travail, et P. Goulet, du même ministère, représentants de l'Etat, de M. W. A. Campbell, vice-président et secrétaire-général de la société Canadian Westinghouse, représentant des patrons, et de M. Claude Jodoin, président du Congrès canadien du Travail, représentant des travailleurs. Des conseillers techniques accompagnaient les délégués.

Représentation des États communistes

En 1954, l'URSS a été réadmise à l'OIT, dont elle avait été expulsée en 1939. On conteste depuis lors aux États communistes le droit à des délégations tripartites. Plusieurs membres de l'OIT prétendent que les représentants patronaux et ouvriers des dix États communistes adhérant à l'Organisation ne jouissent d'aucune liberté d'action et sont asservis à leurs gouvernements. Il a déjà été fait opposition, mais sans succès, à la participation de plusieurs de ces délégués. L'admission de la Roumanie, à la trente-neuvième conférence, a ranimé cette controverse. Les délégués patronaux et ouvriers de plusieurs États non communistes se sont élevés contre la présence de leurs homologues roumains. La Conférence a écarté cette opposition, ainsi que celle qui fut faite à la participation des délégués ouvriers d'Espagne.

En 1955, le Conseil d'administration de l'OIT avait chargé un comité, formé de trois membres que présidait lord McNair, ancien président de la Cour internationale de Justice, d'examiner « la liberté des organisations patronales et ouvrières » de tous les États membres. En mars 1956, le comité a présenté son rapport. La Conférence en a été saisie, mais seulement afin de permettre un échange de vues, le Conseil devant l'étudier à fond en novembre. M. Brown, président de la délégation canadienne, a analysé le dilemme qui se pose à l'OIT: conciliation du principe de la participation universelle et de celui de la représentation tripartite. Des opinions fort différentes ont été exprimées à ce sujet pendant la Conférence. Certains délégués ont proposé de modifier la constitution de manière à exclure les organisations d'employeurs et de travailleurs dominées par leurs gouvernements. D'autres ont soutenu la nécessité de reconnaître l'existence de structures politiques et sociales différentes;

ils se sont opposés à ce que l'on modifie la constitution en fonction d'un système unique (celui de la liberté d'entreprise). Plusieurs représentants ont déclaré que l'OIT doit constater la nationalisation progressive de l'économie dans divers pays. Un autre délégué a fait observer que ce n'est pas en supprimant les points de contact entre la libre entreprise et le communisme que l'OIT résoudra le problème de la coexistence, ni en se transformant en organisme relevant d'une seule idéologie politique et d'un seul système économique.

Représentation de la Chine

Certaines délégations se sont opposées à la participation des représentants de la Chine nationaliste, mais la Conférence a écarté cette objection, bien que le Gouvernement de la Chine nationaliste doive plus d'un million de dollars en contribution à l'OIT. La Constitution exige pour l'adoption de toute résolution de cette nature la majorité des deux tiers. Le vote final a donné le résultat suivant: 138 voix affirmatives, 63 négatives et 24 abstentions. La majorité affirmative a donc dépassé de quatre voix la proportion requise des deux tiers. Les deux représentants gouvernementaux du Canada se sont abstenus; quant aux représentants des patrons et des ouvriers, ils ont approuvé l'attribution du droit de vote à la Chine.

Conventions et recommandations

La Conférence a adopté deux nouveaux instruments: il s'agit de recommandations favorisant la formation professionnelle dans l'agriculture ainsi que le bien-être social des travailleurs. La Conférence a aussi étudié cinq autres instruments dont elle envisage l'adoption pour l'an prochain: une convention sur le travail forcé, une convention et une recommandation sur le repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux; une convention et une recommandation sur la protection et l'intégration à la vie nationale des peuplades autochtones des pays indépendants, y compris celles dont l'organisation est tribale ou semi-tribale.

Le projet de convention relatif au travail forcé avait été renvoyé à l'OIT par le Conseil économique et social. Il tend principalement à l'élimination du travail forcé envisagé comme instrument de contrainte politique, mais certaines de ses clauses sont applicables tout aussi bien aux autres formes de travail forcé. Les délégués des États démocratiques ont remarqué avec intérêt que les gouvernements communistes paraissent avoir décidé d'appuyer sans réserve ce projet de convention.

La Conférence a adopté des recommandations relatives à l'automatisation, à la réduction des heures de travail, à l'élimination des inégalités de salaires entre travailleurs de sexe différent, et au désarmement. C'est surtout en vue de mesures plus concrètes que l'OIT a adopté les trois premières de ces résolutions.

La Conférence a fait en outre sa revue annuelle de l'application des conventions et résolutions de l'OIT par les États membres.

Assistance technique

La Conférence a procédé avec soin à l'examen de l'œuvre accomplie par l'Organisation, en 1955, en matière d'assistance technique. L'OIT exécute une

partie de ce programme au moyen de crédits prévus à son budget ordinaire, mais ce sont les Nations Unies qui lui fournissent la majeure partie des fonds nécessaires dans le cadre de leur Programme élargi d'assistance technique. A la fin de 1955, 165 techniciens de l'OIT étaient à l'œuvre dans des régions sous-développées du monde. Ils organisaient des centres de formation professionnelle en Indonésie, en Inde, en Libye, en Turquie, en Côte-de-l'Or, en Gambie, en Haïti, en Égypte et en Bolivie, travaillaient au développement des travaux d'artisanat et de la petite industrie familiale, de concert avec les gouvernements de l'Afghanistan, du Guatemala, d'Haïti et de la Thaïlande, et fondaient des coopératives en Birmanie, en Iran, dans la Fédération de Malaisie, au Pakistan, aux Philippines, à Sarawak et au Vietnam. L'Organisation a décerné 573 bourses d'études en 1955, contre 496 en 1954.

L'OIT a affecté près de 3 millions de dollars, en 1956, à divers aspects de son programme technique: formation professionnelle, réhabilitation des travailleurs physiquement désavantagés et autres améliorations de l'utilisation de la main-d'œuvre. Le directeur général de l'OIT, M. David A. Morse, a donné un compte rendu de l'œuvre accomplie par l'Organisation dans ce domaine. M. Morse a fait observer que les populations, lorsque le poids de leur misère est trop lourd, aspirent avant tout, et forcément, à l'amélioration de leur situation matérielle. M. Morse a pressé tous les membres de l'OIT d'apporter une assistance économique et technique plus considérable aux pays de l'Asie, du Proche et du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique latine, en vue d'accélérer leur développement économique.

La Conférence a fixé à un peu plus de 7 millions et demi de dollars le budget de 1957 de l'OIT. La contribution du Canada sera de l'ordre de \$275,000.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. A. C. Smith, commissaire, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 3 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. H. M. Robertson, DFC, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté le 3 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. J. E. Hyndman est transféré le 6 juillet 1956 de la légation du Canada à Vienne à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.
- M. J. H. Taylor, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 6 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. C.-C.-E. Châtillon, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 10 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. T. B. B. Wainman-Wood, du Collège de la Défense nationale de Kingston, est affecté le 20 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. H. T. W. C. B. Blockley, de l'ambassade du Canada à Santiago, est affecté le 20 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. A. R. Kilgour, MBE, du Collège de la Défense nationale de Kingston, est affecté le 20 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. K. P. Kirkwood, ambassadeur du Canada en Égypte, est nommé le 26 juillet 1956 haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande.
- M. F. Hudd, CBE, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 27 juillet 1956 à l'administration centrale.
- M. C. J. Woodsworth, de l'administration centrale, est affecté le 27 juillet 1956 au consulat général du Canada à New-York.
- M^{lle} E. P. MacCallum, qui était en congé de voyage et de maladie (Londres), a été affectée à l'administration centrale le 8 juin 1956.
- M. C.-E. Bourbonnière, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 23 juin 1956 à l'administration centrale.
- M^{lle} L. Côté ainsi que MM. W. T. Delworth, W. E. Fulton et E. G. Lee sont entrés au Ministère le 3 juillet 1956 à titre d'agents du service extérieur, classe 1.

LES TRAITÉS

Bilatéraux

Faits courants

Belgique

Échange de notes concernant une modification du paragraphe 4 de l'Annexe à l'Accord relatif aux transports aériens signé à Ottawa, le 30 août 1949.

Signé à Ottawa, les 25 mai et 20 juillet 1956.

En vigueur le 20 juillet 1956.

République fédérale d'Allemagne

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Ottawa, le 4 juin 1956.

Honduras

Accord en vue de l'établissement d'un *modus vivendi* commercial.

Signé à Tegucigalpa, le 11 juillet 1956.

Entré en vigueur le 18 juillet 1956.

États-Unis d'Amérique

Modificatif à l'accord de coopération entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada concernant les emplois civils de l'énergie atomique.

Signé à Washington, le 26 juin 1956.

Multilatéraux

Sixième Protocole de concessions additionnelles annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Signé à Genève, le 23 mai 1956.

Accord relatif au financement du Service de recherche des glaces dans l'Atlantique nord.

Signé à Washington, le 5 juillet 1956.

Entré en vigueur le 5 juillet 1956.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Règlement intérieur de l'Assemblée générale. A/520/Rev.4. N.-Y., 12 mars 1956. 48 pp.

Commission économique pour l'Europe. Rapport annuel (31 mars 1955 - 21 avril 1956). E/2868; E/ECE/237. N.-Y., avril 1956. 63 pp. Procès-verbaux officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 6.

Commission économique pour l'Europe. Organisation des services chargés de l'énergie électrique en Europe. E/ECE/222; E/ECE/EP/180. Genève, juin 1956. 126 pp.

Comité de l'assistance technique. Huitième rapport du Bureau de l'assistance technique. E/2842; E/TAC/REP/66. N.-Y., 1956. 111 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 5.

Commission des droits de l'homme. Rapport sur la douzième session (5 - 29 mars 1956). E/2844; E/CN.4/731. N.-Y., avril 1956. 31 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 3.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Rapport annuel (8 avril

1955 - 14 février 1956). E/2821; E/CN.11/430. N.-Y., avril 1956. 68 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 2.

L'évolution économique au Moyen-Orient, 1954-1955. Supplément à l'étude sur l'économie mondiale, 1955. E/2880; ST/ECA/39. N.-Y., Département des affaires économiques et sociales, mai 1956. 173 pp.

Organisation internationale du Travail. Les comparaisons internationales des salaires réels; étude méthodologique. Études et documents: Nouvelle série, n° 45. Genève, 1956. 100 pp.

UNESCO. L'obligation scolaire dans les États arabes. Études sur la scolarité obligatoire-xvi. Paris, 1956. 90 pp.

b) Documents polycopiés:

Comité de l'assistance technique. Rapport annuel du Bureau de l'assistance technique au Comité de l'assistance technique; huitième rapport, deuxième partie. E/TAC/REP/68. 30 avril 1956. 440 pp. et annexe.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d'"Affaires Extérieures".

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zitelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Perthshire Block, Olympic Stadium (British Sector), B.A.O.R.2).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Autriche.....	Ministre (absent).....	Vienne I (Strauchgasse 1).
	Chargé d'affaires a.i.	
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (35, rue de la Science).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Haut commissaire.....	Colombo (6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Edificio Faux, Avenida Jimenez de Quesada N° 7-25).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Édifice Forescom).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida Menocal, 16).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Trondhjems Plads, 4).
Égypte.....	Ambassadeur.....	Le Caire (6 Sharia Rustom, Garden City).
Espagne.....	Ambassadeur.....	Madrid (Edificio Espana, Plaza de Espana, 2).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	Chicago (Garland Bldg., 111 North Wabash Ave.).
	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	Los Angeles (510 West Sixth St.).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul et commissaire de commerce.....	Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress Street).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Consul.....	Seattle (The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way).
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland	Commissaire de Commerce.....	Salisbury (Dolphin House, Union and Moffat Sts.).
Finlande.....	Ministre (absent).....	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
	Chargé d'affaires a.i.	
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16° (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, avenue Vassilissis Sofias).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (10-68 sud, Cinquième avenue).
Haïti.....	Ambassadeur (absent).....	Port-au-Prince (Route du Canapé Vert, St-Louis-de-Turgeon).
	Chargé d'affaires a.i.	
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Commissaire de commerce.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Indonésie.....	Ambassadeur.....	Djakarta (Djalan Budi Kemuliaan, 6).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass, 5).

Israël.....	Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i.	Tel-Aviv (Farmers' Building, 8 Rehov Hakiryá).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via G. B. de Rossi, 27).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Building).
Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Liban.....	Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i.	Beyrouth (Immeuble Alpha, Rue Clémenceau).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ambassadeur.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Ayala Building, Juan Luna St.).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa).
Portugal.....	Ambassadeur.....	Lisbonne (Rua Marques da Fronteira, 8).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau F-3, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ambassadeur.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
République Dominicaine.....	Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i.	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 410 Calle El Conde).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krákovská 22).
Trinitad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19 Müdafai Hukuk Caddesi, Cankaya).
Union-Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (Suite 65, Kerry Building, 238 Vermeulen Street).
	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Ambassadeur.....	Moscou (23 Starokonyushenny Pereulok).
Uruguay.....	Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i.	Montevideo (Avenida Agraciada, 1409).
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proleterskih Brigada 69).
Conseil de l'Atlantique-Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (Ambassade du Canada).
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
	Représentant permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
	Représentant permanent adjoint.....	
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (a/s Ambassade du Canada).

* Organisation européenne de coopération économique.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Septembre 1956

Vol. 8 N° 9

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
L'aide financière du Canada à l'étranger depuis la guerre.....	266
Dixième assemblée de l'OACI....	269
La vingt-deuxième session du Conseil économique et social	276
Coopération maritime internationale	280
Les affaires extérieures au Parlement	289
Régularisation du niveau de lac Ontario.....	298
Nominations, mutations et retraites....	299
Les Traités.....	299
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	300

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

L'aide financière du Canada à l'étranger depuis la guerre

DE LA FIN de la seconde guerre mondiale au terme de l'exercice financier 1956-1957, le Canada aura fourni aux pays étrangers une aide financière de quatre milliards de dollars, consistant en prêts de reconstruction consentis de 1945 à 1947, en crédits de secours, en contributions aux programmes des Nations Unies et à divers organismes internationaux de financement et en une aide militaire à nos alliés de l'OTAN. En outre, les secours aux régions éprouvées et l'assistance financière ou technique aux pays insuffisamment développés ont fait l'objet d'ouvertures de crédits de plus en plus élevés.

L'aide militaire du Canada aux pays de l'OTAN, y compris les crédits que le Parlement est invité à approuver pour 1956-1957, s'élève au total à plus de 1,400 millions. Cette aide a porté principalement sur la formation et l'équipement d'aviateurs étrangers.

Dans le cadre du Plan de Colombo et par l'intermédiaire de l'ONU et de ses divers organes, le Canada a affecté des fonds de plus en plus élevés à l'assistance financière et technique aux pays sous-développés. La contribution du Canada au Plan de Colombo, depuis son inauguration en 1950, s'élève à un total de 128 millions. Les crédits soumis sous ce chapitre à l'approbation du Parlement pour 1956-1957, en augmentation de 8 millions, s'établissent à \$34,400,000. Voici à quoi a servi entre autres choses l'aide financière du Canada:

- a) Mise sur pied dans l'Inde d'un réacteur atomique, à l'usage de tous les pays bénéficiant du Plan de Colombo.
- b) Cent vingt locomotives à vapeur, contribuant à la reconstitution des services de transport de l'Inde.
- c) Érection au Bengale occidental du « barrage canadien », qui servira à prévenir les débordements du Mayurakshi, à produire de l'électricité et à irriguer quelque 600,000 acres de terre.
- d) Modernisation du réseau de transport de Bombay.
- e) Cimenterie s'insérant dans la mise en valeur du Thal, au Pakistan.
- f) Fourniture du matériel électrique et des services d'ingénieurs nécessaires à la centrale de Warsak, élevée près de la Passe de Khaibar au Pakistan; d'une puissance de 160,000 kws, elle desservira le Pakistan occidental.
- g) Relevés aériens des richesses naturelles du Pakistan, de l'Inde et de Ceylan.
- h) Dans le domaine des pêches, à Ceylan, plan de recherche et de développement destiné à imprimer un essor considérable à l'industrie de la pêche et partant à assurer à la population une alimentation plus équilibrée.

Le Canada appuie avec enthousiasme l'accroissement des investissements dans les pays sous-développés par le recours à la Banque internationale pour

la reconstruction et le développement. Aussi a-t-il mis à la disposition de celle-ci la totalité de sa souscription de 20 p. 100 (65 millions) qui pourra être prêtée et lui a-t-il permis de se procurer d'autres capitaux en vendant des obligations au Canada.

Afin de favoriser l'investissement de capitaux privés dans les régions sous-développées, le Canada a appuyé la formation de la Société financière internationale. Il a acheté 3,600 des actions de cette société, au prix de \$3,600,000. En outre, l'accès des marchés financiers du Canada est libre aux emprunteurs étrangers: la législation fiscale canadienne n'entrave pas les placements à l'étranger, les impôts sur le revenu versés aux gouvernements étrangers donnant droit, pour les contribuables canadiens, à des réductions de l'impôt payable au Canada, et les sociétés canadiennes étant exemptes d'impôt sur les dividendes que leur rapportent leurs placements à l'étranger dans les cas où ceux-ci représentent au moins le quart des actions donnant droit de vote.

En plus de faire une contribution financière, le Canada fournit de l'instruction aux boursiers des Nations Unies et envoie des experts canadiens à l'étranger. De 1950 au 31 mars 1956, le Canada a donné de l'instruction à 340 stagiaires des Nations Unies; durant cette période au moins 77 Canadiens ont servi outre-mer à titre d'experts des Nations Unies. Outre ces boursiers et experts des Nations Unies, 410 étudiants ont également reçu de l'instruction dans le cadre du Plan de Colombo, de 1950 au 31 mars 1956. Au cours de la même période 69 experts canadiens ont servi à l'étranger, en vertu de ce Plan.

AIDE FINANCIÈRE DU CANADA À L'ÉTRANGER DEPUIS LA GUERRE 1945-1957

(en millions de dollars canadiens)

Fonds affectés et déboursés du 31 mars 1945 au 31 mars 1957

Prêts de reconstruction:

Belgique	68.8
Chine	65.0
Tchécoslovaquie	16.7
France	253.4
Pays-Bas	123.9
Indonésie	15.5
Norvège	23.7
Royaume-Uni	1,185.0
URSS	15.2
TOTAL	1,767.2

Assistance militaire:

Balkans, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas :	105.2
---	-------

Subventions:

a) Aux institutions et programmes de l'ONU —	
UNRRA	154.0
Secours postérieurs à l'UNRRA	12.1
Comité intergouvernemental des réfugiés	2
OIR	18.8

ICEM10
UNHCR41
FISE	10.05
UNKRA	7.75
Réfugiés arabes de Palestine	4.54
UNETAP	7.2
TOTAL	215.15
b) Plan de Colombo —	
Assistance-capital et assistance technique	162.3
c) Secours spéciaux —	
Grèce (blé)85
Corée (poisson)75
Pakistan (blé)	5.05
Grèce (secours aux victimes de tremblements de terre)	.50
Inde, Pakistan, Népal (secours aux victimes d'inondations)23
Haïti (poisson)03
Japon (secours aux victimes d'inondations)04
Yougoslavie (poisson)05
Antilles britanniques (secours aux victimes d'ouragans)05
Secours aux victimes d'inondations en Europe (1952)	1.00
Inde (Secours aux victimes d'inondations)20
TOTAL	8.6
d) OTAN —	
Aide mutuelle (transferts de stocks canadiens, produits nouveaux, instruction d'équipages aériens pour l'OTAN, etc.) et infrastructure	1,417.9
Autres organisations internationales:	
IBRD	70.9
IMF	300.0
IFC	3.6
GRAND TOTAL	4,050.8

Voici les noms complets de plusieurs organismes dont les sigles figurent dans cette table.

UNRRA — Administration des Nations Unies pour le secours et le rétablissement.

OIR — Organisation internationale pour les réfugiés.

ICEM — Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

UNHCR — Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

FISE — Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

UNKRA — Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.

UNETAP — Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

IBRD — Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

IMF — Fonds monétaire international.

IFC — Société financière internationale.

Dixième assemblée de l'OACI

LA DIXIÈME session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale s'est tenue à Caracas, Venezuela, du 19 juin au 16 juillet 1956 sous la présidence de M. Santiago Pérez Pérez, représentant permanent du Venezuela auprès des Nations Unies. La délégation du Canada, dirigée successivement par M. George C. Marler, ministre des Transports, et M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, comprenait aussi M. C. S. Booth, sous-ministre adjoint des Transports, M. J. A. Irwin, représentant du Canada auprès de l'OACI, ainsi que des représentants de la Commission des transports aériens et des ministères des Transports, des Finances et des Affaires extérieures.

Organisation de l'OACI

Soixante-neuf États font actuellement partie de cette institution spécialisée des Nations Unies. A Caracas, cinquante-six pays membres avaient envoyé des délégations, cependant que trois États



M. George C. Marler

non contractants et neuf organismes internationaux étaient représentés par des observateurs. L'OACI, établie en 1944 par la Convention de Chicago, s'applique notamment à définir les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et encourage l'organisation et le développement du transport aérien international de façon à assurer aux populations du monde des services sûrs, réguliers, efficaces et économiques, tout en protégeant les droits des États contractants.

L'OACI a son siège à Montréal. Elle y maintient un secrétariat international comprenant quelque quatre cents employés. L'exécutif est constitué par le Conseil, dont font partie vingt et un États membres choisis par l'Assemblée pour trois ans. Ces États,

représentés en permanence à Montréal, participent de plus à l'activité de certains organes subsidiaires: Commission de navigation aérienne, Comité du transport aérien, Comité de l'aide collective, Comité juridique et Comité des finances. Après un certain nombre de réunions dans la métropole canadienne, l'usage s'est répandu, depuis quelques années, de tenir, dans d'autres villes, de « grandes » assemblées triennales.*

*Au sujet de la dernière assemblée, à Brighton, Angleterre, juin 1953, voir *Affaires Extérieures*, septembre 1953, p. 278.



DÉLÉGUÉS CANADIENS À L'OACI

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, qui a succédé à M. George C. Morler, ministre des Transports, comme chef de la délégation canadienne à la dixième session de l'OACI. On le voit ici en compagnie de trois autres délégués.

De gauche à droite: M. Macdonnell, M. C. S. Booth, sous-ministre adjoint des Transports, M. J.-L.-G. Morisset, membre de la Commission des transports aériens, et M. J. A. Irwin, représentant du Canada auprès de l'OACI.

Première réunion plénière

La première réunion plénière de la dixième Assemblée, à laquelle ont assisté le général Marcos Pérez Jiménez, président de la république du Venezuela, et des membres de son Cabinet, s'est déroulée dans la magnifique *aula magna* de l'Université de Caracas. Les autres séances plénières et celles des comités ont eu lieu dans les salles de conférence de la bibliothèque. Le Gouvernement vénézuélien avait d'ailleurs mis à la disposition de l'OACI tous les pavillons de la Cité universitaire.

Dans son discours inaugural, M. Edward Warner, président du Conseil de l'Organisation, a orienté les débats en mettant en relief l'évolution extraordinaire de l'aviation civile au cours des dernières dix années: le trafic-voyageurs a quadruplé, le trafic-marchandises a décuplé et de plus les perspectives sont exceptionnellement prometteuses. Alors que s'ouvre l'ère des réactés, il n'a jamais été aussi important pour l'OACI de « bien penser à l'avenir et de dresser des plans marqués au coin de l'audace et de l'imagination ». Plusieurs

délégations ont repris ce thème dans leurs allocations initiales. Après l'élection des membres du bureau, l'Assemblée nomma un comité exécutif et des commissions technique, économique, juridique et administrative pour l'étude des diverses questions inscrites à l'ordre du jour.

Installations et services de navigation aérienne

Le point le plus important soumis à l'examen du Comité exécutif a sans doute été la proposition des États-Unis tendant à la création d'un comité spécial composé d'experts hautement qualifiés qui, après un relevé des imperfections actuelles et futures des installations et services de navigation aérienne internationale, recommanderont des mesures pour résoudre les problèmes techniques et financiers que pose l'évolution du transport aérien international. Bien qu'on se soit entendu pour reconnaître qu'avec l'apparition des réactés sur les parcours internationaux, il devenait d'une extrême importance d'améliorer les installations existantes, un certain nombre de délégations ont soulevé des objections de forme contre la proposition américaine. La délégation canadienne a exprimé l'avis que le problème des facilités de navigation aérienne relevait du Conseil et qu'on passerait outre à son autorité en adoptant la proposition des États-Unis sous sa forme actuelle. Elle a soumis à l'examen du Comité un projet de résolution demandant que le Conseil étudie la question sans tarder et suggérant que celui-ci nomme un comité spécial et emploie un groupe de spécialistes pour s'occuper des aspects techniques et économiques du problème. Les résolutions américaine et canadienne de même que les résolutions présentées subséquemment par la Belgique et la France furent renvoyées à un groupe de travail pour plus ample étude. La résolution finalement adoptée par l'Assemblée donnait instruction au Conseil d'examiner ces problèmes sans délai en consultation avec les États les plus intéressés et lui recommandait de mettre sur pied un groupe d'experts. A la réunion qui suivit celle de l'Assemblée, le Conseil donna suite à ce vœu, chargeant M. Warner de diriger le groupe.

Conseil européen de l'aviation civile

L'Assemblée était saisie d'une proposition tendant à normaliser les relations de l'OACI et de la Conférence européenne de l'aviation civile, organisme créé sous les auspices du Conseil de l'Europe pour étudier les problèmes aéronautiques de la région européenne. Aux termes d'une proposition présentée à l'Assemblée, l'OACI accorderait son concours à la CEAC, notamment dans le domaine du secrétariat, mais elle serait indemnisée de certaines dépenses courantes résultant des réunions de l'organisme. Beaucoup de discussions ont porté sur la question de savoir si la Conférence européenne de l'aviation civile serait une filiale de l'OACI ou constituerait un organisme indépendant. L'Assemblée a finalement adopté la solution de compromis, qu'elle estimait raisonnable dans les circonstances.

Le Comité exécutif a examiné les propositions des gouvernements tchécoslovaque, péruvien et bolivien touchant le règlement des arriérés qu'ils devaient à l'OACI. En principe, il répugnait à plusieurs délégations de voir modifier rétroactivement des quotes-parts approuvées les années précédentes après un examen minutieux. Le Comité a reconnu cependant que les trois pays se trouvaient dans des circonstances spéciales. Les propositions des trois pays, comportant divers taux de réduction des arriérés, ont été adoptées par le Comité

puis approuvées par l'Assemblée. L'Assemblée a donc restitué, par voie de scrutin, le droit de vote à la Tchécoslovaquie, au Pérou et à la Bolivie.

Le Comité a passé en revue le rapport du Conseil sur la participation de l'OACI au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Au cours de la séance, plusieurs délégués ont témoigné la gratitude de leur pays pour l'assistance reçue. Les délégués du Portugal et du Mexique ont soulevé un débat en proposant que l'OACI crée un fonds d'assistance technique distinct de celui de l'ONU. La plupart des orateurs ont déclaré que l'assistance technique dispensée par l'OACI contribuait largement au progrès de l'aviation civile dans les pays sous-développés mais qu'elle devrait être considérablement accrue. D'autre part, plusieurs délégations estimaient que les fonds d'assistance offerts par les gouvernements contributeurs étant limités, il serait tout à fait inopportun que l'OACI fonde une nouvelle caisse, car cette initiative inciterait peut-être les autres institutions spécialisées à faire de même, ce qui obligerait les gouvernements contributeurs à partager leurs dons entre des programmes concurrents. Le Comité a décidé de recommander aux membres d'accroître leurs contributions au fonds d'assistance technique; cependant la question de leur répartition restera du ressort du Bureau de l'assistance technique de l'ONU, l'organisme le plus compétent en la matière.

Propositions d'ordre administratif

Au cours de séances ultérieures, le Comité exécutif s'est intéressé à un certain nombre de propositions touchant l'administration de l'OACI et de ses organes constitutifs. La modification des articles 48(a), 49(e) et 61 de la Convention de Chicago, tendant à abolir l'obligation d'une session annuelle de l'Assemblée, avait déjà obtenu, au moment de la réunion de l'Assemblée, 38 des 42 ratifications nécessaires. Prenant pour acquis que la modification serait en vigueur le 1^{er} janvier 1957, le Comité a autorisé le Conseil à ne convoquer qu'une assemblée restreinte, en 1957 ou 1958, avant la prochaine grande assemblée de 1959. Aux termes d'une proposition à l'ordre du jour des deux sessions précédentes de l'Assemblée, la fréquence et la durée des sessions, ainsi que les méthodes de travail du Conseil de l'OACI, serait changées de façon, notamment, à abolir l'obligation d'une représentation permanente au siège du Conseil. L'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution selon laquelle le Conseil et ses comités tiendraient leurs sessions à tour de rôle, afin de permettre de rationaliser dans toute la mesure possible le travail de ces organismes.

Vers la fin de la session, le Comité a reçu le rapport du Conseil sur les privilèges et les immunités accordés à l'OACI par les autorités canadiennes. Après avoir appris que l'Organisation avait conclu avec les gouvernements d'Ottawa et de Québec des arrangements sur certaines questions d'impôts provinciaux, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité une résolution où elle remerciait les autorités fédérales et provinciales de leur bienveillance envers l'OACI et des mesures qui avaient permis de résoudre divers problèmes fiscaux.

Nouveau Conseil

L'Assemblée s'est réunie en session plénière afin de choisir pour trois ans le nouveau Conseil de l'Organisation. Les vingt et un pays qui le composent sont élus aux grandes réunions de l'Assemblée d'après la répartition suivante:

- a) Huit États importants dans le domaine du transport aérien.

b) Sept États disposant d'aménagements importants pour l'aviation civile internationale.

c) Six États appartenant aux régions géographiques non représentées.

Cette année vingt-trois pays, dont le Japon et le Chili, ont posé leur candidature pour la première fois; quant à la Suède, elle a sollicité le siège scandinave, détenu par la Norvège. Voici la liste des pays élus:

Catégorie a: États-Unis

Royaume-Uni

France

Canada

Pays-Bas

Australie

Suède

Brésil

Catégorie b: Argentine

Inde

Égypte

Italie

Belgique

Japon

Mexique

Catégorie c: Espagne

Irlande

Liban

Portugal

Union Sud-Africaine

Venezuela

Réunions de commissions

Les Commissions économique, technique, juridique et administrative se sont réunies au cours de la session du Comité exécutif. La Commission économique a examiné brièvement la question d'un accord plurilatéral relatif aux services aériens non réguliers. Elle a approuvé les mesures prises par le Conseil afin d'obtenir le concours de la Conférence européenne de l'aviation civile en ce qui concerne l'étude d'un projet d'accord plurilatéral dans la région Europe. Il a aussi été question d'un accord plurilatéral sur le transport international des marchandises par voie aérienne et, à ce sujet, la Commission a reconnu le progrès accompli à cet égard par la CEAC et chargé le Secrétariat de recueillir des renseignements sur le trafic aérien de marchandises hors de l'Europe, question susceptible d'intéresser tous les États contractants. Il s'est dégagé des interventions une adhésion presque générale au principe de l'accord; cependant on a admis le peu d'harmonie qui existe entre les positions adoptées par les différents États de l'Europe, région pourtant peu étendue. On ne s'attend plus à la conclusion prochaine d'un accord aérien auquel adhéreraient tous les États du monde. La vive confiance qui s'était fait jour à ce sujet lors des réunions précédentes de l'Assemblée s'est évidemment dissipée.

Autre sujet abordé: le projet d'accord plurilatéral sur le courrier aérien. La Commission a estimé qu'il faudrait mieux consulter l'Union postale universelle et les États contractants avant d'entreprendre la rédaction de ce texte. L'OACI

a pris l'initiative d'un programme de facilitation, c'est-à-dire d'abolition des formalités superflues et des délais inutiles qui sévissent dans les transports internationaux par voie aérienne. La Commission s'est penchée sur ce problème. Elle a invité les puissances contractantes à exécuter les obligations qu'elles ont assumées dans le cadre de la Convention, ainsi qu'à modifier périodiquement leurs normes afin de les rendre conformes autant que possible aux recommandations de l'OACI.

La Commission technique a examiné l'œuvre accomplie par l'OACI dans le domaine technique et a approuvé un programme de travaux. Elle a aussi adopté une résolution visant à accorder une forte priorité à la mise en application des plans régionaux d'amélioration des installations. Elle s'est attachée tout spécialement au problème des normes applicables aux aéroports, ainsi qu'à celui des pistes d'envol, dont il faudra modifier la longueur et la solidité à cause de l'introduction de réactés d'un modèle nouveau. La mise en service imminente de ces appareils a aussi porté la Commission à étudier les imperfections actuelles de plusieurs voies aériennes empruntées par le trafic international et à inciter le Conseil à redoubler d'efforts en vue d'y remédier; parmi les méthodes proposées, mentionnons le recours au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

La Commission juridique a étudié l'œuvre de l'OACI dans le domaine du droit aérien international. Elle a remarqué le peu d'empressement que manifestent les États contractants à ratifier certaines conventions: la Convention de Genève relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronefs; la Convention de Rome sur les dommages causés à la surface par des aéronefs étrangers (1952); le Protocole de La Haye amendant la Convention de Varsovie (1955). Elle a engagé tous les États signataires à compléter le plus tôt possible les formalités d'adhésion. Elle a approuvé le programme de travaux du Comité juridique, en donnant la priorité aux problèmes du louage, du nolisement et du régime juridique des avions et en accordant une importance particulière à la question des crimes commis à bord des avions hors du territoire de l'État où ces avions sont immatriculés.

Budget

La Commission administrative a été saisie du budget de l'OACI pour l'année 1957 et des prévisions pour 1958 et 1959. On a reconnu que l'Organisation réussit, depuis quelques années, à stabiliser ses dépenses. Cependant, la Commission s'est conformée aux recommandations du groupe de travail sur le budget, qui a proposé quelques réductions, croyant qu'on peut les effectuer sans compromettre le succès du programme. On a recommandé au Conseil l'établissement d'un groupe spécial en vue d'étudier les installations servant à la navigation aérienne. Le Comité exécutif ayant approuvé cette mesure, la Commission a adopté une proposition en vue d'ajouter \$100,000 aux budgets de 1957 et de 1958. Elle a, en outre, autorisé le Conseil à sanctionner au cours de chacune de ces deux années des dépenses supplémentaires (maximum: \$100,000) en vue de pourvoir à la mise en œuvre des autres recommandations des organismes de l'Assemblée, dont on ne pouvait estimer immédiatement le coût. Les prévisions budgétaires de 1957 et de 1958, ainsi modifiées, ont reçu l'approbation de la Commission. Cependant, puisqu'on a décidé de convoquer une Assemblée de second plan au cours de l'une de ces années, la Commission n'a pris aucune mesure relative au projet de budget pour 1959. Le groupe

de travail sur les contributions a étudié la nouvelle assiette de contributions dont l'établissement s'imposait à cause de l'élection de nouveaux membres à l'OACI. La Commission administrative a ensuite donné son accord à ce projet.

Réunion plénière finale

La dernière réunion plénière a eu lieu le 16 juillet. L'Assemblée a accepté les résolutions soumises par le Comité exécutif et par les Commissions; elle a accueilli son soixante-neuvième adhérent, la république du Soudan, dont l'accession est devenue définitive le 29 juillet 1956.

Les délégations nationales ont apprécié la célérité et la compétence avec lesquelles l'Assemblée a résolu les problèmes dont on l'a saisie.

L'Assemblée n'avait jamais siégé en Amérique latine auparavant; elle n'a eu qu'à se féliciter de cette innovation. Le succès revient en grande partie au Gouvernement du Venezuela, qui a si bien assuré l'organisation de la réunion; l'Assemblée lui en a exprimé sa reconnaissance.



VISITEURS DE MARQUE

M. A. A. Ishkov, à gauche, ministre des Pêcheries de l'URSS, et M. James Sinclair font escale à Ottawa avant de se rendre sur la côte du Pacifique. En compagnie du ministre canadien, M. Ishkov et un groupe de spécialistes ont fait une tournée des centres de pêche et des stations de recherche sur le littoral de l'Atlantique et du Pacifique, au cours d'une visite de trois membres qui s'est terminée en septembre.

La vingt-deuxième session du Conseil économique et social

LE CONSEIL économique et social de l'ONU a tenu sa vingt-deuxième session à Genève du 9 juillet au 10 août. Le Canada, redevenu membre du Conseil avant la vingt et unième session, s'est fait représenter par une délégation ainsi composée: président, M. Lucien Cardin, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; autres délégués: M. R. A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. Hector Allard, représentant permanent du Canada près l'Office européen des Nations Unies; M. A. J. MacEachen, député; M. G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social; M. A. F. W. Plumtre, sous-ministre adjoint des Finances.

Les délégations devaient, au cours de la session, assurer la présence de leur pays non seulement aux réunions plénières mais aussi aux séances des comités du Conseil, qui se déroulaient en même temps: Comité de l'assistance technique, (qui a commencé à siéger cette année, dès le 4 juillet à titre exceptionnel, afin d'expédier l'ordre du jour) Comité social, Comité économique, Comité de coordination. C'est dans les comités que s'accomplit le travail préliminaire et que se fait l'analyse des questions à l'étude.

M. Hans Engen, représentant permanent de la Norvège auprès des Nations Unies et président du Conseil économique et social pour 1956, a dirigé la session plénière. Les deux vice-présidents du Conseil, M. Trujillo, de l'Équateur, et M. Saïd Hasan, du Pakistan, présidaient, l'un, le Comité économique et, l'autre, le Comité social. M. Bannier, des Pays-Bas, présidait le Comité de l'assistance technique. M. Davidson, du Canada, a été unanimement porté à la présidence du comité chargé de la coordination des divers programmes entrepris par les organes subsidiaires du Conseil et par les institutions spécialisées en vue d'assurer le progrès économique et social et le respect des droits de l'homme.

Comme l'a dit son président, M. Engen, la vingt-deuxième session « a vécu plutôt sous le signe de la réflexion que sous celui de l'action ». Les débats ont cependant été utiles à plusieurs points de vue. D'ailleurs, « il faut quelque fois marquer un temps d'arrêt afin de mieux progresser », a dit M. Engen.

La délégation canadienne était fortement convaincue de l'importance du rôle dévolu au Conseil pour l'amélioration des niveaux de vie dans le monde, condition essentielle au maintien de la paix. Le *Rapport sur l'économie mondiale*, publié par le Secrétariat général de l'ONU en 1955, indique que le rythme de la production et du commerce est devenu plus intense. Le niveau de l'emploi et de la productivité s'est élevé; les revenus, la consommation et les investissements augmentent. Cependant ces progrès ne se manifestent pas uniformément dans toutes les parties du monde. Bien loin de là, la disparité entre le niveau de vie des pays industrialisés et celui des régions peu développées s'accroît et présente un grave problème que l'on n'est pas encore parvenu à résoudre.

Questions économiques

Il était donc normal que les délibérations du Conseil portent surtout sur l'expansion économique et sur des questions connexes: mise en valeur des ressources naturelles, industrialisation, financement.

Au Comité économique, chargé d'étudier ces questions sur le plan pratique, la délégation canadienne a essayé de jouer un rôle positif; elle a réussi en certains cas à concilier des résolutions contradictoires, sans tomber dans la recherche du compromis considéré comme fin en soi.

De vives discussions se sont élevées au sujet de certains projets: création d'une réserve mondiale de vivres, d'un fonds spécial pour le développement économique (SUNFED), et de rouages destinés à accélérer l'industrialisation des régions économiquement faibles. La discussion a aussi porté sur une proposition soviétique visant à l'établissement, dans le cadre des Nations Unies, d'un organisme international de coopération commerciale.

Aux termes d'une résolution adoptée à la neuvième session de l'Assemblée générale, le Conseil devait examiner tous les problèmes que poserait la création d'une réserve mondiale de vivres, en fonction des quatre principaux objectifs suivants:

- 1) Elévation des niveaux trop bas de production et de consommation alimentaires; lutte contre la faim chronique.
- 2) Soulagement de la misère dans les cas de famine ou autres calamités.
- 3) Amortissement des fluctuations excessives des prix.
- 4) Utilisation rationnelle des surplus agricoles momentanés.

Pour examiner la situation, le Conseil s'est servi d'un rapport préparé par l'OAA à la demande de l'Assemblée générale. Le Conseil en est arrivé à la conclusion que le moment n'est pas venu d'établir une réserve alimentaire; le Comité économique avait adopté une résolution exprimant la même opinion. La solution des problèmes en question, soulignait cette résolution, sera plutôt de favoriser un développement économique rapide et équilibré et d'écouler les surplus agricoles d'une manière conforme aux principes établis par l'OAA. Le Conseil, à la demande des États peu développés, a prié le « secrétaire général de l'ONU, de concert avec l'OAA et les autres experts ou organismes dont il jugera bon de solliciter le concours » d'étudier la possibilité d'une plus ample coopération aux échelons national et international en vue des objectifs poursuivis, y compris le recours à la constitution de réserves alimentaires pour parer aux disettes imprévisibles. On n'est parvenu à cette rédaction qu'après des négociations fort laborieuses. Deux thèses s'affrontaient, apparemment inconciliables. La délégation canadienne s'est employée pour sa part à la recherche d'un terrain d'entente. L'étude du problème devra être poursuivie, particulièrement à la vingt-quatrième session, au cours de laquelle le secrétaire général présentera son rapport.

Les pays peu développés réclament depuis 1951 l'institution d'un fonds des Nations Unies qui leur viendrait en aide au moyen de subventions et de prêts à long terme et à faible intérêt. Le Canada ne s'est pas encore prononcé sur la question, mais il a accepté de prendre part aux travaux d'un Comité spécial, composé de représentants de seize États, qui s'est réuni à New-York en mai dernier afin d'étudier les réponses à un questionnaire approuvé à la dixième session de l'Assemblée générale.

A sa vingt-deuxième session, le Conseil a pris connaissance du rapport intérimaire du comité spécial et adopté une résolution exprimant l'espoir « que l'Assemblée générale étudiera les mesures qui pourraient favoriser l'établissement prochain d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) ». Cette décision, qui n'a évidemment pas répondu aux désirs des protagonistes du « SUNFED », conserve tout de même à la question son actualité et laisse aux États membres le temps d'en envisager tous les aspects.

Le problème connexe de l'industrialisation des pays peu développés figurait aussi à l'ordre du jour. A sa dix-neuvième session, le Conseil avait invité le secrétaire général à établir un programme d'action, à la lumière d'une étude antérieure, en vue d'accélérer l'industrialisation. Le Conseil économique et social avait approuvé, à sa vingt et unième session, un programme d'études portant sur l'industrialisation et la productivité et dans la préparation duquel le Canada avait joué un rôle important. Le secrétaire général a donc présenté, pendant la dernière session, de nouvelles propositions qui ont été agréées par le Conseil. Celui-ci a prié en outre le secrétaire général « d'étudier davantage la question des services à mettre sur pied en vue de l'industrialisation des pays insuffisamment développés ».

L'URSS, qui avait proposé l'an dernier la résurrection de l'ancienne Organisation internationale du commerce, a soumis au cours de la dernière session une résolution tendant à l'établissement d'un comité chargé « de formuler des propositions en vue de l'établissement d'une Organisation internationale de coopération commerciale ». La majorité des délégations se sont montrées plutôt réticentes quant à l'utilité de la proposition soviétique. En effet, le commerce international est déjà très organisé sur le plan intergouvernemental, particulièrement dans le cadre du GATT. Il s'agit donc d'abord de tirer parti de l'outil dont on dispose. La délégation canadienne a avancé une solution de compromis, qui a été adoptée à titre d'amendement à la résolution soviétique. Ce texte fait ressortir la valeur du rôle que jouent les commissions économiques régionales des Nations Unies en matière de coopération commerciale. Le Canada a consenti également à siéger à la Commission des produits, organisme des Nations Unies.

Assistance technique

De concert avec les États-Unis et la Norvège, le Canada a saisi le Comité de l'assistance technique d'une résolution ayant notamment pour objet d'engager les États membres à verser leurs contributions en argent plutôt qu'en nature, et soulignant le caractère multilatéral des contributions.

La délégation du Canada a proposé une série d'amendements à une résolution appuyée conjointement par l'Égypte, l'Indonésie, le Pakistan et les Pays-Bas. En vertu de cette résolution, relative aux frais de gestion, il serait établi un groupe de révision administrative composé de huit membres du Comité de l'assistance technique. Aux termes des amendements canadiens, le mandat du groupe de révision ne vaudrait que jusqu'en novembre prochain; le président du Comité d'assistance technique serait invité à consulter le président du Comité consultatif des Nations Unies sur les questions administratives et budgétaires afin de déterminer la façon dont ce dernier pourrait prêter son concours au Comité de l'assistance technique pour l'examen des frais administratifs

afférents au Programme élargi d'assistance technique. Le Canada a donné son appui à une résolution relative à « l'optique lointaine » du Programme élargi d'assistance technique, qui invite les États membres à continuer d'appuyer le Programme élargi et, si possible, à promettre longtemps à l'avance leurs contributions futures. Comme l'a déclaré M. Engen, le Programme élargi d'assistance technique est sûrement la principale réalisation du Conseil économique et social. Le Conseil a témoigné de nouveau sa conviction que le Programme sera un instrument efficace pour « activer le progrès économique des pays peu développés et consolider les fondements de la prospérité et de la paix du monde ».

Questions sociales

Le climat des discussions a été assez calme au Comité social. La délégation canadienne s'est montrée active, cherchant surtout à assurer une plus grande coordination, en particulier, des rapports demandés aux gouvernements sur les droits de l'homme et du programme d'action sociale concertée. Le Canada a déjà annoncé qu'il posera sa candidature à la Commission de la condition de la femme, l'an prochain.

Parmi les événements les plus intéressants de la session, il y a lieu de citer l'intervention du secrétaire général en faveur de l'institution d'un corps de fonctionnaires internationaux. La délégation du Canada a profité de l'occasion pour exprimer de nouveau l'espoir que les Nations Unies pourraient engager pour des périodes plus longues le personnel spécialisé dont elles ont besoin pour leurs programmes d'assistance. Le point de vue du secrétaire général était quelque peu différent; les Nations Unies, d'après lui, devraient renforcer l'administration des pays peu développés en nommant elles-mêmes des administrateurs dans ces pays. Cette proposition reviendra sans doute ultérieurement sur le tapis.

Le Conseil a prié tous les gouvernements de continuer leur appui à l'œuvre entreprise au bénéfice des réfugiés. Il a de plus approuvé l'admission du Maroc à l'UNESCO.

Le Conseil a finalement donné son approbation à un calendrier de conférences pour 1957. Bien qu'on n'ait pas fixé de date définitive, la reprise de la vingt-deuxième session devrait avoir lieu à New-York avant la fin de décembre 1956.

Conclusions

La vingt-deuxième session aura démontré une fois de plus l'importance et la complexité des tâches confiées au Conseil économique et social. Toutefois, les réalisations avancent graduellement, notamment en matière de méthodes délibératives. On se rend compte davantage de la nécessité de coopérer. Comme l'affirmait le président du Conseil, « les débats sur la coordination ont été plus fructueux cette année que jamais auparavant ». Autre fait d'importance: l'intérêt croissant des pays communistes pour le Conseil économique et social, qu'ils ignoraient à peu près complètement il n'y a pas si longtemps. On note avec satisfaction qu'ils font moins appel que par le passé aux tactiques d'obstruction.

La vingt-deuxième session n'a vu se prendre aucune décision spectaculaire, mais il ne faut pas oublier que les progrès économiques et sociaux ne se

(Voir la suite à la page 297)

Coopération maritime internationale

Le Canada est particulièrement intéressé au travail des organismes et institutions des Nations Unies qui s'occupent des problèmes relatifs à la mer. Grâce à la courtoisie de la Rédaction de l'*United Nations Review, Affaires Extérieures* présente à ses lecteurs un article, intitulé « Charte maritime internationale », publié dans la *Review* au début de l'année. Après avoir exposé certains aspects de l'océan peu connus du public, l'auteur montre comment l'ONU et plusieurs des institutions spécialisées aident au développement de la coopération internationale sur mer. La deuxième partie de cette étude paraîtra dans la livraison d'octobre.

Charte des mers

1^{re} partie

Dans ses efforts pour pénétrer l'inconnu, l'homme primitif s'est mesuré plus d'une fois avec la mer, mystérieuse et infranchissable. Au delà s'étendaient de vastes espaces vierges et des terres habitées par des hommes comme lui, ce que, à cause de la mer, ses descendants auraient pu ignorer pendant des siècles.

Fait paradoxal, cet océan qui a constitué si longtemps un facteur d'isolement en est venu à symboliser l'unité mondiale. Car, devenu une grande voie commerciale, il a aussi modifié l'attitude de l'homme envers ses semblables. Les hommes de toute origine doivent se garder des violences de la mer et, bien plus souvent que sur terre, être prêts à s'entraider. Joseph Conrad a écrit: « Fidèle à aucune race, contrairement à la terre bienveillante, insensible à la valeur, au travail et au sacrifice, la mer ne reconnaît aucune domination durable et n'a jamais épousé comme la terre la cause de ses maîtres. » Un sentiment de solidarité, une sorte de compréhension internationale devait naître inévitablement parmi les marins de tous les pays. Dans ses aventures maritimes, l'humanité a senti le besoin d'une loyauté plus exigeante et d'une discipline commune.

« Tout navire est tenu de répondre à tout appel de détresse et de secourir quiconque se trouve en danger, même un ennemi. »

Voilà l'un des principes, présentement acceptés à peu près partout, sur lesquels la Commission du droit international des Nations Unies doit faire rapport à l'Assemblée générale en 1956. Cet organisme se compose de quinze juristes de renommée internationale choisis par l'Assemblée. Chaque été à Genève il travaille à un code de droit international. Sa session de 1955 fut en grande partie consacrée au régime de la haute mer et des eaux territoriales. Divers points de droit maritime international ont donné lieu à des commentaires par chacun des juristes réunis. Ces règles dont l'application tend à se généraliser, énoncent, dans bien des cas, une éthique visant non pas tant la législation de tel ou tel État que la conscience et les intérêts de l'humanité. Celle-ci par exemple:

Aucun État ne compromettra la sauvegarde de la vie humaine en mer en promulguant des règlements incompatibles avec les règlements approuvés par une majorité d'États maritimes.

On accorde un large appui au principe selon lequel les navires qui ne battent pas pavillon ou arborent plus d'un pavillon peuvent être abordés et

fouillés par les navires publics de tout État et, si on les soupçonne de piraterie, amenés de force au port pour enquête.

Le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, rattaché au Secrétariat, collabore avec la Commission du droit international à la codification du droit international, notamment du droit maritime. Si cela pose une foule de problèmes complexes, il faut reconnaître qu'il existe déjà une large mesure de collaboration et d'entente. Certains règlements de navigation sont universellement acceptés. La ligne de Plimsoll constitue une reconnaissance universelle des droits de l'homme dans le domaine de la navigation, puisqu'elle implique le principe que les propriétaires de navires sont responsables de la vie et de la sécurité des personnes à bord. La cupidité de certains armateurs n'entraîne donc plus le surchargement des navires, risque mortel pour les équipages et les passagers. Dans le danger, tout capitaine sait qu'on répondra à son S.O.S. sans tenir compte de la nationalité ou de l'origine de son vaisseau. Chaque jour, un bâtiment qui n'a pas de médecin à bord obtient par radio les conseils nécessaires pour le malade ou le blessé qu'il transporte. On a sauvé une multitude de vies en franchissant non seulement l'obstacle maritime mais les barrières raciales. Chaque soir, quand vient l'obscurité, phares et bouées s'allument de par le monde, lançant des messages qui échappent aux entraves du langage, facteur de division entre les hommes. Les codes auxquels les marins confient leurs vies renferment les leçons léguées par bien des générations et des races. Leurs symboles transmettent à chaque marin un avertissement muet. Ils sont les fruits de l'expérience humaine, tirés de l'affrontement du danger et mis à la portée de tous.

La mer, qui ne connaît pas comme la terre ces fidélités et ces associations imbues de passion, parle à l'homme un langage universel. Nous en sommes arrivés à reconnaître dans ce qui fut le plus sérieux facteur d'isolement, l'un des principaux instruments d'unité et d'interdépendance de la famille humaine.

Grâce au travail d'une institution spécialisée, cette coopération en matière de navigation a permis de sauver des centaines de vies dans l'Atlantique nord: équipages et passagers d'une demi-douzaine de navires ont été sauvés. L'Organisation de l'aviation civile internationale a coordonné un accord assurant le maintien par quinze pays de neuf stations océaniques flottantes qui transmettent des bulletins météorologiques aux pays des deux côtés de l'Atlantique. Le service de secours n'est pour l'OACI qu'un à-côté. Cependant, en quelques années ces stations ont accompli un travail de recherche et de sauvetage, obscur peut-être, mais magnifique, en plus des observations météorologiques sur mer et par ballons stratosphériques, tâche principale de chaque jour. Le personnel de plusieurs avions en détresse dans l'Atlantique a été sauvé de la même façon.

Navires de météo

A titre bénévole, les navires marchands effectuent sur un plan beaucoup plus vaste un travail d'observation météorologique assez peu connu du public. L'Organisation météorologique mondiale, autre institution spécialisée, estime que 13 p. 100 des naufrages connus sont directement attribuables à la température. Ce chiffre ne tient pas compte de nombreux autres accidents tels que bordages ou échouages, causés indirectement par les intempéries.

Comme à l'heure actuelle la maîtrise du temps est impossible, les météorologues doivent faire connaître aussitôt et avec autant de précision que pos-

sible les conditions atmosphériques qui pourraient présenter des dangers pour la navigation.

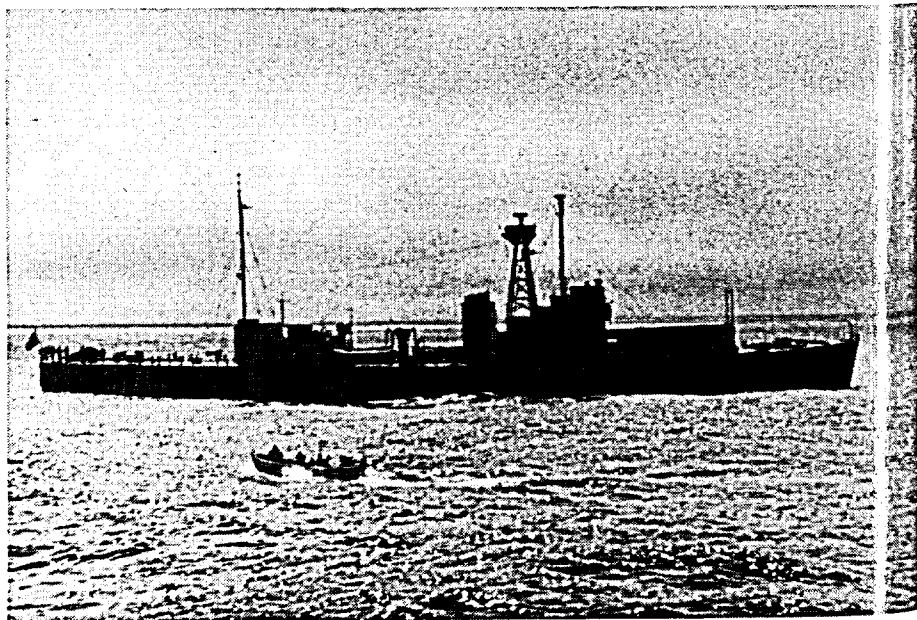
Conformément à un plan de l'OMM, les prévisions atmosphériques et les signaux de tempête et d'ouragan sont transmis par radio aux navires plusieurs fois par jour.

Pour fournir des prévisions et des signaux suffisamment précis, des informations sur la température dans les secteurs océaniques sont indispensables. Comme le nombre des stations océaniques de météo est très limité en raison du coût d'exploitation, on doit faire appel aux observateurs bénévoles des navires marchands. Un plan international de l'OMM régit le recrutement de ces navires qui, équipés des instruments voulus, transmettent régulièrement des rapports radiophoniques aux stations côtières les plus rapprochées.

On compte quelque 2,500 navires marchands de météo contre treize stations. Les officiers, météorologues amateurs, effectuent des observations précises qu'ils enregistrent scientifiquement et dont ils font rapport avec le plus grand soin. Ces données sont précieuses non seulement pour la marine marchande mais pour tous ceux qui utilisent les informations météorologiques.

L'OMM a également pris des dispositions assurant la transmission de rapports météorologiques par les baleiniers. Indiquée en chiffre, la position du navire reste inconnue des concurrents.

Grâce aux prévisions atmosphériques, on établit la route d'un navire de façon à éviter les vents contraires, d'où économie de temps et de carburant. Cet aspect de l'utilisation maritime des renseignements météorologiques revêt une importance économique considérable.



NAVIRES MÉTÉOROLOGIQUES CANADIENS

Deux navires météorologiques canadiens sont en service régulier bien loin dans le Pacifique. Ces stations météorologiques flottantes du ministère des Transports transmettent constamment des renseignements au sujet des formations météorologiques qui se dirigent vers la côte ouest.

Bourses de recherche

On doit à des officiers navals les premières tentatives de coopération internationale dans le domaine de la météorologie. Réunis à Bruxelles en 1853, des officiers de marine dressèrent un programme d'observations météorologiques auquel la plupart des puissances maritimes s'engagèrent à coopérer. L'un des premiers services gouvernementaux de météorologie, le Service français de météorologie, fut créé à la suite d'un désastre survenu à la flotte française dans la mer Noire au cours de la guerre de Crimée en 1854.

Dans les projets d'assistance technique qu'elle poursuit en vertu du Programme élargi des Nations Unies, l'OMM n'a pas négligé la météorologie maritime. Citons entre autres l'octroi à M. Ibrahim Kulaksiz, du Service météorologique de Turquie, d'une bourse de recherche qui lui a permis d'étudier au Royaume-Uni et de s'initier aux méthodes modernes de climatologie maritime. De plus, le titulaire a participé à des travaux d'observation à bord de stations océaniques et de navires de la marine marchande.

Les renseignements sur l'état des glaces sont d'une importance capitale pour la navigation hivernale dans les mers du nord. Celle-ci ne peut être assurée de façon vraiment efficace sans une étroite coopération entre le service d'information, le service de brise-glace et les services hydrologique et météorologique.

Messages et demandes de secours parviennent à destination grâce à des ententes internationales sur la radiophonie. Ici encore une institution spécialisée des Nations Unies, l'Union internationale des télécommunications, sert de liaison entre les gouvernements. L'Union organise des conférences périodiques pour l'allocation de fréquences radiophoniques. Les fréquences assignées pour les communications d'un navire à l'autre ou entre les navires et le continent ont une importance vitale. Les conférences arrêtent aussi les règlements qui gouvernent l'usage des bandes destinées à l'envoi des messages de détresse.

La Commission des transports et communications (Conseil économique et social), dont le personnel est fourni par une division du Secrétariat, s'est intéressée elle aussi à la sécurité en mer. Lors d'une conférence à Londres en 1948, la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer fut ouverte à la signature des États. On y approuva également plusieurs recommandations sur la sécurité, notamment des Règlements internationaux pour prévenir les abordages en mer.

On travaille depuis quelques années à la mise sur pied d'une autre institution spécialisée, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Elle commencera d'opérer quand la convention ouverte à la signature aura été ratifiée par vingt et un États, dont sept doivent disposer, chacun, d'un jaugeage minimum d'un million de tonnes brutes. L'Organisation sera chargée des aspects techniques de la navigation internationale. En plus de favoriser l'adoption des normes les plus exigeantes de sécurité et d'efficacité, elle contribuera à mettre à la disposition du commerce mondial des services de transport maritime exempts de toute discrimination. Elle comprendra une Commission de sécurité maritime à laquelle seront représentés quatorze pays, dont huit, au moins, des plus importants propriétaires de navires.

On n'est pas arrivé du jour au lendemain au libre passage des océaniques et à l'adoption de règlements maritimes internationaux. Pendant longtemps, divers pays se sont approprié des droits sur mer comme sur terre. Dans la

seconde moitié du moyen âge, des princes et des principautés ont réclamé la possession de mers entières. Venise a proclamé sa souveraineté sur l'Adriatique, Gênes sur la mer de Ligurie. De son côté, le Portugal a affirmé sa domination sur l'Océan Indien et le secteur atlantique au sud du Maroc, cependant que l'Espagne réclamait le golfe du Mexique et le Pacifique. Au début du XVII^e siècle, un jurisconsulte hollandais, Hugo Grotius, avançait des arguments pour la reconnaissance de la liberté des mers. « La possession physique de la mer est une impossibilité; elle est libre en vertu des lois de la nature, écrivait-il. Elle doit donc demeurer libre aussi du point de vue des lois humaines. » Ce principe fut vigoureusement contesté et ce n'est que deux cents ans plus tard que les nations renoncèrent implicitement à la plupart de leurs prétentions, reconnaissant ainsi le principe de la liberté de la haute mer.

Points de vue juridiques

L'absence de souveraineté sur la haute mer n'entraîne pas l'absence de législation. Bon nombre de problèmes importants retiendront encore l'attention des juristes de la Commission du droit international. Un des points litigieux dont ils sont actuellement saisis a trait à ce qu'on appelle le plateau continental, hauts-fonds baignant les côtés des continents. En ce qui concerne l'Amérique du Nord, des géologues ont estimé qu'une seule section du plateau, dans le golfe du Mexique, produira, en plus de certains minéraux précieux, quelque vingt-deux milliards de barils d'huile, soit plus qu'en renfermerait le sous-sol du continent. Si de telles richesses sont enfouies sous la mer, des lois devront en régir l'exploration et l'exploitation. « Le monde a besoin de ces ressources, a écrit un juriste hollandais, M. M. W. Mouton. Il faudra s'entendre sur une réglementation qui prévienne toute politique rapace et tout conflit, empêche l'épuisement de ces réserves et en assure une part à tous les peuples intéressés. » Si le texte de la Commission du droit international est approuvé, certaines nations exerceront une souveraineté sur le lit de la mer et le sous-sol à proximité de leurs eaux territoriales jusqu'à une profondeur de 200 mètres, à condition qu'elles ne mettent pas obstacle à la libre navigation et à la pêche en haute mer.

De plus, les juristes ont prévu des droits de pêche, question qui suscite les conflits les plus fréquents en matières maritimes. Depuis la seconde guerre mondiale, un autre organisme associé aux Nations Unies, la Cour internationale de Justice, à La Haye, a été saisie de certains désaccords impliquant l'industrie de la pêche. En 1951, la Cour a rendu un jugement en faveur de la Norvège, à la suite d'un différend entre celle-ci et le Royaume-Uni au sujet de la délimitation des eaux territoriales norvégiennes. En 1954, le Royaume-Uni obtenait gain de cause contre la France dans une affaire de juridiction sur les Minquiers et les Écréhous dans les îles Normandes. Le motif principal du litige: réclamation de droits exclusifs sur la région par des pêcheurs français et des pêcheurs britanniques. Les îles Normandes, qui faisaient partie du Duché de Normandie, furent rattachées à la Couronne anglaise en 1066 par Guillaume le Conquérant. Fait sans précédent dans les annales de la Cour, on a cité, lors des audiences, un document qui remontait à l'an 1200.

Au moment de discuter du droit à disposer des richesses de la mer, la Commission dut recourir aux renseignements techniques des savants. En 1954, l'Assemblée générale décida que le problème des eaux territoriales et des droits maritimes se rattachait étroitement à celui de la protection internationale des

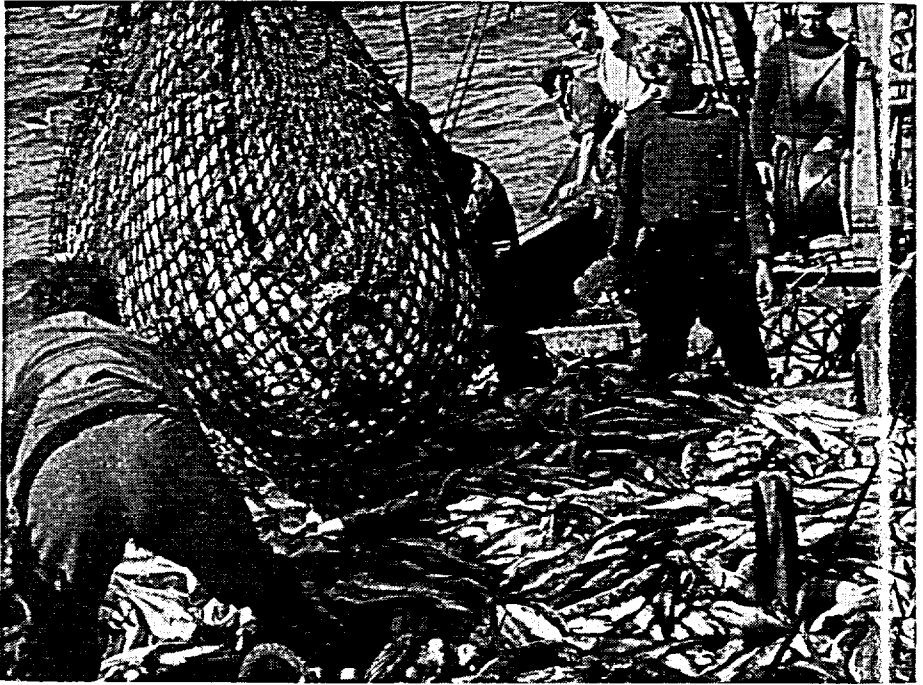
pêches et autres richesses de la mer. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'intéresse de près à la conservation, au développement et à l'exploitation contrôlée des ressources vivantes de la mer, a entrepris d'en faire le relevé. A cette fin, l'Assemblée générale a approuvé l'organisation d'une Conférence technique internationale sur la conservation des produits vivants de la mer. Ces assises se sont déroulées au siège de l'OAA à Rome, du 18 avril au 10 mai 1955. Les recommandations formulées ont été soumises à la Commission du droit international, qui avait auparavant proposé l'établissement, dans le cadre des Nations Unies, d'un organisme international pour la réglementation des pêches et la protection du poisson.

Ressources de la mer

Dans quelques-unes de ses publications, l'OAA avait déjà étudié plusieurs des sujets qui ont retenu l'attention de la conférence. D'après l'Organisation, la mer pourrait fournir une contribution beaucoup plus considérable aux stocks alimentaires mondiaux. Mais il faudra en explorer bien plus à fond les richesses, progresser sur le plan technique et améliorer l'organisation industrielle. Comme on l'a déjà constaté dans certains cas, seule une action internationale permettra à la longue de maintenir la production vivrière de provenance maritime.

Le perfectionnement de la construction et de l'équipement des vaisseaux, des techniques de la pêche démontre l'urgence d'une telle action. Partout dans le monde les prises sont plus considérables que jamais. La prise mondiale de poisson, de crustacés et de mollusques, qui était de 22 millions de tonnes métriques en 1938, dépassait en 1953 les 27 millions. En dépit d'une augmentation de plus de 20 p. 100, cela ne représente, au dire des spécialistes en biologie marine, qu'une fraction de ce qu'on pourrait retirer de la mer d'une façon continue et sans compromettre ses ressources, pourvu qu'il existe un contrôle international efficace. A sa sixième conférence, l'OAA a appuyé le point de vue selon lequel il devrait être possible de doubler la production. D'autre part, si des programmes nationaux et internationaux de conservation et de développement, auxquels s'intéresse l'OAA, ne sont pas adoptés, il se peut qu'on épuise quelques-unes des importantes réserves actuelles, en raison, notamment, de l'efficacité croissante des vaisseaux, de l'équipement et des techniques modernes. C'est ainsi que la transformation des détecteurs du temps de guerre en dispositifs de recherche et l'usage de la radiotéléphonie et de la télégraphie ont abouti à une concentration des navires aux endroits poissonneux. Avant l'ère des sondeurs par le son et des appareils de radar, c'est grâce à leur flair que les patrons repéraient le poisson et surpassaient les concurrents. Puis vinrent la radiotéléphonie et la télégraphie et de nouvelles directives des propriétaires de vaisseaux, enjoignant au patron qui localise du poisson de convoquer les autres navires de la flotte. Le perfectionnement constant des sondeurs par le son et des appareils de radar assure aux pêcheurs des prises plus abondantes, bien que les plus habiles l'emportent toujours sur les autres.

Parmi les progrès les plus récents, signalons la mise au point d'un dispositif servant à indiquer la force et la direction des courants au niveau des pêcheries. Des Norvégiens l'ont utilisé avec beaucoup de succès pour la pêche à la morue dans le Lofoden. Equipés de sondeurs par le son, d'appareils de radar et de mesureurs de courants, les pêcheurs font donc de plus en plus usage des découvertes scientifiques pour dépister le poisson et peuvent même évaluer la densité ainsi que l'épaisseur des bancs et prévoir dans quel sens ils se dirigent.



LES RICHESSES DE LA MER

Des pêcheurs chiliens vident leur prise de merluche sur le pont de leur chalut. Le programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture accorde beaucoup d'importance à la production du poisson, qui peut suppléer aux déficiences en protéine du régime d'une grande partie de l'humanité.

La reconnaissance aérienne des bancs guide également les pêcheurs dans leur travail. La flotte islandaise de pêche au hareng compte dans une grande mesure sur son service de reconnaissance aérienne, d'autant que les sondeurs par le son n'ont qu'une utilité restreinte pour la pêche au large de la côte septentrionale d'Islande. On est à expérimenter l'utilisation de champs électriques sous-marins qui permettront non seulement de détecter mais de contrôler les mouvements du poisson. De plus, on a mis au point le chalut flottant entre deux eaux et un équipement électrique qui assure un maniement plus efficace de l'engin traditionnel.

Nouvelles techniques

L'une des dernières nouveautés est l'imposant navire-usine qui peut tenir la mer trois mois d'affilée et transformer les prises à mesure qu'on les embarque. Ces navires, tel le *Fairtry* qui appartient à des Britanniques, sont équipés de machines et d'une usine de transformation capables de fabriquer des conserves, de congeler des poissons entiers, d'extraire l'huile et de produire de la farine de poisson. Quoique moins bien équipés, d'autres vaisseaux modernes peuvent demeurer en mer pendant de longues périodes et débarquer de fortes quantités de poisson en excellent état.

Une étude biologique des mœurs du poisson, notamment du frai et de la migration, a contribué sensiblement à l'augmentation des prises. D'après les

travaux des biologistes, le degré de pénétration de la lumière jouerait un rôle dans la migration journalière du poisson et le mouvement des bancs. Par exemple, le hareng monte à la surface à l'aube, puis redescend. Ces données sont précieuses pour les pêcheurs, tout comme les conclusions des études concernant l'influence de la température sur la croissance du poisson et les effets des courants marins, tant horizontaux que verticaux, sur la dispersion des œufs, du frai et des alevins. L'ichtyobiologiste a un rôle primordial à jouer dans l'avenir des pêches puisque la réussite d'un programme quelconque de conservation repose sur une connaissance détaillée du cycle évolutif, de l'écologie, de la dynamique de peuplement et du comportement du poisson qu'on entend préserver.

Tout autant que les facteurs en jeu dans la conservation et l'exploitation des pêches, la mise en vente et la distribution des produits revêtent la plus grande importance. L'étude de ce problème et la recherche d'une solution forment une partie essentielle du travail de l'OAA. On connaît assez peu les lieux fréquentés par le hareng de Norvège en dehors de la saison du frai. Si l'on pouvait localiser le poisson en d'autres temps de l'année, on réaliserait des débarquements bien plus considérables. C'est là, à première vue, un résultat des plus souhaitables mais qui soulève une difficulté, celle de la mise en vente, puisqu'il faudrait trouver le moyen d'aborder efficacement l'augmentation des stocks. Le problème varie naturellement d'un pays à l'autre. On pourrait s'attendre, par exemple, à une vente rapide des surplus dans les pays où le gros de la population souffre d'un manque de protéine de haute qualité, mais la question n'est pas aussi simple. Les problèmes de distribution et de vente se compliquent de facteurs d'ordre social et économique, comme les préceptes religieux et l'insuffisance des revenus, qui présentent souvent la plus grande complexité.

Voilà quelques-unes des questions auxquelles l'OAA consacre son activité et qui ont retenu l'attention de la Conférence technique internationale sur la conservation des ressources vivantes de la mer.

Efforts concertés

A l'heure actuelle, le secteur où se pratique la pêche ne couvre qu'un dixième des régions maritimes du globe, les plateaux continentaux, et plus des dixième des régions maritimes du globe, les plateaux continentaux, et plus des neuf dixièmes des prises s'effectuent au nord de l'équateur. Ces régions demeurent probablement les plus riches, bien que les recherches et la pêche connaissent ailleurs une grande activité. Les spécialistes envisagent une expansion de la culture des crustacés et des mollusques le long des côtes. De plus, on poursuit des expériences sur l'utilisation des plantes marines comme aliment. D'après un expert, les côtes d'Écosse à elles seules pourraient fournir chaque année un million de tonnes d'algues brunes et le volume de la récolte possible dans le monde atteint un chiffre astronomique.

Le développement et la conservation des pêches, qui ne soulèvent pas les mêmes difficultés d'un pays à l'autre, exigent un effort constant d'organisation et de direction. Si précieuses que soient certaines réunions comme la Conférence technique internationale, l'activité d'un organisme établi, tel que la Division des pêches de l'OAA, demeure indispensable. Pour faciliter la tâche, l'UNESCO a créé une Commission consultative d'océanographie qui sert de

liaison entre les spécialistes qui se consacrent à l'étude des divers problèmes de base. Dans la tâche qui lui incombe de favoriser le développement méthodique des ressources piscicoles et l'étude scientifique de la pêche, l'OAA coopère non seulement avec les soixante et onze pays membres mais avec d'autres organismes internationaux tels que les Nations Unies, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Organisation européenne de coopération économique, l'Administration américaine de coopération internationale, le Plan de Colombo, le Conseil international pour l'exploration marine, etc.

L'ampleur de cette coopération est l'un des faits les plus impressionnants qui se dégagent d'une étude de la mer. La vaste étendue des eaux, leurs exigences particulières et la grande variété des éléments qu'elles fournissent à la vie végétale et animale, tout pousse l'homme à partager ses connaissances sur la vie en mer et l'utilisation des ressources maritimes. Il en est résulté des échanges de renseignements dans différents domaines: méthodes de pêche, maniement des navires, santé et conditions de travail des gens de mer. De toute façon, nous en venons à comprendre comment un intérêt commun pour la mer rapproche les peuples et les amène à une meilleure compréhension réciproque de leurs problèmes.



IMPOSANTE CÉRÉMONIE

Un monument érigé par la ville de Mons (Belgique) en l'honneur du 116^e bataillon d'infanterie canadien a été dévoilé le 10 juillet à Casteau, où se trouvait un avant-poste du 116^e le 11 novembre 1918. La plaque de bronze que porte le monument est un don de l'Association régimentaire du bataillon. Assistaient au dévoilement: le major général Pearkes, V.C., député, qui commandait le 116^e en 1918, M. C.-P. Hébert, ambassadeur du Canada en Belgique, ainsi que des dignitaires belges. Un détachement des trois services armés canadiens a participé à la cérémonie.

Ci-dessus, M. Hébert signe le Livre d'or de la ville de Mons. Debout, de gauche à droite: M. Pearkes, M. Maistriaux, ancien bourgmestre de Mons, M^{me} Hébert, M. Demarbre, bourgmestre f.f. de Mons, M^{me} Pearkes, le commandant d'escadre E. L. Wurtele, attaché naval et de l'Air à l'ambassade du Canada.

Les affaires extérieures au Parlement

DECLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Quelques aspects de la politique étrangère du Canada

Extraits d'un discours du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Chambre des communes, le 1^{er} août 1956.

... J'ai fait à la Chambre, en janvier dernier, une déclaration complète sur certains des aspects principaux de notre ligne de conduite. En particulier, j'ai alors analysé, dans la mesure du possible, les récents changements survenus dans la direction soviétique. J'ai traité de la situation dans le Moyen-Orient et aussi, en janvier je le répète, dans l'Extrême-Orient.

En ce qui concerne le dernier sujet, il ne s'est produit aucune modification importante dans la situation en Extrême-Orient depuis mon discours de janvier, et la ligne de conduite du Canada à cet égard n'a nullement changé. Cet état de choses, notamment à l'intérieur et autour du détroit de Formose, reste virtuellement dangereuse, puisque deux armées chinoises se font face à seulement quatre ou cinq milles de distance, mais il ne s'est pas empiré ces derniers mois ni même ces dernières semaines.

Le Moyen-Orient—Suez

Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, le long et amer différend se poursuit entre l'Etat d'Israël et ses voisins arabes. Tout en restant tendue, cette situation n'a pas empiré,—je pense que personne ne voudrait en dire davantage,—depuis la dernière fois que j'en ai parlé. Quoi qu'il en soit, les incidents qui continuent de se produire aux frontières et qui se poursuivront probablement dans l'atmosphère actuelle, n'ont pas fini par une explosion de guerre. Le secrétaire général des Nations Unies, au cours de deux visites dans la région, a déployé, je crois, des efforts utiles et féconds pour y atténuer la tension et, par son intervention, il a réussi, je pense, à consolider la trêve; je sais d'ailleurs que, sur la base du cessez-le-feu et de la trêve qu'il a aidé à affermir, il espère conclure un arrangement plus durable.

Je pense que nous pouvons aussi rendre hommage au travail de la Commission de trêve des Nations Unies en Palestine, au sein de laquelle servent actuellement plusieurs officiers canadiens. Cette commission joue un rôle courageux et désintéressé dans des circonstances difficiles et, de fait, ainsi que nous le savons à la suite de l'incident tragique de la semaine dernière, dans des circonstances dangereuses. Elle fonctionne sous la conduite objective, patiente et très efficace d'un Canadien, le général Burns, dont le travail, à mon sens, mérite les plus grands éloges de la part de tous ceux qui s'intéressent vraiment à l'établissement de la sécurité et d'une juste paix dans cette région du monde. La paix n'y existe certainement pas encore, car il n'y a pas eu de règlement politique entre les parties contestantes. Il devra se produire pour que la paix

règne car, en définitive, un tel règlement politique sous l'égide des Nations Unies, plutôt que par les armes, sera le fondement de la sécurité pour Israël et les États arabes.

Ces derniers jours, une nouvelle situation,—j'allais dire « une nouvelle crise »—s'y est produite au sujet du canal de Suez. Une mesure soudaine et arbitraire du Gouvernement égyptien a fait craindre qu'il ne soit peut-être porté atteinte au droit d'utiliser ce cours d'eau international en temps de paix comme en temps de guerre sans distinction, droit qui, les députés le savent, est garanti par un traité international. Cette affaire met en jeu beaucoup plus que la nationalisation ou, si on le préfère, l'expropriation de la Compagnie du canal de Suez; il s'agit de l'utilisation future par toutes les nations, sans intervention arbitraire ou inutile, d'une artère internationale essentielle de commerce et de communication, d'un cours d'eau qui a été aménagé en vertu d'une entente internationale, grâce à une collaboration internationale, et dont l'entretien et l'exploitation sont assurés par plusieurs nations.

Il n'est personne ici qui ne sache qu'à l'heure actuelle les trois puissances directement mises en cause par la décision de l'Égypte se sont réunies à Londres afin de rechercher ensemble une solution satisfaisante à ce problème. On se demande s'il ne serait pas possible de régler cette question, née de la décision du Gouvernement égyptien, par la création d'un organisme international quelconque à caractère permanent, qui serait chargé de la direction de cette voie maritime internationale, de manière à sauvegarder les droits légitimes de tous les pays. Jusqu'à ce que nous soyons mis au courant des résultats des entretiens de Londres,—et ils durent toujours,—je ne pense pas devoir ajouter grand chose à ce que je viens de dire, si ce n'est que le Gouvernement est en principe favorable à cette surveillance internationale à laquelle participeraient les pays dont les intérêts sont les plus directement en cause. Il vaudrait mieux aussi, si la chose était possible, que cela se fasse sous l'égide des Nations Unies.

Rapports avec l'Union soviétique

La troisième question que j'ai traitée au mois de janvier dernier est de celles qui doivent retenir notre attention, voire, à l'occasion, provoquer notre anxiété. Je veux parler des rapports entre l'Union soviétique et la coalition des États libres où le Canada tient un rôle. En ce qui concerne la possibilité d'une guerre totale, je crois qu'on peut dire, comme on l'a déjà fait à plus d'une occasion, que nous atteignons maintenant, si nous ne l'avons pas déjà fait, des deux côtés un point mort dans les mesures de prévention, en face de la certitude d'une destruction mutuelle. Je suppose que c'est efficace dans un certain sens, mais cela signifie que les deux côtés s'appuient sur la crainte que provoque la puissance thermonucléaire employée à des fins de destruction. La sécurité nationale et la paix internationale deviennent maintenant la simple probabilité, le simple espoir de passer une année sans que l'éclatement d'une bombe ne nous éparpille en mille morceaux.

Tout en nous fiant à ce préventif, comme nous sommes obligés de le faire, on recherche fébrilement des deux côtés à mettre au point le projectile balistique intercontinental qui supprimera ou minimisera certainement, la prévention mutuelle par la découverte d'un engin annihilant contre lequel, s'il est employé dans une attaque, il pourrait n'y avoir aucune défense, ni même d'alerte. Je pense donc que personne d'entre nous ne trouvera beaucoup de consolation permanente dans une sécurité reposant sur l'équilibre des terreurs.

L'Union soviétique possède même certains avantages à cet égard. Étant donné son régime despotique que l'opinion publique ne peut freiner, il lui est possible, si elle veut, d'utiliser l'état de choses existant à des fins de chantage politique pendant la paix, ou pour fomenter ce qu'on appelle des guerres d'escarmouches qui feraient retomber sur nous la responsabilité de transformer ces hostilités quelque peu restreintes en guerres thermonucléaires.

Cette situation éventuelle exerce un effet à la fois sur notre défense et sur l'orientation de notre diplomatie, et me pousse à conclure que la défense et le préventif atomiques ne suffisent pas. Elle m'amène également à souligner l'importance de la défense diplomatique, de l'unité politique de notre côté, de la puissance économique, de l'objectif moral. Ces choses prennent de l'importance au fur et à mesure que les événements se déroulent, et bien que nous les recherchions de notre côté, on continue à recourir à une grande variété de moyens afin d'étendre l'influence soviétique.

Pour ce qui est de la tactique employée et, peut-être, de la ligne de conduite suivie, l'accent a été reporté, depuis qu'une direction nouvelle s'est installée à Moscou, du côté militaire sur le côté économique et politique. Dans quelle mesure ce déplacement représente un changement dans les sentiments et la pensée qu'imposent à Moscou la bombe à hydrogène et la puissance et l'unité de l'OTAN, je ne saurais dire. J'estime que le dernier élément, notre puissance, a peut-être été, sinon la considération dominante, du moins un très important motif dans tous les changements qui ont eu lieu.

Cependant, quelle qu'en soit la raison, l'Union soviétique a peut-être abandonné pour le présent au moins le recours direct et manifeste à la force militaire pour étendre son influence, de peur qu'il n'en résulte une guerre totale et thermonucléaire. Et pourtant, même si, tout comme nous, l'Union soviétique reconnaît qu'une telle guerre thermonucléaire constituerait une calamité aux proportions inimaginables, il n'en reste pas moins que, tant qu'une plus grande confiance mutuelle n'existera pas entre les deux mondes, tout affaiblissement des moyens de défense des démocraties libres pourrait comporter pour l'Union soviétique une grave tentation de revenir à l'usage de la force armée pour la poursuite de sa politique. Elle en a certes la capacité. Elle a peut-être changé de tactique, mais sa puissance militaire reste la même. Sa puissance industrielle s'est même considérablement accrue et cette puissance industrielle et économique devient actuellement un moyen important pour la poursuite de sa politique étrangère. La puissance armée de l'Union soviétique, qu'elle est actuellement en voie de transformer et de rajeunir, constitue un fait central dont il faut tenir compte, selon moi, surtout quand il s'agit de nos propres programmes de défense.

Voici ce que disait récemment M. Khrouchtchev au vingtième congrès du parti tenu à Moscou:

Il faut nous résoudre à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer davantage la puissance défensive de notre État socialiste.

Il est bon de ne pas oublier cela, quand nous lisons quelque part que les Soviets se proposent de démobiliser des soldats et quand on nous demande de prendre les choses plus facilement et de nous débarrasser de nos armes, puisque le danger est maintenant disparu. De plus, ce renforcement s'applique, non seulement à l'État soviétique lui-même, mais à ce que les dirigeants soviétiques appellent,—ils ne semblent jamais se lasser d'en parler,—le camp international du socialisme, groupement qui, bien entendu, est tout ce qu'il y a de

plus pacifique et de plus respectable, tandis que nos propres coalitions sont invariablement qualifiées, par eux, de blocs militaires agressifs.

Par conséquent, et je pense que tous les députés seront d'accord avec moi sur ce point, le monde occidental doit rester sur ses gardes. Cependant, bien que tout cela soit vrai,—et il n'y a rien de plus vrai,—il est également vrai que, depuis la mort de Staline, le gouvernement et le régime soviétiques ont commencé à écarter quelques-uns des traits les plus répugnants de leurs politiques étrangère et intérieure. Il y a eu des adoucissements à l'intérieur, et la conséquence en est, je crois, que certaines pressions internes peuvent se faire sentir en Russie et freiner l'activité des dirigeants soviétiques. Ceux-ci ont peut-être déclenché un enchaînement d'événements qui, dans des conditions normales, devrait être bien accueilli de la masse de leur population, pour qui le dynamisme de la révolution est probablement rendu à la fin de sa course. Il peut devenir de plus en plus difficile de faire marche arrière en Russie si cette évolution acquiert de la vitesse, mais il est bien peu probable que cela conduise, comme nous nous prenons parfois à le souhaiter, à la démocratie parlementaire ou à toute autre forme de démocratie, au sens où nous l'entendons, car cela est tout simplement impossible en régime communiste, et la Russie, sous ses nouveaux chefs, reste résolument communiste.

Il est aussi prématuré, je pense, de dire que les forces irrésistibles de la liberté ont été mises en branle et que cela signifie un grand triomphe pour le monde occidental. En fait, ces adoucissements et ces résultats, tant dans la métropole que dans les pays satellites, peuvent effrayer les nouveaux maîtres qui pourraient tenter de renverser la tendance et ces nouvelles tentatives pourraient donner naissance à un nouveau Staline, un nouveau Khrouchtchev ou quelqu'un d'autre, comme le vieux Staline s'était élevé sur les ruines de la nouvelle doctrine économique des années 20. Cette accession d'un seul homme au pouvoir est conforme aussi bien à la tradition slave d'autocratie qu'à ce que la doctrine communiste appelle le centralisme démocratique.

Ainsi donc, nous serions bien avisés, je pense, de bien accueillir et d'exploiter tout changement qui semble pour le mieux dans les affaires intérieures et extérieures de l'Union soviétique, sans en exagérer la portée ni se laisser leurrer par ces changements. Cependant, nous ne devons pas trop nous considérer comme engagés par notre analyse de la politique soviétique sous le régime de Staline, ni toujours laisser l'initiative aux nouveaux chefs de l'URSS durant la période que nous traversons. Ils sont effectivement très habiles à prendre l'initiative.

Nous pouvons être certains d'une chose: c'est que tout changement de cette nature,—il est certain qu'il y en a eu,—n'est pas le fait de la faiblesse ou du manque de confiance des nouveaux maîtres dans l'avenir du régime soviétique. Ils en sont certainement aussi convaincus que Staline ou ses contemporains l'étaient. Ne nous laissons pas abuser par l'illusion,—que nous sommes d'ailleurs en train de dissiper, je pense,—que l'URSS est un pays retardataire, groupant 150 millions de serfs opprimés ou que leur civilisation en est encore au stade du char à bœufs. Nous savons, en effet, que rien ne saurait être plus éloigné de la vérité.

A mesure qu'un plus grand nombre d'entre nous ont l'occasion de visiter l'Union soviétique, nous commençons à mieux saisir ce fait. Il est vrai que dans ce pays le particulier ne jouit pas du luxe que nous tenons pour du néces-

sont
ce moi
bien
i que,
com-
tiques
consé-
sentir
ut-être
males,
dyna-
peut
cette
a con-
parle-
ndons,
russie,
de la
pour le
ans la
maires
pour-
ev ou
de la
omme
e que
d'ex-
ieuses
lai ser
consi-
our le
URSS
iles à
nt de
ise ou
sovié-
ntem-
mmes
taire,
ncore
e plus
visiter
i que
éces-

saire, ni même de ce que nous considérons tout naturellement comme indis- pensable, sans y réfléchir plus avant. Mais il reste que, sur la pauvreté de la population, le régime soviétique a édifié la puissance de l'État. Il a assis sur les privations de l'individu une grande puissance nationale, une grande confiance et un grand orgueil nationaux. Les observateurs américains n'ont pas toujours, à cet égard, des vues optimistes. Les frères Alsop nous avertissent qu'il vaudrait mieux renoncer à ce petit jeu de société, qui jouit d'une telle faveur dans l'Ouest et qui consiste à rechercher d'imaginaires faiblesses chez les Soviets. Dans un article écrit par l'un d'eux il y a quelques semaines, on peut lire:

... c'est une des petites plaisanteries de l'histoire que la démonstration faite par la société soviétique de sa supériorité,—selon sa définition à elle, . . .

Une définition qui exige une puissance et une direction communistes, centralisées, autocratiques . . .

... coïncide précisément dans le temps avec la démonstration que font à leur tour les sociétés occidentales de leur supériorité, selon, encore une fois, leur définition à elles, définition, qui du point de vue britannique, argue de l'existence d'un État-providence, ou, du point de vue américain, de la surabondance quasi excessive des biens matériels. L'histoire, hélas, ne montre pas que dans une lutte pour la suprématie mondiale la victoire tienne nécessairement aux râteliers gratuits, ni même aux escadrons de Cadillacs climatisés.

Le stalinisme demeure

Assurément, la déstalinisation du régime par ses nouveaux dirigeants n'a pas affaibli la puissance ni la force de l'Union soviétique. De fait, bien qu'on ait répudié Staline, les principes essentiels du stalinisme demeurent. Ces principes sont, nous le savons: le gouvernement despotique d'un seul parti; l'enrayement de toute libre expression de la pensée et la liberté entière du gouvernement; une campagne destinée à inspirer la crainte et l'hostilité envers tout régime de gouvernement non communiste, en particulier dans le domaine de l'enseignement; la soumission du particulier à l'autorité de la cellule communiste; la confiance inébranlable dans le renversement éventuel des démocraties libres par le communisme et le refus de toute forme de liberté politique aux peuples assujétis ou aux nations satellites qui font maintenant partie du réseau politique russe aux fins d'en renforcer la puissance politique et qui doivent accepter sans réserve la domination de la junte communiste de Moscou.

Les signes d'un changement à cette situation dans les États satellites prendront de plus en plus d'importance, je l'espère. Cependant, nous n'apercevons aucun signe de changement pour ce qui est de l'absorption, par l'empire communiste centralisé, de peuples assujétis comme les Ukrainiens et les Baltes. Tant que ces peuples et certains autres demeurent sous la férule de Moscou, nous avons certes le droit de rejeter toute protestation de foi des dirigeants de Moscou dans l'autonomie et les droits des peuples. De fait, ce régime russe, ce nouveau colonialisme, est beaucoup plus terrible, beaucoup plus réactionnaire et beaucoup plus généralisé que toute autre forme de colonialisme dont parle l'histoire. En outre, il est pratiqué par des hommes qui ont réussi à se faire accepter par un trop grand nombre d'autres hommes comme les champions de la liberté nationale contre l'ancien colonialisme dont il ne reste plus aujourd'hui que des vestiges. Leurs prétentions à cet égard, au point où en est l'évolution de la liberté nationale au XX^e siècle, représentent un des mensonges les plus odieux de l'histoire.

Enfin, le stalinisme comportait le recours à des partis communistes, dans les États non communistes, en vue de l'exécution du programme de Moscou. Ces partis ont été ébranlés par le renversement de leur grande idole, Staline. Cependant, ils sont en voie de se remettre de ce choc et commencent à faire preuve, à l'égard des nouvelles directives qui leur viennent de Moscou, de la soumission traditionnelle qu'ils ont manifestée si souvent dans le passé. C'est pourquoi ils redeviennent les agents de l'Union soviétique. Leur attitude dans cette conjoncture prouvera nettement s'ils aspirent vraiment au statut national ou bien s'ils sont tout simplement, comme ils l'ont déjà été, les outils dont Moscou se sert pour les fins qu'elle a choisies.

Une question qui nous a laissés perplexes dans le passé nous plonge encore dans une plus grande perplexité aujourd'hui. Voici le problème dont je parle. Les dirigeants de Moscou ont-ils renoncé non seulement au culte des personnalités comme ils le prétendent, mais aussi au culte de la révolution internationale, au renversement par la violence de notre régime? Ils se défendent avec insistance, bien entendu, de pareil culte, de semblables desseins et de constituer un danger. Khrouchtchev, Chepilov et d'autres ont avoué et même souligné que les régimes capitalistes et socialo-communistes sont irréconciliables et que l'un ou l'autre doit disparaître. Or ils ont confiance que le leur survivra. Mais ajoutent-ils, tout cela peut s'accomplir dans la paix. Comme M. Khrouchtchev l'a dit au vingtième congrès du parti à Moscou, paroles que d'autres dirigeants soviétiques ont répétées:

Rien n'est plus absurde que la fiction selon laquelle les gens sont forcés de s'engager dans la voie du communisme sous des pressions s'exerçant de l'extérieur. Nous avons confiance que les conceptions communistes triompheront. Il n'y a pas de « rideaux de fer » ou de barrières élevés par les bourgeois réactionnaires qui pourront empêcher la diffusion chez des millions et d'autres millions encore de gens.

Voilà l'élément fabuleux et illusoire, c'est-à-dire que ces choses prennent naissance à l'intérieur, d'une façon pacifique et sans recours à la force. Nous savons tous cependant qu'aucun pays dans l'histoire n'est devenu communiste de par la volonté expresse du peuple. Chaque fois, on a recouru à la force, et c'est la force qui a été l'élément décisif. En février dernier M. Khrouchtchev a vraiment laissé sortir le chat du sac lorsqu'il a écrit,—et certains de ses collègues se sont exprimés dans le même sens au dernier congrès du parti,—ce qui suit:

Bien entendu dans les pays où le capitalisme est encore puissant, et possède une énorme force militaire et policière, il est inévitable que les forces réactionnaires s'opposent énergiquement. Dans ces pays, la transition au socialisme comportera une lutte acharnée et révolutionnaire entre les classes.

Cela signifie, en somme, que le communisme aura recours à la force lorsqu'il le jugera nécessaire et, s'il en est capable, en vue de détruire la démocratie parlementaire et d'établir la dictature du parti communiste. De fait, la nouvelle attitude de Moscou est exactement la même qu'il y a quelques années lorsque Staline a déclaré que les partis communistes seraient très heureux d'arriver au pouvoir par des moyens parlementaires, pacifiques, qu'ils emploieraient la force au besoin, mais que, de toute façon, ils s'empareraient pacifiquement du pouvoir pour les mêmes fins que s'ils s'en étaient emparés par la force.

A ce sujet voici ce qui intéresse le Canada et les autres pays. Cette affirmation signifie-t-elle que Moscou est encore disposée et tient encore à aider

tous les partis communistes étrangers dans leurs plans révolutionnaires, dans leur détermination de renverser le gouvernement parlementaire libre? A mon avis, monsieur le président, c'est là le nœud de la question et c'est par là que nous pourrions juger de la sincérité des Soviétiques. C'est à eux de nous démontrer qu'ils ne veulent plus susciter une révolution internationale. Je ne m'attends pas, et aucun honorable député non plus je pense, que les gens de Moscou et d'ailleurs abandonnent leurs idées révolutionnaires. Ce serait sans doute trop attendre d'eux. Toutefois, nous pouvons nous attendre et, en vérité, nous pouvons demander avec instance comme témoignage de leur bonne foi, qu'ils montrent qu'ils ne se mêlent pas de nos affaires intérieures. Nous n'avons à ce sujet aucune assurance ni ici ni ailleurs. Passant maintenant à un autre aspect de la politique soviétique, avons-nous quelque raison de croire que la Russie a abandonné ou négligé de quelque manière ce qui est depuis quelques années son premier objectif, l'affaiblissement ou la destruction de l'OTAN? Cet organisme est encore la cible principale des attaques soviétiques et c'est le plus grand hommage qu'on puisse rendre à sa valeur et à sa puissance. Certes, cela doit nous engager à maintenir cette force.

Revision des plans et de la stratégie de l'OTAN

Quant à l'aspect militaire du problème, il se peut fort bien qu'à cause de nouveaux événements d'ordre politique et d'ordre stratégique il y ait lieu de réviser les plans et le programme de défense de l'OTAN. Une certaine révision des plans et de la stratégie peut même s'imposer pour répondre à la situation nouvelle. Toutefois, cela ne doit pas mener à un affaiblissement du rôle préventif que jouent les forces de défense de l'OTAN.

En outre, il importe, monsieur le président, il est même essentiel que cette révision et tous les changements qui pourraient en découler, se produisent à l'intérieur des cadres de l'OTAN et découlent de discussions et d'ententes collectives. Des décisions unilatérales, sans de telles discussions et ententes, affaibliraient de même pourraient détruire l'OTAN. Nous devons donc travailler ensemble en tant que membres de cette coalition si nous voulons en préserver l'unité et la force. C'est l'essence même du concept de l'OTAN, et sans cela l'OTAN ne durerait pas bien longtemps. Et pourtant, ce genre de collaboration étroite et permanente peut se révéler plus difficile maintenant qu'auparavant au sein de l'OTAN, du fait que la crainte d'une agression militaire de grande envergure contre l'Europe de l'Ouest semble avoir diminué; c'est l'un des dangers qui nous menacent. C'est également pourquoi, monsieur le président, les aspects non militaires de cette collaboration prennent de plus en plus d'importance. Je dirais même que cette forme de collaboration, et je crois que nous commençons à la reconnaître de plus en plus, est un important facteur de la défense collective dans la nouvelle situation.

J'espère que le Comité de trois membres qui a été établi par l'OTAN parviendra à faire des recommandations dans ce domaine qui consolideront ce côté-ci de l'OTAN. Ce comité espère terminer ses travaux et soumettre son rapport en octobre.

Les Nations Unies—Désarmement

Mais bien que, monsieur le président,—et ce sera le dernier sujet que j'aborderai dans ma déclaration générale,—l'OTAN soit importante et essentielle à notre sécurité et au développement de la communauté de l'Atlantique,

les Nations Unies, avec toutes leurs désillusions et leurs faiblesses, mais aussi avec tout ce qu'elles ont réalisé et avec la force qu'elles représentent, demeurent la base de notre politique internationale générale. Une des questions les plus importantes à discuter par l'entremise des Nations Unies, à l'heure actuelle, c'est à coup sûr le désarmement. Comme le savent les membres du comité, le Sous-Comité des Nations Unies pour le désarmement, dont le Canada est membre depuis quelques années, s'est réuni à Londres le printemps dernier, et les pays occidentaux y ont soumis des propositions prévoyant la limitation et la réduction des armements par étapes, sous contrôle chaque fois. Il est vrai aussi qu'à ce moment-là notre côté a proposé qu'au début de la deuxième étape on limite les essais nucléaires, question d'intérêt capital pour nous tous, c'est compréhensible, sous la surveillance d'une division spéciale de l'organisme de contrôle international.

Lors de la réunion, l'entente n'a pu porter sur tous les points, et l'on s'est donc efforcé de conclure un accord plus limité à titre de première étape sur la voie d'une entente plus complète. L'accord limité aurait porté principalement sur les forces classiques, mais l'on a aussi pourvu aux essais nucléaires. Mais l'entente sur ce point n'était pas possible. Par suite, le Sous-Comité a soumis un rapport en juillet à la Commission, à New-York, et ce rapport, on doit l'admettre, ne visait que des progrès d'ordre strictement académique et peut-être parlementaire.

La Commission s'est réunie au complet en juillet. A cette réunion, où le Canada était représenté par mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les quatre États membres de l'Ouest du Sous-Comité ont présenté une résolution réaffirmant les six principes fondamentaux qu'ils ont acceptés en vue d'une convention sur le désarmement. Vu l'intérêt que suscite la question, il importe de définir ici ces six principes fondamentaux. Je pense que bien d'autres pays les ont trouvés acceptables. Ce sont les suivants:

1. Un programme de désarmement devrait procéder par étapes. Les progrès d'une étape à l'autre devraient dépendre de l'exécution satisfaisante de l'étape précédente et de la création de la confiance par le règlement des problèmes politiques importants.

2. Le programme devrait débiter, sous un contrôle international efficace, par des réductions importantes des forces armées à des niveaux réalisables. Il devrait y avoir des réductions correspondantes des armements de type classique et des dépenses militaires. D'autres réductions auraient lieu lorsque les conditions mondiales s'amélioreraient.

3. Le programme devrait prévoir que, à une étape appropriée et moyennant des garanties convenables, la constitution de réserves d'armes nucléaires cesserait et toute production future de matières nucléaires serait consacrée à des fins pacifiques. Avant cet avènement, il devrait aussi y avoir limitation des épreuves nucléaires.

4. Le programme devrait prévoir une forte organisation de contrôle à laquelle on conférerait le droit d'inspection, y compris la reconnaissance aérienne, et qui fonctionnerait dès le début pour se développer conformément à l'application des mesures de désarmement.

5. La démonstration préliminaire des méthodes d'inspection sur une petite échelle contribuerait à mettre au point une régie efficace et nous rapprocherait d'un accord général sur le programme de désarmement.

6. Finalement, on devrait pourvoir à la suspension du programme, en tout ou en partie, dans le cas où une puissance importante ne tiendrait pas ses engagements, ou s'il se produisait une menace à la paix aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Voilà donc, monsieur le président, le point de vue de l'Occident à la récente réunion. Je soulignerai que, dans cette proposition, que nous avons d'ailleurs appuyée, toute entente, même partielle, doit avoir des aspects nucléaires. Le représentant du Royaume-Uni à ce comité qui siégeait à New-York est allé encore plus loin et le premier ministre du Royaume-Uni a répété en substance l'autre jour à la Chambre des communes ce que M. Nutting a dit sur ce point à New-York. Voici ce qu'a dit M. Nutting:

S'il n'est pas possible de limiter les essais d'explosion nucléaire en exécution d'un traité de désarmement, nous serons prêts à essayer d'autres méthodes sans tarder ni attendre un accord sur un programme complet de désarmement.

Cela veut dire que l'abolition des explosions expérimentales s'insérerait dans le cadre d'une entente générale, mais que la limitation de ces essais pourrait commencer même en l'absence d'une telle entente. Je puis dire, monsieur le président, que nous appuyons à fond cette prise de position de la part du Royaume-Uni. Nous estimons qu'il est de la plus grande importance de hâter la limitation des armements et les solutions politiques partout où il existe quelque espoir d'en venir à une entente en ce sens avec l'autre camp. Adopter quelque autre ligne de conduite, ce serait reconnaître en principe que la sécurité repose et doit continuer de reposer simplement sur la crainte de l'anéantissement général. Cette ligne de conduite,—certaines gens disent que c'est avoir le sens de réalités mais, à mon avis, c'est un sens des réalités qui est fondé plutôt sur le désespoir,—n'est sans doute pas celle que les membres du comité ou la population du Canada voudraient nous voir adopter. A cette ligne de conduite,—qui peut être essentielle à l'heure actuelle, afin d'éviter la guerre, on pourrait substituer une chose qui est encore plus permanente et en fin de compte plus satisfaisante,—soit une ligne de conduite reposant sur la compréhension, la confiance et la collaboration mutuelles. J'espère que le Gouvernement canadien pourra jouer un rôle important dans la réalisation de cet objectif. Je suis aussi assuré que si le Canada réussit à jouer ce rôle, nous aurons l'appui non seulement de tous les membres de la Chambre, mais aussi de la population du Canada.



LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

(Suite de la page 279)

réalisent pas du jour au lendemain. Ils sont au contraire le résultat de longs et patients efforts, ce qui est particulièrement vrai à l'échelle internationale, où objectifs et méthodes doivent être adaptés à des contextes politiques, économiques et sociaux fort différents. Malgré ces obstacles, le Conseil s'enrichit d'année en année d'une expérience et de connaissances qui le rapprochent de ses objectifs. On peut avoir parfois l'impression qu'il marque un temps d'arrêt, mais de temps à autre il doit faire le bilan des progrès accomplis et se préparer soigneusement à affronter les problèmes qui l'attendent. La vingt-deuxième session représente donc un nouveau pas dans la bonne voie.

Régularisation du niveau du lac Ontario

A SA RÉUNION du 2 juillet à Montréal, la Commission mixte internationale a rendu une ordonnance complétant celle du 29 octobre 1952 par laquelle elle avait approuvé la construction, l'exploitation et l'entretien d'une usine hydro-électrique dans la section des rapides internationaux du Saint-Laurent. Dans sa première ordonnance, la Commission avait prévu qu'il serait nécessaire de mettre au point, à la lumière de renseignements qu'on obtiendrait ultérieurement, une méthode de régularisation du débit du Saint-Laurent. Aussi, s'était-elle explicitement réservée les attributions qui lui permettraient de rendre éventuellement l'ordonnance ou les ordonnances nécessaires.

Entre le 29 octobre 1952, date de l'approbation des travaux du Saint-Laurent, et l'émission de l'ordonnance supplémentaire, la Commission a procédé, par l'intermédiaire de la Commission internationale d'ingénieurs du lac Ontario, à des recherches et à des études très étendues. De plus, en vertu du renvoi du 25 juin 1952 émanant des deux gouvernements et concernant le niveau du lac Ontario, elle a tenu aux États-Unis et au Canada plusieurs audiences publiques. A la suite de ses enquêtes, la Commission a formulé à l'adresse des gouvernements des deux pays des recommandations visant à protéger en aval et en amont les intérêts de la navigation et de la propriété et, tout en respectant cet objectif, à conférer des concessions importantes aux exploitations hydro-électriques. Acceptées par les deux gouvernements, les recommandations de la Commission ont été rendues applicables par l'ordonnance supplémentaire du 2 juillet.

Cette ordonnance prévoit que le niveau du lac Ontario devra être maintenu, avec autant d'exactitude que possible, à des cotes mensuelles moyennes variant de 244 pieds en saison de navigation à 248 pieds; elle prescrit par le détail les normes à suivre pour régulariser le déversement du lac Ontario et le débit des eaux dans la section des rapides internationaux; enfin, elle expose le plan de régularisation qui pourra servir de base au calcul des profils critiques des eaux et au tracé du chenal.

Un organe de la Commission, le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent, dirigera les études portant sur la mise au point d'un plan de régularisation bénéficiant de l'aménagement progressif du chenal.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE

DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. E. H. Norman, nommé ambassadeur du Canada en Égypte, est parti le 16 août 1956 pour le Caire.
- M. F. Hudd, CBE, quitte le service diplomatique du Canada (Londres) le 6 août 1956.
- M. R. W. A. Dunn, de l'administration centrale, est affecté le 12 août 1956 à l'ambassade du Canada à Caracas.
- M. V. C. Moore, de l'administration centrale, est affecté le 13 août 1956 à l'ambassade du Canada à Moscou.
- M. D. W. Fulford, de l'administration centrale, est affecté le 17 août 1956 à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires.
- M. T. M. du M. Pope, de l'École des études orientales de Londres, est affecté le 10 juillet 1956 à l'administration centrale. Il est parti le 17 août 1956 pour l'Université de Hong-Kong.
- M. J. P. Erichsen-Brown, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté le 21 août 1956 à la légation du Canada à Varsovie.
- M. d'I.-J.-H.-G. Fortier, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 24 août 1956 à l'administration centrale.
- M. P. A. Howard, de l'administration centrale, est affecté le 28 août 1956 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. A. D. Small, de l'administration centrale, est affecté le 31 août 1956 à l'ambassade du Canada à Bonn.
- M. A. C. Smith, de l'administration centrale, est affecté le 31 août 1956 au haut commissariat du Canada à Londres.
- MM. K. A. McVey, M.F. Yalden, R. W. Clark sont entrés au Ministère le 1^{er} août 1956, à titre d'agents du service extérieur, classe 1; J. L. McAvoy y est entré le 20 août 1956, au même titre.
- M. F. G. Hooton, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Paris), est affecté le 26 juillet 1956 à l'administration centrale.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Inde

Accord visant à protéger, sur une base de réciprocité, la priorité des brevets d'invention.
Signé à Ottawa, le 30 août 1956

Royaume-Uni

Echange de Notes ayant pour objet d'étendre au Kenya, au Tanganyika, à l'Ouganda et au Zanzibar l'Accord du 5 juin 1946 tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.
Signé à Ottawa, le 2 août 1956

États-Unis d'Amérique

Convention ayant pour objet de modifier de nouveau et de compléter la Convention et le Protocole qui l'accompagne en date du 4 mars 1942 tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, modifiés par la Convention supplémentaire du 12 juin 1950
Signée à Ottawa, le 8 août 1956.

Multilatéraux

Protocole à la Convention internationale relative aux pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique signée à Washington le 8 février 1949.

Ouvert à la signature le 25 juin 1956.

Signé par le Canada le 26 juin 1956.

Protocole portant modification de la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signé à Varsovie le 12 octobre 1929.

Ouvert à la signature le 28 septembre 1955

Signé par le Canada le 16 août 1956.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Commission de statistique. Rapport de la neuvième session (du 16 avril au 2 mai 1956). E/2876, E/CN.3/225. Mai 1956. 32 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 7.

L'évolution économique en Afrique 1954-1955. Supplément à l'étude sur l'économie mondiale 1955. E/2881, ST/ECA/40. N.Y., 1956. 109 pp. Numéro de vente: 1956.II.C.3.

Comptes rendus du Congrès mondial de la population, Rome, 31 août - 10 septembre 1954. E/CONF.13/413. Volume I. Communications (Séances 2, 4, 6 et 8). 1040 pp. (Anglais-français-espagnol). \$1.50. Numéro de vente: 1955.XIII.8 (Vol. I).

Bibliographie de l'industrialisation dans les pays sous-développés. ST/ECA/37, ST/LIB/SER.B/6. 9 avril 1956. 216 pp. (Anglais-français-espagnol). \$2. Numéro de vente: 1956.II.B.2.

La cartographie mondiale, volume III-1953. ST/SOA/SER.L/3, le 14 octobre 1955. 71 pp. Numéro de vente: 1955.I.30.

Convention relative au contrat de transport international (C M R) et Protocole de signature en date, à Genève, du 19 mai 1956. 23 pp. (bil.).

UNESCO

Anthologie de la poésie ibéro-américaine. Choix, introduction et notes de Federico de Onis. Paris 1956. 391 pp. Prix: 1.750 fr. (Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série ibéro-américaine n° 9).

Toukaram. Psaumes du pèlerin. Traduction, introduction et commentaires de

G.-A. Deleury. Paris 1956. 220 pp. Prix: 690 fr. (Connaissance de l'Orient. Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série indienne).

Ueda Akinari. Contes de pluie et de lune. (Ugetsu-Monogatari) Traduction et commentaires de René Sieffert. Paris 1956. Callimard. 228 pp. Prix: 750 fr. (Connaissance de l'Orient. Collection d'œuvres représentatives, série japonaise).

b) Documents photocopiés:

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (mai 1955 - mai 1956). A/3123 (E/2887), le 16 mai 1956. 78 pp. Annexes 28 pp. Appendices I-III. (Paraitra également au supplément n° 11. documents officiels de l'Assemblée générale: onzième session).

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa huitième session du 23 avril au 4 juillet 1956. A/CN.4/104. le 7 juillet 1956. 155 pp.

Commission des stupéfiants. Rapport au Conseil économique et social sur la onzième session de la Commission, tenue à Genève, du 23 avril au 18 mai 1956. E/2891, E/CN.7/315, le 8 juin 1956. 129 pp. et annexes A-I.

Financement du développement économique. Les mouvements internationaux de capitaux privés en 1953-1955. (Rapport du Secrétaire général). E/2901, le 2 juin 1956. 92 pp. et annexe 26 pp.

Rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité au sujet du territoire sous tutelle des îles du Pacifique pour la période du 23 juillet 1955 au 14 août 1956. S/3636 le 15 août 1956. 108 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d'"Affaires Extérieures".

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Octobre 1956

Vol. 8 N° 10

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
L'Accord sur la Sarre.....	302
Tournée des journalistes de l'OTAN au Canada en 1956....	309
Visite officielle en Islande.....	310
Charte des mers.....	313
Accord relatif à l'énergie atomique	321
Convention supplémentaire sur l'esclavage	323
Réunions de l'OTAN.....	325
Impressions d'un voyage en Corée du Sud.....	327
Nominations, mutations et retraites....	330
Les Traités.....	331
Documents des Nations Unies.....	332

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

L'Accord sur la Sarre

UN ACCORD qui marque une date dans l'histoire est intervenu le 5 juin dernier à Luxembourg lorsque M. Guy Mollet, président du Conseil de France, et M. Konrad Adenauer, chancelier de la République d'Allemagne, sont parvenus à concilier les vues divergentes de leurs gouvernements sur l'avenir de la Sarre. Leurs décisions ont pris une forme plus précise et plus définitive lorsque les deux hommes d'État se sont rencontrés à Bonn, le 30 septembre 1950. L'accord revêt une importance particulière du point de vue de la solidarité atlantique et de l'avenir de l'Europe occidentale, puisqu'il élimine la cause principale des frictions survenues ces dernières années entre la France et l'Allemagne.

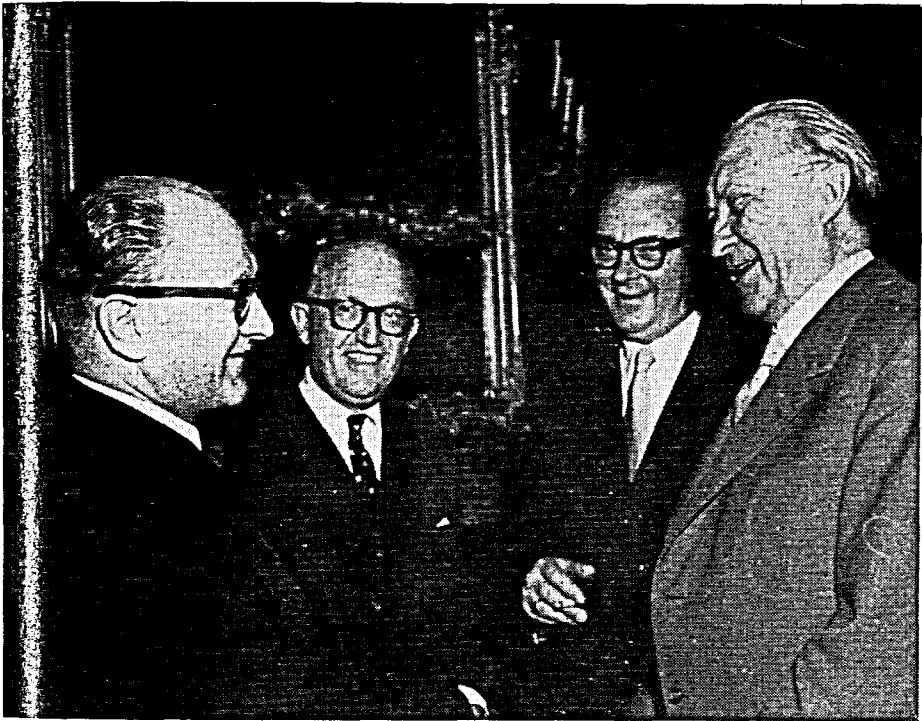
Importance de la Sarre

Territoire frontalier entre la France et l'Allemagne, la Sarre a une superficie d'environ 1,000 milles carrés; sa population, surtout allemande, atteint à peu près le million. La Sarre, un des principaux centres producteurs de charbon et d'acier au monde, est située dans le vaste bassin houiller qui englobe aussi la Ruhr, près des gisements de fer de la Lorraine dont le minerai alimente son industrie sidérurgique. La production de charbon et d'acier de la Sarre, quoique bien inférieure à celle de la France et de l'Allemagne, n'en constitue pas moins un facteur important dans les relations économiques des deux pays.

A la fin de la première guerre mondiale, l'Allemagne, comme le stipulait le Traité de Versailles, céda à la France les houillères de la Sarre à titre de réparations de guerre, et le territoire fut placé sous l'autorité d'une commission internationale relevant de la Société des nations. Quinze ans après, soit le 13 janvier 1935, un plébiscite eut lieu; les votants, soumis à une forte pression nazie, se prononcèrent dans la proportion de 90 p. 100 en faveur de la réunion à l'Allemagne. Le rattachement s'effectua six semaines plus tard, et la Sarre devait se révéler par la suite un apport des plus précieux pour la mise sur pied de la machine de guerre nazie.

Après la guerre

Au moment de la reddition inconditionnelle du régime hitlérien, au printemps de 1945, la France exigea que l'Allemagne fournisse des preuves de sa volonté de garantir la sécurité de ses voisins et de compenser les dommages qu'elle avait causés durant la guerre. La France soutint que ces preuves devaient prendre la forme d'arrangements spéciaux en vue d'une union économique franco-sarroise. Elle considérait que, si la production française s'annexait la production de charbon et d'acier de la Sarre, non seulement la disparité économique dans l'industrie de base entre la France et l'Allemagne serait fortement réduite, mais celle-ci se verrait privée d'une partie de son potentiel militaire. Cette exigence reçut l'appui entier des alliés occidentaux. En conséquence, aux termes des accords interalliés du 5 juin 1945, la Sarre fut incluse dans la zone française d'occupation en Allemagne, et la France prit des mesures immédiates pour doter le territoire d'un statut politique et économique différent de celui qui s'appliquait au reste de la zone d'occupation.



ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE

—Photo United Press

Les chefs de la France et de l'Allemagne causent ensemble après avoir signé à Luxembourg, le 5 juin, l'accord qui règle le problème de la Sarre. De gauche à droite: le président du Conseil français, M. Guy Mollet; le secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, M. Walter Hallstein; le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, M. Henrich Von Brentano; le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Konrad Adenauer.

Comme la région de la Sarre avait été lourdement endommagée durant la guerre, la population fit bon accueil, provisoirement du moins, au plan français prévoyant une union économique avec la France, jointe à un régime d'autonomie régionale. Dans la proposition française, les Sarrois voyaient entre autres avantages la reprise de relations économiques profitables avec la Lorraine ainsi qu'un moyen d'échapper au problème des réfugiés et au démantèlement d'après-guerre pratiqué par les Alliés dans le reste de l'Allemagne.

A la suite de la formation, à l'été de 1945, d'une commission administrative de la Sarre relevant du gouvernement militaire français, celui-ci autorisa en mars 1946 la reconstitution de trois partis politiques locaux: les partis chrétien-démocrate, social démocrate et communiste. Des représentants des deux premiers groupes et quelques communistes furent élus au scrutin tenu en septembre 1946 et choisis en octobre 1947 comme membres des conseils municipaux et de la nouvelle Diète sarroise. Un gouvernement sarrois responsable de toute l'administration du territoire fut alors mis sur pied, et en décembre 1947, la Diète approuvait à une majorité écrasante une constitution qui, en attendant la signature du traité de paix avec l'Allemagne, assurait l'autonomie politique de la Sarre sous la protection de la France, ainsi que l'union économique franco-sarroise. Le 10 janvier 1948, l'autorité exercée par le gouvernement militaire

français passa à un haut commissaire français dont les fonctions furent réduites en janvier 1952 à celles d'un représentant diplomatique.

Le franc devenait en novembre 1947 l'unité monétaire de la Sarre, remplaçant le mark sarrois, devise provisoire créée en 1945, et une union douanière avec la France était définitivement établie à compter du 1^{er} avril 1948. En mars 1950, le ministre des Affaires étrangères de France, M. Robert Schuman, et le premier ministre de la Sarre, M. Johannes Hoffmann, signaient une série de conventions intergouvernementales sanctionnant officiellement les arrangements politiques et économiques antérieurs et accordant à la France une concession sur les houillères sarroises pour une période de cinquante ans.

Problème franco-allemand

A partir de 1948, la situation devait se compliquer par suite de changements radicaux qui allaient survenir en Sarre, et surtout dans la position de l'Allemagne sur les plans national et international. C'est ainsi que l'on assista à la création de la République fédérale d'Allemagne, que les alliés occidentaux admirent sur un pied d'égalité dans la communauté des nations libres. Devenue membre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que du Conseil de l'Europe, la nouvelle république accédait en mai 1955 à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). L'Allemagne, qui a connu un relèvement économique des plus remarquables, s'est taillé rapidement une place importante dans les affaires mondiales.

Cette évolution devait l'amener à s'intéresser de plus en plus à la situation politique et économique de la Sarre, qui avait pendant si longtemps fait partie intégrante de son territoire. Une solution de compromis au problème sarrois s'imposait. A plusieurs reprises, la République fédérale d'Allemagne protesta formellement contre le régime politique et économique que les Français étaient en train d'instaurer dans la Sarre. Elle soutint avec vigueur qu'en attendant la conclusion du traité de paix, la Sarre demeurerait légalement rattachée à l'Allemagne et que la loi de 1948 créant une nationalité sarroise distincte était invalide. Une fois devenue membre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'Allemagne réclama l'accès économique à la Sarre sur une base de parité avec la France. Se refusant pour leur part à compromettre leur union douanière et monétaire, les Français émirent l'idée que, dans le contexte d'une intégration européenne en progrès, il était peut-être temps de doter la Sarre d'un statut « européen » spécial.

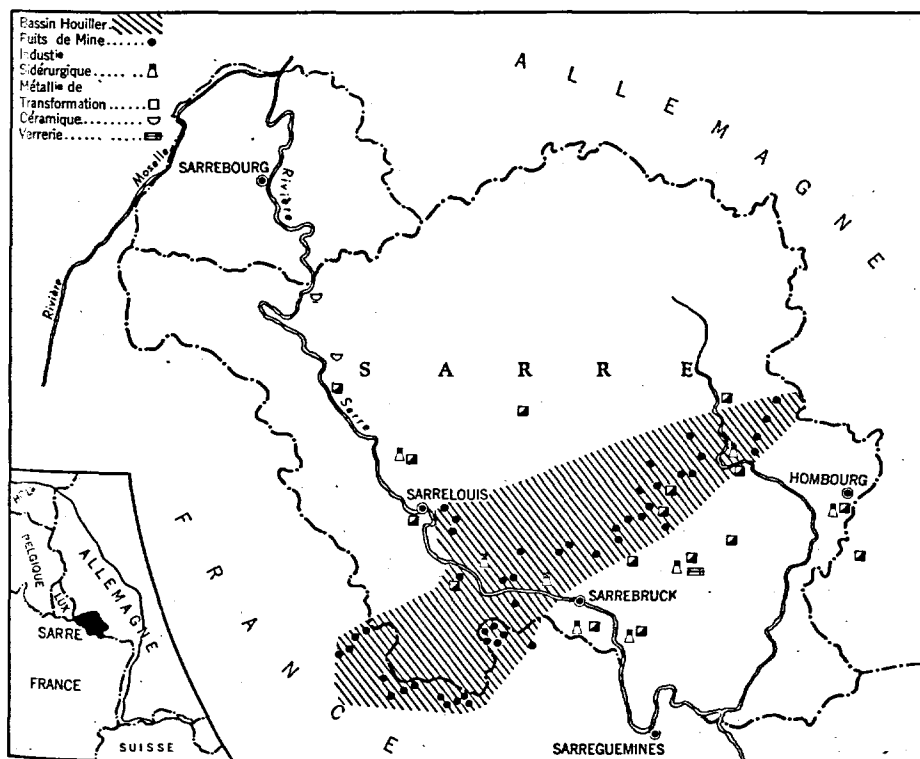
Le projet de la CED conféra à la question une importance accrue. Déjà mécontents devant la perspective du réarmement allemand, les Français étaient plus résolus que jamais d'empêcher les richesses sarroises de passer aux Allemands. Ils déclarèrent sans équivoque qu'ils ne consentiraient pas au réarmement allemand avant que ne soit conclu un accord sauvegardant leurs intérêts dans la Sarre. Cette exigence préalable à une collaboration de défense franco-allemande s'exerçant dans le cadre de l'OTAN et de l'UEO fut maintenue même après le rejet de la CED.

Européisation de la Sarre

A la suite de conversations reprises plusieurs fois, souvent sans résultat, MM. Mendès-France et Adenauer en arrivèrent finalement, en octobre 1954,

dans le cadre des Accords de Paris, à une entente sur un nouveau statut sarrois. Celui-ci prévoyait que, sous l'égide du Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale, la Sarre jouirait d'un régime d'autonomie mitigée en attendant que soit conclu le traité de paix avec l'Allemagne. Le statut serait soumis au peuple sarrois par la voie d'un referendum que surveillerait une commission composée de représentants des pays du Benelux, de l'Italie et du Royaume-Uni.

La plupart des Sarrois avaient accepté le régime en vigueur depuis 1945 en considération des avantages économiques qu'ils en retiraient. Malgré les appels pressants des leaders allemands, les partisans de l'autonomie et du rattachement à la France remportèrent une forte majorité aux élections de 1952. A partir de ce moment les choses prirent une autre tournure. En face de l'essor économique qui se maintenait en Allemagne et de la prospérité relative dont jouissait le monde, les Sarrois se sentirent économiquement moins dépendants à l'égard de la France. De plus, de nouvelles forces entrèrent en jeu. Jusqu'en juillet 1954, aucun parti ouvertement anti-autonomiste n'avait été permis. Or le statut européen projeté prévoyait que les groupes politiques jouiraient d'une entière liberté d'action avant le plébiscite; il n'interdisait que les interventions extérieures. On vit surgir de nouveaux partis: le parti démocratique sarrois et les sociaux-démocrates allemands, qui firent front commun avec les communistes contre le statut européen. Leur campagne, plutôt tapageuse, ne consista guère qu'en appels au nationalisme allemand. Ils brandissaient volontiers l'épithète de « mauvais Allemands » contre tous leurs adversaires,



notamment contre M. Hoffmann, chef du gouvernement sarrois depuis 1947. Cette tactique a donné des résultats, même si le statut européen bénéficiait de l'appui officiel de l'administration Adenauer.

Le referendum eut lieu le 23 octobre 1955, exactement un an après l'accord franco-allemand sur l'eupérisation de la Sarre. Le statut européen fut rejeté par une majorité de plus de 65 p. 100. Bien que constituant un recul pour la politique de réconciliation franco-allemande, l'événement fut accepté avec calme en France et en Allemagne. Le ministère Hoffmann ayant jugé bon de démissionner, les partis s'entendirent sur les élections à la Diète, qu'ils fixèrent au 18 décembre 1955. Après une campagne commune au nom de l'Union de la Patrie, les trois partis pro-allemands remportèrent 64 p. 100 des votes et 33 sièges sur 50.

Le gouvernement, dirigé par le premier ministre M. Hubert Ney, avec M. Heinrich Schneider comme président du Parlement, ne tarda pas à se prononcer péremptoirement pour le rattachement à l'Allemagne. Il lui était impossible cependant d'opérer un transfert de souveraineté, tout d'abord parce qu'il ne pouvait modifier la constitution sans une représentation pro-allemande des trois quarts à la Diète. De plus, les gouvernements français et allemand avaient reconnu que le rattachement à l'Allemagne exigeait non seulement le consentement français mais ceux des gouvernements américain et britannique, et que le régime économique devait resté inchangé jusqu'à ce que les négociations franco-allemandes eussent réglé pour de bon l'avenir de la Sarre.

Solution en vue

La dernière phase des négociations franco-allemandes sur la Sarre s'est ouverte à Paris le 20 février 1956 par un entretien entre les deux ministres des Affaires étrangères; celles-ci ont ensuite donné lieu pendant trois mois à bon nombre de séances. Au cours de ces entretiens, les Français ont admis que rien ne saurait prévenir le rattachement ultime de la Sarre à l'Allemagne; quant aux Allemands, ils ont reconnu la prétention française, fondée sur les accords internationaux en vigueur, selon laquelle toute solution politique devait sauvegarder les intérêts économiques de la France. Quelques points controversés furent ensuite définis, puis discutés; lentement mais sûrement, les deux gouvernements se mirent d'accord sur un grand nombre de questions. Les autorités sarroises furent informées de la marche des négociations, étape par étape.

Mettant tout en œuvre pour résoudre le reste des difficultés, les délégations des deux pays, dirigées par MM. Mollet et Adenauer eux-mêmes et comprenant les ministres des Affaires étrangères, se réunirent à Luxembourg le 5 juin dernier. A la suite de sérieuses discussions qu'animaient de part et d'autre un véritable esprit de conciliation et de solidarité européenne, Français et Allemands aboutirent à un accord sur tous les points intéressant l'avenir politique et le statut économique de la Sarre. Les deux gouvernements sont convenus que le 1^{er} janvier 1957, la Sarre serait politiquement rattachée à l'Allemagne et qu'elle lui serait économiquement intégrée après une période de transition de trois ans qui permettrait de liquider progressivement les liens économiques et monétaires avec la France. En retour, la France a obtenu le consentement de l'Allemagne à la construction, entre la Moselle et le Rhin, d'un canal dont le coût serait assumé à parts fixes par les deux États. Ce canal permettrait à la France de se procurer à meilleur compte le charbon de la Ruhr, actuellement

transporté par chemin de fer. De plus, la France recevrait pendant vingt ans 65 millions de tonnes du charbon des houillères du Warndt, qui sont situées en territoire sarrois mais dont certaines galeries débouchent en Lorraine. L'Allemagne cédera à la France, au prix de revient, 24 millions de tonnes de charbon provenant d'autres sources.

Après avoir résolu les principaux points du contentieux sarrois, les Ministres élaborèrent des directives communes destinées aux spécialistes des deux pays chargés de rédiger les traités relatifs à l'avenir économique et politique de la Sarre. Le chancelier Adenauer et le président du Conseil Mollet, après s'être rencontrés à Bonn le 30 septembre 1956, ont publié ensemble un communiqué annonçant qu'ils approuvaient les conditions précises de l'accord élaboré par les experts et que le travail de ceux-ci était presque achevé. Ils donnaient aussi à entendre que l'accord franco-allemand sur la Sarre serait signé en octobre et présenté avant la fin de l'année, pour ratification formelle, aux deux parlements. Les deux États négocient maintenant avec le Luxembourg afin d'obtenir son consentement à la construction du canal de la Moselle, le Luxembourg étant riverain de la Moselle. L'accord franco-allemand sur la Sarre, qui concilie enfin les vues divergentes de la France et de l'Allemagne, peut-être considéré comme une belle victoire pour la solidarité de l'Europe occidentale. Ainsi que l'ont souligné MM. Mollet et Adenauer, cet accord marque une étape essentielle dans la voie de l'intégration de l'Europe occidentale, en vue de laquelle d'importantes propositions sont actuellement à l'étude.



M. ST-LAURENT ET LES JOURNALISTES DE L'OTAN

Le premier ministre (au centre) recevait le mois dernier les journalistes des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au début de leur tournée de trois semaines à travers le Canada. Les journalistes qui ont participé à la tournée venaient des pays suivants: Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Italie

T
de
to
pe
im
bu
qu
fa
fa
ati
DT
né
rie
or
vis
no
me
ou
à
far
ro
de
on
me
vis
vis
Vi
à
ob
J.
M.
na
vis
Ni
ter
aél
sui

Tournée des journalistes de l'OTAN au Canada en 1956

L'ORGANISATION du Traité de l'Atlantique Nord a constaté que la plus efficace de ses initiatives, dans le domaine de l'information, paraît être la série des tournées de journalistes dans les États membres de l'Alliance. Ces tournées ont permis aux publicistes et à d'autres personnes des pays de l'OTAN qui peuvent influencer l'opinion publique de voir un peu ce que leurs partenaires contribuent à la défense commune et de se renseigner sur leurs institutions politiques, leur développement économique et leur mode de vie. Ainsi ces voyages favorisent sensiblement la compréhension mutuelle au sein de la communauté atlantique.

Le mois dernier, un groupe de dix-sept éminents journalistes de onze pays d'Europe ont passé trois semaines au Canada à l'occasion de la troisième tournée « Feuille d'érable » de l'OTAN, organisée par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense nationale, en collaboration avec d'autres organismes de l'État et du secteur privé. Cette année, la tournée au Canada visait à faire mieux comprendre aux journalistes le rôle particulier que joue notre pays dans l'Alliance atlantique et à leur permettre de constater eux-mêmes les derniers progrès économiques et industriels de l'ouest et du nord-ouest du Canada. Les journalistes ont en outre pu rencontrer des Canadiens à divers endroits du pays, depuis Montréal jusqu'à Victoria, et visiter des familles qui ont récemment émigré d'Europe au Canada.

Les visiteurs ont obtenu des détails d'ensemble sur le rôle du Canada à l'OTAN au cours d'une interview que leur a accordée à Vancouver le ministre de la Défense nationale, M. R. O. Campney, et à l'occasion d'entretiens qui ont eu lieu à Ottawa sous la direction du président du Comité des chefs d'état-major, le général C. Foulkes, et des représentants des trois armes. Afin de les mettre au courant du programme de défense du Canada, on leur a aussi fait visiter les établissements militaires de Gimli et Churchill, au Manitoba, de Victoria, en Colombie-Britannique, et de la région de Montréal.

Au début de leur tournée, les journalistes de l'OTAN ont passé deux jours à Ottawa, où ils ont été reçus par le premier ministre, M. St-Laurent, et ont obtenu des interviews du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. J. W. Pickersgill, et du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Jean Lesage. Ils ont aussi visité la Ferme expérimentale et le Conseil national de recherches.

Après s'être arrêtés à l'Exposition nationale du Canada à Toronto, et avoir visité la région fruitière de la péninsule du Niagara ainsi que les chutes Niagara, les journalistes se sont rendus à Gimli, où ils ont rencontré les aviateurs de leurs pays respectifs qui y suivent les cours de formation d'équipages aériens pour l'OTAN.

En route pour l'Ouest, les journalistes ont visité Calgary et Banff. Poursuivant leur voyage jusqu'à l'île Vancouver, ils y ont vu les établissements

(Voir la suite à la page 331)

Le premier ministre (au centre) reçoit le mois dernier les journalistes des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au début de leur tournée de trois semaines à travers le Canada. Les journalistes qui ont participé à la tournée venaient des pays suivants: Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Italie.

Visite officielle en Islande

M. LESTER B. PEARSON, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été l'invité du Gouvernement d'Islande du 24 au 27 septembre dernier. C'était la première fois depuis la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en 1949 qu'un ministre des Affaires étrangères d'un État membre s'y rendait en visite officielle.

Des liens étroits unissent le Canada et l'Islande. Il suffit d'évoquer la contribution des nombreux émigrants d'Islande au développement du Canada. Winnipeg renferme la seconde agglomération islandaise du monde et des Canadiens d'origine islandaise jouent un rôle de premier plan dans plusieurs secteurs de notre vie nationale. Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN, le Canada et l'Islande ont l'un et l'autre affirmé leur foi dans les mêmes principes et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements. De ce fait ils sont convenus de travailler à la stabilité et à la prospérité de la région nord-atlantique et de sauvegarder, en même temps que le patrimoine national, une civilisation fondée sur la démocratie, la liberté individuelle et le règne du droit.

Ce sont donc de bons amis que M. Pearson a trouvés quand il est descendu à Reykjavik le 24 septembre. Le comité de réception avait à sa tête le ministre intérimaire des Affaires étrangères d'Islande, M. Emil Jonsson. Assistaient aussi à l'arrivée de l'homme d'État canadien M. Chester Ronning, ministre du Canada en Islande, et plusieurs membres du corps diplomatique dont le doyen, M. Anderssen-Rysst, ambassadeur de Norvège. Le Gouvernement islandais a gracieusement mis à la disposition de M. et M^{me} Pearson la maison d'accueil officielle du gouvernement, où flottaient côte à côte les drapeaux islandais et canadien.

Grâce aux excellentes dispositions prises par les autorités du pays, M. Pearson a pu s'entretenir longuement avec les chefs politiques et d'autres personnalités en vue et parcourir un certain nombre de régions. Les distingués visiteurs ont été particulièrement touchés de la chaleureuse réception donnée en leur honneur par le président de la république d'Islande et M^{me} Asgeir Asgeirsson, qui leur ont aussi offert un dîner d'État à la résidence officielle du président à Bessastadir, non loin de Reykjavik. Maison coquette conçue dans le style scandinave traditionnel, la résidence s'élève sur les bords d'un de ces lacs paisibles et transparents qui caractérisent le paysage islandais. Elle est flanquée d'une chapelle historique dont les verrières comptent parmi les plus impressionnantes qu'ait produites l'art scandinave. Le décor reflète bien le caractère des Islandais, peuple paisible, vigoureux et industriel. Le dîner groupait quatre anciens premiers ministres, dont le président lui-même.

Le ministre canadien et sa suite ont visité Thingvellir, où se sont déroulées il y a mille ans les séances du premier Parlement. De ce village célèbre situé à une vingtaine de milles de Reykjavik, il ne reste plus que deux ou trois fermes et, à proximité, la chapelle traditionnelle. Il est entouré de collines et de crevasses formées de laves refroidies, vestiges d'une activité volcanique intense. On y trouve les ruines de pierre de la salle où s'assemblaient les col-



VISITE EN ISLANDE

On voit ci-dessus le président de la République d'Islande, M. Asgeir Asgeirsson, à droite, en compagnie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. L. B. Pearson, à Reykjavik, capitale de l'Islande. M. Pearson a fait une visite officielle à l'Islande les 24, 25 et 26 septembre.

lectivités qui formaient alors la nation islandaise. D'après les sages, les membres de chaque tribu ne manquaient pas, malgré les distances de s'y réunir une fois par année. Les anciens élisaient un chef dont ils faisaient le dépositaire des lois. Le chef devait permettre à tous ceux qui étaient autorisés à prendre la parole de le faire librement et devait aussi veiller à la bonne marche des débats. A plusieurs égards, il jouait au pays le rôle d'arbitre suprême et se chargeait de faire respecter les décisions prises par la majorité. Les sagas, où il est également question des usages parlementaires de Thingvellir, attestent que dès cette époque les Islandais avaient découvert les principes du régime parlementaire moderne. L'Islande a été le théâtre de ce que l'on considère comme la première expérience parlementaire, ce dont elle est fière et à juste titre.

Les visiteurs se sont aussi vivement intéressés aux méthodes d'exploitation des geysers qui parsèment la campagne. Grâce à des canalisations revêtues d'isolant thermique et à des centrales électriques, presque toute la ville de Reykjavik peut utiliser pour son chauffage l'eau de ces sources. Il en résulte de grands avantages pour l'économie de l'Islande, qui peut ainsi importer en quantités moindres le charbon et les autres combustibles qu'elle ne trouve pas sur son territoire.

Les entretiens officiels avec les dirigeants politiques de l'île ont été très fructueux; ils ont permis à M. Pearson et à ses compagnons de voyage de recueillir sur place des renseignements de nature à accroître au Canada la

compréhension des problèmes et des aspirations de l'Islande. Les représentants du Gouvernement islandais estiment qu'une exploitation rationnelle permettrait à leur pays de nourrir sans difficulté le double de la population actuelle, qui est de 150,000 âmes.

Les Islandais, qui entendent exploiter les richesses de leur pays, espèrent qu'il leur sera possible dans un avenir rapproché de développer leurs aménagements hydro-électriques, de moderniser leur agriculture, de construire une usine d'engrais chimiques et de lancer l'application d'un vaste plan de reboisement. Les arbres sont peu nombreux dans ce pays autrefois couvert de vastes forêts, selon les documents anciens. Les Canadiens ont constaté chez la plupart des Islandais une grande confiance en l'avenir de leur pays, où règne une bonne mesure de prospérité.

La population, qui a atteint un taux d'alphabétisme des plus élevés au monde, est avide de lecture. Peu de pays d'une importance comparable peuvent se glorifier d'une tradition littéraire qui soit aussi brillante et qui remonte à une époque aussi lointaine que celle des sagas médiévales.

En 1955, le prix de littérature Nobel a été décerné à un grand écrivain épique du pays, Halldor Kiljan Laxnes, pour ses vivants récits consacrés à la poésie et au mystère de la vie quotidienne que mènent ses compatriotes. Fait remarquable, quatre journaux paraissent le matin à Reykjavik, ville de 50,000 âmes.

M. Pearson a donné à la fin de son séjour une conférence de presse aux représentants de tous les journaux. Les journalistes ont témoigné beaucoup d'intérêt pour l'activité de l'OTAN et les attitudes canadiennes à l'égard de l'ONU. Le Canada entretient à l'endroit des deux organisations une confiance ferme; tant que l'ONU sera impuissante à garantir la sécurité collective, l'OTAN demeurera indispensable à ses membres, a déclaré M. Pearson en réponse aux questions des journalistes. A son avis, le Parlement et le peuple canadiens accordent toujours à l'OTAN un appui qui ne fléchit pas.

M. Pearson a ensuite tenu les propos suivants sur le rôle des Islandais au Canada: «Ceux qui sont venus s'établir au Canada ont largement contribué au développement du pays. Leur nombre s'établit à environ 25,000. Je puis affirmer sans flatterie qu'aucun groupe ethnique numériquement comparable n'a fait plus qu'eux dans les domaines de l'administration publique, de l'éducation, des arts et de la science.»

Charte des mers*

2^e Partie

SI, DANS certaines régions, ce sont la recherche et la collaboration internationale au service de la protection du poisson qui importent au premier chef, les principaux impératifs pour certains pays sont d'augmenter sans délai le rendement de la pêche et d'accroître la consommation des produits marins. La production alimentaire a plus que regagné son niveau d'avant-guerre, mais la moitié des habitants du globe ne disposent toujours que du minimum vital ou à peu près. Les protéines nécessaires à la santé et à la vitalité ne se trouvent pas en quantités suffisantes dans leurs rations alimentaires. Cette situation très grave menace encore d'empirer à l'avenir. Au rythme actuel, la population du monde doublera probablement d'ici cinquante ans. En quatre ans, elle s'accroît du chiffre de la population actuelle des États-Unis; en dix ans, de celui de l'Europe occidentale et en quatorze ans, de celui de la Chine.

Si la population augmente rapidement dans les régions où le besoin d'améliorer le régime alimentaire est le plus aigu, c'est dans les pays hautement développés, à besoins moins pressants, que la production alimentaire marque les plus fortes avances. Ainsi, depuis 1948, l'accroissement mondial de la production agricole s'est réalisé pour près de la moitié en Amérique du Nord, où se trouvent seulement 7 p. 100 de la population du globe. Le Sud-Est asiatique et l'Extrême-Orient, qui renferment la moitié de la population mondiale, sont restés presque stationnaires dans le domaine de la production alimentaire tandis que leur population augmentait à peu près du quart. Dans ces conditions, il est d'une grande urgence d'accroître les approvisionnements alimentaires. Même si la viande dépasse les moyens d'un grand nombre de consommateurs, les hommes ne tirent de la mer qu'à peu près le dixième des matières protéiques d'origine animale entrant dans leur régime. Il faut donc un effort concerté pour augmenter la consommation du poisson dans plusieurs pays, dans ceux notamment où les ressources en viande sont restreintes. Grâce à divers procédés modernes, dont la réfrigération, il est devenu possible de conserver et de distribuer de grandes quantités de poisson qui se perdraient peut-être autrement, ainsi que d'acheminer les produits de la pêche vers les marchés intérieurs. Le progrès met ainsi une nouvelle source de protéines à la portée de populations nombreuses établies loin de la mer. De son côté, l'industrie de la pêche bénéficie de nouveaux marchés. L'OAA prodigue à plusieurs pays, notamment à la Turquie et à la Yougoslavie, ses conseils techniques sur la réfrigération, le transport et la vente du poisson.

Publicité autour des produits de la pêche

Une manifestation particulièrement intéressante de l'activité de l'OAA s'est produite au Chili, où le poisson commence à prendre une place plus importante dans l'alimentation populaire. Malgré 2,600 milles de littoral et une abondance de poisson et de crustacés, la vente et la distribution en sont demeurées restreintes, en raison d'une commercialisation inefficace. Seule une

* Traduit de la *United Nations Review*; la première tranche a paru en français dans *Affaires Extérieures* du mois de septembre.

faible part des produits de la pêche était acheminée vers les régions rurales, dont la population à faible revenu manque de protéines dans son alimentation. Désireux de remédier à cet état de choses et de réduire les importations de viande, trop coûteuses, le Gouvernement du Chili a voulu connaître la richesse de ses pêcheries et, à cette fin, a demandé à l'OAA le concours d'un ichtyologue; il a demandé aussi un économiste spécialisé en vue d'améliorer les méthodes de mise en marché du poisson. Cet économiste a recouru aux moyens suivants: campagnes intensives de publicité; causeries, démonstrations, programme de vulgarisation étendu à plus de 4,000 écoles; mise sur pied, dans des centres choisis, d'entreprises pilotes destinées à répandre la consommation de produits marins à bon marché.

A l'occasion de la mission confiée à ces deux ichtyologues, on a pu constater avec quelle efficacité les gouvernements savent appuyer l'assistance technique internationale. Le Gouvernement chilien a mis sur pied un organisme spécial, qu'il a chargé de coordonner le travail des huit ministères intéressés, et il l'a doté d'un budget de cinq millions de pesos. En 1953, à titre d'expérience, on a mis en vente dans la province de Santiago des approvisionnements de poisson à bon marché, tandis qu'une campagne de publicité battait son plein avec le concours enthousiaste des services gouvernementaux, de la presse, de la radio, du cinéma, des écoles, des autorités municipales, des sociétés bénévoles, des syndicats, des régiments et des hôpitaux. D'août à octobre, la consommation de merluche a augmenté, dans la partie principale de la province de Santiago, de 45 p. 100 par rapport à l'année précédente. La campagne avait en outre pour but d'améliorer le sort des pêcheurs. Le Gouvernement a créé une coopérative au sud de Valparaiso; il se propose d'en fonder également dans d'autres centres. La campagne a déjà donné des résultats. Elle a permis de démontrer qu'il est possible d'enrichir la teneur protéique des régimes alimentaires; elle a fait connaître à de large couches de la population un nouvel aliment à prix

AIDE CANADIENNE AUX PÊCHES DE CEYLAN

Le programme mis en œuvre par le Canada dans le domaine des pêches ceylanaises atteste de façon concrète le rôle important qu'il tient dans l'application pratique du Plan de Colombo en Asie. Les objectifs du programme sont les suivants: déterminer les possibilités de peuplement des eaux côtières; étudier quelles seraient les méthodes d'exploitation tropicale les plus efficaces; démontrer la valeur d'une certaine mécanisation; contribuer à moderniser la manutention et la distribution.

La contribution totale du Canada au programme pilote, pour lequel il avait voté un crédit d'un million en 1952-1953, a été augmentée à \$1,407,000 afin de doter Ceylan d'une usine frigorifique, d'usines de réduction, d'usines pilotes auxiliaires et de matériel divers. Pour couvrir une partie des dépenses du port de pêche de Mutwal (Colombo), le Canada s'est engagé à fournir de la farine pour une somme de \$600,000 en contre-partie de laquelle sera établi un fonds équivalent de roupies. Le

Canada fournit en outre du matériel de laboratoire, d'atelier mécanique et de pêche, notamment des moteurs diesels marins, une sécherie mécanique et une conserverie pilote.

Une partie de la contribution canadienne a consisté en un chalutier de haute mer, armé d'un réservoir frigorifique, qui a permis d'accroître l'approvisionnement de l'île en poisson. Grâce à l'aide canadienne, Ceylan s'est aussi pourvu d'un entrepôt frigorifique de 500 tonnes et de deux vaisseaux de pêche à divers usages, munis d'un attirail complet.

L'usine frigorifique, le nouveau port de pêche de Mutwal, une usine de sous-produits et diverses installations auxiliaires seront bientôt terminés. L'industrie de la pêche fluviale est en progrès. Un spécialiste canadien des coopératives de pêcheurs a fait une étude et rédigé un rapport sur les villages de pêcheurs, du point de vue du développement coopératif.

rurales,
imenta-
rtations
aitre la
urs d'un
néliorer
uru aux
rtations,
ed, dans
nimation

onstater
chnique
spécial,
et il l'a
ce, on a
poisson
avec le
a radio,
les, des
nimation
antiago,
n outre
coopé-
d'autres
montrer
es; elle
t à prix

iel de
et de
diessels
t une

cana-
haute
e, qui
ement
cana-
d'un
et de
sages,

ort de
s-pro-
iaires
de la
spé-
pé-
pport
nt de



Le port de pêche de Mutwal, Ceylan

modéré; elle a assuré aux pêcheurs de nouveaux débouchés qui ne peuvent que s'accroître. Des méthodes analogues ont été mises en œuvre en Yougoslavie et au Mexique.

L'OAA est aussi venue en aide aux pêcheurs en favorisant l'amélioration de leurs méthodes de pêche, l'adoption de navires de conception nouvelle, le recours à la navigation mécanisée et aux gréements modernes. Dans les États de Bombay, de Saurashtra, de Madras, d'Andhra et du Bengale-Occidental (Inde), un architecte naval de l'OAA a participé à un programme de mécanisation; il a conçu et réalisé un chaland à moteur qui pourrait bien révolutionner la pêche dans cette région, sur les centaines de milles de côtes où les fonds sont peu profonds. Pour que la nouvelle embarcation remplace les catamarans actuels, il faudra un effort immense.

D'autres ingénieurs des pêches ont été envoyés à Ceylan, pays qui compte 60,000 pêcheurs. Pour la pêche commerciale, l'île ne disposait en 1951 que de quatre navires motorisés, dont deux chalutiers. La navigation mécanisée s'est répandue par la suite, grâce aux démonstrations organisées par les ingénieurs. Les pêcheurs ceylanais ont vite compris qu'avec ces navires ils pourraient aller en mer plus souvent et pousser plus loin leur recherche du poisson, sans avoir à se soucier des caprices du vent. Favorisée par des conditions d'achat rendues faciles grâce au Plan de Colombo, la mécanisation des navires de pêche progresse rapidement.

En 1953, l'OAA organisait le premier Congrès international des bateaux de pêche dont une session s'est déroulée à Paris et un autre à Miami. A la suite de cette conférence, un livre d'une valeur exceptionnelle, *Fishing Boats of the World*, renfermant six cents illustrations, a été publié sous la direction des spécialistes de l'OAA.

Nous avons constaté le grand intérêt de plusieurs organismes de l'ONU et des institutions spécialisées pour la mer et les navires qui la sillonnent. Quelques pays leur ont même demandé des indications sur la construction navale. Ce ne fut pas sans peine que l'Administration de l'assistance technique (ONU) donna suite à une requête, de cette nature provenant de l'Équateur, qui cherchait à faire servir ses abondantes ressources de bois d'œuvre à la construction de navires de pêche. Dans nombre de pays, la tradition de la construction navale en bois était perdue. L'ONU a finalement trouvé en Yougoslavie un artisan dont la famille s'était longtemps adonnée à ce genre de travail et qui a bien voulu mettre ses connaissances techniques au service du lointain pays d'Amérique du Sud qui en avait besoin.

Sud-Est asiatique

En matière de construction navale, l'UNESCO est une autre source de conseils techniques. Elle a envoyé à l'Inde un chariot électrique, de construction européenne, destiné à compléter le matériel du premier bassin d'essai du Sud-Est asiatique. L'UNESCO a d'autre part assuré à l'Inde les services d'un ingénieur naval danois, chargé de surveiller les essais conjointement avec des ingénieurs indiens et sous la direction de l'un d'eux, qui avait poursuivi ses études scientifiques en Suède et aux États-Unis. L'installation du bassin a exigé une grande précision technique; d'une extrémité à l'autre, la hauteur des rails du chariot s'accroît d'un millimètre et demi de façon à se conformer à la rotondité de la terre, que l'eau épouse à l'intérieur du bassin de 500 pieds.

L'ingénieur danois et un collègue suisse également envoyé par l'UNESCO ont été invités à collaborer avec des ingénieurs indiens à la solution de divers problèmes portuaires, notamment à Madras et à Calcutta. Grâce à des maquettes de ces ports réalisées par des ingénieurs indiens, on a pu reproduire en petit les cyclones qui secouent les navires sur leurs amarres à Madras et les barres qui obstruent l'entrée du port de Calcutta. Estimant pouvoir résoudre les problèmes portuaires de Mangalore en y pratiquant un chenal profond, la Station de recherche a monté une maquette du port pour s'assurer que les frais du dragage envisagé seraient opportuns et que le chenal pourrait rester ouvert en dépit des marées.

Pendant ce temps, un spécialiste hollandais, ancien officier de marine, dont les services avaient été mis à la disposition du Gouvernement indien par l'Administration de l'assistance technique de l'ONU, exécutait de son côté un autre travail portant également sur les ports. Sa tâche consistait à donner des cours sur les méthodes modernes de relevé des côtes, appliquées au littoral de l'État de Bombay; cet État doit en effet sa prospérité à l'excellent port de Bombay ainsi qu'à plusieurs ports de moindre importance qu'il y avait lieu de moderniser et d'élargir. Par suite de la mission du spécialiste hollandais, les aménagements portuaires ont été agrandis et le cabotage s'est développé, souvent d'après des plans de son inspiration ou de celle de ses élèves. En faisant ses adieux aux ingénieurs et aux topographes qui avaient travaillé avec lui, le spécialiste hollandais a bien exposé les liens qu'une tâche commune

avait cimentés entre les uns et les autres. « Le moment du départ est arrivé. Quand l'ONU me demandera si ma mission a été utile, je pourrai répondre avec conviction qu'elle le fut beaucoup, puisque j'ai formé deux équipes, capables maintenant de poursuivre la tâche par elles-mêmes. Je me réjouis de l'esprit de corps qu'elles ont acquis. En dépit des disparités linguistiques elles font preuve d'une magnifique collaboration. Les différences de religion entre brahmanes, hindouistes, djains, musulmans et chrétiens n'ont pas entravé la bonne entente. Au milieu de vous, a poursuivi le spécialiste, j'ai souvent éprouvé le sentiment que notre groupe constituait une sorte d'ONU en petit. »

Un autre spécialiste de l'ONU a aidé le royaume arabe de Jordanie à faire du petit port d'Akaba, sur la mer Rouge, un des ports les mieux équipés du Moyen-Orient. Son agrandissement et sa modernisation auront probablement des répercussions considérables sur la situation économique du pays. Depuis le partage de la Palestine, les exportations de la Jordanie sont acheminées par voie terrestre à travers le Liban et la Syrie jusqu'à la côte méditerranéenne, ce qui pèse lourdement sur l'économie nationale. Le Royaume hachémite possède des richesses minérales qui trouveront des débouchés faciles lorsqu'elles pourront être exportées par Akaba à des conditions économiques. Le spécialiste de l'ONU, travaillant de concert avec l'autorité du port d'Akaba, a eu la satisfaction de voir un nombre croissant d'océaniques mettre à profit les transformations de ce port de la mer Rouge.

L'amélioration des ports suppose des immobilisations de capitaux. La Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur a consenti des prêts d'amélioration portuaire à la Belgique, à la Turquie, à la Thaïlande et particulièrement au Pérou, où Callao constitue un des plus intéressants exemples d'améliorations portuaires réalisées avec le concours de la Banque internationale. Par le port de Callao passe le tiers des exportations du pays, dont 70 p. 100 des exportations de métaux. Les docks et les entrepôts du port étaient modernes, mais non pas le matériel, d'où lenteurs et coût élevé de la manutention. Par suite des retards exceptionnellement longs auxquels les navires étaient exposés dans ce port, la Conférence de l'Europe, du Pacifique-Sud et de Magellan avait décrété en 1951 un supplément de 25 p. 100 applicable aux tarifs du transport entre l'Europe et Callao. Un nouveau matériel, importé grâce à un prêt de la Banque internationale, a permis d'accélérer le mouvement des navires, de mettre fin aux pertes de grain sur les docks, et de réaliser d'importantes économies de devises étrangères par la suppression du gaspillage et l'élimination du supplément tarifaire.

On ne saurait parler de navires et de ports sans revenir aux gens de mer. Plusieurs pays, désireux de se doter d'une marine marchande efficace, ont fait appel aux services de l'Administration de l'assistance technique. L'Indonésie est aux prises avec certains problèmes de transport qui tiennent au caractère géographique de son territoire. La nouvelle république se compose de 3,000 îles éparpillées dans une aire aussi large que l'Atlantique. Elle a donc besoin d'une marine marchande, tant pour assurer son commerce intérieur que pour exporter ses produits. Par l'entremise de l'ONU, le Danemark s'est engagé à former dix cadets indonésiens choisis, destinés à entrer plus tard dans la flotte marchande de l'Indonésie à titre d'officiers de pont et d'ingénieurs. Les jeunes gens font au Danemark un séjour de deux ans et demi à trois ans; ils y reçoivent leur instruction sur terre et en mer. La longue expérience maritime du

Danemark leur garantit une excellente préparation à la carrière navale. Voilà un cas où, grâce à l'ONU, la mer a rapproché deux pays jusque-là sans relations directes.

Les jeunes Indonésiens serviront de liens vivants entre leur patrie et leur lointain pays de formation; ce n'est là qu'un des aspects du caractère international de la vie maritime. Les marins sont par nature agents de rapprochement entre les continents. Leur « boulot » quotidien les promène à travers le monde. Ils travaillent en concurrence avec les navires et les équipages de pavillon étranger, dont ils font souvent la rencontre. Une bonne partie de leur temps se passe à l'étranger, où ils laissent aussi une forte proportion de leurs gages. C'est pourquoi il importe beaucoup et il est relativement facile de régir par des normes internationales leurs conditions de travail.

Jusqu'à un passé encore récent, la carrière de marin se caractérisait par de mauvaises conditions de travail. L'Organisation internationale du Travail, qui s'emploie depuis sa fondation, en 1919, à instaurer la justice sociale, s'est intéressée tout spécialement au sort des marins. La victoire des forces de la liberté aurait été impossible en 1918 et en 1945 sans le courage et l'abnégation des marins marchands de nombreuses nations. Les deux fois, dès la paix rétablie, on a voulu accorder aux marins une considération spéciale; après les hostilités, l'OIT a organisé sans tarder des conférences portant sur les questions maritimes.

Sur les 103 conventions et les 98 recommandations adoptées par la Conférence du Travail, depuis sa fondation jusqu'à 1955, pas moins de 25 conventions et de 10 recommandations portent sur les divers aspects de la vie en mer; ces instruments, souvent appelés le Code international des marins, ont exercé une influence profonde dans le monde entier.



A LA RECHERCHE D'UNE PRODUCTION ACCRUE

M. A. W. Lantz, ancien directeur du programme canadien d'aide aux pêches de Ceylan, examine avec un groupe de Ceylanais un des grands filets utilisés au large de la côte. Dans le cadre du Plan de Colombo, le Canada fournit actuellement à Ceylan une aide considérable visant à rendre plus productive l'industrie nationale de la pêche, qui ne satisfait actuellement qu'à peu près le quart des besoins du pays.

Voilà
rela-
t leur
terna-
ement
onde.
villon
temps
gages.
ir par
tit par
travail,
, s'est
de la
gation
paix
ès les
ques-
Con-
nven-
a mer;
exercé

Voici quelques exemples des questions visées par le Code; âge minimum d'admission aux métiers de la mer; contrats de travail; certificats de compétence des officiers; responsabilité des propriétaires de navires en cas de maladie, d'accident ou de mort; assurance-maladie; heures de travail; rapatriement des marins congédiés à l'étranger pour cause de maladie, de blessures ou par suite d'un naufrage.

D'autres conventions portent, quelques-unes de façon fort minutieuse, sur les normes d'installation matérielle des équipages, l'alimentation et les approvisionnements, les certificats des cuisiniers de bord, les pensions, les congés payés et les visites médicales périodiques. Certaines recommandations, sans obliger cependant les États signataires aussi formellement que les conventions, ont exercé une influence marquée sur le sort des navigateurs. L'une d'elles, adoptée en 1936, tend à assurer le bien-être des marins dans les ports de mer; elle a souvent servi de modèle par la suite.

Depuis 1920, l'OIT n'a cessé de s'intéresser à la situation des pêcheurs, bien que le caractère plutôt local de certaines opérations l'ait empêchée de donner à l'étude des problèmes de la pêche la même ampleur qu'à celle des autres questions maritimes. Une recommandation de 1920 portait sur la limitation des heures de travail des pêcheurs. En 1946, la Conférence de Seattle proposait que l'on consulte les gouvernements sur la possibilité d'établir des normes internationales qui régiraient la profession de pêcheur et auraient à peu près la portée du Code international des marins; cependant aucun instrument ne s'applique encore à la vie des pêcheurs, alors que celle des autres gens de mer est régie par le Code.

Pour ce qui est de la santé des gens de mer, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé, qui s'intéressent toutes deux aux mesures à prendre en ce domaine, ont créé en 1949 un comité conjoint de l'hygiène des marins. Ce comité a étudié diverses questions, notamment les suivantes: conseils médicaux radiodiffusés aux navires en mer; contenu des coffres à médicaments; prophylactique et thérapeutique de la tuberculose et des maladies vénériennes chez les marins.

Les navires, les équipages et les passagers ne favorisent pas seulement les échanges commerciaux profitables, mais aussi le mouvement des microbes infectieux. L'histoire même des peuples en a souvent été modifiée. L'Organisation mondiale de la santé s'intéresse sans cesse aux mesures nécessaires pour protéger l'humanité contre le danger des propagations microbiennes. L'adjoint du directeur général de l'OMS, le docteur H. S. Gear, a fait la déclaration suivante: « Je souhaiterais qu'il fût possible d'évaluer en argent ou d'une autre façon concrète l'œuvre accomplie dans les divers pays du monde par les services d'épidémiologie et de quarantaine. Si comme autrefois tous les pays appliquaient les mesures de quarantaine au petit bonheur, les pertes qui résulteraient des obstacles opposés à la navigation aérienne et maritime, au transport des passagers et des marchandises, s'élèveraient à des montants formidables. Si les choses se passent autrement, c'est que la plupart des pays ont consenti à appliquer le Règlement sanitaire international (règlement n° 2 de l'OMS). »

Lorsque l'anophèle se répandit de Madagascar dans l'île Maurice, une épidémie de paludisme coûta la vie à 32,000 personnes. Le Brésil déclara 300,000 cas de la même maladie après que l'anophèle y eut été amené par

bateau, de l'Afrique occidentale. Des régions entières peuvent être envahies par des épizooties: rage du chien, encéphalite du cheval, brucellose du mouton, tuberculose bovine. Ces maladies des animaux peuvent se transmettre à l'homme. A bord des navires, les rats sont les agents de contagion infectieuse les plus connus. C'est pourquoi la dératisation des bateaux et des entrepôts prend une place importante dans l'interminable lutte contre la peste. Les insectes nuisibles ne sont pas aussi faciles à retracer: même une gerbe de fleurs présentée à un passager au moment du départ peut leur servir de véhicule.

Le progrès des épidémies était autrefois révélé par voie diplomatique; souvent un navire porteur de microbes infectieux apportait la maladie dans un pays avant même que celui-ci eût été prévenu du danger. Les premiers efforts pour réaliser un accord international en ce domaine remontent à 1831, mais c'est en 1907 seulement que l'Office international de la santé publique a été créé à Paris. Cet organisme a collaboré plus tard avec la section sanitaire de la Société des Nations, qui a mis sur pied à Singapour un bureau moderne. Aujourd'hui encore, ce bureau rassemble et diffuse les renseignements relatifs aux épidémies qui sévissent en Asie. Tous les jours, de son siège à Genève, l'OMS radiodiffuse à l'intention des autorités des ports, des navires en mer et des avions en vol, un bulletin de nouvelles relatives aux maladies pestilentielles: choléra, fièvre jaune, peste, petite vérole et typhus. En période d'épidémie ou de danger d'épidémie, sont diffusés de Genève des bulletins quotidiens sur diverses maladies, la grippe ou la poliomyélite par exemple. Grâce à ces renseignements, les services nationaux de santé peuvent éviter tout délai lorsqu'il s'agit d'appliquer ou de lever les mesures de quarantaine, puisque mettre fin au bon moment à des restrictions irritantes est aussi important que d'y recourir avec diligence lorsqu'il le faut.

C'est l'OMS qui a publié le premier code télégraphique d'épidémiologie. Conçu en français et en anglais, ce code permet la discrétion et l'économie dans l'expédition de messages officiels touchant la marche des épidémies. Il constitue l'aboutissement de trente ans d'expérimentation, puisque c'est en 1925 que la Société des Nations a commencé à diffuser ses messages de Singapour.

Le code d'épidémiologie peut être considéré en quelque sorte comme une extension du Code international des signaux, lequel depuis longtemps sert de langue commune aux marins, leur permettant de se transmettre, entre navires de différents pavillons, des messages radiophoniques ou optiques. Grâce au code d'épidémiologie et à d'autres mesures mises en œuvre avec la participation de l'OMS, les zones critiques des fléaux tels que la peste et le typhus ont été circonscrites pour de bon. Le rôle des navires dans la transmission des maladies n'a cessé de décroître depuis que les pays coopèrent dans l'application des quarantaines et que les bulletins radiophoniques de l'OMS traversent les mers pour aider à combattre le plus insidieux des ennemis de l'homme.

La mer, facteur de solidarité

L'histoire maritime des temps modernes est celle d'une collaboration croissante. Si la mer est un bien naturel entre les groupes épars de l'humanité, ceux-ci, pour en profiter pleinement, doivent surmonter par la coopération l'obstacle des différences de race et de langue. Lentement, sous la pression implacable de l'expérience, l'homme apprend qu'il est certains grands pro-

(Voir la suite à la page 324)

Accord relatif à l'énergie atomique

LES GOUVERNEMENTS du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis ont conclu un accord prévoyant l'échange de leurs droits sur les inventions et découvertes du domaine de l'énergie atomique pour lesquelles un de ces gouvernements possédait ou avait demandé des brevets dans un ou plusieurs des autres pays au 15 novembre 1955.

Les représentants des trois pays ont signé l'accord à Washington le 24 septembre. M. Arnold D. P. Heeney, ambassadeur aux États-Unis, a apposé sa signature au nom du Canada.

L'accord triparti vise à permettre, à l'intérieur de chaque pays, l'utilisation des inventions par le gouvernement ou l'industrie sans ingérence de la part des autres gouvernements. Il s'agit d'une « cession réciproque » de droits en vertu de laquelle chaque gouvernement cède aux cosignataires les droits, titres et intérêts qu'il possède dans leurs pays. Chaque gouvernement cédant conserve, à ses propres fins ou aux fins de la défense mutuelle, une licence acquittée, non exclusive et irrévocable pour chaque invention.

L'échange accorde pleins droits à chaque gouvernement dans son pays respectifs et l'autorise à délivrer des licences à l'industrie conformément à sa politique nationale. Une clause de non-discrimination oblige chaque gouvernement à délivrer des licences aux ressortissants des autres gouvernements aux mêmes conditions qu'à ses propres ressortissants.

On s'attend qu'en éliminant toute question de violation de brevets l'accord soit particulièrement avantageux pour les industries nucléaires privées, qui sont en expansion dans chacun des pays signataires. Les compagnies se livrant à la production domestique n'auront besoin que de licences délivrées par leurs gouvernements respectifs et, grâce à la clause de non-discrimination de l'accord, les sociétés d'un pays qui font des affaires dans l'un des autres pays ou dans les deux seront à l'abri de toutes mesures discriminatoires de la part des gouvernements des autres pays.

Sont visés par l'accord toutes les inventions et découvertes sur lesquelles portent les brevets ou demandes de brevets remontant au plus tard au 15 novembre 1955 et appartenant aux deux catégories suivantes:

La première comprend les inventions dites du CPC (Combined Policy Committee), suscitées par la collaboration du temps de la guerre entre les trois gouvernements. Les auteurs de ces inventions ont cédé leurs droits aux gouvernements qui les employaient; les droits de brevets s'y rapportant, obtenus ou faisant l'objet d'une demande, ont été réservés en attendant que soient départagés les intérêts des trois gouvernements.

La seconde catégorie comprend les inventions et les découvertes qui, bien que faites dans le cadre de l'arrangement coopératif, ont été mises au point indépendamment et appartiennent à un seul gouvernement.

Le 15 novembre 1955 a été choisi comme date limite pour des raisons de commodité. L'accord tend à appliquer l'échange des droits à la période au

cours de laquelle les travaux nucléaires étaient, dans l'ensemble, monopolisés par l'État dans chacun des trois pays. Il n'engage nullement les gouvernements pour l'avenir.

Les inventions dites du CPC sont au nombre d'une cinquantaine; plusieurs ont fait l'objet de demandes de brevets dans chacun des trois pays. Le nombre des brevets ou demandes de brevets se rapportant à des travaux exécutés en dehors de l'arrangement coopératif du temps de guerre s'élève à plusieurs centaines. Comme plusieurs de ces demandes sont encore revêtues d'une cote de sécurité, le nombre des brevets accordés jusqu'ici est forcément limité.



VISITEUR ROYAL

S.A.R. le prince Savang Vatthana, prince héritier du Laos, a fait sa première visite au Canada du 21 au 23 septembre. On le voit ci-dessus en compagnie du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jules Léger.

Convention supplémentaire sur l'esclavage

LES PLÉNIPOTENTIAIRES de 51 pays se sont réunis à Genève, du 13 août au 9 septembre, pour rédiger une convention supplémentaire sur l'esclavage. Huit autres pays se sont fait représenter par des observateurs.

La conférence avait été recommandée par un comité spécial que le Conseil économique et social de l'ONU avait mis sur pied en 1949, avec mandat de dresser un rapport sur l'esclavage ou les institutions et les pratiques analogues. Dans son rapport publié en 1951, le comité constatait que dans certaines régions l'esclavage sous diverses formes était encore répandu, et proposait l'élaboration d'une convention supplémentaire qui permettrait de faire disparaître les formes rudimentaires d'esclavage encore en usage, de même que les pratiques analogues non visées par la Convention internationale de 1926. (Cette convention sur l'esclavage a été ratifiée par 46 pays, dont le Canada; celui-ci était aussi du nombre des 30 pays qui ont ratifié le protocole de 1953 transférant à l'Organisation des Nations Unies les fonctions exercées par la Société des Nations en vertu de la Convention de 1926).

La conférence a été présidée par M. Calderon Puig (Mexique). Les fonctions de premier vice-président et de second vice-président ont été remplies par MM. Marc Somerhausen (Belgique) et K. V. Padmanabhan (Inde).

Au cours de la conférence, un article du *Times* de Londres a soulevé certaines controverses. S'appuyant sur des chiffres fournis par la Société anti-esclavagiste du Royaume-Uni, l'auteur y prétendait qu'environ onze millions de personnes vivaient actuellement dans un état d'esclavage, dont un demi-million dans des conditions de bétail humain en Arabie et huit millions en seravage au Pérou, en Équateur et en Bolivie. Cependant les principaux motifs de litige résidaient dans deux clauses du projet de convention soumis dans sa forme primitive par le Royaume-Uni et étudié comme principal document de travail par la conférence. Ces deux clauses tendaient à assurer; 1) le droit d'inspecter les navires qui pourraient être soupçonnés de transporter des esclaves dans les eaux baignant l'Arabie; 2) l'application de la Convention dans tous les territoires non autonomes, sous tutelle, coloniaux et autres territoires non métropolitains dont les relations étrangères relèvent d'un autre pays, sauf lorsque les lois ou les usages constitutionnels de l'État partie ou de la région exigent le consentement préalable du territoire non métropolitain.

Les deux clauses ont soulevé les critiques des pays communistes, arabes et de quelques pays d'Asie qui ont prétendu que la première était entachée de discrimination contre certains États arabes et que la seconde dégageait les pays métropolitains de toute obligation quant à l'application immédiate de la convention dans les territoires dépendants. Le Royaume-Uni et la France ont soutenu de leur côté que la convention serait privée d'une bonne part de son efficacité si le droit d'inspection en était exclu, et que les dispositions prévoyant son application graduelle étaient nécessaires, puisqu'ils ne sauraient imposer arbitrairement des réformes sociales dans les États placés sous leur protection

ni dans les dépendances largement dotées d'autonomie interne. La solution de compromis finalement adoptée comportait l'abandon du droit de perquisition et une disposition aux termes de laquelle les pays métropolitains intéressés s'emploieraient à obtenir, dans un délai de douze mois après avoir signé la convention, le consentement des territoires non métropolitains. Les États métropolitains signant la convention sont tenus de déclarer à quelles régions non métropolitaines elle s'appliquera *ipso facto* par suite de la signature.

La convention supplémentaire finalement adoptée par la conférence renferme le dispositif suivant:

- 1) Chacun des États parties à la convention prendra toutes « les mesures, législatives et autres, qui seront réalisables et nécessaires pour obtenir progressivement et aussitôt que possible » l'abolition de diverses pratiques telles que la servitude pour dette, le servage, le mariage forcé et l'exploitation d'enfants adoptés ou quasi adoptés;
- 2) Les pays ratifiants fixeront, là où il y aura lieu, des âges minimums appropriés pour le mariage;
- 3) Le fait de transporter ou de tenter de transporter des esclaves d'un pays à un autre constituera une infraction pénale;
- 4) Tout esclave qui se réfugie à bord d'un navire d'un État partie à la convention sera libre *ipso facto*;
- 5) Le marquage au fer rouge ou autrement, la mutilation et le fait de réduire autrui en esclavage ou d'inciter autrui à se livrer ou à livrer comme esclave une personne à sa charge, constitueront des infractions pénales;
- 6) Tout différend concernant l'interprétation ou l'application de la convention, qui ne serait pas réglé par voie de négociation, sera soumis à la Cour internationale de Justice à la demande de l'une des parties au différend.

La convention supplémentaire a été signée le 7 septembre par les plénipotentiaires de 30 pays, M. R. H. Jay, de la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies, a signé pour le Canada.

CHARTE DES MERS

(Suite de la page 320)

blèmes que seule la coopération lui permet de résoudre. Il découvre qu'il ne peut atteindre son plein développement qu'en contribuant au bien commun et en acceptant, en toute humilité, ce qu'il peut recevoir d'autrui.

Au cours de cette évolution, la mer continuera d'influencer l'homme dans ses déplacements et ses attitudes. A voir les choses de haut, on constatera peut-être que le plus grand service qu'elle lui aura rendu aura été de le réduire dans son orgueil personnel et de lui indiquer un moyen de surmonter ses préjugés et son étroitesse d'esprit.

C'est donc de plus d'une façon que les mers rapprochent les diverses races de la terre.

Réunions de l'OTAN

LE CONSEIL DE L'OTAN ET LA CONSCRIPTION EN ALLEMAGNE

Lord Ismay, secrétaire général de l'OTAN, a convoqué le Conseil de l'Atlantique Nord le 28 septembre pour examiner d'urgence les répercussions de la décision du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de limiter la durée du service militaire dans ce pays à douze mois.

Voici le texte partiel du communiqué publié à l'issue de la réunion:

Le Conseil s'est inquiété des conséquences que pourrait avoir cette décision sur l'aptitude de la République fédérale d'Allemagne à s'acquitter des obligations qu'elle a accepté d'assumer et sur l'efficacité militaire de l'Alliance dans son ensemble. La complexité des armes modernes et la rapidité prévue des opérations dans une guerre moderne exigent des forces entraînées et constamment prêtes à décourager l'agression. Les autorités militaires de l'OTAN n'ont pas caché qu'il serait difficile, sinon impossible, d'atteindre cet objectif avec un service militaire de douze mois seulement. Le Conseil a toujours été d'accord avec les autorités militaires sur ce point.

Le représentant de l'Allemagne a souligné au Conseil la résolution de son gouvernement de s'acquitter, aussi bien quantitativement que qualitativement, des engagements militaires qu'il a accepté de contracter envers l'OTAN. Il a précisé que, pour compenser la réduction d'efficacité qu'un service militaire de douze mois seulement entraînerait, son gouvernement avait notamment l'intention de porter de 230,000 à 300,000 hommes l'élément de carrière de ses forces militaires.

Le Conseil a noté que le Gouvernement de la République fédérale était conscient du problème et a pris connaissance des mesures par lesquelles il s'efforçait de le résoudre. Il a également pris note de la déclaration de la République fédérale selon laquelle celle-ci se propose de s'acquitter, aussi bien quantitativement que qualitativement, des engagements qu'elle a contractés en ce qui concerne sa contribution aux forces de l'OTAN. Le Conseil suppose en conséquence que la République fédérale prendra toute mesure supplémentaire qui sera nécessaire pour s'acquitter de ses engagements et qu'elle tiendra le Conseil au courant de ses plans. Le Conseil reste cependant inquiet des conséquences que peuvent comporter les décisions de la République fédérale. Le Conseil a prié le représentant permanent de la République fédérale de faire part immédiatement à son gouvernement de l'inquiétude du Conseil.

RAPPORT DU COMITÉ DES TROIS

Le 22 septembre, le Comité des Trois du Conseil de l'OTAN, composé de MM. Gaetano Martino, ministre des Affaires étrangères d'Italie, Halvard Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège, et Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a terminé une série d'entretiens avec les représentants des autres gouvernements membres de l'OTAN. Voici un extrait du communiqué de presse publié par l'OTAN le 24 septembre:

Ces entretiens constituaient une partie de la tâche assignée au Comité par le Conseil de l'Atlantique Nord à sa réunion de mai 1956. Les trois ministres furent alors priés « de conseiller le Conseil sur les moyens de renforcer et d'élar-

gir parmi les pays de l'OTAN la coopération dans les domaines non militaires et de resserrer l'unité au sein de la Communauté atlantique ».

Représentés pour la plupart par leurs ministres des Affaires étrangères, les gouvernements invités à s'entretenir avec les Trois ont apporté à ces derniers une aide des plus précieuses, leurs points de vue dénotant l'attention soutenue qu'ils accordent au travail du Comité. Ils ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'en arriver à une large mesure d'entente sur les moyens pratiques de réaliser les objectifs énoncés dans le mandat du Comité.

Le Comité a été également heureux de recevoir l'aide et les avis du personnel international de l'OTAN et de conseillers particulièrement au courant de certains domaines d'activité non militaire sur lesquels portaient les conversations.

Se fondant sur leurs propres enquêtes, sur les réponses écrites des gouvernements au questionnaire que leur avait adressé le Comité et sur les entretiens récents, les ministres ont entrepris la rédaction d'un rapport qu'ils s'attendent de terminer pour leur réunion de novembre à New-York, avant la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'ouvrira prochainement. Le document qu'ils présenteront alors aux gouvernements de l'OTAN sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil lors de la réunion annuelle en décembre.

DÉCLARATION SUR LA VENTE D'AVIONS À ISRAËL

Le premier ministre du Canada, M. St-Laurent, a fait, la déclaration suivante au sujet de la vente de 24 avions à Israël:

Après avoir fait, avec certains gouvernements amis, un examen complet et fructueux du problème, le Gouvernement canadien a conclu qu'il serait mal fondé de refuser au Gouvernement israélien l'autorisation, sollicitée récemment, d'acheter pour la défense d'Israël des avions intercepteurs de fabrication canadienne. Le Gouvernement a été largement influencé dans sa décision par le fait qu'un pays voisin d'Israël a reçu dernièrement de l'Union soviétique un grand nombre de chasseurs à réaction et surtout un nombre élevé de bombardiers à réaction modernes. De son côté, Israël ne possède aucun appareil de ce genre.

Israël a donné l'assurance qu'il utiliserait les intercepteurs canadiens uniquement pour sa défense, en cas d'agression.

L'approbation de la demande de 24 avions F86, présentée par Israël, sera valable pendant six mois, période qui devrait suffire à la construction et à l'expédition des appareils. Si, au cours de ce délai, un changement de la situation justifie l'annulation ou le report de la partie de la commande non exécutée, des mesures seront prises en ce sens.

Impressions d'un voyage en Corée du Sud

par T. F. M. Newton

Les Canadiens liront avec intérêt ce récit de M. Newton, ministre-conseiller à Tokyo. Il décrit la visite que l'auteur et M^{me} Newton ont faite à deux orphelinats et à une école de la Corée du Sud. Des écoliers de la Colombie-Britannique ont contribué de l'argent pour la construction de l'école et un missionnaire canadien est directeur du personnel d'un des orphelinats.

Orphelinat Buk-han-san

L'orphelinat Buk-han-san, situé dans la banlieue de Séoul, a acquis une certaine renommée depuis la guerre comme pépinière de jeunes virtuoses. Dans des classes modernes dont la construction a été financée par des unités américaines en Corée, un groupe de cinquante à soixante enfants joyeux apprennent l'harmonie chorale à trois parties et, sur un piano au timbre assez métallique, de la musique variée, allant des pièces de Bach à *Arirang*, chanson folklorique coréenne. Un concert spécial avait été préparé à notre intention. Le chant, d'une qualité remarquable, était grave et plein, et nous avons exprimé notre reconnaissance envers les professeurs et les élèves non seulement en paroles mais aussi par un cadeau de friandises.

Aide offerte par des enfants canadiens

L'École d'enfants Song Nim, située dans la banlieue d'Inchon, est toutefois d'un intérêt particulier pour des Canadiens. M. Ken Marshall, secrétaire canadien de l'Association coréenne des organisations bénévoles, fournit à ce sujet les précisions suivantes:

Soucieuse de découvrir les besoins les plus urgents, M^{lle} Lotta Hitschmanova, directrice du *Unitarian Service Committee of Canada*, a décidé, au cours de son voyage en Corée, que Song Nim méritait de l'aide et, de retour au Canada, elle a lancé la souscription à laquelle les écoliers de la Colombie-Britannique ont contribué \$3,500 pour les premiers frais de construction. Cette souscription s'est faite sur la recommandation du ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Chaque classe a donné 50 cents.

De plus, la Commission des écoles publiques d'Ottawa a lancé une souscription en vue de recueillir des fonds pour aider à meubler de nouveau quatre autres « écoles gratuites ».

L'École Song Nim, située dans une partie délabrée du port, est dirigée par l'Armée du Salut, dont les membres ont surveillé la première construction. Le dimanche, son unique grande salle sert d'église interconfessionnelle. Comme le Gouvernement de la République de Corée impose des frais de scolarité à tous les élèves de ses propres écoles publiques, nombreux sont ceux qui cherchent à se faire admettre dans les quelques écoles « gratuites », telles que Song Nim. Le choix des enfants pour cette petite école d'Inchon se fait surtout



CANADIENS EN CORÉE DU SUD

Groupe de Canadiens photographiés avec une religieuse de la Corée du Sud à l'occasion d'une visite qu'ont faite à l'orphelinat de Saint-Paul-de-Chartres (Séoul) M. T. F. M. Newton, ministre-conseiller à l'ambassade du Canada à Tokyo, son épouse et M. Ken Marshall, secrétaire canadien de l'Association coréenne des organismes bénévoles. Trois missionnaires canadiens en Corée du Sud les accompagnent. De gauche à droite: une religieuse coréenne, la R.S. Bernadette, le R.P. Bellerose, M^{me} Newton, M. Newton, la R.S. Marie-Pauline et M. Marshall.

M. et M^{me} Newton ont dans leurs mains des présents reçus des enfants de l'orphelinat.

parmi les plus mal partagés de la fortune. Si le petit groupe d'enfants pauvres auxquels nous avons fait une visite n'avaient pas été acceptés pour l'École Song Nim, il est probable qu'ils n'auraient pu obtenir aucune instruction primaire.

Les membres coréens et étrangers de l'Armée du Salut avaient été prévenus de notre visite et, lorsque nous sommes arrivés en compagnie du capitaine A. Neguchi, brillant médecin militaire canadien d'origine japonaise du Détachement sanitaire canadien d'Inchon, l'instituteur, jeune homme sérieux qui nous a fait un accueil très cordial, avait disposé des élèves en deux rangs dans la cour de l'école. Après les chants habituels, j'ai exprimé notre plaisir et, de la part des écoliers de la Colombie-Britannique, je leur ai dit que des enfants canadiens vivant très loin d'eux, de l'autre côté du Pacifique, avaient tellement tenu à les aider à se faire instruire qu'ils avaient contribué l'argent nécessaire à la construction de cette école. Après qu'un membre coréen de l'Armée du Salut eut traduit nos paroles, nous avons visité l'intérieur du bâtiment, qui consiste en une salle unique sans pupitres, et interrogé l'instituteur au sujet de son travail. M^{me} Newton s'est mêlée aux enfants, puis elle leur a offert un cadeau personnel. Les membres de l'Armée du Salut, l'instituteur et les enfants ont paru extrêmement reconnaissants de notre brève visite, et ma femme et moi avons été heureux d'avoir l'occasion de leur rappeler l'intérêt que les Canadiens prennent à leur bien-être.

Orphelinat de Saint-Paul-de-Chartres

Un autre matin, M. Marshall nous a conduits dans sa jeep à l'orphelinat catholique de Saint-Paul-de-Chartres, où une visite était prévue. Là s'étaient réunis non seulement un groupe nombreux d'orphelins coréens et de sang mixte (c'est-à-dire des enfants de soldats américains et de mères coréennes) mais aussi, pour cette occasion spéciale, les trois seuls missionnaires canadiens-français de la Corée du Sud: la R.S. Bernadette, autrefois de Beauceville (Québec), qui dirige l'orphelinat de Séoul, la R.S. Marie-Pauline, qui avait fait le voyage difficile de Taegu, à 150 milles de distance, et le R.P. Bellerose, de St-Ambroise (Québec), qui était venu de Taejon, à une centaine de milles de Séoul. La sœur Marie-Pauline, autrefois de Carleton (Nouveau-Brunswick), dirige un autre orphelinat de Saint-Paul-de-Chartres à Taegu. Le Père Bellerose a la charge d'une paroisse à Taejon.

D'une manière assez cérémonieuse, M^{me} Newton, M. Marshall et moi-même avons été conduits à l'estrade d'une des grandes classes de l'orphelinat pour assister à un programme spécial de chants, d'allocutions et de danses coréennes donné par les enfants. Par la suite, deux petites filles en costume coréen ont présenté à M^{me} Newton des fleurs, un rouleau et un échantillon de travail à l'aiguille coréen. La sœur Bernadette a traduit nos paroles de remerciement.

Au cours d'une conversation agréable, la sœur Bernadette m'a raconté en détail un incident qui fait honneur au lieutenant-colonel W. R. I. Slack, aujourd'hui décédé, et au Détachement sanitaire canadien. Pendant les grands froids de décembre dernier, le Père Bellerose avait terriblement besoin, à Taejon, de charbon et d'autres provisions. En apprenant cela, la sœur Bernadette a sollicité l'aide du colonel Slack, qui a réussi à obtenir dix tonnes de charbon on ne sait où et a offert d'envoyer des officiers et des hommes faire une « manœuvre en campagne » qui leur permettrait de transporter le combustible à travers Séoul et de là au Père Bellerose à Taejon, à une centaine de milles plus loin. Une fin de semaine avant Noël, deux officiers et neuf hommes sont montés dans trois camions et deux jeeps, ont pris le petit déjeuner avec la sœur Bernadette et les autres religieuses de l'orphelinat de Séoul, et ont persuadé la sœur Bernadette de les accompagner dans leur mission de secours. Bien que cette expédition ne pût guère être appelée selon le protocole militaire strict une « manœuvre en campagne », c'était un geste humanitaire de la part du colonel Slack, de ses officiers et de ses hommes, et la reconnaissance du Père Bellerose et de la sœur Bernadette était mêlée de fierté canadienne.

La brève visite que nous avons faite à ces enfants et aux trois admirables missionnaires canadiens venus de diverses parties de la Corée du Sud nous a donné une grande satisfaction personnelle. Ils nous ont reçus d'une façon extrêmement cordiale et le plaisir qu'ils ont paru tirer d'une visite du représentant du Gouvernement canadien nous a amplement récompensés de notre déplacement. Je ne manquerai pas d'aller voir la sœur Bernadette quand je retournerai à Séoul.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- Le lieutenant-général M. A. Pope, C.M., C.B., ambassadeur en Espagne, se retire du service diplomatique du Canada le 20 septembre 1956.
- M. J. M. Teakles, de l'administration centrale, est affecté le 2 septembre 1956 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. K. B. Williamson, de l'administration centrale, est affecté le 3 septembre 1956 à l'ambassade du Canada à Santiago.
- M. H. T. W. Blockley, de l'administration centrale, est affecté le 4 septembre 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J. R. McKinney, de l'administration centrale, est affecté le 4 septembre 1956 au Collège de la Défense nationale de Kingston.
- M. C. E. Glover, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté le 4 septembre 1956 à l'administration centrale.
- M. R. Y. Grey est entré au Ministère le 4 septembre 1956 à titre d'agent du service extérieur classe 4.
- M. R. S. MacLean est entré au Ministère le 4 septembre 1956 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. C.-C.-E. Châtillon, de l'administration centrale, est affecté le 4 septembre 1956 au Collège de la Défense nationale de Kingston.
- M. V. G. Turner, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 7 septembre 1956 à l'administration centrale.
- M. d'I.-H.-G. Fortier, de l'administration centrale, est affecté le 10 septembre 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. L. H. B. Peebles, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 12 septembre 1956 à l'administration centrale.
- M. J. A. Beesley est entré au Ministère le 17 septembre 1956 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. O. G. Stoner, de l'administration centrale, est affecté le 20 septembre 1956 à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. M.-P.-F. Dupuy, de l'administration centrale, est affecté le 22 septembre 1956 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. P. G. R. Campbell est nommé commissaire à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle à Vientiane le 22 septembre 1956.
- M. J. R. Maybee, de l'administration centrale, est affecté le 27 septembre 1956 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. J. R. Francis, de l'administration centrale, est affecté le 28 septembre 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J. R. Cadwell, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 23 août 1956 à l'administration centrale.
- M. J.-L. Delisle, de la légation du Canada à Varsovie, est affecté le 29 août 1956 à l'administration centrale.
- M. E. R. Rettie, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté le 29 août 1956 à l'administration centrale.
- M. D. C. Reece, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 31 août 1956 à l'administration centrale.
- M. A. D. Ross, du consulat général du Canada à New-York, est affecté le 31 août 1956 à l'administration centrale.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Ottawa le 30 septembre 1955.

Ratifié à Copenhague le 5 septembre 1956.

En vigueur le 5 septembre 1956.

France

Échange de Notes concernant les dispositions relatives à l'inhumation en France des corps des membres des forces canadiennes et de l'élément civil.

Signé à Paris le 4 septembre 1956.

En vigueur le 4 septembre 1956.

Turquie

Échange de Notes portant renonciation, sur une base de réciprocité, aux droits perçus sur les visas de non-immigrants

Signé à Ankara le 21 août 1956.

En vigueur le 21 septembre 1956.

Union Sud-Africaine

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Ottawa le 28 septembre 1956.

Multilatéraux

Accord international sur le blé de 1956.

Signé le 16 mai 1956

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 26 septembre 1956.

En vigueur le 16 juillet 1956, à l'exception de la deuxième partie qui entra en vigueur le 1^{er} août 1956.

Accord entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour disposer des droits afférents aux inventions du domaine de l'énergie atomique.

Signé à Washington le 24 septembre 1956.

Entré en vigueur le 24 septembre 1956.

Convention supplémentaire sur l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage.

Signé à Genève le 7 septembre 1956.

TOURNÉE DES JOURNALISTES DE L'OTAN AU CANADA EN 1956

(Suite de la page 309)

militaires et des usines de la côte du Pacifique et ont été témoins de travaux d'exploitation forestière. A Vancouver même, ils ont visité la cale sèche de Burrard ainsi que les demeures de plusieurs familles d'immigrants qui sont arrivés au Canada après la guerre. En revenant vers l'Est, les journalistes ont passé deux jours à Edmonton, où ils ont fait une tournée des gisements pétroliers, des raffineries et autres usines de la région. Ils se sont ensuite rendus à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, où ils ont visité la mine d'or Giant. Plus tard à Fort-Churchill, Manitoba, ils ont vu les aménagements de défense ainsi qu'une installation de lancement de fusées. La tournée s'est terminée par un séjour d'une quarantaine d'heures à Montréal, où le plus important article de leur programme a été la visite des travaux de canalisation du Saint-Laurent, près de la ville.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1955 et rapports du Comité des commissaires aux comptes. A/3124. N.-Y., 1956. 57 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 6.

Projet de budget pour l'exercice financier 1957 et annexe explicative. A/3126. N.Y., 1956. 117 pp. \$1.25. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 5

Rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. A/3127. N.Y., 1956. 26 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 15.

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 16 juin 1955-15 juin 1956. A/3137. N.Y., 1956. 131 pp. \$1.25. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 1.

Rapport annuel du Comité de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. A/3146. N.-Y., 1956. 25 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 8

Premier congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Genève, 22 août-3 septembre 1955. (Rapport préparé par le Secrétariat). A/CONF.6/1. Mai 1956. 109 pp. \$1.25. Numéro de vente: 1956.IV.4.

Les ressources mondiales en minerais de fer. Inventaire des gisements et traitement des minerais. E/2655, ST/ECA/27. N.-Y., 1955. Octobre 1954. 362 pp. \$3. Numéro de vente: 1954.II.D.5.

Les métaux non ferreux dans les pays sous-développés. E/2798, ST/ECA/36. N.Y., octobre 1955. 143 pp. Numéro de vente: 1955.II.B.3.

Résolutions de la vingt-deuxième session du Conseil économique et social (Genève, 9 juillet-9 août 1956). E/2929. 25 p. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 1.

Le commerce international en 1955. Les parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, mai 1956. 265 pp. \$1.50. Numéro de vente: GATT/1956-2.

BIT

Les aspects sociaux de la coopération économique européenne. Rapport d'un groupe d'experts. Genève, 1956. 212 pp. \$1.50. (Études et documents, Nouvelle série, n° 46).

Compte rendu des travaux de la première Conférence régionale européenne. Genève, 1956. 423 pp.

Publications du Bureau international du Travail 1954-1955. Genève, 1956. 48 pp.

UNESCO

Rapports des États membres présentés à la Conférence générale lors de sa neuvième session, New-Delhi, novembre-décembre 1956. 9 C/4. Paris, septembre 1956. 289 pp. \$7.

La transmission des messages de presse. Paris, 1956. 96 pp.

OMS

Conseil exécutif, dix-huitième session, Genève 28-30 mai 1956. Résolutions, annexes. Genève, 1956. Actes officiels de l'OMS, n° 73.

b) Documents photocopiés:

NIL

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures".

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Novembre 1956

Vol. 8 N° 11

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La position du Canada à l'égard de la crise mondiale	334
Moyen-Orient et Hongrie	339
Les événements de Hongrie	351
Conférence sur le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique	358
Quelques aspects des relations canado-américaines	364
La Journée des Nations Unies	369
Ouverture d'un consulat à Hambourg	371
Nominations et mutations.....	372

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

La position du Canada à l'égard de la crise mondiale

DANS une allocution radiodiffusée et télédiffusée le 4 novembre, le premier ministre, M. St-Laurent, a exposé l'attitude du Canada sur les deux graves problèmes mondiaux de l'heure et a donné un aperçu des mesures que le Canada avait proposées jusqu'à cette date aux sessions des Nations Unies. Voici le texte de l'allocution.

Moyen-Orient

Je crois qu'il est de mon devoir de vous entretenir ce soir des graves événements des deux dernières semaines. Je voudrais vous parler tout d'abord de la crise du Moyen-Orient. J'aimerais vous expliquer les mesures récentes prises par le Gouvernement dans le contexte de notre politique générale du Moyen-Orient. Depuis quelques années, la paix a été précaire dans cette région, particulièrement autour des frontières d'Israël, dont la création en tant qu'État a été recommandée en novembre 1947 par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec l'appui du Canada.

Depuis que dure la tension au Moyen-Orient, le Canada a constamment soutenu les efforts qui ont été déployés en vue d'un juste règlement, fondée sur le principe que l'État d'Israël devait vivre et prospérer, mais non pas sur le principe qu'il devait s'agrandir aux dépens de ses voisins arabes.

Une récente intervention des communistes au Moyen-Orient a eu pour effet de précipiter la crise actuelle. En fournissant de fortes quantités d'armes offensives à l'Égypte, le monde communiste a menacé de rompre l'équilibre des forces entre Israël et ses voisins arabes. Dans le dessein de corriger ce déséquilibre éventuel, le Canada, il y a quelques semaines, a autorisé l'exportation à Israël de 24 chasseurs à réaction F-86, sur une période de six mois. Nous avons fort bien compris toutefois que seul un règlement permanent, amené par les Nations Unies, pouvait sauvegarder la paix de façon définitive.

La nationalisation par l'Égypte de la Compagnie du canal de Suez a accru les dangers que comportait la situation au Moyen-Orient. La mesure prise par l'Égypte a introduit un élément de menace aux échanges commerciaux dont dépend la vie économique de plusieurs pays. Elle a placé le contrôle de la navigation dans le canal aux mains d'un gouvernement qui, depuis un certain nombre d'années, refusait l'accès du canal aux navires israéliens, à l'encontre d'une résolution du Conseil de sécurité.

Durant la crise internationale qui a résulté de la nationalisation de la Compagnie du canal, le Gouvernement canadien a suivi une ligne de conduite bien déterminée et conséquente tant dans ses déclarations publiques que dans ses entretiens avec les nations en cause. Nous avons soutenu que le règlement des questions relatives au canal et qui intéressent directement tant de pays devrait être réalisé sous l'égide des Nations Unies et qu'il fallait exclure tout recours à la force. Le Gouvernement canadien a fait bon accueil aux propositions de dix-huit puissances, formulées à la Conférence de Londres au mois d'août, parce qu'elles lui semblaient offrir une base solide pour négocier un règlement. Nous avons exprimé l'avis que ce règlement devait respecter les droits souverains légitimes de l'Égypte. Il devait aussi, à notre sens, sauvegarder le droit des navires de toutes les nations de passer par le canal. Il devait aussi

protéger la voie navigable internationale contre une intervention arbitraire et injustifiée de la part de tout pays, y compris l'Égypte. Nous avons exprimé l'avis que ce règlement devait être incorporé dans un dispositif de coopération auquel les Nations Unies seraient associées de la façon qu'il conviendrait.

Parce que nous pensons qu'un règlement permanent des relations d'Israël avec ses voisins et de l'avenir du canal de Suez devrait être réalisé par voie de négociations pacifiques sous l'égide des Nations Unies, le Gouvernement canadien regrette que l'État d'Israël, la semaine dernière, ait eu recours à la force contre l'Égypte, même si nous reconnaissons que l'État d'Israël a été l'objet de menaces et de provocations graves depuis quelques années. Tout en reconnaissant l'importance vitale du canal de Suez pour la vie économique et les obligations internationales du Royaume-Uni et de la France, nous ne pouvions que regretter aussi qu'au moment où le Conseil de sécurité des Nations Unies était saisi de la question, le Royaume-Uni et la France aient jugé nécessaire d'intervenir de leur propre chef par le recours à la force.

Dans cette crise, votre Gouvernement a agi avec célérité. Nous avons pris des mesures immédiates pour assurer la sécurité des civils canadiens au Moyen-Orient. Nous avons suspendu l'envoi à l'État d'Israël d'avions d'interception réactés. Le Gouvernement canadien a voté pour que la situation créée par l'attaque israélienne soit examinée à la session spéciale du 1^{er} novembre de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui fut convoquée lorsque toute intervention du Conseil de sécurité eut été rendue impossible par les votes négatifs de deux de ses membres permanents. Une résolution des États-Unis, présentée à l'Assemblée générale, a demandé une suspension d'armes immédiate, le prompt retrait des forces et la cessation des envois d'armes vers la région. Vendredi matin, cette résolution a été adoptée par 64 voix contre 5, le Royaume-Uni et la France se prononçant contre. Le Canada et cinq autres pays se sont abstenus de voter.

Pour expliquer notre abstention, je voudrais citer en partie les paroles que M. Pearson a prononcées à l'Assemblée générale:

Je déplore le recours qui a été fait à la force militaire dans les circonstances que nous examinons actuellement, mais je regrette aussi que nous n'ayons pas eu plus de temps, avant le vote, pour rechercher le meilleur moyen d'obtenir une suspension d'armes propre à donner des résultats heureux et durables.

Puis il a ajouté:

Aussi aurais-je aimé que figurât dans cette résolution une disposition autorisant le secrétaire général à s'entendre immédiatement avec les Gouvernements des États membres en vue de la création d'une force des Nations Unies assez puissante pour maintenir la paix sur ces frontières tandis que l'on s'efforcerait d'élaborer un règlement politique.

Nous avons sans délai suivi cette suggestion. A l'occasion d'une autre session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York, hier soir, M. Pearson a proposé, au nom du Canada, une résolution qui prie le secrétaire général de présenter dans un délai de 48 heures un plan de création d'une force des Nations Unies pour assurer et surveiller les dispositions de suspension d'armes dont il était question dans la résolution des États-Unis. M. Pearson a expliqué qu'aucun membre des Nations Unies ne sera invité à fournir des forces sans y avoir d'abord consenti. Le Gouvernement canadien est prêt à recommander la participation du Canada à toute force des Nations Unies qui serait établie, s'il est jugé que notre pays peut jouer un rôle utile.

L'Assemblée générale a approuvé la résolution canadienne aux premières heures ce matin, sans une seule dissidence, bien qu'il y ait eu un certain nombre d'abstentions. En même temps, l'Assemblée générale a adopté une résolution, proposée par dix-neuf nations, qui réaffirmait la résolution des États-Unis sur les dispositions de la suspension d'armes, autorisait le secrétaire général à s'entendre avec les pays au sujet de l'exécution de cette résolution et lui demandait de faire rapport sur leur acquiescement.

Le but de l'établissement de la force des Nations Unies sera d'assurer une suspension d'armes efficace dans la région en cause. Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France se sont dits disposés, moyennant certaines conditions, à suspendre leur intervention militaire si la responsabilité est confiée à une force des Nations Unies. D'après les renseignements que nous avons actuellement, Israël et l'Égypte se sont dits prêts à accepter une suspension d'armes pourvu que les autres parties en cause collaborent.

Nous avons de bonnes raisons de croire qu'un commandement des Nations Unies sera établi dans le délai de 48 heures que prévoit la résolution canadienne. Ce n'est là qu'un premier pas vers un règlement permanent des problèmes du Moyen-Orient.

À l'Assemblée générale des Nations Unies, hier soir, les États-Unis ont présenté deux résolutions nouvelles tendant à établir des comités des Nations Unies pour étudier les relations futures d'Israël avec ses voisins et l'avenir du canal de Suez. Nous croyons que ces résolutions constituent une manière constructive d'aborder ces problèmes. Nous allons participer activement aux efforts tentés pour avancer selon les directives de l'Assemblée.

Ce sont des jours d'angoisse que nous venons de passer; je suis sûr que vous les avez tous vécus avec nous. La crise actuelle a tendu les rapports entre les alliés occidentaux et les rapports des membres du Commonwealth entre eux plus que toute autre situation depuis la seconde guerre mondiale. Si nous pouvons en profiter pour dissiper le nuage menaçant qui jetait son ombre sur le Moyen-Orient depuis plusieurs années, cette crise nous paraîtra peut-être un jour avoir été assez utile pour que nous oublions le danger et la tension qu'elle a causés.

Europe orientale

J'ai parlé longuement des graves événements d'Égypte, mais je dois vous parler aussi des faits non moins graves et tragiques qui ont provoqué des désordres et des effusions de sang en Europe orientale. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, un espoir réel nous a été donné, au cours des derniers quinze jours, de voir quelques-uns au moins de ces pays, qui ont joué un rôle si important dans l'histoire de la civilisation mondiale, obtenir une certaine indépendance à l'égard de Moscou.

En Pologne, il a été établi une sorte de communisme national qui paraît résolu à exiger, à tout le moins, le droit de se développer selon ses propres lignes de force, et non pas sur un modèle établi à Moscou. Un fait qui n'était pas le moins encourageant a été la libération du primat catholique de Pologne.

Nous avons aussi été encouragés par une déclaration de Moscou aux termes de laquelle les dirigeants soviétiques auraient été disposés à reprendre la négociation de leurs rapports avec l'Europe orientale sur une base d'égalité et de non-ingérence dans les affaires intérieures de leurs voisins.

Dès avant cette déclaration, l'intrépide peuple hongrois s'était soulevé pour réclamer la liberté qu'on lui refusait depuis si longtemps. La révolution

hongroise a été une explosion passionnée et significative du sentiment national, vigoureusement antirusse et anticommuniste à la fois. Nous nous sommes réjouis de la libération du cardinal Mindszenty et d'autres chefs religieux et nous avons partagé les espérances, ainsi que les angoisses, de nos concitoyens d'origine hongroise.

Aujourd'hui, il semble bien que nos espérances soient menacées d'effondrement. L'action militaire soviétique a fait une pure moquerie des déclarations de Moscou. D'après les dernières nouvelles, l'URSS a lancé le poids de sa puissance militaire sur le peuple brave mais désarmé de Hongrie. Moscou a fait savoir qu'il écraserait la révolte hongroise et imposerait de nouveau sa volonté à la Hongrie par le recours à la force brutale.

Hier soir, le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence en réponse à l'appel lancé par le Gouvernement hongrois, et il a examiné une résolution des États-Unis condamnant l'intervention militaire de l'URSS dans les affaires intérieures de la Hongrie. Cette résolution a été bloquée par un veto de l'Union soviétique. La question a été renvoyée alors à une session spéciale de l'Assemblée générale, laquelle est actuellement en cours, et fournit l'occasion de condamner dans les termes les plus directs le cynique mépris par l'Union soviétique des droits élémentaires de la nation hongroise.

Nous n'avons pas d'autres desseins que de voir les populations de l'Europe orientale en mesure de choisir librement la forme de leur gouvernement; c'est là un droit de l'homme absolument fondamental et dont elles sont privées depuis des années. Le recours à la force militaire par l'Union soviétique contre une nation voisine constitue une menace extrêmement grave à la paix que nous nous sommes engagés solennellement à préserver et à défendre en signant la Charte des Nations Unies.

Les événements de ces derniers jours auront eu un aspect encourageant, et c'est l'empressement à peu près unanime des nations du monde à vouloir s'acquitter des obligations que leur impose la Charte

Pour conclure, je tiens à assurer mes auditeurs que tous les membres de leur Gouvernement se sont trouvés constamment d'accord sur ce qu'il fallait faire et ce qu'il fallait dire et sur le moment où il fallait le faire ou le dire. Je suis sûr aussi que, si nous avons à prendre une décision qui exige, conformément à nos usages, l'approbation du Parlement, cette approbation sera accordée d'une façon non équivoque.

Espérons maintenant que cette quasi-unanimité des hommes de bonne volonté de tant de nations aidera à réaliser le vœu que nous adressons tous les jours à une Puissance plus grande que toute puissance de ce monde: « Que Votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ».

PRIORITÉ ACCORDÉE AUX RÉFUGIÉS HONGROIS

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Pickersgill, a publié le 6 novembre, la déclaration suivante:

Avec l'assentiment du premier ministre et en conformité de la politique du Gouvernement à l'égard des réfugiés, le Service de l'Immigration canadienne à Vienne a reçu instructions d'accorder priorité aux demandes d'admission formulées par les réfugiés de Hongrie. Ces immigrants pourront bénéficier de l'indemnité de passage au même titre que les immigrants européens.

CONTRIBUTION AU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Le premier ministre, M. St-Laurent, a annoncé le 7 novembre que le Gouvernement avait décidé de faire une contribution spéciale au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Gouvernement contribuera aussi \$100,000 à la Croix-Rouge canadienne pour lui aider à assurer les fournitures et les services d'urgence aux réfugiés qui ont franchi la frontière autrichienne par milliers depuis que les Russes ont pénétré en Hongrie pour y écraser les combattants de la liberté.

La contribution au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, a précisé le premier ministre, s'ajoutera aux \$200,000 que le Canada versera au Fonds en 1957 pour l'aide générale aux réfugiés.

La semaine dernière, le Canada a envoyé à Vienne un avion portant des médicaments et du matériel sanitaire à destination des combattants hongrois.

APPORT DU CANADA À LA FORCE INTERNATIONALE

Le premier ministre, M. St-Laurent, a fait le 7 novembre la déclaration suivante sur la participation du Canada à la force des Nations Unies pour le Moyen-Orient:

Pour se conformer aux résolutions des Nations Unies, le Gouvernement du Canada s'est offert à fournir un contingent canadien à la force internationale d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient. Cette proposition pourra être modifiée ou remaniée après consultation avec le commandant désigné par les Nations Unies. Des dispositions ont déjà été prises pour permettre aujourd'hui à un groupe d'officiers canadiens de s'entretenir avec le commandant de la force des Nations Unies dès l'arrivée de celui-ci à New-York.

Le Canada se propose de fournir un bataillon, augmenté d'un service du matériel, d'une intendance et de détachements médico-dentaires, de façon que le groupe puisse se suffire et opérer indépendamment à partir d'une base canadienne. On s'attend que l'effectif du contingent dépasse 1,000 hommes.

Le Canada est prêt à recourir au CARC pour le transport de cette force au Moyen-Orient.

On projette de doter provisoirement le contingent d'une base canadienne mobile pour la première phase de ses opérations de police. Le Gouvernement du Canada est disposé à utiliser le *Magnificent* pour le transport des véhicules au Moyen-Orient. Le navire servirait temporairement de base canadienne mobile pour les relations, les fournitures sanitaires, les munitions, le combustible et une partie du matériel de logement. A bord du *Magnificent*, il y aura également un petit hôpital pour les malades et les blessés, un quartier général et un local pour les communications entre le contingent et le Canada.

Moyen-Orient et Hongrie

Session d'urgence de l'Assemblée générale de l'ONU

L'ADOPTION de la résolution intitulée *Unité pour le maintien de la paix* compte parmi les principales mesures que l'Assemblée a prises au cours de sa session de 1950. Cette résolution lui conférait le pouvoir d'examiner les menaces contre la paix et la sécurité internationales dans les cas où le Conseil de sécurité aurait été empêché d'intervenir par suite du veto d'un membre permanent. C'est cette résolution qui, six ans après avoir été adoptée, a permis de convoquer la première session extraordinaire d'urgence, réunie le 1^{er} novembre pour étudier la situation créée au Moyen-Orient en raison de l'invasion du territoire égyptien par Israël.

On trouvera ci-après le récit des principaux événements survenus immédiatement avant et pendant la session spéciale qui a pris fin le 10 novembre. Ce jour-là l'Assemblée a décidé au suffrage de renvoyer l'étude des questions égyptienne et hongroise à la onzième session ordinaire; celle-ci s'est ouverte à New-York le 12 novembre.

Moyen-Orient

Le 29 octobre, les forces israéliennes ont lancé une grante attaque contre l'Égypte et ont pénétré loin à l'intérieur de la péninsule du Sinaï. Le 30 octobre, le premier ministre du Royaume-Uni, M. Eden, et le président du Conseil français, M. Mollet, ont sommé Israël et l'Égypte de suspendre leurs hostilités et annoncé que si, au terme d'un délai de douze heures, les combattants ne s'étaient pas soumis à l'ultimatum et n'avaient pas retiré leurs forces à dix milles du canal de Suez, les forces militaires britanniques et françaises interviendraient avec tous les effectifs qui pourraient être nécessaires pour faire respecter leur mise en demeure.

A la demande des États-Unis, le Conseil de sécurité s'est réuni le 30 octobre afin d'étudier les mesures à prendre pour faire cesser immédiatement les opérations militaires d'Israël contre l'Égypte. Le Conseil était saisi d'une résolution des États-Unis invitant toutes les parties engagées dans les hostilités à accepter une suspension d'armes immédiate et à arrêter le mouvement de forces militaires et d'armes dans la région. De plus, la résolution invitait instamment les parties à l'accord d'armistice israélo-arabe de 1949 à retirer leurs forces derrière les lignes d'armistice et à observer les dispositions de cet accord. Malgré l'appui de la majorité, la résolution n'a pas été adoptée par le Conseil, deux membres permanents, le Royaume-Uni et la France, y ayant opposé leurs votes.

Bien qu'incapable de prendre une mesure efficace pour faire cesser les hostilités, le Conseil de sécurité a adopté une résolution à la suite de laquelle la première session extraordinaire d'urgence a été convoquée pour le 1^{er} novembre, en vertu de la résolution sur *l'Unité pour le maintien de la paix*, votée par l'Assemblée en 1950. A sa session d'urgence, l'Assemblée a été saisie d'une résolution des États-Unis semblable en substance à la résolution de suspension d'armes soumise plus tôt au Conseil de sécurité. L'Assemblée a adopté la résolution le 2 novembre, par 64 voix contre 5 et 6 abstentions (dont celle du Canada).

Suit le texte de la déclaration du président de la délégation canadienne, M. L. B. Pearson, expliquant pourquoi le Canada s'était abstenu de voter :

Si je me lève, ce n'est pas pour participer au débat, car le débat est clos. Le vote a été pris. Mais je tiens à expliquer l'abstention de la délégation canadienne. Il n'est jamais facile d'expliquer une abstention, et dans le cas présent c'est particulièrement difficile parce que nous approuvons certaines parties de la résolution et parce qu'elle porte sur une question très complexe.

Comme nous approuvons certaines parties de la résolution, nous ne pouvons voter négativement, vu surtout qu'à notre sens c'est une proposition modérée, conçue en termes raisonnables et objectifs, sans condamnation injuste ou impondérée; en outre, comme elle mentionne les violations commises par les deux parties aux accords d'armistice, je crois qu'elle fait voir, à juste titre, la récente action du Royaume-Uni et de la France dans la perspective de ces violations et provocations répétées.

Nous appuyons la tentative de mettre fin au combat. Nous l'appuyons, entre autres motifs, parce que nous regrettons le recours à la force dans les circonstances auxquelles nous devons faire face. De l'avis de la délégation du Canada, toutefois, cette résolution que l'Assemblée générale a adoptée sous sa forme actuelle,—il y a eu très peu de chances d'en modifier la forme,—est insuffisante pour la réalisation des fins que nous visons dans cette Assemblée. Ces fins sont énumérées dans la résolution des Nations Unies en vertu de laquelle nous sommes réunis: la résolution 377(V), *Union pour le maintien de la paix*. Or la paix est beaucoup plus qu'une suspension d'armes, même si elle doit assurément comporter ce facteur essentiel. C'est la première fois qu'une telle mesure se prend en vertu de la résolution *Union pour le maintien de la paix*, et j'avoue éprouver un sentiment de tristesse, voire d'angoisse, parce que je ne puis appuyer la position prise par deux pays dont les liens avec le mien sont et resteront étroits et intimes, deux pays qui ont contribué dans une si large mesure à la liberté et au progrès de l'humanité dans le respect des lois, deux pays qui sont les mères-patries du Canada.

Je déplore le recours à la force militaire dans les circonstances que nous examinons actuellement, mais je regrette aussi que nous n'ayons pas eu plus de temps, avant le vote, pour rechercher le meilleur moyen d'obtenir une suspension d'armes propre à donner des résultats heureux et durables. Je crois que nous avons droit à plus de temps, car il s'agit non seulement d'une heure tragique pour les pays et les peuples immédiatement intéressés, mais aussi d'un moment difficile pour les Nations Unies elles-mêmes. Je sais bien que la situation est d'une urgence particulière, poignante, d'une urgence d'ordre humain, et que les actes ne devaient pas être retardés par l'étirement des débats comme cela s'est fait tant de fois dans cette enceinte. Il me semble toutefois que nous aurions pu en arriver à une bien meilleure résolution si nous en avions pris le temps, comme nous l'avons fait par le passé,—autant que je me rappelle,—même pour les résolutions les plus critiques et les plus urgentes. Il nous eût suffi d'un faible supplément de temps, ce qui n'aurait causé aucun tort, mais au contraire aurait fini par être d'un secours certain, à ceux-là qui, au Moyen-Orient ont le plus besoin de secours à l'heure présente.

Ce que je veux dire? Ceci d'abord, que notre résolution, même si elle a été adoptée, n'est après tout rien de plus qu'une recommandation, et qu'elle aurait eu un plus grand effet normal si elle avait pu rallier à l'Assemblée une plus complète unanimité,—ce qui aurait été possible, qui sait? si nous avions eu un peu plus de temps.

Ensuite, cette recommandation ne peut avoir de résultats sans le consentement de ceux auxquels elle s'adresse et qui seuls peuvent lui donner suite.

J'avais espéré qu'un peu plus de temps et d'interventions personnelles nous permettraient de progresser, ou du moins d'essayer de progresser, vers l'adoption d'une attitude favorable, avant le vote, par les gouvernements et les délégations qui seront appelés à mettre en œuvre notre recommandation.

J'aperçois dans cette résolution une grave omission,—laquelle a d'ailleurs été signalée par d'autres orateurs en particulièrement par le représentant de la Nouvelle-Zélande, qui a parlé juste avant moi. La résolution prévoit bien une suspension d'armes, et je reconnais qu'il y a là un point de toute première importance et de toute première urgence. Mais elle n'envisage, outre la suspension d'armes et le retrait des forces, aucune mesure à prendre par les Nations Unies en vue d'un règlement de paix, pourtant indispensable si l'on veut que la suspension d'armes ne soit pas simplement temporaire. Nous aurions dû, j'en suis convaincu, profiter de l'occasion pour rattacher la suspension d'armes à la nécessité absolue d'un règlement politique en Palestine et à Suez, et peut-être aurions-nous pu aussi recommander une marche à suivre afin que les négociations puissent commencer en vue de cet objectif absolument essentiel.

Nous avons conscience de nous trouver aujourd'hui dans une crise presque désespérante des Nations Unies et de la paix. Ce sentiment que nous éprouvons aurait pu, il me semble, nous pousser à l'action ou du moins à la ferme résolution d'agir enfin, de faire quelque chose d'utile contre les causes profondes de cette crise qui nous a attirés jusqu'au bord même d'une tragédie, encore plus grande que le tragédie actuelle. Nous aurions dû tenir compte dans notre résolution de la nécessité d'un règlement politique, et faire quelque chose dans ce sens. Je ne crois pas du tout que cela eût retardé longtemps l'examen des autres parties de la résolution. Sans un règlement politique, que le stimulant de la peur aurait pu faire accepter, notre résolution, du moins telle que je la vois, ne pourra peut-être pas assumer une paix durable et réelle. Il nous faut des actes, et non pas seulement pour mettre fin aux combats, mais pour faire la paix.

Insuffisance de la résolution

Une autre chose manque à cette résolution, que des orateurs ont également signalée avant moi. Les forces armées d'Israël et de l'Égypte vont se retirer, ou si vous voulez vont revenir, aux lignes de l'armistice; ensuite, il est probable qu'elles vont de nouveau se faire face dans une tension de peur et de haine. Et après? Où en serons-nous dans six mois? Devrons-nous revivre les mêmes événements? Reviendrons-nous au même point qu'auparavant? Ce n'est pas ainsi que nous pourrions assurer notre sécurité, ni même un état de choses tolérable; ce serait retourner à la terreur, aux effusions de sang, aux luttes, aux incidents, aux accusations et aux contre-accusations, et finalement à une nouvelle explosion que la Commission d'armistice des Nations Unies se trouverait impuissante à empêcher, et sur laquelle elle ne pourrait peut-être même pas faire une enquête.

J'aurais donc aimé voir incorporer dans la présente résolution,—ce qui a déjà été mentionné dans des discours précédents,—une clause aux termes de laquelle le secrétaire général serait autorisé à prendre des dispositions, en consultations avec les gouvernements membres, en vue de constituer une force des Nations Unies assez considérable pour sauvegarder la paix à ces frontières pendant qu'un règlement politique sera en voie de négociation. Je regrette profondément que le temps ait manqué pour donner suite à cette idée, que le représentant du Royaume-Uni a avancée également dans son premier discours, et j'espère que même à l'heure actuelle, lorsque la résolution aura été mise en œuvre complètement, il ne sera pas trop tard pour prendre cette question en considération. Mon Gouvernement serait heureux de recommander que le Ca-

nada fournisse un contingent à cette force des Nations Unies, force de pacification et de police d'un caractère vraiment international.

Nous avons un devoir à accomplir dans la situation actuelle. Nous avons aussi,—ou est-ce que je devrais dire plutôt: « nous avons »?—l'occasion d'agir. Notre résolution porte sans doute sur un aspect particulier de notre devoir, sur un aspect urgent, affreusement urgent. Mais, telle que je la comprends, elle ne fait rien pour saisir cette occasion qui, si on l'avait saisie, aurait pu apporter une part de paix authentique et une existence acceptable, ou l'espoir d'y atteindre, aux populations de cette partie-là du monde. Le temps nous a manqué pour saisir cette occasion. Ma délégation a donc estimé qu'à cause de l'insuffisance de la résolution à cet égard, elle ne pouvait que s'absentir de voter.

J'espère qu'en ce qui concerne ces questions essentielles nous sortirons bientôt de l'impuissance et que nous pourrons nous attaquer au fond même du problème.



Photo: NU

ÉCHANGE DE VUES

Sir Pierson Dixon (à gauche), représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Nations Unies, et M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, causent avant l'ouverture de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée à la situation du Moyen-Orient.

Le 3 novembre le secrétaire général de l'ONU, M. Dag Hammarskjöld, a fait savoir à l'Assemblée générale que des communications avaient été reçues de l'Égypte et du Royaume-Uni sur l'acquiescement à la résolution. La mission égyptienne auprès de l'ONU a fait connaître que son Gouvernement acceptait la résolution de l'Assemblée générale, « sous réserve cependant de ne pas s'y conformer dans le cas où les armées assaillantes poursuivraient leur agression ». Le représentant permanent du Royaume-Uni a informé le secrétaire général que les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France maintenaient la position suivante:

Une action de police doit être mise en œuvre sans tarder pour faire cesser les hostilités qui menacent actuellement le canal de Suez, pour empêcher ces hostilités de reprendre et enfin pour préparer la voie à un règlement définitif du conflit arabo-israélien qui met en péril les intérêts légitimes de tant de pays. Les deux Gouvernements sont tout à fait disposés à arrêter les opérations militaires dès que les conditions suivantes seront satisfaites:

- 1) Les Gouvernements israélien et égyptien acceptent d'admettre une force des Nations Unies pour préserver la paix.
- 2) Les Nations Unies prennent les dispositions nécessaires pour mettre sur pied et maintenir en place une telle force jusqu'à ce qu'Israël et les États arabes se soient mis d'accord sur un règlement pacifique et que des arrangements satisfaisants aient été pris en ce qui concerne le canal de Suez, l'entente étant garantie dans les deux cas par les Nations Unies.
- 3) En attendant que la force des Nations Unies ait été constituée, les deux adversaires sont disposés à accepter sans délai que des détachements limités de troupes anglo-françaises stationnent entre les combattants.

Proposition du Canada

Dans la nuit du 3 au 4 novembre, au cours d'une autre séance de la session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée a étudié le rapport du secrétaire général et adopté sans voix dissidente (mais avec 19 abstentions) la proposition du Canada, selon laquelle M. Hammarskjöld soumettrait, dans les quarante-huit heures, un plan tendant à la création d'une force internationale des Nations Unies, destinée à assurer et à contrôler la cessation des hostilités. Voici les paroles que M. Pearson a prononcées en présentant le projet de résolution:

Le but immédiat de notre réunion, ce soir, est d'obtenir aussitôt que possible, dans la région qui nous occupe, une suspension d'armes et un retrait des forces en présence, de façon à empêcher les contacts ou les conflits. L'objectif éloigné, dont on a déjà fait mention ce soir et qui, par ce qu'il comporte, se révélera peut-être encore plus important que l'immédiat, consiste à résoudre les problèmes qui, laissés sans réponse depuis des années, ont violemment déchaîné les combats et les conflits de l'heure présente.

Pour ce qui est du but premier et immédiat, l'Assemblée a adopté il y a quelques heures, à une très forte majorité, une résolution qui devient une recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous devons maintenant nous demander comment les Nations Unies pourront aider à obtenir des pays les plus immédiatement intéressés, l'acquiescement aux dispositions de la résolution, acquiescement absolument indispensable à l'application de cette même résolution. Comment pouvons-nous obtenir leur appui et leur coopération, qui nous sont nécessaires, et comment pouvons-nous y parvenir rapidement?

Le représentant de l'Inde vient de nous lire, au nom d'un certain nombre de délégations, une très importante résolution relative à cette question. Les paragraphes 2 et 3 de la résolution renferment des propositions précises tendant à la création d'un organisme qui en facilite l'application. Je me demande si un tel organisme répond à la tâche complexe et difficile qui nous attend. Je ne m'oppose nullement à la résolution dont nous venons d'entendre la lecture. J'en mesure l'importance et je comprends l'esprit qui l'a inspirée. Je propose cependant de confier au secrétaire général une responsabilité supplémentaire, non pas contradictoire, mais supplémentaire: celle de dresser un plan de création

d'une force internationale chargée de réaliser et de surveiller la suspension d'armes envisagée dans la résolution que l'Assemblée a déjà adoptée.

A cette fin, ma délégation désire soumettre à l'Assemblée un très bref projet de résolution que je me permets de vous lire:

« L'Assemblée générale, consciente de l'urgente nécessité qu'il y a de faciliter l'application de la résolution (A/3256) du 2 novembre, demande en priorité au secrétaire général de lui soumettre dans les quarante-huit heures un plan pour la création, avec l'accord des pays intéressés, d'une force internationale des Nations Unies chargée de réaliser et de surveiller la cessation des hostilités conformément aux termes de la résolution mentionnée ci-dessus ».

Je présume que, pendant ce bref délai, le secrétaire général se mettra en communication avec les parties immédiatement intéressées, qu'il recherchera leur concours—indispensable, j'ose le répéter,—pour mettre en œuvre la résolution précédente, qu'il s'efforcera d'obtenir l'aide et la collaboration de tous les autres qui, à son avis, pourraient l'appuyer dans cette tâche d'une importance capitale.

Ce projet de résolution que je viens de vous lire et qui vous sera distribué dans quelques instants, vise aussi à faciliter et à rendre effectif l'acquiescement à la résolution que nous avons déjà, de la part de ceux dont l'acquiescement est indispensable. Il vise également à soumettre cet acquiescement à une surveillance internationale par les Nations Unies. Enfin, il tend à mettre immédiatement fin au combat et aux effusions de sang, même pendant que le secrétaire examinera la question et se préparera à présenter un rapport dans les quarante-huit heures.

Si ce projet de résolution,—qui ne me semble pas venir en conflit avec celui dont notre collègue indien vient de nous donner lecture,—agréait à l'Assemblée générale, s'il était accepté en vitesse, le secrétaire général pourrait se mettre sans délai à la tâche importante que lui fixe le projet de résolution. Je m'excuse d'ajouter de la sorte à ses lourdes fonctions, que le projet de résolution antérieur accroît déjà. Mais ne savons-nous pas qu'il peut porter de tels fardeaux avec générosité et compétence?

Dans l'intervalle de quarante-huit heures, nous pourrions poursuivre notre étude et en venir à une décision sur le projet de réalisation des États-Unis et sur les autres projets de résolutions relatifs à la grave et dangereuse situation actuelle dont est saisie l'Assemblée générale, en ce qui concerne les aspects immédiats de cette situation et ses répercussions générales et éloignées, peut-être plus importantes encore.

De plus, aux termes d'une résolution proposée par 19 délégations de l'Afrique et de l'Asie et adoptée à la même séance par 59 voix (dont celle du Canada) contre 5 et 12 abstentions, l'Assemblée a autorisé le secrétaire général à organiser une suspension d'armes et à faire rapport dans un délai de douze heures sur l'acquiescement à la résolution.

Réunie de nouveau le 4 novembre, la session d'urgence a adoptée par 57 voix contre aucune et 19 abstentions une résolution présentée par le Canada, la Colombie et la Norvège; par cette résolution, elle approuvait le plan d'une force de police de l'ONU, élaboré par le secrétaire général, désignait aux fonctions de chef du commandement des Nations Unies le major général E. L. M. Burns et autorisait celui-ci à prendre les mesures nécessaires pour organiser la force internationale.

Le 7 novembre, 19 pays afro-asiatiques présentaient une résolution confirmant la détermination de l'Assemblée de mettre en œuvre les résolutions adoptées précédemment et demandant que les forces étrangères se retirent immédiatement du territoire égyptien. En expliquant le vote du Canada en faveur de cette résolution, M. Pearson a déclaré:

Qu'il me soit permis de prendre la parole quelques instants afin d'expliquer le vote de ma délégation en l'égard du projet de résolution A/3309. Les délégués du Canada souscrivent à l'opinion exprimée par le représentant du Pérou et d'autres, selon laquelle les deux résolutions dont nous sommes saisis seraient intimement liées, étroitement dépendantes, et ne pourraient pas s'appliquer séparément. A cet égard, nous donnons au terme « immédiatement » l'interprétation donnée par d'autres, c'est-à-dire celle de « aussi rapidement que possible ». Quand nous disons « immédiatement », nous établissons une relation entre le retrait des forces mentionnées dans la résolution et l'arrivée, puis la mise en service de la force de l'ONU.

Le 7 novembre, à la même réunion de la session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée a étudié le deuxième rapport du secrétaire général sur le projet d'une force internationale des Nations Unies. Après avoir approuvé les recommandations de M. Hammarskjöld quant aux principes d'après lesquels il fallait établir la force de l'ONU, l'Assemblée a créé un comité consultatif composé des représentants des pays ci-après: Brésil, Canada, Colombie, Inde, Iran, Norvège et Pakistan, et présidé par le secrétaire général, et a prié ce comité d'étudier les aspects du projet de création d'une force qui ne relevaient pas des attributions du chef du commandement. Sa résolution en ce sens, présentée par l'Argentine, la Birmanie, Ceylan, le Danemark, l'Éthiopie et la Suède, a été adoptée par 64 voix contre aucune et 12 abstentions. Avant la mise aux voix, M. Pearson est intervenu dans les termes suivants:

Je tiens à donner l'entière adhésion de notre délégation et du Gouvernement canadien au projet de résolution visant à créer une force d'urgence des Nations Unies, ainsi qu'à souscrire au rapport du secrétaire général s'y rapportant. Je tiens aussi à réitérer, après le délégué du Danemark, l'expression de notre gratitude et de notre satisfaction à l'endroit du secrétaire général, puisque c'est grâce à son inépuisable énergie et à sa compétence que la présente résolution nous est déjà soumise.

Mon Gouvernement s'offre avec fierté à contribuer à cette force; nous prenons des dispositions pour que notre contingent soit mis sur pied sans délai.*

En acceptant la présente résolution, susceptible sans doute de faire l'unanimité, il sera possible d'assurer et de garantir l'arrêt des hostilités et de commencer l'œuvre de pacification sur les solides assises de l'ONU. Certes cette œuvre est déjà en marche, mais elle ne s'achèvera pas sans beaucoup de travail. Il y a lieu en ce moment d'éprouver une satisfaction modérée, mais il serait prématuré de nous réjouir. D'autre part, il est difficile de ne pas nous sentir heureux à la pensée que nous sommes venus tout près de la catastrophe et que nous avons été sauvés, et cela, ne l'oublions pas, non par des menaces ni des excès de langage, mais par l'intervention des Nations Unies. Si, de la façon dont nous sommes réchappés, nous tirons les conclusions qui s'imposent et agissons en conséquence, l'avenir nous épargnera peut-être de frôler de nouveau la catastrophe.

*Le 7 novembre le premier ministre, M. St-Laurent, a annoncé à Ottawa que le Gouvernement canadien avait décidé d'offrir à la force internationale des Nations Unies pour le Moyen-Orient un contingent canadien équivalant à l'effectif d'un bataillon.

Encore une fois, la première étape même de la pacification est loin d'être terminée. La constitution d'une force des Nations Unies excluant la participation des membres permanents du Conseil de sécurité ne peut manquer d'occasionner des difficultés et des complications redoutables. Nous défrichons un sol neuf, nous faisons œuvre de pionniers, mais si nous savons mettre entièrement à profit l'occasion qui se présente, je suis convaincu que notre moisson sera abondante: la paix et la sécurité dans la région en cause et d'autres avantages d'une plus large portée encore.

Nous devons, tâche plus vaste et plus difficile peut-être, hâter la négociation d'un règlement politique honorable et juste devant apporter un espoir de sécurité et le progrès à des millions de gens de cette partie du monde qui en sont privés par les années difficiles et bouleversantes que nous traversons. Cela est prévu implicitement par la résolution à l'étude et par celle du 3 novembre (A3276), qui déterminent dans quelles conditions la force de l'ONU doit servir. Tant que nous ne serons par parvenus à un règlement politique, notre tâche actuelle, comme celle de la trêve hier, demeure inachevée, même si elle constitue pour nous des motifs d'espoir et d'encouragement.

Néanmoins, les combats ont cessé, la reconstruction suivra et la recherche d'un règlement pacifique se poursuivra dans cette région du monde bouleversée et périlleuse. Nous ne pouvons manquer d'en éprouver du soulagement et de la satisfaction, de nous réjouir à la pensée que cet heureux résultat est attribuable pour une bonne part au rôle joué par les Nations Unies.

Si à l'ONU nous n'avions pas agi rapidement et efficacement, peut-être serions-nous aujourd'hui aux prises avec un conflit où nous aurions tous été entraînés.

J'espère que nous pourrions adopter avec diligence la résolution, pour que la force des Nations Unies soit mise sur pied avec rapidité et efficacité et envoyé sur place sans délai.

C'est là sans doute la tâche la plus pressante, celle dont nous devons nous acquitter en ce moment; j'espère que nous le ferons sans délai.

La session extraordinaire d'urgence a pris fin le 10 novembre, après que l'Assemblée eut voté le renvoi de la question du Moyen-Orient à la onzième session ordinaire qui allait s'ouvrir le 12 novembre.

Hongrie

Le 28 octobre, le Conseil de sécurité a débattu une protestation déposée la veille par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni,—et appuyée par le Canada,—contre l'intervention militaire soviétique en Hongrie.

Le 3 novembre, le Conseil de sécurité s'est réuni de nouveau, en réponse à l'appel lancé par le Gouvernement Nagy de Hongrie, pour étudier un projet de résolution condamnant l'intervention militaire soviétique dans les affaires intérieures de la Hongrie. L'Union soviétique a opposé son veto au projet de résolution. La question a alors été déférée à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, où, le 4 novembre, la délégation des États-Unis a présenté un projet de résolution désapprouvant l'URSS d'avoir utilisé des forces militaires afin de rendre vains les efforts du peuple hongrois pour réaffirmer ses droits et priant le secrétaire général d'étudier la situation et de faire rapport aussitôt que possible à l'Assemblée. Voici le texte de l'exposé de M. Pearson à l'appui du projet de résolution:

Monsieur le président, malgré les propos du délégué soviétique, nous avons vu, au cours des dernières vingt-quatre heures, se perpétrer en Hongrie l'une des plus grandes et des plus sinistres trahisons de l'histoire. C'est une heure de regret et de désolation pour tous ceux qui luttent afin d'étendre le règne de la liberté et de la justice à travers le monde.

C'est d'abord et avant tout le peuple hongrois qui a été trahi, les étudiants, les paysans, les ouvriers, dont l'Union soviétique se proclame si souvent le défenseur. Depuis dix ans, toutes les ressources d'un grand empire ont été mobilisées pour affaiblir et détruire tout sentiment de liberté nationale et personnelle en Hongrie et dans les autres pays de l'Europe orientale où des forces étrangères ont imposé des régimes communistes après la seconde guerre mondiale. Mais les événements de Hongrie et d'ailleurs ont démontré de façon dramatique que ces dix années de suppression et d'endoctrinement se soldent par un échec qui, s'il se dissimule souvent derrière une souriante façade de propagande, n'en demeure pas moins un échec. En Hongrie, le masque de la « démocratie populaire » a été arraché et le mythe de l'unité monolithique de l'empire communiste a été détruit. Avec un incroyable courage, le peuple hongrois a démontré une fois de plus que l'homme, devenu libre, n'acceptera jamais définitivement l'oppression et l'esclavage, même si on peut le forcer à s'y soumettre pendant de longues périodes. Au début, armé seulement d'un patriotisme brûlant et d'une intrépidité indomptable, l'honnête population de Hongrie s'est dressée contre l'opresseur. Et le monde a suivi avec espoir la lutte qu'il menait pendant que le nouveau chef du gouvernement, M. Nagy, promettait d'organiser des élections libres, d'abolir la police secrète et de négocier le retrait des troupes étrangères de Hongrie. Il y a quelques jours à peine, on pouvait croire que la détermination et les sacrifices de ces hommes et de ces femmes leur vaudraient enfin la liberté et un gouvernement de leur choix. L'aube d'un jour nouveau se dessinait, le peuple s'était levé et sa volonté allait prévaloir, semblait-il.

La grande trahison

Survint ensuite la grande trahison. Au moment même, où s'ouvraient, nous disait-on, entre les dirigeants militaires de l'URSS et de la Hongrie les négociations visant au retrait des troupes soviétiques où, en terre hongroise, elles pourraient étouffer la flamme de la liberté et exercer de nouveau une oppression impitoyable et barbare. Selon l'expression du représentant de l'Union soviétique, le Gouvernement Nagy est tombé en pièces. En enfreignant sans vergogne, par son intervention armée, les obligations qu'elle avait assumées en vertu de la Charte, l'Union soviétique a fait plus que tuer des Hongrois: elle a trahi les principes et l'idéal des Nations Unies.

Ces jours derniers, le représentant de l'Union soviétique a parlé avec abondance des iniquités de l'agression, de la faute impardonnable que constitue, selon ses propres termes, l'emploi de la force auquel les grands pays recourent contre les petits pays qu'ils veulent soumettre à leurs visées « impérialistes ». Il est inutile de m'étendre sur l'hypocrisie qui anime l'Union soviétique dans ses préoccupations pour un petit pays, au moment où ses chars d'assaut et ses bombardiers contraignent un pays encore plus petit à revenir à ses chaînes après un bref mais glorieux soulèvement. Le délégué de l'Union soviétique a mis en parallèle la situation égyptienne et celle de Hongrie. Je lui ferai observer que les Nations Unies doivent juger chaque situation d'après ses éléments propres et que d'ailleurs on ne saurait comparer les intentions des pays démocratiques et libres qui jouissent d'un long passé de respect pour les autres nations avec celles d'un régime dictatorial qui n'a pas témoigné la moindre compréhension à l'égard de la collaboration internationale ou des droits d'autrui. Cette différence ressort clairement, je crois, de la situation actuelle. Les Gou-

vernements du Royaume-Uni et de la France ont déclaré publiquement et catégoriquement qu'ils étaient disposés à transmettre à des forces de l'ONU leur rôle, uniquement d'ordre policier précisent-ils; ces forces de l'ONU, nous nous employons à l'heure actuelle à les mettre sur pied. Il est vrai qu'entre les Britanniques et les Français d'une part et la majorité des membres de l'ONU d'autre part il existe encore des divergences sur les modalités de ce transfert. Néanmoins, on a reconnu qu'un transfert était nécessaire et souhaitable et on a promis qu'il se ferait.

L'Union soviétique prendra-t-elle le même engagement en ce qui concerne ses opérations militaires contre la Hongrie? Cette question s'adresse directement au représentant de l'Union soviétique. Il nous a déclaré qu'en intervenant en Hongrie son Gouvernement avait une intention manifeste: celle de protéger les intérêts des Hongrois eux-mêmes. Il s'agit, affirme-t-il, de protéger le peuple hongrois contre une clique fasciste et réactionnaire. Personne parmi nous ne peut souhaiter d'une façon ou d'une autre de voir les Hongrois, qui ont beaucoup souffert par le passé, délivrés de la tyrannie d'une clique au profit d'une autre clique. Tout ce que nous demandons dans la présente résolution dont est saisie l'Assemblée, c'est qu'on permette aux Hongrois de se doter d'un gouvernement national, libre, de la forme de leur choix. Comment y parvenir? Le meilleur moyen serait dans doute de recourir à une autorité internationale désintéressée, capable d'empêcher les interventions extérieures et d'assurer à tous les Hongrois la faculté de mettre sur pied sans peur ni représailles, un gouvernement démocratique et libre qu'ils auront choisi eux-mêmes. On nous a soumis une proposition aux termes de laquelle le secrétaire général étudierait la situation. Où peut se trouver une telle autorité, sinon à l'ONU? Le Gouvernement soviétique est-il d'accord là-dessus? Sinon, pour quelles raisons?

Hier, mon Gouvernement a proposé qu'une force de l'ONU intervienne au Moyen-Orient dans un dessein pacifique; la proposition a rallié presque toute l'assemblée, sans faire l'objet d'un seul vote d'opposition. Pourquoi ne pas créer maintenant pour la Hongrie une mission de l'ONU ou un dispositif de surveillance de l'ONU qui se prêterait à la situation? J'invite l'Union soviétique à saisir cette chance, peut-être la dernière, de prouver au monde sa bonne foi. Le peuple hongrois ne sera pas la seule victime d'un refus. Les Soviétiques se proclament sans cesse les seuls vrais champions de la coexistence pacifique, les seuls ennemis véritables de l'impérialisme et les adversaires du colonialisme. S'ils refusent cette enquête des Nations Unies sur la situation de Hongrie, ils ne pourront plus jamais reparler de l'oppression coloniale ou de l'impérialisme, si ce n'est avec la plus criante hypocrisie, que tous pourront démasquer.

L'URSS a aussi sa dernière chance de montrer que son régime de sécurité collective en Europe orientale comporte quelque chose de plus qu'un maître et des satellites. Quel contraste avec une association d'États libres groupés sur une base de libre coopération et dont l'un quelconque peut se retirer s'il le veut! Si l'URSS persiste dans cette intervention agressive, le monde entier sera à même de constater que son régime ne repose que sur la force brutale et la domination despotique.

Monsieur le président, au nom du peuple hongrois, au nom de l'ONU, au nom de la liberté, nous devons condamner dans les termes les plus énergiques ce qui s'est commis et faire enquête par l'entremise de l'ONU sur ce qui se produit maintenant.

Monsieur le président, aucun membre de cette Assemblée, ne refusera, j'en suis persuadé, de se rallier à cette condamnation et à cette demande d'enquête.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons peut-être pas faire davantage, mais c'est sûrement le moins que nous puissions faire.

La résolution des États-Unis a été adoptée par 50 voix contre 8 (bloc soviétique) et 15 abstentions (Libye, Inde, Ceylan, Indonésie, Irak, Afghanistan, Birmanie, Égypte, Jordanie, Népal, Arabie saoudite, Syrie, Yémen, Yougoslavie et Finlande).

La situation de Hongrie a été abordée de nouveau le 8 novembre à la session d'urgence par le représentant des États-Unis, qui a fait savoir que les tentatives de la Croix-Rouge pour envoyer des secours alimentaires à la Hongrie avaient été entravées par l'Union soviétique.

Le 9 novembre, l'Assemblée générale a étudié un projet de résolution présenté par Cuba, l'Irlande, l'Italie, le Pakistan et le Pérou priant l'Union soviétique de retirer ses forces et demandant la tenue d'élections libres sous la surveillance de l'ONU ainsi que la nomination d'une commission d'enquête de l'ONU. Cette résolution fut adoptée par 48 voix contre 11 (bloc soviétique, Inde et Yougoslavie) et 16 abstentions (Afghanistan, Autriche, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Égypte, Finlande, Haïti, Indonésie, Jordanie, Liban, Libye, Népal, Arabie saoudite, Syrie et Yémen). Le même jour, l'Assemblée générale a débattu un projet de résolution présenté par les États-Unis priant l'Union soviétique de mettre fin à ses agissements contre la Hongrie et de collaborer à la distribution d'aliments et de médicaments à la population de la Hongrie, et engageant les États membres à prêter assistance aux réfugiés hongrois. Cette résolution fut adoptée par 53 voix contre 9 (bloc soviétique) et 13 abstentions (Afghanistan, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Égypte, Inde, Indonésie, Jordanie, Liban, Arabie saoudite, Syrie, Yémen et Yougoslavie). Le représentant du Gouvernement Kadar de Hongrie et les autres délégations du bloc soviétique se sont opposés aux projets de résolution, soutenant qu'ils avaient trait aux affaires intérieures.

Avant la mise aux voix de ces deux projets de résolution, M. R. A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, a expliqué comme il suit l'attitude du Canada:

Mon intervention sera très brève.

Au cours des deux derniers jours, l'Assemblée a été encouragée par les réponses que lui ont faites les gouvernements récemment engagés dans des opérations militaires au Proche-Orient. Tous les intéressés ont consenti à une suspension d'armes et à un retrait de leurs troupes. Ils ont accepté l'admission d'une force des Nations Unies, en attendant un règlement général. Quel contraste par rapport à la situation de Hongrie! Nous ne connaissons pas tous les faits relatifs à cette situation, mais nous en savons assez pour établir qu'un grand pays continue à intervenir brutalement par la force des armes dans les affaires intérieures d'un petit État voisin. Je pose de nouveau les questions que mon ministre, M. L. B. Pearson, a posées à la délégation soviétique au cours de ce débat. Pour des motifs manifestes, j'adresse ces questions à la délégation soviétique plutôt qu'à celle qui prétend représenter la Hongrie.

L'Union soviétique prendra-t-elle le même engagement de suspension d'armes et de retrait de troupes en ce qui concerne la Hongrie?

Le Gouvernement soviétique et le Gouvernement hongrois admettront-ils une mission d'observateurs de l'ONU chargée de faire rapport à l'Assemblée, selon le projet de résolution approuvé par cette Assemblée même le 4 novembre?

Tout autant en Hongrie qu'au Moyen-Orient, il faut un dispositif des Nations Unies approprié à la situation. Où, sinon aux Nations Unies, peut se

trouver une autorité impartiale et désintéressée pour faire respecter les droits de chacun et permettre ainsi au peuple hongrois de former le gouvernement national libre qu'il désire, sans crainte de représailles? Le Gouvernement soviétique est-il disposé à accepter une telle solution dans le cas de la Hongrie? C'est pour lui l'occasion, peut-être la dernière, de prouver sa bonne foi.

Dans les paroles prononcées ce matin par le représentant de l'URSS, au cours du débat, je ne vois à mon grand regret, aucune intention, de la part de son Gouvernement, d'accorder aux Hongrois le libre choix ou de retirer ses forces du territoire hongrois. Et ceci nous vient d'un gouvernement qui a protesté si bruyamment ces jours derniers contre l'intervention d'autres gouvernements au Moyen-Orient.

Ma délégation se doit de voter en faveur du projet de résolution présenté par Cuba, l'Irlande, l'Italie, le Pakistan et le Pérou (document A/3316).

Nous appuierons aussi le projet, de résolution que viennent de soumettre les représentants des États-Unis (document A/3319). Ce projet de résolution ne touche qu'aux aspects humanitaires de la situation de Hongrie. Toutes les délégations franchement intéressées au bien-être de l'humanité et au soulagement de la souffrance peuvent sûrement voter en faveur de ce projet de résolution et des fins qu'il vise.

En faisant connaître l'intention du Gouvernement canadien de fournir de l'assistance, à titre humanitaire, aux Hongrois, M. MacKay ajoute:

A cet sujet, je suis autorisé à dire que le Canada est disposé à donner priorité aux demandes d'immigration des réfugiés hongrois; à contribuer une somme supplémentaire de \$100,000 à l'intention du haut commissaire pour les réfugiés, aux fins expresses d'aider les réfugiés hongrois; à fournir en plus \$100,000 à la Croix-Rouge canadienne pour les secours aux Hongrois.

Le même jour, l'Assemblée a adopté par 67 voix contre aucune et 8 abstentions (pays du bloc soviétique) une autre résolution, proposée par l'Autriche, engageant instamment les États membres à fournir de l'assistance, à titre humanitaire, à la Hongrie. Par la suite, la Hongrie a consenti à recevoir de l'assistance et l'on a appris que le 14 novembre M. Dag Hammarskjöld se rendrait peut-être à Budapest pour s'entretenir de cette question avec les autorités hongroises.

En application des résolutions mentionnées ci-dessus, le secrétaire général a créé le 12 novembre deux groupes spéciaux de l'ONU, l'un chargé de faire une étude complète, aux Nations Unies, de la situation politique de Hongrie, et l'autre de se rendre en Hongrie pour y faire, sur les lieux, une enquête du même genre. Deux messages adressés par le secrétaire général au Gouvernement hongrois pour lui demander d'admettre en Hongrie ce dernier groupe des Nations Unies ont été rejetés par le Gouvernement Kadar, qui a soutenu que les circonstances ne justifiaient pas une enquête par les observateurs politiques de l'ONU. Néanmoins, le secrétaire général a adressé une troisième fois sa demande officielle au Gouvernement hongrois, le priant de revenir sur sa décision négative. Au 15 novembre, le Gouvernement Kadar n'avait pas répondu à la troisième communication de M. Hammarskjöld. Une demande du même genre a été adressée au Gouvernement soviétique pour solliciter son appui et son aide; il a répondu que l'admission d'observateurs de l'ONU ainsi que la question de leur accorder les facilités nécessaires relevaient uniquement de la compétence du Gouvernement hongrois.

Les événements de Hongrie

Récit d'un témoin

Par A. F. Hart, chargé d'affaires a.i. du Canada en Yougoslavie.

Le mardi 23 octobre, dans notre automobile, ma femme et moi passâmes la frontière hongroise à une faible distance au delà de Subotica. L'après-midi était chaud et ensoleillé, et les ors brunis de l'automne donnaient au paysage un air paisible, tranquille. Tout paraissait aller bien dans cette partie du monde. Nous en fîmes la remarque au douanier hongrois, lequel ne nous donna pourtant qu'une réponse laconique et pessimiste.

Un quart d'heure après avoir quitté le poste de douane, nous traversâmes Szeged, l'une des principales villes industrielles qui s'échelonnent sur la route de Budapest. Les rues n'y offraient rien à notre curiosité; des étudiants qui y déambulaient nous indiquèrent avec bonne humeur le chemin de la capitale.

Lorsque nous arrivâmes à Budapest, ou plus précisément à Pest, la nuit était tombée. Nous eûmes d'abord de cette ville une impression de tristesse déprimante, accentuée par le mauvais éclairage urbain. Plus nous nous rapprochions du centre de Pest, plus la circulation se faisait dense, des foules serrées débordant jusque dans la rue. Au centre, la confusion était complète. Des troupes nombreuses d'étudiants défilaient sans aucun ordre dans tous les sens. Nous voulûmes traverser à Buda, mais les ponts aussi déversaient un flot de manifestants sur Pest.

Chaque troupe d'étudiants, quand nous approchions, entourait notre voiture. L'attention se portait aussitôt sur nos plaques et, avec hostilité, sur l'étoile rouge qui y figurait. Toutefois, les lettres YU, sur la plaque arrière, nous protégèrent. La Yougoslavie ne s'identifiait-elle pas à l'antistalinisme? On nous permit de faire demi-tour sans autre inspection. Les manifestants scandaient des cris que nous ne pouvions comprendre. Des motocyclistes apportaient des manifestes miméographiés dans lesquels les étudiants, nous le sûmes le lendemain grâce à une traduction, exigeaient la réorganisation du gouvernement et du parti, le départ de Hongrie des troupes soviétiques, la liberté des opinions, de la presse et de la radio, un système parlementaire comportant des élections libres et la multiplicité des partis politiques, la reconnaissance du droit de grève, la réhabilitation des prisonniers politiques injustement condamnés et le rapatriement des Hongrois déportés en URSS.

Vers huit heures du soir, nous fûmes dépassés par une troupe de jeunes gens à l'air résolu qui scandaient un cri sonnait à peu près comme ceci: « Radio hoz! » Quelqu'un nous le traduisit par « Au poste de radio! » A ce moment, nous nous trouvâmes devant la légation du Royaume-Uni et nous y entrâmes pour nous renseigner. Personne n'y paraissait s'attendre à quoi que ce fût d'extraordinaire. On nous dit que les soldats hongrois appuyaient les demandes que les étudiants présentaient au gouvernement, et qu'il n'y avait rien d'autre à redouter que l'effervescence des manifestations en cours. Comme nous cherchions depuis plusieurs heures déjà notre hôtel de l'île Marguerite, c'est avec joie que nous acceptâmes d'y être guidés par un membre de la

légation. Une fois rendus, la fatigue nous persuada de remettre au matin toute autre promenade dans Budapest.

Le déchaînement des combats

Le lendemain matin, nous nous éveillâmes au fracas d'une bataille violente, qui se déroulait du côté de Pest. La loi martiale avait déjà été proclamée, le couvre-feu était en vigueur et on nous prévint de ne pas nous aventurer dans la rue. Ainsi, nous nous trouvions plus ou moins isolés dans l'île, laquelle est située entre Buda et Pest et s'étend depuis le pont Marguerite, vis-à-vis le centre de la ville, jusqu'au pont Staline, un peu plus loin sur le fleuve. Nous pouvions voir et entendre une partie du combat, mais sans distinguer la tournure des choses. Une partie du pont Marguerite se trouvait parfois sous le feu des combattants, à cause de la proximité de l'AVO, siège de la police politique. Sur le pont Staline, non loin de nous, seuls circulaient des véhicules militaires et des caravanes hurlantes d'ambulances de la Croix-Rouge.

Nous apprîmes de diverses sources que les événements s'étaient succédé de la façon suivante depuis la veille, c'est-à-dire depuis le mardi soir: les étudiants se portèrent d'abord à l'ambassade de Pologne, pour manifester leur solidarité avec ce pays où se déroulaient des événements analogues. Ils allèrent ensuite se regrouper devant le monument du général Bem, ancien insurgé polonais de 1830 qui accourut pour combattre aux côtés des Hongrois de Kossuth en 1849. Ils se rendirent de là au Parlement, où ils présentèrent leurs revendications. Geroe, premier secrétaire du Parti des travailleurs hongrois, qui arrivait de Yougoslavie, leur opposa avec assez d'arrogance une fin de non recevoir. A la radio, le soir même, il s'en prit aux manifestants et fit l'apologie des liens rattachant la Hongrie à l'URSS. La colère s'empara de la foule, qui se dirigea vers le monument Staline. Tirée par plusieurs camions et par des masses d'étudiants, l'énorme statue s'abattit et fut traînée jusqu'à l'une des grandes places de la ville, à quelques rues de là, où elle passa ignominieusement les jours qui suivirent, abîmée et insultée par la population. Une troupe d'étudiants pénétra dans une caserne et, sous les yeux des soldats, mit la main sur les armes et les munitions. Dès lors la révolte prit des proportions. L'attaque se porta d'abord sur le poste de radio, situé près de la rue Rakoczy. C'est dans ce quartier, où se trouvent aussi les établissements des journaux et le Musée national, que devaient se dérouler les combats les plus acharnés des journées subséquentes.

Le mercredi, aux premières heures du matin, c'était principalement la police politique qui s'opposait aux insurgés. Un peu plus tard, la troupe hongroise intervint, suivie d'éléments blindés soviétiques. Nous apprîmes que ces forces avaient été postées aux abords de Budapest, le soir précédent, en prévision des troubles. Un voyageur hollandais logeant à notre hôtel, du nom de deLange, avait tenté le mardi soir, venant de Vienne, d'entrer à Budapest; les soldats lui avaient ordonné de s'en retourner à Vienne. Faisant un détour le long du Danube, il avait pu entrer dans la ville par un autre point.

Durant la journée du mercredi, nous continuâmes d'entendre, sans guère d'interruption, le bruit des combats qui se déroulaient à Pest. Nous n'avions de renseignements précis, dans notre île, qu'en téléphonant aux ambassades et en écoutant Radio-Budapest, qui diffusait à tout moment des informations. Nous pûmes aussi causer, une fois avec un groupe de la Croix-Rouge et une

autre avec quelques jeunes armés de revolvers, qui nous donnèrent au passage leur explication des événements.

La radio, le téléphone et l'électricité continuèrent à fonctionner assez régulièrement, mais pour le reste la vie normale de la ville resta totalement interrompue tout le temps que nous fûmes là. Les émissions de Radio-Budapest continuèrent d'être dirigées par le gouvernement, mais l'édifice des studios fut en grande partie détruit par les combats. Les émissions, d'après ce qu'on nous dit, se faisaient au sous-sol du Parlement et étaient transmises par des installations techniques situées en dehors de la ville et restées aux mains du gouvernement.

Toute la nuit, le gouvernement et le Comité central du Parti des travailleurs hongrois restèrent en session spéciale au Parlement. La situation empirant, ils siégèrent ensuite sans arrêt, assurant l'inviolabilité de leurs délibérations par un cordon de chars russes autour de l'édifice.

Les chars soviétiques dans la ville

Parmi les nouvelles annoncées par Radio-Budapest au début de la matinée du mercredi, il y eut celle de l'admission de Nagy au gouvernement, dans lequel il devenait premier ministre. Ce fut le seul changement à ce stade des choses, et Geroe resta premier secrétaire. Comme on annonça à peu près au même moment l'établissement de la loi martiale et l'appui à l'aide militaire soviétique, il sembla que ces mesures désagréables et extrêmes avaient été prises par Nagy. En réalité, les chars russes avaient déjà engagé le combat à l'intérieur de la ville plusieurs heures avant que fût annoncé l'appel aux Russes. Une conversation au téléphone avec l'ambassade des États-Unis nous avait appris que l'on se battait à cet endroit et qu'un Russe grièvement blessé, membre de l'équipage d'un tank, avait été transporté à l'ambassade. D'après divers témoins oculaires, il semblait que les chars soviétiques étaient employés contre les nids de résistance armée et aussi pour protéger les principaux édifices du gouvernement, comme celui, par exemple, de l'AVO, imposant siège de la police politique situé près du pont Marguerite. Selon un rapport, quelques équipages soviétiques avaient abandonné leurs chars de combat et fraternisaient avec les civils. Par la suite, des témoins oculaires ont révélé que, mercredi, des chars soviétiques ont tiré sur une foule de manifestants, sans armes, près des édifices du Parlement. On a estimé officiellement à environ 200 le nombre de personnes tuées dans cet incident.

Au cours de la journée, Radio-Budapest ne cessa de demander aux rebelles de mettre bas les armes. Un ultimatum leur fut signifié selon lequel ils devaient se conformer à cet ordre à deux heures de l'après-midi au plus tard; c'était également l'heure à laquelle le couvre-feu prendrait fin. Pourtant, les espoirs du Gouvernement furent déçus et, dans les deux cas, de nouveaux délais durent être fixés, vu que la situation continuait d'échapper à l'autorité du Gouvernement. Dans l'après-midi, les bulletins radiodiffusés laissaient voir clairement qu'un grand nombre d'ouvriers s'étaient joints aux étudiants et soutenaient les attaques dans des usines de l'un des quartiers industriels de la ville.

La matinée du jeudi fut assez tranquille d'abord, et, bien que le couvre-feu fût encore en vigueur, de Lange, notre ami hollandais, décida de se rendre en automobile à la ville, en compagnie d'un Américain, pour se procurer des coupons à essence au club des automobilistes en vue du voyage à Vienne. Peu

de temps après, quelques autres membres de notre groupe furent sur le point de partir à pied pour la ville. Mais ils modifièrent leurs projets à la suite du retour prématuré de deLange et de son passager, les deux visiblement pâles et secoués. Des chars de combat, racontèrent ceux-ci, avaient tiré sur deux automobiles qui se trouvaient devant eux, et tué les passagers, un peu au delà du pont Marguerite. Abandonnant leur voiture, ils avaient cherché un abri provisoire sous une porte voisine et, les chars passés, ils avaient regagné rapidement leur automobile qui, heureusement, n'avait pas été endommagée.

Nous apprîmes par téléphone que la foule continua de manifester dans la ville toute la journée. Des membres de l'ambassade des États-Unis nous informèrent que de grandes foules s'étaient réunies à l'extérieur de leur ambassade pour solliciter de l'aide militaire contre leurs maîtres soviétiques.

Situation alarmante

Jedi, vers midi, on n'entendait plus que les mitrailleuses qui ouvraient le feu par-ci par-là et il semblait que la rébellion fût presque finie. Pourtant, divers événements qui survinrent démontrèrent aussitôt que cette conclusion était prématurée. M. — nous peignit un tableau alarmant de la situation telle qu'elle était alors. Il dit, ou à peu près, que la rébellion n'en était qu'à ses débuts et prendrait probablement sous peu des proportions plus considérables. Des unités de l'Armée hongroise et même quelques équipages de chars de combat soviétiques avaient cédé leur équipement volontairement aux rebelles; la ville était maintenant entourée de forces soviétiques et, comme l'Armée hongroise était extrêmement nerveuse, il était possible que des batailles rangées eussent lieu entre les deux armées. On s'attendait à ce que l'aviation soviétique bombardât Budapest dans l'après-midi. (Une escadrille de chasseurs à réaction a survolé la ville en effet, comme il était prévu, mais rien ne s'est passé.) Ces renseignements nous furent communiqués d'une façon qui ne laissait aucun doute quant aux sympathies du jeune homme lui-même. Après quelques semaines en Hongrie, M. — avait l'impression que la présence des forces soviétiques soulevait un amer ressentiment et le régime communiste lui-même, un vif mécontentement général.

Après les stimulantes remarques de M. —, nous sortîmes pour saluer l'arrivée d'une jeune journaliste française. Elle apportait de Pest le récit des sanglants combats qui avaient éclaté autour de la gare et l'affligeante nouvelle que la police politique venait de faire feu sur une masse de manifestants, causant, d'après les chiffres officiels, 300 morts. Elle semblait croire que la bataille se poursuivait de plus belle. Son récit était ponctué de coups de feu retentissant pour la première fois dans le secteur avoisinant de Buda.

Au début de l'après-midi, Radio-Budapest diffusa la nouvelle significative du remplacement de Geroe par Kadar au poste de premier secrétaire du Parti. Nouvelle concession aux insurgés: on annonça que le Gouvernement avait l'intention d'ouvrir des négociations avec l'Union soviétique sur une base d'égalité et d'obtenir le retrait des forces soviétiques une fois l'ordre rétabli. L'effet de ces déclarations fut affaibli, cependant, par des allusions flatteuses aux unités fraternelles de l'armée soviétique, puis, dans une allocution décevante, Kadar choisit d'insister sur le besoin de rétablir l'ordre.

Ces preuves de la faiblesse et de l'hésitation du Gouvernement incitèrent les insurgés à renforcer leurs demandes. On distribua jeudi soir un nouveau

manifeste confirmant qu'on prévoyait une prolongation de la lutte et que l'insurrection était en train de s'organiser. Le manifeste, dont une traduction a déjà été envoyée de Vienne, réitérait les demandes antérieures et réclamait la formation, sur une base provisoire, d'un nouveau gouvernement révolutionnaire national. Les insurgés étaient prêts à accepter Nagy et Kadar dans ce nouveau gouvernement. Ils demandaient également la cessation de la loi martiale, l'annulation du Pacte de Varsovie, une amnistie générale, le désarmement de l'AVO (police politique) et l'établissement du socialisme hongrois sur des bases vraiment démocratiques. Au début de la matinée de vendredi, une bataille intense éclata. Le pont Marguerite fut de nouveau mitraillé et, s'amenant de l'extérieur, des chars d'assaut en plus grand nombre traversaient le pont Staline en direction du théâtre de la lutte. Durant les quelques heures qui suivirent, le crépitement des mitrailleuses retentit, pendant que grondaient canons et mortiers. Même si cela paraissait se dérouler tout près, nous apprîmes plus tard que le gros de la bataille avait pour théâtre le neuvième quartier, secteur industriel s'étendant à quelque distance à peine des édifices parlementaires, des grandes places, des bureaux de la radio et de la presse.

Devant l'intensité croissante du combat, un certain nombre d'étrangers décidèrent de quitter l'hôtel malgré le couvre-feu. Quinze voitures se formèrent rapidement en convoi. Il y avait heureusement assez de places libres pour ceux qui n'avaient pas de voiture. Nous avons pu faire monter avec nous un ingénieur indien, un diplomate israélien et un Canadien d'origine hongroise. Pour se procurer de l'essence, il fallait des coupons; notre ami hollandais s'offrit à tenter un nouvel effort pour atteindre le club d'automobilisme. Cette fois, il y réussit. A son retour, il nous donna une description du centre de la ville où il avait aperçu des scènes de carnage et de désolation, des voitures, des autobus et des trams renversés dans les rues, des immeubles en flammes, le musée national consumé, des feux de joie alimentés par des ouvrages de propagande communiste enlevés aux librairies.

A midi, notre convoi se dirigea lentement vers Buda par le pont Staline, alors entièrement occupé par les chars soviétiques. Nous nous frayâmes un chemin sans que personne ne tentât de nous arrêter. En passant, nous vîmes des Hongrois attroupés, dans une attitude de curiosité, autour de chaque char d'assaut.

Interruption de l'activité normale

L'activité normale, dont l'interruption était perceptible à Budapest, avait également cessé dans les régions que nous avons traversées en nous dirigeant vers Vienne. Les gens erraient çà et là dans les rues ou faisaient la queue devant les portes closes des magasins d'aliments. Quelques-uns cherchaient avidement à se renseigner sur les combats qui se déroulaient à Budapest; d'autres nous suppliaient de leur aider à obtenir de l'Occident qu'il soutienne leur lutte pour la liberté. Les drapeaux s'offraient aux regards, le tricolore hongrois alternant parfois avec un pavillon entièrement noir. Des gens portaient sur eux un ruban tricolore orné de noir. Nous n'avons vu aucun symbole de soviétisation ou de communisation. Tous avaient été supprimés, y compris l'emblème communiste au centre du drapeau hongrois. Les casernes de l'armée hongroise devant lesquelles nous sommes passés arboraient simplement le tricolore hongrois, où un espace décoloré, très évocateur, marquait la place de l'emblème communiste disparu.

Ayant entendu dire que la route de Vienne était encombrée de pièces de chars d'assaut sur une certaine distance à partir de Budapest, nous avons fait les 100 premiers kilomètres par une autre route, le long du Danube. Nous avons rencontré d'innombrables camions chargés d'hommes qui s'acheminaient vers Budapest, sans doute dans le dessein de participer au combat. Tout le long du parcours, les organes réguliers de l'autorité avaient manifestement abandonné leurs fonctions. Aucun agent de police ne se montrait. De temps en temps nous avons dû nous arrêter afin de nous identifier auprès des groupes d'insurgés, dont la conduite était évidemment libre de toute ingérence de la part des autorités régulières, si toutefois celles-ci existaient encore. Ainsi, à 15 kilomètres à peine de Budapest, nous avons été arrêtés par des insurgés qui exerçaient la surveillance sur la circulation, et cela devant des casernes militaires d'où les soldats, des Hongrois probablement, regardaient ce qui se passait avec apathie ou approbation. L'étoile rouge des plaques de ma voiture ayant été vite remarquée, nous avons passé quelques pénibles moments, risquant d'être projetés dans le fossé par des Hongrois en colère. Les réfugiés qui nous accompagnaient ayant pu intervenir avec succès en notre faveur, nous avons heureusement obtenu la permission de passer. Avant de nous approcher de la ville suivante, j'ai pris la précaution de recouvrir de sparadrap les étoiles rouges.

La région la plus hasardeuse qu'il nous fallut traverser avant d'atteindre la frontière fut celle de la grande ville industrielle de Győr. A un kilomètre environ de cette ville, nous avons aperçu des unités de l'armée hongroise, y compris des groupes d'artillerie, des chars d'assaut et des troupes d'infanterie, rangées en pleine ligne de bataille sur une petite crête commandant les abords de la ville. L'artillerie et les chars étaient déployés en direction de Budapest. Ce déploiement avait peut-être été effectué contre les insurgés qui fuyaient Budapest mais, Győr étant nettement aux mains de groupes anti-gouvernementaux que les troupes ne molestaient pas, on croyait par ailleurs qu'il s'agissait là d'unités anti-gouvernementales chargées de protéger la ville contre toute intervention des forces soviétiques.

En songeant à notre séjour à Budapest, les principaux sentiments que j'éprouve encore, à part l'anxiété et l'angoisse, sont faits d'étonnement et d'admiration: étonnement de constater qu'un soulèvement de cette envergure puisse être survenu dans un État dominé par les communistes et occupé par les forces soviétiques, et admiration pour l'héroïsme remarquable de ceux qui ont participé à l'insurrection. Pour expliquer entièrement pourquoi le régime communiste en Hongrie n'a pu faire face à la situation, il faudrait quelqu'un de mieux renseigné que moi sur la politique hongroise. Le gouvernement aurait apparemment mal jugé l'état d'esprit de la population en ce tragique mardi soir. Toutefois, l'arrivée hâtive des forces soviétiques qui avaient été commodément postées tout près de là porte à penser que les chefs hongrois n'étaient pas trop sûrs d'eux-mêmes. Ils ne s'attendaient peut-être pas à tant d'unité et de courage chez le peuple pendant la crise. Devant une ferme opposition, le Gouvernement a nettement perdu son sang-froid et continué, les jours suivants, à chercher à tâtons une solution qui permit aux stalinistes de conserver le pouvoir.

• Liberté et indépendance •

A Budapest et dans les campagnes en général, le soulèvement a revêtu un caractère à la fois anticommuniste et antisoviétique. Les gens n'ont manifeste-

ment pas fait de distinction entre les deux maux. Il était surtout question de « Liberté et indépendance », et ces mots étaient inscrits aux drapeaux qui recouvraient les cadavres sur les places publiques. Les manifestes qu'ont publiés les insurgés ont aussi exposé des objectifs nettement nationalistes: égalité dans les rapports avec l'Union soviétique, retrait des troupes soviétiques, utilisation de l'emblème de Kossuth et restauration des uniformes traditionnels de l'armée hongroise. Ils ont fait clairement ressortir qu'aux yeux du peuple hongrois, la direction du parti communiste était entièrement discréditée. Ils ont demandé l'établissement d'un régime parlementaire à plusieurs partis, y voyant un moyen de se soustraire au monolithisme exclusif du communisme.

J'ai l'impression, toutefois, que les insurgés avaient suffisamment le sens des réalités pour comprendre qu'ils ne pouvaient déraciner immédiatement le communisme. Dans leur manifeste, ils se sont dits prêts à accepter Nagy et Kadar, à défaut d'autres chefs communistes moins antipathiques, pourvu toutefois que ceux-ci ne fussent pas de simples fantoches des stalinistes et à condition que fussent agréées certaines autres demandes. Mais ces deux hommes, j'en suis sûr, ne sont tenus que pour des fantoches. Ils auront sans nul doute à répondre au peuple hongrois de leur part de responsabilité dans l'utilisation des forces soviétiques contre la population de Budapest.

A notre départ de Budapest, vendredi, il était impossible de prévoir quelle serait l'issue de la lutte. Tout ce que nous avons pu retenir de ce tragique événement, c'est la conviction que si le peuple hongrois pouvait être libéré des forces soviétiques et de la police politique qu'il déteste, il irait probablement jusqu'à effacer toute trace du communisme.



AMBASSADEUR EN ÉGYPTÉ

M. E. H. Norman s'est présenté récemment chez le président Gamal Abd al Nasser pour lui remettre ses lettres de créance à titre d'ambassadeur du Canada en Égypte.

Ci-dessus, de gauche à droite: M. Mahmoud Fawzi, ministre des Affaires étrangères d'Égypte; le président Nasser; un aide militaire du président; M. Norman.

Conférence sur le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique



M. M. H. Wershof

LA Conférence sur le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est officiellement terminée le 26 octobre avec la signature du statut par les représentants de 70 pays. (Certains autres pays, qui doivent passer par une procédure plus longue en vertu de leur constitution, donneront vraisemblablement leur signature au moment opportun.) La Conférence s'est réunie le 20 septembre au Siège des Nations Unies à New-York, sur l'invitation des douze pays (Australie, Belgique, Brésil, Canada, États-Unis, France, Inde, Portugal, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Union Sud-Africaine

et Union soviétique) qui avaient élaboré un projet de statut au cours d'une réunion de travail tenue à Washington au printemps 1956.*

A la Conférence, le Canada était représenté par M. M. H. Wershof, C.R., sous-secrétaire d'État adjoint et conseiller juridique aux Affaires extérieures, et par M. W. J. Bennett O.B.E., président de la société Énergie atomique du Canada Limitée et de l'Eldorado Mining and Refining Ltd. M. Wershof faisait fonction de délégué en chef.

Le statut de l'Agence de l'énergie atomique, actuellement proposé à la ratification des gouvernements, entrera en vigueur dès que dix-huit États, dont trois parmi les suivants: Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni et URSS, auront déposé leur instrument de ratification auprès du Gouvernement des États-Unis. Une Commission préparatoire constituée en vertu du statut signé à New-York et composée des douze pays qui en avaient élaboré le projet et de six autres, élus par la conférence: Argentine, Égypte, Indonésie, Japon, Pakistan et Pérou, poursuivra l'exécution des mesures préliminaires à la mise sur pied de l'Agence. Ses réunions consacrées à l'organisation ont débuté le 26 octobre à New-York. Il est probable que, se conformant à la recommandation de la Conférence, l'Agence établira son siège permanent à Vienne, où la Commission préparatoire se transportera également au moment opportun.

Historique*

Le Canada a pris une part active au projet d'agence, dès le début; tout d'abord, il était du nombre des huit puissances qui ont participé aux pourparlers préliminaires: Australie, Belgique, Canada, France, Portugal, Union

*Voir dans « Affaires extérieures », numéro de juillet 1956, l'article sur les pourparlers antérieurs à la Conférence et sur le projet de statut.

Sud-Africaine, Royaume-Uni et États-Unis. Après que le Brésil, la Tchécoslovaquie, l'Inde et l'Union soviétique se furent joints au groupe primitif, la position du Brésil se révéla analogue à celle des Huit, mais les trois autres nouveaux membres s'opposaient à la majorité sur certains points. Cependant le Canada a pu collaborer étroitement et utilement avec l'Inde de même qu'avec les Huit; on peut même affirmer que les douze pays ont fait ensemble un travail efficace malgré les différences de point de vue dont il est fait mention ci-dessus.

Au cours de la discussion générale, M. Wershof a expliqué pourquoi le Canada attache tant d'importance au projet d'une agence internationale de l'énergie atomique:

Il est probable, a-t-il déclaré, que les peuples ne font que commencer à concevoir les bienfaits qu'ils pourront tirer de l'énergie atomique. L'exploitation de cette nouvelle source d'énergie permet d'espérer un développement économique et un progrès social d'une portée et d'une diversité inimaginables il y a quelques années seulement. L'histoire nous enseigne que tôt ou tard presque toutes les découvertes scientifiques importantes pour l'humanité entrent dans le patrimoine universel; il en sera ainsi, sans doute, de la science nucléaire. On peut s'attendre qu'éventuellement les avantages de l'énergie nucléaire se répandront aux quatre coins du monde, et cela, que notre projet d'agence se réalise ou non.

La question ne se borne pas à ce qui précède cependant. Il importe à tel point que ces bienfaits soient rendus accessibles, et cela aussi rapidement et largement que possible, non seulement à l'économie nationale et aux particuliers d'un pays ou d'un groupe de pays mais de tous, que nous ne pouvons pas envisager la méthode de diffusion graduelle, qui serait trop lente ou du moins inéquitable au début. Il faut trouver moyen d'éviter les délais que comporterait cette méthode; peut-être se prolongeraient-ils pendant plusieurs générations. Nous devons également nous assurer, dans la mesure du possible, que les avantages escomptés soient effectivement mis à la portée de tous.

Pour que l'énergie atomique produise rapidement tous ses fruits, il est indispensable que les gouvernements collaborent sincèrement et efficacement, ce que seule une association par traité formel peut rendre entièrement réalisable. Cette association et l'acceptation par tous des obligations explicites qui en découleraient peuvent seules créer la conjoncture permettant d'assurer à tous les pays les éléments nécessaires à l'exploitation nucléaire. A défaut d'une telle collaboration multilatérale et intégrale, les pays seront enclins à faire route à part avec les ressources et les techniques dont ils disposeront d'eux-mêmes ou grâce aux pays avec lesquels ils sont liés de près; il en résulterait un double emploi des efforts, et par suite du gaspillage et des retards. Sans une véritable collaboration et l'acceptation par tous les pays d'obligations et d'engagements en vue du bien commun, la diffusion des connaissances et le partage des ressources seront entravés ou réduits, faute de buts de normes et de sauvegardes reconnus.

Le genre d'association auquel nous songeons existerait du fait d'une agence répondant dans ses grandes lignes aux définitions que renferme le projet de statut. Celui-ci reconnaît que la mise en valeur de l'énergie nucléaire est à la fois difficile et importante; il renferme des dispositions efficaces et souples dont l'objet est de faciliter la coopération entre pays à conjonctures économiques et à besoins fort variables. Il est reconnu dans le projet de statut que certains pays sont plus avancés que d'autres dans les domaines de la technologie et de l'industrie et que, par conséquent, leur apport en connaissances, en matériel et en équipement peut dépasser celui des autres. Quant aux pays à ressources moindres, ils devront faire appel aux conseils, aux connaissances et à l'assistance

de l'Agence. Qu'ils soient purement contributeurs aux programmes de l'Agence ou qu'ils en soient bénéficiaires, tous les pays tiendront à aider dans la mesure de leurs moyens et à voir l'Agence dirigée de façon que l'utilisation des ressources soit rationnelle. Si l'Agence n'est pas administrée judicieusement, si ses principes d'action ne sont pas satisfaisants, il se peut que certains pays n'obtiennent pas l'assistance dont ils auront besoin pour mener à bien des projets louables. et que les pays capables d'aider perdent confiance et ne mettent pas l'Agence entièrement à profit pour favoriser le progrès nucléaire. Aux termes du statut. les lourdes responsabilités que suppose une saine direction seront confiées au Conseil des gouverneurs, celui-ci restant cependant assujéti, par l'intermédiaire de la Conférence générale, à l'orientation générale des membres. Les pays sur l'aide desquels l'Agence devra surtout compter devront exercer sur un conseil chargé de pareilles responsabilités assez d'influence pour pouvoir lui conserver leur confiance et leur appui, conditions sans lesquelles l'Agence ne pourrait pas atteindre ses objectifs élevés.

De leur côté, les pays purement bénéficiaires doivent être convaincus que les programmes de l'Agence ne seront pas arrêtés sans qu'on se soit bien renseigné sur leurs intérêts, leurs besoins et leurs problèmes et qu'on en tienne bien compte. Ces pays doivent en outre jouir d'une représentation suffisante au Conseil. La Conférence générale, où leur influence se fera en toute probabilité largement sentir, devra remplir efficacement son rôle, c'est-à-dire servir de tribune et de lieu de discussion, sans toutefois empiéter indûment sur les fonctions exécutives du Conseil des gouverneurs.

Séance plénière

Après avoir élu à l'unanimité l'ambassadeur Muniz du Brésil et l'ambassadeur Windler de Tchécoslovaquie aux fonctions de président et de vice-président, la Conférence a fait, en séance plénière, un examen passablement détaillé des principes sur lesquels reposait le projet d'agence ainsi que de la portée générale des dispositions du projet de statut.*

Dès l'ouverture des débats, le bloc soviétique, fermement appuyé par la Yougoslavie, l'Inde et divers autres pays asiatiques, a soutenu que la Conférence se ressentirait de l'exclusion de la Chine communiste, qu'elle ne serait pas complète ni entièrement efficace aussi longtemps que la Chine n'en ferait pas partie, ne se verrait pas accorder un siège au Conseil des gouverneurs. L'Inde a dirigé le même groupe de pays dans l'attaque contre les dispositions relatives au contrôle, soutenant notamment que celles-ci conféraient à l'Agence une liberté beaucoup trop grande d'intervenir dans les programmes nucléaires et partant dans le développement économique des pays assistés. Certains ont prétendu que des contrôles indûment onéreux et offensants ne seraient pas conformes aux buts principaux de l'Agence, qu'ils iraient même à leur encontre en contraignant les pays qui en ont le plus grand besoin à renoncer à l'aide de l'Agence.

Les représentants de divers pays se sont élevés contre les dispositions relatives à la composition du Conseil des gouverneurs et au partage des attributions entre le Conseil et la Conférence générale; la plupart, allant plus ou moins loin dans cette voie, ont cependant reconnu le bien-fondé de la thèse des douze puissances: un équilibre délicat avait été réalisé à cet égard au cours des réunions de travail tenues plus tôt en 1956, et le succès de la Conférence

*Voir « Affaires extérieures », vol. 8, n° 7.

serait gravement compromis si cet équilibre, quelle qu'en soit la valeur, venait à être rompu.

Fonctions de l'Agence

Après que la Conférence eut proposé en comité l'examen de chaque article du projet de statut, l'article III, relatif aux fonctions de l'Agence, a soulevé le premier grand débat et donné lieu à la première modification. Les grandes lignes du débat ont reflété les points de vue exprimés durant les discussions plénières évoquées ci-dessus. Une modification importante, proposée par la Thaïlande et adoptée en comité, visait à appliquer les garanties de l'Agence non seulement aux transactions bilatérales ou multilatérales extérieures à l'Agence mais, à la demande du pays intéressé, à chaque programme national. Cette modification, même si on n'en attendait pas une application immédiate, était considérée comme utile parce qu'elle permettrait au régime de garanties de l'Agence de se transformer éventuellement en un dispositif universel qui favoriserait la conclusion d'un accord général sur le contrôle ou la suppression des engins atomiques, ou qui pourrait servir d'instrument à cet accord.

Les vues du Canada sur le rôle de l'Agence ont été exposées par M. Wershof dans les termes suivants:

... la fin première de l'Agence sera d'aider et d'encourager la mise en valeur et les applications pacifiques de l'énergie atomique dans tous les pays. ... En exécutant cette tâche, l'Agence prendra des mesures appropriées pour que son assistance à chaque pays ou groupe de pays serve effectivement aux fins bienfaisantes recherchées, qu'elle ne soit pas détournée vers des usages pour lesquels la collectivité des membres ne serait pas disposée à contribuer. Pour prévenir ces détournements, l'Agence devra être investie de certains droits limités cependant à cette fin. Le succès de l'Agence en ce domaine contribuerait sans aucun doute à assurer le respect de tout accord éventuel sur les engins atomiques, mais telle n'est pas sa tâche. A cet égard, son rôle se bornera aux fonctions d'assistance.

A mon sens, il est incontestable que tous les membres devraient jouir de droits égaux; il n'est peut-être pas aussi certain que l'égalité doit s'étendre aux fonctions. Mon Gouvernement estime donc qu'en adhérant à l'Agence les membres de l'ONU devraient s'attendre à deux choses: donner, d'une façon ou d'une autre, et recevoir. Tantôt les apports dépasseront les avantages, tantôt ce sera l'inverse. Il s'agira toujours, en somme, de plus ou de moins. Il ne faudrait pas que le fonctionnement de l'Agence considère certains pays comme des contributeurs (de matériaux, de renseignements ou des fruits de l'expérience) et d'autres, comme des bénéficiaires. Nous proposons donc l'application du principe coopératif: l'Agence serait une sorte d'association qui recevrait l'apport de tous les membres et aiderait à chacun.

Garanties et contrôles

Le problème des garanties (article XII du projet de statut) apparut dès le début comme de beaucoup le plus important et le plus difficile à résoudre, sa rédaction opposant nettement des objectifs et des points de vue divergents, dignes cependant les uns et les autres de respect et de considération.

A une réunion du comité principal, le 12 octobre, M. Wershof, exposant le point de vue canadien, a déclaré qu'il est non seulement désirable mais absolument nécessaire de recourir à des sauvegardes contre le détournement des matières fissiles à des applications militaires:

Nous croyons que l'exportation d'équipement et de matériaux destinés à des usages militaires doit être assimilée à l'exportation d'armements et contrôlée comme telle. Il importe au plus haut point d'autre part que l'exportation d'équipement et de matériaux destinés à des fins civiles ne soit pas confondue avec celle des armements, laquelle pose un problème difficile. Cette confusion, nous en sommes convaincus, empêcherait les mouvements d'équipement et de matériaux de s'effectuer aussi librement entre les pays.

Permettez-moi d'aborder quelques instants la question des utilisations militaires qu'il convient d'étudier en ce moment, puisque nous en sommes au problème des sauvegardes. Certes il ne faut pas souhaiter de mettre les armes atomiques à la portée d'un grand nombre de pays. Si certains produisaient à l'avenir ou possédaient des engins nucléaires, mon Gouvernement estime que la chose devrait être connue; que les pays ne devraient pas se procurer des armements de façon clandestine par des transactions internationales orientées en principe vers des fins pacifiques.

Pour que le progrès nucléaire que nous attendons tous soit aussi rapide et général que de raison, l'Agence doit à notre avis créer un organisme qui fournira à chaque pays la possibilité de se procurer ce dont il aura besoin pour réaliser son programme nucléaire de paix et qui veillera à ce que les ressources ou l'aide fournies servent uniquement à des fins pacifiques. Nous estimons que les dispositions du projet de statut portant sur le contrôle sont conformes à cet objectif, mais qu'elles ne pourraient exercer tout leur effet si la portée en était réduite . . . Nous reconnaissons que ces mesures ne pourraient suffire à empêcher que des pays se procurent séparément des armements nucléaires. Nous admettons aussi que, appliqués sans discernement, les mesures de contrôle peuvent détourner de l'Agence certains pays. Examinons également le revers de la médaille, c'est-à-dire la situation actuelle, qui pourrait se prolonger indéfiniment si un régime de garanties suffisantes et acceptables pour tous n'était pas mis en vigueur.

L'Agence et ses garanties n'existant pas, les pays possesseurs de ressources et de connaissances exercent nécessairement un choix en mettant celles-ci à la disposition des autres. Les critères de choix diffèrent d'un pays à l'autre. Certains pays n'obtiennent pas facilement de l'étranger l'aide, l'équipement et les matériaux dont ils ont besoin. Quant à l'assistance effectivement accordée, elle l'est souvent, il va de soi, d'après des jugements politiques qui, bien que compréhensibles dans les circonstances, tendent à fausser les jeux normaux du commerce et à empêcher la mise en valeur équitable de l'énergie nucléaire.

Prolonger indéfiniment cette situation aurait, à notre avis, plusieurs conséquences fâcheuses. En premier lieu, les pays exportateurs restreindraient leurs approvisionnements aux nombreux pays tributaires de l'importation en matière d'utilisation civile de l'énergie atomique, les risques en ce domaine étant trop graves pour être acceptés même par égard aux considérations les plus valables. En deuxième lieu, les pays continueraient d'exercer les discriminations actuelles, qui sont fondées sur l'appréciation des conformités ou des attitudes politiques des pays candidats à l'importation de matériaux nucléaires, et qui ne peuvent être corrigées sans garanties appropriées. En troisième lieu, nous sommes presque sûrs de voir appliquer, comme mesures contre les deux problèmes susdits, des régimes bilatéraux de garanties institués en vertu d'accords spéciaux; ceux-ci seront tout probablement discriminatoires dans leurs effets et attenteront plus à la souveraineté et à l'honneur des peuples que ne feraient des garanties établies et appliquées par une agence internationale indépendante. Nous aurions tous part à la création et au fonctionnement de cette agence sur laquelle pourrait s'exercer une inspection internationale qui veillerait à ce que les garanties soient mises en vigueur comme il convient.

L'article relatif aux garanties a été attaqué pour deux raisons par ceux qui en trouvent la portée trop étendue: d'abord, parce qu'il exige que les contrôles s'appliquent sans distinction formelle aux « matières fissiles spéciales » (en pratique, le plutonium et l'uranium 235) et aux « matières de base » (uranium et thorium naturels); ensuite, parce qu'il octroie à l'Agence le pouvoir de contrôler les utilisations futures de matières fissiles spéciales que produiront ses entreprises. Celui de ces deux points qui a le plus préoccupé les délégations opposées à l'article se rapportait à l'écoulement des matières fissiles. Au début, elles soutenaient que l'Agence ne devrait pas avoir l'autorité de contrôler les utilisations futures; elles avaient cependant immédiatement reconnu que l'Agence devrait être en mesure de contrôler l'utilisation par chaque pays des matières fissiles spéciales qu'elle pourrait lui fournir.

L'article relatif aux garanties a donné lieu à beaucoup de discussions et de pourparlers; à un moment donné, il a paru impossible de réaliser l'accord sur un texte valable. Cependant, en présentant un texte de compromis qui rallia l'assentiment général, les représentants de la France et de la Suisse ont permis à la conférence de sortir de l'impasse. L'accord s'est fait sur une formule qui, tout en prévoyant le contrôle par l'Agence des matières fissiles produites dans une de ses entreprises, établissait en faveur des pays intéressés les droits suivants:

- a) Décider eux-mêmes des usages pacifiques auxquels ces produits seront destinés;
- b) Retirer ces matières fissiles, après les avoir confiées à l'Agence, pour les faire servir à des usages qu'ils pourraient décider.

Dispositions financières

Les arrangements financiers figurant dans le projet de statut présente à la Conférence sont dus, pour une bonne part, aux efforts des représentants du Canada au cours de la réunion de travail tenue à Washington. Ces arrangements avaient pour objet une administration financière prudente et sérieuse dotée de la souplesse et des revenus qui permettraient à l'Agence de mettre en œuvre un programme efficace conforme à sa fin première: aider les pays à organiser l'utilisation civile de l'énergie atomique. Les buts ci-dessus, et les moyens de les atteindre, se retrouvent en substance dans le statut adopté par la conférence.

Conclusion

Du point de vue canadien, la Conférence a remporté un succès remarquable, puisque par l'approbation du statut une charte a été donnée à la nouvelle Agence de l'énergie conçue dans un esprit de conciliation et de collaboration digne de l'appui international.

Le 26 octobre 1956, MM. Wershof, Bennett, ainsi que le représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, M. MacKay, ont signé le statut au nom du Canada. Il appartient maintenant au Gouvernement d'étudier s'il doit le ratifier.

Quelques aspects des relations canado-américaines

AU COURS DE causeries prononcées les 15 et 16 octobre, la première à Chicago et l'autre à Milwaukee, le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, a engagé les sociétés commerciales des États-Unis à traiter leurs succursales au Canada comme des entreprises entièrement canadiennes et à se rappeler plus souvent que le Canada est une « nation distincte » et non un État de l'Union.

Parlant au Country Club de Chicago (Illinois), sur les « placements des États-Unis au Canada », M. Howe a déclaré que, par suite de la proximité du Canada par rapport aux frontières des États-Unis et vu la similitude des institutions et des modes de vie des deux pays, les Américains traitent souvent le Canada, dans leurs relations commerciales, comme s'il faisait partie des États-Unis. Cette attitude, a-t-il précisé, offre des dangers si elle amène les hommes d'affaires américains à considérer leurs filiales au Canada comme si elles se trouvaient aux États-Unis.

A l'occasion d'une réunion de la *Milwaukee Association of Commerce*, à Milwaukee (Wisconsin), M. Howe a dit que ses opinions sur le fonctionnement des filiales de sociétés américaines au Canada peuvent s'appliquer à d'autres aspects des relations économiques entre les deux pays.

Dans sa causerie à Chicago, le Ministre a souligné que le Canada voit d'un bon œil le capital affluer du sud de la frontière et a fait quelques observations aux hommes d'affaires américains dans l'intention d'étayer les relations amicales et harmonieuses qui existent actuellement entre le Canada et les États-Unis.

Suivent de substantiels extraits de la causerie de M. Howe à Chicago:

... Je vous recommande donc une règle très simple. Toutes autres choses étant égales, il est de bonne pratique commerciale pour une société étrangère de laisser sa filiale au Canada devenir aussi canadienne que possible sans perdre les avantages de ses relations avec la société mère. Dans plusieurs pays, vous le savez, les sociétés à fonds étrangers sont soumises à des lois sévères; elles doivent, par exemple, accorder à la population locale une part de l'entreprise; elles doivent employer au moins un certain pourcentage d'ouvriers locaux, et ainsi de suite.

Nous n'avons pas, et j'espère que nous n'aurons jamais, de lois semblables au Canada. Je crois que toute personne disposée à partager avec les Canadiens les risques de la mise en valeur de notre pays, doit être aussi libre que les Canadiens de conduire son entreprise comme bon lui semble.

Toutefois, quiconque fait affaires au Canada doit tenir compte de la fierté, de la fierté légitime, de tout Canadien pour son pays. En d'autres termes, il doit tenir compte du sentiment normal de nationalisme qui existe au Canada, comme aux États-Unis. Les Canadiens n'aiment pas être exclus de toute participation aux succès, comme aux insuccès, d'une importante entreprise fondée au Canada par des capitalistes étrangers. Peut-être n'achèteront-ils pas beaucoup d'actions, mais ils ne veulent pas être mis de côté. Il leur répugne de voir

d'importantes entreprises canadiennes complètement à la merci de sociétés mères étrangères pour leur personnel technique et administratif. Ils n'aiment pas que les résultats financiers de grandes entreprises canadiennes soient traités comme s'ils n'intéressaient que les propriétaires étrangers.

Je dois donc formuler trois recommandations à l'intention des sociétés américaines qui établissent des succursales au Canada ou qui y font la recherche ou l'exploitation des ressources naturelles:

- 1) Permettez aux Canadiens de participer financièrement à ces entreprises en devenant actionnaires minoritaires;
- 2) Accordez plus de possibilités d'avancement aux Canadiens qui possèdent les connaissances techniques nécessaires pour remplir des fonctions administratives et professionnelles;
- 3) Fournissez plus régulièrement plus de renseignements sur les opérations de ces sociétés au Canada.

Je suis heureux de souligner qu'en ce moment de plus en plus de sociétés américaines fournissent aux Canadiens la faculté d'acquérir une part de l'actif des entreprises fonctionnant au Canada. C'est là une tendance encourageante. Les Canadiens s'en réjouissent, non seulement parce qu'ils y voient l'intérêt national du Canada mais parce qu'ils estiment que c'est de bonne pratique commerciale pour la société mère aux États-Unis.

Obstacle disparu

On m'a dit que l'impôt canadien entravait la participation des Canadiens aux affaires des succursales canadiennes de sociétés étrangères. S'il en a déjà été ainsi, l'obstacle est maintenant disparu, du moins pour ce qui est de la loi canadienne.

L'accord intervenu entre les États-Unis et le Canada afin d'éviter une double imposition comportait certains avantages fiscaux en faveur d'une société mère possédant 95 p. 100 ou plus de l'actif d'une succursale dans l'autre pays. L'été dernier, les États-Unis et le Canada en sont venus à un accord sujet à la ratification de votre Congrès et de notre Parlement, réduisant de 95 à 51 le pourcentage des actions que la société mère doit posséder afin de bénéficier du taux réduit de 5 p. 100 sur les dividendes de ses succursales établies dans l'autre pays. Cette modification de l'accord fiscal canado-américain a été sanctionnée par une loi du Canada, mais elle attend encore la ratification du Congrès des États-Unis. En la proposant au Parlement canadien, notre gouvernement a bien précisé que la nouvelle entente fiscale avait pour objet d'encourager les sociétés mères américaines à permettre aux Canadiens d'acheter des actions dans leurs filiales canadiennes. Ainsi, au Canada, la société américaine qui offre aux Canadiens des actions minoritaires de ses succursales canadiennes n'est plus assujétie au désavantage qui existait autrefois.

Il demeure sans doute d'autres difficultés, en ce qui a trait, par exemple, à la communication du fruit de travaux de recherche entre la société mère et ces sociétés qui ne lui appartiennent que partiellement, ou en ce qui concerne la direction de filiales comptant des actionnaires minoritaires. Ce sont là des difficultés réelles, et je suis le premier à l'admettre. Tout ce que je demande, c'est qu'on les pèse bien en regard des avantages de la sympathique considération que vaudrait le sentiment, chez les Canadiens, d'être identifiés aux entreprises dirigées par des Américains.

Ma deuxième recommandation est d'offrir aux Canadiens plus de possibilités d'avancement dans les entreprises relevant de sociétés américaines. Je suis heureux de signaler que de plus en plus de sociétés américaines faisant

affaires au Canada confient des postes de confiance à des Canadiens lorsqu'elles trouvent les compétences voulues, et que les jeunes Canadiens avancent aussi rapidement que le permettent leur expérience et leurs connaissances. Des Canadiens responsables sont aussi invités à siéger au conseil d'administration. Pourvu que cette tendance se maintienne, bientôt les Canadiens n'auront guère à se plaindre.

Renseigner les Canadiens

Enfin, j'invite les sociétés américaines à faire connaître les résultats des opérations de leurs filiales au Canada. Comme vous le savez, le S.E.C. exige des rapports réguliers de toutes les importantes sociétés commerciales des États-Unis. Nous n'avons pas de règlements semblables au Canada. Toutefois, la population canadienne aime savoir comment ces grandes sociétés se tirent d'affaires au Canada. Comme un grand nombre de nos importantes entreprises relèvent de capitalistes américains, la demande de semblables renseignements à intervalles réguliers, sous forme de rapports annuels, par exemple, se fait de plus en plus insistante.

Une maison américaine, propriétaire exclusive d'une filiale au Canada, a ajouté à son dernier rapport annuel un supplément visant ses affaires et ses progrès au Canada. Le geste de cette société, qui a ainsi tenté de renseigner les Canadiens sur son fonctionnement au Canada, a été grandement apprécié. Je le propose comme modèle à ceux qui, comme moi, pensent qu'il est de bonne pratique commerciale de considérer ces filiales établies au Canada comme des entreprises entièrement canadiennes.

Ce sont là les trois recommandations que j'avais à formuler. Je crois qu'elles méritent toute votre attention. Je crois aussi qu'il serait à l'avantage des sociétés américaines propriétaires de filiales au Canada de leur donner suite. Peut-être y a-t-il d'autres moyens tout aussi efficaces d'arriver au même but. Quoi qu'il en soit, soyez assurés d'une chose et c'est que mon seul désir est d'améliorer les relations commerciales entre nos deux pays en stimulant l'intérêt des Canadiens et en leur assurant une plus large part financière dans les succès des sociétés américaines propriétaires de succursales du côté canadien de la frontière.

Pendant que j'en suis à ce sujet, je tiens à vous souligner un autre point qui me tient beaucoup à cœur en qualité de ministre du Commerce. Les filiales sont généralement fondées pour faire affaires dans la région qu'elles desservent. Mais je vous demanderais encore une fois de ne pas oublier qu'une succursale au Canada n'est pas la même chose qu'une succursale en Californie ou en Louisiane. La succursale canadienne est établie dans un pays dont l'existence même dépend du commerce international, dans un pays muni d'un service de commerce extérieur que d'aucuns disent insurpassé et dont le désir est de servir toute entreprise canadienne quel qu'en soit le propriétaire.

Trop souvent, j'ai le regret de le dire, lorsque nos représentants commerciaux à l'étranger sont parvenus à découvrir des débouchés favorables à des filiales au Canada, ils apprennent que la société mère aux États-Unis ne permet pas à ses filiales de s'adonner à l'exportation. Remarquez bien, ce n'est pas que nous ne voulons pas aider, à l'occasion, le commerce d'exportation de sociétés américaines, mais vous conviendrez avec moi qu'il est assez difficile d'en justifier la dépense du point de vue du contribuable canadien!

Faire un nouvel examen

Là encore, je le reconnais, la situation n'est pas facile. Toutefois, je vous le demande, étudiez de nouveau attentivement votre programme d'exportation

en ce qu'il a trait aux filiales canadiennes. Le Canada est un producteur efficace. Confiez-leur suffisamment de commandes et les usines canadiennes pourront, dans bien des cas, produire à aussi bon compte que les établissements américains. Dans certains cas aussi, le Canada jouit d'avantages douaniers lorsqu'il s'agit de vendre à des pays du Commonwealth britannique. Plusieurs usines ont été établies au Canada précisément pour profiter de cette préférence. Je ne demande pas aux sociétés américaines d'agir contre leurs intérêts. Je veux dire tout simplement qu'elles laissent peut-être échapper de belles occasions en ne permettant pas à leurs filiales de faire plus d'exportations. En se préparant à accepter des commandes à l'étranger, les filiales des États-Unis agiront davantage également en bonnes et solides entreprises canadiennes.

Voici des extraits de la causerie que M. Howe a prononcée à Milwaukee:

... Ce que j'ai dit des filiales canadiennes de sociétés des États-Unis peut s'appliquer à d'autres aspects de nos relations économiques. Arrêtez-vous un instant au commerce entre le Canada et les États-Unis. Le Canada est le meilleur client des États-Unis et ces derniers sont le meilleur client du Canada. Il n'est pas deux autres pays dont le commerce soit plus considérable que celui que font ensemble les deux nôtres; l'an dernier, le chiffre en a été de 6 milliards de dollars

Mais trop souvent, à ce qu'il nous semble au Canada, tout cela semble normal aux Américains. Ainsi, ils présupposent que le Canada continuera d'acheter chaque année aux États-Unis un milliard de dollars de plus que les États-Unis n'achètent au Canada. Ils présupposent apparemment qu'ils pourront continuer à tirer des matières brutes du Canada tout en imposant des tarifs élevés aux importations en provenance des fabricants canadiens et en menaçant d'établir de nouvelles restrictions.

Je ne prétends pas que le Canada soit sur le point d'user de représailles en élevant le tarif contre les importations en provenance des États-Unis. Je suis membre d'un gouvernement qui s'est constamment acheminé vers une plus grande liberté du commerce, ce qui, estimons-nous, est dans l'intérêt du Canada et de la paix mondiale. Je n'oublie pas non plus le progrès que les États-Unis ont accomplis ces dernières années dans la même voie.

Pays distinct

C'est tout simplement que je suis convaincu que les Américains qui vendent des marchandises au Canada et apprécient la valeur du marché canadien feraient bien de se rappeler plus souvent que le Canada est un pays distinct et non un État de l'Union, un pays qui, en définitive, ne peut importer qu'autant qu'il exporte. Si les Américains envisagent plus souvent le marché canadien en ce sens, je suis sûr que notre pays sera davantage disposé à favoriser des politiques commerciales qui placeront le commerce canado-américain sur des bases plus solides et qui accroîtront au Canada le marché des produits américains.

Quand je songe aux Américains et aux Canadiens travaillant ensemble, côte à côte, comme citoyens de pays distincts, je pense aussitôt à la voie maritime du Saint-Laurent, qui offre un si vif intérêt pour la ville de Milwaukee. Pendant de très nombreuses années, le Canada avait cherché, mais en vain, à amener les États-Unis à consentir à cette vaste entreprise. A la longue, sa patience s'étant épuisée, il déclara que si les États-Unis ne voulaient pas participer à un projet de voie navigable internationale, il l'entreprendrait seul.

Heureusement, cela n'a pas été nécessaire. Grâce à l'appui indéfectible de collectivités comme la vôtre, l'opposition a été surmontée, nos deux pays ont conclu un accord et ont commencé les travaux. Je saisis l'occasion pour vous féliciter du succès de vos efforts.

Il n'y a pas très longtemps, il eût semblé absurde de croire que le Canada entreprendrait seul l'aménagement de la voie maritime. Mais pas aujourd'hui. C'est assez dire le progrès économique que mon pays a réalisé depuis quelques années. Que le Canada ait été prêt à se lancer seul dans ces travaux, c'est une nouvelle preuve que les Canadiens ont de plus en plus confiance en eux-mêmes.

Toutefois, il était fortement à désirer que l'entreprise fût de caractère international et les Canadiens se sont lancés avec enthousiasme dans la canalisation et l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. De fait, la plupart des améliorations apportées à la voie navigable s'exécutent du côté canadien et seront défrayées par le Canada. Nous escomptons, comme vous, un immense développement une fois que seront terminés les travaux d'aménagement qui prolongeront l'océan jusqu'au cœur du continent.

J'ai été fort intéressé d'entendre parler et aujourd'hui d'être témoin des initiatives qui ont été prises, en vue de la canalisation, aux ports américains le long des Grands lacs, en particulier ici à Milwaukee. Grâce à la prévoyance et à la persévérance des autorités de votre ville, Milwaukee se trouvera dans une situation exceptionnelle pour bénéficier pleinement des avantages de la voie maritime. Votre port est généralement considéré comme le mieux équipé de tous les ports des lacs pour recevoir tout le trafic maritime, par suite des préparatifs qui se font depuis trente ans en prévision du jour où l'entreprise sera réalisée.

Nos ports le long des Grand lacs et du Saint-Laurent se préparent, aussi, à recevoir un plus fort volume d'affaires, qui viendra en partie des États-Unis. Le Canada estime que la canalisation non seulement ouvre pour lui une nouvelle ère mais justifie amplement les espoirs des Américains qui ont appuyé le projet. Nous savons que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, ce qui est vraiment dans l'intérêt des États-Unis est avantageux aussi pour le Canada.

Les gros navires de haute mer, il va sans dire, utiliseront la voie maritime qui reliera directement les ports de l'intérieur des États-Unis et du Canada avec ceux des pays d'outre-mer. C'est là, en soi, un grand progrès dans l'histoire de nos pays respectifs. Mais je suis porté à croire que les plus grands avantages de la canalisation viendront de ce que les gros cargos des lacs pourront naviguer sur toute l'étendue de la voie maritime, à partir de ports comme ceux de Milwaukee, Chicago, Duluth, Fort-William et Port-Arthur jusqu'à Montréal, sans avoir à transborder leur charge dans des cargos plus petits qui peuvent utiliser les chenaux existants. Les avantages se traduiront en partie par cette diminution de frais de transbordement et en partie par les économies inhérentes à l'utilisation de gros cargos, qui constituent l'un des moyens les plus économiques de transport dans le monde moderne. Nous pouvons envisager, je crois, de substantielles réductions des frais de transport entre les ports des lacs et l'océan Atlantique.

Je me suis attaché aujourd'hui à semer quelques idées qui vous aideront peut-être à comprendre un peu mieux ce qui se passe au Canada et ce que les Canadiens pensent de leurs relations économiques avec votre pays. Ce sont des idées toutes simples. Elles se résument en quelques mots. Si vous possédez une entreprise au Canada, intéressez les Canadiens à son succès et permettez-leur d'y avoir un enjeu. Si vous exportez au Canada, rappelez-vous que les Canadiens ne peuvent acheter que s'ils ont chance égale de vendre:

Surtout, dans vos relations commerciales avec le Canada, n'y allez pas comme si la partie était gagnée d'avance. Les résultats seront bien meilleurs si les Canadiens sont traités comme des gens qui sont aussi fiers de leur pays que vous l'êtes de votre grande République.

La Journée des Nations Unies

Le 24 octobre, le Canada a célébré le onzième anniversaire de la ratification de la charte des Nations Unies. A Ottawa et dans le pays tout entier, cet anniversaire a été marqué par des cérémonies appropriées et par des programmes de presse, de radio et de télévision.

Le premier ministre, M. St-Laurent, a fait une déclaration par laquelle il a réitéré la détermination du Canada de collaborer à la réalisation de l'idéal que représente la charte des Nations Unies. Il a souligné aussi que l'Organisation devient de plus en plus un instrument de progrès pour toute l'humanité.

Des organismes non gouvernementaux, tels l'Association canadienne pour les Nations Unies et plusieurs autres sociétés d'envergure nationale, ont collaboré à la tenue de célébrations non officielles. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a fait fonctions de président d'honneur d'un Comité de la Journée des Nations Unies, formé par l'Association pour les Nations Unies.



Photo: Capital Press

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à gauche), en compagnie de M. Marvin Gelber, président de l'Association canadienne pour les Nations Unies, à l'invitation duquel le ministre a accepté la présidence d'honneur du Comité national de la Journée des Nations Unies.

A Ottawa, l'emblème des Nations Unies flottait au sommet de la Tour de la Paix et les drapeaux des soixante-seize États membres étaient déployés en face de l'édifice central du Parlement. Dans l'après-midi, le carillonneur officiel a donné un concert spécial, au cours duquel il a joué les hymnes nationaux de plusieurs pays membres dont les représentants font partie des principaux organismes des Nations Unies.

Voici le texte de la déclaration du premier ministre:

Le 24 octobre marque cette année le onzième anniversaire de la ratification de la charte des Nations Unies.

Même s'il peut être devenu banal que les pays membres, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, expriment leur fidélité et leur attachement aux buts et principes de l'organisation mondiale, il importe plus que jamais de réitérer notre foi dans l'idéal que représente la charte des Nations Unies et notre détermination d'atteindre cet idéal. Les événements qui se sont déroulés depuis un an environ n'ont fait que renforcer ma conviction que les Nations Unies et tout ce qu'elles représentent du point de vue de la paix et des bonnes relations entre les peuples doivent continuer de fournir l'une des grandes bases de la politique étrangère du Canada.

Certains événements récents démontrent l'utilité de l'Organisation. L'expérience déjà longue de la médiation dans les différends politiques et celle de l'établissement et de la mise en œuvre de programmes économiques et sociaux font peu à peu des Nations Unies un instrument de progrès pour toute l'humanité, lequel, nous devons l'espérer, deviendra plus utile d'une année à l'autre.

Au cours de l'année écoulée, le Canada a continué à travailler dans le sens des objectifs des Nations Unies. A la dixième session de l'Assemblée générale, le Canada s'est joint à d'autres pays pour présenter une résolution qui a eu pour résultat extrêmement important de faire admettre seize nouveaux membres et de rendre l'Organisation plus représentative du monde entier. Après l'élection du Canada au Conseil économique et social, nous avons envoyé des délégations qui ont pris une part active aux deux sessions ordinaires de cet organisme. Nous avons aussi continué à participer activement aux Programmes d'assistance technique des Nations Unies.

L'impatience et l'excès d'optimisme ne doivent pas nous faire oublier la nécessité d'aborder avec méthode et sens pratique des questions complexes. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un remède universel aux maux de l'humanité, et il ne faut pas s'attendre qu'elle remplace tous les autres moyens de médiation, de conciliation et de solution des problèmes qui se posent dans le monde où nous vivons. Si elle veut rendre de plus grands services encore à l'avenir, cette Organisation doit continuer à mettre l'accent sur ce qui est réalisable et nécessaire plutôt que sur ce qui peut paraître idéalement souhaitable. Dans les onze premières années de son existence, elle a posé les fondements de ce progrès. Renouvelons donc aujourd'hui notre engagement à soutenir l'Organisation des Nations Unies, ainsi que notre détermination de faire notre possible pour en favoriser et affermir l'essor, afin que tous les pays du monde puissent, avec la grâce de Dieu, marcher en communauté d'intention vers l'avènement général de la paix et de la liberté.

Ouverture d'un consulat à Hambourg

LE MINISTÈRE des Affaires extérieures et le ministère du Commerce ont annoncé le 15 novembre l'ouverture d'un consulat du Canada à Hambourg, dans la République fédérale d'Allemagne, et la nomination de M. E. H. Maguire comme consul. M. Maguire sera secondé par un vice-consul, M^{lle} Olive Hobbs.

Un bureau canadien, ouvert à Hambourg dès 1913, avait été transféré à Berlin en 1937. Le consulat, dont le mandat vaut pour les provinces de Hambourg, Brême, Schlesvig-Holstein et Basse-Saxe, sera chargé de stimuler le commerce entre les deux pays et de veiller aux besoins des citoyens canadiens.

Le commerce du Canada avec la République fédérale d'Allemagne s'est accru constamment depuis quelques années, à tel point que ce dernier pays occupe maintenant le quatrième rang parmi nos marchés, après les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon. Nos exportations vers la République fédérale se sont élevées l'an dernier à 91 millions de dollars. La République fédérale est passée aussi au quatrième rang des fournisseurs du Canada, après les États-Unis, le Royaume-Uni et le Venezuela. Les importations du Canada en provenance de l'Allemagne de l'Ouest ont été de 51 millions de dollars.

Les exportations du Canada à la République fédérale comprennent du blé et d'autres grains, des métaux non ferreux, du caoutchouc synthétique et d'autres produits chimiques, du papier-journal, de la pâte de bois et d'autres produits du bois, de l'amiante, des peaux, des boissons et d'autres produits manufacturés en fer et en acier. Les importations comprennent des machines, des produits de fer et d'acier, des textiles, des produits chimiques, des appareils d'optique et des bijoux.

Les restrictions allemandes sur les importations ont été adoucies au point où elles ne constituent plus d'entraves sérieuses à la vente de la plupart des produits industriels canadiens, bien que les restrictions qui frappent plusieurs denrées agricoles restent en vigueur. Comme sa capacité d'achat est élevée et s'accroît et qu'elle possède de fortes réserves et de forts revenus en devises étrangères, la République fédérale deviendra probablement un marché de plus en plus important pour les exportations canadiennes.

En 1955, la République fédérale a atteint le plus fort volume de production et de commerce de son histoire ainsi qu'un rythme d'expansion insurpassé en Europe. Au cours de l'année, son commerce extérieur s'est établi à un niveau sans précédent, ses exportations ayant été de 6 milliards 100 millions (en dollars des États-Unis) et ses importations, de 5 milliards 800 millions, augmentations respectives de 16 p. 100 et de 25 p. 100 par rapport à 1954. En fait de volume, le commerce extérieur de la République fédérale dépasse maintenant de beaucoup celui du Grand Reich d'avant la guerre. Hambourg et les secteurs avoisnants forment la plus importante région de l'Allemagne de l'Ouest du point de vue des marchés, des importations et des expéditions. Sans doute, ce centre se prêtera-t-il admirablement à l'expansion du commerce d'exportation du Canada, par l'entremise du consulat.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J. S. MacDonald, ambassadeur du Canada en Yougoslavie, est nommé ambassadeur en Autriche. Il est parti le 13 octobre 1956 pour l'Autriche.
- M. S. F. Rae, de l'administration centrale, est affecté le 2 octobre 1956 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. A. de W. Mathewson, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 5 octobre 1956 à l'administration centrale.
- M. J. J. McCardle, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 15 octobre 1956 à l'administration centrale.
- M. J.-C.-J. Cousineau, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 16 octobre 1956 à l'administration centrale.
- M. G. P. de T. Glazebrook, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 19 octobre 1956 à l'administration centrale.
- M. P. A. Bridle, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 19 octobre 1956 à l'administration centrale.
- M. E. G. Drake, de l'administration centrale, est affecté le 20 octobre 1956 au haut commissariat du Canada à Karachi.
- M. V. G. Turner, de l'administration centrale, est affecté le 25 octobre 1956 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. C. F. W. Hooper, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, est affecté le 27 septembre 1956 à l'administration centrale.

Sont entrés au ministère: MM. M. D. Copithorne, R. Maybank, le 1^{er} octobre; M. A.-R. Potvin, le 9 octobre, à titre d'agents du service extérieur, classe 1; M. R. A. S. MacNeil, O.B.E., le 1^{er} octobre, à titre d'agent d'administration, classe 3.

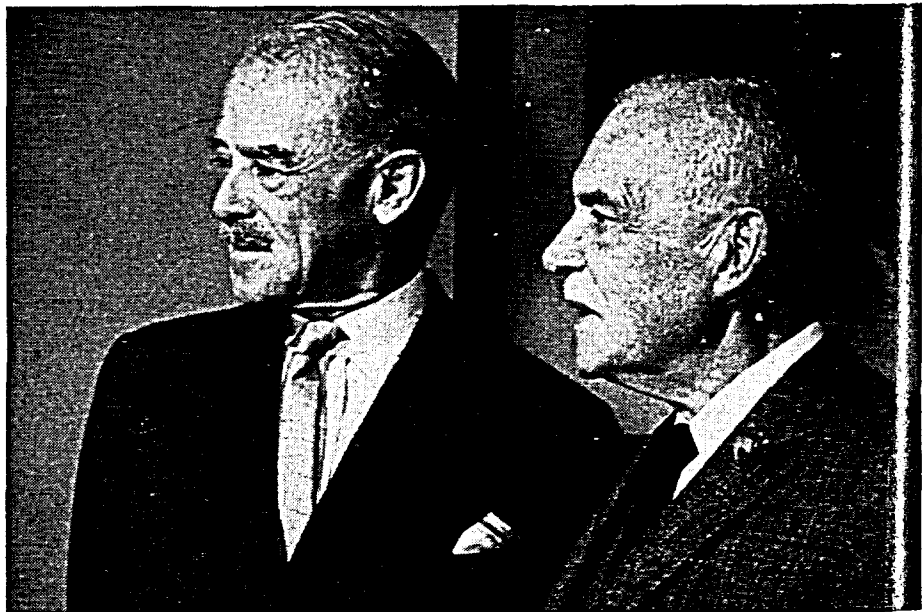


Photo: Capital Press

VISITE AU PREMIER MINISTRE

M. R. G. Casey, ministre des Affaires étrangères d'Australie (à gauche), en compagnie du premier ministre, M. St-Laurent, auquel il a rendu visite officiellement, durant son récent séjour à Ottawa.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1956

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Décembre 1956

Vol. 8 N° 12

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Session spéciale du Parlement...	374
M. Bandaranaike en visite à Ottawa	403
Le Canada et les Nations Unies	404
Conseil du Plan de Colombo pour la coopération technique	410
La nouvelle carte de l'Inde.....	415
Cimenterie Maple-Leaf.....	421
Le Canada et l'OOAC.....	424
Nominations et Mutations.....	429
Les Traités	429
Documents des Nations Unies.....	429
Index du volume 8	431

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Session spéciale du Parlement

Débat sur la crise internationale

AINSI QU'IL a été dit dans le discours du trône prononcé par le Gouverneur général, le très honorable Vincent Massey, C.H., les membres du Sénat et de la Chambre des communes ont été convoqués à Ottawa pour une session spéciale, qui s'est ouverte le 26 novembre, « en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie ».

Le discours du trône a fait savoir aux membres de la Chambre des communes qu'ils seraient « invités à pourvoir expressément à ce que les crédits affectés à la défense nationale dans la loi des subsides numéro 6, 1956, servent aux fins de la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, en conformité des obligations que nous avons assumées envers l'Organisation des Nations Unies aux termes de la Charte », et en outre « à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie ».

Le débat, qui s'est ouvert le 26 novembre par une motion de défiance envers le Gouvernement proposée par l'honorable W. Earl Rowe, chef suppléant de l'opposition, a continué jusqu'au 29 novembre; la motion a été alors repoussée par 171 voix contre 36. La Chambre a ensuite approuvé sans discussion la prestation d'un million de dollars de secours aux réfugiés hongrois et, enfin, le financement de la contribution canadienne à la Force d'urgence des Nations Unies sur les crédits affectés à la défense nationale. Puis le Parlement a été ajourné jusqu'au 8 janvier.

Suivent des extraits des discours prononcés par les chefs des trois partis de l'opposition, par le Premier ministre, M. St-Laurent, et par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

L'honorable W. Earl Rowe (*chef suppléant de l'opposition*)

Je sais que nos concitoyens et les honorables députés ici présents, surtout ceux qui font partie de la loyale opposition de sa Majesté, ont eu la fin de semaine dernière deux sujets de stupéfaction. Je songe d'abord à l'attitude étrange des États-Unis d'Amérique aux Nations Unies. En dépit de l'attitude assez vigoureuse prise par les représentants du Canada la semaine précédente, il y eut, samedi soir, un silence presque embarrassant au sujet de la question dont étaient alors saisies les Nations Unies. Comme le disait l'honorable député de Springfield (M. Weselak), on a déjà évacué du Moyen-Orient une certaine partie des troupes franco-britanniques, mais j'avais eu l'impression qu'au moment où est intervenu le cessez-le-feu on était convenu, — et c'était même une condition absolument indispensable de cet accord, — que le retrait des troupes franco-britanniques n'aurait pas lieu avant la constitution, au Moyen-Orient, d'une police vraiment efficace. On leur demande pourtant de se retirer sur-le-champ...

Le très honorable M. Eden, premier ministre de Grande-Bretagne, a déclaré que l'invasion franco-britannique de l'Égypte a contrecarré un complot communiste au Moyen-Orient, complot qui aurait entraîné « la perte d'un nombre incalculable de vies humaines et encore plus de malheurs qu'on ne peut imaginer ». L'histoire des quelques dernières années nous donne encore plus raison de croire le premier ministre de Grande-Bretagne que le président Nasser, d'Égypte.

Il va de soi que nous sommes maintenant engagés envers l'Organisation des Nations Unies et dans ses vastes régions d'opération. Il y a de graves divergences d'opinion au sein de l'Organisation, mais tous ceux qui tâchent et luttent sincèrement pour la paix mondiale espèrent de tout cœur que les grandes aspirations de cet organisme ne seront pas sacrifiées dans l'abandon des principes fondamentaux qui l'ont suscité. Le plus important de ces principes, c'est de prévenir l'agression et de préserver la paix par une action collective.

La présente Organisation des Nations Unies semble parfois être unie de nom seulement . . .

Si nos troupes canadiennes doivent être partie des forces de police des Nations Unies, il nous appartient de nous assurer que la tâche qui peut leur être assignée tend vers un sain objectif. N'allons pas leur demander simplement de frayer la voie au colonel Nasser et à ses camarades russes afin de permettre à ceux-ci de poursuivre diaboliquement et habilement les fins qu'ils ont soulignées avec tant d'audace.

Au cours de la dernière session du Parlement, l'opposition a demandé à plusieurs reprises des renseignements sur l'intérêt du Canada dans la crise méditerranéenne . . .

On trouve, à la même date, comme pour prouver que le Gouvernement n'avait certes pas étudié avec soin le programme qu'il entendait suivre si la crise du canal de Suez empirait, la déclaration qu'a prononcée le ministre de la Défense nationale (M. Campney) le 3 août à Vancouver:

Il s'agit surtout d'un problème européen.

La question n'intéresse pas particulièrement le Canada. Nous n'avons pas de pétrole dans cette zone. Nous n'utilisons pas le canal pour nos transports maritimes.

. . . Si notre Gouvernement avait suivi le cours des événements au Moyen-Orient, comme nous étions en droit de nous attendre, il n'aurait pas été aussi « désolé et consterné » que l'a dit le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures dans sa conférence de presse, le 31 octobre. Une autruche aurait pu, en se sortant la tête du sable, éprouver le regret et l'étonnement qui ont apparemment divisé notre cabinet. Je ne pense pas qu'un gouvernement bien informé, conscient des répercussions de la puissance soviétique au Moyen-Orient, eût éprouvé pareille surprise.

Quel qu'ait été le partage des avis au sein du cabinet à la suite de l'ultimatum franco-britannique à l'Égypte et à Israël le 30 octobre, l'idée avancée par l'opposition par l'entremise de l'honorable représentant de Prince-Albert il y a dix mois dans cette enceinte a été reprise à la hâte au moins dans la proposition d'envoyer dans la zone de danger une force internationale d'urgence, bien qu'on l'eût sommairement écartée il y a dix mois. Je dirai qu'il eût mieux valu de l'organiser dix mois plus tôt au lieu d'attendre que les difficultés se produisent.

Je crois que nous sommes tous d'accord ici au sujet de l'opportunité qu'il y aurait de créer une police des Nations Unies qui mettrait de l'ordre dans la zone du canal de Suez en attendant un règlement définitif du différend entre l'Égypte et Israël et du statut international du canal de Suez. Notre parti a maintes fois insisté sur l'importance du principe fondamental tant de la Société des Nations que de l'ONU. Nous nous sommes prononcés plus d'une fois à ce sujet. Aux Nations Unies, il faudrait plus que des lieux

communs et du bluff. Il faudrait agir davantage . . .

Quand on a, enfin, annoncé il y a dix jours que le Canada envoyait un contingent administratif aux effectifs des Nations Unies, il s'est manifesté, au Canada, une grande surprise. Cette surprise s'est changée en irritation et en consternation quand on a compris que les Nations Unies, par l'entremise de leur secrétaire général permettait à M. Nasser, président de l'Égypte, de dicter ou, du moins, d'exercer le droit de veto à l'égard de la composition précise de la force d'urgence des Nations Unies. Lorsqu'on s'est rendu compte que le colonel Nasser précisait que nous aurions, ou que nous n'aurions pas, le droit de contribuer à l'entreprise des Nations Unies, les membres du Gouvernement ont, sans doute, éprouvé quelque embarras et quelque humiliation . . .

Tous détails réclamés

J'estime que l'opposition, dans cette enceinte, a le devoir sacré d'insister pour qu'on nous dise tous les détails de notre rôle au sein de la force d'urgence des Nations Unies. Le Canada a été blessé dans son honneur par des simagrées et des faux-fuyants. J'espère qu'à force de balourdises nous ne nous sommes pas mis dans une situation où notre apport à la force d'urgence des Nations Unies ne dépendrait plus de notre générosité ni de notre désir de sauvegarder la paix du monde! . . .

J'ai signalé les dangers qu'une agression soviétique au Moyen-Orient fait courir au monde libre. Je sais qu'il n'y a pas lieu de rappeler à la Chambre que les agissements soviétiques au Moyen-Orient ne sont pas étrangers aux tragiques événements qui se sont déroulés en Hongrie ces dernières semaines. C'est par la force seulement que se maintient la domination soviétique sur tous les pays satellites. Ceux qui dirigent au Kremlin suivent la politique de domination du régime stalinien afin d'étendre l'empire soviétique . . .

De concert avec la grande majorité des membres des Nations Unies, nous avons condamné l'agression soviétique en Hongrie, et en particulier l'enlèvement par les troupes soviétiques de milliers de Hongrois qui ont eu l'audace de se battre pour la liberté de leur pays et son indépendance de la domination étrangère. Il se peut que la désapprobation non équivoque dont ont été l'objet les agissements soviétiques en Hongrie aient pour effet d'améliorer l'attitude des hommes du Kremlin. Cependant, jusqu'ici, l'Union soviétique ne semble pas avoir été bien impressionnée par la condamnation de ses actes aux Nations Unies. Quelle que soit l'énergie avec laquelle nous les avons condamnés, elle n'a même pas prêté l'oreille, se contenant de rire de la proposition.

Je constate que notre Gouvernement ne se vante guère du rôle qu'il a joué aux Nations Unies en vue d'aider la Hongrie. Je ne sais, d'ailleurs, comment il le pourrait.

Etant donné les principes qui ont, jusqu'ici régi notre sécurité dans le monde, nous devrions sans doute comprendre que l'intérêt du Canada au Moyen-Orient et en Hongrie est étroitement lié. L'effort fait par le Royaume-Uni et la France afin de limiter l'expansion soviétique au Moyen-Orient a été entravé par ce que j'estime être la diplomatie inepte des États-Unis dans la crise du canal de Suez . . .

J'espère que des voix s'élèveront à la Chambre pour engager le Gouvernement à accepter un groupe important de réfugiés à titre de participation canadienne au soulagement des grandes souffrances du peuple hongrois dans sa noble lutte tendant à libérer son vieux pays. Faire moins que cela serait insulter les Hongrois et mettre tous les Canadiens dans l'embarras, vu que les gens de ces pays ont grandement concouru à l'essor de notre jeune patrie.

Des milliers et des milliers de ces braves gens affluent aujourd'hui en Autriche; il s'agit de ceux qui ne sont pas abattus ni décimés par l'armée russe le long de la frontière, ce qui souligne certes la tragédie survenue dans cette région. Il suffit de lire les journaux où l'on trouve des renseignements trop épouvantables pour être répétés ici. Ils devraient être connus de tous . . .

Je n'entends pas éterniser le débat. Mais je ne vois pas que cette question soit de celle qu'on puisse régler en un tournemain pour contenter le gouvernement. Il s'agit d'une question grave qui atteint au plus profond d'eux-mêmes tous les Canadiens. Elle concerne la vie et l'espoir de ce peuple, de ses enfants, vivants ou à venir. Certes il ne s'agit pas de faire de la chose l'objet d'une contro-

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre)

On a laissé entendre que le Canada avait été humilié par le colonel Nasser. Le Canada n'a rien eu à faire avec le colonel Nasser. Le Canada s'est entendu avec les Nations Unies, représentées en l'occurrence par le secrétaire général et une autre personne, Canadien très distingué au patriotisme et à la sagesse duquel le Gouvernement fait une confiance quasi illimitée. Je veux parler du général Burns.

D'abord, on a proposé la motion en cause, qui a été interprétée, avec raison, je crois, comme renfermant un blâme à l'endroit d'Israël, ainsi qu'à l'endroit de la France et de la Grande-Bretagne pour avoir pris sur eux de faire justice lorsque peut-être l'objet en litige était déjà à l'étude au Conseil de sécurité des Nations Unies. Ceux qui prononcent ces phrases grandiloquentes semblent oublier que les nations du monde ont signé la charte des Nations Unies et se sont engagées par là à employer des moyens pacifiques, et non pas à recourir à la force, pour régler les différends éventuels.

J'ai été plus d'une fois scandalisé de l'attitude des grands pays, des grandes puissances comme nous les appelons, qui trop souvent

verse politique, mais il reste que le Canada est troublé, inquiet, choqué aussi des tergiversations de son gouvernement, de la satisfaction de soi qu'il manifeste en cette affaire comme en tant d'autres. Il est inutile de s'abriter derrière l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation n'est pas plus forte que les pays qui la composent. La solidarité d'une chaîne est fonction de celle de son plus faible chaînon. Le Canada a échoué lamentablement dans son action auprès de l'Organisation des Nations Unies . . .

Par conséquent, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), je propose au nom de la loyale opposition de Sa Majesté:

Que ce qui suit soit ajouté à l'Adresse:

Que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1. aient choisi de réprouver gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;

2. aient suivi avec soumission la ligne de conduite peu réaliste des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;

3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter les diktats du président Nasser;

4. n'aient pas agi rapidement de la façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.

ont traité la charte des Nations Unies comme un instrument destiné à leur permettre de faire marcher les petites nations, mais dont il n'y avait pas lieu de tenir compte lorsque leurs prétendus intérêts essentiels étaient en jeu. Pour ce qui est du veto, on m'a dit que si les Russes n'avaient pas insisté pour l'obtenir, les États-Unis et le Royaume-Uni l'auraient réclamé, parce que ces pays ne pouvaient permettre à une foule de petites nations de régler de façon décisive des questions qui se rapportaient à leurs intérêts vitaux.

Une voix: Pourquoi le permettraient-ils?

Le très hon. M. St-Laurent: Parce que les membres des petites nations sont des êtres humains tout comme les autres, parce que l'ère où les surhommes de l'Europe pouvaient gouverner le monde entier a touché à sa fin, ou est bien près de finir . . .

Force des Nations Unies

On a dit que le Canada a été humilié par le geste du colonel Nasser, qu'on l'a forcé de se plier aux exigences du colonel Nasser. Ce n'est là qu'une affirmation fantastique, absolument dénuée de fondement. Selon la résolution primitive, dans leurs efforts en vue

d'assurer la paix dans le monde, les Nations Unies ne pouvaient commencer par faire la guerre. Il s'agissait de mettre sur pied une force de police qui s'assurerait qu'on s'en tient à la cessation des hostilités, mais l'ONU devait le faire avec le consentement du pays dans lequel ces troupes exerceraient leur activité. Elles ne devaient pas entrer de force dans le pays. C'est là la résolution qui a été adoptée sans opposition, bien que certaines nations se soient abstenues de se prononcer.

A ce moment-là, le secrétaire général des Nations Unies nous a donné la chance de participer à cette force et a signalé—comme aussi, aux autres nations qui souhaitaient ardemment, comme nous l'avons fait depuis 1945, l'établissement d'une force des Nations Unies qui puisse maîtriser les récalcitrants, ceux qui se dérobent aux obligations qu'ils ont contractées en vertu de la charte,—que chaque nation devrait fournir des éléments à peu près de l'envergure d'un bataillon ou de quelque autre unité complète.

A notre avis, chaque bataillon des forces canadiennes estimerait que c'est un honneur d'être appelé à remplir ces fonctions, mais il y avait un bataillon dont le tour était venu dans le roulement des troupes affectées au contingent canadien qui fait partie des forces de l'OTAN en Europe, et c'était le *Queen's Own*. Il nous a semblé que tous les autres bataillons reconnaîtraient que ce bataillon, étant au point et à la veille d'être appelé à remplacer un autre bataillon en Europe, serait naturellement celui auquel nous songerions le premier pour assumer ces nouvelles fonctions dans la poursuite des buts visés par les Nations Unies. Ce bataillon était celui des *Queen's Own Rifles*. On a donné à entendre, me dit-on, bien que nous ne fussions pas présents aux négociations, que, de l'avis du colonel Nasser, ces troupes seraient considérées par les Egyptiens comme un bataillon de la reine d'Angleterre.

Une voix: Qu'y a-t-il à redire à cela?

M. Green: Et la reine du Canada?

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'y vois rien à redire sauf qu'il s'agit des fusiliers de la reine du Canada. Ni le colonel Nasser, ni rien de ce qu'on pourra dire ici,—à moins que réussisse un vote de défiance à l'endroit du Gouvernement,—ni rien de ce qu'on publie dans les journaux pour tenter de diminuer les mérites de l'attitude canadienne, rien, dis-je, ne pourra nous persuader que nous n'avons pas le droit de continuer de désigner ce glorieux bataillon sous le nom de *Queen's Own Rifles*...

Nous avons estimé que l'envoi d'un bataillon dans le désert de Sinaï n'était pas ce qui convenait à des hommes ayant reçu une formation et qui souhaitaient vivement s'acquitter de la tâche pour laquelle nous les envoyions dans cette région. Nous n'avons pas pensé que nous devions déverser 900 ou un millier d'hommes dans un désert en croyant qu'ils

seraient ravitaillés convenablement et qu'ils resteraient aptes à rendre les services pour lesquels ils y ont été envoyés. Aussi avons-nous immédiatement décidé d'ajouter aux éléments du *Queen's Own Rifles* qui se préparaient pour cette expédition des éléments supplémentaires qui leur assureraient les effectifs dont ils auront besoin pour s'acquitter convenablement de leur mission et, pour en être doublement sûrs, nous avons chargé le *Magnificent* de provisions; nous y avons établi un hôpital et nous avons décidé qu'il servirait de base flottante de façon que nos hommes aient la certitude qu'en attendant l'organisation de services armés appropriés sur une base à terre en Égypte, ils pourraient recevoir de bons traitements, les traitements qui s'imposent pour leur permettre de remplir leur mission. Il a été démontré d'une façon assez frappante, bien que certains honorables députés aient affirmé que nous avions dépensé beaucoup d'argent pour nos forces armées sans résultat apparent, que nous avons pu, en très peu de temps, réunir tout ce qui était nécessaire pour mettre un bataillon en activité de service et nous pourrions en effet en mettre plusieurs si c'était nécessaire.

Sans savoir si ce serait tout ce dont le commandant des forces des Nations Unies aurait besoin, nous avons estimé que cette affectation serait tout aussi efficace et utile comme formation que certains exercices simulés qui ont lieu couramment afin de maintenir les hommes prêts à l'activité en campagne si le besoin s'en faisait sentir, car dans le cas qui nous occupe il s'agissait effectivement d'une activité militaire qu'il fallait entreprendre.

Pendant ce temps, des pourparlers avaient lieu, et on a formulé certaines propositions au sujet de l'utilisation de fantassins. Il s'agit là encore de renseignements que nous possédons par ouï-dire en ce qui concerne les entretiens de M. Hammarskjöld avec les autorités égyptiennes lorsqu'il s'est rendu là-bas afin d'obtenir leur consentement à l'envoi de cette force de police sur leur territoire. On a dit qu'en ce moment le seul endroit où l'on pourrait envoyer des fantassins serait à Port-Saïd, qu'ils iraient à un endroit où il y avait déjà un grand nombre de troupes du Royaume-Uni, portant le même uniforme qu'eux; on croirait que nos hommes constitueraient des renforts destinés aux troupes britanniques cantonnées à cet endroit, au lieu de troupes faisant partie de la force de police des Nations Unies et que cela pourrait donner lieu à des incidents malheureux dès le début de cette activité.

Il s'agissait là de points que devaient étudier le secrétaire général et le commandant des forces des Nations Unies, et à son arrivée à New-York on nous a immédiatement fait savoir qu'à son avis il n'existait pas en Égypte de base appropriée d'où il pourrait administrer immédiatement beaucoup plus de fantassins et que ce qui lui serait le plus utile d'abord serait un groupe de 250 à 300 ingénieurs et signaleurs, dont il pourrait se servir pour organiser et établir sa base. Il a aussi

ajouté qu'il avait un besoin très urgent de moyens de transport aérien. Il n'avait que trois avions civils, nolisés d'exploitants suisses. On avait d'abord cru que ces avions pourraient effectuer deux randonnées quotidiennes, aller et retour, mais on avait ensuite constaté qu'ils ne pouvaient en effectuer qu'une seule. Il a déclaré que cela retardait l'organisation d'une force efficace qui devrait être et qui sera sur le territoire égyptien. Nous possédions des avions de transport.

Je répète que même si le commandant n'avait pas été un Canadien, nous aurions pu dire, comme les autres: "Voici notre contribution. Tirez-en le meilleur parti possible." Mais il se trouve que l'homme sur qui doit retomber cette responsabilité du commandement est, évidemment, un officier des Nations Unies mais aussi, néanmoins, un Canadien que la majorité de nos gens considèrent comme un grand Canadien. Nous avons cru que, en plus de nos devoirs généraux envers les Nations Unies, nous avions l'obligation morale de ne pas abandonner ce grand Canadien. Nous avons cru que si d'autres pays ne répondaient pas à certains besoins et ne lui fournissaient pas ce qu'il jugeait nécessaire pour s'acquitter de ses obligations, nous devions l'aider par tous les moyens.

Je puis dire ici qu'il n'était pas tenu d'accepter cette responsabilité. Il a travaillé sous pression pour les Nations Unies pendant assez longtemps et il n'était pas tenu d'accepter cette nouvelle responsabilité, mais il n'est pas homme à se dérober à des obligations qui peuvent rendre service à ses propres compatriotes et aux nations libres du monde. Il a accepté cette responsabilité, et nous avons cru que nous devons faire de notre mieux pour nous assurer qu'il avait en main tout ce qu'il lui fallait pour s'acquitter de ses obligations de la façon que nous jugions appropriée.

La résolution initiale prévoyait la nécessité d'obtenir le consentement du gouvernement du pays où la force des Nations Unies devait exercer son activité. Mais c'est sur ce point seulement que porte le consentement du gouvernement du pays où la force doit exercer son activité. Il s'agit d'une opération des Nations Unies. Ce sont les Nations Unies qui détermineront la composition de cette force armée. Ce sont elles qui détermineront à quel endroit, dans ce pays, la force sera cantonnée, à quel moment elle doit s'y établir et combien de temps elle doit y demeurer.

Puisque les conditions de cette résolution ont été acceptées, nous estimons, comme à peu près tous les membres des Nations Unies, je crois, que les autres modalités relatives à l'activité de cette force doivent être déterminées, indépendamment du colonel Nasser ou de qui que ce soit en Égypte, par les Nations Unies qui doivent s'acquitter de la responsabilité que comporte leur engagement de veiller aux intérêts de la paix dans le monde.

Voici un passage de l'amendement dont nous sommes saisis:

... la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1) aient choisi de réprover gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez ...

Aucune condamnation gratuite

Il n'y a pas eu de condamnation gratuite de la décision du Royaume-Uni. Sur la première résolution, présentée par les États-Unis et appuyée par un très grand nombre de membres des Nations Unies, la délégation canadienne s'est abstenue et a déclaré qu'elle s'abstenait de voter parce que la résolution était insuffisante. On y pourvoyait simplement à un cessez-le-feu mais à rien de plus. Cela ne suffisait pas parce que, une fois ce geste posé, nous nous serions retrouvés dans la même situation qu'auparavant. La délégation canadienne s'est abstenue de voter parce qu'on a eu recours là-bas à un procédé dont les honorables vis-à-vis ont été très violemment offensés lorsqu'on l'a appliqué ici sous une forme très modifiée. L'Assemblée des Nations Unies a eu recours à la clôture et a décidé que le vote aurait lieu après que trois orateurs appuyant la résolution et trois orateurs s'y opposant se seraient fait entendre. Comme nous n'appuyons ni ne combattons la résolution, nous ne pouvions être parmi les trois; aucun effort n'a été fait pour modifier la résolution ...

Cette résolution ne renfermait aucune condamnation, par le Canada, gratuite ou autre, elle exprimait du regret que certains membres des Nations Unies aient jugé nécessaire de prendre sur eux de faire justice sur une question dont le Conseil de sécurité était saisi; elle disait aussi qu'il était regrettable qu'on exploitât ce qui s'était produit au Moyen-Orient pour masquer les actes horribles, les crimes internationaux horribles qui se commettaient à ce moment-là en Europe centrale. Les événements au Moyen-Orient rendaient plus difficile de mobiliser l'opinion mondiale dans le sens d'une condamnation énergique et unanime de ce qui se passait alors en Hongrie.

C'est ce que nous avons déploré. Nous estimons que de ces événements découlera une situation meilleure que celle qui existait précédemment. Nous espérons, et nous avons cherché à amener tous les membres de l'alliance occidentale à conjuguer leurs efforts pour atteindre l'objectif qui leur était commun, le règlement permanent du conflit au Moyen-Orient, règlement qui confirme l'existence de l'État d'Israël, comme un État établi par les Nations Unies, œuvre que les Nations Unies sont tenues, sur leur honneur, de défendre et de maintenir. Nous espérons qu'on en arrivera à un accord quelconque, sinon permanent,—car la permanence n'est guère le fait de l'activité ni des réalisations humaines,—du moins durables, même s'il est malaisé de trouver avec qui, dans les nations arabes, on pourrait conclure un accord qui tienne compte des véritables intérêts de la population de

chacun de ces pays. Il est difficile de trouver là-bas quelqu'un qui puisse former un gouvernement tel qu'il tienne compte des intérêts généraux de la population tout entière plutôt que ceux d'un petit groupe quelconque.

Si difficile que cela puisse être toutefois, nous ne saurions attendre des nations nord-africaines ni de quelques-unes des nations asiatiques qu'elles réalisent en dix ans ce que le Royaume-Uni, la France ou les autres démocraties occidentales ont mis des siècles à réaliser. On ne saurait réaliser du jour au lendemain ce qui a été la résultante, non pas toujours de sages efforts couronnés par la réussite, mais d'expériences variées, tantôt réussies, tantôt manquées, étendues sur de longues périodes de temps et dont l'effet a été la modification des structures administratives des pays d'Europe qui sont ainsi passés de la féodalité médiévale à la démocratie populaire. Il ne sera pas facile de réaliser cela du jour au lendemain, même si nous nous mouvons plus rapidement aujourd'hui que jamais auparavant, surtout matériellement, pour passer d'un endroit dans un autre...

L'autre alinéa de l'amendement se lit ainsi qu'il suit:

aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien.

Eh bien! en deux occasions des résolutions appuyées par la délégation des États-Unis n'ont pas obtenu notre appui. Si c'est suivie avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis, alors ma façon de comprendre les mots ne concorde pas avec celle des auteurs de cet alinéa de l'amendement à la motion tendant à la présentation d'une Adresse.

Le troisième alinéa se lit ainsi qu'il suit:

aient placé le Canada dans la situation humiliante d'accepter les diktats du président Nasser.

Je crois en avoir dit assez là-dessus pour montrer que cette déclaration ne se fonde pas sur les faits, et que le président Nasser ait ou non dicté des volontés à quelqu'un, il ne nous en a certainement dicté aucune et ne le fera certainement pas. Ce qui a été dit en Égypte à notre représentant diplomatique, que cela ait été sincère ou non, c'est que le colonel Nasser désirait vivement rester en bons termes avec le Gouvernement canadien et appréciait vivement les propositions faites par le Gouvernement canadien pour régler cette situation. Que cela soit vrai ou non, je n'en sais rien, mais c'est ce qu'il a dit à notre représentant, qui n'est pas aussi naïf que les rires émanant de l'autre côté de la Chambre quand j'en parle pourraient le faire croire.

Hongrie

Voici les termes de l'alinéa suivant: n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes

de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.

Je vais maintenant faire part de lettres qui n'étaient pas confidentielles. Quand ces malheureux événements de Hongrie se trouvaient à leur paroxysme, j'ai demandé qu'on invite l'ambassadeur de Russie à venir me voir. Je lui ai fait dire qu'il me paraissait dans l'intérêt de son pays comme dans l'intérêt du nôtre qu'il vint me voir. Ce qu'il fit. Je lui ai dit ce que je pensais de ce qui se passait. Je lui ai dit: Les relations se sont améliorées avec votre pays. Je ne m'étais pas rencontré avec les deux ministres qui étaient venus ici, mais j'en avais rencontré un, et j'avais été très favorablement impressionné par le genre d'homme qui était votre ministre des Pêcheries, qui est venu l'an dernier rendre visite à notre ministre des Pêcheries (M. Sinclair). Après tout, ai-je dit, quel que soit le genre de gouvernement de votre pays, si c'est le genre de gouvernement que la population veut, cela ne nous regarde pas; et il ne vous appartient pas de déterminer quel genre de gouvernement devrait exister dans tout autre pays s'il arrive que le gouvernement d'un pays ne soit pas celui que veut sa population.

J'ai dit que je serais heureux s'il transmettait ce message à M. Boulganine, message daté du 13 novembre mais que je viens tout juste de rendre public car la réponse de M. Boulganine ne m'est parvenue qu'hier. Cette réponse vous sera communiquée dans un instant. Vous verrez que je n'ai aucune raison de me refuser à divulguer les observations que j'ai essayé de lui faire accepter. Le message parti d'Ottawa porte la date du 13 novembre 1956. Il est ainsi conçu:

Cher Monsieur le président,

J'estime que c'est pour moi un devoir urgent de vous faire savoir que la population et le Gouvernement du Canada ont été profondément bouleversés à la nouvelle des mesures que votre Gouvernement a prises en Hongrie depuis quelques semaines. Nous avons exposé clairement l'attitude du Canada, en appuyant les résolutions des Nations Unies sur le sujet. Je veux ajouter à cela un appel au Gouvernement soviétique lui demandant non seulement de se conformer promptement à ces résolutions, mais de montrer même à cette heure tardive de la modération envers les malheureuses victimes de ces tristes événements.

Je puis vous assurer, monsieur le président, que c'est au nom de toute la population du Canada que j'exprime l'horreur que nous inspirent les souffrances du peuple hongrois à la suite des efforts qu'il a tentés pour obtenir la liberté de choisir son propre mode de gouvernement. En ce moment, toutefois, mon intention n'est pas d'essayer de porter un jugement sur les actes qui ont été commis, mais de vous demander, au nom de l'humanité, d'user de votre influence pour alléger les souffrances du peuple hongrois et pour autoriser des insti-

tutions et organismes internationaux à participer à la tâche urgente de distribuer des vivres et de soigner les malades. Dans cette œuvre humanitaire, le Gouvernement et la population du Canada fournissent déjà leur aide matérielle partout où il leur est possible de le faire.

Le Gouvernement et la population du Canada n'ont aucun désir d'influer sur la forme de gouvernement que choisissent les populations de l'Europe orientale. Notre seul vœu c'est qu'elles aient la liberté de choisir, et que les gouvernements ainsi choisis suivent indépendamment leur propre ligne de conduite, respectant les droits égaux de tous leurs voisins et ne tenant compte que des besoins et des vœux de leur propre population en conformité des principes et des buts de la charte des Nations Unies.

Sincèrement,

(Signature) Louis-S. St-Laurent

Plus tard, j'ai reçu cette réponse, en date du 24 novembre. Il s'agit, bien entendu, d'une traduction qui, me dit-on, est officielle.

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 novembre. Sa teneur ainsi que vos récentes affirmations et les discours des autorités canadiennes à propos de la situation en Hongrie démontrent que le Gouvernement canadien semble avoir des renseignements unilatéraux tendancieux et partiaux sur les événements en Hongrie et l'attitude de l'Union soviétique sur cette question.

Je voudrais signaler que le gouvernement révolutionnaire des ouvriers et paysans hongrois a démontré par ses affirmations que les forces réactionnaires en Hongrie, avec l'aide active de certaines gens de l'extérieur ont tenté de renverser le régime démocratique des peuples dans ce pays et d'y établir un régime fasciste à la Horthy. Les forces patriotiques de la Hongrie se sont portées à la défense du régime démocratique des peuples et ont demandé l'aide des troupes soviétiques cantonnées en Hongrie en vertu du traité de Varsovie.

En ce qui concerne l'attitude du Gouvernement soviétique sur la question des relations entre l'Union soviétique et la Hongrie, je rappelle qu'elle a été exposée à fond dans la « déclaration du Gouvernement soviétique sur les moyens de favoriser l'essor et l'affermissement de la collaboration et des relations amicales entre l'Union soviétique et les autres États socialistes » publiée le 31 octobre 1956.

Dans votre lettre, monsieur le premier ministre, vous soulevez la question de l'aide du Gouvernement soviétique à des organismes internationaux, afin de leur permettre d'accorder de l'aide et de l'assistance au peuple hongrois sous forme de vivres et de médicaments. Cette question est pleine-

ment du ressort du Gouvernement hongrois. Autant que nous sachions, le Gouvernement de la République des peuples hongrois a déjà réglé cette question d'une façon concrète et le Gouvernement hongrois en a officiellement informé le secrétaire général des Nations Unies.

Sincèrement vôtre,

N. A. Boulganine

Cette dernière affirmation a été, je pense, vérifiée par les représentants des Nations Unies, qui nous ont récemment déclaré que les représentants de la Croix-Rouge pourraient maintenant se rendre en Hongrie afin de distribuer les aliments et les médicaments à ceux qui en ont besoin.

Cela répond à cette autre question soulevée par l'honorable député qui dirige maintenant l'opposition officielle. Il dit que \$200,000 est une somme insignifiante, et que nous avons porté cette somme de \$200,000 à un million de dollars. La proposition primitive portait sur un million de dollars, dont une somme de \$100,000 devait aller à la Croix-Rouge et \$100,000 au haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en vue d'aider à alléger les souffrances des réfugiés après leur sortie de Hongrie. Cependant, à ce moment-là, nous n'étions pas disposés à demander au Parlement de voter des fonds des contribuables pour que ces fonds soient mis entre les mains et sous le contrôle de n'importe quel gouvernement hongrois sous la férule communiste, qui pourrait s'en servir à ses propres fins, sous quelque nom qu'il se donne et quels que soient les titres démocratiques dont il voudrait se réclamer. Nous avons acquis une certaine expérience, mais pas beaucoup, sur la façon dont les approvisionnements venant d'autres pays ont été utilisés dans des pays communistes aux fins du régime au pouvoir qui était responsable de la misère que nous-mêmes et d'autres nations libres cherchions à soulager. Et, aussitôt que nous avons appris que les secours pourraient être distribués comme il convient, nous sommes revenus à la somme initiale d'un million de dollars. Le feuillet de crédits qui a été distribué et dont la Chambre est maintenant saisie porte sur une somme d'un million de dollars qui doit servir sous réserve des décisions du Conseil du Trésor,—nous voulons ainsi que le Conseil du Trésor puisse s'assurer hors de tout doute que tout ce qui sera tiré de ce fonds de \$800,000,—puisque une somme de \$100,000 doit aller à la Croix-Rouge pour l'aide aux personnes réfugiées hors de Hongrie et une autre somme de \$100,000 au haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,—sera dépensé soit par la Croix-Rouge, soit par un organisme des Nations Unies que nous estimerons en toute confiance soucieux et capable de veiller à ce que les secours aillent réellement et exclusivement à ceux qui ont été les vraies victimes des crimes horribles perpétrés contre la Hongrie au cours des quelques dernières semaines, et pas à d'autres.

C'est ce qui explique le libellé du crédit: Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour porter secours aux victimes des derniers événements tragiques de Hongrie, \$1,000,000.

Je me suis étendu un peu plus que je ne le prévoyais sur cette question et j'en ai parlé plus longuement que l'honorable député qui m'a précédé ou plus longuement que je croyais devoir le faire en cette occasion. Mais puisque nous nous sommes aperçus que certains honorables députés ne désiraient pas s'en tenir aux crédits pour discuter cette affaire, ce qui leur aurait permis de poser des questions et de recevoir des réponses, il faudra bien que le débat ait lieu maintenant. Quoi qu'il en soit, qu'il ait lieu maintenant ou lors de l'examen des crédits, je souhaite que la décision prise soit telle que la population puisse se dire que ceux qui ont participé au

débat sont parvenus à s'élever au-dessus des considérations de parti lorsqu'il s'est agi pour eux d'examiner une question qui intéresse non seulement notre peuple libre, à nous, mais les peuples libres du monde entier.

Sans doute nous entendrons-nous reprocher certaines choses que, dans notre manque de sagesse, nous avons cru devoir faire parce que nous y voyions la meilleure solution à ces questions. Je souhaite toutefois qu'on reconnaisse qu'il est bon que nous nous acquitions de nos obligations envers l'ONU en participant comme il convient à ces forces des Nations Unies et que nous fassions en sorte que le Canadien désigné par elles en tant que commandant de ces forces ne soit pas abandonné, dans la mesure où nous y pouvons quelque chose, en lui procurant ce qu'il croit devoir recevoir et qu'il ne recevrait pas probablement d'autres pays qui participent à cette action de l'ONU.

M. M. J. Coldwell (chef du parti CCF)

Monsieur l'Orateur, je pense que nous reconnaissons tous que le Parlement se réunit aujourd'hui sous la menace d'une grande crise internationale, la plus grande peut-être que le monde ait connue depuis septembre 1939. Les questions en jeu aujourd'hui étant de nature à provoquer même une troisième guerre mondiale, on est forcé de se demander ce que le pays attend actuellement du Parlement.

Je pense que la population de notre pays compte que nous approuvions à l'unanimité et sans délai les crédits supplémentaires dont la Chambre a été saisie cet après-midi afin de répondre aux besoins des forces armées qui se dirigent outre-mer et de faire face à la situation épouvantable qu'ont fuie les réfugiés qui se sont soustraits à la terreur soviétique en Hongrie . . .

Jamais je n'ai éprouvé de plus grande tristesse que celle dans laquelle m'ont plongé les événements de Suez. Il ne s'agissait pas uniquement de l'opinion africaine et asiatique mais le Commonwealth lui-même était menacé. J'ai éprouvé un sentiment de soulagement lorsque j'ai appris, il y a quelques jours, que Nehru avait refusé, au Parlement indien, d'accepter une proposition demandant que l'Inde se retire du Commonwealth. Le retrait de l'Inde, du Pakistan ou de Ceylan, serait, à mon avis, une catastrophe.

Cette intervention a nui aux Nations Unies. Comme je l'ai dit en diverses occasions, c'est avec le plus grand regret que j'ai appris cette décision ainsi que la façon dont elle a été exécutée. Il y a eu, certes, provocation mais la chose aurait dû être soumise aux Nations Unies. On aurait dû les presser d'agir. Il est également vrai qu'une part de la responsabilité retombe sur les États-Unis. Je ne m'attendrai pas sur cette question ce soir parce que nous manquons de temps. La politique changeante

et tortueuse des États-Unis a certainement contribué aux événements du Moyen-Orient.

On dira que les décisions récentes de la Grande-Bretagne et de la France prennent leur source dans les attaques d'Israël contre l'Égypte. J'ai suivi les événements survenus en Israël depuis plusieurs années et c'est pourquoi je puis comprendre la situation dans laquelle se trouvait cette nation le 29 octobre. Comme on le sait, ce fut l'aboutissement d'un long différend. Tout le monde sait qu'Israël a été fortement provoqué . . . Je regrette néanmoins qu'on ait agi comme on l'a fait car il en est sorti une situation qui préoccupe au plus haut point le monde entier . . .

Suggestions à l'ONU

Le Canada devrait maintenant proposer certaines mesures concrètes aux Nations Unies en vue de régler une fois pour toutes, il faudra évidemment un certain temps pour cela, la situation au Moyen-Orient et établir la paix dans cette région. Vu la trêve actuelle et l'existence d'une Force des Nations Unies dans cette région, il faudrait maintenant tâcher de trouver moyen d'empêcher de nouveaux troubles de surgir.

Nous sommes évidemment d'avis que l'instabilité qui a conduit à la prise d'armes entre l'Égypte et Israël dépasse le secteur avoisinant les frontières israéliennes. Il est à craindre que de semblables troubles ne se produisent aux frontières de la Jordanie, de la Syrie et du Liban. Les Nations Unies devraient dès maintenant faire en sorte que l'action de police s'étende à ces régions, afin d'être bien assurées que la paix n'y sera pas violée en attendant qu'on en vienne à un règlement général des problèmes qui se posent présentement dans la région. Ne nous retrouvons plus dans l'obligation de dépêcher une force de police pour mettre fin au combat après qu'il aura été engagé.

Telle est la faiblesse de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Si nous avions disposé d'une force de police des Nations Unies, telle que le prévoyait la chartre des Nations Unies, elle aurait pu intervenir chaque fois que la possibilité d'une guerre aurait apparu dans une région. Nous n'en possédons pas. Nous en constituons une actuellement par l'intermédiaire de l'Assemblée, au lieu de le faire par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, parce que ce dernier a failli à la tâche.

Cependant, je le répète, nous croyons qu'il faut donner suite à cette force de police par un règlement économique général. Un règlement doit prévoir tout d'abord la reconnaissance par les États arabes, dont l'Égypte, de l'État d'Israël et la signature d'un traité de paix en vertu duquel les frontières israéliennes seront garanties. Le blocus d'Israël doit être levé et on devra permettre le passage dans le canal, lorsque la circulation y sera rétablie, des navires israéliens. Nous croyons qu'il est impossible autrement d'apporter une solution au problème du canal.

Nous reconnaissons aussi que la situation

M. Solon E. Low (*chef du Crédit Social*)

Monsieur l'Orateur à mon avis voilà l'une des plus graves questions jamais soumises à notre assemblée. J'estime que la situation présente recèle de graves dangers non seulement pour notre pays mais pour tous les autres pays du monde. A cause de l'extrême gravité de l'heure, ce n'est pas sans hésitation que j'aborde la tâche qui m'incombe actuellement. Je ne voudrais rien dire qui soit de nature à compliquer les choses ni pour notre pays ni pour les Nations Unies qui doivent aujourd'hui faire face à d'énormes tâches...

Même si notre population est aux prises avec des problèmes intérieurs nombreux et pénibles qui réclament une solution prochaine, elle se préoccupe avant tout du problème du Moyen-Orient, du viol de la Hongrie et de la bestialité de la Russie, de la volte-face dont ce pays a fait preuve depuis quelques semaines. La population de toutes les régions du Canada s'attendait que le Parlement s'emploierait sans délai à adopter des mesures étudiées avec soin et propres à rétablir la paix au Moyen-Orient, à assurer à la population opprimée et persécutée de Hongrie l'aide dont elle a tant besoin et à tout mettre en œuvre pour atténuer les souffrances et les angoisses qui accablent tant de patriotes hongrois qui ont démontré que la liberté leur est plus chère que la vie même.

Le monde a les yeux sur le Canada

J'affirme que le monde a aujourd'hui les yeux tournés vers le Canada et notre Parlement... Notre nation étant celle qui a pris les devants en présentant aux Nations Unies la résolution tendant à créer une force inter-

économique au Moyen-Orient comporte beaucoup d'autres aspects. L'Égypte elle-même, dont la population est mal nourrie et désavantagée, a besoin d'aide afin d'irriguer la région. De fait, je pense que les Nations Unies pourraient songer à établir, d'accord avec les pays intéressés, comme le Soudan et les autres jusqu'à l'Éthiopie, l'Égypte, etc., un organisme international comparable à l'Administration de la vallée de la Tennessee aux États-Unis, en vue d'utiliser les eaux de cette région de manière à arroser le désert et à nourrir la population de l'Égypte et de la région avoisinante. De même, une fois que la paix régnera entre Israël, le Liban, la Jordanie et la Syrie, je pense qu'un organisme semblable pourrait être établi en vue d'utiliser les eaux du Jourdain. Ceux d'entre nous qui ont vu les eaux du Jourdain et qui savent comment elles pourraient être utilisées, si seulement un accord pouvait intervenir entre les nations riveraines, sont loin d'ignorer qu'on pourrait utiliser ces eaux pour fournir des vivres aux populations de l'ensemble de cette région, leur procurer la prospérité et d'autres avantages. Nous disons donc que ce sont là certaines des choses qu'il faut faire.

nationale de police, les faits et gestes de notre Parlement sont observés avec un intérêt et une impatience beaucoup plus vifs qu'à l'ordinaire.

Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, il me semble qu'il eût été préférable que le Parlement montre par ses actes et non pas par des millions de mots dénués de sens, qu'il veut qu'on passe rapidement à l'action afin d'établir sur une base solide, pour des années à venir, la paix et la sécurité. Je pense que ce n'est pas le moment de faire de la politique. Les hommes d'État doivent réfléchir sérieusement et rechercher la vérité. A mon avis, nous devrions mettre de côté la politique de parti afin de trouver des bases communes d'entente pour prendre rapidement une décision dans l'intérêt de notre propre pays et de toute l'humanité.

Mes collègues et moi croyons fermement que la seule façon de régler cette situation confuse, dangereuse et compliquée est de rechercher sincèrement l'aide de Dieu, de lui demander de faire en sorte que le Parlement du Canada prenne les mesures qui conviennent et qu'il ait le courage de passer à l'action quand il aura trouvé la bonne solution. Je pense qu'il est temps plus que jamais de faire preuve non seulement de perspicacité et de compréhension mais aussi de foi et d'humilité. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention, au cours de la présente session, de harceler ou de critiquer indûment ou encore de nous efforcer à trouver des choses à redire. Nous voulons critiquer lorsque c'est nécessaire dans l'intérêt du bon

gouvernement et de la bonne administration, mais nous n'aurons certes pas recours à des manœuvres politiques au cours des présentes délibérations, car le moment ne convient pas.

On a critiqué le Gouvernement au sujet de la convocation du Parlement... A mon avis, on ne saurait blâmer le gouvernement de n'avoir pas convoqué plus tôt le Parlement.

On peut cependant critiquer les décisions qu'il a prises jusqu'ici. Il ne serait pas sage, à mon avis, de retenir nos critiques. Je l'ai déjà dit, les critiques que je veux formuler ne portent pas sur la politique. Il est regrettable que le gouvernement ait jugé impossible de soutenir la Grande-Bretagne et la France sur les plans politique et moral lors de leur intervention au Moyen-Orient. C'est ce que j'ai dit le jour même où la Grande-Bretagne et la France sont intervenues...

Cet après-midi, le premier ministre a dit que le Gouvernement du Canada a critiqué la Grande-Bretagne et la France. Je ne suis pas sûr qu'il ait employé le mot « critiqué » mais c'est à peu près ce qu'il a dit. On blâme la Grande-Bretagne, la France et Israël parce que, en signant la charte des Nations Unies, ces pays ont convenu de ne pas recourir à la force. C'est vrai, à mon avis. N'est-il pas vrai également que les pays signataires de la charte des Nations Unies se sont engagés à intervenir sans retard pour enrayer partout l'agression? L'ont-ils fait? Que pouvaient faire la Grande-Bretagne et la France, quand il ne restait plus d'espoir d'une intervention des Nations Unies ou quand il a semblé que les Nations Unies ne disposaient pas des moyens d'intervenir? Je crois que nous devons tenir compte de ce fait.

Qu'ont donc fait les Nations Unies pour faire disparaître les problèmes, mettre fin aux provocations, voire aux agressions au Moyen-Orient? Je rappelle que l'ONU n'a pas bougé avant que la Grande-Bretagne et la France n'interviennent pour protéger leurs intérêts et pour séparer Israël et l'Égypte. A l'impression que, pour faire œuvre utile, il faut que l'ONU soit poussée dans le dos. Je n'oserais affirmer que la Grande-Bretagne et la France soient des agresseurs...

Plutôt que de nous en prendre à ces deux pays, nous devrions chercher les causes fondamentales du tour malheureux qu'ont pris les événements dans le monde, et singulièrement au Moyen-Orient, question qui nous intéresse plus immédiatement. Vu la faiblesse et les insuffisances des Nations Unies, le premier ministre nous disait cet après-midi que, selon lui, la Russie avait profité des événements du Moyen-Orient pour faire oublier le viol horrible dont elle s'est rendue coupable en Hongrie. Je rappelle au premier ministre que la Russie qui avait résolu de retirer ses troupes de Hongrie, n'a changé d'avis que le jour où la solidarité occidentale a été rompue par les reproches amers et coléreux adressés à la Grande-Bretagne et à la France, d'abord par les États-Unis, puis par l'ONU. Ce n'est

que lorsqu'elle a constaté l'effondrement de cette solidarité que la Russie a décidé d'intervenir et de tirer parti de la situation. Elle a toujours agi ainsi.

A maintes reprises, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a prévenus que c'est exactement ce que la Russie ferait et nous a priés, par conséquent, de travailler à réaliser la solidarité des pays occidentaux dans l'espoir que notre puissance ferait arrêter l'avance de la Russie. C'est la seule chose qui compte à ses yeux. Cependant, voilà que le Canada blâmait la Grande-Bretagne et la France, nous plaçant du côté de la Russie et faisant corps avec des États-Unis exacerbés par une campagne électorale où ils ne pouvaient rien faire d'efficace. Nous nous sommes laissés aller à les aider à détruire la solidarité occidentale, cette solidarité que nous aurions dû soutenir et favoriser de toute notre puissance.

Je le répète, petit à petit, d'une année à l'autre, les faiblesses et les tergiversations des Nations Unies ont fait reculer graduellement le monde libre devant l'impérialisme purement agressif de la Russie, que rien ne peut arrêter sauf une démonstration de force cohérente...

Que pensons-nous de la proposition du Gouvernement du Canada en vue de fournir une unité équivalant à un bataillon à la force d'urgence qui doit effectuer une opération de police au Moyen-Orient? Je pense que c'est la seule solution pouvant remplacer une intervention par les pays pris en particulier, et je reconnais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le mérite d'avoir proposé aux Nations Unies l'établissement d'une force d'urgence en vue d'une opération de police au Moyen-Orient...

Voilà ce que nous pensons de la force de police, à propos de laquelle je tiens cependant à formuler une remarque. Que le Gouvernement du Canada n'abandonne jamais le droit d'engager ou de retirer à son gré ses troupes faisant partie de cette force et qu'il n'accorde jamais aux Nations Unies la souveraineté effective à propos de ces troupes. Tant qu'il s'en tiendra à cela, nous l'appuierons...

Nous voudrions une action plus vigoureuse. Nous n'aimerions pas que ce débat se prolonge trop, car nous souhaitons que toutes les mesures soient prises, pour que nos militaires soient engagés lorsque le commandant des Nations Unies en aura besoin...

En ce qui concerne M. Nasser, je dois dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à son collègue de la Défense nationale, qu'ils ne doivent aucunement laisser M. Nasser leur en imposer. Je pense aussi qu'il faudrait l'indiquer bien clairement à M. Hammarskjöld. D'après ce que j'ai lu à propos de ses entretiens jusqu'ici, je crains qu'il ne se soit montré un peu trop timide dans ses relations avec M. Nasser.

Opinion sur la Force

Si les Nations Unies veulent envoyer une force de police en Égypte, une fois que cette

force sera sur pied, elles devraient poser elles-mêmes les conditions quant à son utilisation, à la période pendant laquelle cette force demeurera sur les lieux, sur toute la longueur du canal, jusqu'à ce que le différend ait été réglé et qu'une forme quelconque de surveillance internationale ait été établie d'une manière satisfaisante pour les nations commerçantes du monde. Je soutiens qu'il ne faudrait pas retirer cette force tant qu'un règlement complet du problème entre Israël et les nations arabes du Moyen-Orient ne sera pas en bonne voie de réalisation.

Mais, monsieur l'Orateur, il y a un autre point qu'il ne faut pas oublier. Les Nations Unies devraient être disposées à permettre à la Grande-Bretagne et à la France de maintenir leurs troupes en Égypte jusqu'à ce que la force de police des Nations Unies s'y soit parfaitement établie et qu'elle ait la maîtrise complète de la zone du canal. Sans cela on ne pourra pas résoudre les difficultés. Que la chose plaise entièrement ou non à M. Nasser, il ne faut pas oublier que, jusqu'ici, tout ce que les Nations Unies ont fait a servi à affermir la position menaçante de M. Nasser. C'est à peu près tout ce qu'elles ont réussi, de sorte qu'il sort victorieux de la lutte et qu'il commence à se considérer comme le vainqueur. Par conséquent, il convient d'être très prudent à ce sujet. Je suis loin d'être persuadé que les 6,000 hommes dont on a parlé constituent une force suffisante. Je crois plutôt que, pour accomplir convenablement la mission qu'on va leur confier, il en faudrait de 18,000 à 20,000. Ne pensons donc pas à 6,000 hommes seulement.

Qu'on me permette de dire qu'en sa qualité de membre de l'ONU le Canada doit être tenu en partie responsable de la situation actuelle du Moyen-Orient. On a laissé là-bas les événements aller leur cours sans rien faire pour régler les questions qui opposaient essentiellement Israël et les pays arabes. La Chambre me permettra de lui rappeler qu'en 1947 le Canada a suivi les États-Unis qui entraînaient à leur suite une ONU plus ou moins hésitante. Je dis bien « hésitante » parce que la moitié des pays en cause s'opposaient alors à la création de l'État d'Israël, eu égard aux circonstances qui existaient à l'époque, l'autre moitié ne disant oui que sous toutes réserves. La situation était difficile, j'en conviens, mais il reste que le Canada, cédant aux instances des États-Unis, a aidé à créer l'État d'Israël en 1947 sans donner aux populations de ces régions le droit de décider elles-mêmes de leur sort. La Chambre me permettra aussi de lui rappeler que c'est ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui constitue la pierre d'assise même de l'édifice des Nations Unies.

Quand on a créé l'État d'Israël, le Canada l'a approuvé et il va de soi que nous avons déplu aux États arabes et que ceux-ci étaient déterminés à détruire Israël. Après l'établissement de l'État d'Israël, les Nations Unies avaient le devoir, à mon sens, de mener cet établissement à bonne fin. Voici ce que je veux dire: quand les difficultés ont surgi entre

Israël et l'Égypte et les autres États arabes en 1948, la guerre d'extermination ayant été déclenchée contre Israël dans l'esprit des Arabes, les Nations Unies ont laissé les problèmes en suspens. Rien n'a été fait pour apporter une solution rationnelle aux principaux problèmes et questions de litige entre ces pays.

Questions de litige

Il y avait quatre principales questions de litige et je pense qu'on les a citées ici aujourd'hui. On se rappellera qu'en 1947 l'Égypte prit pour attitude de ne pas laisser de navire israélien passer par le canal de Suez et jamais il n'en est passé depuis ce temps-là. C'était là contrevenir directement à la convention internationale de 1888. Cependant, on ne fit rien. Qu'est-ce que les autres pays ont fait pour assurer qu'Israël puisse utiliser le canal? Rien. Cet état de choses est allé de mal en pis.

Qu'ont fait les autres nations à propos de la ligne établie par la Commission d'armistice? Cette Commission a établi la ligne la plus ridicule qui soit et on n'a pas modifié cette ligne qui, par exemple, divise la ville de Jérusalem en deux parties de telle façon que l'université juive du mont Scopus se trouve en Jordanie. Et ce n'est là qu'un exemple. On n'a rien fait pour résoudre ces problèmes qui constituent une source d'irritation depuis 1947.

Qu'a-t-on fait pour régler le problème des réfugiés. Au début, de 700,000 à 750,000 Arabes ont été chassés d'Israël, ou l'ont quitté sous l'empire de la crainte ou parce qu'on leur a fait comprendre qu'il était dans leur intérêt de le quitter. Ils se sont retrouvés dans des camps de réfugiés sur l'emplacement de la nouvelle ville de Jéricho ou dans la bande de Gaza. Ils sont toujours là, complètement démoralisés. On n'a rien fait pour établir ces gens de façon permanente.

Enfin, qu'a-t-on fait pour renforcer l'économie des États arabes, au niveau de vie si bas? Qu'a-t-on fait pour trouver une solution au problème des eaux du Jourdain? Ce sont toutes des questions qu'il faut bien étudier et tant qu'elles ne seront pas réglées, on ne peut s'attendre que la paix existe au Moyen-Orient...

A mon avis, on doit se réjouir de ce que les Nations Unies aient été contraintes d'agir au moment où se sont produits ces événements, parce que, depuis lors, nous avons constaté que la Russie s'est formidablement organisée dans ce secteur. Nous savons quelles sont les visées lointaines de la Russie. A cause de son vaste programme d'industrialisation, elle a un besoin pressant de pétrole et elle veut le pétrole du Moyen-Orient. Elle n'en aura pas assez dans la région de Bakou et les autres régions qui lui sont accessibles. Mais la Russie tient aussi à affaiblir l'OTAN et même la détruire, si possible. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est de couper les approvisionnements de pétrole en provenance du Moyen-Orient. Cela ne fait aucun doute, je pense.

Il a été extrêmement heureux que les services de renseignements d'Israël, de la Grande-Bretagne et de la France aient révélé les préparatifs russes et, à mon avis, ce qui est arrivé sera, en fin de compte, d'un grand avantage pour le monde.

Qu'on me permette de parler brièvement de la Hongrie. Je pense que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour alléger les souffrances de ces Hongrois qui ont été déplacés, chassés de leurs foyers, qui souffrent de la faim et manquent de médicaments. A mon avis, le Canada devrait permettre à ces gens d'entrer sans aucune restriction.

Voilà un problème,—je m'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration,—qui aurait pu être résolu plus efficacement. Je pense que nous aurions dû envoyer dans les régions limitrophes de la Hongrie des équipes d'accueil qui auraient pu se porter rapidement en aide aux réfugiés qui ont pu gagner les frontières de la Hongrie et qui auraient dû être amenés dans notre pays, comme l'a signalé l'honorable représentant de Rosetown-Biggan, en vertu d'un régime d'immigration ne comportant aucune restriction. Ce sont là des patriotes qui se sont conduits aux yeux du monde comme bien peu l'ont fait. Nous devrions prendre des dispositions afin de leur venir en aide le plus rapidement que nous le pouvons.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, le crédit d'un million de dollars pour secourir la Hongrie est un bon début. Il me semble que nous devrions être prêts à donner beaucoup plus quand c'est nécessaire . . .

L'honorable L. B. Pearson (*secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*)

... Nous sommes aujourd'hui en face d'une situation grave et dangereuse, une situation beaucoup trop grave pour qu'on l'envisage sous le seul angle des partis. D'après le préopinant, le Canada est le tâcheron des États-Unis. Notre passé, monsieur l'Orateur, nous donne le droit d'affirmer que nous n'avons pas servi et que nous ne servirons pas de tâcheron aux États-Unis. S'il est à éviter d'être un tâcheron pour les États-Unis, il est tout autant à éviter d'être un tâcheron colonial courant ça et là et n'ayant à la bouche que les mots « A votre disposition ». Un journal conservateur bien connu, le *Journal d'Ottawa*, louant la ligne de conduite que le Gouvernement a adoptée aux Nations Unies récemment, ligne de conduite, a dit le journal, faite de prudence et de modération, ligne de conduite où il est tenu compte des liens d'amitié terminant son éditorial du 31 octobre sur cette question par les mots que voici:

En mettant les choses au mieux, pour quelque temps nous serons fort menacés d'une guerre générale. Apprenons à réfléchir avant de bavarder.

Bavarder au lieu de réfléchir. Si nous manquons notre coup à cause de vaines paroles et d'irréflexion au cours de nos efforts en vue

Pour conclure, je résumerai ma façon d'envisager la situation à l'heure actuelle. A cette fin, je ne puis trouver de termes plus appropriés que ceux de Selwyn Lloyd. Les voici:

Il ne faut pas prendre trop au tragique les divergences de vues entre la Grande-Bretagne et les États-Unis au sujet du Moyen-Orient.

C'est exact, à mon avis.

D'autre part, on aurait tort également d'en diminuer l'importance et de prétendre qu'il ne sera pas difficile de redonner à notre alliance son caractère d'intimité.

La crise peut fournir une excellente occasion qui peut-être ne se présentera plus jamais. On a mis fin à une guerre rapidement; une force internationale a été constituée; la pénétration russe a été démasquée. Le monde libre peut profiter de cet état de choses. Oubliant le passé les États-Unis et les pays du Commonwealth doivent maintenant aller de l'avant avec résolution et détermination; ils doivent profiter de l'occasion et sauvegarder les progrès réalisés. Notre amitié et notre collaboration feront une fois de plus l'espoir du monde.

L'histoire de la Grande-Bretagne et de la France est une longue série de sacrifices et de nobles idées au service de la justice et de la liberté dans le monde. Je n'ai jamais perdu confiance en ces pays et j'estime que nous devons les encourager, dans la pleine mesure possible, dans leur détermination de rétablir une fois de plus la solidarité du monde libre.

de régler les problèmes auxquels font actuellement face notre pays et le monde, peu importe qui sera auréolé ou qui sera humilié.

On a proposé un amendement à la motion. Je puis bien le dire tout de suite, et personne n'en sera surpris à la Chambre: il s'agit d'un amendement qui ne mérite aucun appui. J'espère démontrer que les faits dont il y est fait mention sont inexacts et que les conclusions qui en découlent sont fausses.

Hongrie

Mais avant de parler des questions relatives au Moyen-Orient, telles qu'elles sont mentionnées dans le discours du trône et dans l'amendement, on me permettra de dire un mot de la Hongrie. A Ottawa aussi bien qu'à l'Assemblée des Nations Unies, le Gouvernement du Canada a déjà exposé son attitude en la matière. Nous avons été témoins d'une des plus hideuses et brutales trahisons d'un peuple dont l'histoire fasse mention, d'un peuple qui demandait uniquement à se libérer de la domination coloniale des communistes et réclamait le droit de conduire ses propres affaires. Ce que vient de faire l'Union soviétique en Hongrie jette une lumière sinistre sur les protestations de ceux qui affirmaient que le stalinisme est maintenant révolu et que

nous en sommes à la période de coexistence pacifique. Les buts et les méthodes qui restent toujours, je le crains, ceux de la puissance soviétique n'ont jamais été exposés de façon plus significative. Les chars et les canons soviétiques ont tué des Hongrois combattants de la liberté, mais ils n'ont pu et ne pourront détruire la liberté hongroise.

Que peuvent faire le Canada et les Nations Unies? Nous pouvons aider les victimes de ce régime de terreur. On nous a dit hier soir ce que nous faisons en ce sens. Par l'intermédiaire des Nations Unies, nous pouvons continuer d'exposer à l'opinion mondiale, à la conscience du monde, à la force morale de l'opinion publique mondiale les actes sauvages de l'Union soviétique. Nous pouvons faire de notre mieux pour aider ainsi les Hongrois et pour que les Nations Unies pénètrent en Hongrie par l'entremise d'observateurs et d'investigateurs. Nous devons continuer de tendre vers cet objectif, mais nous ne rendrions pas service au peuple hongrois,—je pense que nous pourrions lui nuire,—si nous lui permettions de le libérer par la force, promesse que nous ne pourrions remplir actuellement. Il y a, cependant, quelque raison d'espérer dans les indices de plus en plus nombreux que l'Europe orientale commence maintenant à se libérer des chaînes de l'esclavage et de l'oppression russes, mouvement qui se manifeste en ce moment à l'Assemblée des Nations Unies.

Le Moyen-Orient

J'en arrive, maintenant, monsieur l'Orateur, au Moyen-Orient. Les débats qui se déroulent en cette enceinte,—et nous ne siégeons que depuis quelques heures,—ont déjà révélé une divergence de vues très marquée entre le Gouvernement et l'opposition officielle. Les discours du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et de l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green), qui vient justement de reprendre son siège, l'ont manifesté clairement. L'opposition officielle,—et je pense que nous pouvons présumer que les préopinants dont il est question ont l'appui de tous les membres de l'opposition officielle,—ils devraient l'avoir à en juger par les applaudissements que leur ont adressés leurs collègues,—semble approuver tout ce qu'ont fait le Royaume-Uni et la France dans leur intervention en Égypte après l'attaque de l'Égypte par Israël, intervention réalisée après un ultimatum de 12 heures à l'aide de l'armée, de la marine et des forces aériennes. Ils prétendent, comme j'ai le droit de le conclure, que nous aurions dû, en tant que gouvernement, approuver immédiatement ces opérations et appuyer le Royaume-Uni et la France aux Nations Unies, même pour les questions et les résolutions que personne aux Nations Unies n'approuvait.

... Donc, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas suivi cette ligne de conduite en l'occurrence, et je tâcherai d'expliquer pourquoi. Afin d'y parvenir, il me semble approprié d'esquisser l'historique de la question comme l'ont déjà fait certains préopinants, afin de

mieux comprendre les événements récents. Il importe, par exemple, si l'on veut garder une juste perspective des choses, de comprendre la politique du Gouvernement égyptien depuis quelques mois. Sa ligne de conduite était hostile aux puissances occidentales. Elle était arbitraire et on l'a dénoncée comme telle en cette enceinte lors de la saisie de la société du Canal de Suez. Cette ligne de conduite témoigne d'une influence constamment croissante de la Russie en Égypte et au Moyen-Orient, influence qui a abouti à la saisie du canal. On se rappellera que des semaines d'efforts et de déboires en vue d'arriver à une solution internationale en recourant à des moyens internationaux, n'ont donné aucun résultat.

Il est bien évident,—c'était bien évident à l'échéance,—qu'il n'y a pas eu unité d'opinion entre Washington, Londres et Paris sur ces questions. Et, bien entendu, la faute n'en a été nullement tout à fait du côté de Londres et de Paris. Nul de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais cherché à envisager cette situation avec partialité. A Washington, on n'apprécie peut-être pas l'importance vitale de Suez pour l'Europe occidentale; on l'y aurait peut-être mieux appréciée, si l'on avait pu établir un rapport entre cette situation et le canal de Panama.

Notre attitude à cet égard,—et nous avons exprimé cette attitude à la Chambre des communes et dans de nombreux messages adressés au Gouvernement du Royaume-Uni pendant l'été,—a été la suivante: nous ne sommes demeurés ni distants, ni indifférents; nous apprécions l'importance de cet événement non seulement pour l'Europe occidentale mais pour le Canada lui-même. Nous avons pris pour attitude que cette question devait être soumise aussi promptement que possible aux Nations Unies, afin de tenter d'y trouver une solution; qu'à tout prix il ne devait pas y avoir de division d'opinion, ni division de politique entre Washington, Londres et Paris au sujet d'une question d'importance aussi vitale; que nul ne devait prendre de mesures qui ne pouvaient être justifiées aux termes de la charte des Nations Unies; qu'autrement le pays qui prendrait ces mesures, si ami fût-il avec nous, serait traîné devant les Nations Unies et serait mis en accusation par le pays contre lequel les mesures auraient été prises. C'est un fait qui s'est produit, et nous avons essayé d'en discuter avec nos amis avant qu'il survint.

On se rappellera que la question a été finalement soumise au Conseil de sécurité des Nations Unies et que peu avant le recours à la force par Israël contre l'Égypte certains principes tendant au règlement de la question de Suez avaient fait l'objet d'une entente au Conseil de sécurité, et l'un de ces principes qu'avait alors acceptés l'Égypte était que le canal devrait être mis à l'abri des politiques de n'importe quel pays, y compris l'Égypte. Par conséquent, à ce moment-là, par ces entretiens au Conseil de sécurité, et ce qui est plus important, par des entretiens au bureau du secrétaire général, nous avions espéré

qu'on pourrait obtenir une solution internationale satisfaisante pour tous les intéressés.

A l'époque, et je parle maintenant d'une période d'une ou deux semaines maintenant, avant l'attaque par Israël, on ne nous avait signalé aucune aggravation aiguë de la situation, nous ne savions rien, nous n'avions aucun renseignement au sujet de quoi que ce soit qui pût être qualifié de complot russe en vue de saisir l'Égypte et de s'emparer du Moyen-Orient. A ce moment-là, et dans cette perspective, le Gouvernement d'Israël s'est avancé contre l'Égypte.

Menaces à Israël

Et en l'occurrence encore, pour placer l'affaire dans sa perspective, il faut en discerner l'arrière-plan. Depuis des années, le peuple d'Israël vit dans la crainte et l'insécurité sous la menace d'extermination par ses voisins. Avec cette agitation à ses frontières, sans la moindre stabilité, et alors que l'équilibre des forces militaires se renversait à son détriment, sans oublier les menaces perpétuelles, le Gouvernement d'Israël a été poussé, le 29 octobre,—et rendons-nous bien compte qu'il n'y a même pas un mois de cela, et que les événements ont évolué à une vitesse aussi vertigineuse que dramatique,—à prendre en main et la situation et son droit et à se porter contre l'Égypte pour des raisons qui lui paraissent alors fort justifiées.

Je reconnais, comme doivent le faire, j'en suis sûr, tous les députés en cette enceinte, la provocation qui peut avoir suscité cette initiative. Nous avons essayé, au sein du gouvernement, de comprendre cette provocation, mais néanmoins, alors comme maintenant, nous avons regretté et l'attaque et ses circonstances. Puis, ainsi que la Chambre le sait, le Royaume-Uni et la France sont intervenus dans l'affaire sous prétexte, disaient-ils, qu'il était indispensable de mettre le canal de Suez à l'abri des combats afin de le laisser ouvert à la circulation. Ils voulaient, disait-on à Paris et à Londres, lever un bouclier entre les deux adversaires.

Ils n'ont pas expliqué autrement à ce moment-là, non plus que dans les déclarations officielles faites en leur nom depuis, leur intervention: il s'agissait de mettre fin aux combats et de dresser un écran entre les forces en présence. Nul autre motif n'a été invoqué et, quand le représentant du Royaume-Uni aux Nations Unies a pris la parole à la première réunion d'urgence de l'Assemblée générale, le jeudi 1^{er} novembre, il exposait en ces termes l'objet de l'intervention du Royaume-Uni et de la France:

La première tâche urgente est de séparer Israël et l'Égypte, et de stabiliser la situation. Tel est notre objet. Si les Nations Unies consentaient à se charger de la tâche physique du maintien de la paix dans la région, nous serions les premiers à nous en réjouir. Mais une action de police s'impose, pour séparer les belligérants et pour mettre fin aux hostilités.

C'était là leur but, séparer tout simplement les belligérants et mettre fin aux hostilités.

Comme nous le savons, pour atteindre cet objectif, les Gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne ont envoyé à l'Égypte et à Israël, un ultimatum de 12 heures qui a été accepté par Israël, dont les forces étaient alors rendues à moins de 10 milles du canal de Suez; mais il a été rejeté par l'Égypte à laquelle on avait demandé de retirer ses troupes au delà du canal de Suez. Par suite de ce refus, les forces du Royaume-Uni et de la France ont envahi l'Égypte par air et, plus tard, par terre.

A ce moment-là, loin de condamner gratuitement cette décision, le Gouvernement du Canada par l'entremise du premier ministre et par ma propre entremise, a déclaré qu'il regrettait qu'on ait jugé nécessaire dans les circonstances de recourir à la force, et je dois avouer que dans les circonstances nous avons été complètement surpris des mesures prises.

Il n'y avait pas eu de consultation,—et ce point a été souligné,—avec les autres membres du Commonwealth qui n'avaient aucunement été avertis d'avance de cette très importante mesure qui allait être prise bientôt, pour le mieux ou pour le pire. En ce sens, les consultations avaient été rompues entre Londres et Paris d'une part, et les capitales du Commonwealth, et Washington d'autre part, ce qui peut-être est plus important.

Néanmoins, au lieu de nous contenter d'une condamnation gratuite, nous avons exprimé nos regrets et nous avons commencé au moyen d'entretiens et d'échanges de notes diplomatiques, ici d'abord, et, plus tard, aux Nations Unies, la mise en œuvre d'un programme propre à resserrer de nouveau les liens de l'alliance occidentale et à ramener la paix à des conditions que tous puissent accepter.

Ligne de conduite du Canada

Pour l'application de ces principes, il nous fallait d'abord obtenir que les Nations Unies s'occupent immédiatement de la question et recherchent une solution satisfaisante pour toutes les parties. Évidemment, dans la mise en œuvre de ce programme, il nous était impossible d'agir, à l'Assemblée des Nations Unies, d'une façon incompatible avec nos obligations à titre de signataires de la charte des Nations Unies...

Nous avons voulu, en tant que membre des Nations Unies, obtenir que, grâce aux Nations Unies, le combat prenne fin. Pouvions-nous agir autrement sans manquer à nos obligations assumées en vertu de la charte? De même qu'un grand nombre d'autres délégués aux Nations Unies, pas tous cependant, nous tenions beaucoup à empêcher que, les hostilités ayant pris fin dans cette partie du monde, il ne s'y produise un vide chaotique et nous comprenions que, si nous manquions notre coup à ce propos aussi bien qu'à propos de la cessation des hostilités, les Nations Unies auraient failli à la tâche.

Nous nous sommes empressés de nous assurer aux Nations Unies également,—il en a également été question dans les déclarations que nous y avons faites,—qu'on apporte l'attention voulue à la situation qui a conduit à l'agression et qu'on recoure à des mesures pratiques afin d'en prévenir le retour, qu'on étudie cette question plus à fond, au lieu de nous contenter de nous arrêter aux opérations militaires. J'espère qu'on le fera sans délai à l'Assemblée des Nations Unies. Deux résolutions à cette fin figurent déjà au feuilleton.

Nous avons aussi voulu, monsieur l'Orateur, faire tout ce que nous pouvions pour prévenir une condamnation formelle du Royaume-Uni et de la France comme agresseurs sous l'empire de la charte, pour empêcher qu'on demande de recourir à des sanctions contre eux, et pour rétablir les lignes de communication et de contact entre Washington, Londres et Paris, et maintenir d'une certaine façon les consultations diplomatiques amicales entre les alliés de l'Ouest sur ces questions après leur rupture d'octobre dernier.

C'était certainement une situation d'une importance critique et alarmante, ce que j'ai dit également en public aux Nations Unies, en particulier du point de vue canadien, que les États-Unis, d'une part, le Royaume-Uni et la France, d'autre part, adoptent à ce sujet un point de vue opposé. La chose nous a particulièrement inquiétés, car il y avait et il y a encore à New-York des gens qui se réjouissent de pouvoir exploiter cette division.

A propos de l'échec des entretiens, je pense qu'il n'est que juste de signaler que si on n'a pas réussi à mener à bien les consultations et en venir à une entente, ce ne fut pas exclusivement la faute du Royaume-Uni et de la France au cours des mois précédents. Aucun autre membre, de fait aucun membre de l'alliance occidentale n'est complètement libre de responsabilité à cet égard, principalement les États-Unis d'Amérique qui sont le principal et le plus puissant membre de ce groupe. Par conséquent nous estimions et nous estimons encore que ce n'est ni le moment ni l'occasion d'adopter une attitude de supériorité ou de satisfaction béate au sujet du bien-fondé de notre attitude. Nous pensions alors, et nous estimons encore aujourd'hui que ce qu'il faut c'est traverser cette crise sans guerre et sans violer les principes ni la Charte qui régissent les Nations Unies, puis d'en tirer les conclusions qui s'imposent de façon que la coalition occidentale ne s'effondre pas de nouveau à l'avenir quand se poseront d'autres problèmes, comme il arrivera certainement.

Tension au sein du Commonwealth

En outre,—et c'est là une question qui nous préoccupait beaucoup,—nous souhaitions instamment faire tout notre possible pour maintenir la cohésion du Commonwealth dans cette épreuve si dure. Celui-ci s'est fortement et dangereusement divisé. Un moment donné, au début des combats sur terre, il allait même se dissoudre. On peut le dire sans exagération.

Le député de Kamloops (M. Fulton) aurait dit le 17 novembre que les dirigeants du Canada devraient concentrer leurs efforts sur le rétablissement et le maintien de l'unité morale et physique du Commonwealth qui, a-t-il dit, devrait avoir, sur ces questions, un point de vue commun. Je lui donne absolument raison; mais si nous avions suivi, aux Nations Unies, la ligne de conduite que préconise l'opposition officielle, nous aurions beaucoup fait non pour rétablir et préserver l'unité morale et physique du Commonwealth, mais pour le disloquer. Je suis certain que personne ici ne se propose pareil but.

En essayant de suivre ces principes, comment devions-nous réagir, en qualité de délégués aux Nations Unies et de gouvernement d'Ottawa, devant la situation critique qui s'est produite? Nous avons cherché à garder une attitude aussi objective que possible, compte tenu de nos obligations aux termes de la charte, et nous avons certainement cherché à maintenir un contact aussi étroit et aussi amical que possible avec les délégations du Royaume-Uni et de la France. Nous n'avons pas appuyé automatiquement les États-Unis dans toutes leurs démarches. Nous avons pensé que les États-Unis avaient tort, tout au début de la réunion de l'Assemblée, de se hâter d'inscrire une résolution à l'ordre du jour, au début des hostilités, et de recommander d'y mettre fin immédiatement. Nous avons pensé qu'ils faisaient fausse route en cherchant à la faire adopter en vitesse sans examen suffisant. Nous n'avons pas voté en faveur, nous nous sommes abstenus, ainsi que je l'expliquerai plus tard.

Nous avons pensé que les États-Unis se sont trompés samedi dernier, lors de la dernière session de l'Assemblée à laquelle j'ai assisté et qui, à certains égards, a été une session déprimante. L'Assemblée était alors saisie d'une résolution qui, avec l'amendement présenté par la Belgique, aurait dû recevoir l'appui unanime de tous les États membres de l'Assemblée. La résolution et son amendement auraient reçu l'appui du Royaume-Uni, mais l'amendement a été rejeté et les États-Unis ont été un de ceux qui ont voté contre.

Ainsi que je l'ai signalé, nous n'avons pu appuyer le Royaume-Uni dans toutes les initiatives qu'il a prises, dans toutes les attitudes qu'il a adoptées à l'Assemblée des Nations Unies. Bien que nous fussions désolés, nous ne pouvions appuyer l'attitude du Royaume-Uni et de la France sur cette question, même si nous avons essayé, comme des Canadiens devaient le faire et comme une délégation du Canada devait le faire, d'envisager d'un œil aussi amical que possible la position du Royaume-Uni et de la France.

Quant à l'accusation portant que nous nous sommes alignés avec les Russes, c'est tout simplement une parlotte vide de sens. Saisis d'une résolution, nous votons là-dessus peu importe qui le fait avec nous. Cela semble être la seule attitude que puisse prendre une délégation du Canada.

Certains pensent au pays et certains ont déclaré à la Chambre que nous aurions dû appuyer automatiquement le Royaume-Uni et la France, soit en raison des liens d'amitié, voire de parenté, avec les pays en cause, soit parce qu'ils étaient convaincus que le Royaume-Uni et la France avaient raison d'avoir adopté la ligne de conduite et suivi la méthode en cause. Les tenants de cet avis seront déçus de l'attitude que nous avons prise. Nous avons jugé que c'était le geste que devait accomplir une délégation du Canada.

C'était une attitude objective, c'était une attitude canadienne et indépendante. Croyez-moi, les pays arabes et asiatiques, y compris les membres asiatiques du Commonwealth, nous observaient très attentivement, comme ils surveillaient les autres, pour voir si notre politique était fondée sur ces considérations que j'ai mentionnées ou si nous nous bornions à suivre automatiquement toute autre puissance. Si nous avions donné la moindre preuve pour justifier l'impression que nous approuvions sans réserve le Royaume-Uni et la France dans toutes leurs tactiques et prises de position à propos de cette affaire, nous n'aurions été par la suite d'aucune aide pour nos amis et nous n'aurions pas pu jouer le rôle que nous avons à tout le moins essayé de jouer et dont je parlerai plus tard.

Si par exemple à la première réunion de la session spéciale nous avons voté contre la proposition visant à mettre cette question à l'ordre du jour, alors qu'aucun autre membre de l'Assemblée n'a voté contre, à l'exception du Royaume-Uni et de la France, je pense que nous aurions perdu toute influence que nous pouvions avoir alors et que nous pouvions espérer utiliser plus tard à des fins constructives.

Notre dessein était de nous rendre aussi utiles que possible au Royaume-Uni et à la France. Croyez-moi, cette attitude a été appréciée à Londres, même si elle ne l'a pas été par mes honorables amis d'en face. Bien loin de recevoir dans le particulier ou en public à Londres ou à Paris des critiques sur la condamnation gratuite de leur attitude, nous avons reçu maints témoignages d'appréciation de la ligne de conduite que nous avons essayé de suivre et qui s'est avérée utile au Royaume-Uni et à la France dans ces circonstances.

Succession des événements à l'Assemblée

La succession des événements à l'Assemblée et la manière dont nous y sommes liés démontrera ce que nous avons essayé de faire, et pourquoi nous l'avons fait. Je voudrais, si on me le permet, exposer les faits dans leur ordre chronologique, car j'estime qu'il serait utile que la Chambre sache exactement ce qui s'est passé et l'attitude que nous avons adoptée à l'égard de chaque étape des procédures à l'Assemblée.

Nous nous sommes réunis le jeudi 1^{er} novembre. Il s'agissait de la première session d'urgence de l'Assemblée générale convoquée en vertu de la résolution dite de l'unité pour

la paix, adoptée en 1950 et qui était destinée à éviter le veto au conseil de sécurité en déférant à l'Assemblée les questions sur lesquelles le Conseil de sécurité ne pouvait s'entendre, à cause du droit de veto. Quand l'Assemblée a été convoquée et que cet article a été inscrit à l'ordre du jour, la Grande-Bretagne et la France s'y sont opposées pour des motifs d'ordre juridique qui, à notre avis, n'étaient guère fondés. Nous avons donc voté en faveur d'une séance de l'Assemblée.

C'est pour cette raison que mon honorable ami nous a accusés de nous être alliés aux Russes. Nous nous sommes joints à 62 membres des Nations Unies pour accepter la proposition selon laquelle les Nations Unies devraient tenter de régler le problème. Immédiatement après cette résolution, les États-Unis, sans beaucoup de consultation ou sans qu'on ait eu l'occasion d'étudier la question à fond, ont présenté la résolution comportant le cessez-le-feu.

Comme je l'ai déjà dit, nous y avons vu deux défauts. Sans doute la mesure était-elle destinée à mettre fin aux opérations comme à empêcher qu'une assistance militaire allât à l'une ou à l'autre des parties en cause. L'une de ses dispositions visait à restaurer la liberté de navigation sur le canal de Suez pour tous les pays. Nous étions évidemment favorables à ces idées, mais nous estimions aussi que le temps avait manqué pour exiger un vote avant que tous ceux qui auraient eu l'intention d'intervenir dans le débat aient pu le faire. Nous estimions aussi la mesure insuffisante, eu égard aux buts auxquels nous songions, parce qu'elle ne tenait pas plus compte des tenants et aboutissants de l'affaire que des problèmes qui se trouvaient à l'origine de la situation, ou de la nécessité absolue d'un règlement pacifique de la question: Il n'y était pas non plus fait mention de la création d'une force des Nations Unies qui serait chargée de la surveillance et du maintien d'une suspension d'armes. Nous tenions essentiellement, à cette première réunion de l'Assemblée, à ne pas donner notre appui à une résolution qui, tout en semblant terminer les hostilités, n'aurait pas eu d'autre effet, n'aurait même pas, en vérité, reconnu le besoin de faire autre chose. La première déclaration faite par le délégué du Canada exprimait ce point de vue...

Dans notre première déclaration à New-York, vers deux heures du matin, cette nuit-là, je me suis permis d'exprimer l'avis que nous ne mènerions pas notre travail à bonne fin à l'Assemblée si nous ne faisons rien pour prévenir une reprise de la violence qui avait précédé ce conflit ni pour l'établissement d'une force des Nations Unies dans cette crise.

C'était là une idée que nous avons examinée à Ottawa avant mon départ pour l'Assemblée, cet après-midi-là. De fait, le représentant du Royaume-Uni avait déjà dit lui-même, dans son discours, qu'une telle initiative pourrait être opportune dans les circonstances. Immédiatement après mes propos en ce sens, le secrétaire d'État américain

demandait à notre délégation si elle ne présenterait pas l'idée sous forme de résolution. Je revenais à Ottawa le lendemain pour étudier avec mes collègues l'opportunité d'une telle résolution, après avoir eu l'occasion d'en discuter, à New-York, avec le secrétaire général des Nations Unies.

Nous tenions à tenir nos amis de Washington et de Londres au courant de cette question. Aussi, dès qu'il fut décidé ici, le lendemain matin, que ce pourrait être une initiative heureuse et fructueuse de la part du Canada dans certaines circonstances, nous avons câblé à Londres et à Washington pour leur demander leur avis, parce que, si souhaitable que puisse être une initiative, il ne sert pas à grand chose d'en saisir les Nations Unies quand on sait qu'elle sera immédiatement rejetée par tous nos amis ou par quelques-uns d'entre eux. Nous tenions donc beaucoup à connaître l'avis de Londres et de Washington à ce propos...

Puis, le samedi 3 novembre, après avoir consulté mes collègues à Ottawa, je suis retourné à New-York où l'Assemblée devait se réunir à huit heures le soir. J'ai alors présenté une résolution du Canada tendant à l'établissement d'une force d'urgence des Nations Unies en vue de s'occuper de la situation en cause. Même si cela prend un peu de temps les députés seront sans doute intéressés à connaître les antécédents de cette idée d'une force des Nations Unies. Cette idée ou la proposition qui en a été faite ne comportaient évidemment rien de neuf, et je suis sûr qu'aucun membre de ce côté-ci de la Chambre ne se targuera d'avoir avancé une proposition nouvelle et de valeur. J'espère qu'elle vaut quelque chose, mais elle n'est certes pas neuve, si ce n'est peut-être en ce qu'elle a été adoptée, mais rien de plus.

Moyens d'exécution depuis 1946

Dès octobre 1946, le premier ministre (M. St-Laurent), à la toute première réunion des Nations Unies, a demandé la mise sur pied de moyens d'exécution en vertu de l'article 43 de la charte des Nations Unies qui prévoit des moyens d'exécution de ce genre sous l'égide du Conseil de sécurité. Rien n'a été fait, comme on sait, et rien ne pouvait être fait au Conseil de sécurité sous l'empire de l'article 43 à cause de la désunion entre les grandes puissances.

Puis, quatre années plus tard, la guerre de Corée éclata. La façon dont le Canada a réagi, devant cette menace pour la paix et la sécurité, en 1950, manifestait notre désir de mettre sur pied quelque chose de plus permanent qu'une force levée uniquement en vue d'une situation d'urgence. Comme les honorables députés qui siégeaient ici à cette époque s'en souviennent, on a affecté une brigade d'infanterie canadienne au service des Nations Unies d'une façon générale, et je pense que c'était alors la seule force qui ait été offerte aux Nations Unies à ces conditions, pour le service général des Nations Unies et non uniquement pour la Corée. Je ne pense

pas qu'aucun autre Etat membre des Nations Unies soit allé aussi loin que nous à cette époque. Aucun n'a certainement été plus loin. Comme je le disais à la Chambre des communes en septembre 1950, pour expliquer notre conduite: « Nous espérons que l'apport d'autres pays à la force de Corée se fera sous cette forme », c'est-à-dire que les troupes pourront être utilisées n'importe où, sous réserve de la procédure constitutionnelle, « afin que, la prochaine fois qu'une agression de ce genre aura lieu, des forces soient déjà sur pied pour résister ».

Le 11 octobre de la même année, j'ai dit à l'Assemblée générale:

La décision prise par le Conseil de sécurité en juin a démontré jusqu'à quel point la plupart des membres de l'Organisation manquent des préparatifs nécessaires pour mettre en œuvre rapidement les propositions qu'ils ont acceptées. Franchement, nous n'étions pas organisés à cette fin. Il nous a fallu improviser. Nous espérons qu'il ne nous sera pas nécessaire d'improviser la prochaine fois.

On n'a réalisé aucun progrès dans la mise sur pied d'une organisation de ce genre à des fins de sécurité. Le Conseil de sécurité a frustré tous les efforts tentés à cette fin et c'est pourquoi, en 1950, nous avons adopté une résolution d'union pour le maintien de la paix qui nous permettait de reporter sur l'Assemblée la responsabilité de la sécurité collective en cas d'obstruction ou d'échec au Conseil de sécurité. Voici ce que nous avons déclaré le 3 novembre 1950, à l'Assemblée des Nations Unies, à propos de la résolution touchant l'union pour le maintien de la paix.

Il ne suffira pas que quelques pays prennent certaines mesures. Nous devons tous, suivant nos moyens, contribuer à la mise en œuvre de cette résolution.

Certains autres gouvernements de petits États ont pris la même attitude mais, par la suite, on n'a rien fait et lorsque la dernière crise est survenue aucune organisation réelle n'était sur pied. L'Assemblée a constitué un comité des mesures collectives mais son activité n'a pas été très efficace.

Le 31 janvier 1956, l'hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a parlé en cette Chambre d'une force policière internationale. C'était une question très pertinente.

M. Diefenbaker: Uniquement à l'égard de la situation qui existait entre Israël et les pays arabes.

L'hon. M. Pearson: Oui, selon lui, cette force ne devait servir à ce moment-là que pour régler le problème des frontières entre Israël et l'Égypte.

En réponse à cette intervention j'ai dit ceci. J'étais revenu quelques mois plus tôt d'entretiens en Égypte. Voici ce que j'ai déclaré à la Chambre, comme l'atteste la page 812 des *Débats* du 1^{er} février 1956:

Ainsi que je l'ai dit l'autre jour j'ai eu des entretiens avec les chefs des gouvernements

arabes et du Gouvernement d'Israël, ainsi qu'avec le général Burns, pendant que j'étais là-bas, de même qu'aux Nations Unies. Essayer d'établir actuellement une telle force policière dans cette région troublée, en tant que mesure provisoire destinée à éloigner les armées les unes des autres pendant qu'on tâcherait d'obtenir la paix, n'est pas sans avoir du bon. Si cette proposition était faite,—je sais que le secrétaire général des Nations Unies a étudié la chose et que, sauf erreur, d'après les nouvelles parues dans les journaux et dont mon honorable ami a parlé, il en a été question à Washington ces derniers jours,—si les Nations Unies étaient saisies de cette question, je suis sûr que le Canada serait disposé tout autant que d'autres pays à faire son possible pour qu'elle soit mise en vigueur.

Et après cela . . .

L'hon. M. Rowe: Dans les circonstances, en sa qualité de représentant du Canada aux Nations Unies, le Ministre n'a-t-il pas soumis la question à l'attention de cet organisme?

L'hon. M. Pearson: J'allais justement en parler, monsieur l'Orateur. J'ai consulté les dossiers ces derniers jours afin de vérifier ce que nous avons pu faire en l'occurrence. Nous avons eu des entretiens avec les gouvernements les plus intéressés à la question, soit ceux d'Israël, de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis ainsi qu'avec le secrétaire général des Nations Unies et, enfin, avec le général Burns, commissaire de l'armistice.

M. Diefenbaker: Quand était-ce?

L'hon. M. Pearson: Cela a commencé en février et a duré deux ou trois mois. Il s'agissait d'entretiens diplomatiques courants, menés afin de savoir s'il serait utile et opportun de notre part de prendre l'initiative en proposant la création d'une force des Nations Unies, et non d'une commission d'armistice, afin de patrouiller le long de la frontière qui sépare Israël de ses voisins arabes et d'essayer ainsi de prévenir les incidents qui se produisaient et qui ont beaucoup influé dans le sens de l'explosion finale du mois d'octobre dernier. La réponse qu'on a faite à notre proposition nous a découragés. Les gouvernements intéressés nous ont à peine approuvés. Nous n'avons, d'ailleurs, reçu de véritable appui chez aucun des gouvernements intéressés parce qu'ils n'estimaient pas opportun d'envoyer des troupes internationales de ce genre en Palestine, alors que les frontières de ce pays n'étaient pas encore déterminées, qu'on n'était encore arrivé à aucun règlement politique et que les parties au conflit (car il s'agissait bien d'un conflit) s'opposaient à ce genre de forces militaires.

M. Diefenbaker: Quels pays ont soulevé cette objection?

L'hon. M. Pearson: Aucun pays avec lequel nous avons discuté la question n'a activement appuyé l'idée. Lorsque nous nous formerons en comité, je pourrai fournir plus de détails, je l'espère, sur cette question. A nos yeux,

il était certainement important d'avoir une force de police qui exercerait son activité avec le consentement et la collaboration active des gouvernements les plus intéressés.

Telle était alors la situation, monsieur l'Orateur, lorsque notre résolution relative à la Force des Nations Unies a été présentée. Tel a été le motif de notre initiative à cet égard. Quand nous avons présenté notre résolution, celle des dix-neuf puissances arabo-asiatiques avait déjà été présentée; cette dernière réaffirmait la résolution antérieure des États-Unis qui avait alors été adoptée; laquelle insistait sur un cessez-le-feu et le retrait des troupes, et demandait au secrétaire général de faire rapport dans les douze heures de l'acquiescement à cette injonction. Cette nuit du 3 au 4 novembre,—et la session a duré toute la nuit,—les esprits étaient assez montés, les paroles étaient énergiques et il y avait réel danger d'une condamnation impétueuse,—et qui nous eût paru telle,—du Royaume-Uni et de la France en tant qu'agresseurs. La situation empirait et les communistes s'employaient fiévreusement et d'une manière destructive à l'exploiter.

Dans ces conditions, et après avoir approfondi, ainsi que le j'ai dit, la situation avec nos amis, après avoir étudié le discours de sir Anthony Eden, nous avons proposé cette résolution concurremment avec la résolution des dix-neuf puissances arabo-asiatiques laquelle tendait à expulser de l'Égypte les forces anglaises, françaises et israéliennes.

C'était une résolution fort brève, qui demandait simplement au secrétaire général de soumettre, dans les 48 heures, une chose au sujet de laquelle nous n'avions pu rien faire depuis dix ans, savoir: un plan tendant à établir une force internationale de police d'urgence des Nations Unies avec le consentement des pays en cause. Si nous n'avions pas inséré les mots « avec le consentement des pays en cause » nous n'aurions peut-être pas pu obtenir une majorité pour notre résolution. Au fait, la résolution a été adoptée à l'unanimité, comme le savent les députés. Le secrétaire général a aussitôt pris des mesures pour présenter un rapport sur ce qu'il pouvait faire en 48 heures au sujet de l'établissement de cette force pour surveiller et obtenir une cessation des hostilités en conformité des termes de la résolution antérieure du 2 novembre, dont l'un devait assurer la sécurité de la navigation dans le canal de Suez.

Nous avons obtenu 57 votes à l'appui de la résolution. Il y a eu 19 abstentions. Personne n'a voté contre nous. Le Royaume-Uni et la France n'ont pas jugé possible de voter en faveur de cette résolution à ce moment-là mais ils ont exprimé, en particulier et en public, leur vive appréciation de l'initiative qui a abouti à son adoption et ils se sont aussi déclarés en faveur depuis lors. En même temps, et cela a trait à la première résolution, la résolution arabo-asiatique a été mise aux voix et adoptée à une énorme majorité, 59 contre 5.

M. Churchill: Quel a été le vote du Canada?

L'hon. M. Pearson: Le Canada a voté en faveur de cette résolution demandant un cessez-le-feu et le retrait des troupes entrées en Egypte. Il y eut cinq oppositions. Cinquante-neuf pays ont voté pour, y compris le Canada. Puis, le 4 novembre, nous avons commencé à travailler, et cela nous concernait car nous étions les parrains de la résolution et avions le devoir d'aider le secrétaire général à la mettre en application. Nous nous sommes mis au travail pour mettre sur pied le corps de police des Nations Unies, ou tout au moins pour jeter les bases de l'organisation, et devons rendre compte des résultats dans les 48 heures.

Finalement, le secrétaire général, qui a joué un rôle magnifique au long de ces jours difficiles, a pu communiquer un premier compte rendu au bout de 24 heures. Dès ces premières 24 heures, nous avons commencé à recevoir des offres de contribution à la constitution de ce corps. C'est ce dimanche soir-là, alors que nous travaillions à la mise sur pied du corps, que les forces terrestres du Royaume-Uni et de la France débarquaient à Port-Saïd. La situation s'est alors subitement aggravée aux Nations Unies. L'atmosphère se chargea d'électricité. Le Conseil de sécurité, réuni en séance d'urgence, a refusé d'étudier une proposition soviétique prévoyant l'intervention de la Russie et des États-Unis, car l'Assemblée générale était saisie de la question. Au milieu de rumeurs portant que la Russie interviendrait, que les États membres représentant les pays arabes et asiatiques allaient réclamer une condamnation formelle du Royaume-Uni et de la France considérés comme agresseurs aux termes de la charte, et exiger des sanctions contre eux, l'Assemblée s'est réunie dans la matinée du mardi 6 novembre. Elle était saisie d'un rapport du secrétaire général sur l'organisation de la Force des Nations Unies. Celui-ci pouvait alors faire rapport des progrès accomplis dans la composition de cette force. Il a pu poser certains principes et prévoir certaines fonctions de cette force sans cependant entrer dans le détail et cela pour deux raisons: faute de temps d'abord et ensuite parce que ces fonctions, eussent-elles été précisées, n'en continueraient pas moins de prêter à discussion. Il a néanmoins précisé un détail important, savoir que la force en question exclurait les contingents émanant de membres permanents du Conseil de sécurité. On en saisit tout de suite la raison.

On a rédigé un projet de résolution appuyant le rapport et autorisant le secrétaire général à entamer sur cette base des pourparlers avec d'autres gouvernements au sujet de leur participation. On a également établi un comité consultatif de sept membres de l'Assemblée pour l'aider dans cette tâche. Le Canada est un des membres du comité. Incidemment, il est intéressant de remarquer que quatre membres de ce comité sont des pays membres du Commonwealth. Pendant

que nous essayions de faire adopter cette résolution rapidement et avec une forte majorité,—elle a fini par être adoptée à l'unanimité,—une autre résolution, inspirée par l'atmosphère de combat qui régnait alors à Suez, a été présentée pour demander le retrait immédiat des troupes ainsi qu'un rapport du secrétaire général dans les 24 heures, confirmant que le retrait avait été effectué. Ces deux résolutions ont été étudiées ensemble.

Comité consultatif

Pour ce qui est de la Force internationale, je le répète, la résolution a été adoptée à l'unanimité après que nous avons réussi à rejeter, par un vote vraiment très important, une proposition d'amendement tendant à nommer la Tchécoslovaquie au comité consultatif des sept. La résolution a alors été adoptée par 64 voix contre aucune et dix abstentions.

M. Churchill: Le ministre veut-il nommer les membres du comité consultatif?

L'hon. M. Pearson: Le comité consultatif en l'occurrence groupe Ceylan, l'Inde, le Pakistan, le Brésil, la Colombie, la Norvège et le Canada. Le comité est présidé par le secrétaire général de l'ONU.

M. Fleming: L'Iran n'en fait pas partie?

L'hon. M. Pearson: L'Iran, d'abord désigné, s'est désisté en faveur de Ceylan.

Le même soir, monsieur l'Orateur, une résolution présentée par dix-neuf nations et exigeant le retrait immédiat fut adoptée par 65 voix contre une seule,—celle d'Israël,—et 10 abstentions. La France et la Grande-Bretagne ne se sont pas opposées à cette résolution; mais elles se sont abstenues de voter. Nous lui avons accordé notre voix, ayant expliqué l'interprétation que nous donnions,—interprétation d'ailleurs adoptée par bien d'autres délégations,—au mot « immédiat ». Sans cette interprétation, clairement expliquée et acceptée par plusieurs, nous n'aurions pas appuyé la résolution. Nous entendions par « immédiat » le retrait des troupes franco-britanniques de l'Égypte immédiatement après l'installation dans ces régions de celles de l'ONU, à partir du moment où ces dernières commencent à fonctionner à la satisfaction générale. En faisant adopter notre résolution relative à la police de l'ONU et en acceptant cette résolution arabo-asiatique relative au retrait, qui ne comportait aucun élément de sanctions, nous avons pu éviter certaines exigences extrêmes, déjà formulées, qui auraient donné lieu à de très graves périls.

Nous croyons que les résolutions adoptées cette nuit-là étaient sages et aussi qu'elles ont aidé le Royaume-Uni et la France à accepter le cessez-le-feu, soit juste avant, soit peu après.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, on a beaucoup discoursu, mais très peu ici jusqu'à maintenant, sur la question de savoir si le

Royaume-Uni et la France avaient été contraints d'accepter le cessez-le-feu par la décision de l'ONU et si nous n'aurions pas dû les laisser faire, ne pas les obliger et résister à toute mesure tendant à les obliger à l'égard de cette résolution sur le cessez-le-feu et le retrait des troupes. On dit que, si nous avions agi ainsi et si l'ONU n'était pas intervenue à ce moment-là, les troupes franco-britanniques auraient pu compléter l'opération militaire d'expulsion des troupes égyptiennes du canal, depuis Port-Saïd jusqu'à Port-Suez.

Vu que cette question intéresse avant tout les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France, je crois humblement qu'ils ont été sages d'arrêter les opérations militaires au moment où ils l'ont fait. En somme, ils avaient donné à entendre qu'ils intervenaient dans cette région pour mettre fin au combat dans la zone du canal et empêcher que le conflit entre Israël et l'Égypte ne se poursuive de façon à nuire au fonctionnement du canal.

Israël et l'Égypte avaient alors accepté la trêve. Par conséquent, la raison première invoquée par le Royaume-Uni et la France pour intervenir n'existait plus. A mon avis, si les troupes du Royaume-Uni et de la France avaient continué de combattre à ce moment-là, une fois que les Gouvernements égyptien et israélien avaient accepté la trêve, je pense que le Commonwealth n'aurait pas survécu à ces difficultés, que, dans les circonstances, les membres asiatiques du Commonwealth l'aurait abandonné. Nous avons des renseignements de la Nouvelle-Delhi, de Karachi et de Colombo à l'appui de cette affirmation. Je suis aussi d'avis que la poursuite du combat, même s'il avait entraîné des résultats militaires heureux sur le coup, aurait provoqué une scission plus profonde et permanente entre l'Europe occidentale et le monde arabe. Cela aurait pu mener à l'occupation de l'Égypte, ce que ne visait pas tout d'abord l'intervention anglo-française. On aurait en quelque sorte engagé le Gouvernement de l'Égypte à inviter à ce moment-là, au moment où des combats étaient livrés, des volontaires soviétiques. Quelles qu'en soient les raisons, — c'étaient de bonnes raisons à mon avis, — le Royaume-Uni et la France ont accepté le cessez-le-feu, et les événements ont pris une nouvelle tournure.

Deux autres résolutions seulement ont été présentées après celles dont j'ai parlé. La résolution de samedi dernier demandait une fois de plus le retrait des troupes. Nous ne l'avons pas appuyée parce que nous estimions que ce retrait était déjà commencé. Nous avions confiance dans la sincérité de la Grande-Bretagne et de la France qui nous avaient assuré que le retrait serait complété. Nous estimions qu'appuyer une autre résolution demandant le retrait des troupes équivaldrait à assimiler la situation de la Grande-Bretagne, de la France et d'Israël à celle de la Russie en Hongrie.

... Enfin, la dernière résolution adoptée samedi soir approuvait un aide-mémoire qui

accordait au secrétaire général de nouveaux pouvoirs pour organiser la force de police des Nations Unies. Cette résolution comportait un paragraphe très important, qui lui enjoignait de procéder au déblaiement du canal de Suez. Malgré les efforts de la Russie et de certains pays arabes et asiatiques en vue de retarder les travaux pour des motifs d'ordre politique, le secrétaire général est maintenant autorisé à procéder à ces travaux d'importance capitale.

Fonctions de la Force des Nations Unies

Monsieur l'Orateur, la Force des Nations Unies est maintenant constituée. Je suis certain que la Chambre voudrait que je dise quelques mots des fonctions, de l'activité et de la composition de cette force et de la contribution du Canada...

La fonction de cette force maintenant constituée est d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités et d'exécuter sa tâche en conformité de directives reçues des Nations Unies plutôt que d'un membre en particulier des Nations Unies. Cette force, — et il n'est pas sans intérêt de rappeler que la résolution qui lui a donné naissance a été adoptée voici trois semaines à peine, — est actuellement en Égypte. C'est là qu'elle sera postée, ou à tout autre endroit que les Nations Unies jugeront nécessaire, en vue de l'exercice des fonctions que je viens d'exposer. Il va de soi que la fonction la plus importante consiste à faire la police dans la zone, entre les forces qui sont en présence en Égypte, afin d'empêcher autant que possible une reprise des hostilités. Présentement, le quartier général se trouve près du canal de Suez, mais on comprend qu'il peut être établi ailleurs.

Il ne s'agit pas d'une force de combat, comme le serait, par exemple, une force militaire visée par le chapitre 7 de la charte des Nations Unies. C'est le chapitre qui a trait aux méthodes d'exécution de la charte. Ce n'est pas une force de combat des Nations Unies comme l'était celle de Corée. Elle relève d'un autre chapitre de la charte, où il est question des moyens de conciliation. C'est donc de la pure imagination, à mon avis, que de s'alarmer comme l'a fait hier soir le député de Vancouver-Quadra, d'envisager la malheureuse possibilité que nos militaires faisant partie de cette force soient contraints de lutter contre des soldats anglais. Il n'est pas question de faire combattre cette force militaire contre qui que ce soit. Il ne s'agit pas d'une telle force. Si le député avait pris connaissance des documents des Nations Unies concernant la fonction et l'organisation de cette force, à l'égard de laquelle on s'est déjà entendu, je crois qu'il aurait compris cela.

Cette force restera en Égypte jusqu'à ce que les Nations Unies décident que ses fonctions ont été accomplies, ou, cela va sans dire, jusqu'à ce que les gouvernements participants retirent leurs contingents. Elle ne doit pas, évidemment, empiéter sur la souveraineté du gouvernement du territoire où elle exerce son activité. C'est évident. Ce-



CONFÉRENCE SUR LA FORCE DE POLICE DES NATIONS UNIES

Le major-général E. L. M. Burns, du Canada, commandant de la Force d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, s'entretient de problèmes d'organisation avec (à gauche) le major-général A. E. Martola, de Finlande, conseiller militaire auprès du secrétaire général des Nations Unies, et M. Ralph Bunche, sous-secrétaire de l'ONU.

pendant, à l'exercice de cette souveraineté dans le cas du Gouvernement de l'Égypte, où la force exerce son activité il y a cette réserve: l'acceptation par l'Égypte de la résolution des Nations Unies qui a trait à cette force. L'Égypte a déjà accepté d'admettre sur son territoire cette force des Nations Unies; et il m'apparaît évident, parce qu'il ne s'agit pas de l'exécution d'une mesure des Nations Unies aux termes du chapitre 7 de la charte, que le secrétaire général des Nations Unies et les Nations Unies elles-mêmes doivent tout faire pour obtenir et garder la collaboration du Gouvernement égyptien en vu d'assurer le bon fonctionnement de cette force, ainsi que la collaboration des autres gouvernements intéressés, y compris celui d'Israël.

Cependant, cela ne signifie pas, sauf erreur,—et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'on l'a déclaré très clairement aux réunions du comité consultatif,—que l'Égypte ou tout autre gouvernement puissent décider d'eux-mêmes du lieu où cette force doit exercer son activité, de la façon dont elle doit le faire ou du moment où elle devra se retirer. De plus, le droit qu'à l'Égypte d'admettre sur son territoire une force internationale des Nations Unies ne comporte pas nécessairement le droit d'accepter ou de refuser la présence de certaines unités ou éléments de ces effectifs. C'est le point de vue qu'a adopté le représentant du Canada au comité consultatif, monsieur l'Orateur. Je l'ai déjà bien précisé aux autres membres du comité et au secrétaire général, qui l'a accepté. J'ai dit lors de la deuxième réunion du comité:

S'il pensait . . .

Je parlais du Gouvernement égyptien.

S'il pensait avoir le droit de décider à n'importe quel moment que les Nations Unies avaient achevé leur tâche et devraient partir, ce serait tout à fait intolérable.

D'après une autre interprétation de la résolution des Nations Unies, la Force ne doit être envoyée en Égypte qu'avec le consentement du Gouvernement égyptien, ce qui veut dire que le Gouvernement égyptien exercerait un veto sur tous les contingents de la force. A mon sens, cela serait également intolérable, car quel genre de force des Nations Unies aurait-on? Conformément à quel principe agirait-on aux Nations Unies si ce pays . . .

Je parlais de l'Égypte.

. . . que les Nations Unies cherchaient à aider en organisant et dépêchant cette force décidait qui y participerait? C'est un point qui, évidemment doit être réglé entre l'Assemblée et vous-même . . . »

Je parlais du président du comité.

. . . à titre de représentant de l'Assemblée, et le Gouvernement égyptien; mais admettre que le Gouvernement égyptien décidera qu'une force d'un certain pays est admissible et qu'une force d'un autre pays ne l'est pas, c'est évidemment quelque chose que je ne pourrais pas accepter.

Nous avons précisé cette attitude à d'autres réunions du comité des sept. Cela m'amène aux négociations entreprises par le secrétaire général à l'égard de la composition de la force et notamment à l'égard de la participation canadienne à cette force.

La contribution du Canada

La première résolution relative à cette force a été adoptée à l'Assemblée des Nations Unies le 4 novembre. Nous avions déjà dit lors de l'adoption de cette résolution—et par « nous » je veux dire le Gouvernement d'Ottawa—que nous étions en faveur et que nous recommanderions une participation à cette force. Au lendemain de l'adoption de la résolution, j'ai rencontré le secrétaire général à titre de parrain de la résolution pour discuter de la question d'envoyer tout de suite des troupes des Nations Unies dans la région et il a jugé l'affaire de la plus haute urgence. Ainsi j'ai dit que j'étais autorisé à déclarer que le Gouvernement du Canada était disposé à y participer et plus tard dans la journée je lui ai écrit une communication officielle pour dire que nous avions décidé de faire une contribution appropriée, sous réserve des mesures nécessaires d'ordre constitutionnel qui seraient prises au Canada.

Le lendemain, j'ai aussi parlé avec le secrétaire général au sujet de la force en question, et il s'est montré également catégorique pour la raison manifeste que la situation semblait tellement empirer que nous devions procéder rapidement. Nous avons discuté cet après-midi-là de notre contribution, quand la question d'un bataillon est venue sur le tapis; je le faisais par téléphone avec mes collègues d'Ottawa. Entretemps, le général Burns avait été nommé commandant de la force, poste qu'il occupera brillamment, j'en suis sûr, si l'on en juge par le travail qu'il a accompli dans cette région ces deux dernières années, alors qu'il était aux prises avec les pires difficultés.

Le général Burns a été appelé à New-York, et l'on a demandé aux pays qui avaient déjà annoncé leur désir de contribuer d'envoyer des conseillers militaires à New-York pour discuter le problème avec le secrétaire général, son personnel et le général Burns. Le ministre canadien de la Défense nationale y a envoyé trois officiers immédiatement, et le lendemain, le mardi 6 novembre, le premier ministre a annoncé que le Canada offrirait, et je cite:

Sous réserve de mise au point ou de réadaptation après consultation avec le commandant des Nations Unies.

... un groupe de bataillon autonome qui aurait le *Magnificent* comme base mobile provisoire.

Les consultations que nous avons eues jusque-là à New-York nous avaient portés à croire que cette participation serait des mieux accueillie et nous avons été instamment invités à en presser la réalisation. Le secrétaire général m'a dit que son plus vif désir était que notre bataillon se trouvât quelque part où il pût s'embarquer sans délai.

Le général Burns est arrivé à New-York un peu plus tard qu'on s'y attendait ayant

dû s'arrêter au Caire. On avait alors parlé de charger un seul pays, du moins au début, des services aériens et administratifs. Le général Burns a constaté que des problèmes se posaient déjà du fait que des fantassins, pour la plupart scandinaves, et des Colombiens étaient arrivés à la base sans être accompagnés des services nécessaires. De plus, il n'y avait pas de quartier général pour les recevoir.

J'ai envoyé ces rapports à Ottawa. Je suis revenu à Ottawa en fin de semaine pour les discuter avec mes collègues. C'est ici que le samedi 10 novembre le secrétaire général, par l'entremise de son adjoint exécutif, m'a téléphoné pour me parler d'un autre problème dont il a déjà été question, savoir que les autorités égyptiennes s'inquiétaient de ce que les troupes canadiennes pourraient être prises pour des troupes britanniques ou du Royaume-Uni, d'où la possibilité d'incidents, surtout si la proportion des troupes canadiennes était élevée par rapport à l'ensemble de la force de police comme c'eût été le cas si le bataillon d'infanterie canadienne était arrivé à ce moment-là.

Pendant notre séjour à New-York et, en vérité, ici même à Ottawa où nous recevions l'avis de New-York, nous estimions que ces difficultés seraient aplanies, et le secrétaire général avec qui nous discutons le problème nous a demandé de nouveau de ne pas modifier nos plans pendant que la discussion se poursuivait car il comptait en arriver à une entente satisfaisante. Le gouvernement a donc donné suite aux dispositions prévues dès le début.

Composition de la force

Les difficultés dont je parle, difficultés d'ordre administratif et difficultés quant à la composition de la force policière n'étaient pas particulières au Canada et même n'avaient rien d'étonnant, puisque les Nations Unies partaient à zéro pour mettre sur pied cette force internationale en face de la situation politique si grave qui régnait tant aux Nations Unies qu'en Egypte et que la résolution qui autorisait le secrétaire général à organiser cette force lui enjoignait de constituer, selon l'expression employée, une « force équilibrée », c'est-à-dire, une force équilibrée au point de vue militaire pour jouer un rôle de police et une force équilibrée aussi, autant que possible, c'est ainsi qu'il l'a compris, au point de vue géographique et politique.

Il serait peut-être bon que je fasse observer ici, en ce qui concerne cette difficulté particulière, que parmi les pays qui ont offert leur participation se trouvent la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Des pays autres que le Canada ont offert leur participation sans que leur demande ait encore été prise en considération. Ils attendent aussi la réponse du secrétaire général. Le problème était très difficile et compliqué, d'autant plus que le plus grand besoin de l'heure c'était de transporter plus de monde sur les lieux mêmes.

C'était bien, je crois, le mardi 13 novembre, que je suis de nouveau allé d'Ottawa à New-York où je me suis encore une fois entretenu avec le secrétaire général des difficultés qui avaient surgi. Je lui ai bien fait comprendre à ce moment-là que nous jugions absolument indispensable au succès de l'opération que ni l'Égypte ni aucun autre pays ne puissent imposer des conditions au sujet de la composition de la police de l'ONU. Je lui ai dit qu'à cet égard nous ne négocierions avec nul autre que lui,—le secrétaire général s'entend,—tout en reconnaissant, bien entendu, qu'il n'était que juste qu'il en parlât à son tour à l'Égypte afin d'éviter, autant que faire se peut, des difficultés postérieures.

Malgré tout, ce mardi-là je lui demandais encore une fois des renseignements en ce qui concerne la composition des forces, vu les difficultés qui apparaissaient, et si nous devions continuer de prendre des dispositions en vue du transport de ce régiment. Le secrétaire général a dit,—c'était le mardi 13 novembre, et je cite sa déclaration dont j'ai pris note,—qu'il espérait que nous mettrions nos projets à exécution sans délai.

Nous nous sommes aussi entretenus, le lendemain, mercredi, de la question de la composition. Il y a eu plus tard réunion du comité consultatif à ce propos, réunion dont j'ai déjà cité le procès-verbal. Après cela, le secrétaire général partit par avion à destination du Caire. Il quittait New-York avec l'espoir que toutes ces difficultés seraient réglées avant son retour. Etant donné qu'elles faisaient l'objet d'échanges diplomatiques et que ces entretiens semblaient se terminer de façon satisfaisante, j'avoue que nous avons tout fait pour prévenir toute publicité prématurée sur les difficultés qui pourraient être réglées et dont le règlement aurait suscité encore plus d'ennuis si la publicité avait été inexacte. Par conséquent, le jeudi 15 novembre, le premier ministre déclarait à Toronto:

Des unités que le Canada doit fournir à la police des Nations Unies sont prêtes et le décret les déclarant en service actif sous le commandement de l'ONU sera adopté. Le Parlement sera convoqué aussitôt que nous apprendrons avec certitude du général Burns quels sont les éléments dont il a besoin et qu'il ne peut obtenir d'autres pays.

Au cours de la fin de semaine où le général Burns est arrivé à New-York et où le secrétaire général était au Caire, j'ai communiqué avec ce dernier par téléphone et par câble, par l'intermédiaire de notre ambassade. Je lui dis que j'avais eu rapport de ses entretiens avec les Égyptiens, que, encore que je me rendais compte des difficultés qui avaient surgi et que, naturellement, nous voulions l'aider par tous les moyens possibles, tout débordé qu'il fût de problèmes, nous ne pouvions pas accepter le principe voulant qu'un gouvernement puisse déterminer quelle serait la forme ou l'endroit de la contribution d'un État membre relativement à la police de

l'ONU. Je vous dis avec plaisir que le secrétaire général a adopté la même attitude. Des bruits absurdes ont couru et des choses extravagantes ont été publiées dans les journaux au sujet de la farce de M. Nasser, pour reprendre l'expression dont s'est servi hier le chef suppléant de l'opposition.

... A la suite de ces entretiens, le secrétaire général m'a adressé du Caire le message que voici:

La question de savoir quand et où serviront les troupes terrestres...

Il s'agit des troupes terrestres canadiennes.

... pourra être utilement envisagée quand la force d'urgence des Nations Unies sera en mesure d'évaluer ses besoins aux lignes établies par la Commission d'armistice. Le problème tient moins, semble-t-il, au manque de troupes pour la tâche immédiate qu'aux moyens de transporter ces troupes et de maintenir leurs lignes de communication.

Ce message est du secrétaire général, non pas du Gouvernement égyptien. Il a souligné également que ni lui, ni personne d'autre ne stipulait de conditions à la participation canadienne, car il estimait que ce ne serait pas convenable. Après son retour, et après d'autres entretiens avec le général Burns, il a été entendu que, pour le moment, nous nous bornerions à faire passer ces autres services en Égypte et que nous garderions le bataillon d'infanterie en réserve. Le général Burns lui-même s'est dit d'avis que, pour le moment, il était même plus important d'avoir un quartier général du transport aérien, des unités administratives, des signaleurs et un service de génie de l'armée, des unités médicales et autres services de cette sorte, dont se moqueront plus tard certaines personnes peu sérieuses en disant qu'on avait là une armée d'employés de bureau, ce qui, selon moi, n'est guerre aimable pour les membres de nos vaillants régiments canadiens.

Nous avons accepté ce changement, à regret cependant. Nous tenons vraiment à ce que notre programme soit conforme à celui du général Burns et du secrétaire général et à ce que le reste de nos militaires soient prêts à être envoyés dans la région en cause. Voilà pourquoi le mardi 20 novembre le décret du conseil était adopté à cette fin. Je me demande si nous pouvions ou devons agir autrement. La plupart des députés sont certainement d'avis que c'eût été une erreur de notre part que de ne pas faire sans retard l'offre que nous avons tout d'abord soumise et que le secrétaire général a trouvée très opportune à ce moment-là.

On aurait pu nous faire des reproches, si nous n'avions fait aucune offre ni présenté de projet tant que tout n'aurait pas été réglé, si nous n'avions permis aucun déplacement de troupes. On aurait pu nous accuser de tirer de l'arrière à propos d'une proposition

que nous avions nous-mêmes formulée. A mon avis, nous aurions eu également tort de changer nos décisions avant d'être certains qu'on modifierait leur exécution ou le temps de leur application.

Lorsque nous avons été priés d'apporter ce changement, non par le colonel Nasser mais par le secrétaire général des Nations Unies et le général commandant les forces des Nations Unies, nous aurions pu soit accepter ou rejeter la demande. Cette dernière attitude aurait eu pour effet de retarder l'intervention ou, comme on l'a proposé dans certains milieux extrémistes, nous aurions pu retirer complètement notre participation au contingent des Nations Unies. Je crois que si nous avions adopté l'une ou l'autre de ces attitudes, si nous avions remis notre décision à plus tard ou si nous nous étions retirés du contingent, vu les événements qui se sont déroulés, nous aurions été l'objet de sévères critiques, surtout de la part des honorables vis-à-vis qui ont déjà pris la parole au cours du présent débat. Je pense que l'attitude que nous avons adoptée était la bonne et c'est ainsi que l'ont jugée les personnalités intéressées des Nations Unies.

Je n'ai pas cru que c'était le temps,—je parle maintenant du temps où nous avons dû modifier nos plans, au moins temporairement,—ou l'occasion d'exprimer du ressentiment national, ou de la mauvaise humeur ou de dénigrer cette nouvelle force internationale comme étant la farce de Nasser. J'ai cru que la situation était beaucoup trop grave pour cela. On demandait à tous les États membres des Nations Unies d'appuyer de leur mieux cette Force des Nations Unies, à la lumière des meilleurs conseils possibles. Après avoir reçu ces conseils des Nations Unies elles-mêmes, nous avons choisi cette ligne de conduite qui a eu pour résultat l'existence d'une Force des Nations Unies qui, trois ou quatre semaines après la résolution qui en autorisait la création, comprend, sur les lieux, (du moins comprenait il y a deux jours, avant l'arrivée d'autres troupes) 1,700 hommes dont 20 p. 100, soit 350, sont des Canadiens. Il y aura bientôt sur place un plus grand nombre de Canadiens.

Vingt-trois nations ont offert d'y contribuer et huit d'entre elles, y compris le Canada, ont vu leurs contingents incorporés dans les unités sur les lieux qui collaborent maintenant sous le drapeau bleu des Nations Unies, symbole de la paix.

But immédiat et but médiate

Souhaitons que ces troupes réussissent à accomplir leur tâche! Si elles y parviennent, nous aurons peut-être institué une chose de grande valeur pour l'avenir. Nous aurons alors peut-être pris des dispositions pour donner de la force à la volonté collective de ce groupement international tout en respectant la loi. Voilà notre tâche immédiate: veiller au bon fonctionnement de ces effectifs, empêcher les combats dans la région en cause et y établir, par leurs opérations, un état de choses permettant aux Nations Unies elles-mêmes d'en

arriver rapidement à un règlement durable et honorable dans cette région du monde, y compris l'établissement de bonnes relations entre Israël et ses voisins ainsi que la surveillance et la direction internationale du canal de Suez, si possible.

C'est là, assurément, notre premier objectif, mais nous en avons un autre qui est tout aussi important, tout aussi pressant. C'est la reconstitution de l'unité entre les alliés. L'alliance occidentale, si essentielle à la paix en notre époque troublée, qui exige des consultations et une collaboration étroites entre ses membres,—et plus particulièrement entre Washington, Londres et Paris,—a été soumise, depuis quelques mois, à toutes sortes de tirailllements et de déchirements. Tous les amis de la paix dans le monde en ont conçu les plus vives inquiétudes.

Me sera-t-il permis en terminant de répéter ce que je disais l'autre soir à l'*American Assembly* de l'université Columbia?

Le fait qu'on n'ait pas pu concilier les intérêts variés des divers membres de la coalition a entraîné l'effondrement de leur collaboration au Moyen-Orient. Cet effondrement contriste tout le monde, si ce n'est ceux qui voient en cette collaboration le plus sérieux obstacle qui soit à la réalisation de leurs buts impérialistes et réactionnaires. Certes cet effondrement n'est, autant que je puisse voir, que temporaire, mais il n'a déjà que trop duré!

Ce doit être une obligation primordiale pour nous tous que de hâter et rendre efficace le travail de réparation et de restauration. En réalité, nous devons faire davantage: nous devons raffermir et approfondir le fondement d'une telle collaboration, afin qu'un autre effondrement ne se produise pas en face de la sollicitation des exigences de la politique nationale, d'une part et celles de la politique internationale d'autre part. Présentement, telles sont la principale tâche et la principale responsabilité de tous ceux qui ont foi dans la liberté et la sécurité.

Puis j'ai ajouté:

Il est moins important en ce moment de s'arrêter sur les difficultés de la tâche que sur les moyens de les éviter plus tard. On peut, je crois, pardonner à un Canadien de dire avec insistance que c'est particulièrement vrai dans le cas des consultations et de la collaboration entre Washington, Londres et Paris. Il est urgent dans notre monde dangereux et troublé, que les lignes de contact entre ces trois capitales soient réparées, renouvelées et ranimées.

Indépendamment de la sauvegarde effective de la paix,—de fait, c'est un élément qui s'y rattache,—il n'y a pas pour la politique de l'Ouest d'objectif plus important que celui-là; et il faut maintenant déployer tous les efforts possibles, avec compréhension, avec bienveillance et avec énergie, pour l'atteindre.

Jordanie et Syrie

M. Diefenbaker: Mon honorable ami me permettrait-il une question? Je lui ai déjà mentionné ce sujet. Elle a trait à la situation grave qui s'est produite aujourd'hui en Jordanie, de même qu'à la situation encore plus grave qui existe en Syrie. Voudrait-il, avant de terminer, dire quelque chose au sujet de la situation là-bas qui est devenue si critique, et nous dire aussi si en raison de ce qui s'y passe la force des Nations Unies devra être accrue au delà du nombre prévu aux termes des arrangements actuels?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a eu l'obligeance de me dire avant mon entrée à la Chambre que la question le préoccupait beaucoup et qu'il se proposait de poser une question à ce sujet. Je désire vivement éviter de dire quoi que ce soit sans user de la plus grande circonspection au sujet d'une question qui est d'une gravité immédiate, car, comme je comprends les nouvelles que nous avons reçues, c'est une question d'une gravité immédiate. Je ne veux pas céder à la panique ni m'en alarmer inutilement, mais des nouvelles se répandent que la pénétration russe se poursuit en Syrie à un rythme alarmant et qu'il s'y prend des mesures qui pourraient aboutir à la domination de ce pays, sur le plan intérieur, par un groupe qui semble tout à fait disposé à travailler avec les Soviétiques en ce domaine. Ce n'est pas une perspective qui puisse susciter autre chose que des alarmes. On retrouve des éléments analogues dans d'autres pays arabes, mais nous devons espérer que ces pays prendront eux-mêmes des mesures pour empêcher une pareille tournure des événements.

Quant à l'autre partie de sa question, celle de savoir si la Force des Nations Unies devrait être accrue pour parer à un tel état de choses, le nombre des membres de cette force n'est pas encore déterminé. J'ai bien l'impression que nous verrons sous peu ses effectifs augmenter considérablement, mais on l'a constituée pour parer à la situation résultant de l'armistice entre Israël d'une part, et le Royaume-Uni, la France et l'Égypte d'autre part, et ses attributions actuelles ne l'autoriseraient pas à intervenir dans toute dispute opposant deux autres pays quelconques. Mais l'Assemblée des Nations Unies siège en ce moment, et si nous pouvons mettre sur pied

une Force des Nations Unies à une fin déterminée, il ne fait aucun doute que nous pouvons étendre ses attributions et son activité à toute autre fin souhaitable. J'espère même que, si la situation commençait à s'aggraver au point où cette sorte d'extension se révélerait nécessaire, cela se ferait à cette Assemblée très rapidement.

En terminant je tiens à dire que le renforcement de la collaboration entre les démocraties de l'Ouest, surtout entre les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et, naturellement, le Canada, est un objectif que nous devons conserver au plus profond de nos cœurs par delà toutes les mesures d'urgence actuelles qui ont tendu et affaibli cette collaboration. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, sans récriminer, pour la restaurer.

C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que nous poursuivrons nos efforts aux Nations Unies pour trouver des solutions aux problèmes qui demeurent difficiles et dangereux et qui ont suscité des situations qui, si on les laisse s'éterniser, peuvent sans conteste constituer une menace sérieuse pour la paix...

M. Nesbitt: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous donner une idée de la quantité d'armes russes acceptées par l'Égypte avant les troubles, ainsi que par la Syrie?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je présume que, lorsque nous nous formerons en comité, je pourrai tenter de répondre à une foule de questions de ce genre mais je peux répondre directement que nous savions évidemment, comme on l'a dit à la Chambre l'an dernier, que des armes et du matériel russes entraient en Égypte. C'était bien connu. On savait également que cela se faisait aussi en Syrie même si les quantités n'étaient pas aussi fortes que ces dernières semaines. A ce moment-là, nous avions l'impression que les armes russes étaient employées en Égypte pour renforcer l'armée égyptienne. Il est aussi probablement exact que des techniciens russes ont accompagné ces envois d'armes. Nous ne savions pas mais nous n'avions aucune raison de ne pas croire que ces armes étaient envoyées en Égypte à d'autres fins que le renforcement de l'armée égyptienne et en vue d'opérations militaires.

M. L. B. Pearson (29 novembre)

Au début de la discussion sur cette question, on m'a demandé de renseigner la Chambre sur plusieurs points. On m'a demandé pourquoi nous n'avions rien fait auparavant au sujet d'une force de police de l'ONU dans cette région. On m'a demandé, l'honorable député de Greenwood est revenu là-dessus, — quel était le rapport entre notre décision et l'unité du Commonwealth...

Le député de Prince-Albert a demandé qu'on fasse un peu de lumière sur notre atti-

tude antérieure relativement à une force d'urgence des Nations Unies pour cette région-là. Je pense bien qu'il admet ce que j'ai dit auparavant à propos de notre attitude en général concernant la mise à la disposition des Nations Unies de troupes devant être utilisées à des fins générales et concernant les difficultés qu'il y a de faire cela sous l'égide du Conseil de sécurité tel qu'il est actuellement organisé. Je regrette que le député n'ait pu être ici cet après-midi. Il

vrait si ce que je vais dire à ce propos jette quelque lumière ou non sur cette question. Je signalerai (et j'ai bien étudié tous les antécédents qui nous intéressent en cette matière) que, dès 1953, de concert avec les représentants du Gouvernement du Royaume-Uni, nous avons étudié au cours d'entretiens diplomatiques la possibilité de remplacer l'organisme de surveillance de la trêve dans la région palestinienne par une force de police ayant plus de pouvoirs et plus d'autorité, qui serait capable d'accomplir des choses dépassant les capacités de l'organisme de trêve et qui, par conséquent, allégerait la situation et rendrait la guerre plus difficile.

A l'époque, soit en 1953, la question s'est également posée à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais non au cours de débats publics. Nous avons déjà étudié la question avec les Anglais et nous en avons saisi le secrétaire général, qui y avait déjà songé lui aussi. On nous a dit alors, c'était en 1953, que, selon lui, il n'était pas opportun de formuler une telle proposition publiquement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Plus tard, en 1955, alors que je me trouvais au Caire, j'ai discuté cette question avec le général Burns, qui était venu de Jérusalem pour me voir. Nous avons discuté l'opportunité de formuler une proposition à la réunion suivante de l'Assemblée, — c'est-à-dire à l'Assemblée actuelle, — en vue de la création d'une force des Nations Unies, qui serait chargée de patrouiller la frontière, non seulement entre l'Égypte et Israël, mais aussi entre la Jordanie et la Syrie et le Liban et Israël. A mon retour à Ottawa, nous avons de nouveau soulevé la question à l'occasion de la visite ici de sir Anthony Eden et de M. Selwyn Lloyd, en janvier 1956, je pense. Nous avons aussi discuté la question à Paris avec le Gouvernement français. A ce moment-là, les gouvernements que j'ai mentionnés, c'est-à-dire ceux de l'Angleterre et de la France, ne croyaient pas que ce soit une proposition pratique.

Une des raisons pour lesquelles ils étaient de cet avis, c'est qu'ils avaient eux-mêmes discuté la question avec les États-Unis et que ceux-ci doutaient qu'il soit sage à ce moment-là de chercher à établir une force de police sur les frontières, dans une zone démilitarisée. Toute cette hésitation et ces objections, si l'on veut, résultaient de ce que ni le Gouvernement d'Israël ni aucun des gouvernements des pays arabes n'étaient en faveur d'une force de ce genre... Je puis assurer au comité que le Gouvernement d'Israël nous a exposé des arguments qui démontrent qu'il n'est pas en faveur de ce genre de force.

A ce moment-là, on a cru qu'il serait possible d'accroître l'organisation chargée du respect de la trêve. C'est ce qui a été fait et le Canada a envoyé un certain nombre d'officiers supplémentaires. Voilà dans quelles circonstances la discussion a été soulevée à la Chambre en janvier ou février dernier, — j'oublie la date exacte, — par l'honorable dé-

puté de Prince-Albert, et c'est en me fondant sur ces faits que j'ai hésité à affirmer que ce serait une décision sage à ce moment-là. Mais j'ai de nouveau parlé de la question au comité des Affaires extérieures... le 17 avril 1956:

L'idée d'une force internationale en Palestine, — qui a soulevé beaucoup d'attention il y a quelques semaines...

Je parlais de la discussion qui avait eu lieu à la Chambre.

... ne semble pas maintenant être considérée par les intéressés (les Juifs d'une part et les Arabes d'autre part), ni par les autres que la chose intéresse le plus...

Je voulais dire le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

... comme pratique.

Voilà la déclaration que j'ai faite au comité et aucun membre de ce comité n'en a parlé par la suite. J'en ai donc conclu qu'ils avaient accepté mon affirmation, selon laquelle une telle décision n'était pas pratique à ce moment-là.

Je pense que j'ai signalé en une autre occasion que ce que les trois pays les plus intéressés à la question après Israël et les États arabes, — le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, — voulaient c'était de se prévaloir de l'accord tripartite pour éviter le déclenchement d'hostilités dans la région. Un des aspects tragiques des événements de l'été dernier c'est qu'on a renoncé à cet accord.

Voilà, en ce qui concerne la façon dont est née l'idée d'une force des Nations Unies. Cependant, il y a eu une occasion, il y a quelques semaines, où une résolution de ce genre aurait pu, dans les circonstances qui existaient alors, être appliquée d'une façon efficace par l'Assemblée des Nations Unies et c'est ce qui a été fait. Je me permets de signaler ceci aux honorables vis-à-vis qui se sont tous, je pense, sans exception, exprimés en faveur de l'idée d'une force des Nations Unies et qui ont même déclaré qu'elle aurait dû être créée bien avant cette crise: si la délégation canadienne avait formulé cette proposition à la première séance spéciale de l'Assemblée des Nations Unies, — comme certains d'entre eux ont prétendu que nous aurions dû le faire, — si nous avions appuyé ceux qui ont fait cause commune avec le Royaume-Uni et la France dans leurs efforts en vue d'empêcher l'étude de cette question par l'Assemblée des Nations Unies, et si cet appui et celui d'autres membres de l'Assemblée avaient été efficaces, il n'aurait pas alors été question d'établir une force des Nations Unies à ce moment-là, ni peut-être jamais à l'avenir.

Je pense que c'est un point dont il faut tenir compte, car lorsque les délégués du Canada ont voté contre le Royaume-Uni et la France sur cette première mesure dont l'Assemblée était saisie, certains honorables vis-à-vis m'ont accusé de m'être ligué avec la Russie et les États-Unis. Mais si nous n'avions pas défait cette tentative, nous n'au-

rions jamais pu présenter une résolution en vue de la création d'une force des Nations Unies. Quand cette résolution a été présentée pour la première fois...

M. Brooks: La Grande-Bretagne et la France n'avaient-elles pas demandé la création d'une force des Nations Unies?

L'hon. M. Pearson: Je vais essayer d'expliquer ce point. Je parle maintenant de la première session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies, après que tous les efforts du Conseil de sécurité se furent révélés vains.

Quand l'Assemblée s'est réunie, on a d'abord pris cette question du Moyen-Orient du Conseil de sécurité pour l'inscrire à l'ordre du jour. Si on ne l'avait pas inscrite à l'ordre du jour, nous n'aurions pas pu du tout discuter la question et la séance spéciale aurait été dissoute et il n'y aurait eu aucune occasion de soumettre alors la proposition visant la Force des Nations Unies. Le Royaume-Uni et la France, pour des raisons qu'ils jugeaient très bonnes, ont essayé de faire rayer cette question de l'ordre du jour. Quelques jours plus tard, quand on a proposé une force des Nations Unies, l'initiative a fait l'objet d'un vote très considérable et aucun membre de l'Assemblée n'a voté contre. Mais le Royaume-Uni et la France encore une fois,—et je ne formule pas de critiques, car ils jugeaient que c'était la bonne marche à suivre pour eux,—se sont abstenus de voter au sujet de la proposition visant une force des Nations Unies dont, par la suite, je crois, ils ont constaté la très grande utilité pour eux dans la solution des difficultés où nous nous trouvons tous. Cette abstention de leur part, à leur point de vue, était parfaitement raisonnable, et l'abstention de notre part en certaines circonstances nous semble parfaitement raisonnable.

Régie des Nations Unies

Le député de St. Paul's et d'autres m'ont posé une foule de questions au sujet des fonctions de cette force, pour savoir comment elle fonctionnera, quels sont les rouages du commandement, quel est le rapport de cette force avec le gouvernement du pays où elle exerce son activité. Il n'est pas facile de répondre actuellement à toutes ces questions puisque l'organisation, les fonctions de la force en question et les principes qui les inspireront, ses rapports non seulement avec le gouvernement du pays où elle exercera son activité mais avec les gouvernements qui envoient des troupes, tous ces éléments sont encore à l'étude. Je veux assurer à mon honorable ami que ce travail est encore loin d'être terminé. La force agit actuellement en vertu d'une résolution qui est maintenant en vigueur et qui l'autorise à obtenir et à surveiller la cessation des hostilités, conformément aux termes d'une résolution antérieure, résolution adoptée deux ou trois jours auparavant et qui en précise les fonctions générales.

Ces fonctions, en vertu de cette résolution antérieure, étaient d'obtenir un cessez-le-feu et ensuite le retrait des forces derrière une ligne d'armistice, le renoncement aux raids en territoire voisin, le respect scrupuleux des

dispositions de l'accord d'armistice et enfin l'adoption de mesures en vue de la réouverture du canal de Suez et du rétablissement de la libre navigation sur le canal.

L'Assemblée a donné ordre que toutes ces choses soient accomplies et que la Force elle-même en assure l'accomplissement, conformément à certains principes et fonctions qui ont été approuvés par l'Assemblée et qui sont exposés en détail dans le document no A-3302 qui a été déposé le 6 novembre sur le bureau des Nations Unies et qui est le rapport final du secrétaire général sur les plans de cette force d'urgence, et surtout aux alinéas 6 à 12 qui exposent son mode de fonctionnement tel qu'il l'envisage.

Il est d'importance capitale que cette force demeure sous la régie des Nations Unies et qu'elle échappe au contrôle ou aux dictées d'un État particulier, membre des Nations Unies, y compris l'Égypte. C'est ce que j'ai voulu expliquer très clairement l'autre jour. Je me suis efforcé de bien faire comprendre à l'Assemblée générale des Nations Unies que nous n'accepterions aucune autre interprétation des fonctions, devoirs et obligations de cette force.

Je sais que, au cours du débat actuel, on a eu des mots très violents à l'endroit du dictateur de l'Égypte. Je ne suis pas ici pour le défendre, assurément, mais il faut quand même se rappeler, à mon avis, qu'il existe un rapport entre cette force et les États arabes et nous ne voulons certes pas nous dissocier complètement des nations arabes. Il nous faut donc reconnaître, à mon avis, qu'il existe un rapport étroit entre ces peuples, surtout le peuple égyptien qui est représenté, pour son bien ou pour son mal, par son propre gouvernement, et la force de police qui sera cantonnée sur son territoire. Je puis donner de nouveau au comité l'assurance, s'il le faut, que, si cette force venait à être contrôlée ou dominée par le chef du Gouvernement égyptien, nous en rejeterions tout principe d'action aux Nations Unies ou nous refuserions de continuer d'y participer. La question est déjà venue sur le tapis au comité consultatif des sept et elle sera soulevée de nouveau. Je puis donner au comité l'assurance que telle sera notre attitude; je suis sûr de pouvoir compter sur l'appui d'à peu près tous les membres du comité à cet égard comme aussi sur l'appui du secrétaire général lui-même.

Au cours de débats antérieurs, j'ai entendu dire souvent que l'intervention du Royaume-Uni et de la France avait sauvé le monde de la domination russe au Moyen-Orient. Je ne discuterai pas ce point pour le moment mais cette question a un autre aspect et il y a lieu de nous demander, en étudiant ce problème sous tous ses angles, si cette intervention a affaibli ou renforcé la situation de l'URSS dans cette région en la rapprochant de l'Égypte et des États arabes et asiatiques, comme on a pu le constater par certains votes qui ont eu lieu aux Nations Unies à ce moment-là.

Loin de moi toute idée de critiquer les intentions des Gouvernements du Royaume-Uni et de la France lorsqu'ils sont intervenus en Egypte. J'ai pu être d'avis que cette intervention était imprudente mais je ne critique pas leurs motifs. On s'est demandé, — c'est une des questions qu'on m'a posées au cours du débat précédent, — si, en refusant de faire cause commune en toute occasion avec le Royaume-Uni et la France, aux Nations Unies, nous n'avons pas contribué à affaiblir et à diviser le Commonwealth et la coalition occidentale.

Scission au sein du Commonwealth

Je ne dirai qu'un mot à ce sujet. La scission qui s'est produite au sein du Commonwealth à la suite de l'intervention britannique aurait eu lieu même si, en toute occasion, nous avions fait cause commune avec la délégation britannique. Ce n'est pas nous qui sommes responsables de cette division. Elle serait certes survenue entre les membres asiatiques du Commonwealth et les autres membres, que nous ayons ou non voté dans le même sens que ces autres membres. Il faut user de la plus grande prudence quand nous parlons de l'unité du Commonwealth et de la collaboration au sein de cette association. Il nous faut non seulement parler de cette unité mais aussi chercher à la réaliser mais nous ne devons pas oublier que le Commonwealth compte trois membres asiatiques. Cependant, dans nos efforts pour resserrer les liens qui les unissent à nous et pour assurer leur participation au Commonwealth, il faut nous souvenir que nous sommes liés par des liens très intimes d'amitié avec les plus anciens membres du Commonwealth, y compris avant tout la mère-patrie, le Royaume-Uni.

Tout ce que je veux dire ici c'est que les décisions que nous avons prises aux Nations Unies, — on peut les critiquer si on le veut, — n'ont pas entraîné de scission au sein du Commonwealth. En effet, je dois dire que notre action et notre attitude ont effectivement aidé et aident encore à réparer les divisions qui existent en ce moment au sein du Commonwealth.

Si nous n'avions pas pris cette attitude aux Nations Unies, nous n'aurions pas été en mesure de jouer ce que j'appelle un rôle constructif en réconciliant non seulement les membres du Commonwealth mais, et ceci à certains égards dans les circonstances actuelles à encore plus d'importance, en rétablissant l'accord entre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France.

C'est toujours avec le regret le plus angoissant qu'un Canadien, dans l'exposé de l'attitude de son gouvernement aux Nations Unies, constate qu'il se trouve à l'opposé du représentant du Royaume-Uni. Depuis que nous avons dû prendre la direction de notre propre service des Affaires extérieures nous avons eu bien des raisons d'éprouver de la gratitude et du respect pour la sagesse et l'expérience du Royaume-Uni dans les affaires internationales et aux conférences internationales et, au cours de ces années, nous nous sommes presque toujours trouvés d'accord avec le

Royaume-Uni. Il nous est parfois arrivé d'être d'accord avec le Royaume-Uni sans être d'accord avec les États-Unis; cettelfois cependant, au sujet de certaines des mesures dont les Nations Unies étaient saisies et, en vérité, au sujet de la cause première pour laquelle les Nations Unies se sont réunies, nous ne pouvions pas appuyer entièrement les actes du Royaume-Uni et de la France.

Cela ne signifie pas, je vous prie de le croire, monsieur le président, que nos sentiments d'admiration, de respect et d'affection pour la métropole du Commonwealth sont à la baisse. C'est dans cet esprit que, même lorsque nous avons différé d'opinion aux Nations Unies, nous avons essayé d'être aussi utiles et pratiques que possible et de créer une situation qui nous permettrait d'éviter le désaccord à l'avenir et c'est ce qui s'est produit. Je suis assez optimiste pour croire qu'en matière de collaboration au sein du Commonwealth et au sein de l'alliance occidentale nous avons traversé la période la plus pénible au cours des deux ou trois dernières semaines; en ce moment, la situation change et nous allons de nouveau nous rapprocher. Le discours prononcé cet après-midi à la Chambre des communes de Londres par le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni indique, je crois, qu'il en est ainsi. Nous devons donc tous espérer ardemment, comme le font, sans doute, tous les députés, que cette opinion est exacte. Si l'un d'entre nous peut faire quoi que ce soit pour aider à cette œuvre de rétablissement et de revivification au sein du Commonwealth et dans le cadre de la coalition occidentale, nous serons, j'en suis sûr, tous très fiers d'y contribuer.

Le député de Prince-Albert, lorsqu'il a formulé son intéressante proposition voulant qu'on tienne, à Québec, une conférence au sommet afin de poursuivre cet objectif, a dit que le Canada était dans une situation enviable à cet égard et qu'il avait, en raison de la place qu'il occupe ainsi, certains privilèges et certaines responsabilités en ce qui concerne ces problèmes. Je reconnais que nous occupons à bien des égards une position enviable, mais elle comporte aussi quelque responsabilité. Si notre position est enviable, j'oserais dire que notre façon d'agir aux Nations Unies depuis trois semaines ne l'a pas diminué.

Laisant de côté pour le moment ces aspects discutables de la question, je sais que je parle au nom de tous les députés ici présents en disant que nous pouvons maintenant envisager avec espoir le moment où se renouent des relations plus étroites et plus intimes au sein du Commonwealth qui comprend trois grandes nations asiatiques, et au sein de la coalition occidentale dont le noyau doit être la collaboration la plus étroite et la plus intime entre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Une tâche s'impose maintenant à nous tous et j'espère que nous pourrons tous la remplir, afin de faire régner dans le monde un meilleur état de choses que celui dont nous sommes témoins depuis un ou deux mois.

M. Hansell: Le Ministre aurait dit, selon le *hansard* du 27 novembre, page 67:

Vingt-trois nations ont offert d'y contribuer et huit d'entre elles, y compris le Canada, ont vu leurs contingents incorporés dans les unités sur les lieux qui collaborent maintenant sous le drapeau bleu des Nations Unies, symbole de la paix.

Le Ministre pourrait-il énumérer ces vingt-trois nations, et dire en même temps quelles sont les huit, afin que nous soyons au courant. J'aimerais savoir combien de ces pays qu'on a l'habitude d'appeler satellites de la Russie participent à cette force.

L'hon. M. Pearson: Les huit pays suivants ont offert des contingents qui ont maintenant été incorporés à la Force d'urgence des Nations Unies sous une forme ou une autre: le Canada, la Colombie, le Danemark, la Finlande, l'Inde, la Norvège, la Suède et la Yougoslavie.

Quinze pays ont offert des contributions

qui n'ont pas encore été acceptées mais qui n'ont pas non plus été rejetées. Si les honorables députés veulent bien suivre la liste attentivement ils constateront que, pour le secrétaire général, c'était une tâche difficile et délicate que de constituer ce qu'on pourrait appeler une force bien équilibrée. Cette constatation aidera à se rendre compte de la difficulté de sa situation vis-à-vis du Gouvernement de l'Égypte. Pour ce qui est de la composition de la force, c'est lui qui, sur l'avis du comité consultatif et, en dernière analyse, d'après les vœux de l'Assemblée plénière, doit en décider. Il cherche à constituer cette force de façon à se gagner la pleine collaboration du gouvernement du pays où elle sera cantonnée. Voici les noms des pays auxquels il n'a pas encore demandé d'envoyer des contingents: Afghanistan, Brésil, Birmanie, Ceylan, Chili, Tchécoslovaquie, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Iran, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines et Roumanie.

M. Bandaranaike en visite à Ottawa



DISTINGUÉ VISITEUR

L'honorable S. W. R. D. Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, a passé plusieurs jours à Ottawa au début de décembre. A son arrivée dans la capitale, il a été reçu par M. C. D. Howe, ministre du Commerce, que l'on voit ci-dessus avec lui.

LÉ PREMIER MINISTRE de Ceylan, l'honorable S. W. R. D. Bandaranaike, est arrivé à Ottawa le lundi 26 novembre où il a été l'hôte du Gouvernement canadien. Le premier ministre et sa suite, qui comprenait le secrétaire permanent du ministère des Affaires extérieures, M. Gunasena de Soyza, et son secrétaire particulier, M. Duncan de Alwis, atterrirent à l'aéroport d'Uplands où les attendait le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. C. D. Howe.

Son Excellence le gouverneur général, le très honorable Vincent Massey, C.H., avait invité le premier ministre et les personnes qui l'accompagnaient à être ses hôtes à l'Hôtel du gouvernement et il a reçu à dîner en leur honneur le lundi soir. Le mardi matin, M. Bandaranaike a rendu visite au premier ministre du Canada, le très honorable Louis-S. St-Laurent; il a déjeuné plus tard avec le premier ministre à la Chambre des communes. Le premier ministre de Ceylan a aussi rendu visite, dans la matinée, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson. Le lundi après-midi, M. Bandaranaike a assisté à l'ouverture du Parlement et le lendemain à la séance du matin.

Le Canada et les Nations Unies

Onzième session de l'Assemblée générale

LA onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte à New-York le 12 novembre.

La délégation du Canada est ainsi constituée: *Représentants*: M. Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (président de la délégation); M. Roch Pinard, secrétaire d'État (vice-président de la délégation); M. Lucien Cardin, député, adjoint parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; le sénateur David A. Croll, de Toronto; M. R. A. Mackay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; *Représentants suppléants*: M^{me} M. A. Shipley, député fédéral de Témiscamingue; M. Gérard Légaré, député fédéral de Rimouski; M. John Holmes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. F. H. Soward, doyen adjoint de la faculté des études postuniversitaires de l'Université de Colombie-Britannique; M. S. Pollock, du ministère des Finances; *Conseiller spécial*: M^{me} Kathleen E. Bowlby, secrétaire de l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Les conseillers de la délégation ont été fournis par le ministère des Affaires extérieures, le ministère des Finances et la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Élections

Le prince Wan Waïthayakon, de Thaïlande, a été élu à l'unanimité président de l'Assemblée; il succède à M. José Maza, du Chili. Les représentants du Salvador, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Inde, de la France, de l'URSS, de la Chine et de l'Italie ont été élus vice-présidents.

Voici la liste des présidents des commissions: Première Commission (Questions politiques et de sécurité): M. Victor Andres Belaunde (Pérou); Commission politique spéciale: M. Selim Sarper (Turquie); Deuxième Commission (Questions économiques et financières): M. Mir Khan (Pakistan); Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles): M. Hermod Lannung (Danemark); Quatrième Commission (Tutelle) M. Enrique de Marchena (République Dominicaine); Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires), M. Omar Loutfi (Égypte); Sixième Commission (Questions juridiques), M. Karel Petrzelka (Tchécoslovaquie).

Admission de nouveaux membres

Aussitôt après avoir été élu, le président a saisi l'Assemblée des demandes d'admission de trois nouveaux États, le Soudan, la Tunisie et le Maroc, dont le Conseil de sécurité avait précédemment recommandé à l'unanimité l'admission. Des résolutions approuvant la recommandation du Conseil de sécurité et parrainées par vingt-deux États ont été présentées sans délai et adoptées à l'unanimité, après quoi les délégués des nouveaux États membres ont occupé leurs sièges à l'Assemblée. Ces trois admissions portent à 79 le nombre des pays qui font partie de l'Organisation des Nations Unies.

Adoption de l'ordre du jour

Le 13 novembre, l'Assemblée générale a approuvé une recommandation du Bureau de l'Assemblée aux termes de laquelle celle-ci examinerait en session plénière, sans les renvoyer à une commission, la question du Moyen-Orient et la question de Hongrie, qui lui avaient été déferées à la clôture de la session spéciale de l'Assemblée, le 10 novembre.¹ Le débat général, qui s'est ouvert le 16 novembre, a été interrompu de temps à autre pour que soient discutées ces deux questions. C'est le secrétaire d'État, M. Roch Pinard, qui a exprimé au cours du débat général,² le 5 décembre, les positions adoptées par le Canada. Le texte de son discours est reproduit ci-après.

L'examen du reste de l'ordre du jour par le Bureau de l'Assemblée s'est achevé le 14 novembre; le lendemain, l'Assemblée générale a adopté une recommandation du Bureau tendant à l'examen de 69 points au nombre desquels figuraient les questions controversées de Chypre, de l'Algérie et de l'Irian occidental et deux points relatifs à l'Union Sud-Africaine. L'Assemblée a aussi adopté une recommandation du Bureau ayant pour objet de changer la désignation anglaise de la Commission politique spéciale (*Ad Hoc Political Committee*) en celle de *Special Political Committee*; l'Assemblée a décidé de suspendre ses séances le 23 décembre et de les reprendre le 2 janvier 1957; elle s'efforcera de terminer les travaux de la session pour le 15 février 1957.

Boycottage partiel des Nations Unies par l'Union Sud-Africaine

Le Canada a voté pour l'inscription à l'ordre du jour du point relatif au traitement des personnes d'origine indienne en Afrique du Sud (n° 24) et de celui relatif à l'*apartheid* (n° 61). Le ministre des Affaires extérieures et chef de la délégation de l'Union Sud-Africaine, M. Louw, s'est opposé énergiquement à l'inscription de ces points; au cours de son intervention à l'Assemblée générale, il a affirmé que c'était la dernière fois qu'une délégation sud-africaine exprimait ainsi son opposition à l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

Le 27 novembre, au cours du débat général, M. Louw a déclaré que son pays, puisqu'on avait inscrit à l'ordre du jour les points relatifs à l'Afrique du Sud, boycotterait partiellement les Nations Unies, notamment en réduisant le personnel de sa délégation permanente, jusqu'à ce que l'organisation mondiale renonce à ce qu'il a appelé son ingérence dans les affaires intérieures de l'Union Sud-Africaine. M. Louw a expliqué la décision de son Gouvernement en affirmant que les Nations Unies, à propos des deux points relatifs à l'Afrique du Sud, avaient violé onze fois l'article 2 (7) de la Charte, qui a trait aux affaires relevant essentiellement de la compétence nationale des États. Il a déclaré en conclusion: « Nous ne voulons plus participer, même involontairement, à cette ingérence dans les affaires domestiques de l'Union ».

Représentation de la Chine

Après un long débat, l'Assemblée générale a décidé sur appel nominal, par 47 voix contre 24 et 8 abstentions, de ne pas inscrire à son ordre du jour le point proposé par l'Inde concernant la « représentation de la Chine aux Nations Unies ». Le vote a été pris sur une résolution recommandée par le Bureau de l'Assemblée et qui avait été présentée par les États-Unis. Aux termes de cette

¹ « Affaires Extérieures », novembre 1956.

² Le numéro de janvier de « Affaires Extérieures » renfermera un article sur la question du Moyen-Orient et celle de Hongrie.

résolution, l'Assemblée décidait de n'examiner à cette session aucune proposition tendant à exclure les représentants du Gouvernement de la République de Chine ou à faire siéger des représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

Voici le texte du discours fait par M. Pinard, le 5 décembre, dans le cadre du débat général:

Monsieur le Président, vous faites preuve d'un sens de l'humain et d'une objectivité, vous affichez une pondération et une compréhension dont l'Organisation des Nations Unies, au cours de sa brève mais orageuse histoire, n'a jamais eu un besoin plus pressant qu'aujourd'hui. Votre présence est précieuse à un moment où il nous faut trouver des solutions raisonnables et pacifiques pour éviter le « désastre universel » dont vous avez parlé en accueillant les nouveaux membres.

A mon tour je leur souhaite la bienvenue. Le monde dans sa diversité est maintenant mieux représenté. Nous avons confiance qu'on admettra bientôt ceux qui n'occupent pas encore la place qui leur revient. Nous ne doutons pas que le Japon, depuis trop longtemps ignoré, se joindra à nous d'ici la fin de la session. Nous serons satisfaits le jour où le peuple allemand et les peuples divisés de la Corée et du Vietnam auront ici une juste représentation. Nous espérons compter parmi nous de nouveaux États, comme le Ghana, ancienne Côte de l'Or, qui s'installent solidement dans la communauté mondiale grâce à l'énergique initiative de leurs populations et à une saine politique coloniale.

L'élargissement de nos cadres soulève cependant des problèmes: danger de dissiper nos efforts par la confusion des voix et de crouler dans l'anarchie. Nous ne pouvons continuer de fonctionner comme aux jours où, même si nous n'avons jamais été un organisme aérodynamique, nous étions moins nombreux. La nécessité grandissante d'une action rapide, efficace et sérieuse va exiger beaucoup plus d'autodiscipline.

La tendance à se répartir en groupes s'accroît chez les États membres; c'est là à plusieurs égards un indice de vitalité et ce peut être une solution partielle au problème d'expansion. Quand il est impossible de donner la parole à chaque pays, le groupe, lui, peut s'exprimer assez bien. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de blocs compacts et fermés, mais de groupements flexibles. Il convient que des pays de même mentalité travaillent ensemble, mais on ne conçoit pas qu'un groupe soit contraint à l'unité artificielle au point de voter machinalement en bloc, même sur les questions de procédure les plus banales. Par bonheur pour le fonctionnement de notre organisation, il n'existe qu'un bloc véritable et même là nous avons depuis quelque temps des indices encourageants que les esprits s'agitent. Quant à nous, ne revenons pas en arrière parce que l'ossification des blocs ne peut signifier que deux

choses: la stagnation de l'ONU et peut-être la substitution d'un veto collectif à l'Assemblée au veto individuel dans les débats du Conseil de sécurité.

Certains diront peut-être que notre époque est dominée par les superpuissances et que les pays de second plan, ceux qui ne disposent pas de l'énergie atomique, n'ont jamais eu aussi peu de liberté d'action et d'influence. Les Grands doivent faire tout en leur pouvoir pour que les questions importantes, pas seulement celles qui leur plaisent, soient examinées par les Nations Unies, mais nous, les petites puissances, devons, par nos initiatives et nos attitudes, faire en sorte qu'ils n'aient pas d'excuse pour se soustraire à cette obligation. Si nous agissons avec discrétion et un sens véritable de nos responsabilités, nous ne serons pas voués à l'impuissance. Si, au contraire, nous nous limitons aux intérêts de la nation, de la race ou du groupe, les Nations Unies cesseront bientôt d'être un carrefour où les grandes puissances coopèrent avec nous et entre elles pour un objectif commun.

A ce moment du débat, je m'en tiendrai à une couple de questions. Le président de ma délégation vous a déjà exposé la position du Gouvernement canadien sur les événements du Moyen-Orient et de Hongrie.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, j'ai la conviction que du succès ou de l'échec de l'expérience que nous avons tentée dépend pour une bonne part le progrès ou le déclin de l'influence des Nations Unies. Rien ne demeure longtemps statique. De nouveaux problèmes se posent sous de nouveaux aspects et si nous sommes impuissants en face de la question centrale d'édifier une paix juste sous l'égide de l'ONU—la formule est du ministre des Affaires étrangères de Norvège—on s'attachera à cette tâche en dehors de l'ONU avec un respect douteux du principe commun auxquels les signataires de la Charte ont souscrit. Je suis, comme mon Gouvernement, convaincu que le meilleur espoir de réaliser une paix juste repose sur un effort organisé dans le cadre de l'ONU. En pratique, nous y parviendrons éventuellement dans la mesure où notre position aux Nations Unies nous permettra de faire plus qu'adopter des résolutions proposant des armistices ou condamnant des agressions.

Je ne sous-estime pas l'énorme effet moral de telles résolutions sur l'opinion publique du moins dans les pays où des pressions de ce genre atteignent directement les gouvernements. Mais n'est-il pas possible d'aller plus loin? Le temps est venu de passer à l'autre

étape de la coopération internationale pour la paix.

Le distingué représentant de l'Iran, qui ne manque ni d'expérience ni de sagesse, affirmait ici le 29 novembre que la force dépêchée par les Nations Unies en Egypte n'est pas l'armée internationale qu'envisageaient pour l'ONU les auteurs de la Charte. M. Entezam déclarait:

Néanmoins, la création de cette force de police internationale qui représente un grand pas en avant, facilitera éventuellement la mise sur pied d'une armée internationale sans laquelle notre organisation, malgré son influence morale, ne verra jamais la pleine application de ses décisions.

Expérience qui doit réussir

Les Nations Unies forment une collectivité d'États pleinement souverains. Il nous faut reconnaître que nous n'avons pas réussi jusqu'à maintenant à organiser à l'avance une force de police des Nations Unies capable d'entrer en action n'importe où et en tout temps. Depuis l'expérience de Corée, nous avons essayé, par l'entremise de l'Assemblée, d'obtenir des États membres qu'ils réservent des unités militaires pour une action de police par l'ONU. Le Gouvernement canadien est allé au moins aussi loin que tout autre dans cette voie, mais aucun n'était prêt à mettre d'avance et sans condition ses forces à la disposition de l'ONU.

C'est, pour le moment, un fait que nous devons accepter, ce qui ne signifie pas qu'il faille s'en tenir à l'effet moral de nos discours et de nos résolutions. L'intervention au Moyen-Orient nous a appris qu'il existe un moyen terme entre adopter des résolutions et faire la guerre. La Force d'urgence des Nations Unies n'est pas tant une unité de combat qu'un contingent de police revêtu d'une autorité internationale, que l'ONU a interposé entre des armées qui ont elles-mêmes accepté une suspension d'armes et le retrait obligatoire, avec l'entente que les Nations Unies installeraient dans la région ses propres forces pour assurer et surveiller le cessez-le-feu sur une base d'indépendance. Cette expérience doit réussir coûte que coûte car, nous l'avons tous reconnu ici, un échec présenterait de très graves dangers. Nous espérons et nous comptons qu'aucun pays, grand ou petit, ne refusera de coopérer, soit en contribuant, si on l'y invite, à cette force internationale, soit en lui permettant d'opérer dans son territoire; un refus entraînerait le risque qu'un conflit local dégénère en un conflit plus général et plus dangereux.

Si notre expérience réussit, et c'est la première condition préalable, les Nations Unies envisageront peut-être d'obtenir des pays de second plan les services éventuels d'unités militaires capables d'assumer rapidement, à la demande de l'ONU, des missions analogues de surveillance. Les Nations Unies pourraient aussi songer à une organisation permanente sur laquelle il serait possible de compter pour coordonner les contributions des pays et met-

tre leurs forces à l'œuvre quand le besoin se ferait sentir. Qu'on me comprenne bien. Je ne suggère pas que la Force d'urgence doive se transformer en unité permanente, même s'il y a lieu de tirer parti de l'opération en cours. Devrons-nous une fois de plus revivre les épisodes de juin 1950 et de novembre 1956? Tout était à improviser, il n'existait pas d'unités ni de dispositif financier et administratif permettant au secrétaire général d'organiser, sur l'ordre de l'Assemblée, une force en mesure de faire face à une situation dangereuse et délicate.

Si le secrétaire général avait disposé, en septembre, d'une organisation semblable, prête à servir en temps de crise, bien des difficultés et des retards nous auraient été épargnés. Grâce à une énergie et à un dévouement étonnants, il a constitué de toutes pièces une organisation, avec une rapidité remarquable. Mais nous n'avons pas, en toute prudence, le droit d'escompter un nouvel exploit, une autre réussite de ce genre. S'il se produit jamais une situation semblable, nous voulons être sûrs que le maintien de l'armistice sera assuré et que les forces de l'ONU arriveront à temps pour qu'on n'ait pas à craindre qu'un conflit local dégénère en conflagration générale. Voilà le nœud du problème pour l'avenir. En omettant d'étudier une solution à long terme, nous laisserons passer le moment psychologique où les gouvernements, sous la pression d'événements récents, sont peut-être prêts à s'engager dans ce sens pour affirmer l'autorité collective de l'Organisation.

Tout en songeant à la meilleure façon d'assurer, dans la limite de nos possibilités, la sécurité collective par l'action des Nations Unies, rappelons-nous qu'il faut trouver une formule pour faire disparaître la cause des frictions et des dangers les plus aigus. Les forces de police internationale ne résoudreont pas les graves difficultés actuelles. Elles peuvent être fort utiles pour maintenir une sorte de paix négative, mais la paix, pour durer, doit avoir un caractère positif.

En évacuant les troupes israéliennes, françaises et britanniques conformément à la résolution d'armistice adoptée par l'Assemblée générale, et en envoyant dans la région la Force d'urgence des Nations Unies, on a mis en branle un mouvement de paix qui devra se poursuivre jusqu'au règlement politique des questions de Suez et de Palestine. La suspension d'armes est préférable au combat, mais ne peut que rester précaire; il faut que nous la mettions actuellement à profit ici même pour préparer le règlement politique sur lequel pourra se fonder dans la sécurité et l'honneur une pacification durable de la région. L'accord qui devra recevoir l'assentiment de tous les intéressés ne sera pas l'œuvre de la Force internationale qui ne lui servira que d'instrument. En s'interposant, la Force internationale peut être utile, voire provisoirement nécessaire. Cependant, elle ne nous exempte pas de nous attaquer aux problèmes politiques, encore plus difficiles à résoudre; faisons-le tandis que nous sommes bien cons-

cients de leur urgence et du danger qu'ils présentent, avant qu'une nouvelle explosion éclate, ce à quoi ni le monde ni l'ONU ne peuvent se permettre de s'exposer.

Quelques-uns soutiendront qu'au cours de la présente session la conjoncture actuelle de tension internationale accrue n'est guère favorable à une discussion sérieuse sur le désarmement.

Il est vrai que la négociation d'un accord de désarmement ne peut progresser indépendamment de la situation internationale; néanmoins, il est de plus en plus urgent d'en assurer la mise en route, ne serait-ce que très modestement. Le rythme du progrès scientifique, notamment dans le domaine des engins nucléaires et thermonucléaires et de leur lancement, et une prise de conscience de plus en plus vive de ce que leur utilisation signifierait de terrible pour nous, nous obligent tous à poursuivre nos efforts pour nous entendre au moins sur les premières mesures d'un programme de désarmement.

Propositions soviétiques

Il y a deux semaines, l'URSS a rendu publiques des propositions touchant le désarmement et les procédures de négociation. Cette initiative est survenue au milieu d'événements sinistres, précisément alors que presque tous les gouvernements du monde condamnaient les actes de barbarie perpétrés en Hongrie par les Russes. Quelques heures après, le Gouvernement soviétique révélait avec cynisme qu'il avait procédé à une vaste explosion nucléaire. Ses propositions s'étaient en outre accompagnées d'éloges touchant la grande puissance militaire de l'URSS. En pareille conjoncture, nous devons nous demander jusqu'à quel point il faut ajouter foi aux affirmations des dirigeants soviétiques et croire en leurs intentions pacifiques. A titre d'hommes prudents à qui plusieurs peuples ont confié des responsabilités, nous devons faire en sorte que notre volonté de paix n'expose pas ceux de qui nous tenons nos fonctions à tomber sous la sombre tyrannie qui traque l'Europe orientale.

Le Gouvernement canadien est quand même disposé à faire preuve de sa foi dans l'ONU en acceptant d'étudier ce que valent les propositions soviétiques, tout comme si elles n'avaient pas été présentées dans des circonstances aussi ambiguës.

Certaines propositions nous sont tout à fait familières. Dans l'ensemble, elles nous paraissent reprendre les projets soviétiques des dernières années. Fait nouveau cependant, elles ne semblent pas opposées au principe de l'inspection aérienne. Si tel est le cas, il s'agirait là d'un véritable progrès dont nous nous féliciterions. Ainsi un rayon d'espoir nous viendrait de Moscou au cours même des sombres semaines de crise que nous traversons. D'autre part, même si la valeur de l'inspection aérienne semble s'imposer aux dirigeants soviétiques, ceux-ci n'en ont peut-être pas saisi le principal avantage. Elle serait utile si les manœuvres clandestines de l'armée rouge

ne pouvaient plus s'exécuter d'une façon menaçante à la frontière même du monde occidental. Cependant le plus grand péril auquel l'humanité soit exposée réside dans la possibilité d'une attaque surprise utilisant tout l'appareil moderne de destruction massive. Les propositions soviétiques n'apportent pas encore l'assurance que la préparation de grands moyens de destruction ne se poursuit pas dans certaines régions de l'Union soviétique.

Encore une fois, nous sommes prêts à participer à l'étude des propositions soviétiques. Nous voyons toujours dans l'ONU le dispositif qui nous permettra de réaliser le désarmement. Il ne nous a jamais semblé d'autre part qu'augmenter le nombre des négociateurs hâterait la solution du fond du problème. D'où notre scepticisme à l'endroit de la proposition soviétique d'une conférence qui réunirait les pays de l'OTAN et les signataires du Pacte de Varsovie. Le Canada continuera d'envisager favorablement tout progrès auquel pourraient donner lieu des échanges entre les grandes puissances. Il demeure douteux cependant que l'on puisse escompter d'utiles résultats, dans la conjoncture actuelle de tension. A quoi bon prétendre que la confiance n'a pas été gravement ébranlée, qu'il n'y a pas lieu de modifier le climat politique.

Autant que nous puissions conclure des dispositions générales dans lesquelles les propositions soviétiques sont conçues, nous craignons que, comme trop de précédentes, elles ne visent simplement à affaiblir le monde non communiste, notamment par la rupture de l'OTAN, ainsi qu'à perpétuer la division de l'Allemagne et de toute l'Europe. Nous espérons toutefois y trouver une formule plus positive, en ce qui concerne l'étude du problème de l'Allemagne et de l'Europe. Quant au problème capital du contrôle, rien n'indique dans les propositions que l'Union soviétique soit disposée à préciser son attitude, toujours enveloppée d'ambiguïté. Elles ne font pas état non plus des difficultés, d'ailleurs reconnues par les Russes, que pose le repérage des stocks d'engins nucléaires. Cependant, nous allons étudier très attentivement les propositions soviétiques. Nous ne laisserons passer aucune occasion de rechercher même la moindre possibilité d'un accord sur le désarmement.

Expériences nucléaires

La proposition, formulée la semaine dernière par l'éminent ministre norvégien des Affaires étrangères, que les Nations Unies établissent en quelque sorte un registre des explosions nucléaires, a vivement intéressé la délégation du Canada, et bien d'autres, j'en suis sûr. Il serait illusoire et inutile, à mon avis, d'envisager l'interdiction immédiate de ces expériences atomiques. Nous sommes arrivés à cette conclusion après avoir bien pesé les témoignages scientifiques dont nous disposons. D'autre part, les savants sont les premiers à reconnaître que leurs témoignages ne sont ni concluants ni complets. Ils sont plutôt rassurants pour ce qui est de la teneur actuelle

de l'
si les
faisa
la ra
Or, s
fort
du C
l'étu
renf
aucu
mon
pou
devr
à la
puis
notr
exan

T
devr
prom
cipe
aux
étab
vrom
mon
il p
beso
les
saur
défin
nous
sant
de c
nucl
rien
fier
exag
des
enti
n au
accé

Si
réal
pou
cess
dan
met
autr
la r
nucl
à a
mis
con
disp
rien
don
cult
peu
une
tem
com
ger
le
qu
sera
me

de l'atmosphère en radioactivité; cependant, si les endroits vérifiés à cet égard sont satisfaisants en moyenne, il n'est pas exclu que la radioactivité soit excessive en certains lieux. Or, si nous pouvons trouver un peu de réconfort en constatant que le rapport provisoire du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations atomiques ne renferme pas de conclusions alarmantes, voire aucune conclusion, nous ne pouvons pas, à mon sens, envisager l'avenir avec équanimité, pour autant. Estimant que les Nations Unies devraient accorder une attention minutieuse à la question des expériences nucléaires, je puis vous assurer que nous accorderons tout notre appui à la proposition norvégienne d'un examen prochain, sérieux et complet.

Tout accord sur les expériences nucléaires devra vraisemblablement participer du compromis. Il faut nous inspirer de deux principes: nous devons nous efforcer de satisfaire aux exigences de la science, objectivement établies par des gens compétents; nous devons également faire en sorte que dans le monde dangereusement divisé qu'est le nôtre, il puisse être raisonnablement pourvu aux besoins de la défense. Comme il s'agit dans les deux cas de quantités indéfinies, il ne saurait être question de solutions faciles et définitives en ce moment; je ne crois pas que nous puissions espérer un règlement satisfaisant, même provisoire, qui ne tienne compte de ces deux principes. Tant que les puissances nucléaires poursuivront à loisir leurs expériences, l'inquiétude générale tendra à modifier la situation; d'autre part, tant qu'elles exagéreront l'importance de l'un ou l'autre des deux facteurs en cause et négligeront entièrement l'autre, les solutions proposées n'auront guère de chance d'apporter une base acceptable de négociation.

Si nous envisageons ce que nous pouvons réaliser dans la conjoncture actuelle, nous pouvons tous conclure, je crois, qu'il est nécessaire d'aider les puissances nucléaires, dans le premier cas, à accepter de se soumettre à une limite périodique, annuelle ou autre, en deçà de laquelle serait maintenue la radioactivité engendrée par les explosions nucléaires. Il faudrait convenir d'une formule à appliquer pour répartir les quantités permises à chaque puissance intéressée. Afin de conserver la confiance, il faudrait prendre des dispositions touchant la notification des expériences envisagées et leur contrôle, ce qui ne donnera pas nécessairement lieu à des difficultés insurmontables. Un dispositif conçu un peu selon ces principes pourrait servir durant une certaine période, quitte à faire l'objet de temps en temps d'un nouvel examen tenant compte des renseignements relatifs aux dangers de la radioactivité qu'aurait recueillis le Comité scientifique de l'ONU. J'espère qu'éventuellement cette mesure provisoire serait remplacée par un accord sur le désarmement qui réglerait d'une façon plus défi-

nitive le problème des engins nucléaires ainsi que les autres aspects du désarmement.

Monsieur le Président, même si depuis quelques semaines nous nous sommes efforcés surtout d'apporter des solutions durables aux problèmes politiques qui assaillent la communauté des nations, nous ne devons pas laisser notre intérêt pour ces problèmes nous distraire de la nécessité d'une collaboration croissante dans la poursuite des objectifs économiques et autres de la charte. On a laissé entendre que les problèmes politiques actuels sont si graves, qu'il ne convenait pas de tenter des initiatives en d'autres domaines. Néanmoins, ma délégation estime que les membres de la collectivité internationale ayant témoigné qu'ils pouvaient et voulaient collaborer dans la recherche de solutions politiques positives, nos possibilités et nos responsabilités augmentent pour ce qui est de l'élaboration de méthodes dynamiques de nature à renforcer les structures économiques du monde.

Je crois également que nous devons étudier quels seraient les meilleurs moyens d'aider les pays du Moyen-Orient à opérer le redressement de leur économie à la suite de la crise actuelle, et que nous devons établir pour la région des plans de développement économique continu. L'ONU doit veiller à ce que tout règlement politique de la crise du Moyen-Orient tienne compte de la nécessité d'une solution des problèmes économiques pressants de la région.

J'estime en outre que les Nations Unies devraient continuer d'accroître la valeur et l'ampleur des programmes mis en œuvre pour contribuer à l'essor économique des pays moins favorisés. C'est pourquoi la délégation du Canada proposera, à la Deuxième Commission, que l'ONU entreprenne l'étude des programmes actuels d'aide bilatérale et multilatérale dans l'espoir que cette étude se traduise par une meilleure compréhension de la nature et de l'ampleur des problèmes à résoudre. Cette proposition visera à favoriser, par un échange de renseignements, l'harmonisation des programmes d'aide économique appliqués indépendamment des Nations Unies ou dans leur cadre. En appréciant mieux l'étendue des programmes et l'expérience acquise grâce à leur mise en œuvre, on sera mieux préparé à faire une étude documentée et positive des programmes du SUNFED et des autres programmes qu'on passera en revue.

En terminant, je rappellerai que la présente session, bien qu'elle ait pu nous paraître inquiétante et décourageante, a permis des travaux utiles. Nos réalisations positives sont encore peu nombreuses, il est vrai, mais nous entrevoyons l'espoir d'une évolution qui pourrait transformer dans le bon sens la grande expérience de collaboration internationale que constitue notre Assemblée. Nous avons tous beaucoup appris ces dernières semaines; espérons que notre sagesse en sera accrue d'autant.

Conseil du Plan de Colombo pour la coopération technique

LE DERNIER Rapport du Conseil du Plan de Colombo pour la coopération technique, publié le 1^{er} novembre, fait état des progrès continus de l'assistance technique aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques et expose la participation du Canada à cette entreprise coopérative.

CONTRIBUTION DE 34.4 MILLIONS AU PLAN DE COLOMBO

Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada affectera, au cours de l'exercice financier 1957-1958, 34.4 millions de dollars à l'assistance aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques qui participent au Plan de Colombo. C'est ce qu'a annoncé, à Wellington (Nouvelle-Zélande) le 6 décembre, M. Paul Martin, chef de la délégation canadienne à la réunion annuelle du Comité consultatif du Plan. Le même montant a été affecté à l'assistance à ces pays pour l'année financière 1956-1957. Depuis la mise en marche du Plan, en 1950, jusqu'au 31 mars 1958, le Canada aura fourni dans le cadre du Plan de Colombo une somme globale de 198.8 millions.

Comme par le passé, la contribution canadienne pour 1957-1958 aidera à l'exécution de travaux de développement économique dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. Une partie cependant sera consacrée à des travaux semblables dans divers autres pays membres. Outre l'assistance-capitale fournie, une certaine proportion des crédits sera affectée au programme d'assistance technique.

L'aide canadienne aux pays du Plan de Colombo a porté dans une large mesure sur les aménagements hydro-électriques, l'amélioration des systèmes de transport et de communications et le relevé des richesses naturelles.

L'assistance technique revêt trois formes: fourniture de matériel pour la formation et les recherches; envoi aux États membres de spécialistes chargés de les conseiller sur la mise en œuvre de projets exigeant une formation et des connaissances techniques; formation scientifique et technologique de jeunes gens du Sud et du Sud-Est asiatiques pour leur permettre de diriger des programmes de mise en valeur dans leurs propres pays. Jusqu'à juin 1956, le nombre d'experts fournis a été de 572 et celui des postes de formation, de 4,227; la valeur du matériel de recherche fourni a dépassé 2 millions de livres. Voici comment se répartit l'aide apportée par les divers pays jusqu'à cette date:

<i>Pays fournisseur</i>	<i>Services de spécialistes</i>	<i>Postes de formation</i>
Australie	175	1,610
Canada	101	504
Ceylan	2	23
Inde	20	462
Japon	23	17
Nouvelle-Zélande	53	307
Pakistan	—	30
Royaume-Uni	198	1,274

Durant cette période de temps, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées de celle-ci ont assuré aux pays de la région les services de 4,397 spécialistes et attribué 5,933 postes ou bourses de formation.

Symbole de notre époque

Le Rapport signale cependant que ces chiffres ne donnent pas une idée complète de l'étendue réelle de la coopération internationale dont bénéficie cette partie du monde en matière de technologie. Le Programme de coopération technique du Plan de Colombo n'est pas uniquement une question d'affaires et il ne peut être défini par des formules ou des statistiques. « Comme certaines autres institutions qui ont marqué le monde par la force morale plutôt que par la seule puissance matérielle, par des ententes tacites plus que par des pouvoirs précis, le Plan de Colombo a atteint une signification qui déborde toute constitution formelle dont ses initiateurs auraient pu le doter. Dans l'espace de sept ans il est devenu l'un des grands symboles d'idéal et d'espoir de notre temps. »

L'enthousiasme que suscite le Plan de Colombo dans les pays membres provient en grande partie de ce qu'il reconnaît implicitement le nationalisme, sentiment plus vivace en Asie, à l'heure actuelle, que partout ailleurs. Faisant observer que la formation initiale d'un capital est partout le résultat d'un travail ardu, d'une pensée soutenue et de sacrifices réels, les auteurs du Rapport affirment que « le Sud asiatique offre actuellement de magnifiques exemples de travail et de sacrifice inspirés et orientés par le désir commun d'édifier une nation et de travailler ensuite à sa grandeur ».

Programme de coopération technique

Le Programme de coopération technique du Plan est dirigé par un Conseil qui a son siège à Colombo. Le Conseil tient son autorité du Comité consultatif, composé de ministres des gouvernements membres. Le Programme a débuté avec des disponibilités s'élevant à 8 millions de livres, fournies par les gouvernements participants. A la dernière réunion du Comité consultatif, tenue à Singapour, la durée du Programme et du Plan fut prolongée jusqu'à juin 1961. Outre les crédits initiaux de 8 millions de livres, le Royaume-Uni s'est engagé, à la réunion de Singapour, à verser au titre de l'assistance technique une somme de 7 millions de livres échelonnée sur une période de sept ans commençant en avril 1956. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont aussi promis de continuer à fournir un appui considérable.

En juin 1956, les dépenses d'assistance technique contractées en vertu du Programme s'élevaient à 5,616,511 livres. L'aide a porté sur deux points: stages d'études et envoi de spécialistes et de matériel. Voici un tableau de ce que les pays de la région ont reçu depuis l'inauguration du Programme jusqu'au 30 juin 1956:

<i>Pays bénéficiaire</i>	<i>Postes de formation</i>	<i>Services de spécialistes</i>
Brunéi	6	—
Birmanie	247	11
Cambodge	10	7
Ceylan	710	211
Inde	765	110
Indonésie	578	31
Japon	3	—
Laos	2	3
Malaisie	262	63
Népal	303	—
Nord-Bornéo	61	13
Pakistan	792	101
Philippines	170	—
Sarawak	50	4
Singapour	102	12
Thaïlande	96	2
Vietnam	70	4
	<u>4,227</u>	<u>572</u>

Jusqu'au 30 juin 1956, le nombre d'étudiants qui ont bénéficié des stages d'études est le suivant: génie, 641; alimentation et agriculture, 638; administration, 595; pédagogie, 574; médecine et hygiène, 524; industrie et commerce, 343; transports et communications, 276; énergie et combustibles, 163. Un certain nombre d'élèves ont pu s'inscrire à d'autres sections: radio, coopératives, journalisme, service social, pêcheries, statistiques, assurance, banque, comptabilité, fiscalité, imprimerie, photographie, inspection des usines et du travail.

L'utilisation des moyens de formation par les pays bénéficiaires donne une idée des domaines dans lesquels ils manquent à l'heure actuelle de personnel spécialisé. Par exemple, ce sont les cours d'administration qui ont attiré le plus grand nombre de stagiaires venant du Pakistan, alors que c'était l'agriculture pour les stagiaires de l'Inde et de Ceylan, la médecine, l'hygiène et la pédagogie pour ceux de la Fédération des États malais, le génie pour ceux d'Indonésie, l'industrie et le commerce pour ceux de Birmanie.

A mesure que progresse l'application des programmes, de nouveaux domaines de formation viennent s'y ajouter. Le Rapport signale diverses initiatives: établissement d'institutions de formation dans la région même, échanges accrus des moyens d'enseignement entre les pays bénéficiaires et organisation de groupe d'études comprenant des élèves de plusieurs pays.

Nouvelles institutions

Les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques intensifient leurs efforts pour se doter de centres de formation. D'après le Rapport, l'offre faite par le Canada d'établir un centre de recherches atomiques dans l'Inde en vue de développer les utilisations pacifiques de l'énergie atomique démontre magnifiquement combien l'on est déterminé à poursuivre la bataille économique engagée en Asie dans le cadre du Plan. Récemment, les États-Unis ont envoyé une mission de

visite dans la région du Plan de Colombo pour donner suite à leur proposition d'établir un centre d'études nucléaires aux Philippines. De plus, on procède à la mise sur pied de centres atomiques en Birmanie et au Pakistan.

Si importants qu'ils soient, ce ne sont pourtant pas les centres de recherches atomiques qu'on s'applique à multiplier dans cette partie du monde, mais les écoles de technologie et les laboratoires scientifiques et de recherches, qui déjà produisent des techniciens pour les entreprises de développement mises en marche. Le Rapport cite un certain nombre de réalisations dans un chapitre consacré à cette question.

Les 572 spécialistes fournis jusqu'au milieu de cette année se répartissent comme suit: médecine et hygiène, 156; génie, 88; pédagogie, 70; alimentation, agriculture et sylviculture, 67; transports et communications, 65; industrie et commerce, 46; pêcheries, 29.

Matériel spécial

Dispenser la formation professionnelle et les conseils de nos spécialistes ne suffit pas; il faut aussi envoyer le matériel nécessaire à l'enseignement et aux travaux. Le matériel demandé en vertu du Programme ressortit à trois grandes catégories: laboratoire, instruction et recherche. Les livraisons, les commandes et les offres de matériel, de la part de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, représentent actuellement plus de 2,000,000 de livres, dont plus de 600,000 livres pour les laboratoires, 1,300,000 pour l'enseignement et 375,000 pour la recherche.

Progrès de l'aide mutuelle

L'aide que les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques se prêtent mutuellement pour hâter leur mise en valeur constitue l'un des aspects remarquables de l'évolution du Plan ces cinq dernières années. Sur 5,616,511 livres affectées au Programme de coopération technique depuis la mise en marche du Plan jusqu'au 30 juin 1956, 376,182, soit 7 p. 100, sont des fonds d'assistance mutuelle provenant des pays de la région, lit-on dans le Rapport.

Lorsque le Plan de Colombo fut lancé, en 1950, l'assistance technique visant au développement économique de la région provenait de pays extérieurs avancés, soit de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Avec le progrès des pays de la région, il s'est produit à cet égard un changement heureux: aux pays qui continuaient leurs apports du début, d'autres de la région se sont joints, notamment Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, la Fédération des États malais, le Pakistan et Singapour.

Au 30 juin 1956, Ceylan avait mis à la disposition des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques 23 postes de formation et les services de 2 spécialistes; les chiffres correspondants pour l'Inde étaient de 462 et de 20; quant au Pakistan, il avait offert d'accueillir 30 stagiaires.

L'aide de Ceylan au Népal a consisté à former des infirmières pour le programme de lutte contre la tuberculose. Ceylan a aidé la Fédération des États malais et la Birmanie en matière de coopératives, et l'Inde par des zoologistes ceylanais pour la création d'un jardin zoologique national à la Nouvelle-Delhi.

Sur les 462 postes de formation offerts par l'Inde, 273 sont allés à des Népalais, 99 à des Ceylanais, les autres se partageant entre des ressortissants des pays suivants: Birmanie, Indonésie, Pakistan, Philippines et Thaïlande. Les études dont le Népal a bénéficié portaient sur le génie civil, le génie électrique, la mécanique, les sciences pures et appliquées, la médecine, la pédagogie, l'art vétérinaire, l'aviation et ses techniques d'infrastructure, l'industrie du téléphone, la géologie, etc. Une mission indienne d'aide technique s'est rendue au Népal, à titre de conseillère en ce qui a trait à l'exécution des projets de mise en valeur; elle coordonne d'autre part l'aide indienne au Népal.

L'aide indienne à Ceylan relève des rubriques suivantes: industrie du ciment, de la brique et de la céramique; initiation à la fabrication du DDT, de la soude encaustique et du chlore; étude des sociétés coopératives de l'Inde. Au Nord-Bornéo, elle consistera dans l'éducation professionnelle dispensée à des étudiants du pays par un agronome indien à la Station agricole de Touaran. Un fonctionnaire indien a aidé Singapour à mettre sur pied, au sein du Secrétariat, une Section d'organisation rationnelle.

Le Centre international d'enseignement de la statistique, créé à Calcutta sous les auspices de l'Institut international de statistique, de l'Institut indien de statistique et de l'UNESCO, a donné des cours théoriques et pratiques à des stagiaires du Sud et du Sud-Est asiatiques. Le Centre en était à son neuvième semestre d'enseignement au 20 juin 1956 et avait accueilli 86 stagiaires de la région.

L'Indonésie a aidé Ceylan en faisant faire un stage au Centre de réadaptation de Sourakata au secrétaire honoraire du Conseil ceylanais de l'aide aux infirmes.

La Fédération des États malais a aidé la Birmanie à mettre en œuvre les recommandations d'un bureau de techniciens-conseils, touchant la production de charbon de bois industriel, en accueillant des fonctionnaires birmans à des cours d'exploitation forestière. Elle a aussi initié des stagiaires birmans à des recherches sur le caoutchouc et à l'industrie de la mise en conserve.

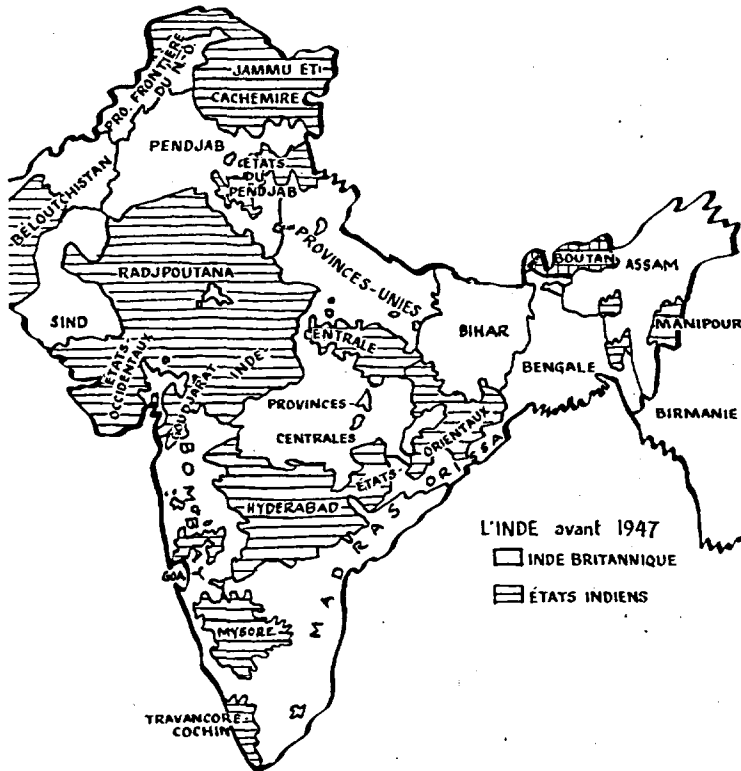
Le Pakistan a aidé la Birmanie par des cours sur l'administration portuaire, et Ceylan en facilitant à la Commission agraire ceylanaise l'étude du régime foncier et de la colonisation au Pakistan.

Un centre régional d'enseignement ferroviaire, créé à Lahore en 1954 avec le concours de l'ATT (ONU), du Royaume-Uni, du Japon et de quelques États du continent européen, initie de jeunes techniciens asiatiques aux méthodes modernes de signalisation et d'exploitation ferroviaires. Ce centre peut accueillir de 25 à 30 étudiants des autres pays; jusqu'ici il a réservé 9 places à des étudiants de Ceylan, d'Indonésie, du Japon et de la Fédération des États malais. Le Pakistan a également fait bénéficier certains autres pays d'un enseignement sur la direction de la circulation aérienne.

Singapour a initié deux douaniers indiens à la lutte contre le trafic des stupéfiants dangereux et la contrebande. Il a aussi initié des Pakistanais aux techniques de la construction, à l'utilisation des bois d'œuvre et à l'aménagement des routes.

La nouvelle carte de l'Inde

AVANT L'ACCESSION de l'Inde et du Pakistan à l'indépendance, en août 1947, le territoire qui constitue aujourd'hui la République indienne était divisé en des centaines d'unités politiques de toutes formes et de toutes dimensions. Il y avait dans l'Inde britannique douze provinces administrées par des gouverneurs relevant d'un vice-roi ayant sa capitale à Delhi; ces provinces possédaient chacune, d'ailleurs, des éléments d'administration locale. Les plus peuplées étaient les Provinces-Unies, qui comptaient soixante millions d'habitants. Les États dits Indiens consistaient en 554 États princiers et territoires, certains très grands et fort peuplés, d'autres ne comptant que des parcelles de terre éparpillées. Le principal État princier était celui d'Hyderabad, où dix-sept millions de personnes vivaient sur une superficie de plus de 80,000 milles carrés; par contre, dans le Pataudi, État minuscule typique, la population n'était que de 22,000 personnes, vivant sur 53 milles carrés.



Le 1^{er} novembre 1956, neuf ans seulement après l'Indépendance, le nombre des unités politiques de l'Inde a été réduit à treize États¹ et six territoires relevant de l'Administration centrale. Au lieu de son ancienne fragmentation

¹L'État de Jammu et Cachemire, qui se classe dans une catégorie à part, est exclu du cadre de cet article.

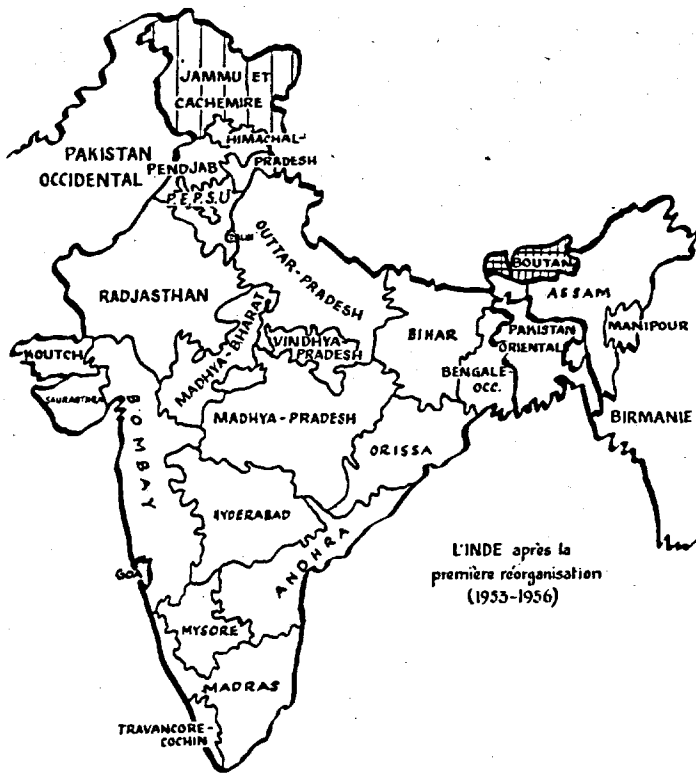
désordonnée, l'Inde présente aujourd'hui des divisions épousant le plus possible les frontières linguistiques de ses populations. L'hindi, langue officielle de l'Inde, est seule langue officielle dans quatre des États. Deux autres États sont bilingues: celui de Bombay (mahratte et gujrati) et le Pendjab (pendjabi et hindi). Dans sept des nouveaux États, l'une des langues assez nombreuses reconnues par la constitution est celle de la grande majorité de la population et constitue la langue officielle.

Première réorganisation

C'est en deux étapes que le Gouvernement indien a mis ainsi de l'ordre dans la subdivision de son territoire. Les premières mesures dans ce sens furent prises à l'époque du partage de l'Inde et peu après; elles consistèrent dans l'accession des États princiers à l'Union indienne et dans leur intégration aux nouveaux cadres nationaux. La plupart des États indiens entrèrent dans l'Union peu de temps après l'Indépendance, mais l'intégration ne fut complète qu'en 1950, après l'accession de l'Hyderabad. Certains des États princiers fusionnèrent avec les anciennes provinces de l'Inde britannique; d'autres, comme les États qui devinrent le Radjasthan et le Travancore-Cochin, formèrent ensemble de nouvelles unités plus larges; d'autres encore, comme l'Hyderabad, Mysore, le Bhopal et Coorg, conservèrent leur identité.

Le processus compliqué de l'accession et de l'intégration de tous ces États s'est déroulé sous l'impulsion directe et énergique du sardar Patel, décédé depuis, qui était alors premier ministre de l'Inde. Les vingt-huit États qui en résultèrent furent classés en quatre catégories, les catégories A, B, C et D. Les États A étaient les anciennes provinces placées sous des gouverneurs avant l'Indépendance. Les États B se composaient de territoires appartenant précédemment à des princes; ceux-ci y devenaient gouverneurs, avec le titre de « radjpramoukhs ». (Par exemple, le maharadjah de Patiala devint le radjpramoukh de PEPSU, ou « Patiala and East Punjab States Union », amalgame d'États princiers jeté en tache d'encre sur la plaine du Pendjab-Oriental.) Les États B étaient dotés d'un gouvernement populaire comportant un cabinet local et une législature élective. Les États C relevaient de l'administration directe du gouvernement central, représenté dans chacun par un commissaire en chef. Delhi, la capitale, avec ses environs immédiats, devint un État C, doté d'un gouvernement et d'une législature aux pouvoirs limités. Il y avait un seul État de la catégorie D, relevant lui aussi de l'administration directe du gouvernement central.

Les gouvernements des États avaient compétence dans les domaines suivants: administration de la justice, maintien de l'ordre, police, hygiène et mesures sanitaires, prisons, instruction publique, forêts, pêche, imposition des revenus agricoles, des professions, des métiers, des articles de luxe et des divertissements. Les gouvernements des États partagent en outre avec le gouvernement central les pouvoirs relatifs aux domaines suivants: droit pénal et procédure criminelle, mariage et divorce, conventions, réglementations relatives aux aliments, syndicats ouvriers, travail, sécurité sociale, électricité, planification économique et sociale, fixation des prix, fabrications, presse, livres, imprimeries. Au gouvernement central sont confiés la défense, les affaires étrangères, les transports, les postes et télégraphes, la politique monétaire, la frappe de la monnaie, le commerce extérieur et les domaines non spécifiquement confiés aux États.



Seconde réorganisation

La seconde réorganisation a commencé par la création, le 1^{er} octobre 1953, du nouvel État d'Andhra, découpé dans le nord-est de l'État de Madras et dont la population parle surtout le télougou. A la fin de 1953, le gouvernement institua une commission de réorganisation des États, chargée de refaire le découpage des frontières des États. Cette commission était présidée par M. Fazl Ali, alors gouverneur de l'État d'Orissa, et comprenait en outre M. K. M. Panikkar, ancien ambassadeur de l'Inde en Chine et alors ambassadeur en Egypte, et M. H. N. Kunzru, membre du Conseil des États (« Radhya Sabha ») et connu comme libéral.

Après de longues auditions de témoins, l'examen de nombreux exposés et des déplacements dans tout le pays, les commissaires présentèrent en octobre 1955 un rapport couvrant 250 pages. Ce document constitue une remarquable étude, d'une portée et d'une érudition qui en feront pour longtemps un texte de base dans l'étude des sciences politiques indiennes. On pourrait le comparer, au Canada, au rapport de la Commission Rowell-Sirois. Recourant à un critère d'ordre principalement linguistique, les commissaires réduisirent à seize États de statut égal et à sept « territoires de l'Union » relevant de l'administration centrale, les vingt-huit États créés après le partage de l'Inde. Après quelques mois de négociations avec les groupements politiques et de consultations avec les gouvernements et les législatures des États, le gouvernement central adopta la plupart des recommandations de la Commission et les mit en œuvre par voie de législation et de modifications constitutionnelles au cours de la session parlementaire de la mousson de 1956.

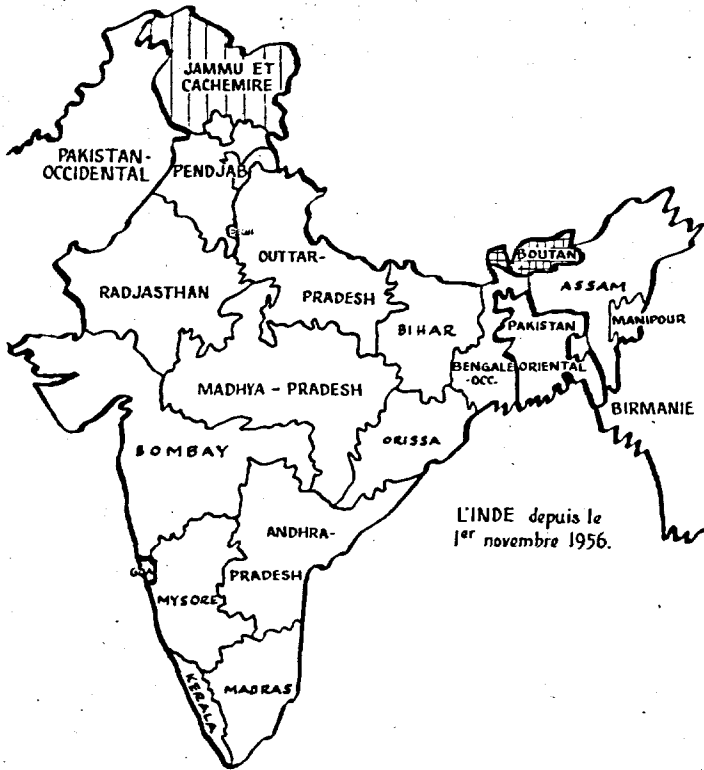
Le gouvernement apporta deux modifications importantes aux recommandations de la Commission, dans le cas des États d'Andhra et de Bombay. Au lieu de créer un État distinct, nommé Telengana, dans les régions de l'ancien État princier d'Hyderabad où se parle le télougou, le gouvernement annexa ces régions à l'État d'Andhra, dans lequel se parle la même langue. La Commission avait aussi recommandé la création d'un nouvel État de langue mahratte, le Vidharba, mais le gouvernement décida d'incorporer le Vidharba à l'État de Bombay, État bilingue dans lequel sont officiels le mahratte et le gujrati.

Hors ces exceptions, le Gouvernement a donné suite aux principales recommandations de la Commission, y compris celle qui proposait l'abolition des distinctions de pouvoirs et de statuts existant entre les États A et B. Les gouverneurs des États A sont désormais nommés par le gouvernement central de la même manière que les lieutenants-gouverneurs des provinces canadiennes le sont par le gouvernement du Canada. Dans les États B, les anciens princes devenus radjpramoukhs, qui conservaient un restant de leurs prérogatives, sont devenus de simples gouverneurs. De la sorte, tous les États ont maintenant des gouverneurs et des pouvoirs égaux. Les États C ont perdu les quelques pouvoirs qu'ils possédaient et sont devenus des territoires administrés par le gouvernement central. La suppression de la fonction de radjpramoukh a fait disparaître les derniers vestiges de la puissance et des attributions des princes.

L'État d'Hyderabad est maintenant décomposé en ses éléments linguistiques. Un Madhya-Pradesh agrandi, occupant les plaines, les collines et les forêts de l'Inde centrale, réunit les anciens États de Madhya-Pradesh, Madhya-Bharat, Vindhya-Pradesh et Bhopal. Les États d'Outtar-Pradesh et de Bombay, par le chiffre de leurs populations, se comparent aux principaux États d'Europe; pour l'étendue, les États de Bombay et de Madhya-Pradesh couvriraient chacun à peu près la moitié de la province d'Ontario.

Voici un tableau des nouveaux États:

<i>État</i>	<i>Population</i> <i>(estimée en 1956)</i> <i>(en millions)</i>	<i>Superficie</i> <i>(en milles carrés)</i>	<i>Langues</i>
Andhra-Pradesh	34	110,000	Télougou
Assam	10	89,000	Assamais
Bihar	41	64,000	Hindî
Bombay	51	188,000	Gujrati et mahratte
Kerala	14	15,000	Malayala
Madhya-Pradesh	28	177,000	Hindî
Madras	32	50,000	Tamoul
Mysore	20	33,000	Kannada
Orissa	16	60,000	Oriya
Pendjab	17	47,000	Pendjabi et hindi
Radjasthan	17	132,000	Hindî
Outtar-Pradesh	67	113,000	Hindî
Bengale-Occidental	28	38,000	Bengali
	<u>375</u>	<u>1,116,000</u>	



Les six territoires de l'Union, administrés par le gouvernement central, sont les îles Andaman et Nicobar, Delhi, l'Himachal-Pradesh, les îles Laquedives, Minicoi et Maldives; le Manipour, le Tripura.

Entre le gouvernement central de l'Union indienne et les gouvernements des États, il a été inséré un autre étage d'administration. Les États ont été groupés en cinq conseils de zones, à caractère consultatif, au sein desquels sont abordées les questions présentant un intérêt commun aux États de chaque zone. On espère que ces conseils aideront, en particulier, à coordonner l'établissement et la mise en œuvre des projets de développement économique intéressant plus d'un État à la fois. Un autre étage de gouvernement existe dans le Pendjab; il s'agit de deux conseils régionaux, consultatifs aussi, dont l'un pour les régions où se parle l'hindi et l'autre, pour celles où se parle le pendjabi; c'est le seul État qui possède ce système.

Durant les jours qui précédèrent le 1^{er} novembre, les autorités des États eurent devant elles une tâche administrative vraiment formidable. Les fenêtres des bureaux restèrent éclairées jusque tard la nuit dans les secrétariats où s'élaborait la réorganisation; les fonctionnaires, qui allaient eux-mêmes être bientôt divisés et répartis, devaient séparer les dossiers et fractionner les avoirs. Le vieux vin des administrations était versé dans des outres neuves . . . Après le 1^{er} novembre, une Commission de délimitation a tracé en peu de temps les frontières des nouvelles circonscriptions politiques en vue des élections générales.

Les trois cartes qui accompagnent cet article donnent une idée de l'immensité de la tâche qu'a imposée au Gouvernement indien la création dans l'Union indienne moderne d'unités administratives grandes et viables. L'œuvre du sardar Patel a été menée à son terme. Non sans de grandes difficultés, toutefois. Les passions des nationalismes linguistiques ont été réveillées et chauffées à blanc, et quelques régions de l'Inde ont connu des déferlements de violence. Peu à peu, cependant, les bienfaits des nouvelles structures se feront sentir. Le gouvernement a mis de l'ordre dans son organisation administrative afin de pouvoir se consacrer plus aisément aux tâches vitales de développement économique.



Photo: Capital Press

ADMISSION DE STAGIAIRES

M. Francis Lacosté, ambassadeur de France, et M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, signent, le 4 octobre, un accord franco-canadien relatif à l'emploi réciproque de stagiaires. Les stagiaires seront des apprentis diplômés des secteurs industriel, commercial, agricole ou professionnel qui feront des séjours limités dans l'un ou l'autre pays afin de parfaire leurs connaissances, tout en étant placés chez un employeur.

Cin

LA
Canada
lomb

cer l'
300,0
locau
\$6,75
de te

son
réalis
comm
consi
dema
lomb
tanai



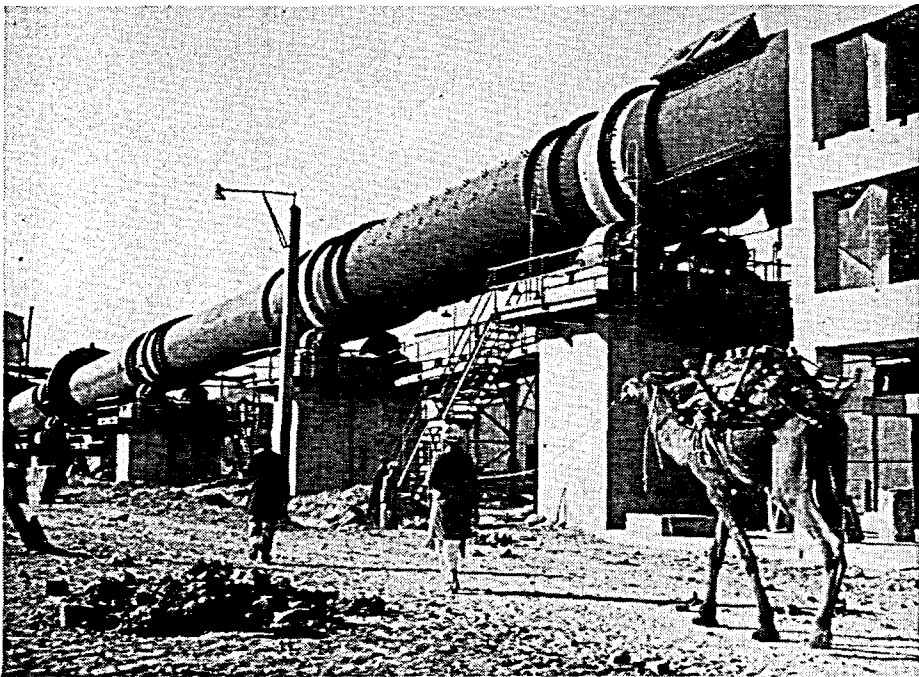
La c
entre

Cimenterie Maple-Leaf

LA cimenterie Maple-Leaf, construite dans le nord-ouest du Pakistan par des Canadiens et financée par le Canada et le Pakistan en vertu du Plan de Colombo, fonctionne maintenant à plein rendement.

Il s'agit de la première grande réalisation canadienne destinée à renforcer l'armature économique du Pakistan. L'usine peut produire annuellement 300,000 tonnes de ciment de haute qualité. Le Pakistan a assumé tous les frais locaux, dont ceux de la main-d'œuvre, le Canada fournissant pour sa part \$6,750,000 au titre des dépenses extérieures: avant-projets, équipement, envoi de techniciens pour la surveillance des travaux.

Dès les premières années de l'existence du Pakistan, les responsables de son organisation économique et industrielle se rendirent compte que pour réaliser le programme de mise en valeur: irrigation, construction d'habitations, communications, aménagements hydro-électriques, etc., il fallait augmenter considérablement la production de ciment. C'est pourquoi l'une des premières demandes d'aide que le Pakistan soumit au Canada en vertu du Plan de Colombo concernait la construction d'une cimenterie. Des représentants pakistanais, dont M. Syed Amjad Ali, présentement ministre des Finances et alors



LA CIMENTERIE MAPLE-LEAF

La cimenterie Maple-Leaf, qui s'élève dans le nord-ouest du Pakistan, est la première des grandes entreprises qu'ait réalisées le Canada dans ce pays en vertu du Plan de Colombo. Elle activera l'essor économique et industriel de cet État du Commonwealth.

ministre à l'ambassade du Pakistan à Washington, vinrent à Ottawa discuter la question.

Il n'était pas facile de mettre de côté des quantités importantes de fer et d'acier quand déjà la défense et l'industrie devaient faire face à des pénuries tant canadiennes qu'internationales. Toutefois, l'importance du projet pour le Pakistan l'emporta sur toute autre considération. Des spécialistes eurent la tâche de dresser un plan et de choisir l'emplacement, en consultation avec des ingénieurs pakistanais.

On opta pour un terrain situé dans le nord-ouest de l'ancienne province du Pendjab-Occidental. Tout près, l'Indus dévale des montagnes Salées dans la plaine pour se diriger vers le nord du Thal, vaste région semi-désertique mais qui offre des possibilités de culture. Un programme était déjà en voie d'exécution: irrigation des terres pour accroître la production des céréales, établissement de réfugiés de l'Inde, aménagement de villages et d'industries secondaires. Il fallait donc du ciment en abondance pour construire des canaux, des routes, des habitations, des bâtiments industriels et agricoles.

L'Indus alimenterait la cimenterie en eau, et des montagnes Salées, chaîne de collines massives, abruptes et dénudées s'élevant jusqu'à 3,000 pieds au-dessus de la plaine, on tirerait le gypse, le calcaire et le charbon nécessaires.

Une société danoise de renommée internationale fut chargée des plans, et l'on confia la direction des travaux et l'aménagement de l'usine à la Canadian Overseas Projects Limited, consortium canadien créé depuis peu pour faciliter l'exécution par le Canada de grands travaux industriels à l'étranger. En faisaient partie les compagnies suivantes: Dominion Bridge Company, Canadian General Electric Company Limited, H. G. Acres and Company Limited et Fraser Brace Limited.

Vers la fin de l'été 1953, les premiers ingénieurs et techniciens canadiens arrivaient avec leurs familles dans ce coin aride du Pendjab, près du petit village de Daudkhel, où devait s'élever la cimenterie. Ils furent bientôt rejoints par un groupe nombreux de Pakistanais: ingénieurs, techniciens, employés de bureau, travailleurs spécialisés ou semi-spécialisés. Le Gouvernement pakistanais engagea un entrepreneur italien. Composée de Pakistanais, de Canadiens, de Danois et d'Italiens, l'équipe avait vraiment un caractère international. Un centre d'habitations pour les futurs employés de l'usine fut construit sous la direction d'un architecte allemand à l'emploi du Gouvernement pakistanais. Le personnel de la COPL a travaillé en liaison étroite avec les représentants de la Société d'expansion industrielle du Pakistan. C'est cet organisme gouvernemental autonome, dont relevait l'entreprise, qui prendra finalement possession des lieux. Comme il est difficile de trouver sur place tous les techniciens d'expérience qu'exige l'exploitation de l'usine, on recourra tout probablement au Programme d'assistance technique du Plan de Colombo pour obtenir l'aide temporaire de deux ou trois spécialistes canadiens qui verront en même temps à la formation du personnel pakistanais nécessaire.

En novembre 1955, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a visité le chantier et s'est entretenu avec les ingénieurs canadiens et pakistanais.

En hommage au pays donateur, l'usine a reçu le nom de Cimenterie Maple-Leaf (Feuille d'érable) et tous les sacs de ciment qui en sortent sont ornés d'une large feuille d'érable. L'établissement, qui fonctionne à plein rendement depuis mars de cette année, peut s'enorgueillir d'un produit de haute qualité.

La construction a présenté d'inévitables difficultés, mais les ingénieurs pakistanais et canadiens, avec l'étroite collaboration des techniciens, sont parvenus à les surmonter toutes.

Depuis l'inauguration de la cimenterie, la Société d'expansion industrielle du Pakistan a entrepris dans une région avoisinante la construction d'une vaste usine de sulfate d'ammoniaque qui commencera à produire en 1957. Tout près de là, une fabrique de pénicilline est en construction. C'est dire qu'en trois ans une région aride et guère prometteuse est devenue un centre industriel actif sur lequel le Pakistan peut compter pour améliorer son économie et le niveau de vie de sa population. Pour sa part, le petit village de Daudkhel (Village de David), tout près, n'a pas changé depuis des générations.

La cimenterie Maple-Leaf représente le type des entreprises qui bénéficient de l'aide canadienne dans le cadre du Plan de Colombo. Sur les 163 millions de dollars votés par le Parlement à titre de contribution au Plan depuis sa mise en marche en 1950, plus de 146 millions ont déjà été affectés à des entreprises indiennes, pakistanaises et cingalaises. De plus, au delà de 3 millions ont servi à financer l'envoi d'experts dans le Sud et le Sud-Est asiatiques et permis à des jeunes gens de cette partie du monde de faire un stage de formation au Canada. Le solde sera consacré à l'Inde, au Pakistan, à Ceylan et à d'autres pays bénéficiaires du Plan de Colombo.

Le Canada et l'OACI

L'ORGANISATION de l'aviation civile internationale est l'une des dix organisations intergouvernementales rattachées aux Nations Unies en vertu d'accords spéciaux proposés par le Conseil économique et social et approuvés par l'Assemblée générale et les organismes intéressés. Les institutions spécialisées des Nations Unies exercent leur compétence dans le domaine qui leur a été assigné: travail, santé, éducation, alimentation et agriculture, finance et banque, aviation civile, postes, télécommunications et météorologie.

Nécessité d'une action internationale

Grâce à l'aviation civile, voyageurs et marchandises peuvent se déplacer à une grande vitesse et sur de longues distances, mais c'est un secteur d'activité où la collaboration internationale s'impose tout particulièrement. Non seulement les avions sont-ils en soi des machines fort compliquées, mais le matériel et les services terrestres qu'ils supposent: communications, prévisions atmosphériques, contrôle de la circulation aérienne, aides à la radionavigation et à l'atterrissage, forment un ensemble complexe et étroitement intégré dont l'exploitation exige de l'expérience et une formation spécialisée. Cette complexité à elle seule n'appellerait pas une coopération intergouvernementale si ce n'était que l'aviation civile, dans son état actuel tout au moins, est avant tout un moyen de transport à long parcours. Dans presque toutes les parties du monde, les routes aériennes, pour fonctionner de façon économique, doivent traverser les frontières internationales. Il faut assurer aux services aériens la sécurité et la régularité. Celles-ci exigent des services terrestres de haute qualité et l'établissement de normes élevées en ce qui concerne, par exemple, les qualités requises pour l'obtention de licences de pilotage et la navigabilité des appareils. D'où la nécessité d'une coopération étroite entre les pays et d'une normalisation conçue à l'échelon international.

Historique

Ces données, capitales pour l'aviation civile, furent reconnues dès 1919, année où un certain nombre de nations qui participaient à la Conférence de la Paix à Versailles établirent la Commission internationale de navigation aérienne. Cet organisme fonctionna surtout en Europe où le besoin s'en faisait vivement sentir en raison des progrès rapides de l'aviation et de la multiplicité des frontières nationales. Jusqu'à 1939, la création d'un organisme à caractère mondial ne s'imposait pas parce que les océans constituaient des obstacles formidables pour les plus gros appareils de l'époque et rendaient les services aériens intercontinentaux non rentables sinon impossibles.

La seconde guerre mondiale est venue modifier la situation. Vers 1941, des formations de lourds avions assuraient le service de navette au-dessus de l'Atlantique et du Pacifique cependant que, stimulée par la guerre, l'aviation accomplissait des progrès techniques formidables. Les forces alliées aménagèrent des chaînes d'installations terrestres pour les principales routes transocéaniques et pour les nouvelles liaisons avec les régions non encore desservies.

A la f
entrep
dépas
ficiaie
de l'a
1938.
le tra

A
que l
possib
interg
Chica
et cré
le mo

I
de la
ganis
sert c
contr
étab
certa
régit
natio
satio
nom
l'avia
visio
Conv
dans

Obj

ques
déve

A la fin des hostilités, tous ces progrès techniques devinrent accessibles aux entreprises civiles. Le genre de service que celles-ci étaient en mesure d'offrir dépassait les meilleures réalisations d'avant-guerre, sans compter qu'elles bénéficiaient d'une demande fortement accrue. En 1946, première année complète de l'après-guerre, le trafic aérien mondial était neuf fois supérieur à celui de 1938. L'expansion s'est continuée à un rythme sensationnel si bien qu'en 1955 le trafic avait quadruplé par rapport à 1946.

Avant la fin des hostilités, les gouvernements alliés se rendirent compte que le transport aérien était passé à un nouveau plan d'efficacité et que les possibilités nouvelles de l'aviation créaient de nouveaux besoins de coopération intergouvernementales. Les gouvernements alliés se réunirent en conférence à Chicago en 1944 pour étudier dans leur ensemble les problèmes qui se posaient et créer des conditions dans lesquelles l'aviation civile pourrait le mieux servir le monde d'après-guerre.

Les principaux résultats de la Conférence de Chicago furent la signature de la Convention sur l'aviation civile internationale et l'établissement de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à laquelle la Convention sert de fondement. La Convention constitue une charte internationale pour le contrôle, la réglementation et l'exploitation pacifique des voies aériennes. Elle établit la souveraineté de chaque gouvernement sur son secteur aérien, énumère certains droits fondamentaux que les signataires s'accordent réciproquement, régit l'aménagement des installations nécessaires aux opérations aériennes internationales, prévoit le règlement pacifique des différends et confie à l'Organisation le soin de favoriser par ses négociations l'entente internationale sur les nombreux problèmes d'ordre juridique, économique et technique que pose l'aviation civile. L'OACI a tenu sa première réunion, à titre d'organisme provisoire, à Montréal en 1945. Deux ans plus tard, quand les ratifications de la Convention lui conférèrent l'existence officielle, elle était déjà très avancée dans la réalisation de ses objectifs.

Objectifs

Le programme de l'OACI consiste à élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne ainsi qu'à contribuer à l'organisation et au développement du transport aérien international en vue des fins suivantes:

- a) Assurer le développement ordonné et sûr de l'aviation civile internationale dans le monde entier;
- b) Encourager à des fins pacifiques les techniques de construction et d'exploitation des aéronefs;
- c) Encourager le développement de routes aériennes, d'aéroports et de facilités de navigation aérienne à l'usage de l'aviation civile internationale;
- d) Procurer aux peuples du monde les transports aériens sûrs, réguliers, efficaces et économiques dont ils ont besoin;
- e) Éviter le gaspillage économique qu'engendre une concurrence excessive;
- f) Assurer que les droits des États contractants soient intégralement respectés et que chaque État contractant ait une possibilité équitable d'exploiter des entreprises de transport aérien international;
- g) Éviter toute discrimination entre États contractants;
- h) Améliorer la sécurité de vol dans la navigation aérienne internationale;
- i) Favoriser, d'une manière générale, le développement de l'aéronautique civile internationale sous tous ses aspects.

Structure

Soixante-neuf gouvernements font actuellement partie de l'OACI.

Le dispositif de l'Organisation est le suivant:

- a) l'Assemblée, composée de tous les membres, et dont relèvent l'élaboration de la ligne de conduite générale et l'approbation des budgets;
- b) le Conseil, qui se compose de vingt et un États membres élus tous les trois ans par l'Assemblée. Doté d'un président permanent, qui est en même temps le fonctionnaire supérieur de l'Organisation, il siège à peu près sans interruption au bureau central de l'OACI, situé à Montréal. Organe de direction, il se charge du travail quotidien, surveille l'administration et met au point des moyens d'atteindre les objectifs de l'Organisation;
- c) le Secrétariat, qui est dirigé par le secrétaire général et qui constitue le personnel permanent de l'OACI. Il se compose d'environ quatre cents employés, dont la plupart travaillent à Montréal et une cinquantaine dans les quatre bureaux régionaux établis ailleurs dans le monde.

Trois organismes auxiliaires collaborent avec le Conseil dans les domaines technique, économique et juridique respectivement: la Commission de la navigation aérienne, le Comité du transport aérien et le Comité juridique. La majeure partie du travail de l'OACI ressortit aux champs d'activité de ces trois organismes. Sur le plan technique, l'Organisation s'emploie à réaliser l'entente internationale sur les points suivants: besoins de l'aviation civile internationale en installations et en services et moyens d'y pourvoir; normalisation du matériel et de la procédure dans les cas où l'exigent la sécurité et la régularité. Dans certaines circonstances importantes où des mesures internationales étaient nécessaires pour mettre en place certaines installations et certains services, l'OACI s'est occupée de négocier des accords internationaux, puis de les appliquer. L'Organisation rassemble et analyse à l'intention des membres une vaste documentation touchant les aspects techniques de l'aviation civile; en outre, elle collabore avec les membres à la formation des personnels.

L'Organisation ne s'est pas mêlée elle-même jusqu'ici de négocier entre les membres des accords comportant l'échange de droits afférents à l'exploitation de services aériens commerciaux, mais elle étudie d'autres questions d'ordre économique, cherchant à réaliser à leur sujet tout accord de nature à faciliter le fonctionnement international des entreprises de transport aérien. Elle s'intéresse également aux questions juridiques lorsque les législations nationales présentent des différences qui peuvent entraver les services aériens. Son activité en matière juridique s'est traduite par des conventions internationales accessibles à tous les membres.

En plus de fournir une assistance variée à ses membres, l'OACI se charge de mettre en œuvre la partie du Programme d'assistance technique des Nations Unies ayant trait à l'aviation civile. Par l'entremise de ses missions dans les pays bénéficiaires, elle a dispensé une formation qui porte sur à peu près tous les secteurs de l'aviation civile, prêtant même une assistance temporaire d'ordre administratif en matière d'aéronautique civile.

Participation canadienne

Depuis que leur utilisation commerciale est possible, les avions sont devenus précieux pour la mise en valeur des régions canadiennes éloignées et pour

la création de liaisons plus étroites entre les diverses parties du pays. Très vaste, le Canada se prêtait bien à la création de services intérieurs. De plus, en tant que grand pays commerçant, le Canada devait s'intéresser à la mise sur pied de moyens de transport internationaux rapides, d'autant plus que des routes aériennes importantes traversant son territoire lui créaient de lourdes responsabilités. Aussi le Gouvernement canadien s'est-il intéressé vivement aux initiatives qui ont abouti à la Conférence de Chicago, aux travaux de laquelle il a pris une part importante. Montréal a été choisi comme siège permanent de l'OACI, un peu sans doute par reconnaissance pour le rôle important joué par le Canada à Chicago.

Depuis 1945, le Canada fait partie du Conseil et n'a cessé d'avoir un représentant à la Commission de la navigation aérienne. L'intérêt que nous portons en tant que grande nation commerçante au transport aérien international s'est renforcé du fait de la création d'une vaste industrie aéronautique au Canada et de l'inauguration de services internationaux relevant d'entreprises canadiennes de transport aérien. Les services aériens du Canada desservent, au delà du Pacifique, le Japon, Hong-Kong et l'Australasie; au delà de l'Atlantique, ils aboutissent à divers points du Royaume-Uni et de l'Europe continentale et enfin se prolongent jusqu'en Amérique du Sud. L'ouverture récente de nouvelles routes entre l'Amérique du Nord et l'Europe par les régions polaires créent de nouvelles possibilités d'expansion pour les entreprises canadiennes et font peser de nouvelles responsabilités sur le Gouvernement.

En sa qualité de pays d'accueil de l'OACI, le Canada a certaines obligations à l'égard de l'Organisation, notamment celle d'octroyer des immunités fiscales et juridiques aux membres étrangers des personnels du Conseil et du Secrétariat, ainsi qu'une subvention qui réduit le loyer des bureaux de Montréal au niveau de ceux que les institutions spécialisées paient ailleurs. En outre, le Canada contribue au même titre que les autres membres au budget régulier de l'OACI, qui représentera en 1957 des cotisations totales de \$3,066,727; la part du Canada sera de 4.2 p. 100.

ASSISTANCE IMMÉDIATE AUX HONGROIS

Le Gouvernement annonçait le 6 décembre sa décision d'affecter immédiatement une somme de \$250,000 au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et une somme de \$250,000 à la société canadienne de la Croix-Rouge, aux fins de l'assistance aux victimes des tragiques événements de Hongrie. Les deux sommes seront imputées sur le crédit de un million de dollars approuvé à ces fins par le Parlement au cours de la récente session spéciale. Cette affectation de la moitié du montant voté par le Parlement est opérée sans préjudice de la répartition exacte des \$500,000 restants, au sujet desquels une décision doit intervenir sous peu.

La mesure prise a pour effet de porter à \$250,000 chacune les sommes attribuées au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à la société canadienne de la Croix-Rouge; le premier ministre avait annoncé d'abord, le 7 novembre dernier, que chacun de ces organismes devait recevoir la somme de \$100,000.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. J. W. Pickersgill, avait annoncé à la Chambre des communes le 28 novembre que le passage serait accordé gratuitement aux réfugiés hongrois qui désiraient venir au Canada. Cette décision s'appliquera, dit-il, tant à ceux qui sont déjà arrivés qu'à ceux qui sont en route.



Photo: NU

CONFÉRENCE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

M. R. A. Mackay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, signe l'Acte final de la 7^e Conférence de l'Assistance technique, au cours de laquelle 63 pays ont promis une contribution de \$29,245,772 au Programme élargi d'assistance technique pour 1957. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada affectera 2 millions à l'assistance technique.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. H. A. Scott, ambassadeur du Canada à Cuba, nommé consul général à New-York, se rend à son poste le 9 novembre 1956.
- M^{me} D. E. Osborne est entrée au Ministère le 1^{er} novembre 1956 à titre d'agent du service extérieur classe 4.
- M. R. A. S. MacNeil, de l'administration centrale, est affecté le 10 novembre 1956 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. B. A. S. Crane, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté le 10 novembre 1956 à l'administration centrale.
- M. H. B. O. Robinson, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 19 novembre 1956 à l'administration centrale.
- M. W. H. Barton, de l'administration centrale, est affecté le 26 novembre 1956 à l'ambassade du Canada à Vienne.
- M^{me} M. A. Macpherson, de l'administration centrale, est affectée le 30 novembre 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.

LES TRAITÉS Faits courants

Bilatéraux

États-Unis

Echange de Notes concernant le déplacement de la partie du pont Roosevelt qui franchit le chenal sud de Cornwall.
Signées à Washington, le 24 octobre 1956.
En vigueur le 24 octobre 1956.

France

Accord relatif à l'admission de stagiaires au Canada et en France.
Signé à Ottawa, le 4 octobre 1956.
En vigueur le 4 octobre 1956.

Multilatéraux

Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
Signé à New-York, le 26 octobre 1956.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. A/3123/Rev.1. N.-Y., 1956. 75 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 11.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1955 et Rapport du Comité des commissaires aux

comptes. A/3129. N.-Y., 1956. 64 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 6 A.

Rapport du Comité du Sud-Ouest africain à l'Assemblée générale. A/3151. N.-Y., 1956. 37 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 12.

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa huitième session

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation Internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures".

du 23 avril au 4 juillet 1956. A/3159. N.-Y., 1956. 51 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 9.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Deuxième rapport à l'Assemblée générale (onzième session). A/3160. N.-Y., 1956. 49 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 7.

Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. A/3172. N.-Y., 1956. 18 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 13.

Règlement intérieur du Conseil de tutelle (avec les amendements adoptés jusqu'à la dix-septième session inclusivement). T/1/Rev.4. N.-Y., le 5 juin 1956. 19 pp. Numéro de vente: 1956.I.15.

Deuxième annexe explicative du projet de budget pour l'exercice financier 1957. A/3126/Add.1. N.-Y., 1956. 34 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 5 A.

Introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 16 juin 1955 - 15 juin 1956. A/3137/Add.1. N.-Y., 1956. 9 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 1 A.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1955 au 15 juillet 1956. A/3157. N.-Y., 1956. 58 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 2.

Rapport du Conseil de tutelle pour la période du 23 juillet 1955 au 14 août 1956. A/3170. N.-Y., 1956. 376 pp. \$3.50. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 4.

Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée pour la période du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956. A/3195. N.-Y., 1956. 42 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 16.

Actes du Congrès mondial de la population 1954. Rapport général. E/CONF.13/412, juillet 1955. N.-Y., 1956. 311 pp. \$1. Numéro de vente: 1955.XIII.8.

Pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures. ST/ECA/41. N.-Y., août 1956. 257 pp. \$1.50.

Rapport sur le Togo sous administration française et documents y afférents. Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Togo sous administration britannique et du Togo sous administration française (1955). T/1238. N.-Y., 1956. 44 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-septième session, supplément n° 2.

UNESCO

Energie solaire et éolienne. Actes du colloque de Nouvelle-Delhi. (Recherches sur la zone aride—VII). Paris 1956. 238 pp. (Anglais-français-espagnol). \$7.

Voyages à l'étranger. Formalités de frontière. (Publication de l'UNESCO et de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme).

Etudes à l'étranger. Volume VIII, 1956-1957. (Répertoire international des bourses et échanges). Paris 1956. 719 pp. (Anglais-français-espagnol) \$2.

OMS

Débats, décisions et rapports relatifs à la *Quarantaine internationale.* (Supplément aux Actes officiels n° 71: neuvième Assemblée mondiale de la Santé). Genève, octobre 1956. 87 pp. Actes officiels de l'OMS, n° 72.

b) Documents photocopiés:

Rapport intérimaire du Comité ad hoc chargé d'étudier la question de la création d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. A/3134 (E/2896), le 8 juin 1956. 105 pp. et annexe.

Rapport sur la troisième session du Comité exécutif de l'UNREF (Genève, du 28 mai au 1 juin 1956). A/AC.79/41, le 12 juin 1956. 37 pp. et annexe.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME 8 (JANVIER-DÉCEMBRE 1956)

- Aide financière du Canada à l'étranger, 266
Accord de commerce canado-russe, 102, 136
Accords tarifaires de Genève, 197
Antilles britanniques (Fédération des), 42
Bagdad (Le pacte de), 161
Ceylan (Élections générales à), 125
Chine communiste (Reconnaissance de la), 74
Commonwealth (Entretiens des premiers ministres du), 228
Communauté atlantique, La (M. Pearson)
Coopération maritime internationale
1^o partie, 280
2^o partie, 313
Corée du Sud (Impressions d'un voyage en), 327
Défense du Canada
Force préventive puissante (M. Campney), 205
Réseau lointain de prompt alerte, 183
Désarmement, 106, 195
Réponse à M. Boulganine, 239
Discours du Trône, 24
Énergie atomique
Accord relatif à l'—, 321
Agence internationale de l'—, 200, 358
Utilisation à des fins pacifiques, 22
Esclavage (Convention supplémentaire sur l'), 323
États-Unis (Relations avec les)
(M. Howe), 364
(M. Pearson), 145
Conférence entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, 96
Cours d'eau traversant la frontière canado-américaine, 178
Formose, Quemoy, et Matsu, 254
Hambourg (Ouverture d'un consulat à), 371
Hongrie, 339
Les événements de —, 351
Réfugiés, 337,
Inde (La nouvelle carte de l'), 415
Indiens (Les — d'Asie au Canada), 59
Indochine
Cambodge (Un an à Kampot), 15
Élections au Sud-Vietnam, 105
Situation en — (La), 255
Travail des Commissions d'armistice, 73
Vietnam (4^e Rapport de la Commission internationale), 62
Indonésie (Premières élections générales en), 98
Islande
L'— et l'OTAN, 236
Visite officielle en —, 310
Lac Ontario (Régularisation du niveau du), 298
Maroc, 186
Message du Premier de l'An (M. Pearson), 36
Moyen-Orient, 339
Envois d'armes et d'avions au —, 28, 29
Situation politique au —, 31
Suez, 289
Nations Unies
Assemblée générale (10^e session), 67
(11^e session), 404
Comité scientifique pour l'étude des radiations atomiques, 144
Commission du désarmement, 242
Conseil de sécurité, 21
Conseil économique et social
XXI^e session, 166
XXII^e session, 276
Désarmement, 21, 295
Force internationale, 338
Journée des —, 369
OACI (10^e assemblée), 269
OIT, 127
39^e conférence générale, 259
OMM, 213
OMS, 217
Session spéciale d'urgence, 339
Norvège (Le Canada prête trois frégates à la), 66
OTAN
Bourse de l'—, 97
Coopération internationale et l'— nouvelle (La), 219
Islande et l'— (L'), 236
Rapport sur l'— (M. Pearson), 249
Réunions de l'—, 325
Revision des plans et de la stratégie de l'—, 295
Session ministérielle, décembre 1955, 2

- Session ministérielle, mai 1956, 118
 Tournée des journalistes, 309
- Pakistan (Le), 87
- Plan de Colombo
- Centrale hydro-électrique de la Koundah, 190
- Centrale thermique pour le Pakistan oriental, 143
- Cimenterie Maple-Leaf, 421
- Conseil pour la coopération technique, 410
- Contribution du Canada, 410
- Mayurakshi (L'entreprise du), 8
- Pêches de Ceylan (Aide aux), 314
- Progrès accomplis, 172
- Réacteur atomique canado-indien, 121
- Politique internationale
- Déclarations de M. Pearson, 73, 289
- Nouveaux aspects de la concurrence internationale (M. Pearson), 110
- Position du Canada à l'égard de la crise mondiale (M. St-Laurent), 334, 376
- Situation internationale (M. Pearson), 79, 385, 398
- Sarre (Accord sur la), 302
- Soudan (Le Canada reconnaît le), 7
- Suède (Visite royale en), 226
- Tunisie, 186
- URSS (Rapports avec l'), 291
- Visiteurs officiels au Canada
- Bandaranaike (L'hon. S. W. R. D.), 403
- Eden (sir Anthony), 50
- Gronchi (M. Giovanni), 91
- Holland (M. S. G.), 194
- Liste des — en 1955, 38
- Menzies (M. R. C.), 241
- Soukarno (M.), 154
- White-Sulphur-Springs (Conférence de), 96, 131

2

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01013236 6

DATE DUE		DATE DE RETOUR	
SEP 1	1999		
		SEP 27	1997